

*Mets voiles au vent, cinglé vers nous, Caron,
Car on l'attend, &c.*

RIME *kirielle*, elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers:

*Qui voudra savoir la pratique
De cette rime juridique,
Saura que bien mise en effet,
La kirielle ainsi se fait
De plates, de syllabes huit;
Usez-en donc si bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle ainsi se fait.*

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle*; mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

RIME *rétrograde*, sous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorsqu'en les lisant à rebours, on y trouvoit encore la mesure & la rime, comme dans ceux-ci; exemple:

*Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Désolés, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez & pris.*

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes rimes.

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

RIME *senée*, on nommoit ainsi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple:

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes senées*.

RIME *fémnine*, les vers qui finissent par un mot dont la dernière syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient, aimoient*; ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle aussi *vers féminins*; exemple:

*Victoire } Armes
Gloire } Charmes*

Dans la *rime féminine*, la ressemblance du son se tire de la pénultième syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une syllabe de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME *masculine*, c'est lorsque la dernière syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple:

*Fierté } Soupirs
Beauté } Desirs*

Dans cette sorte de *rime*, on ne considère que la dernière syllabe pour la ressemblance du son, & c'est cette syllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeront très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la dernière syllabe; ainsi *enfer* & *étouffer* seroient des *rimes* vicieuses: il faut, autant qu'il est possible, que les dernières syllabes des deux vers qui riment, se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la dernière syllabe est plein, ou que les *rimes* sont rares.

RIME *normande*, on appelle ainsi des *rimes* qui ne ressemblent que dans le son, ou dans la manière de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autorisées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célèbres, paroissent toutes très-vicieuses; exemple:

*Et quand avec transport je pense m'approcher,
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.*

RIME *redoublée*, *Chapelle* (Claude l'Huillier), élève du célèbre Gassendi, inspira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même:

*Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de rimes redoublées,*

*L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit,
Par la diversité de cent nobles idées.*

Ces vers ont fait croire à bien des gens que *Chapelle* est le premier qui s'est servi des *rimes redoublées*: mais c'est une erreur; d'Affoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque succès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

*Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.*

(D. J.)

RIME *riche*, terme de Poésie pour marquer le degré de perfection dans cette partie du vers.

La *rime* féminine est riche, lorsqu'immédiatement devant la pénultième voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple:

*Victoire } Rebelle
Histoire } Isabelle*

La *rime* masculine est riche, lorsqu'immédiatement devant la dernière voyelle ou diphtongue, il se trouve quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux, généreux*.

RIME *suffisante*, la *rime* féminine est suffisante, lorsque la pénultième voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la rime: Exemple,

*Belle, } Victoire,
Insidelle. } Gloire.*

La *rime* masculine est pareillement suffisante, lorsque la dernière voyelle ou diphtongue des mots avec tout ce qui la suit, rendent un même son: Exemple,

*Espoir, } Heureux,
Devoir. } Honteux.*

RIMES *croisées*, c'est lorsqu'on entrelace les vers des deux espèces, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à *rimes croisées*.

RIMES *mêlées*, c'est lorsque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres règles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idilles, certaines pièces de théâtre, les opéra, les cantates, &c. sont composés de *rimes mêlées*. La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'est lorsque les vers de même *rimes* se suivent par couples, deux masculins & deux féminins. La comédie, l'épique & l'épigramme, se composent à *rimes plates*. Pour le poëme épique & la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie désagréable.

RIMES *unissonnes*, *rimes* qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les *rimes* suivantes & autres semblables, sont régulières. *Amant, moment; départ, hasard; champêtre, connoître; sang, flanc; aime, extrême.*

*Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.*

Au reste M. l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le poëme de la grace,

composé par Afrid, religieux de Viffembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme siecle; c'est du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (D. J.)

RIME, on sousentend *longue*, (Marine.) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement dessus ces rames.

RIME BONNE, ou BONNE RIME, (Marine.) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, f. m. (Littérat.) écrivain qui rime ou qui compose des vers rimés. Ce terme n'est guere usité qu'en Poésie, où il est synonyme à *poète*, & se prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne soit restreint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainsi M. Despréaux a dit qu'Apollon

*Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du sonnet les rigoureuses lois.*

Et ailleurs,

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux;

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poètes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (Géogr. mod.) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Eglise & dans la Romagne, située à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au sud-est de Ravenne, & à 20 milles au nord-ouest de Pefaro. Long. 30. 15. lat. suivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays des Sénonois d'Italie, & devint ensuite colonie romaine. Tite-Live, l. XXVII. la met au nombre des dix-huit colonies qui assisterent la république de Rome dans le tems des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* sont les ruines d'un amphithéâtre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demimille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

Rimini fut sujette aux empereurs romains jusqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malatestes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en possession de *Rimini*, possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortification; elle n'a jamais été féconde en savans, mais en quelques théologiens scholastiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, surnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Augustins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'est un peu distingué de ses confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par son *istoria universale di tutti i concilii generali particolari di santa Chiesa*. Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716, mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Nicéron a mis cet évêque au rang des hommes illustres. (D. J.)

RIMMAGEN, ou RIMAGEN, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, sur

le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainsi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent, ce qui joint à la ressemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (D. J.)

RIMOCASTRI, (Géogr. anc.) village de la Bœotie: Wheler, dans son voyage de Grece, dit tom. II. l. III. *Rimocastri* est situé sur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au sud, & a une vue sans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il est partagé en trois petits groupes de maisons, deux sur la montagne & une au-dessous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de grecs & d'albanais, tous chrétiens, excepté un sous-bacha qui les gouverne & qui est turc. La partie du village qui est sur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un fossé du côté du nord; le précipice de la montagne la défendant de l'autre côté, quoique sans nécessité à présent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entreprise. Le vin est ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pied de cette même montagne plusieurs grandes ruines que quelques-uns croient être celles de l'ancienne *Thespia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thispa*. (D. J.)

RINCEAU, f. m. (Archit.) espece de branche qui prenant ordinairement naissance d'un culot, est formée de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acanthé & le persil, avec fleurons, roses, boutons & graines, & qui sert à décorer les frises, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une singulière beauté. (D. J.)

RINCEAU, (Jardinage.) ornement de parterre formant une espece de ramage ou de grand feuillage; qui prend naissance d'un culot, & se porte vers le milieu du talleau, en rejetant d'espace en espace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les *rinceaux* ne sont plus si à la mode. On leur préfere les massifs de gazon qui forment des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légère, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, terme de Blason; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en sautoir. (D. J.)

RINCER, v. act. (Gramm.) c'est nettoyer un vaisseau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, sa bouche, &c.

RINCER, terme usité dans les ports de Paris, pour signifier l'action de changer une marchandise d'un bateau en un autre.

RINGARD, f. m. (Forgerie.) barre de fer dont on se sert pour manier de grosses pieces à forger, comme une enclume. On le dit aussi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts*. (D. J.)

RINGCOPING, (Géogr. mod.) petite ville de Danemark dans le Nortjutland, au diocèse de Rypen, sur la côte occidentale. (D. J.)

RINGEAU, ou RINJOT, f. m. (Marine.) c'est l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaisseau se joignent.

RINGSTEDT, ou RINGSTAD, (Géogr. mod.) ville de Danemark dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monastere où Waldemar I. & Erric le Pieux, ont eu leur sépulture. Long. 29. 44. latit. 55. 26. (D. J.)

RINTLEN, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne dans la Westphalie, au comté de Schawenbourg sur le Weser, entre Menden & Hambourg. Ernest, prince de Holstein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privilèges. Long. 26. 45. latit. 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, naquit à *Rintlin* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux

ouvrages font des institutions théologiques, & une histoire ecclésiastique & civile, en latin. (D. J.)

RIO-AQUADO, (Géog. mod.) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours. (D. J.)

RIO-BIANCO, (Géog. mod.) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgerid. Elle sort des montagnes près de la Lybie, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures. (D. J.)

RIO-BLANCO, (Géog. mod.) riviere de l'Amérique méridionale. Elle a deux sources, une appelée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans Rio-Négré, au-dessus du fort des Portugais. (D. J.)

RIO-EUS, (Hist. mod. superstit.) c'est chez les Japonais le nom d'une secte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangères, & sur-tout celles du Budéisme ou de la religion de Siaka. Voyez *SIKA*.

RIO-CHIARO, (Géog. mod.) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle sépare de l'Orvietan. Elle se jette dans le Tibre, un peu au-dessus de Graignano. (D. J.)

RIO-DA-VOLTA, (Géog. mod.) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appelé la Côte d'or. Son embouchure dans la mer est à vingt lieues du village nommé *Sinco*. (D. J.)

RIO-DE-JUNEKO, (Géog. mod.) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 9^d 10' de long. & à 5^d 50' de lat. nord. (D. J.)

RIO-DE-LA-GARTOS, (Géog. mod.) riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure se trouve presque à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condécéno. Cette riviere est petite, mais assez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en est bonne, & l'on ne connoît point d'autre riviere ni ruisseau d'eau douce sur cette côte, depuis le cap Catoche jusqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (D. J.)

RIO-DE-LA-HACHA, (Géog. mod.) nom, 1^o. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2^o. de la capitale (si l'on peut parler ainsi) de ce gouvernement: 3^o. de la riviere qui l'arrose.

Le gouvernement est borné au septentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le sépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé; & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement est bâtie dans un terroir fertile sur le bord de la riviere de son nom. cette capitale ne contient pas cent maisons; cependant on trouve dans son voisinage des veines d'or, & des salines. Lat. 11.

La riviere de la Hacha mouille ce hameau, & se jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (D. J.)

RIO-DOLCE, (Géog. mod.) riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle se perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (D. J.)

RIO-FORMOSO, (Géog. mod.) riviere des Indes dans la presqu'île de Malacca. C'est une riviere profonde, dont la source est avant dans les terres & dont l'embouchure est dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (D. J.)

RIO-GRANDE, (Géog. mod.) nom commun à trois rivières.

C'est, 1^o. une riviere considérable sur la côte occidentale d'Afrique. Son cours est de l'est à l'ouest jusqu'à l'île de Bissague qu'elle forme, & va se ren-

dre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle est navigable jusqu'à cent lieues de son embouchure. Ses bords sont couverts de gros arbres, dont on construit des canots.

2^o. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a donné ce nom, à cause de la grandeur de son canal. Ses sources sont dans le Popayan; & après avoir traversé plusieurs provinces, elle va se jeter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques jusqu'à cinquante lieues dans les terres.

3^o. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale au Bresil. Elle arrose la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Bresil. Voyez l'article suivant. (D. J.)

RIO-GRANDE, (Géog. mod.) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bresil, bornée au nord par le pays des Petaguay, au midi par la capitainerie de Tamaraca; au levant par la mer du nord; & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'est peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire son nom d'une riviere qui la traverse, & dont nous avons parlé précédemment. (D. J.)

RIOJA, (Géog. mod.) ville de l'Amérique méridionale, presque à l'entrée d'une plaine qui s'étend jusqu'au voisinage de la Cordillere de Chili, & assez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems subsisté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. Latit. mérid. 30. (D. J.)

RIO-LONGO ou RIO-MORENO, (Géog. mod.) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure est à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, sous le 11. 4. de latit. méridionale. (D. J.)

RIOM, (Géog. mod.) en latin *Ricomagum* ou *Ricomagus*; ensuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où est venu le nom de *Riom*; ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse & à 2 lieues de Clermont, à 20 sud-est de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguste s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée sous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile. Aujourd'hui *Riom* est considérable par sa sénéchaussée, par son présidial, dont le ressort est étendu, par son bureau des finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de S. Amable, patron de la ville. Les PP. de l'Oratoire y ont le college. Long. 20. 4. lat. 45. 50.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Florentius Gregorius*), est le premier dont il faut parler, à cause de son ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un saint, parce qu'il a lui-même écrit plusieurs livres des miracles des saints; parce qu'il s'opposa courageusement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde; enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome visiter le tombeau des apôtres. Il est mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ses ouvrages en 1699; mais le seul qui soit utile, est son histoire de France en dix livres, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Cette histoire contient des faits importants, quoique le style en soit dur & grossier, & que l'auteur soit extrêmement simple & crédule. On a remarqué qu'ils s'est trompé en plusieurs points & que plusieurs de ses passages veulent être corrigés. Son silence sur le miracle de la sainte ampoule est une forte objection contre la certitude de ce

miracle , parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il est encore bon d'observer qu'on l'obligea de se disculper par serment , d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des savans hommes du xvi^e siècle. Il mourut à Semur en 1597, à 60 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoise de Joseph. Il a publié en latin une chronologie sacrée, un commentaire sur les psaumes, plusieurs opuscules des rabbins, trois livres sur la Trinité, & un traité pour soutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit grand bruit par le mauvais esprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'église gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On fait que Genebrard avoit embrassé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne cessoit dans ses sermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomissoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits, & plus laborieux que sage. Son style se ressent de son caractère; il est dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*), secrétaire des commandemens de la reine Christine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Gustave le fit son envoyé extraordinaire en France; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin résident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoise du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poète françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des Inscriptions en 1706, de l'académie Françoise en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & estimé. Ce qui fait l'éloge de son cœur, c'est qu'étant poète par goût & comme par état, il ne s'est jamais permis des vers satyriques contre personne, quoiqu'il ait été souvent blessé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait plusieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra; les pieces qu'il a données en ce genre se sont soutenues à l'aide du musicien. Toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en quatre vol. in-12. Il est l'auteur des vers intitulés *les cinq sens*.

*J'entends la voix d'Eglé, quel plaisir souverain!
Je respire son air & son parfum divin:
Je la vois, à mes yeux Venus même s'expose;
Je cueille le lis de son sein;
Je goûte le baiser sur ses levres de rose.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en est extrême)
Voilà tous les cinq sens ravis tous à la fois;
Je ne parle pas du sixieme.*

Faydit (*Pierre*), connu par la singularité de ses opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en sortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité sur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le système des théologiens scolastiques, & en établit un qui l'a fait soupçonner de favoriser le trithéisme. Ses autres ouvrages sont 1^o. la vie de S. Amable: 2^o. des remarques sur Virgile, sur Homere & sur le style poétique de l'écriture: 3^o. des mémoires contre l'histoire ecclésiastique de Tillemont: 4^o. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages pèchent moins par l'érudition, que par la

fatyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmond (*Jacques*), jésuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de son siècle. Il devint confesseur de Louis XIII. & se conduisit à la cour avec tant de prudence dans ce poste délicat, qu'il n'y donna jamais à personne le moindre sujet de plainte. Renfermé dans les bornes de son ministère, il continua ses études, ne se mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de la Lande son neveu, sur lequel il fut contesté. Le pape le préféra à tous les savans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-estimés, & sont très-peu lus. Il est vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 vol. in-fol. les seuls opuscules du pere Sirmond sur différentes matieres, mais à-peine les consulte-t-on aujourd'hui dans les bibliothèques publiques qui en ont fait l'acquisition; cependant son style est concis, & il traite ses sujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Foulée (*Dom Antoine-Augustin*), de la congrégation de S. Maur, né *Riom* en 1677, mourut en 1718, après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jérusalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris en 1720, in-fol. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le sud. *Rio-Negro* entre si parallèlement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île. Long. 319. 30. lat. 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un siècle, & ont bâti un fort sur son bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises, à 3. 9. de latit. Ils y font un grand commerce d'esclaves, & ils doivent les faire dans les limites prescrites par les lois de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave: tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui sont dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénètre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises sous la direction des mêmes religieux du mont Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrain des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-REAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Brésil. Elle sépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & se jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à une certaine distance. Cette riviere est considérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies naturelles

nuelles & de vastes campagnes unies, d'un terrain gras, coupé par des ruisseaux qui le rafraichissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmier, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphants profitent; mais les negres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (D. J.)

RIO-SANGUIN, (Géog. mod.) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de longit. & à 5. 12 de latitude septentrionale. (D. J.)

RIO-SEXTOS, (Géog. mod.) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (D. J.)

RIO-TINTO, (Géog. mod.) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appelée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (D. J.)

RIOUZIC, (Géog. mod.) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des sept îles que les anciens ont appelé *Siada*. (D. J.)

RIOXA, (Géog. mod.) en latin *Raconia*; petite province d'Espagne, dans la Castille vieille, au voisinage de Miranda, de Ebro. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bassida & Belovado.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né Spinosa (Jean). Il servit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæceponos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (D. J.)

RIPA, (Géog. mod.) autrement *Ripa traffonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancone, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale

distance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570, est suffragant de Fermo. Long. 31. 36. lat. 45. 55. (D. J.)

RIPÆI MONTES, (Géog. anc.) montagnes de l'Arcadie, selon Servius, in lib. IX. *Æneid.* p. 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aspiration, & l'autre sans aspiration. Voyez *RIPHÆI montes*. Géog. anc. (D. J.)

RIPAILLE, (Géog. mod.) bourg de Savoie, dans le Chablais, sur le bord du lac de Genève, environ à une lieue de Thonon. Long. 24. 10. latit. 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour six hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il se crut guéri de toute ambition, & que laissant flotter les rennes de la souveraineté entre les mains de son fils, il ne songeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaisirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint son caractère dans les vers qui suivent:

O bizarre Amédée!

De quel caprice ambitieux

Ton ame est-elle possédée?

Ah! pourquoi t'échapper à ta douce carrière?

Comment as-tu quitté ces bords délicieux,

Ta cellule, ton vin, ta maîtresse & tes jeux,

Pour aller disputer la barque de S. Pierre?

(D. J.)

RIFE, f. f. (outil d'ouvriers.) outil de maçon, de tailleur de pierre, & de sculpteur, qui sert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons est une espece de fer en forme de queue d'ironde dentelée, ou une sorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée*; celle des tailleurs de pierre est plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des sculpteurs, c'est un ciseau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* sont à manches de bois. Il y a aussi des *ripes* sans dents qui ne sont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. Savary. (D. J.)

RIPEN ou **RYPPEN**, (Géog. mod.) ville de Danemark, dans le Jutland septentrional, près de la côte occidentale, & capitale du diocèse auquel elle donne son nom. Elle est située à 20 lieues au nord-ouest de Sleswick, & est mouillée par la riviere de Nipsaa, qui y cause souvent de grands dommages. Elle a pour sa défense un ancien château, mais elle est surtout fortifiée par la nature. Son église cathédrale est bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris son commencement vers l'an 860, & l'évêque jouissoit autrefois de la juridiction temporelle & spirituelle; mais en 1536, le roi Christian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemark, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocèse de *Ripen* qui est borné au midi par le duché de Slesweick, & au nord par le Wibourg, est composé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* est gouvernée par deux bourgeois & par un sénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit considérable aux habitans par la nourriture des bestiaux; car c'est l'endroit où l'on assemble les bœufs de presque tout le Jutland. On les embarque ensuite sur des vaisseaux pour les transporter en divers pays, & principalement en Hollande. Long. 42. 8'. latit. 55. 19'.

Borrichius (Olais) l'un des plus savans personnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conseiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les sciences de son crédit & de sa bourse. Il fonda

à Copenhague une espece de college pour l'entretien de pauvres étudiants, & donna pour cette fondation vingt-six milles rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages sur des matieres de médecine & de chimie sont toujours estimés; & comme ce sont pour la plupart des dissertations, on a recueilli les principales en 2 vol. in-4°.

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans lesquelles il fut employé avec succès. Les administrateurs du royaume pendant la minorité de *Christiern IV.* le nommerent historiographe du roi avec six cens rixdallers d'appointement. Il composa les annales de Danemark depuis la mort de *Frédéric I.* jusqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré enseveli jusqu'à l'année 1737, que *M. Gramm* l'a mis au jour à Copenhague, in-folio; mais le traité de la république de *Lacedemone*, de *republicâ Lacedæmon. libri quatuor*, est généralement estimé. Il parut d'abord à Genève en 1593, in-4°. & ensuite à Leyde en 1670 in-12. *Gronovius* l'a inséré dans son trésor d'antiquités grecques. *Cragius* mourut en 1602.

Je supprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illustres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que *Mons* étoit de cette ville, dont il devint bourguemestre. *Mons* est ce magistrat intrépide, qui eut le courage d'oser porter dans Copenhague en 1523, à *Christiern II.* roi de Danemark, la sentence de déposition prononcée par les états de *Jutland*. « Mon nom, dit-il au tyran, devoit être » écrit sur la porte de tous les méchans princes. » *Christiern* détesté de tous ses sujets, abhorré de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, cet arrêt singulier, qu'un seul homme défarmé lui signifioit. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au nord de *Dobrzin*, dont elle est une des trois châtelles. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivi-pullum*, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au midi de *Campredon*, avec une abbaye d'hommes, ordre de *S. Benoît*, qui servoit de sépulture aux comtes de *Barcelone*. Elle est au confluent du *Frésaro* & du *Ter*. (*D. J.*)

RIPOSTE, f. f. (*estocade de*) est une botte qu'on porte à l'ennemi aussitôt qu'on a paré son estocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1°. que la parade soit extrêmement vive; 2°. détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'est-à-dire, que si l'on a paré l'estocade de quarte basse, on riposte quarte basse; & si l'on a paré l'estocade de tierce, on riposte tierce, &c.

RIPPER, v. act. terme usité dans les douanes & sur les ports des rivières, particulièrement à Paris. Il signifie faire couler à force de bras, sur les brancarts d'un haquet, les balles, caisses, ou tonnes de marchandises pour les charger plus facilement. *Dictionn. de Commerce.*

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de *Ptolomée*, l. I. c. iij. ville d'Angleterre, dans la province d'*Yorck*, sur la *Youre*, à 210 milles au nord-ouest de *Londres*; *Widfrid*, archevêque d'*Yorck*, y fonda autrefois une abbaye de *bénédictins*. Aujourd'hui cette ville se distingue par ses manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre. *Long.* 13. 56'. *latit.* 54. 5'. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuarii* & *Riparioli*; tous ces noms sont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour désigner un peuple distingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Frisons ou Frisicebons, des

Bajouriens & des Saxons, mais dont il est plus aisé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croient que les *Riparii* étoient un composé de différentes nations au-delà du *Rhein*, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & sur ses bords. *M. de Valois*, *not. gall. p. 478*, soupçonne qu'ils avoient été appelés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord sur la rive droite du *Rhein*; & il ajoute que ces peuples ayant passé le fleuve, fixèrent leur demeure sur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient jusqu'aux rivières de *Roer* & de *Meuse*, où se trouvent *Nuyts*, *Cologne*, *Bonn*, *Zulick* ou *Zulch*, *Duren*, *Juliers* & *Andernach*. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, presque semblable à la loi *salique*, suffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alsace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*, voisin de l'Alsace, & qui demouroit entre la *Bliès*, la *Sare* & la *Moselle*. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* sur le haut *Rhein* & sur le bas *Rhein*; mais comme il n'est parlé que d'un seul duché des peuples *ripuaires*, il ne seroit pas impossible que ce duché se fut étendu le long du *Rhein*, depuis *Nuyts* jusqu'à la rivière de *Senz*, dans un espace de quarante-six milles, & qu'il eût compris *Nuyts*, *Cologne*, *Bonn*, *Andernach*, *Coblents*, *Wesel* ou *Ober-Wesel*, *Bingen*, *Mayence*, *Worms*, *Spire*, *Rhein-Zabern* & *Zeltz*.

Du tems de l'empereur *Louis le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du *Rhein* dans la Germanie, un pays appelé *Riparia* ou *Riparia*, & qui étoit la première demeure des *Riparii* qui avoient passé le *Rhein*, & s'étoient établis dans la France. *Louis-Auguste* en fait aussi mention dans le partage de son royaume entre ses trois fils; il le nomme par corruption *Ribuaria*, & le place entre la *Thuringe* & la *Saxe*. (*D. J.*)

RIPUAIRE loi, (*Jurisprud.*) Voyez LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE, f. f. (*Poésie gaul.*) sorte de grande chanson ancienne, composée de vers couples de six ou sept syllabes chacun, avec divers croisées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *S. Ricquier*, ville de France en *Picardie*, au diocèse d'*Amiens*, dans le comté de *Ponthieu*, sur la petite rivière de *Cardon*, ou plutôt à la source de ce ruisseau, à 2 lieues au nord-est d'*Abbeville*, & à 7, au nord-est d'*Amiens*.

Cette ville étoit déjà un bourg considérable nommé *Centule*, avant le regne de *Charlemagne*; & du tems de *Louis le débonnaire*, c'étoit une ville plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avoit deux mille six cens maisons. *S. Riquier* y naquit sous le regne de *Clotaire II.* vers le commencement du vij. siècle, & en 640 il y jeta les fondemens du monastere qui subsiste encore, & qui porte aujourd'hui son nom. Il y établit pour abbé *S. Oualde*. Les moines eurent la seigneurie temporelle de la ville; les comtes de *Ponthieu* & ceux d'*Amiens* se l'approprièrent ensuite; & elle revint en 1225 à *Louis VIII.* roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Riquier* en sont aujourd'hui co-seigneurs. La taille y est personnelle, & c'est le siege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 23'. *latit.* 50. 12'. (*D. J.*)

RIS ou RIRE, f. m. (*Physiolog.*) émotion subite de l'ame qui paroît aussitôt sur le visage, quand on est surpris agréablement par quelque chose qui cause un sentiment de joie. C'est le propre de l'homme, entant qu'un être pensant, & par un effet de la conformation des muscles de son visage. *V. RISIBILITÉ.*

On ne sauroit expliquer comment à l'occasion d'une idée, ce mouvement se produit aux levres & au reste du visage ; on ne doit pas même espérer d'y parvenir ; il y a beaucoup de phénomènes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication ; mais il faut se ressouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les sensations.

Le visage seul est le siege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *risorius* de Santorini. Les joues forment par une espèce de duplicature une petite fosse entre la bouche & les côtés du visage ; à cet état se joignent des expirations alternatives qui se suivent vite, & sont peu ou point sonores ; elles le sont beaucoup, quand le *ris* est immodéré ; alors les muscles du bas-ventre sont agités, l'action des muscles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorsque le *ris* commence à se former, on inspire, on n'expire point ; ensuite les expirations viennent ; elles sont sonores, fréquentes, petites ; elles ne vident point tout l'air du thorax ; par-là l'air est pressé contre la glotte ; la glotte resserrée laisse sortir de vrais sons, & en montant & descendant, elle comprime les vaisseaux sanguins.

Ainsi 1°. lorsqu'on est frappé de quelque idée plaisante ou ridicule, on rit avec bruit, parce que la poitrine se resserrant, le larynx en même tems est comprimé, le diaphragme agit par de petites secousses, l'action des muscles abdominaux le force de remonter, & fait sortir l'air à diverses reprises.

2°. Comme il y a une liaison entre le diaphragme, les muscles du visage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être surpris, si les mouvemens du *ris* se font sentir au visage & au larynx.

3°. Puisque les poumons sont comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le sang ne doit pas passer librement dans les vaisseaux du poumon ; ainsi la circulation ne se fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires se gonflent, de même que la tête ; cela vient de ce que le sang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en descendant de la tête, le cœur se resserrant, & le poumon n'étant pas libre ; pour la tête, c'est une nécessité qu'elle devienne enflée, puisque le sang ne peut alors se décharger dans les veines non plus que la sérosité.

Il arrive souvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas respirer ; cela doit arriver ainsi quand les secousses continuent long-tems & avec violence, puisqu'alors le sang ne passe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voisin du *ris* que son extrémité opposée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une cause contraire ; mais par ces pleurs je n'entends pas de simples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer plusieurs affections de la poitrine avec inspiration ; le thorax dilaté est comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, aussi-tôt suivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant ; on conserve à-peu-près la même figure, si ce n'est que les yeux sont plus poussés en avant, & s'enflent en quelque sorte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce sont à-peu-près les mêmes muscles du visage qui jouent, c'est pourquoi on peut à-peine distinguer la différence qui se trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le visage ; le *ris* des mélancoliques ressemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénère quelquefois en convulsion ; cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'est lui-même

Tome XIV.

qu'une espèce de convulsion ; le diaphragme étant violemment agité, peut par le moyen de l'intercostal de la huitième paire, & des nerfs diaphragmatiques, causer des convulsions dans les muscles, avec lesquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut se faire que les vaisseaux pulmonaires se rompent ; aussi a-t-on vu quelquefois succéder aux violentes secousses que le poumon souffre quand on rit, des crachemens de sang.

9°. L'apoplexie vient souvent d'un arrêt de sang ; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré, le sang ne passe pas librement dans les vaisseaux pulmonaires, ni par le cerveau : il peut donc se faire que l'apoplexie succède aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques observations sur les effets du *ris* poussé à l'excès. Chryssippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient jusqu'à l'entière extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de sang qui ne passe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une stagnation à-peu-près aussi considérable que dans les efforts ; de-là des ruptures d'ulcères quelquefois salutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là aussi quelquefois des hémoptysies, & des convulsions nerveuses, funestes dans les plaies des nerfs.

Cependant, sans trop craindre ces tristes effets du *ris* excessif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté sans les regarder comme des chimères, il convient de ne se livrer qu'à des *ris* modérés, qui sont les fruits d'une joie douce & toujours bienfaisante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le sang se divise, les vaisseaux qui n'avoient pas assez de force pour chasser les humeurs, sont pressés ; plusieurs parties qui étoient sans vigueur sont agitées, & reçoivent plus de sang ; les humeurs sont poussées dans les pores sécrétoires, la transpiration s'augmente, le sang circule plus vite au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il se filtre conséquemment plus d'esprits ; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame est agréablement affectée, c'est ce que nous éprouvons fréquemment dans nos spectacles. La cause du *rire* à la comédie, dit Voltaire, est une de ces choses plus senties que connues ; l'admirable Moliere, ajoute-t-il, & Regnard quelquefois, excitent en nous ce plaisir, sans nous en rendre raison, & sans nous dire leur secret. Des méprises, des travestissemens qui occasionnent ces méprises, les contrastes qui en sont les suites, produisent un *ris* général, tandis qu'il y a des caractères ridicules dont la représentation plaît, sans causer ce *ris* immodéré de joie ; Trissotin & Vadius, par exemple, semblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui sont un plaisir inexprimable, ne causent guère un *ris* éclatant.

On distingue plusieurs espèces de *ris* ; il est des *ris* moqueurs & méprisans, où ce ne sont que quelques muscles du visage qui agissent, sans expiration ni inspiration. Il en est de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulsion des nerfs subcutanés, à laquelle se joint la convulsion sympathique du diaphragme ; l'inflammation de cette cloison, fait naître un *ris* sardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverses manières de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaïses, non plus que dans la superstition des anciens, qui tiroient d'heureux présages du *rire* des enfans au moment de

leur naissance, car c'est ainsi qu'il faut entendre la pensée de Sénèque dans sa quatrième élogue :

*Puer qui non riste parenti,
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubile est.*

« Tout enfant qui ne rit pas à ses parens, ne mérite pas d'être admis à la table des dieux, ni au lit d'une déesse ».

Saint Basile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Écriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, VI. ch. xxv. mais Jésus-Christ, comme l'a remarqué Grotius, parle seulement de ceux qui ne cherchent que les occasions de se réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaisirs; rien n'est plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en est un effet naturel.

Lycurgue, en législateur éclairé, consacra des statues du *Ris* dans toutes les salles des Spartiates; pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire régner dans leurs repas & dans leurs assemblés, la satisfaction & les sentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, est le plus agréable assaisonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages sur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaissance des lettres, aux savans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du ris, de ses causes & de ses effets*, Paris 1579, in-8°. Il est bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali risu*; Messanæ 1656, in-4°. (D. J.)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulsif, dont le surnom est tiré du *sardea* ou *sardonia herba*, la *sardoine*, qui prise intérieurement, est un poison assez actif, dont le principal effet se porte sur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulsifs, de façon que les malades empoisonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'est autre chose que la renoncule sauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui est, suivant Dioscoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres espèces; on l'appelle aussi communément *l'api sauvage*. Appulée à cause de sa qualité vénimeuse, lui a donné le nom d'*herbe scélérate*. Voyez RENONCULE.

Le *ris sardonique* est aussi connu sous le nom de *spasme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les levres, dans cet état de convulsion, imitent la figure de celles d'un chien lorsqu'il grince des dents; *cynique* est dérivé de *κυνος*, qui veut dire *chien*.

La réfraction convulsive des angles des levres, qui constitue proprement le *ris sardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche fera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralysie & d'épilepsie; plus souvent les deux angles retirés laissent les dents à découvert & caractérisent mieux la maladie; quelquefois aussi les muscles du nez, des paupières, de la face, le muscle peaucier, sont affectés de façon que toute la face est en convulsion; il y a des cas où le mal se répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Coelius Aurelianus l'a observé, jusqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade est dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour soulever & transporter un fardeau. Cette maladie est souvent précédée, suivant Avicenne, d'une légère douleur dans les os de la face, avec engourdissement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorsqu'elle est décidée & bien établie, la salive auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obstacle, se répand au-dehors, la

voix est altérée, la mastication est presque impraticable; il n'est pas rare alors, selon la remarque de Celse, de voir survenir la fièvre & un changement réitéré dans la couleur du visage.

L'usage de la renoncule sauvage n'est pas la seule cause du *ris sardonique*, des attaques d'épilepsie & de paralysie peuvent, comme nous avons déjà dit, produire dans les muscles des levres une altération à-peu-près semblable; mais la rétraction de ces muscles dans la paralysie n'est qu'une fausse convulsion occasionnée par le relâchement des antagonistes. Les vices du diaphragme sont des causes assez ordinaires du *ris sardonique*, sans doute à cause de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrième & cinquième vertèbre du cou qui se portent à cet organe, & qui fournissent quelques ramifications aux levres; c'est un symptôme très-fréquent dans la paraphrénésie (voyez ce mot), dans les blessures du diaphragme, comme l'ont observé Pline, Aristote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une blessure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'instrument, on laissa une petite squille de bois qui piqua le diaphragme, à l'instant le malade fut saisi d'un *ris tumultueux*, & mourut peu après dans les convulsions; *Epidem. lib. V. agr. 94*. Le *ris sardonique* survient quelquefois le neuvième jour après l'extirpation des testicules, & il est alors un très-mauvais signe. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occasionne aussi quelquefois, suivant le même auteur, une altération dans la situation des levres qui peut imiter le *ris sardonique lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muscles masseters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les causes des convulsions en général qui peuvent aussi-bien affecter les levres que toute autre partie.

On ne sauroit méconnoître cette maladie, ses symptômes frappent au premier coup-d'œil, & ne sont nullement équivoques. Il est moins aisé de distinguer les causes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en assurer par le récit du malade & des assistans, & par l'examen plus attentif des phénomènes; ce n'est que par les autres qu'on peut être instruit si le *ris sardonique* est la suite de l'usage de cette renoncule vénimeuse ou d'une blessure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération précédente; on juge soi-même si la rétraction des levres est vraiment convulsive, ou l'effet d'un relâchement paralytique; dans ce dernier cas, les levres ne sont pour l'ordinaire retirées que d'un côté, elles obéissent au moindre effort, & les paupières du côté opposé atteintes de la même paralysie, sont abaissées; le tempérament, le genre de vie du malade, les causes précédentes peuvent fournir encore des éclaircissements ultérieurs; dans le *ris sardonique* exactement spasmodique, les deux angles sont le plus souvent retirés, & l'on ne peut, sans beaucoup de peine, les rapprocher, ils opposent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cause.

C'est sans fondement qu'on assure que le *ris sardonique* est un symptôme toujours très-dangereux; cette assertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'est pas conforme à toutes les observations; le *ris sardonique*, effet de la paralysie ou de l'épilepsie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralysie il n'est pas toujours suivi d'une mort subite & inattendue; on guérit quelques malades qui ont usé de la *sardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fièvre non intermittente, la distorsion du nez, des yeux, des sourcils & des levres, sont un signe de mort prochaine, *Aphor. 49. lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem.*

lib. III. qui prouve que ce prognostic général souffre quelques exceptions. Pythion dans qui il observa ce symptôme au septième jour d'une fièvre continue, fut très-bien guéri. Lorsqu'il se rencontre avec une extrême foiblesse, on peut assurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun espoir, *Coacar. prænot. cap. j. n.º. 74.* ce qui lui est commun avec toutes les autres convulsions; voyez SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un transport subit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorrhagie par le nez.

La seule espèce de *ris sardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particulière pour le traitement; les autres espèces ou n'en sont pas susceptibles, ou n'exigent d'autres remèdes que ceux qui sont appropriés aux maladies dont elles sont symptômes. Le secours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoisonnés, est sans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Égine, Dioscoride, &c. s'accordent tous à le prescrire, nullement retenus par la causticité qu'ils attribuent à cette plante; dès que l'émétique a fini son effet, ils conseillent l'hydromel pris abondamment; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remèdes chauds & pénétrants, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulsions, ne seroient pas employées sans succès: les bains d'*hydrellum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, sont aussi très-convenables; mais il faut avoir soin de frotter & d'oindre le malade au sortir du bain. D'reste, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-spasmodiques, les amers, le quinquina, le sel sédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la classe des anti-hystériques.

Ris sardonique, se prend aussi souvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on est obligé d'affecter sans en avoir le moindre sujet, ou lorsqu'on auroit plutôt lieu d'être triste ou en colère; tel est l'état d'un homme qui entend raconter une histoire plaisante dont il est lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte est forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire; tel est aussi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il est arrivé à certain histrion, aristarque de profession, qui bafoué justement en plein théâtre, affecta de mêler ses *ris* aux éclats qui partoient de toute part; mais il avoit mangé de la fardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (m)

RIS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) Voyez RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œilleux, avec des garcettes qui sont en-travers d'une voile, à une certaine hauteur. Les garcettes servent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems est mauvais; ce qui s'appelle prendre un *ris*. Voyez PRENDRE UN RIS.

RIS de veau, terme de boucherie; glande qui est sous l'œsophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement la *fagoue*, qui est blanche & ridée, & l'autre la *gorge*. C'est une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (D. J.)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golphe de Venise, au fond du golphe Cattaro. Les Turcs l'ont ruinée. (D. J.)

RISANO, IE, (*Géog. mod.*) rivière d'Italie, dans l'Istrie. Elle se jette dans le golphe de Trieste, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Istria. Cette rivière est le *Formio* des anciens. (D. J.)

RISBAN, f. m. (*Hydraul.*) est un fort de maçonnerie construit dans la mer sur lequel on place de l'artillerie pour la défense d'un port. Tel étoit le fa-

mieux risban bati par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduisoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garnison, deux grandes citernes, des magasins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie sur son rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pièces de canon. (K)

RISBERME, f. f. (*Hydraul.*) est une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en assurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet espace de fascines & de grillages, dont les compartimens sont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus solidement. (K)

RISCUS, f. m. (*Littérat.*) ce mot signifie quelquefois chez les Romains un coffre, un bahut couvert de peau; d'autres fois il se prend pour un panier d'osier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une espèce d'armoire taillée dans le mur d'une maison, & qui servoit pareillement pour y ferrer du linge, & autres effets de ménage. (D. J.)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Prusse, sur la Liebe, avec un château, près de Freystad; elle étoit autrefois la résidence des évêques de Poméranie. (D. J.)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répète après Aristote, que c'est le propre de l'homme; cependant en soutenant cette proposition, on avance une chose assez obscure, & peut-être très-contestable; car si l'on entend par *risibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lèvres, qui a lieu quand on rit, il ne seroit pas, je pense, impossible de dresser des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *risibilité*, non-seulement le changement que le ris fait dans le visage, mais aussi la pensée qui l'accompagne & qui le produit; & que par conséquent l'on entende par *risibilité*, le pouvoir de rire en pensant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette manière, parce qu'il n'y en a point qui ne soient propres à l'homme seul, si on les joint avec la pensée; telle sera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme pense en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne seront pas certains dans l'esprit de ceux qui attribuent des pensées aux bêtes. (D. J.)

RISIGALLUM, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arsenic d'un jaune vif ou rouge. Voyez RÉALGAR.

RISQUE, f. m. (*Gramm.*) c'est le hazard qu'on court d'une perte, d'un dommage, &c. Voyez HAZARD.

Il y a un grand risque à prêter son bien à crédit aux grands seigneurs, aux femmes non autorisées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme espagnol *risco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit *περιμαρ* pour *periclitior*, je hazarde, & *περιμαρ* pour lot ou hazard, Skinner croit que ces mots, aussi-bien que le mot *risque*, peuvent être déduits de *ριπτω*, *αναριπτω τον κισβον*, je jette le dé.

Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises & envois, on a coutume de les faire assurer. Voyez POLICE D'ASSURANCE.

Le risque de ces marchandises commence au tems où on les porte à bord. C'est une maxime constante que l'on ne doit jamais risquer tout sur un seul fond, ou sur le même vaisseau; cette maxime apprend à ceux qui assurent, qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder sur un vaisseau unique, attendu qu'il y a moins de *risque* à courir sur plusieurs ensemble que sur un seul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) exposer son bien, sa marchandise, &c. sans craindre de le perdre, dans l'espérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *risquer* lorsque le péril est évident.

RISSOLE, f. f. (*Gram. & Cuisine.*) sorte de pâtisserie ou de friture faite de viande sèche, épicée, envelopée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au saindoux.

RISSOLER, v. act. (*Cuisine.*) cuire ou rotir au feu une viande, jusqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rousse.

RISONS, terme de galere, (*Marine.*) ce sont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, f. m. (*Théolog.*) est une manière d'observer les cérémonies religieuses qui est propre à telle ou telle église, à tel ou tel diocèse. Voyez CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, &c. célèbrent le service divin suivant le *rit* grec. L'Occident suit le rit latin, ou celui de l'Eglise romaine. Les différens diocèses, surtout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque église ayant ses usages propres établis de tems immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard le *rit* parisien, le *rit* fénoinois, &c.

On distingue cependant dans l'occident trois sortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainsi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'est le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* ambrosien, qui a pour auteur S. Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'église de Milan; & le *rit* mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les églises de Tolède & de Séville. Voyez MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui suivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens composèrent sous le regne d'Edouard VI. & qui est contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes pierres*. Voyez RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hist. mod.*) c'est un tribunal composé de mandarins & de lettrés chinois, dont la destination est de veiller sur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduise dans le royaume de la Chine, les superstitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal est, dit-on, presque aussi ancien que la monarchie; les mandarins qui le composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est exempte d'idolatrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers. Voyez TYEN-TCHU.

Le tribunal des rites a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui règle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITOURNELLE, f. f. en Musique, est un morceau de symphonie, assez court, qui se met en manière de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle

annonce le chant, ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant, ou dans le milieu du chant, pour reposer la voix, pour ajouter à l'expression, ou simplement pour embellir la pièce.

Dans les partitions ou recueils de musique italienne, les *ritournelles* sont souvent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. Voyez RÉPÉTITION.

Ritournelle vient de l'italien, & signifie proprement petit retour, *ritornello*. (S)

RITUEL, f. m. (*Théolog.*) livre d'église qui enseigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être observées en célébrant le service divin, dans une église particulière, dans un diocèse, dans un ordre religieux, &c. Voyez RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient aussi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rites & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton de *re rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des rituels des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le rituel des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabbins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïse.

Les chrétiens ont eu aussi leurs rituels dès la première antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les sacramentaires des papes Gélase & S. Grégoire le grand. Ces rituels sont en grand nombre, tant sur la célébration de l'office divin, que sur la manière d'administrer les sacremens, & sur les autres cérémonies de l'Eglise. Plusieurs savans du dernier siècle, & entre autres dom Menard & dom Martenne se sont beaucoup appliqués à la recherche des anciens rituels, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit sur ces matières, remarque que dans quelques rituels on ne s'est pas contenté de rapporter simplement, ou de prescrire les rites & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les gestes qu'on doit observer pour rendre les cérémonies plus augustes, mais encore qu'on en a cherché des raisons mystiques, inventées après coup, & qui ne sont point les vraies raisons de l'institution. De Vert, *explicit. des cérémon. & liturg. de l'Eglise*.

RITUELS, (*Antiq. étrusq.*) rituales, espece d'écrits sacrés chez les anciens Etrusques, dans lesquels écrits les lois & la discipline des aruspices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit aussi *aruspici libri*. Voyez Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj. (D. J.)*

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le lac de Guarda, à six lieues au sud-ouest de Trente. Elle fut prise en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. Long. 28. 20. lat. 45. 46. (D. J.)

RIVAGE, f. m. (*Gram.*) c'est le bord de la mer. On dit les bords de la rivière.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui est levé sur tous les bateaux chargés de marchandises, qui y arrivent par la rivière, & qui séjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux*.

RIVAGE, (*Comm.*) se dit aussi du chemin que les ordonnances touchant le commerce réservent sur les bords des rivières pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672,

le chemin du rivage doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, f. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois seulement seigneurial, qui se paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux soit en montant soit en descendant la riviere. Ce droit est établi pour entretenir les chemins qui sont réservés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonnée une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de péages, pontonnages, riverages, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dictionn. de Comm.*

RIVAL, f. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux personnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* se dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans sont assez souvent fondées sur la jalousie de deux rivaux qui se disputent une maîtresse. On applique aussi ce terme à un antagoniste dans d'autres poursuites.

Les Jurisconsultes font venir ce mot de *rivus*, ruisseau commun à plusieurs personnes qui viennent y puiser de l'eau, *quod ab eodem rivo aquam hauriant*: & Donat prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent souvent querelle, lorsqu'ils viennent boire en même tems au même ruisseau. Mais Coelius Rhodiginus dit (& cette étymologie est beaucoup plus sensée) qu'anciennement on appelloit rivaux, rivales, ceux dont les terres étoient séparées par une fontaine ou un ruisseau, dont le cours étant sujet à être détourné suivant différentes routes, occasionnoit entre les voisins des disputes & des procès fréquens. C'est ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs seaux à la même fontaine. Cette coutume de séparer les terres par de petits canaux ou ruisseaux, a lieu dans les prairies voisines d'un gros ruisseau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, en sorte qu'il n'est permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voisins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ses ouvrages, court risque d'en être amoureux tout seul & sans avoir de rival:

Quin sine rivali teque & tua solus amares. Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit sans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, f. f. (*Bell. letr.*) concurrence de deux personnes à une même chose sur laquelle elles ont des prétentions. Voyez RIVAL.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, f. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la rive ou les rives d'un fleuve. La rive d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les mesureurs de grains appellent ainsi les deux bords du côté de la radoire ou ra cloire dont ils se servent pour rader les grains de dessus les mesures. Voyez RADOIRE.

RIVE, (*Soirie.*) bord de la chaîne tendue soit à droite, soit à gauche. On dit aussi rive de l'étoffe.

RIVER, v. act. (*terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'est rabattre la pointe

d'un clou, & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, en terme d'Eventailiste, c'est rassembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre, par le moyen d'un clou qui traverse tous les brins. Voyez la figure qui représente un clou à vis, c'est-à-dire, dont une des têtes est taraudée, & se visse sur la tige du clou qui est faite en vis de ce côté: l'autre tête est rivée.

RIVER, en terme de Fourbisseur, c'est rabattre l'extrémité de la soie sur le bouton du pommeau, en sorte que cette extrémité soit faite en forme de tête de clou qui retient sur la soie le pommeau & toutes les pieces qui y sont enfilées.

RIVER, en Horlogerie, c'est rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal sur une autre piece, pour les faire tenir ensemble. Voyez RIVURE, POINÇON À RIVER, POINÇON À COUPER.

RIVER, en terme d'Orfèvre en grosserie, c'est arrêter une piece sur une autre à laquelle on a pratiqué une espece de clou qu'on écrase, & qu'on lime imperceptiblement sur le trou chamfré ou fraisé. Voyez CHAMFRER.

RIVERAINS, f. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de seigneurie & de justice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruisseau, ou même sur la rive d'une forêt. Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts. (*A*)

RIVET, f. m. terme de Manege, c'est l'extrémité du clou qui est rivé ou retrouffé sur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet. (D. J.)*

RIVET, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. Voyez RIVET.

RIVET, (*Cordonn.*) couture interieure du soulier. Voyez TRANCHE-FIL.

RIVETIER, f. m. terme & outil de Ceinturier, qui leur sert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher plusieurs pieces de cuir ensemble.

Cet outil est une espece de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts est tranchant tout-autour & creux en-dedans, au milieu duquel creux est encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former. Voyez la fig. Pl. du Ceinturier, qui représente une coupe dudit poinçon.

RJUGAN, ou DJUGAN, vulgairement DJUGAN-NUKI, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'origine chinoise, dont les branches sont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de rose & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui est ramassé en grappes, est de la grosseur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendré, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonnois trouvent délicieuse, a le goût d'une cerise seche, qu'on auroit fait cuire au vin & au sucre.

On distingue deux autres especes du même arbre, qui se nomment *roganna* & *ritsji*.

RIVIERE, f. f. (*Gramm.*) masse d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruisseaux; les ruisseaux forment les rivieres. Les rivieres grossies, & se rendant à la mer sans perdre leur nom, s'appellent fleuves.

On dit que la riviere est marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, en sorte que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur destination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot synonyme à ce-

lui de *fleuve*, se dit d'un assemblage d'eaux qui partant de quelque source, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue considérable, pour aller ordinairement se jeter dans la mer. *Voyez FLEUVE.*

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, entant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez MONTAGNES.*

L'eau si nécessaire & si commode pour la vie, a invité la plupart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il est arrivé de-là, que presque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus considérables qui soient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamise la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainsi de plusieurs autres.

Il est bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'est en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui est à la droite d'un homme qui seroit supposé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers son embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche est considéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*, c'est une question purement physique; mais nous mettrons sous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'est à quoi la table suivante est destinée.

Les rivieres d'Europe sont,

En Suede,	Le Dalarne,	A l'est.			
	Le Kimi,				
En Danemark & en Norvege,	Le Torno,	Au sud-ouest.			
	L'Else.				
En Moscovie,	Le Volga,	De l'est au sud.			
	Le Don,				
	La Dwina.				
En France,	La Seine,	Nord-ouest.			
	La Loire,				
	Le Rhône,				
	La Garonne.				
En Allemagne,	Le Danube,	} Danubius ou Ister,			
	Le Scheld,		} Scaldis,		
	La Meuse,				
	Le Rhein,				
	L'Elne,				
	Le Weser,				
	L'Elbe,				
	L'Oder.				
	En Pologne,			Le Nieper,	} Boristenes,
				Le Niester,	
Le Bogg,					
La Wislule,					
Le Niemen,					
En Espagne,	Le Duna,	} Tyrus,			
	L'Ebre,				
	Le Xucas,				
	Le Guadalquivir,				
	Le Douzo.				
En Italie,	Le Po,	} Eridanus ou Padus,			
	L'Adige,				
	L'Arne,				
	Le Tibre,				
	Le Volterne.				
Dans la Turquie en Europe est	Le Danube.	} Danubius ou Ister.			
En Ecosse,	Le Tay,	} Tanus,			
	Le Clyde,				
	Le Spey,				
	Le Dee,				
	Le Done.				

En Angleterre,	La Tamise,	} Tamesis,	} Coulent à	} Est.
	Le Severn,			
	Le Humber,			
	L'Ouse,			
	Le Trente,			
	Le Tine,			
	Le Twede,			
	Le Medway,			
	Le Kay.			
	En Irlande,			
Le Lee,				
Le Blackwater,				
Le Barrow,				
Le Liff,				
La Boyne.	} Birgus,	} Coulent à	} Nord-est.	
	} Libniu,			
		} Buvin da,	} Coulent à	} Nord-est.
		} Boina.		

Les rivieres d'Asie sont,

En Tartarie,	L'Oby,	} Margus,	} Coulent au	} De l'ouest au nord,
	L'Oécharde,			
	Le Tartare,			
Dans la Chine,	Le Parifanga,	} Jaxartés,	} Coulent au	} Nord.
	Le Chezel.			
	Le Fleuve Jaune.			
Dans l'Inde,	Le Kiang,	} Ganges.	} Coulent au	} Est, & fait différens méandres.
	Le Ta.			
	Le Indus.			
En Perse,	Le Jihun,	} Oxus,	} Coulent au	} Sud.
	Le Palimalon,			
	L'Ihment,			
	Le Tifendan,			
	Le Tiritici,			
Dans la Turquie Asiatique,	Le Sirt,	} Arabius,	} Coulent au	} Sud.
	Le Tigil,			
	L'Euphrate.	} Bagradas,	} Coulent au	} Sud-ouest.
		} Agtadatus,		
		} Mosâus,	} Coulent au	} Sud-ouest.
		} Rhogomanis		
		} Tygris,	} Coulent au	} Sud-ouest.
		} Euphrates.		

Les principales rivieres d'Afrique sont,

En Egypte,	Le Nil.	Nilus.	Nord.
En Barbarie,	Lo Guadalbarbar,	} Bagradan,	} Nord.
	Le Rio-Major.		
Dans le Biledulgerid,	La source du Guadalbarbar,	} peu remarquable.	} Nord-ouest.
	La source du Major,		
	Les branches du Gir.		
Dans le Zaara,	Le corps du Gir.	Giras.	Sud-est.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.	Niger.	Sud-est.
Dans la Guinée,	SWeria de Costa,	} peu remarquable.	} Nord-ouest.
	La riviere de Volta.		
Dans la Nubie,	La riviere Nubia.	Giras.	Sud.
Dans l'Ethiopie extérieure,	Zaire,	} peu remarquable.	} Nord-est.
	Cuama,		
	Riviere de Infanto,		
Dans l'Ethiopie intérieure,	Zambre.	} Coulent au	} Ouest.
	Le Nil.		
		Nilus.	Sud-est.
			Nord.

Les principales rivieres d'Amérique, anciennement inconnues, sont

Dans la nouvelle Espagne,	Aucune considérable.		
Dans la nouvelle Grenade,	Rio del norte.	Sud-ouest.	
Dans la Floride,	Rio del Spiritu sancto.	Sud.	
Dans la terre de Canada,	La grande riviere de Canada,	} Coulent au	} Est.
	Le Connéctient,		
	La riviere de Hudson,		
	La riviere de la Were,		
	La Sequahana,		
Dans la terre Arctique,	Le Patomeck.	} Coulent au	} Sud.
	Aucune connue.		
En terre ferme,	Paria, ou Orenoque,	} Coulent au	} Nord.
	Maddalena.		
Au Brésil,	Miary,	} Coulent au	} Nord-est.
	Saint-François,		
	Paranaiba, qui en reçoit trente autres.		
			Est.
			Sud-ouest.

Dans le pays des Amazones,	} La riviere des Amazones avec ses branches.	} Nord-est.
Dans le Pérou,		
Dans le Paraguay,	} Rio de la Plata,	} Sud-est.
Dans le Chili,		
Dans la terre Magellanique,	} Aucune connue.	} Couleut au
Dans la terre Antarctique,		

Les branches remarquables de ces rivieres sont,

De la Dwina,	} La Vaga, Le Juga.	} Sud-ouest. Oueft.
Du Wolga,		
De la Seine,	} L'Oyfe, La Marne, L'Yonne.	} Sud-ouest. Nord-ouest.
De la Loire,	} La Vienne, L'Indre, Le Chere, L'Allier.	} Sud-ouest. Nord-ouest.
Du Rhône,	} La Dordonne, Le Lor, Le Tarne.	} Sud-ouest. Sud.
De la Garonne,		
Du Danube,	} Le Pruth, Le Misono, L'Alanta, Le MoraWa, Le Teyffa, La Drave, La Save, L'Inn, L'Ifier, Le Lech, L'Iler.	} Sud. Sud-est. Sud. Nord. Sud. Est. Nord-est. Nord.
De la Scheld, ou Escaut,	} Le Sonne, La Dyle, Le Demer. Le Dendre, Le Lys, La Scarpe, Le Haifne.	} Nord. Oueft. Nord. Nord-est. Oueft.
Du Rhin,	} La Lippe, Le Roer, La Moselle, La Nahe, Le Meine, Le Necker.	} Oueft. Nord-est. Sud-ouest. Oueft.
Du Wezer,	} Le Dommel, Le Niers, Le Roer, L'Ourr, La Sambre, Le Semoy, Le Chiers.	} Nord. Nord-ouest. Nord-est. Oueft.
De l'Oder,	} L'Aller à l'ouest, augmenté par Le Leine, L'Ocker, La Fuld.	} Nord. Nord-ouest.
De la Vistule,	} La Warte, Le Bober, La Neifs.	} Nord. Oueft. Nord. Nord-est.
De l'Ebre,	} La Dezna, Le Pripetz.	} Sud-ouest. Nord-est.
De l'Elbe,	} Le Bugg, La Vilna.	} Nord, & tourne à l'ouest. Oueft.
De l'Ebre,	} La Segra, La Cinca, La Gallega, Le Xalo.	} Sud-ouest. Sud-est. Sud-ouest. Nord-est.
De l'Ebre,	} Le Xenil, La Guadamena.	} Oueft. Sud-ouest.

La Guadania n'a point de branche considérable.

Du Tage,	} Le Zaras, Le Zezer, Le Gundarrau, Le Xaruma.	} Oueft. Sud.
Du Douro,		
Du Pô,	} Le Touraes, Le Tormes, La Riaza. L'Oglio, L'Adda, Le Tefin, Le Tanero, qui roule à l'est, en tournant au nord, est augmenté par La Bomirda, La Stura.	} Nord-ouest. Sud-ouest. Sud-est. Nord. Nord-est.
De l'Arne,	} La Sefia, La Doria Baltia. Le Baghiglione.	} Sud-est. Sud.
Du Tibre,		
Du Voltorno,	} L'Elfa, La Sieve. Le Quartitio, La Nera, La Chiane.	} Nord-ouest. Est, tourne au sud. Oueft. Sud-ouest. Sud-est.
Du Voltorno,		
Du Voltorno,	Le Sabato.	Oueft.

Au reste les avantages sans nombre que procure la jonction des rivieres & des mers ont engagé les grands princes à signaler leur regne par des entreprises de cette nature. S'il est glorieux de les exécuter, c'est assez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoissance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caspienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortalisé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, résultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & si cet ouvrage ne fut pas porté à sa perfection, de pareils desseins n'ont pas besoin du succès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (Le Chevalier DE JAU-COURT.)

RIVIERE du nord, (Géog. mod.) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique septentrionale, & qui tire son nom de son cours qui est du nord au sud. Elle a sa source fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverse tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a son embouchure, sur la côte occidentale du golfe du Mexique. (D. J.)

RIVIERE-ROUGE, (Géog. mod.) riviere d'Afrique dans la Guinée; c'est la riviere la plus considérable que reçoive le Sénégal; on l'a appelée *riviere-rouge*, parce que le sablon de son lit est de cette couleur, & que son eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal est fort claire. (D. J.)

RIVIERE-VERDUN, (Géog. mod.) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui est fertile en froment, seigle & avoine. Grenade en est le chef-lieu. (D. J.)

RIVIERE (Jurisprud.) les rivieres navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & atterrissemens qui s'y forment; les petites rivieres appartiennent aux seigneurs hauts justiciers, chacun en droit soi. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts. Coquille, Loisel. (A)

RIVIERES, LES (Géog. mod.) petit canton de France, sur la côte occidentale de la presqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guernesey. Ce canton comprend environ dix paroisses; on y fait beaucoup de sel blanc. (D. J.)

RIVIERE, dans le commerce des bois flottés, est un courant d'eau suffisant pour amener les bois en trains. Les principales sont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant; Armençon, qui tombe dans l'Yonne à Joigny; Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens; l'Aube, qui tombe dans la Seine à Marilly; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-même

me tombe à Montereau ; & la Marne. L'Yonne, elle seule, fournit au moins la moitié de la provision.

RIVIN, (*tympan & conduit de*) Rivin entreprit de défendre dans une dissertation publique qu'il fit dans l'université de Léipsick, le sentiment de son pere sur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte son nom ; on le donne aussi à des conduits des glandes sublinguales. Voyez TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs étamines soutenues par un calice qui a quatre feuilles ; le pistil devient dans la suite un fruit mou, ou une baie ronde pleine de suc, qui contient une semence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hist. nat. bot.*) c'est une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Géog. mod.*) ruisseau, ou torrent d'Italie, dans l'état de l'Eglise ; il coule dans la sabine, & se jette dans le Teverone. C'est la *Digentia* d'Horace, *liv. I. epit. xviii. v. 104.* selon Léandre & quelques autres savans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Spolète ; elle passe au pié du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & se jette dans le Tibre, proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette riviere séparoit le territoire des Sabins de celui des Crustuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripula* ; ville d'Italie dans le Piémont, sur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin ; on y compte environ sept mille ames, entre lesquelles se trouvent plusieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude 25. 8. latit. 44. 52.*

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 Janvier 1562. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en églises, voluptueux, si caché dans ses desseins qu'on disoit que son cœur étoit plus inaccessible que son pays ; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de son siècle. Son ambition demeurée lui suggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aspirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalousie des rois de France, d'Espagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut prise par les maréchaux de la Force & de Montmorenci ; enfin voyant par sa fausse politique son pays également ouvert aux François & à ses alliés, il tomba malade à Savillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1630, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Musiq. ital.*) c'est un chant renversé, qui après avoir servi de dessus, sert de basse ; & *rivoltato basso*, est un chant qui après avoir servi de basse, sert de dessus. (*D. J.*)

RIVURE, f. f. les horlogers appellent ainsi la partie d'une piece de métal destinée à être rabatuée à coup de marteau sur une autre ; pour bien river il est nécessaire de ne réserver ni trop, ni trop peu de rivure ; si on en laisse trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la rivure, sans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive ; si au contraire on n'en laisse point assez, les parties refoulées ne font point assez abondantes pour que les pieces rivées puissent bien tenir les unes avec les autres ; lorsque la rivure & la partie dans laquelle elle doit entrer sont ronde, & que les horlogers crai-

gnent que les pieces rivées ne tournent l'une sur l'autre, ils ont soin de faire de petits crans dans la partie sur laquelle on rabat la rivure. Les horlogers donnent encore le nom de rivure à la partie d'un pignon ou d'une assiette sur laquelle la roue est rivée. Voyez ASSIETTE, PIGNON, &c.

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillandier, de Coutelier.*) c'est la broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE, f. f. (*Jurisprud.*) terme de palais qui signifie une querelle, un débat arrivé entre plusieurs personnes lorsqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. Voyez ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTÉ. (*A*)

RIZ, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *oriza* ; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les semences sont un peu épaisses & ovoïdes ; elles naissent en épi, & elles sont renfermées dans une capsule qui est terminée par un filet. Tournefort. *Inst. rei h.* Voyez PLANTE.

Comme c'est dans les lieux où le riz croit, que le soin des terres devient pour les hommes une immense manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails sur ce sujet. D'ailleurs le riz demande une culture particulière, & qui doit être d'autant mieux circonstanciée, qu'on veut en transmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pousse des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur, plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'espace en espace ; ses feuilles sont longues, charnues, assez semblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naissent à ses sommités, & ressemblent à celles de l'orge ; mais les graines qui les suivent, au lieu de former un épi, sont disposées en panicules ou bouquets, enfermées dans une capsule jaunâtre, ou coque formée de deux balles rudes au toucher, & dont l'une se termine en un long filet : on fait que ses graines sont blanches & oblongues.

En général le riz se cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il est le plus en usage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, sont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, sont l'Espagne & l'Italie, & c'est de-là que nous vient presque tout le riz que l'on consomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Espagne, qu'en Catalogne & dans le Roussillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus essentielle.

Pour élever utilement le riz, & en multiplier le produit, on choisit un terrain bas, humide, un peu sablonneux, facile à dessécher, & où l'on puisse faire couler aisément l'eau. La terre où l'on le sème, doit être labourée une fois seulement dans le mois de Mars. Ensuite on la partage en plusieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre sont séparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'hauteur, sur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à sec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de riz à l'autre, & pour l'y retenir à volonté sans qu'elle se répande. On aplanit aussi le terrain qui a été foui, de maniere qu'il soit de niveau, & que l'eau puisse s'y soutenir par-tout à la même hauteur.

La terre étant ainsi préparée, on y fait couler un pié, ou un demi-pié d'eau par-dessus, dès le commencement du mois d'Avril ; après quoi on y jette le riz de la maniere suivante. Il faut que les grains en aient été conservés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un sac jusqu'à ce qu'ils soient gonflés, & qu'ils commencent à germer.

Un homme, piés nus, jette ces grains sur les planches inondées d'eau, en suivant des alignemens à-peu-près semblables à ceux qu'on observe dans les sillons en semant le blé. Le *riz* ainsi gonflé, & toujours plus pesant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, selon qu'elle est plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'est un homme à cheval qui enfonce le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs ensemencés jusque vers la mi-Mai, où l'on a soin de la faire écouler. Cette condition est regardée comme indispensable pour donner au *riz* l'accroissement nécessaire, & pour le faire pousser avantageusement.

Au commencement du mois de Juin, on amène une seconde fois l'eau dans les rivières, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour sarcler les mauvaises herbes, sur-tout la prêle & une espèce de fouchet, qui naissent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troisième fois, savoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer jusqu'à ce qu'il soit en bouquet, c'est-à-dire jusqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la dernière fois, & ce dessèchement sert à faire agir le soleil d'une façon plus immédiate sur tous les fucs que l'eau a portés avec elle dans les rivières, à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre, tems auquel le grain a acquis tout son complément.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à scier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant est découpé en dents de scie fort déliés. On met le *riz* en gerbes, on le fait sécher, & après qu'il est sec, on le porte au moulin pour le dépouiller de sa balle.

Ces sortes de moulins ressemblent assez à ceux de la poudre à canon, excepté que la boîte ou chausse du pilon y est différente. Ce sont pour l'ordinaire six grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun desquels tombe un pilon dont la tête, qui est garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diamètre; elle est taillée tout au tour, comme un bâton à faire mousser le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer selon la commodité des lieux. En Espagne & en Catalogne on se sert d'un cheval attaché à une grande roue, &c.

Le *riz* qu'on sème dans une terre salée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire jusqu'à 30 ou 40 pour un; par conséquent, & toutes choses d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y feront les plus propres.

Après avoir décrit la manière dont le *riz* se cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui est le peuple le plus industrieux à tirer parti du terrain, & celui chez lequel la plus grande sagacité des laboureurs se porte à la culture du *riz*: pour y réussir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laisser un seul endroit sans rapport avantageux. Les Chinois sont bien éloignés d'occuper la terre superflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs passagères, à dresser des allées, & à planter des avenues d'arbres sans rapport; ils croient qu'il est du bien public, & ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produise des choses utiles. Aussi toutes leurs plaines sont cultivées, & en plusieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces du midi sont celles qui produisent le plus de *riz*, parce que les terres sont basses & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains sans or-

dre; ensuite quand l'herbe a poussé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec sa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau ou en échiquier, afin que les épis appuyés les uns sur les autres, se soutiennent aisément en l'air, & soient plus en état de résister à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes désertes, les vallons qui les séparent en mille endroits, sont couvertes du plus beau *riz*. L'industrie chinoise a sçu applanir entre ces montagnes tout le terrain inégal qui est capable de culture. Pour cet effet, ils divisent comme en parterres, le terrain qui est de même niveau, & disposent par étages en forme d'amphithéâtre, celui qui suivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut se passer d'eau, ils pratiquent par-tout de distance en distance, & à différentes élévations, de grands réservoirs pour ramasser l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la distribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'est à quoi ils ne plaignent ni soins, ni fatigues, soit en laissant couler l'eau par sa pente naturelle des réservoirs supérieurs dans les parterres les plus bas, soit en la faisant monter des réservoirs inférieurs & d'étage en étage, jusqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines semblables aux chapelets dont on se sert en Europe pour dessécher les marais, & pour vider les batardeaux. Ensuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours consécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaises herbes qui seroient capables de l'étouffer. C'est ainsi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légèrement dans l'eau avec sa peau; ensuite ils le sechent au soleil, & le pilent à plusieurs reprises. Quand on a pilé le *riz* pour la première fois, il se dégage de la grosse peau; & la seconde fois, il quitte la pellicule rouge qui est au-dessous, & le *riz* fort plus ou moins blanc selon l'espèce. C'est dans cet état qu'ils l'appâtent de différentes manières. Les uns lui donnent un court bouillon avec une sauce; d'autres le mangent avec des herbes, ou des fèves; & d'autres plus pauvres, l'appâtent simplement avec un peu de sel. Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même manière qu'à la Chine, nous n'avons rien de particulier à en dire; mais il se présente une observation à faire sur les lieux où le *riz* se cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux, beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir à la subsistance d'une famille, que dans les pays qui produisent d'autres grains; enfin la terre qui est employée ailleurs à la nourriture des animaux, y sert immédiatement à la subsistance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, est fait là par les hommes; & la culture des terres devient pour eux une immense manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce sont des vues dignes des législateurs. Je ne discuterai point ici s'il convient de favoriser, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume; je fais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Roussillon, par arrêt du conseil souverain de cette province, sur ce qu'on a cru que les exhalaisons des lieux marécageux où l'on sème le *riz*, y causoient des maladies & des mortalités. Il ne seroit pas difficile de rassurer les esprits là-dessus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre: mais ce sont les avantages de cette culture qu'il faudroit peser; & comme cette

question a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Il suffit de bien connoître la manière dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante d'un si grand usage, lorsqu'on le jugera nécessaire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

Manière d'accommoder le riz, de façon qu'avec dix livres de riz, dix livres de pain, dix pintes de lait, & soixante pintes d'eau, soixante-dix personnes se sont trouvées nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures. On lavera la quantité de dix livres de riz dans deux eaux différentes : il faut que cette eau soit tiède.

On les jettera ensuite dans soixante pintes d'eau bouillante où le riz crevera ; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorsque ledit riz sera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par sa cuisson, se mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit riz, & forme une liaison à l'eau dans laquelle le riz a cuit.

On ajoute ensuite par-dessus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité sur le feu jusqu'à ce que le riz ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de sel, & huit gros de poivre.

Si le lait est rare, on peut y substituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-cerise.

La distribution ne s'en fait que lorsque le tout est refroidi, & que cette nourriture a acquis la consistance d'une espece de bouillie, dans laquelle le riz seul se conserve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture soutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la soupe au riz pour cinquante personnes. Il faut se pourvoir d'un chauderon assez grand pour contenir quarante pintes d'eau, mesure de Paris : s'il est plus grand, il en fera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite mesure de Paris ; quand elle sera chaude, on y mettra six livres de riz, qu'on aura soin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis sur le feu avec le riz, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer sans cesse de peur qu'il ne s'attache au fond.

A mesure que le riz crevera, & qu'il s'épaissira, on y versera successivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le riz, il faut environ une heure : c'est pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore successivement vingt-huit pintes d'eau, ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verser peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le riz. Cela fait, il faut laisser le riz sur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant sans cesse, sans quoi il s'attacherait au poëlon ou chauderon.

Le riz étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graisse si l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de sel, & pour deux liards de poivre noir en poudre ; en observant de remuer le tout ensemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait, la quantité de six pintes de lait suffit pour la chaudière ; mais il faut prendre garde que le lait ne soit point trop vieux, car il s'aigrirait à la cuisson.

On ôtera ensuite le chauderon de dessus le feu, pour y mettre aussi-tôt, mais peu à peu, six livres

de pain bis ou blanc qu'on coupe en soupes très-minces, en observant de mêler le pain avec le riz, de manière qu'il aille jusqu'au fond pour l'imbiber & faire corps ensemble.

Si l'on se sert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du riz, autrement le riz ferait trop clair. Et aussi si l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis ferait aigrir le lait.

La distribution doit être faite sur le champ pour trouver les cinquante portions : chaque portion sera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-septier ou quart de pinte, mesure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-dessous, la portion d'une de ces cuillerées sera suffisante.

En distribuant les soupes chaudes, on aura soin de remuer le riz avec la cuillère à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la distribution se fasse également, tant en riz qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas sur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, au lieu de farine, pour les petits enfans. On prend un demi-septier de lait, un demi-septier d'eau, un gros & demi de sel, une once & demie de riz mis en farine ; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le sel, faire bouillir le tout jusqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légère au fond du poëlon ; l'ôter ensuite de dessus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ sur la cendre rouge ; on remettra ensuite cette bouillie sur la flamme jusqu'à cuisson parfaite, laquelle cuisson se connoît à l'odeur, & lorsque la croûte qui est au fond du poëlon est fort épaisse, sans cependant qu'elle sente le brûlé.

RIZIERE, f. f. (*Agricult.*) terre ensemencée de riz. Voyez RIZ.

Les rizières sont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante se plaît, & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces rizières en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroser le riz. Ce qui rend les Indes orientales si fécondes en cette espece de grain, c'est que plusieurs des rivières qui les arrosent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y sement en pleine campagne restent des mois entiers sous l'eau, leurs franges ou bouquets furnageant & croissant pour ainsi dire à mesure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, f. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece particulière de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques se servoient pour se farder le visage ; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*, ce qui est de sa part une grande erreur, ayant confondu le rizium de Syrie, avec le *struthium* des Grecs. Il est assez vraisemblable que le rizium étoit une espece d'orcanette, *anchusa radice rubra*, qui croissoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient sur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle est toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. Long. 14. 18. lat. 41. 45. (*D. J.*)

ROB, f. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux fucs des fruits dépurés & cuits, jusqu'à la consommation des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de sureau, d'aloës, d'acacia, de réglisse, de berberis, &c. pour diverses maladies. Le fuc de groseilles rouges confit, se nomme *rob* de Ribé. A l'égard du fuc des raisins dépurés, il s'appelle particulièrement *sapa*, quand il est cuit jusqu'à la consommation des deux tiers; & ce *sapa* est presque en consistance de fyrop: mais quand il n'est cuit que jusqu'à la consommation du tiers, on le nomme *defructum*, & c'est ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit jusqu'à une consistance approchant de des électuaires mols, il prend le nom de *resiné*, & alors on l'employe à diverses confitures.

Le mot *rob* est aujourd'hui reçu dans les boutiques des Apoticaire, quoiqu'originellement il soit arabe; il signifie dans cette langue un simple fuc, desséché au soleil ou sur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles sur la préparation & l'usage des *robes*, des *sapa*, des végétaux. (*D. J.*)

ROBA ou ROBÉ, terme de commerce de mer, en usage en Provence & dans le levant; il signifie *marchandises, biens, richesses*. Il est aussi d'usage parmi les Catalans dans le même sens. Il paroît être passé d'Italie en Provence, d'où les provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce. & de Trévoux.*

ROBE, f. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-dessus tous les autres habits les gens de loi, ou juriconsultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'est pas la même pour les ecclésiastiques & pour les laïques, cependant les unes & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques universités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, questeurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-dessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en Théologie la portent également aux assemblées, examens, thèses, & autres actes de faculté, de même que les professeurs & autres suppôts de la faculté des Arts, dans leurs classes & assemblées, soit de leur nation, soit de l'université. Ces *robes* sont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes, quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par-devant avec un ruban noir sur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles des avocats. Ceux des paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on distingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte, ces derniers sont ceux qui pour être reçus dans leurs charges n'ont point été examinés sur la loi: autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'est-à-dire ceux qui n'avoient point été sur les bancs & qui avoient été reçus sans examen.

La *robe* se prend pour la magistrature & pour la profession opposée à celle des armes; c'est dans ce sens que Cicéron a dit, *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il est d'une famille de *robe*, quand ses ancêtres ont possédé des charges distinguées dans la magistrature. La noblesse de *robe* est moins considérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* est en général le vêtement de dessus de toutes nos femmes, quand elles sont habillées.

ROBE DES ROMAINS, (*Hist. Rom.*) Voyez TOGE & HABIT des Romains.

ROBE CONSULAIRE, (*Hist. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les consuls la prirent le premier jour de leur magistrature devant leurs dieux pénates; dans la suite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnasse, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, sous les empereurs, la puissance des consuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus fastueux; ils portèrent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faisceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'est pas tout; dès qu'il plaçoit à l'empereur d'illustrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe consulaire*, quoiqu'il n'eût point été consul. Il accordoit aussi la *robe triomphale*, les honneurs du triomphe & les privilèges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriser de sa bienveillance, quoiqu'ils n'eussent ni triomphe, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus méprisables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives se rendoient à la sortie du bain avec une *robe* qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *vestis canatoria, tricliniaria, convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche, sur-tout dans les jours de quelque solennité; & c'étoit aussi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscrétion punissable, de se présenter dans la salle du festin sans cette *robe*. Cicéron fait un crime à Vatinus d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute l'assistance: *Atque illud etiam scire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes? . . . cum tot hominum milia, . . . cum ipse epuli dominus Q. Arrius albatu esset; tu in templum castoris tecum C. Fidulo atrato, ceteris que tuis furis funestum intulisti.*

Capitolin raconte aussi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévère, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-robe de l'empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Sévère encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une espèce de draperie qui ne tenoit presque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et tectus lanis sæpe duabus abis. (*D. J.*)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; *robe* particulière des Romains, réservée pour le triomphe. Tacite dans ses annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la simple *robe* des jeunes gens, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, si fameux par les événements de sa vie, oubliant sa naissance, parut un jour en public avec la *robe triomphale*; mais s'apercevant que le sénat désapprouvoit sa vanité, il sortit pour quitter sa *robe*, & revint avec la prétexte.

Dans la suite, Pompée eut le privilège de pouvoir porter la *robe triomphale* aux spectacles, distinction qui n'avoit été accordée qu'au seul Paul Émile avant lui. Dion & Velleius prétendent même, que Pompée ne se servit qu'une seule fois de cette prérogative.

La robe triomphale est appelée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y représentoit apparemment des palmes, symbole de la victoire. Cicéron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *pictæ vestis considerat aurum*; on représenta depuis sur cette robe, des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim. 15.* & dans ce passage de Juvenal, *sat. 6.*

*Illic barbaricas flexâ cervice phalanges,
Occisos reges, subjéctas que ordine gentes,
Pictor acu tenui multâ formaverat arte.*

Enfin, les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, soit qu'ils eussent triomphé ou non, la permission de la porter. (D. J.)

ROBES-NEUVES, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi dans le douzième & treizième siècle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (D. J.)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est la couverture ou superficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (D. J.)

ROBE, en terme de Blondier, c'est une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure les fuseaux pour ne point fallir la pièce qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle est à proprement parler, son enveloppe, sa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) se dit dans certaines occasions pour le poil en général. Par exemple, on dit du poil de cheval lorsqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a une belle robe.

ROBE, (*Mesure de liquides.*) en Espagne la robe fait huit sommes, la somme quatre quarteaux. Les vingt-huit robes font une pipe; la botte est de trente robes, & la robe pèse vingt-huit livres. *Savary.* (D. J.)

ROBE, (*Manuf. de tabac.*) ce sont les plus grandes feuilles de tabac que l'on destine à mettre les dernières sur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de consistance à la corde. *Savary.* (D. J.)

ROBER, v. act. terme de Chapelier; c'est enlever le poil d'un chapeau de castor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne se servoit que de la pierre-ponce pour cet usage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la manière de *rober* est passée d'Angleterre en France, on ne ponce presque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans estiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce.* (D. J.)

ROBER, le (*Géogr. mod.*) rivière d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Trèves, & qui se jette dans la Moselle à Trèves même; c'est l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Aufone. (D. J.)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'est le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui servent à transformer les figures; elles sont ainsi appellées du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des espaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes sont expliquées par M. de Roberval à la fin de son traité des indivisibles, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Physique*, par MM. de l'académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'année 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du traité des indivisibles de M. de Roberval, est la même qui a été publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans sa *géométrie universelle*, & après lui par Barrow, dans son livre intitulé *lectiones geometricæ*,

& qu'il paroît par une lettre de Toricelli, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelli appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il est fort vraisemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory, zélé pour l'honneur de son frere, a tâché de réfuter cette imputation; sa réponse à l'écrit de l'abbé Gallois est insérée dans les *Transactions philosophiques* de l'année 1694; & celui-ci a répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris* 1703. *Chambers.* (O)

ROBERTINE, f. f. terme de l'Ecole; c'est le nom d'une thèse que soutiennent ceux qui veulent être de la maison de Sorbonne. Elle a pris son nom de Robert Sorbon, instituteur de la Sorbonne.

ROBIA HERBA, (*Hist. nat. Botin. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande ressemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appelons *garance*, a fait croire à plusieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre *garance* ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* est vraisemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *goude*, dont les Teinturiers font grand usage pour teindre en jaune. (D. J.)

ROBIAS, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre composée de particules globuleuses semblables à des œufs de poisson ou à des graines. *Voyez OOLITE & PISOLITE.*

ROBIGALES, ou RUBIGALES, f. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robitalia* ou *rubitalia*; fête instituée par Numa, la onzième année de son regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés; cette fête se faisoit le septième jour devant les calendes de Mai, c'est-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la constellation du chien, qui est une constellation malfaisante, se couche, & que de plus c'est vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui sont sur terre. (D. J.)

ROBIGUS, ou RUBIGUS, f. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'est de-là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même institué une fête & des sacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquième région de la ville. Il avoit encore un autre temple sur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de *ἐρυθίον*, qu'ils disoient au lieu de *ἐρίον*, qui signifie la nielle des blés. (D. J.)

ROBINET, f. m. (*Hydr.*) est une clé ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boisseau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'issue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de plusieurs sortes de robinets; ceux à tête carrée, à branches ou à potence, & à deux ou trois eaux; enforte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il est essentiel que les ouvertures des robinets soient proportionnées au diamètre de la conduite; enforte qu'il passe par le trou ovale de la canelle,

presque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorsque les robinets sont placés près du bassin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diamètre de la conduite, & ils seroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorsque les robinets sont éloignés du bassin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (K)

ROBINIA, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appelé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botanistes. En voici les caractères selon le système de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est petit, monopétale, divisé en quatre segmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre supérieur quatre fois plus large, mais ils sont tous de la même longueur & légèrement dentelés. La fleur est légumineuse. L'étendard est large, rond & obtus; les ailes sont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur est à demi-orbiculaire, aplati, obtus, & de même longueur que les ailes. Les étamines sont des filamens qui se portent en haut; leurs bossettes sont arrondies; le germe du pistil est oblong, & de forme cylindrique. Le style est chevelu, élevé en haut; le stygma est très-délié, & placé au sommet du style. Le fruit est une grosse & large gouffe, aplatie, & néanmoins un peu bossue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort, *inst. rei herb. pag. 417.* Rivin. *iv. 74.* Linnæi, *gen. plant. pag. 349.* (D. J.)

ROBION, (LE) ou **REBRE**, (*Géogr. mod.*) petite rivière de France dans le Dauphiné. Elle a sa source près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux, vont se jeter sur la rive gauche du Rhône. (D. J.)

ROBLE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui croît au Chili; le meilleur pour la construction des vaisseaux; c'est une espèce de chêne à écorce de liege, comme l'yeuse; il est dur & se conserve dans l'eau.

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. Voyez **CORROBORATIF**, ou **CORROBORANS**.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Bracara à Asturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la première de ces places, & à 29 milles de la seconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (D. J.)

ROBRE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espèce de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il est plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; son bois est dur, sa feuille découpée en ondes assez profondes, & couverte d'un duvet mol; sa fleur en chatons & son fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des galles & tous les autres caractères du chêne.

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui est fort, vigoureux. On dit une plante *robuste*, un homme *robuste*, une santé *robuste*. Hobbs ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de passion, & qu'il avoit moins de raison, a défini le méchant, *puer robustus*, un enfant *robuste*; définition courte, laconique & sublime.

ROC, f. m. grande masse ou bloc de pierre dure enracinée profondément en terre. Voyez **PIERRE**. Ce mot est formé du mot grec *ρωξ*, *rima*, fente, crevasse, & *ρωξ* est formé de *ρωγμαι*, je romps; d'où vient *saxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manières de rompre & de briser le roc, avec le bois, la poudre à canon, &c. Voyez **CARRIERE**, **BOIS**, &c.

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le roc. Voyez **ROUTE**, **GROTTE**, **LABYRINTHE**, &c.

Alun de roc, ou *de roche*, voyez **ALUN**.

Crystal de roche, est une sorte de crystal qu'on suppose formé par la congélation du suc pierreux qui

dégoutte des rocs & des cavernes. Voyez **CRYSTAL** & **STALACTITE**.

Sel de roche, voyez **SEL**.

ROC D'ISSAS, ou **BLOC D'ISSAS**, (*Marine.*) voyez **SEP DE DRISSE**.

ROC, f. m. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui représente un roc ou la tour du jeu d'échecs, à la réserve que la partie d'en haut est figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Menestrier dit que le roc est de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la manière des extrémités des croix ancrées. La maison de Roquelaure porte d'azur à trois rocs d'argent. (D. J.)

ROCAILLE, f. f. (*Archit. hydraul.*) composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, & qui se font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes & bassins & fontaines.

On appelle *rocaille* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* est une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, est revêtu de pétrifications & de coquillages. Daviler. (D. J.)

ROCAILLE, f. f. (*Peinture sur verre.*) espèces de petits grains de diverses matières, ronds, verts ou jaunes, qui servent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, f. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapellets, qui servent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *raffade*.

ROCAMBOLE, f. f. (*Botan.*) espèce d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alum sativum alterum*, sive *alioprasum caulis summo circumvoluto*, I. R. H. 383.

C'est une bulbe composée de plusieurs tubercules, garnie à sa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux semblables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige est unique, de grosseur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui sont le plus souvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige jusqu'à une certaine hauteur; elles s'en séparent ensuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie supérieure de la tige est nue, verte, lisse; elle se replie, fait une ou deux spirales comme le serpent, & est terminée par une tête enveloppée dans une gaine blanchâtre & alongée en manière de corne finissant en bec; cette gaine venant à s'ouvrir, laisse voir de petites bulbes ramassées ensemble, d'abord purpurines, ensuite blanchâtres, parmi lesquelles se trouvent des fleurs semblables à celles de l'ail. Toute la plante respire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'usage de la cuisine. (D. J.)

ROCCA-D'ANFO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, sur le bord septentrional du lac Idro, au Bressan. Elle est munie de quelques fortifications. Long. 28. 4. lat. 45. 48. (D. J.)

ROCE, voyez **VANGERON**.

ROCHAN, voyez **MERLE**.

ROCHE, f. f. **ROC** ou **ROCHER**, (*Gram.*) c'est une masse de pierre qui s'élève au-dessus de la surface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cause souvent les naufrages des vaisseaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, voyez **CAYES**.

ROCHE, f. f. (*Archit.*) c'est la pierre la plus rustique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces roches qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui se délitent par écailles. On appelle *roche vive* la roche qui a ses racines fort profondes, qui n'est point

mêlée de terre, & qui n'est point par couche comme dans les carrieres. (D. J.)

ROCHE, f. m. (Hydr.) est un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel est un jet qui retombe sur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adossée contre un mur, imitant la caverne d'où sortent des bouillons & nappes d'eau. (K)

ROCHE A FEU, (Artificier.) les artificiers appellent ainsi un mélange de soufre, de salpêtre & de poudre qui est propre à beaucoup d'artifices. Voici la manière de le faire.

Prenez du soufre fondu lentement une livre, de salpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jetez le salpêtre dans le soufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & ensuite la poudre de même; remuez le tout; & lorsque le mélange commencera à se refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettez le tout ensemble.

ROCHE, la, (Géog. mod.) en latin du moyen âge, *rupes Ardenua*; ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie sur une roche, d'où lui vient son nom, à 12 lieues au nord-ouest de Luxembourg, avec un château fortifié. Long. 23. 25. lat. 50. 7.

2°. La Roche est le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, assez près de la rivière d'Arve, & sur la Gauche. (D. J.)

ROCHE-BERNARD, LA, (Géog. mod.) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocèse de Nantes, sur la Vilaine, à 4 lieues de son embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, sous le nom de *Coastlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui possède la baronnie de la Roche-Bernard préside au corps de la noblesse, quand il se trouve aux états de la province. Long. 15. 15. lat. 47. 25. (D. J.)

ROCHE-CHOUART, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France, aux confins du Limoufin & du Poitou, sur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il n'y a qu'une paroisse dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne son nom à une des illustres maisons du royaume. Long. 18. 29. lat. 45. 49. (D. J.)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (Géog. mod.) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il est fameux par les sièges qu'il a soutenus au xiv. siècle, & par la bataille qui se donna sous ses murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait prisonnier. (D. J.)

ROCHEFORT, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'est aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, sur la Charente, à une lieue & demie de son embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au sud-est de la Rochelle, & à 100 au sud-ouest de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arsenal, un hôpital & des casernes; il y a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magasin pour l'équipement des vaisseaux; c'est un siège royal, & le magasin général des autres ports voisins. L'entrée de la rivière est défendue par plusieurs forts; ainsi dans l'espace d'un demi-siècle Rochefort est devenu un endroit considérable, sur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, in-4°.

L'arsenal de cette ville est le premier qui fut élevé par les soins de M. Colbert; mais sa position avantageuse à bien des égards, ne fauroit cependant dédommager de l'air mal-sain qui regne à Rochefort, de la mauvaise qualité des eaux, & des sommes immen-

ces qu'a coûté cette entreprise. Longit. 16. 42. latit. 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, diocèse de Chartres; Rochefort dans le Forez, élection de Rouanne, & Rochefort dans l'Auvergne, diocèse de Clermont, sont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (D. J.)

ROCHEFORT en Ardenne, (Géog. mod.) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le spirituel. Elle est située à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au sud-est de Dinant, & à 18 au nord-ouest de Luxembourg. Elle est environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenstein. Ce lieu est une ancienne seigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. Long. 22. 48. lat. 50. 10. (D. J.)

ROCHE-FOUCAUD, LA, (Géog. mod.) petite ville de France, dans l'Angoumois, sur la Tardouère, à 6 lieues au nord-ouest d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une église collégiale, & un couvent de carmes. Long. 18. 3. lat. 45. 43.

MM. de Daillon (Benjamin & Jacques), issus de l'ancienne famille des comtes du Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la Roche-foucaud, & le premier fut ministre d'une église calviniste qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il passa, de même que son frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de savoir & de mérite. Il avoit un sentiment particulier touchant les diables, soutenant qu'il n'y en avoit qu'un seul, & que l'écriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conséquence que les esprits impurs que Jésus-Christ chassoit, étoient des maladies, & que l'écriture leur donne le nom d'esprits ou de démons, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regardées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même sentiment de son frere; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage in-8°. en anglois, intitulé *Δαιμονολογία, or a treatise, &c. c'est-à-dire, Démonologie, ou traité des esprits*, dans lequel on explique plusieurs passages de l'écriture contre les erreurs vulgaires touchant les forciers, les apparitions, &c. avec un appendice contre la possibilité de la magie, de la forcellerie & du sortilege. (D. J.)

ROCHE-GUYON, LA, (Géog. mod.) bourg de France, dans l'île de France, sur la Seine, à 3 lieues au-dessous de Mante, & au-dessus de Vernon. Il y a un château, paroisse, foire & marché. (D. J.)

ROCHELLE, LA, (Géog. mod.) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, sur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au sud-ouest de Paris. Longitude, suivant Cassini, 16. 28. 30. lat. 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus fantonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Rupella*, & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui signifioient un petit roc, & qu'on lui a donné, soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie, soit à cause qu'originellement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon: il en fit une petite ville, & lui donna des privilèges.

vileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & se forma en une espece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste, lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La Rochelle étoit déjà dans ce tems-là un port de mer très-florissant par son commerce, comme il paroît par ces vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de gest. Ludov. VIII.*

Declivi littore Ponti

*Nobilis, & famâ toto celeberrima mundo
Divitiisque potens prisca, & gente superbâ
Est Rupella.*

La Rochelle fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle se donna au roi de France Charles V. à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins seroient réputés nobles; que le maire resteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin sa charge seule ennoblirait sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainsi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frère de Charles IX. & obligea ce prince d'en lever le siege. Les Protestans y tinrent depuis la plupart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage, la rendit puissante jusqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de casser ses privileges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siege des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvoient dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre. Etrange pouvoir de l'esprit de religion sur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut dûe à l'invention d'une digue de 747 toises dont Clément Metzseau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le clergé fournit pour la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la Rochelle le jour de la Toussaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magistrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV. fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la Rochelle chef d'une généralité, & y établit un intendant distingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a aussi créé un bureau des finances, une chambre du domaine, un présidial, une élection, & y a laissé subsister l'hôtel des monnoies.

Les Jésuites y obtinrent un college, & ensuite la direction d'un séminaire l'an 1694; le siege épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocèse on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la Rochelle sont en général assez droites, & la plupart des maisons soutenues par des arcades. La ville est percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de

Tome XIV,

l'Océan. Deux grosses tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toises. Tous les vaisseaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui desireront de plus grands détails de l'histoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguste*), sur la naissance, l'ancien état, & l'accroissement de la Rochelle.

J'ajouterai seulement que son principal commerce actuel est celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures consistent en raffinerie du sucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année plusieurs vaisseaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du sel, & quelques autres marchandises. On a aussi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles-lettres.

Imbert (*Jean*), jurisconsulte du xvj. siècle, né à la Rochelle, s'est fait connoître avec estime par deux ouvrages de droit: 1°. *Enchiridion juris scripti Gallia*, que Theveneau a traduit en françois: 2°. *Institutiones forenses, ou Pratique du barreau*, en latin & en François.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procureur Nani; mais il ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Française, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomestus*, savant écrivain protestant, naquit à la Rochelle dans le dernier siècle; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimée à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru à Paris en 1668: 2°. *Italia & Hispania orientalis*: 3°. *Observationes sacrae*: 4°. *Mélanges historiques*: 5°. *Bibliothèque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Nicéron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés, dans ses mémoires des hommes illustres, tome VII, p. 196. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long. 18. 30. lat. 46. 44. (D. J.)*

ROCHER, s. m. (*Gram.*) c'est la même chose que roc & roche. Voyez ROC.

ROCHER, ROCHE, RÔC, (*Synon. Géog.*) ces trois noms, désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipices. Ce que nous appellons un rocher, une roche ou un roc, est nommé par les Latins *rupes*; par

les Italiens, *rocca*, *rupes* ou *pietra*; par les Espagnols, *roca* ou *peña*; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appelées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un azyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Écriture parle-elle si souvent de *rochers*; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du *rocher* d'Etham, &c. De-là vient aussi ces expressions si communes dans l'Écriture; foyez mon *rocher*, *Pseaume 31*. Le Seigneur est mon *rocher*; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pseaume 18. vers. 3. 32. &c.*

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & cachés sous l'eau, d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer, & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau, s'appelle *ressif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains *rochers* qui se trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs; ils sont cachés sous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* sont représentés dans les cartes générales par des petites croix; mais dans les cartes particulières, les *rochers* découverts y sont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui sont cachés sous l'eau, sont représentés par de petites croix. (*D. J.*)

ROCHERS de Sciron, (*Géog. anc.*) *Scironides petrae*; rochers célèbres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Acaïe. Strabon leur donne six milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduisoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jettés sur ces côtes, au honteux ministère de lui laver les piés, de le chauffer, & ensuite abusant de leur situation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer, accoutumée à sa proie, cantonnée dans quelque creux voisin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage, & les entraînoit dans son repaire, où il les égorgoit, s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers, sur lesquels ils rouloient en tombant dans la mer. Thésée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce scélérat, que Jupiter Hospitalier avoit laissé trop longtems impuni. C'est de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I.*

*Infames Scirone Petras, scyllataque rara
Purpureo regnata seni.*

Voyez *SCIRONIDES petrae*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

ROCHER, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, voyez ce mot; c'est assez de se rappeler ici, que c'est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans; il est quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche est toujours alongée, dentée, édentée; la levre est ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût est ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

ROCHER, *en Anatomie*; nom d'une apophyse des os des tempes, appelée aussi *apophyse pierreuse*, à

cause qu'elle est d'une substance extrêmement compacte. Voyez *TEMPORAUX*.

ROCHER d'eau, *f. m.* (*Archit. hydraul.*) espèce de fontaine adossée ou isolée, & cavée en manière d'autres, d'où sortent par plusieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle est la fontaine de la place Navonne à Rome. C'est un *rocher* fait de tervetin, percé à jour en ses quatre faces, portant à ses encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui représentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & sur lequel est élevé un obélisque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, sous le pape Innocent X.

On appelle aussi *rocher d'eau*, une espèce d'écueil massif, d'où sort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Este, à Tivoli, près de Rome. *Daviler. (D. J.)*

ROCHERS dans les bois, sont de grosses touffes un peu basses & rampantes, qui se trouvent entre les arbres de haute futaie.

ROCHER de grenailles, (*à la Monnoie.*) est la masse de métal, qui dans l'état de bain ou fusion, est versée dans un baquet d'eau froide, qui se précipitant, s'amasse au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention est de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Brasserie*; il se dit du levain, lorsqu'il commence à former des boutons de mousse qui s'accumulent, s'amassent, & forment des houppes de mousse.

ROCHER, *en terme d'Orfèvre en grosserie*; c'est environner les parties qu'on veut fonder de poudre de borax, qui sert de fondant à la soudure.

ROCHERAYE ou PIGEON DE ROCHE, (*Histoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biset; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de onze lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou sont d'un cendré foncé; la face supérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes qui se trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aile, la partie postérieure du dos & le croupion, sont d'un cendré clair. Il y a sur la partie supérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plupart des pigeons. La poitrine est d'une légère couleur vineuse; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aile, & celles du second rang, qui sont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres sont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus sur chaque aile deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue sont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec est gris, les piés sont rouges & les ongles noires. Le *rocheraye* est un oiseau de passage. Brisson, *Ornit. tome I. Voyez OISEAU.*

ROCHERAYE BLANC, *columba alba saxatilis*. On regarde cet oiseau comme une variété du *rocheraye*. Voyez *ROCHERAYE*; il n'en diffère qu'en ce qu'il est entièrement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui sont d'un beau roux. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. voyez OISEAU.*

ROCHERAYE de la Jamaïque, *PIGEON à la couronne blanche*, *colomba capite albo*, Klein. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du pigeon domestique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur

du bec est d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou est d'un verd changeant, qui paroît à certains aspects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reste du corps; savoir, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, celles du dessus & du dessous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'un brun tirant sur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des ailes ont une couleur brune. Les yeux sont entourés d'une peau blanche. Le bec est rouge à sa base, & blanc vers l'extrémité. Les piés sont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiseau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Briffon, *Ornit. t. I. Voyez OISEAU.*

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, sur le Medway, qu'on y passe sur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au sud-est de Londres. Elle est fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Long. suivant Cassini, 16. 19. lat. 51. 20. & suivant Streët. Long. 17. 56. latit. 51. 26. (D. J.)*

ROCHE-SUR-YON, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, sur la petite rivière d'Yon, à 6 lieues au nord-ouest de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maison de Conti. *Long. 16. 10. lat. 46. 35. (D. J.)*

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Léipsick, sur la Muldaw, qu'on y passe sur un pont; elle est munie d'un château, & a des mines de cuivre dans son voisinage. C'est une ville ancienne, car elle a déjà été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour seigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Frédéric, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg, mais le duc Maurice la reprit sur l'électeur, & elle est restée à sa postérité. (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas-Palatinat. Elle est située entre les châteaux de Reipolzkirch & de Fralckenstein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géog. mod.*) ville royale de Bohême, à trois milles au levant de Pilsen, sur les confins du cercle de Podedbroc. Le fameux Zifcka la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, voyez LAMANTIN.

ROCHET, f. m. (*Gram. Hist. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il ressemble à un surplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le surplis est entièrement ouvert & sans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochetus*, diminutif de *rochus*, dont les écrivains de la basse latinité se sont servis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les chanoines réguliers de S. Augustin portent aussi des *rochets* par-dessous leurs chappes.

Rochets sont aussi des especes de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume séans au parlement dans les jours de cérémonies. Voyez PAIR & PARLEMENT.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey.*

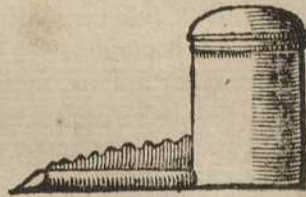
ROCHET, f. m. (*Manufact.*) on appelle ainsi chez les marchands de soie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de soie, & chez les teinturiers en soie, laine & fil, des bobines plus grosses & plus courtes que les bobines ordinaires. C'est sur ces *rochets* que tous ces marchands &

Tome XIV.

vriers deivent leurs soies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce. (D. J.)*

ROCHET, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près semblable à celle d'une cremailiere de cheminée. Ces fortes de roues sont ordinairement d'usage dans les encliquetages & dans les échappemens des pendules. Voyez ÉCHAPPEMENT, ENCLIQUE-TAGE, &c. & les fig. dans nos Planches de l'Horlogerie, qui représentent des *rochets* d'échappement, & d'autres figures qui représentent des *rochets* d'encliquetage.

ROCHOIR, f. m. (*Orfevr.*) instrument à l'usage de presque tous les ouvriers qui employent les métaux. C'est une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au-bas un trou auquel est adapté un tuyau sur lequel est une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, & on fait tomber cette poudre sur les parties que l'on veut rocher ou saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau sur les places où l'on a besoin de borax.



ROCKET, f. m. (*Hist. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs séans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rochus*, qui est employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, si l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui signifioit une robe, une tunique. (*D. J.*)

ROCOU ou ROCOURT, f. m. (*Botan.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il est nommé *orleana* seu *orellana foliulis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat. 464. Pluk. Almag. 292. Phytog. 209. f. 4. Orleana seu orellana sive urucu. Parad. Prod. 357. urucu; Pison, éd. 1648, 65, éd. 1658, 133. Cat. Jam. 150. hist. 2. 52. urucu Brasiliensibus; Marcgr. 61. Kaiabaka, daburi. Ger. Emac. 1554. Archiolt, seu medicina tingendo apta, Hern. 74. Arbor mexicana, fructu castaneæ, coccifera, C. B. Pin. 419. Raii, hist. 2. 1771. Jonst. Deudr. 119. Bixa ovidi, J. B. 1. 440. metella Americana maxima tinctoria; Tourn. Inst. 242. Boerh. Ind. A. 208. arbor finium regundorum, Scalig. Arnotto. Dale.*

Cet arbre est de moyenne grandeur; il pousse de son pié plusieurs tiges droites, rameuses, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; son bois est blanc, facile à rompre; ses feuilles sont placées alternativement, grandes, larges, pointues, lisses, d'un beau verd, ayant en-dessous plusieurs nervures roussâtres; ses feuilles sont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs sommités des bouquets composés de plusieurs petites têtes ou boutons de couleur brune roussâtre; ces boutons s'épanouissent en des fleurs à cinq pétales, disposées en rose, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant sur l'incarnat, sans odeur & sans goût; cette fleur est soutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à mesure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une espece de houpe composée

R r ij

d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur base, & d'un rouge purpurin dans leur partie supérieure; chacune de ces étamines est terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, filonné & rempli d'une poussière blanche: le centre de la houe est occupé par un petit embryon qui est attaché fortement à un pédicule fait en soucoupe, & échancré légèrement en cinq parties; ce pédicule sert de second calice, à la fleur à la place du premier qui est tombé: cet embryon est couvert de poils fins, jaunâtres, & surmonté d'une manière de petite trompe fendue en deux levres en sa partie supérieure.

L'embryon en croissant devient une gouffe ou un fruit oblong ou ovale pointu à son extrémité, applati sur les côtés, ayant à-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, composé de deux gouffes, hérissées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la grosseur d'une grosse amande verte.

Ce fruit en mûrissant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ soixante grains ou semences partagées en deux rangs; ces grains sont de la grosseur d'un petit grain de raifin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, lisse & luisante, qui est étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouffes; ces mêmes grains sont couverts d'une matière humide, très-adhérente aux doigts lorsqu'on y touche avec le plus de précaution, d'un beau rouge, d'une odeur assez forte; la semence séparée de cette matière rouge est dure, de couleur blanchâtre, tirant sur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Espagne & dans le Brésil.

Les sauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand soin, à cause des utilités qu'ils en retirent. Il sert à orner leur jardin, & le devant de leurs cases ou habitations. Ils emploient son écorce pour faire des cordages; ils mettent de ses feuilles tendres dans leurs fausses, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de safran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le visage, sur-tout dans les jours de réjouissance.

Les Européens qui habitent le Brésil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui est d'usage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. Voyez *ROCOU*, *Teinture*. (D. J.)

ROCOU, ou **ROUCOU** ou **ROCOURT**, (*Teint.*) pâte sèche ou extrait qu'on a tiré, soit par infusion, soit par macération des graines contenues dans la gouffe de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précède. La pâte sèche dont nous parlons vient d'Amérique, & est une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gouffe qui donne la graine est mûre lorsqu'elle s'ouvre d'elle-même sur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gouffes avec tout ce qui les environne; on les fait dissoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; ensuite on la verse dans des chaudières, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille soigneusement, & qu'on met dans une autre chaudière pour y être réduite sur le feu en consistance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il est à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans son voyage d'Amérique.

Mais il est à propos d'indiquer la manière dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françaises. Je tirerai cette manière des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut se planter depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Mai; mais soit que le plantage s'en fasse tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il se plante à la manière des pois ou du mil, c'est-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans lesquelles on jette deux ou trois graines au plus. La distance ordinaire qui suffit pour chaque plan est de quatre piés en carré: à l'égard de la culture, elle se fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaissir & pour l'entretenir en buisson.

La récolte du *rocou* se fait deux fois l'année, savoir à la S. Jean & à Noël. On le distingue comme en deux espèces; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* sec. Le premier est le *rocou* qu'on cueille aussi-tôt que quelque cosse d'une grappe commence à sécher & à s'ouvrir; le second est celui où dans chaque grappe il se trouve plus de cosses sèches que de vertes. Ce dernier peut se garder six mois; l'autre ne peut guère durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* sec, & le *rocou* qu'il produit est plus beau.

Le *rocou* sec s'écale en le battant, après l'avoir exposé au soleil & l'avoir remué quelque tems: à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la cosse du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, sans s'embarraffer de cette peau.

Après que les graines sont écalées, on les met successivement dans divers canots de bois faits tout d'une pièce, qui ont différens noms, suivant leurs différens usages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe*; le second, *canot de pile*; le troisième, *canot à ressuier*; le quatrième, *canot à l'eau*; & enfin le cinquième, *canot à laver*. Il y en a aussi un sixième qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'est pas toujours nécessaire; un autre qui se nomme *canot de passe*, & un huitième qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine se met d'abord à sec dans le canot de trempe, où on la concasse légèrement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barrils d'eau sur trois barrils de graine. Le tems qu'elle doit rester dans le canot de trempe est ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels on a soin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois; on appelle *première eau* celle qui reste dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine passe dans le canot de pile, où elle est pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, enforte que toute la graine s'en sente. Il faut que le canot de pile ait au-moins quatre pouces d'épaisseur par le fonds pour mieux soutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau sur la graine lorsqu'elle est pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la passe au panier en la frottant avec les mains, ensuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reste de ces deux façons se nomme la *seconde eau*, & se garde comme la première.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à ressuier*, où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle commence à moisir, c'est-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle se ressuie mieux, on l'enveloppe de feuilles de balisier.

Après qu'elle a ressué, on la pile de nouveau, & on la laisse tremper successivement dans deux eaux, qui s'appellent les *troisièmes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrième eau; mais cette dernière eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus servir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux sont tirées, on les passe séparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la première avec la seconde, & deux tiers avec la troisième. Le canot où se passent les eaux s'appelle *canot de passe*; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines se lavent les mains, & lavent aussi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres instrumens qui servent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impression de couleur, est bonne à tremper les graines.

L'eau passée deux fois à l'hébichet se met dans une ou plusieurs chaudières de fer, suivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle se passe encore à travers d'une toile claire & souvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive presque aussi-tôt qu'elle sent la chaleur du feu, on enlève l'écume qu'on met dans le canot aux écumes, ce qu'on réitère jusqu'à ce qu'elle n'écume plus: si elle écume trop vite, on diminue le feu. L'eau qui reste dans les chaudières, quand l'écume en est levée, n'est plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une seconde chaudière, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en consistance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut observer de diminuer le feu à mesure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne cesse presque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudière.

Quand le *rocou* saute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne saute plus, il ne faut laisser que du charbon sous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *verser*.

A mesure que le *rocou* s'épaissit & se forme en masse, il le faut tourner & retourner souvent dans la chaudière, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui est une des principales circonstances de sa bonne fabrication, sa cuisson ne s'achevant guère qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* est cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, sa cuisson est finie. En cet état, on le laisse un peu durcir dans la chaudière avec une chaleur très-moderée en le tournant de tems en tems, pour qu'il cuise & seche de tous côtés, ensuite de quoi on le tire; observant de ne point mêler avec le bon *rocou* une espèce de gratin trop sec qui reste à fond, & qui n'est bon qu'à repasser avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au sortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre sur une planche en manière de masse plate, & l'y laisser refroidir huit ou dix heures, après quoi on en fait des pains; prenant soin que le negre qui le manie se frotte auparavant légèrement les mains avec du beurre frais, ou du sain-doux ou de l'huile de palme-christi.

Les pains de *rocou* sont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de balisier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute sa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot aussi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors sans le battre ni le piler, mais seulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le passe sur un autre canot. Après cette seule façon, on le leve de dessus l'eau une espèce d'écume qui surnage; on la fait épaissir à force de la battre avec une espèce d'espatule, & finalement on le seche à l'ombre. Ce *rocou* est fort bon, mais on n'en fabrique que par curiosité, à cause du peu de profit.

La manière de faire le *rocou* chez les Caraïbes est encore plus simple; car on se contente d'en prendre les graines au sortir de la gouffe, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'est détachée de la graine, & qu'elle est réduite en une pâte très-fine, on la racle de dessus les mains avec un couteau pour la faire sécher un peu à l'ombre; après quoi lorsqu'il y en a suffisamment, on en forme des pelotes grosses comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'est avec cette sorte de *rocou*, mêlé d'huile de carapat, que les Caraïbes se peignent le corps, soit pour l'embellir, soit pour se garantir de l'ardeur du soleil & de la piquure des moustiques. Ils s'en servent encore pour colorer leur vaisselle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée presque semblable à celle du fustet, & aussi peu solide: c'est une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait dissoudre le *rocou* pulvérisé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y passe ensuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne sont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en est pas plus assurée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la solidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choisir le *rocou* le plus sec & le plus haut en couleur qu'il est possible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors; on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (D. J.)

ROCOUB ALCACOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocou* *alcacousag*, signifient la cavalcade du vieillard: c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête un vieillard chauve monté sur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. D'Herbelot. (D. J.)

ROCOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCO, f. m. (*Tisserands.*) autrement *rot*, & *peigne*. C'est une des principales pièces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuse, sur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle est fortifiée de cinq bastions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 sur les Espagnols, une fameuse bataille fort chantée par tous nos poètes. Long. 22. 12. latit. 49. 56. (D. J.)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'est l'ancienne *Bacula* de Polybe, XI. xix. p. 890. & de Tite-Live, livre XXVIII. c. xiiij. (D. J.)

RODAGE, f. m. terme de coutume, *rodaticum*, dans les capitules, liv. VI. article 219; c'est le droit que le seigneur péager prenoit pour une charrette vide ou chargée de marchandises passant par le chemin royal, outre le péage dû pour raison de la marchandise. De Lauriere. (D. J.)

RODAS, (*Géog. mod.*) forteresse des Indes, au royaume de Bengale, sur une montagne: c'est une des fortes places de l'Asie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. Latit. 15. 20. (D. J.)

RODE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. Voyez RODIA. (D. J.)

RODE de poupe, & RODE de proue, (*Marinè.*) c'est dans une galere, ce qu'on appelle l'étambord & l'etrave dans un vaisseau. Voyez GALERE.

RODE-MACHEREN, ou RODEMARCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, sous les ordres du duc de Guise, pillerent en 1639: elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER, v. act. terme d'Armurier; c'est tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la noix. *Richelet.* (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, sur une colline, au pié de laquelle passe l'Aveyron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouse, & à 130 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 19. 37'. 30". *latit.* 44. 20'. 40".

Il y a dans cette ville sénéchaussée, préfidial, & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été suffragant de l'archevêché de Bourges, jusqu'à l'érection de celui d'Albi, sous lequel il est à présent. Il vaut au-moins quarante mille livres de revenu à l'évêque, qui est en partie seigneur de la ville, & prend la qualité de comte de Rodez; son diocèse renferme environ 450 paroisses.

La cathédrale est un édifice gothique, mais assez beau; son clocher bâti en pierres de taille, est renommé pour sa hauteur. Le chapitre est considérable, étant composé de quatre archidiaconés, quatre personats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats sont encore meilleurs.

Mais la ville de Rodez est vilaine; les rues sont étroites, sales, & la plupart en pente; les maisons sont aussi fort mal bâties; on y compte environ six mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Espagne; ce qui fait un commerce assez considérable, outre les toiles grises & les ferges qu'on débite en Languedoc.

Rodez se nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Reclenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui est aussi marqué dans la carte de Peutinger; & par-là on voit que ce nom étoit encore en usage au commencement du v. siècle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont suivi, ne se servent que du mot *Ruteni*, qui est le nom du peuple.

Deux jésuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux consécutivement confesseurs de Louis XIV. tous deux auteurs de plusieurs livres contre les Jansénistes, sont nés à Rodez, ou du-moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèse de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques sont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houffaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appelé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui seroient nommés à l'avenir par sa majesté, eussent à recevoir lors de leur sacre, de la main de son confesseur, la croix pectorale & l'anneau nuptial, & à payer au confesseur une certaine somme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: « Voilâ un homme qui me propose de lever une nouvelle annate sur les évêchés futurs; je songeois à lui proeurer quelque petite abbaye, mais puisqu'il a perdu l'esprit, il n'aura rien ». (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au

royaume de Naples, sur la côte de la Capitanate; c'est la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; son terroir produit des fruits excellens. Le golfe de Rodia qui fait une partie du golfe de Venise, est sur la côte de la Pouille. C'est de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Venise se réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberousse. (*D. J.*)

RODIGAST, f. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf sur la poitrine, un aigle sur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODOSTO, ou RODOSTA, ou RODESTO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petit golfe de même nom, à 6 lieues au sud-ouest d'Héraclée, & à 24 de Constantinople; les Grecs y ont quelques églises, & les Juifs deux synagogues; son port lui procure l'avantage d'un commerce assez considérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40. 54. (*D. J.*)

RODOUL, f. m. arbrisseau dont la feuille sert aux Teinturiers pour le noir.

RÖEMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui est la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROË-NEUG, (*Mesure de longueur*) c'est la plus grande des mesures pour les distances & les longueurs, qui soit d'usage dans le royaume de Siam; c'est proprement la lieue siamoise, qui est d'environ deux mille toises de France. *Voyage de Siam.* (*D. J.*)

ROER, prononcez ROURE, (*Géog. mod.*) nom de deux rivières d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend sa source aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va se jeter dans la Meuse, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Westphalie; elle a sa source aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & se perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Asie; il couloit au voisinage de l'Arménie, & c'étoit, selon Stabon, *liv. XI. p. 500.* un des fleuves navigables qui se jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, ou LE RŒULX; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas dans le Hainaut, entre Soignies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quin, en faveur de la maison de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, f. f. (*Hist.*) étoit autrefois un présent que les Augustes ou empereurs faisoient aux sénateurs, aux magistrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faisoient à leur clergé. Voyez DON.

Ce mot vient du latin *erogare*, donner, distribuer; selon d'autres, il vient de *rogo*, je demande; c'est pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces distributions *precaria*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec *ρογος*, qui signifie quelquefois du blé, parce que ce présent consistoit anciennement dans une distribution de blé qu'on faisoit au peuple, aux soldats, &c.

Les empereurs avoient coutume de distribuer ces présens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient; les papes & les patriarches les distribuient dans la semaine de la passion. L'usage de ces présens ou largesses, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs se conformerent à cette coutume, & firent aussi de pareilles distributions au peuple & même aux

soldats, qui par cette raison sont appelés *ρογατορες* par les auteurs grecs du moyen âge. Voyez CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* signifie aussi la paye qu'on donne aux soldats.

ROGALES, f. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit sous l'empire romain aux jours destinés aux distributions du prince. On appelloit aussi *rogale* le régifre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, se distribuoit, & où l'on marquoit aussi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, f. m. terme de *Jurisprud. ecclési.* qui répond à peu près à ce qu'on appelle en cour laïe, *commission rogatoire*. Voyez ROGATOIRE.

C'est une prière qu'un official ou autre juge d'église, fait à un autre, pour qu'il lui soit permis de faire ajourner un sujet d'un autre diocèse, par devant l'ordinaire du réquerant, pour raison d'un mariage commencé avec une personne domiciliée dans le diocèse où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou prière s'adresse, n'est pas obligé d'y déférer.

ROGATIO legis, (*Hist. Rom.*) terme qui signifioit dans la jurisprudence romaine, la demande que faisoient les consuls ou les tribuns au peuple romain, lorsqu'ils vouloient faire passer une loi. Voyez LOI.

Voici les termes dans lesquels on faisoit cette demande; par exemple: *voulez-vous ordonner qu'on fasse la guerre à Philippe?* Le peuple répondoit: *le peuple romain ordonne qu'on fasse la guerre à Philippe*, & cette réponse s'appelloit *decretum*, decret ou résolution.

Le mot *rogatio* est souvent en usage pour exprimer le decret même, & pour le distinguer du *senatus consulte*, ou decret du sénat. Voyez SENATUS CONSULTE.

Souvent aussi *rogatio* est pris dans le même sens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de lois établies chez les Romains, qui n'eussent été précédées de ces sortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, f. f. pl. (*Hist. ecclési.*) prières publiques qui se font dans l'église romaine pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension. On les appelle ainsi à cause des prières & processions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, & on les consacre aussi par la pénitence & l'abstinence des viandes. Voyez PROCESSION.

On rapporte l'institution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, selon quelques-uns, & en 468, selon d'autres, assembla plusieurs évêques de la province pour implorer la miséricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la cessation des tremblemens de terre, & des ravages causés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prières de trois jours qui avoient fait cesser ces fléaux, furent continués depuis comme un préservatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'observeroient par toute la France; cet usage passa en Espagne vers le commencement du VII^e siècle; mais les trois jours des *rogations* dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi, & le samedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des lois pour défendre au peuple de travailler ces jours-là, & elles ont été observées long-tems dans l'église gallicane. On a appelé les processions des *rogations* *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été instituées par un évêque des Gaules, pour les distinguer de la *grande litanie* ou *litanie romaine*, qui est la procession qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme,

& il y en reste encore quelques vestiges; car c'est encore la coutume dans la plupart des paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précèdent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commission, en terme de palais*, est la commission qu'un juge adresse à un autre juge qui lui est subordonné. Voyez COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant*; ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs suffrages; ceux qu'on appelloit *custodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient sur une autre tablette, ils comptoient les suffrages; c'est pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appelés *puncta*; alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur la rive droite de l'Asiuro, à quelques milles de Cosenza. On prétend que c'est la ville *Vergæ* des Brutiens.

Quoi qu'il en soit, c'est un bourg illustré par la naissance de Jean-Vincent Gravina, célèbre jurisconsulte d'Italie, mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ses productions en italien & en latin; mais on estime sur-tout ses *Originum juris civilis libri tres, quibus accessit de romano imperio liber singularis*. Lipsiæ 1717. 2. tom. in-4°. On fait aussi beaucoup de cas de son *specimen prisci juris*, c'est-à-dire *image de l'ancien droit*.

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité souveraine, qui est le consentement des particuliers, & qui doit par conséquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorsque le pouvoir souverain se détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un seul, ou de plusieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne se peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir souverain revient à sa source, & chacun rentre dans ses droits, parce que le consentement des particuliers sur lequel ce pouvoir est fondé, est absolument éloigné de la tyrannie; il résulte de là, selon lui, qu'il est permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne soient sacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuste; car, continue-t-il, la liberté est une chose sainte, sacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant si intimement unie à l'essence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer sans injustice, la forcer sans impiété, s'en rendre maître sans crime; *ut eam tentare scelus sit, impium circumvenire, occupare nefarium*. Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage aussi fort sur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails sur cet écrivain dans le *Giornale de litterati*, tom. XXXIV. (*D. J.*)

ROGMÉ, f. f. terme de *Chirurgie*; espece de fracture du crane, qui consiste en une fente superficielle. c'est un mot grec qui signifie *fente, suture*. Voyez PLAYE DE TÊTE, TRÉPANNER. (*Y*)

ROGNE, f. f. (*Charpent.*) c'est dans le langage des ouvriers charpentiers, la mouffe qui vient sur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naissance d'Antoine Pagi, religieux franciscain, & l'un des habiles critiques du xvij. siècle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ouvrage latin est une critique des annales de Baronius, où en suivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commises, soit dans la chro-

nologie, soit dans les faits. L'ouvrage du p. Pagi est en 4 vol. in-fol. & lui a valu une pension du clergé de France. (D. J.)

ROGNE-PIE, f. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'est un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorsqu'il est broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleysel.* (D. J.)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose, ou de sa longueur, ou de sa largeur, ou de son poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il se prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez*, comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER la chandelle, c'est, lorsque la chandelle est finie, poser le bout d'en-bas sur une plaque de cuivre qui est faite en forme d'auge, & est un peu en pente, sous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le suif qui est de trop. *Voyez les Pl.*

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, seulement les rafraîchir.

ROGNER les livres, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la superficie des marges qui est toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la tête; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la presse à *rogner* sur le porte-presse. *Voyez PRESSE à rogner & PORTE-PRESSE.* Puis on a soin de rabaisser les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excède le bord, & celle à droite est juste à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pièces de la presse à *rogner* que l'on ferre avec les deux vis également; ensuite on passe le fust dans la rainure de la tringle qui est sur la pièce de derrière de la presse à *rogner*, & en le conduisant du long de la presse, on coupe avec le couteau, en serrant toujours la vis du fust, à fur & mesure qu'il avance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au carton élevé qui est contre la pièce de derrière. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y rester; puis on fort le livre de la presse avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on mesure sur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque sur le carton avec la pointe du compas, en laissant une hauteur pour les chasses du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaissant les deux côtés du carton suffisamment pour les chasses, on met les deux bandes de carton, comme pour la première opération, en observant que la bande à droite soit bien juste aux trous du carton; puis on ferre la presse, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même soin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien observer que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, sans quoi une des chasses se trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-déplaisable. En troisième lieu, on *rogne* le livre sur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttière*. On mesure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derrière le livre, en laissant tomber le carton qui ne se *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met sur le devant du livre, juste aux trous qu'on a faits avec le compas. Ensuite de cela, l'ouvrier tenant ces deux planches fermes sans sa main, fait baisser adroitement les deux côtés

du livre, & élever le milieu, en sorte que mettant le livre dans la presse comme auparavant, & ayant *rogné*, il trouve sa gouttière toute faite, en retirant son livre où il ne reste plus que les cartons du devant à couper. Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de sa presse qui est sur le porte-presse, une pierre à éguiser son couteau & une cheville de fer pour ferre & déferre les vis de sa presse. *Voyez FUST, PRESSE à ROGNER, COMPAS, TRANCHES.* *Voyez Pl. I. de la Relieure, fig. C.*

ROGNEUR, f. m. (*Monnoie.*) celui qui *rogne* les espèces. Les *rogneurs* de pistoles sont punis de mort.

ROGNON, *voyez REIN.*

ROGNONS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui se trouvent sans suite & sans continuité, mais qui sont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons.* *Voyez MARRONS.*

ROGNURE, f. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la chose qu'on a *rognée*; les *rognures* du parchemin servent à faire de la colle; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Posnanie, entre Posnanie & Nackel, environ à égale distance de l'une & de l'autre. (D. J.)

ROGUE, f. f. (*Hist. du bas-empire.*) *donationum munus*; ce mot s'est dit autrefois des donatifs, présents ou distributions que les empereurs faisoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, à des favoris, à des magistrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *ρογος*, qui signifie du blé, parce que les donatifs aux soldats se faisoient anciennement de blé.

ROGUE, RAVE ou RESURE, *terme de pêche*, est une sorte d'appât dont les pêcheurs se servent pour attirer le poisson, & le prendre ensuite lorsqu'il a mordu l'appât; cet appât consiste dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux sortes de poissons pour être salés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet usage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long. 49. 16. latit. 53. 10.* (D. J.)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, sur la petite rivière d'Oufte, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long. 14. 55. latit. 47. 56.* (D. J.)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouissent seuls du privilège de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians.* (D. J.)

ROI, *voyez ROITELET.*

ROI ou MERE DES CAILLES, *voyez RASLE DE GENET.*

ROI DES VAUTOURS, VAOUTOUR DES INDES, (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur monachus.* Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un dindon femelle; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou sont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, &c. On

On voit dans plusieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-dessous de la partie nue du cou, il y a une espèce de collier formé par des plumes assez longues d'un cendré foncé : ce collier entoure le cou, & descend un peu vers la poitrine : le reste du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont d'un blanc mêlé d'une légère teinte de rousâtre. Le croupion & les plumes du dessus de la queue ont une couleur noire. (Le roi des vautours qu'Edwards a décrit, avoit le croupion & les plumes du dessus de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile est d'un noir changeant en un verd très-obscur ; les moyennes sont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris ; la queue est noire, le bec, les pieds & les ongles sont rouges. On trouve cet oiseau à Cayenne. Derham l'a décrit sous le nom de *vautour des Indes*. Ornith. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver sur la porte des palais des rois.

Hoc reges habent

*Magnificum & ingens, nulla quiddam rapit dies
Prodesse miseris, supplices fido laque protegere.*

Le plus beau présent que les Dieux puissent faire aux hommes, c'est d'un roi qui aime son peuple & qui en est aimé, qui se confie en ses voisins & qui a leur confiance, enfin qui par sa justice & son humanité fait envier aux nations étrangères le bonheur qu'ont ses sujets de vivre sous sa puissance.

Les oreilles d'un tel roi s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppressé : il renverse la tyrannie. Jamais le murmure ne s'élève contre lui ; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses sujets forment un rempart d'airain autour de sa personne ; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légère au gré du vent qui l'agite.

« Favori du ciel, dit le bramine inspiré, toi à qui les fils des hommes tes égaux, ont confié le souverain pouvoir ; toi qu'ils ont chargé du soin de les conduire, regarde moins l'éclat du rang que l'importance du dépôt. La pourpre est ton habillement, un trône ton siège : la couronne de majesté pare ton front : le sceptre de la puissance orne ta main ; mais tu ne brilles sous cet appareil qu'autant qu'il sert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des rois, c'est à moi de m'y foudroyer ; & c'est à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un roi, dit-il, liv. V. p. 168 ; un roi peut tout sur les peuples : mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses sujets : elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse & sa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes servent par leur misère & par leur servitude, à flatter l'orgueil & la mollesse d'un seul homme.

Un roi ne doit rien avoir au-dessus des autres, excepté ce qui est nécessaire, ou pour le soulager dans ses pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le respect de celui qui est né pour soutenir les lois. Il doit être au-dehors le défenseur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, sages & heureux.

Il doit les gouverner selon les lois de l'état, comme Dieu gouverne le monde selon les lois de la nature. Rarement employe-t-il sa toute-puissance

Tome XIV.

pour en interrompre & en changer le cours, c'est-à-dire, que les dérogations & les nouveautés feront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils sont tôt ou tard funestes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans

*L'erreur parmi les rois donne les premiers rangs.
Entre tous les héros ce sont les plus vulgaires ;
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires.....
Mais un roi vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces rois bienfaisans ;
Le ciel à les former se prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, sous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de son joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux ;
Qui soupiroit le soir, si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.*

Senèque (vers 463.) peint encore plus simplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des rois. Je finis toutefois par ces maximes :

*Pulchrum eminere est inter illustres viros ;
Consulere patriæ ; parcere afflictis ; ferâ
Cæde abstinere, tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; sæculo pacem suo.
Hæc summa virtus : petitur hæc cælum viâ !*

ROI, (*Critique sacrée.*) *rex*. Ce titre est donné indifféremment dans l'Écriture aux souverains, soit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre roi que César. Jean. 19. 15. Ce mot désigne aussi les chefs, les magistrats qui gouvernent un état ; *non erat rex in Israël*, Juges, j. 31. c'est-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Israël, aux ordres duquel le peuple obéit. 3°. Il se prend pour guide, conducteur, soit parmi les hommes, soit parmi les bêtes. La sauterelle n'a point de roi (*regem*), Prov. xxx. 27. Il se prend, 4°. pour les grands, pour toutes les personnes puissantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en présence des grands de ce monde, *in conspectu regum*. Ps. cxviii. 16. 5°. Pour les fideles ; tu nous as faits rois à notre Dieu, *fecisti nos Deo nostro reges*. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-dessus des autres. Il est roi sur tous les fils de l'orgueil, *ipse est rex super universos filios superbiæ*. Job. xli. 25. Le roi des rois, & le seigneur des dominations est le titre que Saint Paul donne à l'Être suprême. I. Tim. vj. 15. (D. J.)

ROI, nom que les anciens donneroient ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de leurs rois, ils éleverent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadié on offroit de même des sacrifices à *Jupiter roi*, & on trouve que ce titre lui est souvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la suprême puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuassent quelquefois à certains hommes distingués par leur dignité. Ainsi le second magistrat d'Athènes ou le second archonte s'appelloit *roi*, βασιλεύς ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de présider aux mystères & aux sacrifices ; hors de là nulle

supériorité. Dans le gouvernement politique, sa femme avec le titre de reine partageoit aussi ses fonctions sacrées. L'origine de ce sacerdoce, dit Demostènes dans l'oraison contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le roi exerçoit les fonctions de grand-prêtre; & la reine, à cause de sa dignité, entroit dans le plus secret des mystères. Lorsque Thésée eut rendu la liberté à Athènes en substituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choses sacrées, & ordonna par une loi, que sa femme seroit toujours athénienne de naissance, & vierge quand il l'épouserait, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable; & de peur qu'on n'abolit cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mystères; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage; & déposant sa couronne, il s'asseyoit parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient sous eux plusieurs ministres qui servoient aux cérémonies de la religion: tels que les épimélètes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, &c.

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelque mécontents qu'ils fussent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom: mais aussi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature ni d'haranguer le peuple. On le choisissoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours subordonné au souverain pontife: cette dignité subsista jusqu'au règne du grand Théodose.

ROI, archonte, (Antiq. grecq.) C'est ainsi qu'on appelloit le second des neuf archontes d'Athènes. Il avoit pour son département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les sacrifices & la religion. Il décidoit sous le grand portique sur les crimes d'impieété & de sacrilège. Il statuoit sur les cérémonies & les mystères, sur les malheurs causés par la chute des bâtimens & des autres choses inanimées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage; & il jugeoit avec cette célèbre compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient assister aux mystères ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine*: elle devoit être athénienne de naissance: son mari comme inspecteur sur les affaires religieuses & sacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athènes* étoient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets avant le règne de Thésée. Les Romains, en détruisant la royauté, conservèrent un *roi* des sacrifices sur le modèle d'Athènes (D. J.)

ROI-D'ARMES, (Hist. de France.) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les trêves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des hérauts-d'armes: nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plupart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Rouilly le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privilèges, de pensions considérables; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privilèges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission; mais s'ils violoient les lois de ce droit, ils perdoient leurs privilèges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, « il fut arrêté, mis en prison, » & cuida être mort, dit cet historien, pour ce que « tel défi étoit contre les formes & contre l'usage » accoutumé, & de plus dans un lieu mal convenable, « Tournai n'étant qu'une petite ville de Flandre ».

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs hérauts, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des hérauts, cessèrent les assaillans & se reposèrent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joie S. Denys*; & les autres hérauts portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne, Normandie, Guienne, Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, sous le titre de la *jarretière, de Clarence, & de Norroy*. En Écosse, les *rois-d'armes* & les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisir ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à-présent sans emploi par tout pays; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. Voyez *Roi d'armes, hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des hérauts, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derrière de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange; & 3°. parce que sur les manches, les mots *montjoye S. Denys* sont en broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu *montjoye*. Le même Favin a décrit particulièrement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception: cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inferé dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connetable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers; les hérauts ordinaires & les poursuivans marchaient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter

l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier ; tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte d'armes. (D. J.)

ROI D'ARMES d'Angleterre, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies ; il commandoit aux héros & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit juridiction sur les armoiries. Voyez HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, sçavoir, Gaster, Clarence, & Norroy.

Gaster premier *roi d'armes*. Voyez GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretière aux assemblées, le maréchal aux solemnités & aux funérailles des personnes de la première noblesse, & il porte l'ordre de la jarretière aux princes & aux rois étrangers ; mais dans ces sortes d'occasions, il est toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il est ainsi appelé du duc de Clarence, qui posséda le premier cette dignité. Sa fonction est d'ordonner des obseques de la noblesse inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au sud de la rivière du Trent. Voyez CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. V. HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaster la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés solennellement par les rois mêmes ; mais aujourd'hui c'est le grand maréchal qui est chargé de les installer, & qui dans cette fonction représente la personne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, le *Lyon roi d'armes* pour l'Ecosse, qui est le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solemnité. Il est chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de casser les armoiries.

ROI de la bazoche, (Jurisp.) Voyez BAZOCHE.

ROI de la fève, (Antiq. rom.) les enfans tiroient au sort avec des fèves, à qui seroit *roi* ; ils faisoient à la fin de Décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de fève, pouvoit tirer son origine de ce que chez les Grecs on en usoit pour l'élection des magistrats ; d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, *νικησὶ ἀπέχεσθαι, a fabis abstine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Cicéron dit quelque part, *fabam minimum*, la farce de la fève, parce que cette royauté de la fève étoit une espèce de royauté de théâtre. (D. J.)

ROI du festin, (Critiq. sacrée.) la coutume d'occident de faire les *rois*, pour dire se régaler ; créer un *roi* de la fête, est bien ancienne dans les festins ; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. Voyez en l'article qui suit.

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. ch. xxxij. v. 1. & suiv. Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un festin* (*הַמֶּלֶךְ הַמֵּשֶׁבֶת*) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres ; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient

Tome XIV.

que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du *roi du festin* ; ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre de coronâ.

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique ; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au verset 7. qu'on lit ces paroles. Voyez les Commentaires de Drusus, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (D. J.)

ROI du festin, ou *roi de la table* ; (Antiq. grecq. & rom.) anciennement, dit Plutarque, on croit un chef, un législateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manières, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

Quem Venus arbitrum
Dicit bibendi ? Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

Nec regna vini sortiere talis. Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard ; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses ; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit ; *strategum te facio huic convivio*. Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrième question du liv. I. *Εμμαντόν ἀριστομασίων πρὸς ἀρχόν ἡμῶν*.

Ce *roi* donnoit en effet des lois, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de rejouir la compagnie par quelqu'autre talent. Cicéron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les lois du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux lois de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus nunquam parvisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur*.

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en avoisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin ; c'étoit une ressource de gayeté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, du mot grec *κωμος*, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des *rois de table* dans les saturnales. (D. J.)

ROI, dans le Commerce, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs ; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui est à la tête de la petite juridiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement ; & un *roi* des violons.

ROI des Merciers, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espèce de magistrature mercantille ; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers

qui fissent tout le commerce; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les rois de la troisième race.

Ce roi des merciers donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payoit des droits assez forts; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance, & par ses officiers, pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même juridiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge, engagèrent François I. à la supprimer en 1544; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. supprima le roi des merciers, ses lieutenans & officiers, cassant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom; défense à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses officiers, comme faussaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems là, il n'est plus fait mention du roi des merciers; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

ROI des violons; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du roi, & est un des officiers de sa maison. *Distion. de Com. & de Trév.*

ROI DU NORD, est le titre du troisième des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez ROI D'ARMES & HÉRAUT.*

Sa juridiction s'étend du côté septentrional de la rivière de Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez CLARENCIEUX.*

ROI des ribauds, (*Jurisprud.*) *Voyez PREVÔTE DE L'HÔTEL.*

ROI des Sacrifices, (*Antiq. Rom.*) *rex sacrorum, rex sacrificalis, rex sacrificulus, Tite-Live, l. XXVI. c. vj.* Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux rois personnellement, ne pouvoient plus se faire; on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices*; mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand Pontife, exclus de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance; aussi-tôt que les cérémonies étoient finies, il se retiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centurries; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministère; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de

Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

ROIS livre des, (*Critiq. sacrée*) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des rois des juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas aperçus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras, sur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troisième livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'histoire de cent vingt-six ans, depuis l'association de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, jusqu'à la mort de Josaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrième livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'histoire de deux cent vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat, en 3115, jusqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de prison, en 3442.

On ne connoit pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il est assez vrai-semblable que tous ces quatre livres sont de la main d'Esdras qui les a disposés sur les matériaux qu'il possédoit; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Esdras; mais on y trouve en même tems des contrariétés qui ne conviennent point à son tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

ROIS PASTEURS, (*Hist. sacrée.*) quelques savans ont ainsi nommé les six chefs des Israélites, *Ephraïm, Beria, Rapho, Saraph, Thalé, & Thaan*, dont il est parlé dans le I. liv. de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis, Beon, Apachnas, Apophis, Janias, & Assis*, rois égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture, depuis la mort de Joseph, par où finit la genèse, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'exode, c'est là que M. Boivin place l'histoire de ces six *rois pasteurs*; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne se trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Joseph, dans lequel, le même Manéthon fait venir les *rois pasteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Joseph lui-même n'affiure point la domination de ses ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cent quarante mille hommes, comme M. Boivin l'imagine. *Voyez* sur tout cela, les réflexions de M. l'abbé Banier, dans l'*hist. de l'acad. des Inscrit. tom. III. (D. J.)*

ROIS de Rome, (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois*; elle préféra, selon l'usage de ce tems-là, dit Justin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres fortes de gouvernemens; cependant ce n'étoit point une mo-

narchie absolue, mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome*, se faisoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le sénat ser-voit en quelque sorte de barrière à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse, *l. II. c. xiv. & l. VII. c. xxxviii.* vous détaillera les privilèges des *rois de Rome*; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre souverain. 2°. D'être le conservateur des lois, des usages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'assembler le sénat & d'y présider; de faire au peuple le rapport de ses decrets, & par-là, de les rendre authentiques. 5°. D'assembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les decrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand secret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'une aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même-tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains; alors ils délieoient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat, & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un decret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, se montra le plus fier de son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejeter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumières, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi en-

tièrement républicain. Le *roi*, le sénat, & le peuple, étoient pour ainsi-dire dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modérait celle du prince, & qui assuroit en même tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refusèrent sa proposition; il résolut de s'en venger: & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solennels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquèrent pas d'accourir à cette solennité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enlevèrent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les peres & les meres qui reclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlèvement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit déjà jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince au-contre rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eut dû partager avec le sénat & l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petite ville comprise entre les cinquante-trois peuples que Plin dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïe, ville célèbre de la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se désita d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept années de regne, disparut, sans qu'on ait pu découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pu souffrir pour souverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens sénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un sabin de la ville de Cures, mais qui demouroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, sage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à se donner de la considération par des conquêtes, se distingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une

grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il institua des fêtes, & comme les réponses des oracles & les prédictions des augures & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui présidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres supérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés.

Rome se remplit insensiblement de superstition; la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, sans consulter ces fausses divinités; & Numa pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appelée *Egérie*, qui avoit révélé, disoit-il, la manière dont les dieux vouloient être servis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les Romains élurent pour troisième roi de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus, ne songea à aggrandir son état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde sait que le courage & l'adresse victorieuse du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hostilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontières ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Ha-

licarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cents, où il demeura fixé pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un roi, & assisté du sénat, les lois, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que de seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les rois, qu'on éliroit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des lois, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixième roi de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privilèges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat, à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les suffrages par centuries, au-lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce règlement, transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & sans priver ouvertement les plébéiens du droit de suffrage, il fut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la première classe, composée des grands de Rome, formoit seule les decrets publics. S'il manquoit quelque voix, &

que quelques centuries de la premiere classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au-lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéien avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce tems-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les flamines, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magistrats subalternes.

La royauté après cet établissement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état presqu'républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entière aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit assassiner son roi & son beau-pere. Il prit en même tems possession du trône, l'an de Rome 218, sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le sénat ni le peuple, comme si cette suprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût dûe qu'à son courage.

Une action si atroce, que l'assassinat de son roi, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à son beau-pere, & la liberté à sa patrie; comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Plusieurs sénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres secrets, sans autre faute que celle d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épousé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il se défit en même tems du fils aîné de cet illustre romain, dont il redoutoit le courage & le ressentiment.

Les autres sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons. Le tyran n'en consultoit aucun; le sénat n'étoit plus convoqué; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le roi. La pitié pour le sort de cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; & par un decret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; voyez RÉPUBLIQUE ROMAINE, Gouv. de Rome.

Le sénat & la noblesse profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprièrent tous les droits; Rome

devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. Voyez CONSUL. (D. J.)

ROI DES ROMAINS, (*Hist. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le manieement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'empereur, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent: car le dessein de Charles IV. en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V. voulut faire élire Ferdinand son frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglemeent conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur. Après sa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privileges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeler les proscrits, de commuer les peines, &c. mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'est au-moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer

après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme les tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or, les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derrière. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*; c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernières élections. Heifs, *hist. de l'empire*, t. III.

ROI, *pié de*, on dit en France, *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume: c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples: l'on pourroit donc retrouver, par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. Voyez PIÉ, MESURE, PENDULE, &c. (E)

ROI RENDU, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les règles & la manière de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appelé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner un carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette manière de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne diffère absolument de l'autre qu'en ce qui est permis à celui qui a le *roi* appelé, de se rendre à l'homme, ce qui fait qu'il y a quelques règles particulières. Celui qui a le *roi* appelé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appelé à l'homme, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appelée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'homme, feroit la bête, sans que l'homme fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appelé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paie seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé, il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appelé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appelant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

ROI au jeu des échecs, est la première & la principale pièce du jeu. C'est de la perte de cette pièce que dépend la perte de la partie; c'est encore elle qui la

fait finir. Le *roi* se place au milieu du damier sur la quatrième case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite ligne & obliquement, devant, derrière, à côté, lorsqu'il ne trouve point d'obstacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne saute; voyez SAUTE: pour lors il peut sauter deux cases seulement de son côté, ou de celui de la dame; car le saut de trois cases n'est plus usité.

Quand le *roi* saute de son côté, il prend la place de son chevalier, & sa tour se place auprès de lui à la case de son fou.

Si c'est du côté de la dame qu'il saute, il prend la place de son fou, & la tour de ce côté prend la case de la dame.

Il y a cinq choses au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de sauter: 1°. s'il se trouve quelque pièce entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. si le *roi* a été obligé de sortir de sa place; 4°. s'il est en échec, & 5°. lorsque la case au-dessus de laquelle il veut sauter, est une de quelque pièce de son ennemi, qui pourroit le faire échec en passant. Quoiqu'il soit permis aux *rois* de se remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais se joindre, il faut qu'il y ait au moins une case de distance entre eux: & quand chaque *roi* est en marche, il prend, si bon lui semble, toutes les pièces qui se rencontrent dans son chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un ressort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un escalier *roide*, alors *roide* se prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractère dur & *roide*; un style *roide*; une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal.*) se dit du col & des jambes du cheval; du col, quand le cavalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorsqu'elles sont si fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, f. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une chose dont il est difficile de déranger la direction des parties sur sa longueur. On dit la *roideur* d'une lame, d'un fléau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de son esprit, de son caractère, de sa voix, &c.

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre *roide*. Les muscles se *roidissent* dans les passions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il se *roidit* contre l'évidence. Il faut souvent se *roidir* contre le torrent général, contre les passions. Il est naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de se *roidir* contre l'autorité; c'est la raison qui lui en fait connoître les avantages, qui le soumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la secouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hist. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cause de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (D. J.)

ROIIOC, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée, & placée sur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la suite un fruit mol & anguleux, qui renferme une semence dure & anguleuse. Les fruits du *roioc* sont réunis en un corps rond qui ressemble à un peloton. Plumier, *nova plant. amer. genera.* Voyez PLANTE.

ROISE, f. f. (*Gram.*) dans la basse latinité, *rothorium rouissoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, est une fosse où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filasse puisse s'en détacher. L'action de telle eau que ce soit suffit pour opérer cette pourriture;

ture; il est même des pays où l'on se contente d'exposer le chanvre à la rosée; ce qui sans doute étoit autrefois l'usage le plus général, puisque, suivant les étimologistes, *rouis* dérive à *rose*.

Dans le pays où l'impression de la rosée ne suffit pas, on y supplée en y laissant séjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il soit possible de les choisir. Ce séjour est de 8 jours, plus ou moins, selon que la chaleur plus ou moins grande accélère plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'est pas une preuve que les eaux vives ne lui conviennent autant, & peut-être mieux. Ce choix n'est point libre: les plus anciens réglemens sur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivières & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes constitutions du royaume de Sicile, *divino judicio referatam, in quantum possumus, studio provisionis nostræ studemus conservare: mandantes ut nulli amodo liceat, in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, nè ex eo, prout certè didicimus, aeris dispositio corrumpatur: quod si fecerit, linum ipsum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même disposition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non possunt, cum illis aquæ frequentius corrumpantur: ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conservé en défendant, première part. §. 1. ch. xvij. que l'on ne fit roteurs, ne chanvrer roir en eaux courantes, parquoi ne soyent souventes fois corrompues, si que les poissons en meurent.* Ce qui a passé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entreprises des particuliers qui, en détournant l'eau des rivières, & en l'y faisant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs roises, avoient trouvé le moyen d'é luder la loi, statue, *art. 209. roteurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'est aucun veut détourner eau pour en faire, il doit vider l'eau dudit roteur, ensorte que l'au d'icelui roteur ne puisse retourner en la riviere.* Sur quoi M. Josias Berault, conseiller à la table de marbre du parlement de Rouen, observe en son commentaire sur la coutume de Normandie, que les roteurs font mourir le poisson, parce que les fucs grossiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrêmement chargée de fumier, enivrent le poisson, & portent la mortalité dans les rivières: *pourquoi, ajoute-t il, les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme sur une des choses de leur ministère les plus intéressantes pour le bien public.*

Ces attentions ne sont point particulières à la coutume de Normandie: celles de Bourbonnois, *art. 162. ch. xiv.* d'Amiens, *tit. 11. art. 243.* de Haynault, *ch. x. art. 16.* de Mons; *ch. liij. art. 6.* de Lille, *tit. 1. art. 11, &c.* portent les mêmes dispositions auxquelles est conforme l'*art. 7.* du régle ment général de la table de marbre de Paris, du 15 Mai 1585, relatif à un arrêt du même siège, du 26 Juillet 1557, portant *défenses & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choses portant poison, dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulières, parce que cela corrompt l'eau, ensuite l'air, & fait mourir le poisson.*

En conformité de tous ces réglemens, aussi positifs dans leurs dispositions, que clairement motivés, ont été rendus plusieurs arrêts du conseil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in-4°.* contenant les lois forestières de France.

Ainsi, la défense de rouir des chanvres dans les rivières & dans les eaux courantes, même particulières, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouissement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une

riviere ou eau courante se perdent dans des terrains plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de déposer les fucs dangereux dont elles se sont chargées par leur séjour dans la roise.

La connoissance des observations qui ont servi de base à toutes les lois que je viens de rapporter, auroient pu éclairer sur un phénomène qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il est arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-basses, se sont chargées insensiblement de principes de corruption, qui répandirent à Paris une espece d'épidémie. Les medecins ne prirent point le change sur la cause du mal; ils l'attribuerent unanimement à une espece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui restoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection? Etoit-ce du défaut ou de la lenteur de la circulation de l'eau? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus absorber & déposer, &c? les avis étoient incertains & partagés; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyfa, l'observa, crut découvrir la source du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné, & constatata cette découverte par un savant mémoire inséré dans *les recueils de l'académie.*

Mais toutes les eaux mortes étoient desséchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des roises, & la nécessité força de mettre rouir les chanvres dans les rivières mêmes & dans les ruisseaux. Que l'on se représente maintenant les ruisseaux, les fontaines, les rivières qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis sa source, rempli de chanvre pendant les mois du travail & l'on imaginera aisément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des fucs grossiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus insipides de leur nature. Ainsi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien sur ce phénomène, aux efforts que faisoit un ancien philosophe pour découvrir la cause du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une soupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit sur cet article, il résulte que les raisons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'on rapportées nos anciennes lois pour les écarter des rivières & des eaux courantes. *Cet article est de M. GROSLEY, avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET, REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, s. m. passer troglodites, (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau qui pèse trois gros; il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces d'envergure. Le cou, le dos & les ailes sont d'une couleur brune roussâtre ou chatain; celle du croupion & de la queue est encore plus roussâtre, & il y a sur les ailes & sur la queue des taches transversales noirâtres. La gorge est d'un blanc roussâtre; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre; les côtés du corps & le ventre ont des lignes transversales noires sur un fond de couleur blanche roussâtre; le bas-ventre est d'un brun roussâtre; les plumes du second rang de l'aile ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches, on en voit aussi de pareilles sur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue; cet oiseau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur; il est mince, jaunâtre par-dessous, & brun par-dessus. L'iris des yeux a une couleur de noisette; le dedans

de la bouche est jaune. Le doigt de derriere & son ongle sont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiseau se glisse dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglydytes*. Il est de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement son nid dans les buissons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maisons. Le dehors est composé de mousse, & le dedans est garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf posé sur l'un de ses bouts; l'ouverture qui sert de passage à l'oiseau se trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiseau chante très-agréablement lorsqu'il est apprivoisé, & sa voix est plus forte qu'on ne devoit l'attendre d'un si petit oiseau, sur-tout dans le mois de Mai; c'est aussi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughby, *Ornit. Voyez OISEAU.*

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus cristatus*, Aldrovandi. C'est l'oiseau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France; il ne pèse qu'un gros; il a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune verd; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les ailes sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les ailes de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premières & les trois dernières, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les ailes sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La première des grandes plumes des ailes est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aile. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue, elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes; il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornithol. Voyez OISEAU.*

ROITELET, ou PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. Voyez COMTE.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Utredus, *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, &c.

ROKOSZ, f. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les dietes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute justice. On a cru que ces monumens représentoient Roland, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot saxon *rugen*, dénoncer en justice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme si ces monumens étoient des symboles de la tranquillité que procure la justice.

ROLDUC, (*Géogr. mod.*) en latin *Rodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maison d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haye en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ six lieues de longueur, & deux de largeur du nord au sud. *Long. 23. 52. latit. 50. 48. (D. J.)*

ROLÉ, f. m. (*Gramm.*) état ou liste de plusieurs choses ou personnes, portées les unes au-dessous des autres, sans ordre ou selon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au rôle.

RÔLE, (*Littérature.*) au théâtre c'est la partie que l'acteur doit savoir & débiter. Il faut qu'outre son rôle, il sache les mots de chacun des rôles des autres acteurs après lesquels il doit répondre. Voyez THÉÂTRE.

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs représentent le héros où les personnages les plus intéressans d'une piece.

RÔLE, dès le tems d'Anastase on trouve les empereurs représentés sur des médailles, tenant dans leurs mains un rôle long & étroit. Les antiquaires en ont fort longtems cherché la cause; les uns ont cru que c'étoit un rôle de papiers, des mémoires, des requêtes, &c. que l'on présentoit aux princes, ou quelque chose de semblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir plissé que les personnes qui présidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit sac de poudre ou de cendre que l'on présentoit à l'empereur dans la cérémonie de son couronnement, & que l'on appelloit *akakia*, qui vouloit signifier que le moyen de conserver leur innocence, étoit de penser qu'ils n'étoient que poussière. Voyez AKAKIA. Il est bien plus simple de penser que cet instrument n'est que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magistrat élevoit en l'air comme nous l'avons remarqué au mot DIPTYQUE. Voyez aussi MAPPAIRE.

RÔLE, (*Jurisprud.*) du latin *rotulum*; est un état de quelque chose; ces états ou mémoires ont été appelés rôles, parce qu'on les écrivoit anciennement sur des grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit ensuite.

En parlement l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inscrit les causes qui se plaident aux grandes audiences; petit rôle celui où l'on met les causes des petites audiences. *Rôles* des provinces sont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui se plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudis, celui où l'on met les causes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, &c. sont les rôles des causes qui se plaident dans ce tems; *rôle* de relevée, est celui des causes qui se plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, est celui des causes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article PARLEMENT.*

RÔLE DES TAILLES, est l'état de répartition de la taille sur les contribuables de chaque paroisse. *Voyez TAILLES. (A)*

ROLE, le grand (*Sucrierie.*) autrement nommé le grand tambour; c'est celui des trois tambours qui est au milieu du moulin à sucre, & qui est traversé de l'arbre du moulin. *Savary. (D. J.)*

RÔLE de tabac, (*Manufacture de tabac.*) *Voyez ROULEAU de tabac.*

ROLLE, (*Géogr. mod.*) bourg de Suisse dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement considérable, enforte que c'est le lieu de sa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il est au-dessus de la plupart des petites villes de France, qu'il est très-beau par sa position, & décoré de plusieurs jolies maisons. Sa situation est au pied d'un coteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu est une des belles terres seigneuriales du canton. *(D. J.)*

ROLLIER, ROLLER, GEAY DE STRASBOURG, *garrulus argentoratensis*. Aldrovandi, Wil. oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geay; il a un pied & six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement neuf pouces & demi jusqu'au bout des doigts. La longueur du bec est d'un pouce cinq lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces sept lignes; l'envergure est de deux pieds; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou sont d'un bleu couleur d'aigue marine qui change à différens aspects en un verd obscur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve clair; celles du croupion & du dessous de la queue, sont d'un verd mêlé de bleu violet. Toute la face inférieure du cou est d'un bleu pareil à celui de la face supérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des ailes, & celles du dessous de la queue, sont d'un bleu couleur d'aigue marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aile; la seconde est la plus longue de toutes: les trois premières ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur est d'un bleu violet; en-dessus elles sont noires & ont une teinte de verd très-obscur; la quatrième & celles qui suivent jusqu'à la dix-neuvième inclusivement, sont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue marine clair; le reste de chaque plume est noir en-dessus, & d'un bleu violet en-dessous, du côté intérieur seulement, car le côté extérieur est noir; la vingtième des grandes plumes des ailes a une couleur grise brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernières sont d'un fauve clair

du côté extérieur, & d'un gris brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu ont en-dessus une couleur grise brune mêlée d'une légère teinte de verd, & elles sont en-dessous d'un verd d'aigue marine; les quatre qui suivent de chaque côté ont en-dessous la même couleur que les précédentes; la face supérieure & l'extrémité tant en-dessus qu'en-dessous, sont d'un bleu couleur d'aigue marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures est d'un gris brun en-dessus, & d'un bleu violet en-dessous; la plume extérieure à l'extrémité noire en-dessus, & d'un bleu violet en-dessous. Le bec est noirâtre, excepté à la base, où il y a une couleur jaunâtre; les narines sont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les pieds ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* est un oiseau de passage; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg; il passe à Malte & quelquefois en France; il se nourrit d'insectes, & principalement de scarabés. *Ornithol. de M. Brisson, tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER D'ANGOLA, *galgulus angolensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geay; il a un pied trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement neuf pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure est de dix pouces; les ailes étant pliées, s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le dessus de la tête & la face supérieure du cou sont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aspects. La partie postérieure du dos, le croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un très-beau bleu; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend selon la longueur du tuyau; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes, sont d'un bleu couleur d'aigue marine; les grandes plumes des ailes ont la même couleur depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur; le reste est en-dessus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur; en-dessous, au contraire, les barbes extérieures sont noires & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes est noir dans toute sa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir; les deux du milieu sont d'un verd obscur; les autres ont une couleur bleue d'aigue marine, excepté à la pointe, qui est d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excède la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les pieds ont une couleur grise. On trouve cet oiseau dans le royaume d'Angola. *Ornit. de M. Brisson, tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DES ANTILLES, *pica caudata*. Wil. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre pie: il a la tête bleue; le cou est de la même couleur, & entouré par une sorte de collier formé de plumes blanches. Il y a sur le sommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traversée par de petites lignes noires; cette tache s'étend depuis la racine du bec jusque sur le dos, en passant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules sont jaunes; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plu-

mes de la face inférieure des ailes est d'un gris tirant sur le bleu; les petites plumes des ailes sont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & assez larges; les moyennes ont une couleur verte qui est plus foncée sur les bords qu'au milieu; les grandes sont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur est blanchâtre. Les plumes de la queue sont bleues & traversées de lignes blanches; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue successivement jusqu'à la dernière qui est la plus courte. Le bec & les piés sont rouges. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a sur le sommet de la tête, n'est pas traversée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ses ailes sont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiseau aux îles Antilles; il est très-fréquent sur les bords des rivières de la Guadeloupe. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER DE LA CHINE, *galgulus sinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; l'envergure est d'un pié trois pouces: les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du dessus de la queue sont vertes; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'à l'occiput en passant sur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un blanc jaunâtre mêlé d'une teinte de verd; les jambes ont une couleur grise, les plumes de la face inférieure des ailes sont d'un gris brun; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes; la première est très-courte, & la cinquième est la plus longue de toutes; les cinq extérieures sont d'un brun tirant sur l'olivâtre; les trois plumes qui suivent, ont la même couleur; mais elle est mêlée d'un peu de couleur de marron sur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume; la neuvième & la dixième sont de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur; la onzième & la douzième ont une couleur brune tirant sur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron; la couleur des autres plumes est d'un brun tirant sur l'olivâtre, sans mélange d'autres couleurs; les trois dernières plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légère teinte de verd. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu ont la même couleur que le dos; les autres sont vertes depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris blanc tirant sur le verd, du côté intérieur; le reste de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui est d'un gris blanc tirant sur le verd; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris blanc, que la plume est plus extérieure; les deux plumes du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première qui est la plus courte. L'iris des yeux & le bec sont rouges; les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER DE LA NOUVELLE ESPAGNE, *cornix corvina*. Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grandeur & de la grosseur de la corneille ordinaire. Le corps est en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui sont d'une couleur plus clai-

re. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes est d'un verd foncé; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair; les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont d'un très-beau verd foncé. Le bec est de couleur cendrée jaunâtre. On trouve cet oiseau à la nouvelle Espagne. Selon Seba, il donne la chassie aux lievres, aux lapins, &c. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER DES INDES, *galgulus indicus*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; l'envergure est d'un pié dix pouces: les ailes étant pliées s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face supérieure du cou sont brunes; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du dessus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge est d'un beau bleu, & il y a sur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes sont d'un verd tirant sur la couleur de l'aigle marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'est-à-dire, celles qui se trouvent près du corps, ont en-dessus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu très-foncé; la face inférieure de ces mêmes plumes est au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur; les six premières ont vers le milieu de leur longueur une large bande transversale d'un bleu couleur d'aigle-marine, qui s'étend sur toute la largeur de la plume, excepté la première, dont la bande transversale ne se trouve que sur les barbes intérieures. La queue est composée de douze plumes d'égale longueur; les deux du milieu sont vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres sont aussi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire; mais il se trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés sont jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiseau aux grandes Indes. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER DU MEXIQUE, *pica, merula mexicana*; Klein. Oiseau beaucoup plus grand & plus gros que la grosse espèce de grive appelée *drenne*. Toute la face supérieure de son corps est d'un gris obscur tirant sur le roux; la face inférieure & les ailes sont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER HUPÉ DU MEXIQUE, *corvus cristatus*; Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre corneille: il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui sont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue sont noirâtres. Cet oiseau a sur la tête une grande & belle huppe; les plumes des jambes sont longues; le bec est court, épais & rougeâtre; les paupières sont d'un rouge couleur de sang & entourées de petites excroissances charnues; les piés sont très-courts & épais. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLIER JAUNE DU MEXIQUE, *cornix flava, alis caudaque cinereis*, Klein. Oiseau dont la grosseur surpasse un peu celle du pigeon commun. Il est d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui sont d'un gris foncé,

Le bec est court, épais, & d'une couleur cendrée jaunâtre; les yeux sont grands & l'iris est rouge; les piés ont une couleur grise claire. Les oiseaux de cette espece se plaisent beaucoup sur les saules; ils s'y assemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit. de M. Brisson, tom. II.*

Voyez OISEAU.

ROLLIER DE MINDANAO, *galgulus mindanoensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a un pié six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces 3 lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouces & demi; l'envergure est d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est verd; la face supérieure du cou a une couleur fauve tirant sur le violet; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd; les plumes de la partie postérieure du dos & celles du croupion sont variées de bleu & de verd. La gorge est d'un blanc roussâtre; les plumes des joues & de la face inférieure du cou sont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine est d'un roux tirant sur le violet; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile sont d'un bleu d'aigümarine; les plumes du dessus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée; les plumes extérieures du premier rang sont d'un bleu couleur d'aigümarine; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu sont variées de bleu & de verd; les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reste de leur longueur est d'un bleu couleur d'aigümarine plus ou moins foncé; les plus voisines du corps sont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu sont d'un verd obscur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau; les autres sont d'un bleu foncé depuis leur origine jusque vers le milieu de leur longueur, & le reste de chaque plume est d'un bleu couleur d'aigümarine, à l'exception de l'extrémité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit. de M. Brisson, tom. II.* Voyez OISEAU.

ROLIN, f. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, à leur souverain pontife. (*D. J.*)

ROM, ou ROEM, île de Danemarck, au duché de Sleswick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manö & de Sylt; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux: en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, ou ROMANDIOLE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbain, au levant par le golfe de Venise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes; l'air y est salubre; la mer & les rivières qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarfina, Ce-

cene, Forli, Faenza, Castel-Bolognese, Imola.

Les bornes de la Romagne ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom: cette province fut anciennement appelée *Felsina*, du nom de la ville *Felsine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend présentement la Romagne, ne porta pas néanmoins le nom de *Felsina*; on le donna seulement à cette partie, qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminius y fit faire; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la Romagne fut encore anciennement appelée *Gaule*, & surnommée *Togata*; car Plin, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boiens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de Romagne ou de Romandiole.

La Romagne florentine est comprise entre l'Apennin & la Romagne propre dont elle fait partie; on y remarque la ville appelée *Citta del Fole*, & celle de *Fiorenzuola*. (*D. J.*)

ROMAIN EMPIRE, (*Gouvernement des Romains.*) la république romaine avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui restoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes; sans cesse dans l'action, l'effort; & la violence, ils s'usèrent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ses guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de son institution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote, & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares: les nations Gothiques, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablèrent tour-à-tour. Bien-tôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares; ainsi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminèrent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide; l'ame s'élève, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté;

car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernières espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. Ensuite la bataille d'Actium se donna, & Cléopâtre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou agrandis, lui manquèrent; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flatterie donna à Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; & on nomme *trouble, dissension, mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espèce d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus, & César, y réussirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges: ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences; & quand on étoit mis en justice, on intimidait encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomé à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain: mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui César, étoient des lois; Auguste ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entièrement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguste rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie; & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilège de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontières, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire: tout devint secret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne fut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturèrent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient; ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibère avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoient pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes: car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les esclaves; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeler dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois, & avec les couleurs de la justice; lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibère trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibère lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lèse-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan; les plus illustres d'entre eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guère rien prendre dans les provinces que pour César, sur-tout lorsque ses procureurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours; le train de vie étoit pris, & on

ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des lois, & celle de juger les crimes publics; mais il lui avoit laissé, ou du-moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibere, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilège, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même: or on ne fauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple dispoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent des jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibere. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice; plusieurs de ses successeurs l'imiterent: nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; de plus on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne à ses plaisirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement; car il trouvoit sa sûreté dans sa bassesse. De tels gens haïssent naturellement les gens de bien; ils l'avoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austère, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa cruauté: comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célé-

broient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres arrêts? On n'élève donc sa puissance que pour la voir mieux renversée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques soldats entrèrent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude: ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour favoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers!

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouve hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats: il ne songea, dans tout le cours de son regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du-moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, & à ce quelques-uns ont dit, sa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accrétoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les Romains lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Anto-

nin que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement: tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout son excès; & les soldats qui avoient vendu l'empire, assassinèrent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurele son pere. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions, & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrèrent le monde, nommerent en sa place Pertinax, vénérable vieillard, que les soldats prétoriens massacrèrent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ses promesses, souleva tous les Romains; car quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger, Sévere & Albin furent salués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'il avoit promises fut abandonné par ses troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibere, il se laissa gouverner par Plautien d'une manière misérable. Enfin il étoit cruel & barbare; il employa les exactions d'un long regne, & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrents, à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes: ils corrompent le successeur qui en est ébloui; & s'ils ne gâtent pas son cœur, ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, & qui est plutôt enflée qu'agrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirèrent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à se servir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre, furent dans la suite presque toujours agresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie; & l'on trouve dans l'histoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet: les empereurs pris ordinairement dans la milice furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde, & reçut des lois de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manières, ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte; & Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeler Caracalla qui vint à succéder à Sévere non pas un tyran, mais le destructeur des hommes. Caligula, Néron & Domitien bernoient

leurs cruautés dans la capitale; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frere, il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats, pour leur faire souffrir son crime; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit son frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses, & il avoit très-bien suivi le conseil que son pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchants par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire; entreprise qui coutoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale; & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrèrent. Ils tuèrent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'assuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître: il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique; Maxime, Balbin & le troisieme Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils; & Dèce qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit l'empire romain dans ce siècle-là, étoit une espèce de république irréguliere, telle à-peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux Romains, ensuite seulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célèbres, ravagerent l'Europe; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des Romains avoient fait retirer les peuples du midi au nord; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y restèrent; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siècles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord: si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se portèrent

rèrent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerreroient l'Europe une troisième fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroître, sur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendants divers qui s'étant la plupart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les barbares pénétrèrent par-tout; l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siècle après en Occident, & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associerent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables, de manière que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entièrement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; il purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne versèrent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus regner que les vices des âmes foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaisirs, ceux-ci la mollesse: ils se montrèrent moins aux gens de guerre, ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leurs palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne sçut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumèrent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses ma-

nieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire, & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matière de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entière y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils souleverent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontieres; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécutent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'opposer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la fuite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Asie, absorberent peu-à-peu les richesses des Romains; & comme ils s'étoient agrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richesses? disoit Julien à son armée qui murmuroit; voilà le pays des Perses, allons en chercher. Croyez-moi, de tant de trésors que possédoit la république romaine, il ne reste plus rien; & le mal vient de ceux qui ont appris aux princes à acheter la paix des barbares. Nos finances sont épuisées, nos villes sont détruites, nos provinces ruinées. Un empereur qui ne connoit d'autres biens que ceux de l'ame, n'a pas honte d'avouer une pauvreté honnête ».

De plus les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire, ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire;

mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contractèrent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractère de ces nations; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours défobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhin, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses lois, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continu de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets; & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidèlement servi des rois mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se redivisèrent; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrain; mais il alla de degrés en degrés, de la décadence à sa chute, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y feroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grece; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontière.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquèrent à la fois, & pénétrèrent partout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir essuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ces derniers empereurs, aux faubourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

J'en ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continue de prospérités, quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens sont soumis à ces causes; & si le hasard d'une bataill-

le, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

ROMAINS. *Philosophie des Etrusques & des Romains, (Hist. de la Philosophie.)* nous savons peu de chose des opinions des Etrusques sur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette science frivole qui consiste à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiseaux, ou par leur chant, ou par l'inspection des entrailles d'une victime. O combien nos lumières sont foibles & trompeuses! tantôt c'est notre imagination, ce sont les événemens, nos passions, notre terreur & notre curiosité qui nous entraînent aux suppositions les plus ridicules; tantôt c'est une autre sorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raison & d'étude quelque principe vraisemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premières conséquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne savons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conséquence; & nous ne pouvons nous résoudre, ni à admettre l'un, ni à rejeter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le sophisme consiste dans quelque chose de très-subtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philosophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout est lié dans la nature? ... *J'en conviens* ... Pourquoi donc oses-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire? ... *Le rapport y est sans doute, mais comment peut-il l'éclairer?* ... comme le mouvement de l'astre de la nuit t'instruit sur l'élévation ou l'abaissement des eaux de la mer; & combien d'autres circonstances où tu vois qu'un phénomène étant, un autre phénomène est ou sera, sans appercevoir entre ces phénomènes aucune liaison de cause & d'effet? Quel est le fondement de ta science en pareil cas? D'où fais-tu que si l'on approche le feu de ce corps, il en sera consumé? ... *De l'expérience* ... Eh bien l'expérience est aussi le fondement de mon art. Le hasard te conduisit à une première observation, & moi aussi. J'en fis une seconde, une troisième; & je conclus de ces observations réitérées, une concomitance constante & peut-être nécessaire entre des effets très-éloignés & très-disparates. Mon esprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons ensemble les entrailles des victimes, & si la vérité accompagne toujours leurs réponses, adore mon art & garde le silence ... Et voilà, mon philosophe, s'il est un peu sincère, réduit à laisser de côté sa raison, & à prendre le couteau du sacrificateur, ou à abandonner un principe incontestable; c'est que que tout tient dans la nature par un enchaînement nécessaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus absurde de toutes les idées; c'est qu'il y a une liaison ineffable & secrète, entre le sort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets sacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout est perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philosophe si subtil que l'on voudra, si l'augure n'est pas un imbécille, il répondra à tout, & ramènera le philosophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etrusques disoient, Jupiter a trois foudres: un foudre qu'il lance au hasard, & qui avertit les hommes qu'il est; un foudre qu'il n'envoie qu'après en avoir délibéré avec quelques dieux & qui intimide les méchans; un foudre qu'il ne prend que dans le conseil général des immortels, & qui écrase & qui perd.

Ils pensoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé sa durée en dou-

ze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre; dans les seconds mille ans, le firmament; dans les troisièmes, la mer & toutes les eaux; dans les quatrièmes, le soleil, la lune & les autres astres qui éclairent le ciel; dans les cinquièmes, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les quadrupèdes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & sur la terre. Le monde avoit six mille ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'espèce humaine subsistera jusqu'à la fin de la dernière période; c'est alors que les tems seront consommés.

Les périodes de la création des étrusques correspondent exactement aux jours de la création de Moïse.

Il arriva sous Marius un phénomène étonnant. On entendit dans le ciel le son d'une trompette, aiguë & lugubre; & les augures Etrusques consultés en infirmerent le passage d'une période du monde à une autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes.

Les divinités d'Isis & d'Osiris ont-elles été ignorées ou connues des Etrusques? c'est une question que nous laissons à discuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté sans doute, des Sabins, des Etrusques, & des peuples circonvoisins, le peu d'idées raisonnables qu'ils ont eues; mais qu'étoit-ce que la philosophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouraient? Romulus les renferma dans des murs qui furent arrosés du sang de son frere, Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit descendre les lois. Il éleva des autels; il institua des danses, des jours de solemnité & des sacrifices. Il connut l'effet des prodiges sur l'esprit des peuples, & il en opéra; il se retira dans les lieux écartés & déserts; conféra avec les nymphes; il eut des révélations; il alluma le feu sacré; il en confia le soin à des vestales; il étudia le cours des astres, & il en tira la mesure des tems. Il tempéra les ames féroces de ses sujets par des exhortations, des institutions politiques & des cérémonies religieuses. Il éleva sa tête entre les dieux pour tenir les hommes prosternés à ses piés; il se donna un caractère auguste, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer sacré dont il égorgoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ses livres fussent déposés avec son corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorsque dans une longue inondation, la violence des eaux sépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au préteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut; on ne crut pas devoir en permettre la connoissance à la multitude, & on les brûla.

Numa dispaçoit d'entre les Romains; Tullus Hostilius lui succéda. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voisines; & les premiers rois cherchent leur sécurité dans la même politique que les derniers consuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée? A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & rassemblés en société, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'esprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embrase & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoisins. Les Romains au contraire restent abrutis jusqu'au tems où l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent solliciter au sénat la remise de la som-

Tome XIV.

me d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Nasica & Marius Marcellus étoient alors consuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philosophes d'Athènes. On accourut pour les entendre. On distingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la suite surnommé l'Africain. La lumière alloit prendre, lorsque Caton l'ancien, homme superstitieusement attaché à la grossièreté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieillesse augmentoient encore une mauvaise humeur naturelle, pressa la conclusion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambassadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût ni école, ni philosophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux decret qu'Aulugelle nous a conservé; il est conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accrédoient un nouveau genre de discipline; qu'ils tenoient des écoles où la jeunesse romaine s'assembloit; qu'ils se donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre: nous avons pensé que nos ancêtres instruisoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enseignât; que ces nouveaux établissemens étoient contre les mœurs & les usages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conséquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faisoient une chose qui nous déplaçoit.

Ceux qui souscrivirent à ce decret étoient bien éloignés de soupçonner qu'un jour les ouvrages de Cicéron, le poème de Lucrece, les comédies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'histoire de Saluste, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phèdre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ses conquêtes, & que la postérité ne pourroit arracher ses yeux remplis d'admiration de dessus les pages sacrées de ses auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inscription de Pompée, après avoir égorgé trois millions d'hommes. Que reste-t-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuses, & quelques lignes d'une écriture immortelle pour distraire d'une longue suite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athènes. Les hommes rustiques & grossiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même despotisme. Il leur étoit bien plus facile de chasser les Philosophes, que de le devenir. Mais la première impression étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le decret de proscription. La jeunesse se porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrèrent que Caton & les peres conscripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils passèrent; & les jeunes gens qui s'étoient instruits secrètement, leur succéderent aux premières fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la science. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les disciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapportèrent sur leurs fronts le laurier de Bellone entrelacé de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere sous son oreiller; Scipion y mit Xénéphon. Ils gouterent particulièrement l'austérité stoïcienne. Ils connurent successivement l'epicuréisme, le Platonisme, le Pythagorisme, le Cynisme, l'Aristotélisme, & la Philosophie eut des sectateurs

V v ij

parmi les grands, parmi les citoyens, dans la classe des affranchis & des esclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliothèque très-riche, & son palais fut l'asyle de tous les hommes instruits qui passerent d'Athènes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en construire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conservation de la bibliothèque d'Apellicon de Teios.

Ennius embrassa la doctrine de Pythagore; elle plut aussi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Astronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platonisme & la doctrine de la première académie, à toutes les autres manières de philosopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en stoïcien.

Cicéron, qui avoit été proscrit par les triumvirs avec M. Terentius Varron, le plus savant des Romains, inscrit celui-ci dans la classe des sectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu aetatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, causas aperuisti; plurimumque poetis nostris omninoque latinis & litteris luminis attulisti & verbis, atque ipse varium & elegans omni fere numero poema fecisti; Philosophiamque multisque locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum.*

M. Pison se montra plutôt péripatétien qu'académicien dans son ouvrage, *de finibus bonorum & malorum.*

Cicéron fut alternativement péripatéticien, stoïcien, platonicien & sceptique. Il étudia la Philosophie comme un moyen sans lequel il étoit impossible de se distinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen sans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut puillanime, & sa mort héroïque.

Le peuple que son éloquence avoit si souvent rassemblée aux rostrs, vit au même endroit ses mains exposées à côté de sa tête. L'existence de ces dieux immortels, qu'il atteste avec tant d'emphase & de véhémence dans ses harangues publiques, lui fut très-suspecte dans son cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la secte stoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

*Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriamque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo;
Huic epulæ, vicisse famem, magnique penates
Summovisse hyemem tecto; pretiosaque vestis,
Hirtam membra super Romani more quiritis
Induxisse togam, Venerisque huic maximus usus,
Progenies. Urbi pater est, urbi que maritus.
Justitiæ cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus, nullosque Catonis in actus
Subrepsit, pariemque tulit sibi nata voluptas.*

Ce caractère où il y a plus d'idées que de poésie, plus de force que de nombre & d'harmonie, est celui du stoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en disant à ces philosophes: « Ou détruisez les principes que vous m'avez inspirés, ou permettez que je meure ».

Andronicus de Rhodes suivit la philosophie d'Aristote.

Cicéron envoya son fils à Athènes, sous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Pison, Panfa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célèbres embrassèrent l'Epicurisme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécutrent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun système. Il les connut presque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perse pancherent vers le Stoïcisme.

Séneque inscrit le nom de Tite-Live parmi les Philosophes en général.

Tacite fut stoïcien; Strabon aristotélien; Mécène épicurien; Cneius Julius & Thraseas stoïciens; Helvidius Priscus prit le même manteau.

Auguste appella auprès de lui les Philosophes.

Tibere n'eut point d'aversion pour eux.

Claude, Néron & Domitien les chassèrent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas sans considération sous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita; ils jouirent d'un sort plus supportable sous Alexandre Sévere & sous les Gordiens.

La Philosophie, depuis Auguste jusqu'à Constantin, eut quelques protecteurs; & l'on peut dire à son honneur que ses ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la justice, de la liberté, de la vertu, de la raison & de l'humanité. Et s'il est permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de siècles écoulés, on peut avancer que le souverain qui haïra les sciences, les arts & la Philosophie, sera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abrégé historique de la philosophie des Romains, c'est qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre; qu'ils ont passé leur tems à s'instruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philosophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS, ROI DES, (*Hist. mod. Droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, est élu par les électeurs, pour être son vicaire & son lieutenant-général, & pour lui succéder dans la dignité impériale, aussi-tôt après sa mort, sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'usage d'élire un roi des Romains a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour assurer le bien-être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un roi des Romains, il faut que tous les électeurs s'assemblent & délibèrent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le roi des Romains peut être choisi par les électeurs indépendamment du consentement de l'empereur, lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les Jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir si un roi des Romains a, en cette qualité, une autorité qui lui est propre, ou si son autorité n'est qu'empruntée (*delegata*). Il paroît constant que le roi des Romains n'est que le successeur désigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frere roi des Romains, pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire, mais qui est élective. Voyez EMPEREUR & CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoit les plus solennels de tous. Ils

avoient été institués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la suite, aussi-bien que celle de la plupart des autres jeux publics, quand les empereurs se furent emparés du droit de les faire représenter. Quoique les *jeux romains* fussent ordinairement des jeux circenses, *magni circenses*, selon Plutarque; cependant on les faisoit aussi scéniques; je n'en veux pour preuve que ce passage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani scenici eo anno magnificè, apparatusque facti, ab œdilibus curulibus L. Valerio Flacco & L. Quinio Flaminiu biduum instaurati sunt.* « Les jeux romains scéniques furent célébrés cette » année-là magnifiquement, & avec appareil, par » les édiles curules L. Valérius Flaccus, & L. Quinius Flaminius, durant deux jours continuels ». (D. J.)

ROMAIN, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'est autre chose que les lettres majuscules de l'alphabet *I, V, X, L, C, D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées; soit qu'on les prenne séparément; soit qu'on les considère relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. Voyez CARACTERE.

Le chiffre *romain* est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans des horloges, &c. Voyez CHIFFRE. (E)

ROMAIN gros, *fondeurs en caractères d'Imprimerie*, est le onzième des corps sur lesquels on fond les caractères d'imprimerie; sa proportion est de trois lignes mesure de l'échelle; il est le corps double de la gailarde, & le sien est le trimégiste. Voyez PROPORTIONS DES CARACTERES, & l'exemple à l'article CARACTERE.

ROMAIN petit, *fixième corps des caractères d'imprimerie*; sa proportion est d'une ligne quatre points mesure de l'échelle; son corps double est le petit parangon. Voyez PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à l'article CARACTERE.

ROMAINE, f. f. (*Balancier.*) sorte de balance, propre à peser de grands fardeaux. Elle est composée d'un fléau *AB*, (voyez les *Pl. du balancier.*) A la 5 ou 6^e partie de la longueur du fléau, est un arbre, dont les deux extrémités sont en couteaux par la partie inférieure; les tranchans de ces couteaux portent sur les coussinets de la châsse *ED*, qui est faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne; à l'extrémité *A*, qui est la plus proche du point de suspension, est une jumelle, dont les coussinets portent sur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverse le fléau en cet endroit; à l'entretoise inférieure de cette jumelle, est un crochet, auquel on attache l'anneau où les quatre cordes du plateau *F*, se réunissent; vers l'extrémité *B* du fléau, est un bouton dont l'usage est de retenir l'anneau du poids *C*, qui peut couler de *B* en *D*, & de *D* en *B*, dans lequel intervalle sont des divisions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids *C*.

Usage de cette balance. On suspend cette machine par le crochet *E*, on met ensuite dans le plateau *F*, les choses que l'on veut peser; on fait ensuite couler le poids *C*, de *B* en *D*, ou de *D* en *B*, jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle division répond à l'anneau qui sera, par exemple, la 6^e, à compter de *D* en *B*, ce qui fait connaître que la marchandise dont le plateau est chargé, pèse six fois autant que le poids *C*; ainsi si le poids *C* est de 20 *B*, la marchandise pesée est de 120 *B*.

En général, les poids sont en raison réciproque des leviers. Voyez LEVIER.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suisse au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un

bailliage de même nom. Elle doit son origine à une abbaye qui portoit le nom de saint Romain, *Romani monasterium*. Cette abbaye a été changée en un château où réside le bailli. (D. J.)

ROMAN, f. m. (*Fictions d'esprit.*) récit fictif de diverses aventures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, est un vrai poème à la mesure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuisé ce sujet, il faut le consulter. On connoît les amours de Diniace & de Déocillis par Antoine Diogène, c'est le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatiüs a composé le *roman* de Leucippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrième siècle, a raconté les amours de Théagène & de Chariclée.

Mais si les fictions romanesques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politesse, & de l'érudition; ce fut la grossièreté qui enfanta dans le onzième siècle nos premiers *romans* de chevalerie. Voyez ROMAN de chevalerie.

Ils tiroient leur source de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces sortes de fictions se perfectionnerent insensiblement, & ne tombèrent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du siècle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Despreaux, homme de grande naissance dans le Lyonnais, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit composés pour ses maîtresses, & rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui étoient arrivées, s'avisa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergères qui habitoient sur les bords de la rivière du Lignon, & qui assez accommodés des biens de la fortune, ne laissoient pas néanmoins, par un simple amusement & pour le seul plaisir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergères, étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme on le peut penser, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guère à les y venir troubler, & produisit quantité d'événemens considérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ses aventures, parmi lesquelles il en mêla beaucoup d'autres, & enchâssa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchants qu'ils étoient, ne laisserent pas d'être goûtés, & de passer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il soutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-spirituelles, & de caractères aussi finement imaginés qu'agréablement variés & bien suivis.

Il composa aussi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, puisqu'elle ne prêchoit que l'amour & la mollesse. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Astrée, du nom de la plus belle de ses bergères; c'étoit Diane de Château-Morand. Le premier volume parut en 1610, le second dix ans après, le troisième cinq ans après le second, & le quatrième en 1625. Après sa mort, Baro son ami, & selon quelques-uns son secrétaire, en composa sur son mémoire un cinquième tome, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guère moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand succès de ce *roman* échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent à son imitation quantité de semblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une espèce de débordement sur le parnasse.

On vantoit surtout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Desmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enrichir sur leur original, & prétendant annoblir ses caractères, tombèrent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une espèce de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette manière, au lieu que M. d'Urfé dans son *Astrée*, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* considérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus considérables de l'histoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laisserent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirèrent le plus d'applaudissemens, ce furent le *Cyrus* & la *Clélie* de mademoiselle de Scuderi, sœur de l'auteur du même nom. Cependant non-seulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Au lieu de représenter, comme elle devoit, dans la personne de *Cyrus* un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il est figuré dans *Xénophon*, qui a fait aussi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modèle de perfection, elle composa un *Artamène*, plus fou que tous les *Céladons* & tous les *Sylvandres*, qui n'est occupé que du seul soin de sa *Mandane*, qui ne fait du matin au soir que s'écouter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans son autre *roman*, intitulé *Clélie*, où elle représente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naissante, les *Clélies*, les *Lucrèces*, les *Horatius Coclès*, les *Mutius Scevola*, les *Brutus*, encore plus amoureux qu'*Artamène*; ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour, qu'à se proposer les uns aux autres des questions & des énigmes galantes, en un mot, qu'à faire tout ce qui paroît le plus opposé au caractère & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Despreaux.

Madame la comtesse de la Fayette dégouta le public des fadaïses ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans sa *Zaïde* & dans sa *Princesse de Clèves* des peintures véritables, & des aventures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaisant qui n'est pas le burlesque de *Scarron*. Mais la plupart des autres *romans* qui leur ont succédé dans ce siècle, sont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui est pis encore, des peintures obscènes dont les honnêtes gens sont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureusement imaginé depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choses utiles; & de les employer pour inspirer en amusant l'amour des bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux simples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'est ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'esprit, MM. *Richardson* & *Fielding*.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, sont peut-être la dernière instruction qu'il reste à donner à une nation assez corrompue pour que tout autre lui soit inutile. Je voudrois qu'alors la composition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens sensibles, & dont le cœur se peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fussent pas au-dessus des faiblesses de

l'humanité, qui ne démontrassent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes; mais qui la leur fissent aimer en la peignant d'abord moins austère, & qui ensuite du sein des passions, où l'on peut succomber & s'en repentir, fussent les conduire insensiblement à l'amour du bon & du bien. C'est ce qu'a fait M. J. J. *Rousseau* dans sa nouvelle *Héloïse*.

Il semble donc, comme d'autres l'ont dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être aussi utiles qu'ils sont généralement nuisibles. L'on y voit de si grands exemples de constance, de vertu, de tendresse, & de désintéressement, de si beaux, & de si parfaits caractères, que quand une jeune personne jette de là sa vue sur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des sujets indignes ou fort au-dessous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la *Bruyère* qu'elle soit capable pour eux de la moindre faiblesse.

D'ailleurs on aime les *romans* sans s'en douter, à cause des passions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conséquent tourner avec fruit cette émotion & ces passions. On réussiroit d'autant mieux que les *romans* sont des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidement goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une sérieuse application d'esprit. En un mot, toute le monde est capable de lire les *romans*, presque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entièrement des sciences abstraites de *Platon*, d'*Aristote*, ou d'*Euclide*. (*Le chevalier DE JAUCOURT*.)

ROMAN de chevalerie, (*Belles-Lettres*.) il paroît que le regne brillant de *Charlemagne* a été la source de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, sans qu'on voye encore dans ce regne, ainsi que dans les siècles suivans, la valeur des chevaliers décider presque seule du sort des combats; mais on y remarque déjà des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en soit, le *roman* de *Turpin*, archevêque de *Reims*, ce *roman* qu'on peut regarder comme le père de tous les *romans de chevalerie*, n'a guère été composé, selon l'opinion commune, que sur la fin du *xj*. siècle, environ 250 ans après la mort de *Charlemagne*.

Gryphander prétend qu'un moine nommé *Robert* est auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de *Clermont* assemblé par *Urbain II*. en l'année 1095. *Pierre l'Hermite* prêchoit alors la première croisade, & l'objet du *roman* a constamment été d'échauffer les esprits, & de les animer à la guerre contre les infidèles. Le nom de *Turpin* est supposé, & le moine est certainement un fort mauvais historien.

La valeur de *Charlemagne*, ses hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de son neveu *Rolland*, sont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduisit depuis son regne. *Durandal* est une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la suite; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de *Roland* affoibli par la perte de son sang. Ce héros mourant sonne de son cors d'ivoire, & son dernier soupir est si terrible, que le cors en est brisé. Ces prodiges de force rapportés sans nécessité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été composée, & que l'auteur a seulement voulu parler la langue de son tems.

Il paroît par la lecture de *Turpin*, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de *Charlemagne*, ni même durant son regne: ce que prouve encore le silence des historiens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après

sa mort. Ainsi, c'est dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premières idées de la chevalerie, & de tous les romans qu'elle a fait composer.

La chevalerie paroît encore avoir tiré son lustre de l'abus des légendes; le caractère de l'esprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la considération; & les rois l'ont autorisée, en soumettant à quelques espèces de formes, d'usages & de lois, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vassaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inspirer à ces hommes féroces, l'honneur, la justice, la défense de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit successivement des usages & des lois qui servirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance jointe à la plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romanesques passèrent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroît être l'original du *Brut*.

Le roman de *Sangreal* composé par Robert de Broon est plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens; les idées romanesques gagnèrent de plus en plus. C'est ce roman qui donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages se multiplièrent, & devinrent en grande vogue sous le regne de Philippe le bel, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres romans de chevalerie, comme *Amadis de Gaule*, *Palmerin d'Olive*, *Palmerin d'Angleterre*, & tant d'autres, jusqu'au tems de Miguel Cervantès *Sauvedra*, espagnol.

Il avoit été secrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité sans considération par le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. roi d'Espagne. Alors Cervantes, pour se venger de ce ministre qui méprisoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, composa le roman de *don Quichotte*, ouvrage admirable, & satire très-fine de toute la noblesse espagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la première partie de ce roman ingénieux en 1605, la seconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620; mais sa réputation ne mourra jamais.

L'abolissement des tournois, les guerres civiles & étrangères, la défense des combats singuliers, l'extinction de la magie, du sort & des enchantemens, le juste mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe sous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romanesque dans une galanterie plus spirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

*Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...*

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paisibles, autrefois dépeints dans les romans grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'*astrée* de M. d'Urfé.

où dans un doux repos

L'amour occupe seul de plus charmans héros...

Enfin l'on a vu paroître dernièrement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'est certainement pas flatteuse, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'un mensonge peu délicat du plaisir des sens. (D. J.)

ROMANCE, f. f. (Littérat.) vieille historiette écrite en vers simples, faciles & naturels. La naïveté est le caractère principal de la *romance*. Ce poë-

me se chante; & la musique françoise, lourde & naïve est, à ce me semble, très-propre à la *romance*; la *romance* est divisée par stances. M. de Montgrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis, & cette seule portion de ses ouvrages suffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde fait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette pièce des modèles de presque toutes sortes de beautés, par exemple, de récit;

Conseiller & notaire

Arrivent tous;

Le curé fait son ministère,

Ils sont époux.

de description:

En lui toutes fleurs de jeunesse

Apparoiſſoient;

Mais longue barbe, air de tristesse

Les ternissoient.

Si de jeunesse on doit attendre

Beau coloris;

Pâleur qui marque une ame tendre,

A bien son prix.

de délicatesse & de vérité:

Pour chasser de la souvenance

L'ami secret,

On ressent bien de la souffrance

Pour peu d'effet:

Une si douce fantaisie

Toujours revient

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,

On s'en souvient.

de poésie, de peinture, de force, de pathétique & de rithme:

Depuis cet acte de sa rage,

Tout effrayé,

Dès qu'il fait nuit, il voit l'image

De sa moitié;

Qui du doigt montrant la blessure

De son beau sein,

Appelle avec un long murmure,

Son assassin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rithme de la poésie, & capable de sentir son effet, qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCHE LA, (Géog. mod.) rivière de France, en Dauphiné. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent le Briançonnais du Grésivaudan, & elle se jette dans le Drac, un peu au-dessus de Grenoble. (D. J.)

ROMANCIER, s. m. (Gram. & Litt.) auteur qui a composé des romans. On donnoit le même nom aux poètes du dixième siècle.

ROMANDE LE, (Géog. mod.) pays de la Suisse, borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt presque entièrement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues, à compter depuis Genève jusqu'à Morat; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroisses, & forme treize bailliages, sans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois possèdent par indivis avec les Fribourgeois. (D. J.)

ROMANE LANGUE, (Hist. des langues.) ou *romance*, & par quelques-uns romans ou roman; c'étoit une langue composée de celtique & du latin, mais dans laquelle celle-ci l'emportoit assez pour qu'on

lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premières races. Elle étoit nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur succéderent : ce qui semble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre disent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorsque les Francs y entrèrent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane*; & c'est de celle-ci sans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquième siècle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Posthumien : *tu verò, vel celticè, vel si mavis, gallicè loquere*. La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la suite fut nommée plus communément la *romane*; autrement il faudroit dire qu'il regnoit dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit se parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la *romane* & de la *tudesque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, est celui de Louis le germanique, auquel répondent les seigneurs françois du parti de Charles le chauve.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles le chauve ayant à se défendre contre les entreprises de Lothaire leur frere aîné, font entr'eux à Strasbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement, & de défendre leurs états respectifs avec le secours des seigneurs & des vassaux qui avoient embrassé leur parti. Du côté de Charles le chauve, étoient les seigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les françois orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue *tudesque*.

Les françois occidentaux, ou les sujets de Charles le chauve, ayant donc une langue différente de celle que parloient les françois orientaux, ou sujets de Louis de Germanie, il étoit nécessaire que ce dernier prince parlât, en faisant son serment, dans la langue des sujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisoit, comme Charles se servoit de la langue *tudesque* pour faire connoître ses sentimens aux Germains; & l'un & l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui étoit particulière.

Nous ne parlerons point des sermens en langue *tudesque*; il ne s'agit ici que des sermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des sermens, au-dessous l'interprétation latine, & enfin, dans une troisième ligne, les mots françois usités dans les xij. & xiiij. siècles, qui répondent à chacun des mots des deux sermens; par-là on verra d'un coup d'œil la ressemblance des deux langues françoises, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La première ligne contient les paroles du serment; la seconde l'interprétation latine, & la troisième le françois du xij. siècle.

Pro	Deu	amur	&	pro	christian	poblo
Pro	Dei	amore	&	pro	christiano	poplo
Por	Deu	amor	&	por	christian	pople

&	nostro	commun	salvament	dist	di
&	nostro	communi	salvamento	de ista	die
&	nostre	commun	salvement	de ste	di

en	avant	in	quant	Deus	favir	&
in	abante	in	quantum	Deus	sapere	&
en	avant	en	quant	Deu	saveir	&

podir	me	dunat,	fi	salvarai	jo
potire	mi	donat,	fic	salvaro	ego
poir	me	donne,	fi	salvarai	je

cist	meon	fradre	Karlo,	&	in	adiudha
ecciflum	meum	fratrem	Karlum,	&	in	adjutum
cist	mon	frere	Karle,	&	en	adiude

er (a)	in	cadhuna	cosa	fi	cum	om	per
ero	in	quâqueuna	causa	fic	quomodo	homo	per
ferai	en	cas-cune	cofe	fi	cum	om	per

dreit	fon	fradre	salvar	dist	in	o	quid
directum	suum	fratrem	salvare	debet	in	hoc	quid
dreict	fon	frere	salver	dist	en	o	qui

il	me	altresi	fazet	&	ab	Ludher	nul
ille	mi	alterum-fic	faceret	&	ab	Lothario	nullum
il	me	altresi	fascet	&	a	Lothaire	nul

plaid	numquam	prindrai	qui,	meon	vol,	cist		
placitum	nunquam	prendero	quod,	meo	volle,	ecciffi		
plaid	nonques	prendrai	qui,	par	mon	voil,	a	cist

meon	fradre	Karle	in	damno	fit.
meo	fratri	Karlo	in	damno	fit.
mon	frere	Karle	en	dam	feit.

C'est-à-dire : « Pour l'amour de Dieu, & pour le » peuple chrétien en notre commun salut de ce jour » en ayant autant que Dieu m'en donne le savoir & » le pouvoir, je déclare que je sauverai mon frere » Charles, ci-présent, & lui ferai en aide dans cha- » que chose (ainç qu'un homme selon la justice doit » sauver son frere) en tout ce qu'il seroit de la même » maniere pour moi, & que je ne ferai avec Lothaire » aucun accord qui par ma volonté porteroit préju- » dice à mon frere Charles ci-présent.

Serment des seigneurs françois sujets de Charles le Chauve. La première ligne contient les paroles du serment; la seconde l'interprétation latine, & la troisième le françois du xij. siècle.

Si	Lodhuigs	sagrament	que	fon	fradre	Karlo
Si	Ludovicus	sacramentum	quod	suus	frater	Karlus
Si	Louis	le sagrament	que	fon	frere	Karle

jurat,	confervat,	&	Karlus	meos	sendra
jurat,	confervat,	&	Karlus	meus	senior
jure,	conserve,	&	Karles	mon	senhor

de	fuo	part	non	los	tanit,	fi	jo	returnar
de	sua	parte	non	illud	teneret,	fi	ego	retornare
de	fue	part	ne	lo	tanist,	fi	je	retourner

non	lint	pois,	ne	jo,	ne	neuls	cui	jo	
non	illum	inde	possum,	nec	ego	nec	nullus	quem	ego
ne	pent	pois,	ne	je,	ne	nuls	cui	je	

returnar	int	pois,	in	nulla	aindha	contra
retornare	inde	possum,	in	nullo	adjuto	contra
retourner	ent	pois,	en	nul	ainde	contre

Lodwig	non	li (b)	juer.
Ludovicum	non	illi	fuero.
Louis	nun	li	ferai.

C'est-à-dire : « Si Louis observe le serment que » son frere Charles lui jure, & que Charles, mon- » seigneur de sa part ne le tint point, si je ne puis dé- » tourner Charles de ce violement, ni moi, ni au-

(a) Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.

(b) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iver*.

» euns de ceux que je puis détourner, ne ferons en
» aide à Charles contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déjà autant de rapport avec le françois auquel il a donné naissance, qu'avec le latin dont il sortoit. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas; & l'on fait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire. *Mém. de l'acad. des Insç. tom. XVII. & XXVI. in-4°. (D. J.)*

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il se dit des choses & des personnes. Une passion *romanesque*; des idées *romanesques*; une tête *romanesque*; un tour *romanesque*; un ouvrage *romanesque*.

ROMANESQUE, f. f. forte de danse. Voyez GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que possédoient les empereurs grecs, soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présentement le mot de *Romanie* désigne en général tout ce que les Turcs possèdent en Europe, & particulièrement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, la Grece & quelques autres contrées. Le mot *Rumélie* est composé de *rum*, & du mot grec *ῥῶμη*, comme qui diroit la *Romanie grecque*; mais la *Romanie* est ordinairement restreinte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays, gouvernement qui ne s'étend ni sur la Hongrie, ni sur les îles de l'Archipel, ni même sur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'est-à-dire de la sultane mere de l'empereur. Ce pays seroit fertile en blé & en pâturages, si les Turcs se donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y sont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie*, est le dix-huitième entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus considérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aspres de revenu. Ce bacha fait sa résidence à Sofie, & a sous lui vingt-quatre fangiaks. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamisque, sur une petite rivière qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans le duché de Jérusalem, sur la gauche du Volga, au-dessus de Jérusalem. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, sur l'Isère, à 3 lieues du Rhône, à 10 au sud-ouest de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit son origine à un monastère fondé dans le ix siècle, qui a été sécularisé, & dont la manse abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & plusieurs couvens de religieux. *Romans* est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long.* 22. 43. *lat.* 45. 7. (*D. J.*)

ROMARIN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est fendue en deux parties, & recourbée en arrière; elle a des étamines crochues: la levre inférieure est divisée en trois parties dont celle du milieu est concave comme une cuillère. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de fem-

Tome XIV.

ces arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voyez PLANTE.*

ROMARIN, (*Jardinage.*) *rosmarinus*, arbrisseau toujours verd & odoriférant, qui vient en Espagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelques autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buisson fort branchu qui s'étend en largeur & s'élève peu; cependant quand on le dirige par des soins de culture, on peut lui faire prendre 8 à 10 piés de hauteur. Ses feuilles sont fermes, longues, étroites, d'un verd foncé en-dessus, & blanchâtre en-dessous. Ses fleurs qui sont petites & d'un bleu pâle, paroissent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & se renouvellent encore en automne. Cet arbrisseau porte très-rarement des graines; elles sont à-peu-près de la forme & de la grosseur de celle du mûrier: le mois d'Août est le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* se multiplie très-aisément de branches couchées & de boutures. Les premières se font au printemps; mais le commencement de Juillet est le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verts. Quoiqu'on puisse faire prendre différentes formes à cet arbrisseau, il convient surtout à faire des haies qu'on peut tenir à six piés de hauteur, & en les taillant régulièrement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles se garnissent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbrisseau est un peu délicat pour plusieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font souvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépérissement qui n'est venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvelé au bout de 10 ou 12 ans qui font à-peu-près le terme de sa durée. On la prolongera considérablement en mettant l'arbrisseau dans un terrain sec & léger, sablonneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y fera moins sujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il est jeune, moins il résiste aux gelées. Il est un moyen de l'en garantir sûrement, c'est de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il résistera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns soins de culture, que d'être arrosé largement si l'on veut accélérer son accroissement.

Cet arbrisseau peut servir à un objet utile. On assure que les abeilles recherchent ses fleurs de préférence, parce qu'elles sont printanières, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer aussi ces fleurs dans les sachets de senteur, dans les pots-pourris, & elles font la base de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait usage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuser pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau, prise intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante desséchée est des plus propres à purifier l'air, & à chasser les mauvaises odeurs.

On ne regarde à présent le *romarin* ordinaire que comme un arbrisseau trivial & ignoble. Son odeur quoique aromatique n'est supportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbrisseau assez belles pour être admises dans les collections les plus riches. Voici les différentes espèces de *romarin* que l'on connoît à présent.

1. Le *romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'est à cette espèce qu'on peut appliquer plus particulièrement ce qui a été dit ci-dessus.

2. Le *romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ses feuilles sont parsemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aspect que si l'on

X x

avoit répandu au hafard quelques paillettes d'or fur l'arbriffeau. Sa feuille eft plus étroite que celles du précédent; il fleurit plutôt, & il eft un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites panachées de blanc*; c'est l'efpece qui a le plus d'agrément; toutes les feuilles font fi bien tachées, qu'il femble de loin qu'elles ont été argentées. C'est le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie*; il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles font plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins fupportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, font d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbriffeau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches font moins ligneufes que celles du *romarin* commun. Sa feuille eft plus épaiſſe, plus rude & d'un verd plus foncé. Il eft extrêmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il eft rare & peu connu. *Article de M. D'AUBENTON.*

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles & les fleurs de cet arbriffeau font d'ufage en médecine. Les pharmacologiftes ont donné à cette plante & à fa fleur le nom d'*anthos*, c'est à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* font recommandées dans l'ufage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepfie & la paralyſie, hystériques, apéritives, utiles fur-tout contre la jauniffe, contre la leucophlegmatie & la cachexie, &c. Ces feuilles font prefque absolument inufitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une feule préparation magiftrale destinée à l'ufage extérieur, favoir le vin aromatique vulgaire, & dans une compoſition officinale, favoir le miel de *romarin*, *melanthofatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs font de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile eſſentielle lorsqu'on les cueille dans le tems balsamique, qui eft ici celui où la plus grande partie des fleurs eft à-demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau diſtillée qui eft peu ufitée, une huile eſſentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles eſſentielles, un eſprit ardent aromatique très-connu, fous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raifonnalement attribuer auffi que les qualités génériques des eſprits ardents aromatiques. *Voyez ESPRIT, Chimie, ODORANT, principe, & ESPRIT - DE - VIN, fous le mot VIN.*

Une conferve qui eft regardée comme cordiale, ſtomachique, anti-ſpaſmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthoſat, dont nous avons déjà parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les ſomnités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux compoſés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'eſt la ville d'Aquilée, dit qu'elle fut appellée *Romanicia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie confidérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ſes maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraſſemblance, que *Romatiana civitas* ſoit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer ſon nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, ſelon

Pline, *liv. III. c. xvij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, f. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui font attachées avec de grands clous de fer à-travers des madriers & des eſtemeraies.

ROMBAVE, f. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriffeau de l'île de Madagaſcar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois eft flexible.

ROMBO, f. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez TURBOT.*

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'est à-dire *la ville par excellence*, à cauſe du rang qu'elle tenoit fur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conſervé. En vain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; envain le roi des Goths l'appella *Gothie*; envain même l'appella-t-on *la ville d'Auguſte*, par flaterie pour ce prince; l'intention de tous les ſouverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été ſuivie par leurs ſucceſſeurs.

Un prince d'une naiſſance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jeta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrième année de la ſixième olympiade, & la ſept cens cinquante-troisième avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il la conſacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût forti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains, & Toſcans, la plupart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un aſyle qu'il ouvrit en faveur des eſclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prifonniers de guerre, & il ſçut de ſes ennemis en faire ſes premiers citoyens.

Il choiſit le mont-Palatin pour y placer ſa ville, & il employa toutes les cérémonies ſuperſtitieufes que les Etruſques avoient introduites pour de ſemblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le foc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond ſillon. Ces deux animaux, ſymbôles des mariages qui devoient peupler les villes, furent enſuite égorgés ſur les autels; tout le peuple ſuivoit la charrue, & pouſſoit en dedans les mottes de terre que le foc rejetoit quelquefois en dehors; on ſoulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on deſſinoit de faire des portes.

Comme le mont-Palatin étoit iſolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creuſa en rond une foſſe aſſez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naiſſance, & ce trou reſta en forme d'une eſpece de puits dans la place publique, où ſe tinrent depuis les comices.

Rome fut ainſi formée par des hommes pauvres & groſſiers; on y comptoit environ mille chaumières; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays ſtérile qu'ils s'étoient partagé; le palais même de Romulus n'étoit conſtruit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choiſi ſon terrain pour bâtir ſa cabane, ſans égard à aucun alignement; c'étoit une eſpece de camp de ſoldats, qui ſervoit d'aſyle à des aventuriers, la plupart ſans femmes & ſans enfans, que le deſir de faire du butin avoit réunis. Ce fut

d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers, dit à ce sujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine*.

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ses commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens des principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet usage; cette ville n'avoit pas même de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissoient. En un mot, jusqu'à la prise de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de huttes séparées.

Telle est la peinture que nous font les historiens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conserva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illustres laboureurs, qui en moins de cinq cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, désirèrent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinèrent la puissance formidable de Carthage.

A peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses habitans se pressèrent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir, ils établirent une espèce de monarchie mixte, & partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple. Romulus, le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même tems pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses successeurs agrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, & l'Esquilin, par Servius Tullius; ce qui occasionna le nom célèbre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cause des sept collines sur lesquelles elle étoit bâtie.

Une des causes de sa prospérité, c'est que ses rois furent tous de grands personnages; on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Montesquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnasse, *Ant. rom. l. III.* sur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts subsistent encore.

On sait que quelques années avant le désastre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le sénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véies & de *Rome*; après le fâchage de cette dernière, les mêmes tribuns pensèrent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à transporter à Véies le siège de l'état, & à en faire la seule capitale. Le peuple sembloit assez disposé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta sur la faction des tribuns, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on rétablirait la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples sur les mêmes fondemens; ensuite on répara les ruines des maisons particulières; le trésor public y contribua du sien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligèrent d'édifier les maisons dans l'année; le trésor public fournit la charpente & le baudeau pour couvrir les toits; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laisser fouir des carrières, & de

souffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les égoûts publics ne passaient que sous les rues, on bâtit alors indifféremment sur leurs voûtes qui servirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours sous les maisons particulières.

Cependant la précipitation fit tort à la seconde construction de *Rome*; les rues demeurèrent étroites & mal alignées; il est vrai que sur la fin de la république, & sur-tout sous Auguste, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maisons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan sur lequel on avoit rétabli la ville après sa première construction: les choses changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura sous le regne de Néron six jours & six nuits, la réduisit presque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre seulement furent épargnés; tous les soins, dit Tacite, que se donna l'empereur, pour le soulagement du peuple affligé, furent inutiles à sa réputation; on l'accusa long-tems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embrasement. Quoi qu'il en soit, Néron se servit des ruines de sa patrie pour faire éclater sa magnificence; il ordonna que sans garder l'ordre ancien, ni laisser la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaisie, comme ils avoient fait jusqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargit les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur se chargea de construire à ses dépens, comme aussi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maisons fussent voûtées jusqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui résiste au feu; il prescrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs usages, afin que l'on eût des réservoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maison seroit séparée l'une de l'autre sans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins superbe par la dorure, que le luxe avoit déjà rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte description de ce palais, au mot MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apportèrent un embellissement particulier à la nouvelle ville; quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la manière dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*, telle qu'elle se trouvoit vers le siècle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ces tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. Voyez RÉGIONS DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

ROME moderne, (*Géog. mod.*) C'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit détruit. On sait quelle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de

Madrid, à 330 au sud-est de Paris, à 340 d'Amsterdam, à 310 nord-ouest de Constantinople, & à 190 sud-ouest de Vienne. *Long.* suivant Cassini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. selon Gréave, 41. 46. La différence de méridiens entre Paris & Rome, est de 10. 19. 30. dont Rome est plus orientale que Paris.

Rome est non-seulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Eglise, mais elle est encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puisque chacun d'eux a le droit d'y nommer un ministre, & que leurs causes ecclésiastiques, même leurs causes temporelles, y sont jugées par le tribunal de la Rote, composé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

*Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife est assis au trône des Césars.
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône est sur l'autel, & l'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encensoir.*

Voltaire.

La différence est néanmoins bien grande entre Rome ancienne, & Rome moderne; je ne dirai pas avec Vopiscus, qui vivoit sous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne Rome avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'est une faute des copistes; je ne suis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes exagérations de Vossius, qui donne à l'ancienne Rome plusieurs millions d'habitans; mais en supposant qu'elle fût à-peu-près aussi peuplée que peut l'être Paris, il est certain que Rome moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-septième siècle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul se trouvoit encore vérifié par les registres des naissances. Il y naissoit, année commune, trois mille six cents enfans; ce nombre de naissances multiplié par 34, donne toujours à peu près le total des habitans, savoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il résulte de cette observation que Rome est six fois moins peuplée que Paris, & sept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amsterdam, & en est encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoissance des arts qui la produisent; elle n'a ni vaisseaux, ni manufactures, ni trafic. Il est vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. Rome a été le centre des beaux arts, jusqu'au milieu du dernier siècle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalee, & dans d'autres surpassée par notre capitale. Londres a aussi sur elle autant de supériorité par les sciences que par les richesses & la liberté; les palais si vantés de Rome sont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plupart des maisons des particuliers sont misérables; son pavé est très-mauvais, les pierres petites & sans assiette; ses rues vilaines, sales & étroites, ne sont balayées que par la pluie qui y tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'églises & de couvens, est presque déserte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'est un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle vignes. Ceux du Vatican & du derrière de S. Pierre, occupent plus d'un tiers de la partie nommée le *bourg*, & tout ce qui est à l'occident de la Longara jusqu'au Tibre, ne présente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainsi, l'on a eu raison de dire, que les sept collines qui fai-

soient autrefois sa décoration, ne lui servent plus que de tombeaux.

*Hæc, dum viva, sibi septem circumdedit arces
Mortua nunc septem contegitur tumulis.*

Cependant cette Rome dépeuplée, foible par elle-même, sans fortifications, sans troupes & sans généraux, est toujours la ville du monde la plus digne de curiosité, par une infinité de précieux restes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en sculpture.

Entre les restes de l'ancienne Rome, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages nécessaires, comme les grands chemins, les aqueducs & les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de Rome sous les empereurs, se manifeste dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'ostentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels sont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obélisques, les colonnes, les mausolées, les arcs de triomphe, &c. car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque besoin effectif. Ces divers restes ont été si amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaste collection de Gronovius, qu'il est difficile de rien dire de neuf sur un sujet si rebattu. Cependant, il y a tant de choses remarquables dans un champ si spacieux, qu'il est difficile de les considérer sans faire différentes réflexions, ou selon son génie, ou selon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de Rome, les anciennes statues sont l'objet qui a le plus de partisans, à cause de l'excellence de l'ouvrage. On est enchanté de voir les visages de gens illustres qu'on connoît tant dans l'histoire. On aime à considérer la ressemblance qui se trouve entre les figures des divinités du paganisme, & les descriptions que les poètes nous en ont données, soit que les poètes aient été les copistes de la sculpture grecque, soit que la sculpture ait pris ses sujets dans les poètes. Rome, maîtresse de l'univers, rassembla dans son sein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les statues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne Rome, surprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore sous terre de grands trésors en ce genre. Il y a plusieurs endroits qui n'ont jamais été visités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le siège du palais de l'empereur, on peut présumer qu'il n'est pas stérile en richesses de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à Rome qui achètent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la surface qu'ils ont à creuser; & après l'essai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & souvent avec succès. S'ils sont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement assez de briques & de décombres pour se rembourser des frais de leurs recherches, parce que les Architectes estiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, surtout à Rome, que le lit du Tibre est le grand magasin de toutes ces sortes de trésors; cette opinion est si générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette rivière, pourvu qu'ils eussent seulement ce qu'ils y trouveroient. Ils proposèrent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, jusqu'à ce qu'ils eussent vuide & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une proposition si favorable, le pape la refusa par une vaine terreur; il est certain que la ville de Ro-

me recevoit un grand avantage d'une telle entreprise, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ses fréquens débordemens.

Rome offre un autre spectacle curieux, c'est la grande variété des colonnes de marbre dont elle est remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je sai que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes; mais les anciens sachant que le but de l'architecture est principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *el gusto grande*; ils confidéroient toujours l'assiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverses distances & elevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de Rome, tous les obélisques qui sont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'Egypte. Tel est l'obélisque qui est au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de Rome, & celui qui est vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quin a la gloire de les avoir tous deux fait relever. Voyez OBÉLISQUE.

Le pont *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de Rome, est celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *pont Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cause que S. Grégoire le Grand, étant sur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange sur le *moles Adriani*, qui remettoit son épée dans le fourreau, après une grande peste qui avoit désolé toute la ville. En jetant les yeux sur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-dessus lequel tous les triomphes passaient pour aller au capitolé; ce qui fit que ce passage en demeura plus libre, & que par un decret du sénat, il fut défendu aux payfians & aux laboureurs.

Le château S. Ange est au bout du pont Sant-Angelo, c'est ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'est dans ce château qu'on met les prisonniers d'état; & que Sixte V. déposa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en servir sans une pressante nécessité; apparemment que quelques-uns de ses successeurs se sont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'existent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'église de même nom, qui passe pour le plus vaste & le plus superbe temple du monde. Voyez S. PIERRE de Rome.

Le palais du Vatican est tout joignant l'église de S. Pierre, & c'est grand dommage; car si l'église étoit isolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en seroit bien plus beau. Le Vatican est un édifice aussi vaste qu'irrégulier. Voyez VATICAN.

Ce palais a une bibliothèque magnifique, grossie par celle de Heidelberg, & par la bibliothèque du duc d'Urbain. Il y a dans cette bibliothèque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il seroit à souhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fussent aussi; car on en connoit quelques-unes qui sont admirables. Parmi les manuscrits des derniers siècles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans lesquelles ils se traitoient de Messer-Pietro, Messer-Julio, sans autre cérémonie. Leur style a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliothèque du Vatican se trouve déjà fait dans ce Dictionnaire, je suis dispensé de plus grands détails à cet égard. Voyez le mot BIBLIOTHÈQUE.

Près de l'église de S. Pierre est l'hôpital du S. Esprit, l'un des plus beaux de l'Europe par sa grandeur & par son revenu. Il y a, dit-on, jusqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maison. C'est une espece de mont de piété, où l'on porte son argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de superflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ses risques, & ce profit est beaucoup plus que suffisant pour les dépenses dont l'hôpital est chargé.

De l'hôpital du S. Esprit, on passe à l'église de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Tasse. Un peu plus loin est la villa Pamphilla, maison de plaisance ornée de statues & de tableaux, entre lesquels on distingue S. Pierre attaché en croix, & la conversion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit sur la route l'église des cordeliers appelée *San-Pietro-Montorio*, dont le grand autel est embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où est San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'est ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'église de Santa-Maria-Transtevere n'est pas loin, & c'est la première qui ait été bâtie à Rome, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritorie*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux soldats estropiés.

On va ensuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *insula Tiberina*. Elle se forma dans ce lieu-là, lorsque Tarquin le superbe eut été chassé de Rome. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait semer autour de Rome, on les jeta dans le Tibre avec les racines, en sorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amassa insensiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On sort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite est le pont appelé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horatius Coclès toutint lui seul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derrière lui; après quoi il se jeta dans la riviere, & se sauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'est de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au sortir du pont, on voit la porte de derrière du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les enferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque distance de leurs synagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti sur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguste fit élever en l'honneur de son neveu. Plus loin est le grand égout de Rome, qui se décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priscus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aisément entrer, & il y a plusieurs canaux voûtés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage est un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille Rome.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Testaccio*, la montagne des pots cassés, nom qui vient peut être de la quantité prodigieuse de vases de terre qu'on faisoit à Rome pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'usage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vases.

En approchant de la porte de S. Paul, on aperçoit le mausolée de Caius Cestius, monument fort

singulier, soit pour son ancienneté, soit pour les peintures en stuc blanc dont il étoit décoré. Voyez PYRAMIDE de Cestius.

Après que l'on a passé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Ostiensis*, on va à l'église de même nom, & qui a été bâtie par Constantin. Cette église est en forme de croix, & a 477 piés de long sur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la soutiennent; ils sont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là sont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les soldats n'y commissent aucun desordre, & qu'ils pussent souvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voisinage. Ce cirque bâti par cet empereur, est le plus entier de ceux qui restent aujourd'hui à Rome. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta*; au bout de ce cirque délabré est un vieux temple rond, & un autre petit qui lui sert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints ensemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébastien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piscina publica*, parce que tout le peuple de Rome venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on se rend à l'église S. Jean de Latran, regardée comme la première église patriarcale de Rome. C'est dans cette église que le pape nouvellement élu, prend possession de son patriarcat. Les pontifes de Rome demeuroient autrefois dans le palais voisin; ce n'est que depuis leur retour d'Avignon qu'ils ont choisi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit un bulle pour obliger ses successeurs à y demeurer d'après son exemple, trois mois de l'année; mais ses successeurs en ont appelé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'église de Latran est sous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette église est vaste, & a des niches que l'on dit avoir été construites sur les desseins de Michel Ange; ces niches renferment des statues, dont les quatre plus belles ont été faites par des sculpteurs françois.

En passant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maison de plaisir toute remplie d'antiquités curieuses, parmi lesquelles on remarque les statues de Brutus & de sa femme Porcia, d'une seule pièce; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embrassent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, sont la belle statue d'Andromède exposée aux monstres marins, une autre statue d'Apollon fuyant Marsias, & la statue d'un satyre qui tire une épine de son pié.

De ce lieu-là on descend vers l'ancien amphitéâtre nommé *Colisée*, à cause d'un colosse qui étoit auprès. C'est une des plus rares pièces de l'antiquité, mais dont il ne reste que des ruines; Vespasien le commença, & Domitien l'acheva. Il est surprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une aussi prodigieuse grosseur, que celles dont ce bâtiment étoit composé. Martial en parle en ces termes:

*Hic ubi conspicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, stagna Neronis erant.*

Ce prodigieux amphitéâtre étoit de figure ronde en-dehors, quoique l'intérieur fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille spectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphitéâtre de Vérone; les colonnes du troisième ordre, & les pilastres du quatrième, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphitéâtre, les mesures de briques qui composoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta sudans*; elle fournissoit de l'eau à ceux qui se trouvoient à ces spectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & sur le haut il y avoit une statue de cuivre qui représentoit Jupiter. L'arc triomphal de Constantin est aux environs du colisée. Il est assez bien conservé, mais il y a quelques statues dont on a enlevé les têtes; & on en accuse Laurent de Médicis, qui, à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoisseurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne sont pas d'égale beauté; ce qui fait soupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on se rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, ressembloient plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient seize cents sièges de marbre, pour avoir autant de personnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de statues, de tableaux & de pierres précieuses; aujourd'hui ce n'est plus qu'un endroit de récréation pour un triste séminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut observer le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinus Priscus le commença, & Jules César, aussi-bien qu'Auguste, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois stades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de statues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aisément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les sénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troisième pour le peuple. Les obélisques qui sont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a plusieurs voûtes sous ce bâtiment; c'étoit là que les courtisanes établissoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'église de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appelé *palazzo maggiore*. Il occupoit presque tout le mont Palatin. L'église de S. Anastase qui est sur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus - quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de carré; ce qu'on peut prendre pour les quatre saisons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'église de saint George, & on appelloit ce bras de rivière *velatum*, à cause que l'on y passoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'église ronde de saint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Consolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Vesta.

L'église de *Santa-Maria-Liberatrice* est au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curtii*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où sortoit une puanteur insupportable, & qui ne se referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de sa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèse. Il est rempli de jets d'eau & de grottes, & au-dessus sont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite on

arrive à l'arc triomphal de Titus ; il fut érigé pour le triomphe de ce prince , après la prise de Jérusalem. Cet arc est sur-tout remarquable par ses bas-reliefs , qui représentent le candélabre , la table , les trompettes du grand jubilé , & quelques vaisseaux qui furent apportés du temple ; cet arc est dans la rue sacrée , au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace* , c'est - à - dire de la *Paix* , n'est pas loin du *campo Vaccino* , mais on n'en voit plus que des ruines , quoique ce fût un des plus superbes édifices de *Rome*. Vespasien l'avoit élevé , & y avoit mis les dépouilles du temple de Jérusalem.

Voyez TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant est l'église de saint Laurent *in Miranda* , c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Faustine son épouse , dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant sa vie ; le vestibule de cette église est magnifique.

Le capitol moderne est bâti sur les ruines de l'ancien capitol , tout y est plein de pieces antiques , dont la description feroit un volume. Il suffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui allaite Rémus & Romulus ; les quatre grands reliefs représentant plusieurs traits de l'histoire de Marc-Aurele , la couronne rostrale du consul Duillius , qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval ; le courrier qui s'arracha une épine du pié , après avoir apporté de bonnes nouvelles au sénat , ayant mieux aimé souffrir de grandes douleurs dans son voyage , que de retarder la joie publique ; les bustes de Cicéron & de Virgile ; les quatre anciennes mesures romaines , une pour l'huile , une autre pour le grain , & deux autres pour le vin ; la nourrice de Néron qui le tient par la main ; la déesse du silence ; le dieu Pan ; les trois Furies ; une statue de César avec sa cuirasse ; une statue d'Auguste ; celle de Castor & de Pollux ; les débris des colonnes d'Apollon , de Domitien , & de Commode ; le lion qui dévore un cheval ; les trophées que quelques-uns disent être de Trajan , & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui se voient dans la place du capitol , ont été enlevés du théâtre de Pompée ; & la statue équestre de bronze que l'on voit dans le même lieu , y fut mise par Paul III. On croit que c'est la statue de Marc-Aurele.

Pour ce qui est du *milliarium* , ou colonne milliaire du capitol. Voyez MILLIAIRE.

On monte ensuite au palais de saint Marc , qui appartient à la république de Venise , & où logent les ambassadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de saint Marc on va au mont Quirinal , appelé présentement *Monte-cavallo* , & en passant par le quartier de la ville , nommé autrefois *forum Trajani* , on s'arrête à considérer la célèbre colonne de Trajan , érigée par le sénat en l'honneur de cet empereur. Voyez TRAJANE , colonne.

La place de *Monte-cavallo* est remarquable par les statues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes , & dont Tiridate , roi d'Arménie , fit présent à Néron. Sur le piédestal de l'une on lit , *opus Phidias* ; & sur celui de l'autre , *opus Praxitelis*. Ce sont ces chevaux qui donnent présentement le nom à la montagne sur laquelle étoit les bains de Constantin. Le palais que le pape occupe en été est vis-à-vis. L'église de saint Pierre aux-liens n'est pas éloignée de *Monte-cavallo* ; c'est dans cette église qu'est la statue de marbre de Moïse par Michel Ange.

L'église de sainte Marie majeure est la plus grande église de celles de *Rome* qui sont dédiées à Notre-Dame , & c'est de - là qu'est venu son nom ; elle est sur le mont Esquilin , au bout de la rue des quatre fontaines ; on vante beaucoup ses deux chapelles , qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo* , du peuple ou des peupliers ,

s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne* , parce qu'elle étoit sur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers* , à cause de la quantité d'arbres de cette espèce qu'il y avoit dans cet endroit ; les autres tirent son nom d'une église de Notre-Dame , qui est à gauche en entrant dans la ville , & qui fut bâtie par le peuple romain , à la fin du onzième siècle , dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron , & qu'on appella à cause de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie sous le pontificat de Pie IV. par Vignole , sur les desseins de Michel-Ange Buonarota. Elle est de pierre travertine , ornée de quatre colonnes d'ordre dorique , dont les piédestaux sont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer , malgré le respect que l'on a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit , est la seule qui plaise à la vue ; on y trouve une place triangulaire , ouverte par trois rues , longues , droites , & larges ; celle du milieu est la rue du cours , *il corso* , ainsi nommée , parce qu'on s'y promène en carrosse pour prendre le frais , & qu'elle sert aux courses des chevaux , & aux divertissemens du carnaval ; une de ces rues passe par la place d'Espagne , qui est le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome*.

Après avoir passé devant l'église des Grecs , on vient au palais du grand-duc , où l'on remarque entre autres antiquités , les statues de deux lutteurs , & celle d'un payfan , qui en aiguissant sa faux , entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conspiration , qu'il découvrit au sénat ; c'est une très-belle piece , mais les statues de Vénus & de Cupidon sont incomparables.

C'est encore ici le palais des Barberins , l'un des plus beaux de *Rome* , tant pour sa situation du côté de la montagne , que pour ses riches appartemens. Il y a deux escaliers qui sont des chefs-d'œuvre ; & Pierre de Cortonne s'est épuisé pour embellir le plafond de la grande salle ; la galerie est ornée de tableaux & de rares statues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le sénat , en l'honneur d'Antonin Pie , est dans la même rue del Corso. Voyez COLONNE ANTONINE.

On arrive ensuite à l'église & au couvent des dominicains , appelé *la Minerva* , parce qu'ils sont élevés sur les ruines du temple de Minerve , lequel renfermoit un bien plus grand espace que celui qu'occupent aujourd'hui l'église & le couvent. On admire dans cette église le Christ de Michel-Ange. La figure est de marbre blanc , de grandeur naturelle , entièrement nue , sans la moindre draperie. C'est un ouvrage fini , d'un goût exquis , & selon les Romains , inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farnèse. Il le commença seulement , & Michel-Ange en est regardé comme le principal architecte. La façade de ce bâtiment est large de cent quatre-vingt piés & haute de quatre-vingt-dix. Les portes , les croisées , les encoignures , la corniche & toutes les pierres principales sont des dépouilles du colisée. On a ainsi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti presque tout le grand palais de la chancellerie , aussi-bien que l'église de saint-Laurent *in Damaso*. Au lieu de conserver ces précieux restes de l'antiquité , comme a fait Sixte V. , à qui *Rome* moderne est redevable de la plus grande partie de sa beauté , il s'est trouvé plusieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une église : Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion , pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les de-

grés de marbre par où l'on monte à l'église d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; saint Blaise est bâti des débris d'un temple de Neptune; saint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainsi de quantité d'autres.

Le palais Farnèse est un des plus beaux de *Rome*. On voit dans sa cour la statue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant sur son dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande salle, les statues de deux rois parthes qui sont enchaînés. On fait aussi grand cas des statues de la Charité & de l'Abondance, en posture de deux personnes qui s'embrassent. Tout-au-tour de l'appartement sont les figures de plusieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles statues des anciens philosophes & poètes; celle d'Euripide, de Platon, de Possidonius, de Zénon, de Diogène, de Senèque, &c. On entre aussi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on passe dans la galerie dont les plafonds sont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les histoires des amours des dieux & des déesses. La statue d'Apollon taillée dans un caillou se voit dans cette galerie. Dans une cour de derrière est le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoisseurs, & qu'on nomme le *taureau Farnèse*. Voyez TAUREAU FARNÈSE.

A quelque distance du palais Farnèse, on trouve la piazza de Pasquino, où est la fameuse statue de Pasquin proche de la place Navone. Voyez PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'est-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle est cinq ou six fois plus longue que large, & une de ses extrémités est un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainsi que la belle église qu'il a fait bâtir en l'honneur de sainte Agnès.

Le milieu de la place Navone est moins élevé que les bords; de manière qu'on en peut faire une espèce de lac, en fermant les conduits par lesquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui sont sur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures colossales qui représentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Asie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'est ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'est pas éloigné de la place Navone. Eugène IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Ensuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une église & d'une bibliothèque publique. C'est le plus ancien college de *Rome* & le seul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les professeurs, qui sont presque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privilèges & d'honneurs.

Le jardin de botanique est placé au janicule dans une exposition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'église de saint Louis n'est pas éloignée de la place Navone, & le palais Justiniani est aux environs. On voit dans ce palais de belles statues des dieux du paganisme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit aussi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de saint Jean-l'évangéliste qui est de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, est la plus har-

die pièce d'architecture qui soit à *Rome*; & c'est là que Raphaël est enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon, & nous ferons un article séparé de la ROTONDE.

On traverse le campo-Martio, pour aller à l'église de san-Lorenzo-in-lucina qui est la plus grande paroisse de *Rome*. Elle avoisine le palais Borghèse, palais qui renferme bien des choses rares, sur-tout en tableaux, dont le plus estimé est du Titien: c'est une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ses armes. Le portrait de Paul V de la maison Borghèse est un ouvrage très-délicat en mosaïque.

Auguste avoit son mausolée dans le même quartier, à peu de distance de l'église de saint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choses qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes sur les autres, dont les étages alloient toujours en retrécissant; & sur chaque étage étoit une espèce de terrasse où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La statue d'Auguste étoit sur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées: le tems a détruit ce superbe tombeau.

L'église des Augustins située dans le voisinage, a une bibliothèque ouverte le matin; & tout près de cette église est le palais du duc d'Altemps. La grande salle de ce palais est remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief sur du marbre, par la représentation d'une ville taillée sur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jésus entre ses bras; c'est un tableau de la main de Raphaël, & qui est fort estimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ses antiquités chrétiennes, parce qu'elles sont trop embarrassées de légendes & de fables. J'ai aussi passé sous silence la description des églises qui n'ont rien de remarquable, outre que leur nombre est si grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingt servent de paroisses, quoique la dixième partie fût plus que suffisante.

On fait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, ensuite par des consuls, puis par des empereurs jusqu'à Augustule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été saccagée six fois, premièrement, par les Gaulois, l'an 364 de sa fondation: secondement par Alaric, l'an de J. C. 410: troisièmement par Genferic roi des Vandales, l'an 455: quatrièmement par Odoard roi des Hérules: cinquièmement par Totila, l'an 546: sixièmement par Charles-Quint, l'an 1527.

« Dans le septième & le huitième siècles, la situation de *Rome*, dit un historien philosophe, étoit » celle d'une ville malheureuse, mal défendue par » les exarques, continuellement menacée par les » Lombards, & reconnoissant toujours les empereurs pour ses maîtres. Les papes ne pouvoient » être consacrés qu'avec la permission expresse de » l'exarque. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de » sa béatitude auprès du gouverneur, ensuite le pape » envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi. » Enfin Charlemagne, maître de l'Italie comme de » l'Allemagne & de la France, juge du pape, arbitre » de l'Europe, se rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

» Si pour lors il eût fait de cette ville sa capitale, » si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, & sur-tout si l'usage de partager ses états à ses enfans n'eût point prévalu chez les Barbares, » il est vraisemblable qu'on eût vu renaître l'empire » romain. Tout contribua depuis à dévaster ce vaste » corps, que la valeur & la fortune de Charlemagne » avoient

» avoient formé ; & tout concourut à relever la puif-
 » fance abbatue du faint fiege jufqu'au tems de la
 » révolution qui lui a fait perdre les plus beaux fleu-
 » rons de fa couronne. (*Le chevalier DE JAU-*
COURT.)

ROME, *déesse*, (*Mythol. Littér. Inscript. Médaill.*)
 les anciens non-contens de personnifier plusieurs de
 leurs villes, & de les peindre fous une figure hu-
 maine, leur attribuerent encore des honneurs divins ;
 mais entre les villes qu'on a ainfi vénérées, il n'y en
 a point dont le culte ait été fi grand & fi étendu que
 celui de la *déesse Rome*.

On la peignoit ordinairement reffemblante à Pal-
 las, affilé fur un roc, ayant des trophées d'armes à
 fes piés, la tête couverte d'un casque, & une pique
 à la main. On lui donnoit un air jeune, pour mar-
 quer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la
 jeunefse ; on la repréentoit avec un habit long, pour
 montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à
 la guerre ; quelquefois au lieu d'une pique, elle tient
 une victoire, fymbole convenable à celle qui avoit
 vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déesse Rome* font affez fouverit ac-
 compagnées d'autres types qui la repréentoient ;
 telle étoit l'histoire de Rhéa-Sylvia, la naiffance de
 Remus & de Romulus, leur exposition fur le bord
 du Tibre, le berger Faufculus qui les nourrit, la lou-
 ve qui les alaite, le lupercal ou la grotte dans la-
 quelle la louve en prit foin.

On bâtit des temples à la *déesse Rome*, on lui éleva
 des autels non-feulement dans la capitale, mais dans
 la plupart des villes de l'empire. Abenda, ville de
 Carie, montra la premiere l'exemple, felon Tite-
 Live, *liv. XLIII. ch. vj.* & cet exemple fut imité à
 Smyrne, à Nicée, à Ephéfe, à Melaffe, à Pola,
 ville de l'Istrie, & ailleurs, où le culte de cette *déesse*
 étoit affez célèbre que celui d'aucune autre divi-
 nité. On n'entreprendoit point de long voyage fans
 brûler de l'encens à fa gloire, & fans lui adreffer des
 vaux ; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont
 on cajolla cette prétendue *déesse*, étoit *Roma victrix*,
Rome victorieufe ; *Roma invicta*, *Rome invincible* ;
Roma sacra, *Rome sacrée* ; *Roma æterna*, *Rome*
éternelle.

Auguste vit avec plaifir qu'on confacra des tem-
 ples à lui Auguste ; il étoit trop vain pour n'être pas
 touché de cet honneur ; mais en politique adroit, il
 voulut qu'on le joignît dans la confécration des tem-
 ples à la *déesse Rome*. On dit qu'on voit encore en
 France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu
 du pont fur la Charente, un monument qui entr'au-
 tres infcriptions en a confervé une dans laquelle il eft
 dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au
 fervice de la *déesse Rome* & d'Auguste.

On trouve fouverit la tête de la *déesse Rome* repré-
 fentée comme Pallas dans les médailles confulaires,
 & dans quelques médailles grecques. On la trouve
 affez jointe avec celle du fénat, représenté en vieil-
 lard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr.
 Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du
 fénat, dans les médailles grecques, font *βια Ρωμην*, la
déesse de Rome, & *θεος συγκλητης*, le dieu du fénat, ou
θερα συγκλητης, le sacré fénat.

Les médailles de Maxence repréfont *Rome* éter-
 nelle affez fur des enfeignes militaires, armée d'un
 casque, tenant d'une main fon fceptre, & de l'autre
 un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de
 laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le con-
 fervateur de tout le monde, avec cette infcription,
confervatori urbis æternæ.

Les médailles de Vefpafien nous font voir *Rome*
 ayant le casque en tête, & couchée fur fept monta-
 gnes, tenant fon fceptre, & ayant à fes piés le Tibre,
 fous la figure d'un vieillard.

Tome XIV.

Enfin par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un
 rameau de laurier de la main gauche, & de la droite
 la victoire fur un globe, comme étant victorieufe de
 tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, au jeu du *Romestecq*, ce font deux valets,
 deux dix, ou deux neufs, ou deux autres cartes
 d'une même efpece ; elle ne vaut qu'un point à celui
 qui l'a.

ROME, double rome, au jeu du *Romestecq*, fe dit
 lorsqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle
 vaut deux points ; & lorsque les deux as ou les deux
 rois ne font pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des
 Pays-Bas, qui court depuis Rumpft jufqu'à Rupel-
 monde, où elle tombe dans l'Efcaut. (*D. J.*)

ROMES, f. m. pl. (*basse-Lifférie.*) ce font les deux
 principales pieces qui composent le métier où fe fa-
 brique la basse-liffe. Ces pieces font des deux côtés du
 métier, & portent à leur extrémité les deux enfuples,
 fur l'une defquelles fe roule la chaîne & fur l'autre
 l'ouvrage. C'est affez aux romes que tient le camperche,
 ou barre de bois qui portent les fautereaux, où font
 attachées à des mentonnières les cordes qui fervent
 à ferrer le defsein contre la chaîne. *Dict. de Comm.*
 (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laiffe pas
 d'avoir fes difficultés, eft ainfi nommé de rome & de
 stecq, deux termes ufités dans le jeu. Voyez *ROME* &
STECQ.

Les cartes avec lesquelles on joue ce jeu font au
 nombre de trente-fix, c'est-à-dire, depuis les trois
 jufqu'au fix. On y peut jouer deux, quatre ou fix
 perfonnes. On voit qui fera enfemble ; & fi l'on eft
 fix, le joueur du milieu prend les cartes & les donne
 à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à
 qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à
 l'autre, felon qu'on eft convenu. Il y en a qui pré-
 tendent que c'est un avantage de faire à fix. Si l'on ne
 joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte
 donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui
 qui joue le premier ; ce qui arrive en ce cas, puisque
 celui qui eft à la droite de celui qui mêle eft fon com-
 pagnon avec lequel il communique le jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement
 le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie eft ordinairement de trente-fix points
 lorsqu'on joue fix ; & à deux ou quatre, elle eft de
 vingt-un, quoique cela dépende proprement de la vo-
 lonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à fa
 gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux
 fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il ob-
 ferve de toujours donner de même dans tout le refte
 de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, &
 le talon refte fur la table fans qu'on y touche.

Il faut observer que l'as eft la meilleure carte du
 jeu, levant même le roi ; le refte des cartes vaut à
 l'ordinaire. Mais pour qu'une carte fupérieure en le-
 ve une inférieure, il faut qu'elle foit de la même cou-
 leur ; car autrement l'inférieure jettée la premiere
 leve la fupérieure en une autre couleur. Quant aux
 jeux différens, les voici felon leur plus grande va-
 leur. Le vilique, le double ningre, le triche, le vil-
 lage, la double rome, la rome & le stecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, fi
 elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver
 au *romestecq*, elle doit être nommée par fon nom pro-
 pre, c'est-à-dire qu'en la jouant, il faut toujours dire
double-ningre, ou *piece de ningre* ; en jouant une de la
 double-rome, *piece de la double-rome*, de *triche*, & de
village ; car autrement celui qui auroit effacé fans
 l'avoir nommée, perdrait la partie. Ainfi, en jettant
 les deux dames & les deux valets, qui font le village,

Y y

Il faut dire *pièce de village*. Voici les principales règles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de sa partie adverse, est marqué de trois jetons de sa partie; mais de rien si la carte est pour lui ou pour son compagnon.

S'il se trouve des cartes retournées dans le jeu, & que les joueurs s'en aperçoivent, on marquera trois jetons pour celui qui fait.

Qui manque à donner de la même manière qu'il a commencé, est marqué de trois jetons, & le coup se joue.

Celui qui donne six cartes au lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au hasard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant son tour relève sa carte, & est marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdrait la partie, si l'on s'en apercevoit.

Qui joue avec six cartes ou plus, perd la partie.

Qui se démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui qui accuseroit trois marques qu'il n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdrait la partie.

ROMETTA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Messine, sur une montagne.

ROMNEY, (*Géog. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, sur une élévation assez considérable de gravier & de sable. C'est un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce tems-là, *Romney* a beaucoup perdu de son premier lustre; il a cependant encore cinq églises paroissiales, un prieuré, & un hôpital; il a aussi conservé l'honneur d'envoyer ses députés au parlement. *Long. 18. 42. lat. 50. 56. (D. J.)*

ROMONT, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à six lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiiij. siècle, lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cause de sa situation sur une petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* jusqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Gênois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce tems-là; & comme la maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution, les ducs se font contentés de prendre le vain titre de *comte de Romont*, & de seigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long. 25. lat. 46. 48. (D. J.)*

ROMORANTIN, (*Géog. mod.*) ville de France, au Bleusois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruisseau appelé *Morantin*, & de la rivière de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris, avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de sergès & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choses contribuent à cette fabrique, une terre qui se trouve aux environs, & les eaux de la petite rivière de Rere, qui sont ensemble très-propres au dégraissage des laines. Comme le roi François I. avoit fait dans sa jeunesse quelque séjour à *Romorantin*, & que la reine Claude sa femme y étoit née, il accorda quelques privilèges à cette ville, qui furent

annulés par Henri IV. *Long. 19. 20. latit. 47. 18.*

La prétendue possédée nommée (*Marthe*) Broffier, qui fit tant de bruit en France sur la fin du xvj. siècle, étoit fille d'un tisserand de *Romorantin*, & naquit dans cette ville. Elle choisit l'église de sainte Genevieve à Paris pour la scène de sa comédie. Les capucins l'exorciserent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célèbres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Marescot l'un d'eux saisit la possédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuse que l'esprit l'avoit alors quittée. Les exorcismes furent répétés une seconde fois, & la Broffier voyant Marescot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin se mêlassent de leur médecine, & se retirassent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle se jeta à terre, & fit, selon sa coutume, le diable à quatre. Enfin les médecins se trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre attesta qu'il y avoit une véritable possession dans *Marthe*. Comme cette affaire partageoit tous les esprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prévôt de mener *Marthe Broffier* à *Romorantin*, avec défenses au pere de la laisser sortir de sa maison. Ainsi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illustre parmi les Protestans; c'est Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, & en particulier celui qui est intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Cet ouvrage parut en 1673 en 3 vol. in-12, & est fort estimé des Protestans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il possédoit très-bien l'art de raisonner, ainsi que les langues greque & hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit françois.*) édit donné en 1560 sous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoissance de l'hérésie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit, que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition. *Henault. (D. J.)*

ROMPEIZ, f. m. (*Jurisprud.*) *quasi terra rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni vestige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit. 12. art. 6. Voyez Coquille sur cet article (A)*

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots sont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briser, casser, rompre un pot, un verre, une porte, &c.*

Briser, signifie proprement, *rompre* en plusieurs pièces; ainsi quand une chose n'est *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'elle est *brisée*, mais qu'elle est *rompue*, ou *cassée*.

Briser se dit aussi pour *froisser*, comme j'ai le corps tout *brisé*. *Rompre* est aussi fort bon dans le même sens. On dit au propre, *casser la tête à quelqu'un*, pour dire, lui *casser la tête à coups de mousquet, ou de pistolet*.

On dit, *rompre un criminel sur la roue*.

On dit, en matière de tournois, *rompre une lance; rompre la lance; ils rompirent deux lances, trois lances.*

Ces verbes ne s'employent presque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *brisé* les portes de l'enfer.

Casser se dit pour *annuller, invalider; casser un testament, un contrat, une Sentence, &c.* Il se dit aussi pour *licentier: casser des troupes, &c. Se casser*

se dit pour s'affoiblir, il commence bien à se casser.

Rompre est beaucoup plus usité au figuré, que briser & casser; on dit rompre un bataillon, un escadron, pour signifier l'enfoncer.

On dit également rompre ou briser ses fers, ses chaînes, ses liens, pour se mettre en liberté. On dit rompre avec quelqu'un, pour dire rompre l'amitié qu'on avoit ensemble. On dit, dans le même sens, rompre le dessein, les mesures de quelqu'un.

Rompre signifie encore manquer à l'observation de ce à quoi on est obligé, rompre son jeûne, ses vœux, son serment. Rompre se dit pour dresser, exercer; comme rompre un homme aux affaires, rompre la main à l'écriture; je suis rompu à cela.

On dit, rompre la glace, pour signifier faire les premiers pas dans une affaire, ou surmonter les premières difficultés.

Rompre les chiens, en termes de chasse, c'est les rappeler, pour les empêcher de continuer la chasse. Rompre le fil d'un discours, c'est quitter tout d'un coup la suite d'un discours, & entrer dans une autre matière.

Rompre les chemins, signifie les gâter; le dégel & les pluies ont rompu les chemins. (D. J.)

ROMPRE la couche; les brasleurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germe, pour empêcher qu'ils ne se pelotent.

ROMPRE la trempé, en terme de brasserie, c'est avec le fouquet mêler le grain bruisiné & l'eau qui sont dans la cuve matière.

ROMPRE, v. a. (Commerce de vin.) c'est l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaise qualité du vin. Cette épreuve est simple, & consiste à mettre du vin dans un verre, & le laisser pendant quelque tems à l'air & découvert; s'il ne se rompt pas, c'est-à-dire, s'il ne change point de couleur, il est bon; & au contraire, si sa couleur s'altère, ce qu'ils nomment se rompre, il n'est pas de garde, & est sujet à se gâter. Savary. (D. J.)

ROMPRE le jet, (terme de Fondateur de caractères.) c'est séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matière qui a rempli cette espece de petit entonnoir qui est au-dedans du moule, & qui porte la fonte jusques sur la matière du caractère. On appelle rompure, & l'endroit par où se rompt la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la rompt. (D. J.)

ROMPRE, (Jardinage.) on dit un arbre qui rompt de fruits, quand il en est trop chargé, une branche que le vent a rompue. Cet accident peut se prévenir, en réduisant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même tems soulagent l'arbre.

ROMPRE la laine, (Lainage.) c'est faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrication des draps mélangés. Ces laines sont teintes & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien rompues, c'est-à-dire bien mêlées, en sorte que le fil de laine dont on doit composer la chaîne & la trempé de cette espece de draps, tiennent également de toutes les couleurs qui sont entrées dans le mélange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. Savary. (D. J.)

ROMPRE une planche, (Gravure.) ce mot se dit chez les Graveurs & Imprimeurs en taille-douce, pour signifier qu'on ne veut, ou qu'on n'ose plus s'en servir; ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magistrats de police. Les estampes dont les planches sont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (D. J.)

ROMPRE, terme de Manege. Rompre un cheval à quelque allure, c'est l'y accoutumer. Rompre le col à

un cheval, c'est l'obliger quand on est dessus, à plier le col à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéisse aisément aux deux mains; c'est une assez mauvaise leçon qu'on donne à un cheval, lorsqu'on ne gagne pas les épaules en même tems. Rompre l'eau à un cheval, c'est l'empêcher de boire tout d'une haleine lorsqu'il a chaud.

ROMPRE les chiens, c'est les empêcher de suivre.

ROMPRE LES DÉS, au jeu de Trictrac, signifie porter promptement la main sur les dés après que son adversaire a joué, pour rendre son coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, au même jeu, c'est après l'avoir fait, lever une de deux dames qui faisoient une des cafes du plein, & être forcé par le dé à la laisser découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'est d'empêcher son adversaire de tenir long-tems, & par conséquent de lui faciliter par la disposition de son propre jeu, le plus de moyens possibles de rompre. Voyez l'article TRICTRAC.

ROMPTURE, f. f. (Jurisp.) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolois, &c. signifie la même chose que déconfiture. Le cas de rompture est lorsqu'il s'agit de discuter un héritage du débiteur, qui est le seul bien qui lui reste. Voyez le glossaire de M. de Lauriere au mot Rompture. (A)

ROMPU, (Gram.) participe du verbe rompre. Voyez l'article ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (Hist. nat. Ichtyolog.) la pis ossifragus; c'est un des noms que les Naturalistes ont donné à la substance appelée plus communément osteocolle. Voyez cet article.

ROMPU, adj. (Arithm.) nombre rompu est la même chose que fraction. Voyez NOMBRE & FRACTION. (E)

ROMPU, (Rayon.) en Optique, est la même chose que rayon réfracté. Voyez REFRACTÉ.

ROMPU, en terme de Blason, se dit des pièces ou armes brisées, & des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée. Ainsi l'on dit: il porte d'argent, au chevron rompu, entre trois molettes, &c.

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron rompu d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, couleur, (Peint.) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle couleur rompue, dit M. de Piles, celle qui est diminuée & corrompue par le mélange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer est rompu de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernières couleurs, & ainsi des autres. Les couleurs rompues, ajoute-t-il, servent à l'union & à l'accord des couleurs, soit dans les tournans des corps & dans leurs ombres, soit dans toute leur masse. Titien, Paul Véronèse, le Rimbrant, ont employé avec beaucoup d'art les couleurs rompues.

Couleur rompue & couleur composée, sont mots synonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune-clair, qui est ombrée d'une laque obscure, quelques-uns disent que cette draperie est rompue de rouge; ce n'est pas parler correctement: il faut dire, cette draperie est ombrée de laque, parce que ces deux couleurs sont séparées. Or le mot de rompu ne se dit au sens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens disent rottura di colori. (D. J.)

ROMPURES, f. f. terme de Fondateur de caractères d'Imprimerie: lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appelle rompures. Voyez JET, Pl. fig.

ROMSEY, (Géog. mod.) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty (Guillaume), fils d'un marchand drapier,

naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès sa jeunesse des talens éminens pour percer dans la connoissance des métiers, des arts, des sciences & de l'économie politique; & dans la fuite il trouva le secret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il servit sur la flotte du roi, où il amassa six cens livres sterling. Avec cette somme il étudia la Médecine en France & dans les Pays-bas; & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres sterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit son degré de docteur en Médecine à Oxford; donna des leçons de son art; ressuscita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'université le créa professeur. Quelque tems après il se rendit à Londres, où il fut nommé professeur au college de Gresham, & ensuite médecin de l'armée. A son retour il eut la commission de la distribution des terres confisquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui se tint sous Richard Cromwell. Il se distingua dans la société royale, dès la fondation de ce corps illustre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres sterling de revenu, c'est-à-dire d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particulière; car il avoit imaginé un instrument pour faire à la fois deux copies parfaitement semblables d'un même original, aussi exactes & bien écrites qu'en suivant la manière ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, sur les moyens de perfectionner certaines parties des sciences. Il inventa en 1663 un vaisseau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait plusieurs dissertations sur les arts & les métiers, qu'on a insérées dans les Transactions philosophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *Traité de la construction des vaisseaux*, que le lord Brouncker président de la société royale a toujours gardé comme un secret d'état; mais l'*Arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 in-8°. & c'est un livre fort curieux, ainsi que les autres pièces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéressent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

ROMULA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Benevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X. c. xvij.* dit que Décius la prit par escalade, la pillà, y fit passer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Dace ripense, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de sa mere Romula. Lazius dit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (*D. J.*)

RONALSA, (*Géog. mod.*) nom commun à deux îles comprises parmi les Orcades; la première nommée *North-Ronalsa*, est de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord; elle a environ trois milles de long, sur un demi-mille de large. La *South-Ronalsa*, c'est-à-dire la *Ronalsa* du sud, est au midi de l'île de Pomana; elle a six milles de long sur cinq de large, & est fertile en blé & en pâturages: au midi de cette île on trouve les *Pentland-skeries*, qui sont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hist. nat. Bot.*) racine d'un arbrisseau que l'on compare à la racine de la réglisse; & qui ne croît, dit-on, qu'en Arménie sur les frontieres de la Perse. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en

peu de tems, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en sert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indostan, qui en tire une très-grande quantité de la Perse. Tavernier, dans ses voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque indienne ayant fait naufrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant plusieurs jours sur ses bords.

RONCALIÆ, (*Géog. mod.*) ou *Rhoncaliæ*; plaine de Lombardie, entre Plaïfance & Crémone, sur le Pô. Cette plaine est fameuse dans l'histoire du xj. & du xij. siècle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque tems dans cette plaine avec leur suite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques lois données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'est ici, par exemple, que Frédéric Barberousse publia en 1157, à la sollicitation de Bulgare & de Martin, deux professeurs en Droit à Boulogne, la fameuse authentique, *Habita C. ne fil. pro patre*. Dans les anciens diplomes, & principalement dans la constitution de Charles-le-Gros, de *expeditione romanâ*, la plaine de *Roncalia* est appelée *Rungalle curia*, *sedes Gallorum* ou *Franconum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y repositoient avant que de se rendre à Rome. (*D. J.*)

RONCE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rubus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice. Le pistil sort du milieu de ce calice; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & composé de plusieurs baies pleines de suc & attachées au placenta; elles renferment une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbrisseau rampant & épineux, qui se trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, sont attachées à l'extrémité d'une queue commune; elles sont d'un verd-brun en dessus & bleuâtre en dessous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, sont rougeâtres, disposées en rose, & elle fleurissent dans les mois de Juin & de Juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noirs en murissant sur la fin de l'été.

Les *ronces* poussent de longues tiges qui sont garnies de quantité d'épines crochues, ainsi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbrisseau se multiplie très-aisément de bouture, & même ses tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produisent les *ronces* sont remplies d'un suc douçâtre & fade, mais extrêmement noir; on s'en sert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramasse ce fruit pour le donner aux porceaux. L'eau distillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle est composée avec tout autre charbon. On fait quelque usage en Médecine des fruits, des graines & des racines de cet arbrisseau.

Quoique la *ronce* ne soit qu'un arbrisseau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le résultat infortuné de la paresse & du découragement; cependant il y a des especes de *ronces* singulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. La ronce commune à fruit noir.
2. La ronce commune à fruit blanc. Il est plus agréable au goût que le noir; sa feuille est d'un verd plus tendre.
3. La ronce commune à feuilles panachées. Elles sont tachées & très-apparentes.

4. *La ronce commune sans épines, ou la ronce de S. François.* Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire usage pour des endroits ou d'autres arbrisseaux ne peuvent réussir, d'autant mieux qu'elle conserve ses feuilles pendant presque tout l'hiver.

5. *La ronce à fleur blanche double.* Cet arbrisseau est très-épineux; ses feuilles sont d'un verd tendre dessus & blanchâtre en dessous, il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui sont rassemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La ronce à feuilles de persil.* Sa feuille & sa fleur sont si joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La ronce à fruit bleu.* Elle est très-commune & plus petite que les précédentes; son fruit est de meilleur goût.

8. *La ronce de Pologne.* Elle n'a point d'épines, & son fruit est plus gros que celui de la ronce commune; cet arbrisseau n'est pas encore bien connu en France.

9. *La petite ronce des Alpes.* Elle ne s'éleve qu'à deux ou trois piés, & elle n'a point d'épines; son fruit est rouge & de bon goût.

10. *La ronce-fraise.* C'est un joli arbrisseau qui est très-petit; son fruit est rouge, & il a le goût de la fraise.

11. *La ronce de Canada.* Ses feuilles sont au nombre de cinq rassemblées à l'extrémité d'une queue commune, elles sont lisses & brillantes; son fruit est noir & fort gros.

Il y a encore quelques especes de *ronces* dont les tiges sont annuelles.

Les framboisiers sont aussi du genre de la *ronce*. Voyez le mot FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médéc.*) la ronce est comptée parmi les plantes vulnérables, astringentes, résolatives & détersives. Les anciens faisoient beaucoup d'usage de son bois, de ses racines, de ses feuilles & de ses fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de sang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement sur les dartres, les hémorrhoides, &c.

On ne se sert presque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & si l'on employe quelquefois ses fruits qu'on appelle vulgairement *mûres de ronces* ou *mûres sauvages*; c'est comme succédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier, voyez MURIER, avec lequel les mûres sauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il est rapporté dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences de Suède pour l'année 1750.* que la décoction de la ronce (c'est-à-dire apparemment de son bois & de ses racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remède spécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolastus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73. & c'est-là l'un des secrets que M. P. Kalm a appris des sauvages de l'Amérique septentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait; *Journal de Médecine*, Février 1760.

Les sommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populeum. (b)

RONCE du mont Ida, (*Botan.*) *rubus idæus*. Voyez FRAMBOISIER. (D. J.)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) especes de ronce nommée par Tournefort *rubus idæus lævis*; c'est un petit arbrisseau qui pousse à la hauteur de 2 ou 3 piés plusieurs tiges, garnies de feuilles semblables à celles du framboisier, blanchâtres & lanugineuses par-dessous: ses fleurs sont à cinq feuilles, disposées en rose; quand elles sont tombées, il paroît un fruit

gros comme une framboise, ovale, rouge, composé de plusieurs baies pleines d'un suc acide, entassées ensemble comme une pyramide sur un placenta, & renfermant chacune une semence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. (D. J.)

RONCE, s. f. (*Hist. nat. Ichtyolog.*) la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc ressemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ses aiguillons; cependant elle en diffère, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui est aussi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La ronce diffère de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des arrêtes sur la peau. Sa couleur est cendrée, sa chair a une mauvaise odeur, & elle est dure. Rondelet, *hist. nat. des Poissons de mer*, liv. XII. ch. xiiij. Voyez POISSON.

RONCEVAUX, (*Géog. mod.*) bourg d'Espagne, au royaume de Navarre, dans la vallée de même nom, entre Pampelune & Saint-Jean Pié-de-Port.

On fait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'espace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle est divisée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* est la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverse dans les montagnes. Elle est fameuse dans l'histoire de France, à cause d'une bataille donnée entre les François & les Espagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahison de Ganelon; plusieurs braves paladins demeurèrent sur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorsqu'on traverse cette vallée, on voit chemin faisant, le champ de bataille, où l'on a bâti une église nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche le Fort fonda dans le bourg, l'église royale de sainte Marie pour sa sépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (D. J.)

RONCIGLIONE, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, sur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville est assez marchande, & a un college occupé par les peres de la Doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme, mais il dépend aujourd'hui du pape. Long. 29. 48. latit. 42. 14. (D. J.)

ROND, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes lignes, de tout espace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. Voyez CERCLE, SPHERE, &c.

ROND, voyez POISSON ROND.

ROND, en Anatomie, est un nom qu'on donne à plusieurs muscles à cause de leur figure. Voyez MUSCLE.

Ainsi il y a le grand rond & le petit rond. Voyez Pl. anat.

Le premier des pronateurs du coude se nomme aussi pronateur rond. Voyez PRONATEUR.

Le grand rond est attaché à toute l'empreinte musculaire qui se remarque à l'angle postérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va se terminer par un tendon plat au rebord de la gouttière qui répond à la grosse tubérosité de l'humerus, de même que le grand dorsal avec le tendon duquel il se confond.

Le petit rond s'attache depuis l'angle inférieur jusqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va se terminer par un fort tendon qui se confond avec celui du soufépineux, dont ce muscle est quelquefois une portion, à la facette inférieure de la grosse tubérosité de l'humerus.

ROND d'eau, s. m. (*Archit. hydraul.*) grand bassin d'eau, de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel est le rond d'eau

du palais royal à Paris. Quelquefois cette forte de bassin sert de décharge ou de réservoir dans les jardins. *Daviler. (D. J.)*

ROND, en terme de *Boutonnier*, c'est un enjolivement en bouillon composé de deux rangs attachés sur le roste en demi-cercle. *Voyez ROSTÉ & BOUILLON*. On l'appelle encore *rosette*.

ROND SIMPLE, en terme de *Boutonnier*, c'est une petite piece de velin découpée en cercle, mise en soie, & bordée de cannetille. Son usage est d'entrer dans la composition d'un enjolivement plus considérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, &c. *Voyez METTRE EN SOIE*.

ROND de plomb, (terme de *Chapelier*.) c'est une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau sans forme, de laquelle on se sert pour tenir un chapeau en état. *Savary. (D. J.)*

ROND, en terme de *manège*, c'est la piste circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. Couper le rond ou la volte, c'est faire un changement de main, lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que divisant la volte en deux, on change de main, & le cheval part sur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette espece de manège, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez ou coupez le rond. Voyez VOLTE*.

RONDA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur les frontieres de l'Andalousie, au haut d'un rocher escarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On descend de la ville à la riviere par un escalier de deux à trois cens marches, taillé dans le roc; c'est un ouvrage des Maures: cette place fut conquise sur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Isabelle, qui y entrerent par une fausse porte. Les environs sont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle soie. *Long. 12. 10. latit. 36. 28. (D. J.)*

RONDA, SIERRAS DE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom en Espagne à toutes ces montagnes qui sont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andalousie. Ces montagnes sont extrêmement rudes, hautes, & ne sont presque par-tout que des rochers qui s'étendent jusqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, f. f. espece de bouclier rond qu'on appelloit aussi quelquefois *rondelle*. On s'en servoit encore du tems de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Eustathe prouve dans ses remarques sur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens estimoient le plus. Ils la regardoient comme sacrée, & par cette raison ils faisoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois sacrés. (*D. J.*)

RONDE f. f. en *Musique*, est une note blanche & ronde sans queue, ainsi figurée O; qui vaut une mesure entiere à quatre tems, c'est-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* est de toutes les notes en usage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *semi-breve*. *Voyez SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES. (S)*

RONDE, f. f. terme *militaire*, qui signifie le *tour* ou la *marche* que fait un officier accompagné de soldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir si chacun fait son devoir, si les sentinelles sont éveillées, & si tout est en bon ordre. Dans les garnisons exactes la *ronde* marche tous les quarts d'heure, de sorte qu'il y a toujours quelqu'un sur le rempart. *Voyez MOT*. L'officier qui fait la *ronde*, porte du feu, ou il en fait porter pour examiner plus exactement les différens postes qu'il doit visiter.

Ronde major, est celle que fait le major. Lorsque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la sentinelle qui est devant les armes, dès qu'elle l'aper-

çoit, lui demande *qui va là ?* on répond *ronde-major*. La sentinelle lui crie, *demeure-là ; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde, se présente accompagné de deux fusiliers qu'il place derriere lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, présentant leurs armes; il a aussi avec lui le sergent portant hallebarde, & le caporal de *consigne* qui porte le fallot. L'officier demande, *qui va là ?* on lui répond, *ronde-major*, il dit, *avance qui a l'ordre*. Le major avance, & l'officier, après avoir reconnu si c'est lui-même, ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les soldats de garde, & visiter leurs armes. Cette *ronde* se fait pour visiter l'état des corps-de-garde & des sentinelles, savoir si tous les officiers & soldats sont à leurs postes, & si le mot est bon par-tout. C'est pourquoi il faut que le major visite les armes, & compte les soldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il savoir si l'officier a le mot, comme il a été donné au cercle, si l'officier ne le lui donne ainsi? Non-seulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui; l'officier doit bien reconnoître, avant de donner le mot, si c'est le major, ou l'aide-major de la place, qui fait la *ronde*, & si sous ce prétexte quelqu'un ne vient pas surprendre l'ordre, & savoir l'état de la garde & des sentinelles. C'est pour cette raison qu'il fait porter le fallot, & les fusiliers qu'il prend, sont pour sa sûreté & celle de son poste. Aussi n'est-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major*; & s'il en vouloit faire une seconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir, comme une simple *ronde*. Lorsque le major a fait sa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les postes. Il doit ensuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il est dans la place, quoique le gouverneur soit présent.

Lorsqu'on dit que le major fait sa *ronde*, dès que l'ordre est donné, on entend seulement qu'il ne l'a fait qu'après. Car il n'y a point pour lui d'heures prescrites. Il est bon même qu'il la fasse à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il fasse la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit aussi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi. Augmentant le nombre des fusiliers avec lesquels il la reçoit, à proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faisoient plusieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inspecteur général qui se trouve dans une place, peut aussi faire sa *ronde*, l'officier doit lui donner le mot, sans que l'inspecteur soit obligé de mettre pied à terre, s'il est à cheval. L'inspecteur particulier peut aussi faire la sienne; mais il est reçu par un caporal, comme une simple *ronde*.

A l'égard des simples *rondes*, dès que la sentinelle qui est devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande, *qui va là ?* on lui répond *ronde*. La sentinelle leur crie, *demeure-là ; caporal hors de la garde, ronde*. Le caporal de poste vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va-là ?* on lui répond, *ronde*. Il dit, *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui le reçoit l'épée à la main, la pointe à l'estomac de la *ronde*. Si le mot est bon, le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boîte; il fait signer celui qui fait la *ronde*, suivant l'usage particulier de la garnison, & la laisse passer. Si le mot n'est pas bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'est.

Lorsque deux *rondes* se rencontrent sur le rempart, celle qui la premiere a découvert l'autre, a droit

d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi, ou le major qui la fissent; car en ce cas, on le leur doit donner. On fait faire des rondes dans une place, tant pour visiter les sentinelles, & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui se passe au-dehors. C'est pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au-delà du parapet, il faut que celui qui fait la ronde, marche sur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites, pour découvrir plus aisément dans le fossé, & qu'il interroge les sentinelles, s'il y a quelque chose de nouveau dans leurs postes, & leur fasse redire la consigne.

Plusieurs gouverneurs observent une très-bonne maxime, qui est de faire une ronde un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il est déjà grand jour, cette ronde est très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart qui est très-élevé, ce qui se passe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne font pas de garde, doivent faire la ronde toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au sort, sans distinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a soin de faire écrire sur un registre, le nom de tous les officiers de ronde, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier si quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine pour ceux qui y manquent, de quinze jours de prison, & de la perte de leurs appointemens pendant ce tems-là, qui sont donnés à l'hôpital de la place. *Hist. de la milice françoise.*

RONDE, (*Écrit.*) se dit communément de nos especes de lettre, dont les plains sont au premier degré droit d'obliquité sur la ligne perpendiculaire. Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture. Il y a quatre sortes de rondes; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémission, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui se rendent à la chambre; la moyenne du second degré, en usage dans le notariat; la troisième est la minute usitée dans les finances; la quatrième est la grosse de procureur, employée quelquefois aussi dans les finances.

RONDEAU, *f. m. (Poésie franç.)* le rondeau est un petit poème d'un caractère ingénu, badin & naïf; ce qui a fait dire à Despréaux:

Le rondeau né gaulois a la naïveté.

Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la première strophe servent de refrain, & doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est-à-dire que le refrain doit se trouver après le huitième vers & le treizième. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquième vers.

L'art consiste de donner aux vers de chaque strophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisième strophe doit être égale à la première, & pour le nombre des vers & pour la disposition des rimes.

La seconde strophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poème a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; on y est plus borné pour les rimes, & on est de plus assujéti au joug du refrain; d'ailleurs cette naïveté qu'exige le rondeau n'est pas plus aisée à attraper que le style noble & délicat du sonnet.

Les vers de huit & de dix syllabes sont presque les

seuls qui conviennent au rondeau. Les uns préfèrent ceux de huit, & d'autres ceux de dix syllabes; mais c'est le mérite du rondeau qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gélais. Ronfard vint ensuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulières furent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poètes plus modernes méprisent ce petit poème, parce que le naïf en fait le caractère, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les règles du rondeau, je vais en citer un exemple qui contient ces règles mêmes.

Ma foi c'est fait de moi : car *Isabeau*
M'a conjuré de lui faire un rondeau :
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème !
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau.
Et puis mettons par quelque stratagème ;
Ma foi c'est fait.

Si je pouvois encore de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzième ;
Et si je crois que je fais le douzième.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce rondeau-ci de madame Deshoulières, dont le refrain est entre deux draps.

Entre deux draps de toile belle & bonne,
Que très-souvent on rechange, on savonne,
La jeune Iris au cœur sincère & haut,
Aux yeux brillans, à l'esprit sans défaut,
Jusqu'à midi volontiers se mitonne.
Je ne combats de goût contre personne ;
Mais franchement sa paresse m'étonne !
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.

Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne ;
Le traître amour rarement le pardonne ;
A soupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu soutient un grand assaut,
Quand une fille avec son cœur raisonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la pensée qui précède, & en terminer le sens d'une manière naturelle; & il plaît sur-tout, quand représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, secrétaire du maréchal de Bassompierre, fit contre Boisrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrêmement ce rondeau dans ses remarques sur la poésie; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient messire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné
Sous un bonnet enluminé
En est, s'il le faut ainsi dire ;
Coëffé.

Ce n'est pas que frere René
D'aucun mérite soit orné ;
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire ;
Ni qu'il dise le mot pour rire ;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coëffé.

RONDEAU REDOUBLÉ, (*Poés. franç.*) cette espèce de rondeau est composée d'une certaine quantité de strophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la première strophe;

ordinairement elle en contient quatre, & alors elle est suivie de cinq autres strophes, dont les quatre premières finissent chacune par un vers de la première strophe; & lorsque par ce moyen cette strophe est entièrement répétée, on en ajoute une dernière, au bout de laquelle se trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel est le *rondeau* de Madame Deshoulières à M. le duc de Saint-Aignan, sur la guérison de sa fièvre quarte. Dans ce *rondeau*, les quatre vers de la première strophe, vont terminer successivement les quatre strophes suivantes.

La première strophe étant entièrement répétée, suit la cinquième & dernière strophe finissant par le refrain: *sans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, si la première strophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit sept strophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la première. On conçoit aisément que cette espèce de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (D. J.)

RONDEAU, en Musique, est une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, dont la construction est telle qu'après avoir fini chaque reprise, on recommence toujours la première avant que de passer à celle qui suit, & qu'on finit le tout par cette même première reprise par laquelle on a commencé.

Les ariettes italiennes, & toutes nos ariettes modernes sont assez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pièces de clavecin.

RONDEAU, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers se servent pour y travailler les verres dont la superficie doit être plane, c'est-à-dire ni convexe ni concave. Les *rondeaux* servent aussi pour faire des biseaux sur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain, servent à dégrossir, adoucir, polir & lustre le verre ou le crystal qu'on travaille sur le *rondeau*. Voyez BASSIN des lunetiers, au mot LUNETIER & les Pl. du lunetier.

RONDEAU, c'est, parmi les pâtisseries, une planche en rond, sur laquelle on dresse les pains-benits. Voyez les Pl.

RONDE-BOSSE, f. m. (Archit. décorat.) c'est en sculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & sont isolées comme ses figures. On appelle *demi-bosse* un bas relief, qui a des parties saillantes & détachées. (D. J.)

RONDELETE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *rondeletia*; genre de plante dont la fleur est monopétale, en forme de soucoupe tubulée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit arrondi, couronné & divisé en deux capsules qui renferment de petites semences. Plumier, *nov. pl. amer. gen.* Voy. PLANTE.

C'est le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliste & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une soucoupe, & consiste en un tuyau d'une seule pièce, soutenu par un godet qui devient ensuite un fruit presque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de semences menues. Cet arbrisseau est fort commun dans les parties septentrionales de la Jamaïque. (D. J.)

RONDELETTES, f. f. pl. (Ourdissage.) toiles à voiles, qui se fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais sur-tout à Iffré.

RONDELLE, Voyez ROUGET.

RONDELLE, f. f. (Art milit.) espèce de bouclier de figure ronde ou ovale. Voyez BOUCLIER & RONDACHE. (Q.)

RONDELLE, f. f. (Hydr.) se dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'est encore un morceau carré

de plomb, en table, que l'on soude verticalement sur une conduite, dans l'endroit où elle passe dans le corroi d'un bassin, afin d'arrêter l'eau qui, sans cette plaque, pourroit suivre le tuyau & se perdre. (K)

RONDELLE, f. f. (Maçonnerie.) outil de fer dont se servent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *ronnelle* n'est différente du crochet, que parce qu'elle est arrondie par le bout. Richelet. (D. J.)

RONDELLES, f. f. pl. (Lainage.) ce sont des bosses ou têtes de chardons très-petites, que l'on estime peu, & dont on se sert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dict. du Comm.* (D. J.)

RONDELLES, f. f. pl. terme de Plombiers, les Plombiers nomment de la sorte deux pièces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux sans soudure; c'est au milieu de ces *ronnelles* que sont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, suspendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaisseur du plomb. *Dict. du Comm.* (D. J.)

RONDELLES, (Sculpture.) les *ronnelles* sont d'acier; les unes avec un manche de bois, & les autres sans manche; ce sont des espèces de ciseaux ronds.

RONDEUR, f. f. (Gramm.) qualité, forme, ou figure du corps appelé *rond*. Voyez ROND.

RONDEUR se dit aussi, dans l'écriture, des parties supérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercles très-propres à rendre le caractère plus coulant & plus brillant.

RONDIN, ou TONDIN, f. m. (terme de Plombier.) cylindre de bois, sur lequel les Plombiers arrondissent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de plusieurs longueurs, & de différens diamètres, suivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. Savary. (D. J.)

RONDOLE. Voyez POISSON VOLANT.

ROND-POINT D'UNE ÉGLISE, LE, (Architect.) c'est l'endroit du vaisseau opposé au grand portail. On l'appelle ainsi, parce qu'il est ordinairement terminé en demi-cercle. (D. J.)

RONBY, ou RUNBY, (Géog. mod.) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlscroon, à une lieue de la mer, & sur le bord d'une petite rivière, au milieu des rochers; elle est marchande, & fort peuplée. (D. J.)

RONFLER, v. neut. c'est respirer en dormant, en faisant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans plusieurs personnes de la disposition de la tête & du col; car changez la tête de place, & elles ne ronflent plus.

RONGER, v. act. (Gramm.) c'est détruire ou rogner avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os; que les rats *rongent* le pain; que la mer *ronge* ses bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux; que la rouille *ronge* le fer; que la pierre à cauter *ronge* les chairs; que l'ennui *le ronge*; qu'il *ronge* son frein. D'où l'on voit qu'il se prend au simple & au figuré.

RONSBURG, (Géog. mod.) autrefois petite ville de Bohême, dans le cercle de Pilsen, proche de Herstein; ce n'est aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (D. J.)

RONSON. Voyez OMBRE DE RIVIERE.

RONTEIZ, f. m. (Jurisprud.) *quasi terra rupta*, dans la coutume de Nevers sont des terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi *rompeiz*. Voyez ci-dessus ROMPEIZ. (A)

ROOMBURG, (Géog. mod.) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur le bord du Rhin, un peu au-dessus de Leyde. C'est un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimana*

manæ d'Antonin, & l'*Albiniana* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs, de Tibère, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'Anastase. (D. J.)

ROOT-GANS, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) Ce mot signifie une oie rouge. Les Hollandois l'ont donné à un oiseau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pattes sont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'est point rouge comme son nom l'indique, il est noir partout le corps, excepté sous le ventre qui est tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'un oie, mais il en a le vol. Sa queue est courte, & sa chair bouillie est d'un bon goût.

ROPICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corse; Ptolomée, l. III, c. ij. la marque dans les terres, auprès de Corficum. Pinet pense que le nom moderne est Rogela. (D. J.)

ROPO, (*Géog. mod.*) grand village de l'Attique. Il est habité par des Grecs, & composé de plus de deux cens feux. Ce lieu est l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes contestations, parce qu'elle étoit sur leurs frontières. *Ropo* est à deux milles de la mer, & à six du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve seulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'église d'*Agioi-Saranda*, l'inscription suivante, *Αφροδίσιος σαρπυρου Ωρωπιος*. C'est-à-dire: *Aphrodisius, fils de Zopyrus*. (D. J.)

ROPOGRAPHES, f. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui se bornoient à ne représenter que de petits sujets, comme animaux, plantes, paysages. Ce nom est dérivé des mots *ροπος*, jouet, babioles, ou marchandises de vils prix, de *γραφο*, j'écris, je peins.

On appelloit aussi *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les bouis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

ROPOGRAPHE, (*Peint. antiq.*) peintre de paysages, d'arbres d'animaux, de ports de mers, & d'autres choses semblables; *ροπογραφία ripulæ*, signifie dans Cicéron la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, & *tamen hæc ποπογραφία ripulæ, videtur habitura celerem satietatem*. Je crois cependant que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte. (D. J.)

ROQUE, LA (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au diocèse de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocèse de Castres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui est du diocèse de Castres, mais sur l'Agoût. (D. J.)

ROQUEFORT DE MARSAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur la Douze, à 4 lieues au nord-est du mont de Marsan. (D. J.)

ROQUELAURE, f. f. (*Gram.*) forte de manteau à manches larges, qu'on se jettoit sur les épaules, & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont succédé aux *roquelaires*.

ROQUELAURE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au diocèse d'Auch. Elle a été érigée en duché-pairie en 1652, mais les lettres n'ont point été vérifiées. (D. J.)

ROQUEMADOUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Quercy, au diocèse de Cahors, élection de Figeac. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qui est aujourd'hui un chapitre, sous le titre de Notre-Dame. La mansé abbatiale a été unie à l'évêché de Tulle. (D. J.)

Tome XIV.

ROQUEMAURE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, située près les bords du Rhône, au diocèse d'Avignon, à 2 lieues au-dessus de cette ville, sur un roc escarpé. Long. 22. 27', latit. 43. 58'.

C'est dans cette ville que mourut le pape Clément V en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant lesquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistoient toujours comme un feu qui se nourrissoit par de nouveaux embrasemens. Clément V né en Gascogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Osme l'éleva sur la chaire de saint Pierre, & son élection se fit à Pérouse en 1305. On l'appella le pape Gascon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le saint siege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que disputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre sainte résolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On fait qu'il fut couronné à Lyon en présence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de plusieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chute d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'éroula, tua Jean II duc de Bretagne, & Gaillard frere du pape. Le roi & Charles de Valois, furent blessés légèrement. La tiare tomba de dessus la tête du pontife, & une des belles escarboucles de sa couronne se perdit. On conçoit bien, que cet accident fut remarqué comme un présage des malheurs qui affligèrent la chrétienté & l'Italie, durant ce pontificat. (D. J.)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs.*) c'est approcher le roc, ou, comme nous disons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & passer le roi par-derrière, pour le placer à l'autre case joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point passer ou se mettre en échec. (D. J.)

ROQUET, f. m. (*Zoologie.*) nom d'une espèce de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqué de taches jaunes & noires; ses yeux sont vifs, étincelans, & ses jambes sont d'une longueur remarquable pour un si petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle sur le dos. Il n'est point sauvage, sautille légèrement comme un oiseau, & est dans un mouvement perpétuel; quand il est fatigué de ses courses, il ouvre la bouche, en tire sa langue, & halet comme les chiens; c'est du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans son histoire des îles Antilles. (D. J.)

ROQUETIN, f. m. (*Soierie.*) espèce de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contrepoids qui sert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le *roquetin* ainsi que le rochet, est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une broche sur laquelle il tourne & qui le tient suspendu.

ROQUETTE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, composée de quatorze pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'une cloison mitoyenne qui

Z z



la divise en deux loges ; cette filique renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la saveur qui lui est particuliere. Tournefort, *I. R. H. Voyez PLANTE.*

Entre les huit especes de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la sauvage ; la cultivée, *eruca latifolia, alba, sativa, I. R. H. 217.* se nomme en anglois, *the broad-laucd, flower d-garden-rocket.*

Sa racine est blanche, ligneuse, menue, vivace, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondément des deux côtés, tendres, lisses, de même saveur que la racine. Ses fleurs naissent au sommet des tiges ; elles sont en croix, composées de quatre pétales, d'un jaune tirant sur le blanc, marquées de raies noires, renfermées dans un calice velu, d'où sort un pistil qui se change en une filique semblable à celle de la moutarde ; mais plus longue, portée sur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de plusieurs graines jaunes, plus grosses que celle de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante est forte désagréable, aussi bien que sa saveur.

La roquette sauvage, *eruca sylvestris, tenuifolia, perennis, flore luteo, I. R. H. 227.* a la racine blanche, épaisse, assez longue. Ses tiges sont nombreuses, creusées, cannelées, un peu velues, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont découpées plus encore que celles de la dent de lion, d'un verd foncé, lisses, d'une saveur brûlante ; ses fleurs sont semblables à celles de la roquette cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur succede des filiques longues, anguleuses, remplies de graines semblables à celles de la roquette cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ses cendres qui servent à faire du savon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

ROQUETTE, (*Diet. & Mat. méd.*) roquette des jardins, & roquette sauvage ; l'odeur & la saveur de la roquette des jardins est plus douce, & sa vertu est plus foible ; c'est pourquoi on la mêle souvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris la fourniture des salades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée ; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La roquette sauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne sont que les feuilles qui sont en usage.

La roquette porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès-long-tems attribuée par les medecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la roquette. Ovide appelle les roquettes *salaces*. Martial a dit : *Venerem revocans eruca morantem ; & Columelle : Excitat ad Venerem tardos eruca maritos.*

La roquette est de la classe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil spontané ou libre, & qui sont appelées *anti-scorbutiques* par excellence. La roquette remplit un des genres de cette classe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort sauvage, la passe-rage & les cressons. Elle est beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, &c. Voyez tous ces articles. Ce que nous avons observé des propriétés & des

usages du cochlearia & du cresson, qui sont les plus usuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la roquette, quant à leur degré respectif d'activité, que nous venons de noter ; ces choses, dis-je, doivent suffire pour déterminer les usages & les propriétés de la roquette.

La semence de roquette entre dans l'eau anti-scorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de satyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

ROQUETTE A AVANCEUR, (*Tireur d'or.*) est une sorte de bobine sur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géog. mod.*) en latin *rupes-Varia*, rocher de Varus ; petite ville de France, en Provence, sur la Veauve, à 3 lieues au nord-est de Marseille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, *f. f.* (*mesure des liquides.*) petite mesure des liqueurs, à laquelle on donne aussi le nom de *poisson* ou *posson*. C'est la moitié d'un demi-setier, ou le quart d'une chopine de paris. *Dict. de Comm.*

ROQUILLES, *en terme de Confiseur*, c'est une sorte de confiture faite d'écorce d'oranges tournées, fort délicates, observant de leur donner le plus de longueur qu'il se peut. On appelle encore cette espece de confiture *tourneures*. Voyez *TOURNER*.

RORIFERE, CANAL, (*Anat.*) comme qui diroit canal d'où découle goutte-à-goutte de la rosée ; est un nom par lequel quelques auteurs désignent le canal thorachique ; parce que ce n'est en effet que goutte-à-goutte & par une espece de distillation qu'il porte le chyle dans la masse du sang. Voyez *THORACHIQUE*.

ROS, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans l'Ukraine. Elle a sa source au palatinat de Braclaw, arrose celui de Kiovie, & se jette dans le Borystene, près de Kaniow. (*D. J.*)

ROSACE, *f. f.* ou *ROSON*, (*Archit.*) grande rose susceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caisses des compartimens de voûtes, plafonds, &c.

ROSAIRE, *f. m.* (*Théol.*) chapelet en usage dans l'Eglise romaine, lequel contient quinze dizaines d'*Ave maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens mysteres de Jesus-Christ où la Sainte-Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du rosaire à saint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en usage dès l'an 1100, & que saint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de saint Antoine ; d'autres à saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede ; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant disposer les peuples à la croisade, sous Urbin II. en 1096, leur enseignoit le pseautier laïque composé de plusieurs *Pater* & de 150 *ave*, de même que le pseautier ecclésiastique est composé de cent cinquante pseumes, & qu'il avoit appris cette pratique des solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de sainte Gertrude de Nivelles, décédée en 667, & dans celui de saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroissent être des restes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plupart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à saint Dominique cette maniere de prier, qui, selon les regles qu'il en a prescrites, applique l'esprit aux principaux mysteres de notre religion, & est extrêmement utile à ceux qui ne savent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'est pas d'accord sur l'année où saint Dominique institua le rosaire ; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois ; d'autres prétendent qu'il l'institua dans le cours des missions qu'il fit en Espagne, avant que de passer en France.

ROSAIRE, *ordre du*, ou de *Notre-Dame du rosaire*; est un ordre de chevalerie institué par saint Dominique, selon Schoonebek & le pere Bonani jésuite, qui tous deux se sont trompés en ce point; car jamais S. Dominique n'institua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croisés, qui sous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez CROISADE & ALBIGEOIS.*

L'abbé Justiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut institué après la mort de saint Dominique par Frédéric, archevêque de Toledé, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire sur laquelle étoit représentée la Sainte-Vierge tenant son Fils d'une main, & un rosaire ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le rosaire certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais existé. *Voyez ORDRE.*

ROSANA, (*Géog. mod.*) ou *Rosanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, f. f. (*Hist. nat. Botan. des Arabes.*) nom d'une plante inconnue, & dont il est fait mention dans Avicenne Sérapiion, & autres auteurs arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraisemblable, c'est que la *rosarba* est une espece de caroubier des pays chauds ou d'acacia sauvage. (*D. J.*)

ROSARIA, f. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainsi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roses en faisoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, à 22 degrés, 51 de latitude septentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

ROSAY, (*Géog. mod.*) ou *Rosoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & à 12 de Paris. *Long. 20. 30. latit. 48. 42.*

ROSAT, huile,

ROSAT, miel,

ROSAT, onguent,

ROSAT, sirop,

} *voyez ROSE, (Mat. méd.)*

ROSBEC, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village est célèbre par la bataille que Charles VI. roi de France y gagna sur les Flamands en 1382, comme Rosbach, dans le cercle de Leipstick, sera fameux par la victoire que le roi de Prusse y a remportée le 5 Novembre 1757 sur les armées combinées de la France & de l'Empire. (*D. J.*)

ROSCILD, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, toute ouverte, dans l'île de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de sable, à 8 lieues au sud-ouest de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, est suffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'université qu'on y a fondée n'est pas florissante. *Long. 29. 62. lat. 55. 38.*

ROSCIANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place sur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du second. C'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Rossano. (*D. J.*)

ROSCOMMON, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom, à 13 milles au nord de Tusk. Elle est si misérable que la plupart des maisons sont couvertes de chaume; cependant elle envoie ses députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Tome XIV.

Le comté de *Roscommon* a environ 55 milles de longueur, sur 28 de largeur; c'est un pays uni & fertile. On le divise en six baronnies. Ses principaux lieux sont *Atthlone*, *Boyle*, *Tulsh* & *Roscommon*. (*D. J.*)

ROSE, f. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les roses à deux classes; celle des roses cultivées, & celles des roses sauvages: ces deux classes réunies forment cinquante-trois especes de roses, dans le système de Tournefort; mais il nous suffira de décrire la rose cultivée commune, qu'on appelle la *rose pâle* ou incarnate, *rosa rubra*, *sativa*, *pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine est longue, dure, ligneuse. Elle pousse plusieurs tiges en arbrisseaux qui se divisent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obscure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naissent par paires ordinairement au nombre de sept, sur une côte terminée par une seule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur est tantôt simple, composée seulement de cinq larges pétales, avec plusieurs sommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures sont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouissante, d'une odeur très-suave, quoique foible. Lorsque la fleur est passée, le calice dont elle étoit soutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une seule loge remplie de plusieurs semences anguleuses, velues, blanchâtres. L'arbrisseau fleurit en Mai & Juin.

On fait que la rose sauvage, *rosa sylvestris*, *vulgaris*, *flore odorato*, *incarnato*, *Inst. rei herb.* 638. est la fleur de l'églantier, *voyez ÉGLANTIER.*

Les roses, comme d'autres plantes, présentent quelquefois des jeux monstrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des Savans, année 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'acad. des Sciences*, année 1700. La monstruosité de cette dernière rose consistoit 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui soutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette rose s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuse. (*D. J.*)

ROSES, ESSENCE DE, (*Art distillatoire.*) après avoir considéré que les Parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile essentielle de rose sur cent livres de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette essence précieuse dans la distillation, si l'on a soin, avant que de distiller les roses, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'esprit de vitriol. Outre ce moyen, que les Parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adresse particulière dans cette opération: ils se servent d'une vessie distillatoire, qui contient environ un muid; elle est ouverte par un tuyau en haut, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faut souvent remettre dans la vessie sur les roses qui distillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en élève très-peu à la fois.

Cette vessie est aussi ouverte par un robinet en bas, pour changer aisément les roses épuisées; mais la plus grande adresse consiste dans la figure du vaisseau qui reçoit cette huile; il est fait comme un matras à l'ordinaire, de la panse duquel sort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier siècle les vinaigriers & les huiliers qu'on servoit à table; ce tuyau monte depuis la partie basse de la panse, jusqu'au bas du col du récipient, où il est recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, est de recevoir commodément plusieurs centaines de pintes d'eau rose sans le

Z z ij

changer, ce qui perdrait la petite quantité d'huile qui s'y amasse; cette eau se décharge par ce tuyau dans un second récipient; & comme l'huile est plus légère, elle surnage cette eau, & s'amasse dans le col du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le second, à mesure qu'elle distille. Ce récipient, dont les Parfumeurs ont autrefois fait mystère, peut servir commodément aux distillations de toutes les huiles essentielles un peu précieuses. *Mém. de l'Acad. des Sciences, ann. 1700. (D. J.)*

ROSE, (*Mat. médic.*) la rose étoit déjà regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'est l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent aussi un grand nombre de préparations; les principales sont l'eau simple de roses, la conserve de roses, les tablettes de suc rosat, le syrop de suc de roses, le suc de roses solutif, l'électuaire du suc de roses, le miel rosat, l'huile de roses, l'onguent rosat, le vinaigre rosat, & la teinture de roses rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la manière & les usages de ces diverses préparations; il seroit seulement à souhaiter qu'elles fussent plus simples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans plusieurs dispensaires. L'eau qu'on retire des roses par la distillation, est utile pour bassiner les yeux dans leurs inflammations. Le syrop de roses solutif, est fort propre pour purger les enfans. La conserve de roses, possède une légère vertu cordiale & astringente, salutaire aux phthisiques. Le vinaigre rosat, mêlé avec de l'eau de roses, un peu de nitre & de camphre, compose un épithème propre dans les fièvres aiguës & les hémorrhagies du nez. (*D. J.*)

ROSE, (*Jardin. Fleuriste.*) fleur qui croît sur l'arbrisseau qu'on appelle *rosier*. Voyez ROSIER.

Pline appelle la rose la reine des fleurs & l'ornement des jardins; elle l'est par sa beauté, par ses variétés, & par son odeur délicieuse. Ses diverses parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'ongle de la rose la partie blanche de sa feuille qui est la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe son bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reste après que les feuilles sont tombées, se nomme *gratecul*. (*D. J.*)

ROSE DE JÉRICO, (*Botan.*) c'est le *myagrum ex Sumatriâ & Syriâ, semine spinoso, simili capiti avicula* de Zanon 142, & c'est dans le système de Tournefort, une espèce de thlaspi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse, rameuse, ayant la figure d'une tête d'oiseau, de couleur cendrée; ses feuilles sont petites, languettes, découpées, velues; ses fleurs sont quatre petites feuilles disposées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa semence est arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine est simple, assez grosse, ligneuse; pendant que cette plante est en vigueur sur la terre, elle paroît un bouquet; mais à mesure qu'elle se sèche, les extrémités de ses branches se courbant en dedans, se réunissent à un centre commun, & composent une espèce de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déserte; & quoiqu'on l'ait nommée *rose de Jéricho*, elle n'est point rose, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on fait à présent qu'elle s'ouvre en tous tems de sa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laisse tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ses rameaux s'écartier peu-à-peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître. (*D. J.*)

ROSE D'INDE, (*Jardinage.*) *rosa indica*. La tige de cette fleur est rameuse, haute de trois piés, & garnie tout-au-long de petites feuilles étroites &

dentelées. Ses fleurs sont aurores, très-doubles, en forme de rose, avec un calice écailléux qui contient des graines de couleur noire.

On met la rose d'Inde dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espèce. Elle flétrit toujours en automne, & demande une culture générale. On la sème sur couche, & on a soin de la mouiller.

ROSE D'OUTREMER, (*Botan.*) par les botanistes, *malva rosea*, espèce de mauve, connue sous le nom de *trémier*, voyez MAUVE & TRÉMIER. (*D. J.*)

ROSE TRENIERE, (*Botan.*) autrement dite la rose d'outremer, qui est une espèce de mauve, voyez-en l'article au mot TRENIERE ROSE, (*Botan.*) (*D. J.*)

ROSE, (*Poésie, Mythol. Littér.*) cette fleur étoit consacrée à Venus. Tous nos poètes la célèbrent à l'imitation des Grecs & des Latins, si nous les en croyons.

*C'est la reine des fleurs dans le printems éclosé;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphirs:
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.*

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printems, *πέδον ἰάπερ μελίπρα*. Nos vieux poètes employent toujours la rose dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répétées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphthonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Venus que les roses ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la rose doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poète a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphir amoureux
» vient-il voltiger autour de la robe verte de cette
» reine des fleurs, & chercher à lui plaire par ses
» plus douces caresses? Déjà la divine rosée fait sortir
» ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe.

*Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.*

« Je le vois, continue-il, ce bouton qui commen-
» ce à s'épanouir; je le vois glorieux d'étaler ce rou-
» ge incarnat dont la teinture est due au sang d'A-
» donis, dont l'éclat est augmenté par les baisers de
» l'amour, & qui semble composé de tout ce que la
» jeune Aurore offre de plus brillant, quand elle
» monte dans son char pour annoncer de beaux
» jours à la terre.

En un mot, les poètes ne se font plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, & *nimum brevis rosæ flores amænos*, & ces roses, ces charmantes fleurs qui passent hélas, trop tôt pour nos plaisirs. Tout le monde connoit cette épigramme latine:

*Quam longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit.
Quam modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.*

« La durée d'un jour est la mesure de l'âge de la
» rose; la même étoile qui la voit naître le matin, la
» voit mourir le soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier.

*Mais elle étoit du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.*

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé. Les Romains aimoient passionnément les roses, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hi-

ver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le tems même de la république, ils n'étoient point contents, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les roses ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parùm se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis rosæ innataissent.* Ils appelloient leurs maîtresses du nom de rose, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin les couronnes de roses étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifioit beau, belle, éclatant, éclatante, comme le *ῥόδεν* des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus :

Et avertens rosæ à cervice refulsit.

« En se détournant, elle fit voir la beauté de son » col. » Dans notre langue un teint de lis & de roses désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. Voyez ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist. d'Anglet.*) on a donné le nom de rose blanche & de rose rouge, aux deux maisons d'Yorck & de Lancastré. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux maisons, la quantité de sang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entière de la maison de Lancastré.

Il faut donc se rappeler que sous le regne d'Henri VI. en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III. de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorc. Il portoit sur un son écu une rose blanche, & le roi Henri VI. de la maison des Lancastré, portoit une rose rouge. C'est de-là que vinrent ces noms célèbres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III. mit fin aux défolations dont la rose rouge & la rose blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Edouard III. cessèrent; Henri VII. en épousant une fille d'Edouard VI. réunit les droits des Lancastrés & des Yorcks en sa personne. Ayant su vaincre, il fut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages lois. La justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer encore davantage sous Henri VIII. & sous la reine Elisabeth. (*D. J.*)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'est un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horison, & qui est divisé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux airs de vent. On suspend sur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on suspend dans une boîte, & l'on écrit à chaque division, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre suivant.

Noms des rumbes de vent. 1. N. c'est-à-dire, nord. 2. N. $\frac{1}{4}$ N. E. nord quart nord-est. 3. N. N. E. nord-nord-est. 4. N. E. $\frac{1}{4}$ N. nord-est quart-nord. 5. N. E. nord-est. 6. N. E. $\frac{1}{4}$ E. nord-est quart d'est. 7. E. N. E. est-nord-est. 8. E. $\frac{1}{4}$ N. E. est quart nord-est. 9. E. est. 10. E. $\frac{1}{4}$ S. E. est quart sud-est. 11. E. S. E. est

sud-est. 12. S. E. $\frac{1}{4}$ E. sud-est quart-d'est. 13. S. E. sud-est. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. sud-est quart de sud. 15. S. S. E. sud-sud-est. 16. S. $\frac{1}{4}$ S. E. sud quart sud-est. 17. S. sud. 18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. sud quart sud-ouest. 19. S. S. O. sud-sud-ouest. 20. S. O. $\frac{1}{4}$ S. sud-ouest quart-sud. 21. S. O. sud-ouest. 22. S. O. $\frac{1}{4}$ O. sud-ouest quart-d'ouest. 23. O. S. O. ouest-sud-ouest. 24. O. $\frac{1}{4}$ S. O. ouest quart-sud-ouest. 25. O. ouest. 26. O. $\frac{1}{4}$ N. O. ouest-quart-nord-ouest. 27. O. N. O. ouest-nord-ouest. 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord-ouest quart-ouest. 29. N. O. nord-ouest. 30. N. O. $\frac{1}{4}$ N. nord-ouest quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord-ouest. 32. N. $\frac{1}{4}$ N. O. nord-quart nord-ouest.

On donne sur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbes de vent. Voyez dans les Planches de Marine, où l'on a dessiné deux roses des vents où sont marqués leurs noms sur l'Océan, & leurs noms sur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Archit.*) ornement taillé dans les caisses qui sont entre les modillons, sous les plafonds des corniches, & dans le milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & composite.

Rose de compartiment. On appelle ainsi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelas, étoiles, &c. & renfermé dans une figure circulaire. Il sert à décorer un cul-de-four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, &c.

On nomme aussi rose de compartiment, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou losanges, qui remplissent les renfoncemens de sofite, de voûte, &c.

Rose de moderne. C'est dans une église à la gothique, un grand vitrail rond, avec croisillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de rose. Les plus beaux vitraux de cette espece sont à S. Denis en France.

Rose de pavé. Compartiment rond de plusieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fusil, mêlées alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, &c. On en fait aussi de pierre & de marbre de diverses sortes. *Daviler. (D. J.)*

ROSE, en terme de Boutonnier; c'est un ornement dont le fond est de cartisane, divisé en plusieurs branches formant autant de rayons, composés d'un seul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à mesure qu'ils s'éloignent de leur centre commun: les angles en sont arrondis à-peu-près comme ceux des feuilles d'une rose. La rose entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonier imagine.

ROSE, en terme de Diamantaire, est un diamant plat, qui n'est taillé que sur la table. Voyez TABLE.

ROSES, (*Haute-lifférie.*) petites étoffes de soie, de laine & de fil, dont les façons représentent des especes de roses. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demi de longueur, sur un pié & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary. (D. J.)*

ROSE, terme de Luthier; ce sont plusieurs trous qui représentent en quelque sorte la figure d'une rose, & qui sont au milieu de la table d'un instrument de musique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, &c. (*D. J.*)

ROSE-NOBLE, (*Monnoie.*) monnoie d'or qui se fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

ROSE, (*Serrur.*) ornement rond, ovale ou à pans, qui se fait ou de tole relevé par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il sert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ferrurerie. (*D. J.*)

ROSE ou ROSETTE, (*Teinturier.*) c'est ainsi que

Les Teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur, que les Teinturiers sont obligés de laisser au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoître les couleurs qui leur ont servi de pié ou de fond, & faire voir que l'on y a employé des drogues & ingrédients nécessaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm. (D. J.)*

ROSE ou ROSETTE, *terme de Tourneur*; c'est une sorte de cheville tournée, qui est grosse par un bout, & que l'on met à un ratelier avec plusieurs autres pour servir à pendre des habits. *(D. J.)*

ROSE, (*Blason.*) la rose s'appelle *soutenue*, quand elle est figurée avec sa queue, elle est quelquefois d'un même, & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie, & tantôt avec les pointes de la châsse d'un émail différent des feuilles. *Menestrier. (D. J.)*

ROSE-CROIX, *société des freres de la*, (*Histoire des impostures humaines.*) société imaginaire, & néanmoins célèbre par les fausses conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette société chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dès-lors les Paracelsistes, les Alchimistes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agissoit des sciences occultes & cabalistiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *rose-croix* ses opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *rose-croix* aigriront quelques hommes pieux, & les porteront à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société, de l'existence de laquelle ils auroient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroïssoit une illustre société, jusques-là cachée, & qui devoit son origine à Christian Rosencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour visiter le tombeau de J. C. avoit eu à Damas des conférences avec les sages chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale, qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Egypte & en Libye. Que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences. Que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrète, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mysteres qui lui étoient connus, après les avoir engagé sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mysteres de la même maniere à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mysteres de la société. L'un a pour titre *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis rosæ-crucis*; l'autre intitulé *confessio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société 1°. Une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais Théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'Écriture-sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On affuroit que les illustres freres se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la Médecine & de la Philosophie. 4°. On apprenoit au public que lesdits freres possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuier les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il al-

loit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des freres de la *rose-croix*, selon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clé de l'énigme. Plusieurs théologiens prévenus déjà contre l'école de Paracelse, penserent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chimistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chimiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *rose-cruz* étoit chimique, & qu'il signifioit un *philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mysteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur, étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse, & des chimistes.

Le dénouement de la piece fut, qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis garderent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de freres de la *rose-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux Alchimistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le *système Théosophie*. Voyez, *article THÉOSOPHIE*, les principaux points de cette doctrine. *(D. J.)*

ROSE D'OR, (*Hist. de la cour de Rome.*) c'est ainsi qu'on nomme par excellence, une *rose* de ce métal faite par un orfèvre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrieme dimanche du carême, pour en faire présent en certaines conjonctures, à quelque église, prince, ou princesse.

La coutume qu'a le pape de consacrer une *rose d'or* le dimanche *latare Jerusalem*, n'a pris son origine que dans le xi. ou xij. siecle; du-moins n'en est-il pas parlé plutôt dans l'histoire.

Jacques Picart, chanoine de saint Victor de Paris; dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, sur la fin du xij. siecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III. à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *rose d'or*; « imitant (dit ce pape au monarque) la » coutume de nos ancêtres, de porter dans leurs » mains une *rose d'or* le dimanche *latare*, nous avons » cru ne pouvoir la présenter à personne qui la mé- » ritât mieux que votre excellence, à cause de sa dé- » votion extraordinaire pour l'Eglise, & pour nous- » mêmes ».

C'est ainsi qu'Alexandre III. paya les grands hon-

neurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans son voyage en France. Bien-tôt après les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rose d'or* aux souverains, ils témoignent les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les souverains acceptèrent avec plaisir de la part du saint siége, cette espece d'hommage. Urbain V. donna en 1368 la *rose d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418 Martin V. consacra solennellement la *rose d'or*, & la fit porter sous un dais superbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques, & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui présentèrent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre sur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII. reçut aussi la *rose d'or* de Jules II. & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ses parens & successeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII. s'aviserait bien-tôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roses* de la tiare pontificale seroient flétries en Angleterre. (D. J.)

ROSEAU, f. m. (Botan.) genre de plante qui paroît ne différer du graminé & du chiendent que par la grandeur de ses tiges & de ses feuilles; les Botanistes en comptent plusieurs especes, dont les deux principales ou communes sont le *roseau* de marais, *arundo vulgaris*, sive *phragmites Dioscoridis*, I. R. H. 526, & la seconde, le *roseau* cultivé, *arundo sativa*, seu *donax Dioscoridis*, I. R. H. 526.

Le *roseau* de marais a des racines grosses, nerveuses, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & serpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'élève à sept ou huit piés; elle est creuse, & a des nœuds d'espace en espace, à chacun desquels sortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige est terminée en-haut par une espece d'épi ou de pannicule coiffé, d'un brun rougeâtre, plein d'une substance molle & cotonneuse, ayant le sommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune semence visible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *roseau* cultivé ne diffère point de l'espece précédente par ses tiges, ses feuilles, & ses fleurs; sa racine est d'un goût doux, & ses rejettons tendres peuvent même se manger.

Quant au *roseau*, ou canne à sucre, *arundo saccharifera*, le lecteur en trouvera la description au mot SUCRE. (D. J.)

ROSEAU ou CANNE, (Mat. méd.) de toutes les vertus que les Pharmacologistes ont attribuées au *roseau*, celle de pousser efficacement les urines, & de dissiper le lait, est la seule qui soit bien établie. La ptisane ou décoction pour boisson ordinaire de la racine du *roseau*, est un remède populaire, & presque généralement employé dans plusieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (b)

ROSEAU A ÉCRIRE, (Botan.) c'est une espece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaisseur, solides d'un nœud à l'autre, c'est-à-dire, remplies d'un bois moelleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pié & demi de long, sur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaine velue; car le reste est lisse, vert gai, plié en gouttière, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs est blanchâtre, soyeux, semblable à celui des autres *roseaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roseaux* pour écrire; mais les traits qu'ils en forment sont très-grossiers, & n'approchent pas de la beauté des caractères que nous faisons avec nos plumes. (D. J.)

ROSEAU ou BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (Théolo-

gie.) mesure dont il est parlé dans l'Écriture, & que les auteurs modernes croyent répondre à un pié onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. Voyez MESURE.

C'est dans le chapitre xl. d'Ézéchiël, où il s'agit de cette mesure: Dieu y montre en vision à ce prophete la réédification future de la ville de Jérusalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roseau* ou *baguette*, pour mesurer les dimensions que devoit avoir cette nouvelle ville, & *calamus mensuræ in manu ejus*. La longueur de cette mesure semble être déterminée au verset 5, & *in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum & palmo*. Or en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, selon le calcul le plus ordinaire, ce *roseau* auroit été une mesure de neuf piés trois pouces quelques lignes; ce qui est fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs le prophete ajoute que cet homme dont il eut la vision, prit avec son *roseau* les mesures des maisons, des murs, des portes de la ville, &c. & dit qu'il mesura la largeur de chaque maison, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno*. Or il seroit ridicule de ne donner à une maison qu'un pié onze pouces & un tiers de pouce en tout sens. Il est vrai qu'elles ne seroient pas beaucoup plus exhaussées ni plus spacieuses, en ne donnant à ce *roseau* que neuf à dix piés; mais encore cela seroit-il plus supportable. Que si on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze piés tant en hauteur qu'en largeur; ce qui suffit au-moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraisemblable que celle de M. Chambers, sur ce *roseau* ou *baguette* d'Ézéchiël.

ROSEAUX, (Architecture.) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit jusqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (D. J.)

ROSEAU, en terme de Batteur d'or, est une moitié de *roseau* de mer extrêmement aiguillée par le moyen d'un verre, dont on se sert pour couper les feuilles d'or qui sont minces jusqu'à un certain point.

ROSEAU, en terme de Vergetier; ce sont les franges ou les barbes d'une sorte d'herbe grosse & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roseau*: elle n'est point propre à être employée quand elle est en fleur.

ROSEE, f. f. (Physiq.) météore aqueux que l'on peut distinguer en trois especes, savoir la *rosée* qui s'élève de la terre dans l'air, la *rosée* qui retombe de l'air, & enfin la *rosée* que l'on apperçoit sous la forme de gouttes sur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois especes. 1°. La *rosée* s'élève de la terre par l'action du soleil, pendant les mois de l'été; le soleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais insensiblement, car aussitôt qu'il paroît au-dessus de l'horison, il commence à échauffer la terre & y darde ses rayons, & sa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jusqu'à une ou deux heures après son coucher; c'est alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter insensiblement.

On peut rassembler la *rosée*, en mettant le soir sur la terre, ou un peu au-dessus, des plaques de métal non polies, ou de grands disques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du soleil, la vapeur qui s'élève de la terre se portera contre la surface inférieure & s'y attachera, & si on les pose un peu obliquement sur la terre, la *rosée* s'écoulera vers le bout inférieur, laissant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prise; si au-contraire on place les plaques dans un endroit qui n'ait pas été éclairé du soleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il

ne s'y amassera qu'une petite quantité de *rosée*.

Lorsqu'on est à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une soirée froide, on voit sortir des canaux & des fossés la vapeur de l'eau, qui s'élève en maniere de fumée; cette vapeur ne se trouve pas plutôt à la hauteur d'un pié ou de deux, au-dessus de l'endroit d'où elle part, qu'elle se répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *rosée* qui s'élève insensiblement; elle humecte tous les corps sur lesquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promènent.

La *rosée* qui s'élève ne sauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet la *rosée* se trouvera presque toute composée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivières, ou dans le voisinage de la mer; mais si la terre est grasse, sulphureuse, pleine de bois, d'animaux, de poissons, de champs ensemencés, la *rosée* sera alors composée de diverses sortes d'huiles, de sels volatils, & d'esprits subtils des plantes; si le terrain contient beaucoup de minéraux, la *rosée* sera aussi composée de semblables parties, comme l'observe M. Boërhaave dans sa *chimie*. Il s'élève aussi beaucoup de *rosée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux secs & arides, qui sont éloignés de la mer, des rivières ou des lacs; ajoutons que la *rosée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'élève dans l'atmosphère, jusqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *rosée* s'étant élevée jusqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle descend, entourant tous les corps qu'elle trouve à sa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philosophes ne s'accordent pas là-dessus, mais M. Muschembroeck a fait diverses expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *rosée*; on peut les lire dans son *essai de physique*, §. 1535. Il a fait presque toutes ces expériences sur l'observatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a disposé en tout sens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vases, cloches, &c. qui ont tous reçu de la *rosée* de l'air.

La *rosée* ne tombe pas indifféremment sur toutes sortes de corps; cette assertion paroît singulière, & l'habile physicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *rosée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la structure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de *rosée* lorsqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, est d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'est élevé dans l'air pendant le jour, est aussi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques observations de M. Muschembroeck sur ce sujet. « Quels sont les » vents avec lesquels la *rosée* tombe, ou quels sont » les vents qui précèdent pendant le jour, la chute » de la *rosée* du soir? J'ai souvent été surpris de voir » tomber de la *rosée* avec un vent de nord, parce » que ce vent étant froid dans ce pays, condense la » terre, & en ferme les ouvertures; elle ne tombe » cependant pas si souvent, lorsque ce vent souffle, » que lorsqu'il regne d'autres vents chauds, de sorte » qu'on ne ramasse jamais tant de *rosée*, que lorsque » le vent est sud, sud-ouest, & sud-est; c'est ce » qu'on remarquoit aussi autrefois en Grece; car » nous apprenons d'Aristote, qu'il y tomboit de la » *rosée* avec un vent de sud-est; il n'est pas difficile » de rendre raison de ce phénomène; le vent est » chaud, il ouvre la terre, il chauffe les vapeurs » qui s'élèvent alors en grande quantité, & peuvent

» par conséquent retomber avec abondance, &c. »
Loc. cit. §. 1538.

Il tombe beaucoup de *rosée* dans le mois de Mai, parce que le soleil met alors en mouvement une grande quantité de fucs de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *rosée* de Mai est plus acqueuse que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatilise non-seulement l'eau, mais aussi les huiles & les sels.

Aristote, Pline, & d'autres, ont cru que la *rosée* tomboit la nuit, parce que les étoiles & la lune la pressoient en bas; & c'est pour cela que les philosophes qui sont venus ensuite, ont ajouté que la *rosée* tomboit en très-grande abondance, lorsque la lune étoit pleine, & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appelé la lune, *la mere de la rosée*, (*Virg. géorg. l. III.*) & la *rosée*, *la fille de l'air & de la lune*. (*Plut. symp. 3.*) Cependant on ramasse tout autant de *rosée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à la clarté de cet astre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumière qui en partent, puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent, & qu'en les rassemblant dans le foyer, on les y condense cinq cens fois davantage, ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermometre le plus mobile. Voyez CHALEUR, LUNE, &c.

On peut distinguer la *rosée* d'avec la pluie; 1°. parce que la pluie est une eau blanche & claire, au lieu que la *rosée* est jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *rosée* distillée a l'un & l'autre.

La troisième espece de *rosée* dont nous avons à parler, porte ce nom abusivement; il s'agit de ces gouttes acqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit sèche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, sur les plantes & sur l'herbe, où elle se trouve en si grande quantité, qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie, sans avoir les piés tout mouillés. On se trompe fort à cet égard, car la *rosée* des plantes est proprement leur sueur, & par conséquent une humeur qui leur appartient, & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes rassemblées proche la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots; d'autres fois elles se tiennent sur le contour des feuilles & sur toutes les éminences, comme cela se remarque, sur-tout dans le cresson d'Inde; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte; elles se trouvent aussi assez souvent sur le sommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, &c. L'origine de cette *rosée* peut s'expliquer ainsi, selon M. Muschembroeck. Lorsque le soleil chauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'élève & s'insinue dans les racines des plantes contre lesquelles elle est portée; après que cette humidité s'est une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, passant par la tige dans les feuilles, d'où elle est conduite par les vaisseaux excrétoires, sur la surface où elle se rassemble en grande quantité, tandis que la reste demeure dans la plante; mais cette humidité se dessèche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, de sorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour sur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroissent se faner en quelque sorte vers le milieu du jour; les liqueurs qui ont été chauffées continuent de se mouvoir dans la terre pendant la nuit, elles viennent se rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élèvent ensuite en haut; mais les plantes se trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid, lequel

lequel dessèche moins les humeurs, ainsi les sucs qui s'écoulent des vaisseaux excrétoires, & qui ne se dessèchent pas après en être sortis, se rassemblent insensiblement, & prennent la forme de gouttes, qui sont le matin dans toute leur grosseur, à moins qu'elles ne soient dissipées par le vent, ou desséchées par la chaleur du soleil levant.

Comme ce sentiment est nouveau, le même physicien, que nous avons cité dans tout cet article, s'est attaché à le prouver par diverses expériences très-exactes, qu'il rapporte §. 1533. de son *essai de physique*.

La rosée est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes, selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, salines ou acides, spiritueuses ou oléagineuses, corrosives ou terrestres; c'est pour cela que les médecins attribuent à la rosée diverses maladies. Vossius, d'après Thomas Cantipratensis, dans son livre sur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui se trouvent couverts de rosée, parce que la rosée, qui est extrêmement subtile, s'insinue dans les viscères, qu'elle met le ventre en mouvement par sa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'ensuit quelquefois. L'avis de Pline, liv. XVIII. c. xxix. ne paroît pas bien fondé; il veut que pour empêcher la rosée d'être nuisible aux terres ensemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée prévient tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne sauroit produire aucun bon effet, si ce n'est dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaisons acides, qui se trouvent alors tempérées par ce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la rosée oléagineuse est fort mal-saine, sur-tout pour les bestiaux, & l'on a observé que l'année est fort stérile, lorsqu'il tombe beaucoup de cette rosée. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le blé & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la rosée, qu'à la trop grande chaleur du soleil. Cet article est de M. Formey, qui l'a tiré des *Essais de physique* de M. Muschenbrock, déjà cité plusieurs fois dans cet article.

ROSÉE, (*Chimie & Médecine*.) Les Chimistes ont long-tems supposé & cherché dans la rosée des principes merveilleux, des émanations précieuses de tous les regnes de la nature, & de la panspermie de l'atmosphère (*voyez PANSERMIE*), qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diversément, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, &c. C'est dans ces vues que les Chimistes l'ont recueillie avec soin, & quelquefois même avec des circonstances mystérieuses; qu'ils l'ont digérée, distillée, fermentée, &c. & qu'ils l'ont ensuite employée à diverses extractions, teintures, &c. qu'ils ont exposé divers corps à son influence, &c. C'est de-là qu'est venue à la chimie pharmaceutique la méthode de préparer le safran de Mars à la rosée, & même à la rosée de Mai, sorte exigée encore avec cette dernière circonstance chez beaucoup de pharmacologistes modernes.

L'action de la rosée bien évaluée dans ces diverses opérations & dans ses usages pour quelques arts, comme pour le blanchissage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chimistes modernes que la rosée n'opéroît dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit observer entre les effets de l'eau commune & ceux de la rosée, s'expliquoient très-bien par la diverse forme d'application, savoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement sous la forme de masse ou de volume considérable, long-tems subsis-

tant sur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la rosée ne s'appliquoit à ces corps que sous la forme de gouttes, de molécules disgrégées, ou tout au plus de couche très-légère, & qui se dissipoit facilement, & donnoit lieu par-là à de fréquentes altérations de madéfaction & de dessiccation.

La rosée & le ferein qui en est une espèce qu'on a caractérisée par des différences imaginaires (*voyez SEREIN*), considérés comme chose non-naturelle, c'est-à-dire comme objet externe, exerçant une influence sur le corps animal, n'agissent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La rosée doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets sont le plus nuisibles aux corps foibles & non accoutumés à son action. Ceux qui sont sujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophthalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent sur-tout éviter très-soigneusement de s'y exposer. (b)

ROSÉE, (*Critique sacrée*.) ros; ce mot outre le sens propre, se prend dans l'Écriture pour la manne; le matin il tomba une rosée, ros, tout-autour du camp, Exod. xvj. 13. c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voyez MANNE*.

Comme la Palestine étoit un pays fort chaud, & que la rosée y étoit abondante, ce mot désigne aussi quelquefois l'abondance, la quantité de quelque chose; de-là cette comparaison; telle que la nue de la rosée, tel est le jour d'une abondante moisson, Isaïe xvij. 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand la rosée tombe sur la terre. II. Rois, xvij. 12. (D. J.)

ROSÉE, les *maréchaux ferrans* appellent ainsi le sang qui commence à paroître à la selle lorsqu'on la pare pour dessoler le cheval. *Voyez PARER & DESOLER*.

ROSÉE DU SOLEIL, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-sept espèces, dont il nomme la principale, *ros solis folio oblongo*, en anglais, *the common round-leav'd sundew*.

Sa racine est fibreuse & déliée comme des cheveux. Elle pousse plusieurs queues longues, menues, & velues en-dessus, auxquelles sont attachées de petites feuilles presque rondes, concaves en manière de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fistuleux, d'où transudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de-sorte que ces feuilles & leurs poils sont toujours mouillés d'une espèce de rosée.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges presque à la hauteur d'un demi-pié, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur sommet de petites fleurs à plusieurs pétales, disposées en rose, blanchâtres, panchées du même côté, soutenues par des calices formés en cornet, dentelés, & attachés à des pédicules forts courts. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succède des petits fruits qui ont à-peu-près la grosseur & la figure d'un grain de blé, & qui contiennent plusieurs semences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en Juin & Juillet, & vient en des lieux déserts & sablonneux, rudes, humides, & le plus souvent entre les mousses; elle est visqueuse au tact, de-sorte qu'en la touchant sa liqueur gluante se tire comme en petits filamens soyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine consistance.

Cette plante est estimée pectorale, adoucissante, & bonne dans la toux sèche invétérée. (D. J.)

ROSELAIN ou ROSCLYN, (*Géog. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il est remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Salomon*, mais qui n'ont été

bâties que depuis le tems d'Alexandre, puis que l'aqueduc qui transporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en est environ à 2 milles), traverse la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorsqu'il en fit le siège. Il n'y a aujourd'hui presque aucune de ces citernes qui soit entière. (D. J.)

ROSENBERG, (Géogr. mod.) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une est dans l'évêché de Magdebourg, sur la Sala, près de son confluent avec l'Elbe. La seconde est dans la Bohême, sur les confins de l'Autriche. La troisième est en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, sur les frontières de Pologne. (D. J.)

ROSENFELD, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, sur la rivière de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ses habitans sont luthériens. Long. 26. 22. lat. 48. 12. (D. J.)

ROSENTHAL, (Géogr. mod.) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildesheim; & l'autre en Bohême, dans le cercle de Frachin. (D. J.)

ROSER, v. act. (Teinture.) c'est donner un œil cramoisi au rouge; & le rendre plus brun; c'est le contraire d'aviver.

ROSEREAUX, f. m. pl. (Fourrure.) fourrures qu'on tire de Moscovie par la voie d'Arcangel, ces peaux sont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (Géogr. mod.) ville d'Espagne, dans la Catalogne, au Lampurdam, sur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-est de Gironne. Elle est munie d'une bonne citadelle, qui est sur le bord de la mer près du port. Les vaisseaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit brasses d'eau, fond d'herbe vaseux.

Selon Silva, *Pobla de Espana*, p. 250. la ville de Rosès doit sa fondation aux Rhodiens, qui sortis de leur île, passèrent en Espagne, 910 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'histoire, Rosès n'étoit qu'une abbaye, lorsque Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à son midi, la plaine de Lampurdan à son couchant, les Pyrénées à son levant & à son septentrion. La forteresse qui la défend, est à cinq bastions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville se glorifie d'avoir été la seule de Catalogne qui ait toujours été fidèle au roi Philippe V. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siècle; enfin elle est restée à l'Espagne par le traité de Riswick, l'an 1697. Long. 20. 47. lat. 42. 11. (D. J.)

ROSETTE, f. f. (Gram.) nom qu'on a donné à plusieurs choses différentes, parce qu'étant rondes & relevées en bosse, elles avoient quelque conformité avec la rose. Voyez les articles suivans.

ROSETTE, terme de Bahutier, sorte de petits clous blancs, dont les Bahutiers se servent pour les embellissemens des coffres & bahuts. (D. J.)

ROSETTE, (Ciselure.) petits poinçons ou ciselets d'acier, à un bout desquels sont gravés en creux des roses ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief sur les métaux où l'on fait des ciselures. Trévoux. (D. J.)

ROSETTE, (Cordon. Bottier.) est une plaque de cuivre carrée ou ovale, qui sert à attacher l'épéron, & qui est placée sur le cou-de-pié du foulier de la botte.

ROSETTE ou CUIVRE DE ROSETTE, (Métallurg.) c'est ainsi qu'on nomme le cuivre, lorsqu'après avoir passé par les différentes opérations de la fonderie dont la dernière est le raffinage, il se trouve parfai-

tement dégagé du fer, du soufre, de l'arsenic & des autres substances qui le rendoient impur. Avant d'être séparé de ces substances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorsqu'il est parfaitement pur, il a la couleur rouge qui lui est propre, & pour lors on le nomme *cuivre de rosette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'assurer si ce métal est dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laissé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, si ce cuivre a été suffisamment purifié. Voyez l'article RAFFINAGE.

ROSETTE, (Coutellerie.) petites roses ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les Couteliers se servent pour monter leurs rasoirs, lancettes, & autres tels instrumens de Chirurgie & de Barberie. Ils font les *rosettes* de cuivre, & prennent chez les Orfèvres celles d'argent. (D. J.)

ROSETTE, (terme de Couturiere.) les Couturieres appellent *rosette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui est un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites roses. (D. J.)

ROSETTE dans les montres, (Horlogerie.) est un petit cadran numéroté, voyez les Planches de l'Horlogerie, au moyen duquel on fait avancer ou retarder par degrés le mouvement de la montre.

Pour bien comprendre comment cela se fait, il est bon de savoir sur quel principe cette opération est fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du ressort spiral (voyez RESSORT SPIRAL), il est clair que si ce ressort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations seront accélérées ou retardées, effet qui fera encore le même, si le ressort devient plus court ou plus long. Ainsi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir son ressort spiral, & pour la faire retarder, que l'allonger. Mais, comme en l'allongeant ou le raccourcissant, on changeroit la position du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, voyez ÉCHAPPEMENT, ce moyen ne peut pas être mis en usage; c'est pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit précisément le même effet; voici ce que c'est. Supposant que *rr*, voyez les fig. soit le ressort spiral du balancier *BB*, & que ce ressort soit fixement attaché au piton *P* & en *v* à l'arbre du balancier, on ne peut, comme nous l'avons dit, allonger ou raccourcir ce ressort. Mais si l'on suppose qu'il passe dans une espèce de fourche *q*, vue ici en plan, dont les fourchons soient si près l'un de l'autre, qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le ressort les touche; il est évident que ses vibrations ne se feront plus du point ou piton *P*, mais de la fourche *q*; le ressort, en ouvrant ou en se fermant par le mouvement du balancier, se mouvant autour de ce point *q*. Regardant donc ce point comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier seront accélérées, puisque le ressort spiral sera accourci de toute la quantité *qp*. Si l'on supposoit donc ce point *q* mobile, & que tantôt il s'éloigne, ou il s'approche du point *P*, on aura par ce mouvement un moyen simple de faire avancer ou retarder la montre, puisqu'il ne fera question que de faire éloigner ou approcher du point *P* la fourche *q*; or c'est précisément ce que l'on fait, lorsque l'on tourne l'aiguille de la *rosette* à droite ou à gauche, comme on va le voir par l'explication des pieces qui servent à produire cet effet. Elles sont représentées en grand dans cette même figure, qui contient toutes les pieces que l'on voit sur la platine de dessus, lorsque l'on ouvre une montre, à cela près du coq qui est ôté; pour que l'on voie plus distinctement le balancier, le ressort spiral, &c. *RR* est la rosette coupée en *M*, pour que l'on voie

la roue de *rosette* *M* qui est dessous; *e* est l'aiguille qui tient à quarré sur cette roue; *cc* est la coulisse coupée aussi en *cc*, pour qu'on voie le rateau *aa* qui est dessous, & comment il engrene avec la roue de *rosette*. *q* que nous avions supposé une fourche, est la queue du rateau, & les deux petits points blancs sont, au lieu de fourchons, deux petites chevilles distantes entr'elles d'une quantité imperceptiblement plus grande que l'épaisseur du ressort spiral. Maintenant il est clair, que si l'on tourne l'aiguille de *R* vers *K*, on fera avancer la queue du rateau de *q* vers *r*; & qu'au contraire, si on la tourne de *K* vers *R*, on fera avancer cette queue de *r* vers *q*, ou de *q* vers *P*: d'où il est évident, par ce que nous avons dit plus haut, que par le premier mouvement on fera avancer la montre, & que par le second on la fera retarder. C'est pourquoi les Horlogers vous disent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le sens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres sont ordinairement disposés de façon qu'il en résulte cet effet. Dans les montres angloises, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'est encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille sur la roue de *rosette*.

On pourroit faire ici une question, savoir, de combien de degrés ou divisions il faut tourner l'aiguille de la *rosette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du ressort spiral qui est tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui sont entre l'aiguille de *rosette* & sa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne sont presque jamais les mêmes, on voit qu'il est impossible de prescrire aucune règle à cet égard. En général une division est suffisante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reste pour peu qu'on soit attentif, on s'aperçoit bientôt du degré de sensibilité de sa montre. Il est bon de remarquer cependant que, lorsque l'aiguille est du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorsqu'elle est de l'autre côté; le ressort spiral étant dans ce cas plus court, & par conséquent un même espace parcouru par la queue du rateau produisant plus d'effet. Voyez RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, &c.

ROSETTE, (*Jardinage*.) ornement d'où sortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, en terme de marchand de modes, est un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement se met au haut des bourses à cheveux. Voyez BOURSE. On fait de ces *rosettes* avec une double rose plus petite & placée au milieu, & sur le nœud de la première, on laisse pendre un petit bout de ruban, & ces *rosettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture*.) sorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'est autre chose que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Brésil plusieurs fois répétée. La *rosette* est une espèce de fil de grain dont on se sert dans la peinture. Il y a une autre espèce de *rosette* semblable pour la composition à celle ci-dessus, mais dont la couleur est d'un plus beau rouge, qui sert à faire cette encre dont les Imprimeurs se servent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en sert aussi quelquefois pour peindre. *Dictionn. du Comm.* (D. J.)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciselés en

manière de rose, qui se met sous le bouton d'une rose. (D. J.)

ROSETTES, (*Tourneur*.) sont des disques de fer ou de cuivre figurés que l'on monte sur l'arbre du tour à figurer, par la moyen desquels on fait des figures qui leur sont semblables. Voyez TOUR & les Pl. & fig. du Tourneur.

ROSETTE, ou ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, sur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au-dessous de Frouah, & à 38 au nord-ouest du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de six cens ans d'antiquités, puisque au tems du géographe Edrissi elle existoit déjà: elle est en partie bâtie sur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend assez avant dans les terres vers l'occident.

Rosette est grande & commerçante, car on y transporte plusieurs marchandises qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il est vrai cependant qu'il n'y a que les saïques & les caromoufals des Grecs qui puissent monter jusqu'à *Rosette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réside ordinairement dans cette ville un vice-consul de France, qui est logé dans une okelle: c'est un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une basse-cour environnée de magasins; au-dessus il y a des galeries qui conduisent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long. 47. 28. Lat. 31. 15.* (D. J.)

ROSETTIER, f. m. (*Coutellerie*.) outil dont se servent les Couteliers pour faire ces petites *rosettes* de cuivre, avec lesquelles ils montent plusieurs de leurs ouvrages. C'est une espèce de poinçon en forme d'emporte-pièce, qu'ils frappent sur un bloc de plomb, une feuille de l'éton entre deux. Les Orfèvres se servent aussi du *rosettier* pour faire les *rosettes* d'argent. (D. J.)

ROSHASÇANA, f. m. (*Hist. des Juifs*.) mot qui se trouve souvent dans les livres des Juifs, & qui signifie le commencement de l'année. C'est pour eux un jour de fête. Leurs docteurs disputent dans le tal nud sur le tems auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printemps dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de Mars; d'autres veulent que ce soit en automne dans le mois de *Tisri*, qui est notre mois de Septembre; & c'est maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année ecclésiastique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui est dit dans la loi, que ce mois sera pour eux le premier des mois; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tisri* ou Septembre; & c'est pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célèbre le *roshasçana* d'abord par une cessation générale de tout travail, ensuite par des prières, des aumônes, des confessions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'est passé l'année précédente, & règle les événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi ils emploient le premier de ces deux jours à expier le passé par des jeûnes, des austérités, des disciplines & d'autres mortifications; quelques-uns, sur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'assemble à la synagogue, où l'on fait de longues prières, & sur-tout on lit à cinq personnes dans le Pentateuque, ce qui y est dit du sacrifice qu'on faisoit ce jour-là dans le temple; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on sonne trente fois du cor, selon qu'il est marqué dans les nom-

bres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappelant la mémoire du jugement de Dieu. Le reste du jour & le suivant se passent à entendre des sermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la basse Alsace sur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzième siècle; elle fut presque réduite en cendres en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, f. m. (*Minéralogie.*) espèce de minéral noir que l'on tire des mines du Chili & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral est très-riche, & l'argent qu'on en tire est le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potosi & des autres provinces de l'Amérique. Voyez ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal est précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui est une mine d'argent en cristaux rouges, semblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au sud de Mittau, sur une petite rivière qui serend dans le Némen. *Long. 41. 56. latit. 55. 28.* (*D. J.*)

ROSIER, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosa*; genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé de plusieurs feuilles, & il devient dans la suite un fruit arrondi ou oblong, & charnu; il n'a qu'une capsule, & il renferme des semences le plus souvent anguleuses & velues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

ROSIER, (*Jardinage.*) *rosa*; arbrisseau épineux qui se trouve en Europe plus qu'en nulle autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pié, qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des rosiers est de quatre à cinq piés: quelques espèces en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejettons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, selon les espèces. Elles viennent au bout des branches, & elles donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le rosier doit tenir une des premières places parmi les arbrisseaux fleurissants. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La rose embellit tous les lieux qu'elle habite; elle est la parure la plus brillante de la nature; c'est le plus riant objet de ses productions, & l'image le plus pur de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver & de multiplier le rosier. Il se plaît dans tous les climats tempérés; il vient à toutes expositions, & il réussit dans tous les terrains. Cependant il vit peu dans les terres seches & légères, & les fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le rosier dans un terrain de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles; de rejettons, de branches couchées, de boutures; par les graines, par la greffe & par ses racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain: pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des espèces batardes ou dégénérées.

Toutes les autres méthodes ont un succès à-peu-près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout tems avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au-dessus de terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le tems de leur venue pourra varier. Les différens tems de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les rosiers peuvent se greffer les uns sur les autres; mais il faut éviter de prendre pour sujets, ou plutôt on doit exclure des jardins la rose à odeur de canelle, celle à fleur jaune simple, celle à feuille de pimprenelle, & sur-tout la rose sauvage de Virginie. Elles envahissent le terrain par la quantité de rejettons qu'elles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de Juin est le tems le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingt variétés du rosier, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les rosiers à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges font le plus grand nombre. Dans ces deux dernières couleurs, il y a une infinité de nuances depuis le couleur de chair le plus tendre, jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la stature des rosiers, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a aussi des rosiers sans épines; d'autres sont toujours verts; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable; dans d'autres elles sontjoliment tachées. Il s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-parties. On en voit de prolifères; d'autres à fruit épineux; d'autres qui fleurissent deux fois l'an; d'autres pendant presque toute l'année; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulières, aussi variées & aussi intéressantes. Le rosier seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison donnera du nouveau & de l'agréable.

Le rosier étant donc de la plus grande ressource pour l'embellissement des jardins, on peut en faire plusieurs usages. On le met en buisson dans les plates-bandes; on le mêle avec d'autres arbrisseaux fleurissants dans les bosquets; on en garnit des carrés entiers, où on les retient à trois piés de hauteur; mais si l'on veut tirer grand parti de cet arbrisseau, c'est de l'entremêler de jasmin & de chevre feuilles pour en former des bordures longues & épaisses, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois piés de hauteur. Les bordures peuvent se mettre, & réussissent fort bien sous des grands arbres taillés en hautes palissades sur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle saison.

La Médecine tire des services du rosier. Il y a des roses astringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un suc électuaire: on en fait des sirops, des conferves, & jusqu'à du vinaigre; les roses pâles & odorantes sont les plus propres à donner l'eau-rose. On fait aussi quelque usage des fruits du rosier, & d'une sorte d'éponge qui vient sur cet arbrisseau, & qui a des propriétés.

Les variétés du rosier sont si nombreuses, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une description détaillée de toutes les espèces. Je n'en

rapporterai qu'une feule, qui est en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le rofier de Bourgogne, ou le rofier à pompons. Ce petit arbrisseau ne s'éleve qu'à un pié, ou un pié & demi. Il pousse du pié quantité de tiges, qui sont fortes & ont du soutien. Ses feuilles sont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diametre, sont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui se dégrade insensiblement vers les bords qui sont d'une couleur de chair pâle. L'arbrisseau en produit une grande quantité dès le commencement de Mai; elles sont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *rosier* est extrêmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il se couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuise & périt en peu d'années, sur-tout lorsqu'on le tient en pot. On peut y remédier par sa taille en rabattant toutes ses branches à moitié, & en l'arrosant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *rosier*. C'est un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis sur les montagnes voisines dans le tems qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, ou ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, sur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au sud-ouest de Lunéville. Ses salines sont d'un bon produit. *Long. 24. 3. lat. 48. 30. (D. J.)*

ROSITO, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur l'Acalandro, aux confins de la Basilicate, environ à trois milles du golfe de Venise. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) secte qui s'est établie de bonne heure en Russie; mais qui y regne paisiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'histoire de Russie.

La secte des *Roskolniki*, composée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, est la plus ancienne des sectes qu'on connoisse en Russie. Elle s'établit dès le douzième siècle, par des zélés qui avoient quelque connoissance du nouveau Testament; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les sectaires, celle de les suivre à la lettre, accusant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confère le baptême, assurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & sur-tout qu'un fidele peut se tuer pour l'amour de son sauveur. C'est selon eux, un très-grand péché de dire *alleluia* trois fois; il ne faut le dire que deux, & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle société d'ailleurs, n'est ni plus réglée, ni plus sévère dans ses mœurs. Ils vivent comme les quakers; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs assemblées: c'est ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les abominations dont les Payens accuserent les premiers galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnostiques, dont les Catholiques ont chargé les Protestans.

On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, & de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secretes, sans distinction de parenté, d'âge, ni même de sexe. Quelquefois on les a persécutés; ils se sont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maisons, & se sont jetés dans les flammes. Le czar Pierre I. a pris avec eux le seul parti qui puisse les ramener, celui de les laisser vivre en paix. (*D. J.*)

ROSMARE, voyez LAMANTIN.

ROSMARINI, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a sa source dans les montagnes Stori, & se jette dans la mer près de l'embouchure du

petit fleuve San-Fradello. Cette riviere est le Chydas des anciens. (*D. J.*)

ROSNY, (*Géog. mod.*) bourgade de France dans la Normandie, sur la Seine, entre les villes de Manté & de Vernon, avec titre de marquisat & un château.

C'est dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en son château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inséparablement attaché à sa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II. & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, sur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de disgrâce. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur ministre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au tems & aux besoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & disoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Avec cette vertu sévère il ne pouvoit plaire qu'à son maître, & le moment de la mort de Henri IV. fut celui de sa disgrâce. Il composa dans la solitude de Sully, des *mémoires* dans lesquels regne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de sa façon. Voici ceux qu'il fit en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis.

*Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de menages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce tems qui court;
Adieu les amitiés, & les amis de cour, &c.*

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le Calvinisme, il lui répondit: « Je me ferai Catholique » quand vous aurez supprimé l'Evangile; car il est si » contraire à l'église romaine, que je ne peux pas » croire que l'un & l'autre aient été inspirés par le » même esprit ».

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministère, finissoit sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de se servir de ses lumières pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton. Il affura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conversion de sa sainteté: cette lettre est dans ses *mémoires*. *Préf. de la Henr. édit. de 1723.*

Il se signala dans les armes jusqu'à l'âge de 40 ans; il se trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivry, aux sieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occasions périlleuses. Dans sa place de sur-intendant des finances, il rétablit si bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes sommes dans les trésors de son maître.

Il l'aimoit avec un zèle & un attachement inexprimable. Un soir Henri IV. lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y songea pendant la nuit, & le lendemain de grand matin, il courut à l'arsenal chez Sully pour réparer sa faute. « Mon ami, lui dit-il en l'abordant, j'ai eu tort hier » avec vous, je viens vous prier de me le pardonner. Sire, répondit Sully, vous voulez que je meu-

» re à votre service, de joie & de reconnoissance ». Voilà le portrait d'Henri IV. & de Sully.

A la mort funeste de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully se vit contraint de se rendre dans une de ses terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII. le fit revenir à la cour, pour lui demander son avis sur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtisans, qui gouvernoient Louis XIII. voulurent selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparoissoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes passés depuis long-tems. Le duc de Sully qui s'en aperçut, dit au roi: « Sire, quand le roi votre pere, de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de me consulter, nous ne commençons à parler d'affaires, qu'au préalable on n'eût fait passer dans l'antichambre les baladins & les bouffons de la cour ».

M. l'abbé de l'Ecluse a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'est un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le mérite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu insérer dans son abrégé, quantité de choses instructives sur les affaires d'état; & en même tems il a passé sous silence quelques anecdotes singulieres. Telle est, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, p. 219. « Je me souviendrai toujours, dit M. de Sully, de l'attitude & de l'attirail bisarre où je trouvai ce prince (Henri III.), dans son cabinet, en 1586. Il avoit l'épée au côté, une cape sur les épaules, une petite toque sur la tête, un panier plein de petits chiens, pendu à son cou par un large ruban; & il se tenoit si immobile, qu'en nous adressant la parole, il ne remua ni tête, ni piés, ni mains ». (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

ROSOIR, f. m. (*Luth.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la rose. Cet instrument représenté *fig. 12. Pl. XVII. de Lutherie*, se rapporte au compas à verge. Il est composé de deux pieces de bois *DE*, égales, qu'on peut appeller boîtes. Au milieu de la boîte *D*, est fixée une tige quarrée de bois *FC*, qui y est chevillée & collée. Cette tige traverse l'autre boîte *E*, dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boîte à l'endroit de la tige *FC*, que l'on desserre par le moyen d'une clé, ou d'une visse qui traverse cette même boîte, & qui serre contre la tige *FC*. A un des côtés de la boîte *D*, est une pointe conique *A*, & vis-à-vis à la boîte *E*, est une autre pointe *B*, laquelle est tranchante.

Pour percer une rose avec cet outil, il faut mettre la pointe *A* au centre de la rose, & avec la pointe tranchante *B* (qui doit être éloignée de la pointe *A* du demi-diametre de la rose), tracer un cercle, dans le trait duquel on repassera la pointe *B* autant de fois qu'il sera nécessaire pour détacher entièrement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit ensuite le trou avec une découpeure, ou grille de carton peint, artistement travaillée, qui est ce qu'on appelle proprement rose. Voyez CLAVECIN.

ROSPERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocèse & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, voyez GLORIEUSE.

ROSS, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le regne de Jacques III.

Lesley (Jean), célèbre écrivain écossois, d'une ancienne famille, naquit à Ross en 1527, & devint

évêque de sa patrie. Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences.

Il a publié une histoire latine, de origine, moribus & rebus gestis Scotorum, à primordio gentis ad annum 1562; simul & regionum ac insularum Scotiae descriptio, Romæ 1578, in-fol. Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la description des provinces, & s'être abstenu d'y mêler des contes de vieilles, & des histoires romanesques de miracles; cependant il y détaille plusieurs choses peu connues sur les mœurs, les lois & le gouvernement d'Ecosse. En parlant des oiseaux rares du pays, il fait d'assez bonnes observations sur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & sur les baleines, les harengs & le saumon parmi les poissons. Tout l'ouvrage est écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion suivante, qui est d'un galant homme. « Certaines choses, dit-il, sont si remplies de perfidie, que quoiqu'elles méritassent d'être connues de tout le monde, elles sont néanmoins indignes que je prête ma plume à les écrire, estimant devoir dérober à la connoissance des étrangers, des actions que j'ai souvent tâché au péril de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de commettre ».

Il fit plusieurs écrits à la gloire & à la défense de sa bonne maîtresse, Marie Stuart. Il est l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 in-8°. dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes est conforme aux lois divines & humaines. (*D. J.*)

ROSSA ou LA ROSA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans l'Anatolie, sur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne Caunus, ville de Carie, dans la Doride, & célèbre pour avoir été la patrie de Protogène. (*D. J.*)

ROSSAL, (*Géog. mod.*) bourg à marché de la province de Lancastrre.

Allen ou Allyn (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xvj. siècle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Elisabeth monta sur le trône, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-bas. Quelque tems après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant lesquels il s'écriea en convertisseur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de sa religion, l'engagea de se rendre à Rome où le pape Sixte V. le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines sans résidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit savant, d'un esprit actif & courageux, affable & insinuant dans ses manieres. Il est auteur de plusieurs ouvrages, tant en latin qu'en anglois; & quelques-uns d'eux méritent dans le tems qu'on y répondit. (*D. J.*)

ROSSANE, f. f. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui sont de couleur jaune; il y en a de différentes grosseurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. Voyez PÊCHER. (*D. J.*)

ROSSANO, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscianum* ou *Roscianum*; ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Venise, au bord d'une petite riviere qui se jette dans le Célano, à 10 lieues au nord-est de Cozenza. Cette ville dans le viij. siècle, étoit un évêché sous Reggio: on y transféra ensuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long. 34. 26. lat. 39. 44.*

Cette ville a été la patrie de l'antipape Jean XVII. nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur

Othon III. fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuse, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, savant, & que Crescentius qui tenoit Rome sous sa dépendance avoit fait élire pape, pour l'opposer à Grégoire V. (D. J.)

ROSSE ou ROSS, (Géog. mod.) nom de deux petites villes de la grande-Bretagne; l'une est dans le comté d'Herefort, sur la Wye. Elle a droit de marché, & est connue par ses forges. L'autre est en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, sur le bord de la mer; mais depuis que son évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en simple village. (D. J.)

ROSSE, f. f. (Maréchal.) méchant cheval, usé de vieillesse ou de maladie, & qui n'est sensible ni à l'éperon, ni à la gaulle.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAER, (Géog. mod.) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre austrichienne, sur le chemin d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la première. Elle est gouvernée par un bailli, un bourgmestre, un pensionnaire, un trésorier, & des échevins. Il s'y faisoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'est plus de même depuis les guerres du dernier siècle, & le nombre de ses habitans diminue tous les jours. Longit. 20. 31. lat. 50. 53. (D. J.)

ROSSENA, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu; ce comté est enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arrose au couchant. (D. J.)

ROSSEROLLE, voyez ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOL ou ROUSSIGNOL, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) rossignol franc, *lucinia seu philomela*, oiseau très-connu par son chant; il est de la grosseur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus allongé; toute la face supérieure de cet oiseau est d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rousse plus foncée; le ventre est blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des ailes sont d'un brun obscur, mêlé d'une teinte de verd; le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche est jaune; les piés sont d'une couleur de chair obscur. *Rai synop. meth. avium.* Voyez OISEAU.

Le rossignol avoit toujours été regardé comme un oiseau de passage, cependant l'auteur du traité du Rossignol franc prétend que cet oiseau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croit qu'il se tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en soit, cet oiseau ne paroît en France qu'au commencement d'Avril, & on ne le voit plus sur la fin de Septembre; il est très-solitaire; il se plaît dans les lieux où il y a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, sur-tout dans le tems que sa femelle pond & pendant l'incubation de ses œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troisième ponte réussit rarement, sur-tout si le froid commence trop tôt. Chaque ponte est de quatre ou cinq œufs qui sont d'une couleur bronzée; le nid est long, profond, & composé de feuilles sèches de chêne. Voyez le traité du Rossignol franc.

Cet oiseau admirable qui n'est que voix, & dont la voix n'est qu'harmonie, se plaît dans les bois frais, épais, & ombrageux, c'est-là qu'il construit son nid, deux fois l'année, tantôt sous des buissons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbrisseaux verds & touffus; il le compose de feuilles, de paille, & de mousse, & le construit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais si par hasard quelqu'un moins sage que vous vous en

apportoît, prenez-en le soin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaisseau convenable un peu couvert, jusqu'à ce que les petits puissent se soulever; nourrissez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la suite la composition; quand les petits rossignols un peu forts, seront prêts à manger seuls, vous les mettez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le rossignol mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête grosse & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle semble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus aplatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le penage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les rossignols aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les Pâtisiers & chez les Boulangers. Les œufs de fourmis sont aussi les délices de ces oiseaux, & leur servent quelquefois de remède quand ils sont malades.

La cage où l'on met un rossignol qui a été pris au trebuchet ou au petit rêts, doit être d'abord sans bâtons, & toute environnée de papier appliqué sur de la mousse. Il faut appâter ce rossignol tous les jours cinq ou six fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec du cœur de mouton bien pur, bien battu, & haché. Quelque tems après, on ôtera peu-à-peu le papier dont la cage est environnée, en y laissant toujours de la mousse ou autre verdure, en sorte que la cage en soit toute couverte; ainsi l'oiseau s'habitue à voir la campagne, & à respirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mousse, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en sont tapissés.

La pâte dont on nourrit le rossignol se fait ainsi. On prend sur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amandes-douces mondées, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis sous la cendre chaude, & bien pilés, ainsi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poêle à confiture sur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit cuite; ensuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une spatule de bois, & qu'une autre personne ait une cueillere, & mette sur la pâte le miel cueillere à cueillere; en même tems celui qui prend soin de la pâte la remuera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de safran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la passe dans une passoire, dont les trous sont ronds, & on la fait tomber sur une serviette blanche pour la sécher; quand elle sera sèche, on la ferrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle se conservera plusieurs mois; c'est-là la meilleure nourriture des rossignols.

Ils sont fort délicats, sujets à la goutte, à des spasmes, ou trop de graisse ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le rossignol est trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau sucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou sèches émietées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pattes d'un peu de graisse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de différentes espèces de rossignols connues; je dirai seulement que Pline rapporte qu'un rossignol qui étoit un peu blanc fut payé de son tems six grands sesteres, c'est-à-dire

environ sept cens de nos livres. Ce *rossignol* fut donné à cause de sa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (D. J.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, voyez ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, voyez ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, f. m. pl. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainsi les arcs-boutans des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrières. (D. J.)

ROSSIGNOL, f. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut ferrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (D. J.)

ROSSIGNOL, (*Maréchallerie.*) faire un *rossignol* sous la queue est une opération qu'on fait au cheval pouffif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la respiration : voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au-dessus à plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on passe alors une lame de plomb par ce trou ; on la fait ressortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de se reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, *terme de Serrurier* ; instrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur sert à ouvrir les portes au défaut des clés, qui sont cassées ou perdues. (D. J.)

ROSSIGNOLETTE, f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du rossignol. Voyez ROSSIGNOL.

ROS SOLIS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est fait en tuyau & devient dans la suite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des semences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont hérissées de poils & percées de trous, d'où on voit sortir de petites gouttes de liqueur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la rosée ou de la goutte. Toute la plante passe pour pectorale, béchique, incisive, bonne contre l'asthme, la toux invétérée, &c. Elle est encore vantée étant prise en infusion, comme un bon céphalique, propre contre la migraine, toutes les affections convulsives & les maladies des yeux.

Elle est absolument inusitée dans les prescriptions magistrales ; & elle n'est presque employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un sirop simple qu'on fait avec l'infusion de ses feuilles, & à celle d'un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris : Prenez *rossolis* frais exactement mondé, quatre onces : feuilles fraîches de velar, une once & demie : de pulmonaire, une once : de racine de safran des Indes, en poudre, un scrupule : de réglisse seche, deux gros : raisins secs de damas, mondés, une once : fleurs de tussilage, seches, trois gros : safran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuser toutes ces drogues pendant six heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Passez & exprimez l'infusion ; ajoutez-y quatre livres de sucre ; clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

La préparation de ce sirop doit être regardée comme peu exacte. C'est encore ici, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois ailleurs, voyez, par exemple, *Sirop de pomme* à l'article POMME, une infusion dont l'action modérée sur des principes volatils devient absolument infructueuse, puisque ses bons effets sont absolument détruits par la longue décoction à la-

quelle ces mêmes principes sont ensuite soumis dans la cuite du sirop. Au reste, les divers ingrédients de cette composition sont d'une nature si diverse, relativement à l'action qu'exercent sur chacun d'eux le menstrue aqueux & les divers degrés de chaleur dont ce menstrue est susceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédients, par exemple, la réglisse & le raisin sec qu'il faudroit soumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'exposeroit les autres qu'à une infusion au bain-marie ; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédients ensemble par la décoction dans un appareil distillatoire, c'est-à-dire par la distillation. Voyez SIROP. Mais un expédient plus simple & plus commode, c'est d'abandonner ce sirop qui n'a pas de propriétés assez merveilleuses, pour mériter d'être préparé avec tant de soin.

Celui dont nous avons donné la description, n'est presque qu'un sirop blanc, c'est-à-dire une dissolution de sucre à saturation dans de l'eau : car une infusion de quelques heures ne doit charger que très-légerement cette eau de l'extrait & de la substance muqueuse des ingrédients demandés pour ce sirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait passer cependant pour pectoral ou béchique adoucissant. Voyez PECTORAL. (b)

ROSSOLIS, f. m. (*Liqueurs.*) liqueur agréable ; d'eau-de-vie brûlée, de sucre & de canelle, où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (D. J.)

ROSSOLIS de six graines, (*Pharmacie.*) ou clairnet des six semences appellées *carminatives*, savoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. Voyez CLAIRET, *Pharmacie.* (b)

ROSSUS, (*Géog. anc.*) ville sur la frontiere de Syrie & de Cilicie, sur le golfe d'Issus. Cette situation est cause que quelques géographes, comme Plin & Ptolomée, la mettent dans la Syrie ; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *livre xij. p. 386*, dit qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarse en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte *ἐν Ταρσῶ τῆς Συρίας* ; mais c'est véritablement une faute, car Tarse est la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de Tarse dans la Syrie. Comme Tarse (*Tarsus*) est une ville beaucoup plus fameuse que *Rossus*, il y a toute apparence que les copistes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarse, qu'ils connoissoient extrêmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puisqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce trésorier d'Alexandre se sauva à Athènes, selon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Issus, c'est-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuscrits d'Athénée portent avec raison Ροσσῶ au-lieu de Ταρσῶ. (D. J.)

ROSTEIN, instrument du métier des étoffes de soie. Le *rostein* est une grosse bobine percée de bout en bout, sur laquelle on devide la grosse soie servant à former la lisière de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le cordon aussi. Voyez PORTE-ROSTEIN.

ROSTEN, ou REIBEN, (*Hist. nat.*) noms bizarres dont Avicenne s'est servi pour désigner les yeux d'écrevisses.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de garnir le bas d'un bouton en points de soie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en plusieurs parties égales, dont les unes sont couvertes de soie ou d'or cordonnés, & les autres restent en luisant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pié du bouton en-dessous ; on a une aiguille enfilée de soie ou d'or en plusieurs brins ; & vis-à-vis de soi une bobine montée

montée sur un rochet, voyez ROCHET. L'aiguille fichée au commencement & sous la partie qui reste en reluisant, se retire entre cette partie & celle qui sera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pié du bouton, la matiere de la bobine se coule au-tour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repasse l'aiguille sous l'autre, & ainsi du reste. On répète cette opération en faisant cinq ou six tours au bas du bouton: quelquefois aussi on fait plusieurs tours de *rostage* sur le corps du bouton pour le décorer.

ROSTER, terme de riviere, c'est lier quelque chose bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'est le *roster*.

ROSTIVIE, f. f. (*Marine.*) endroit qui est furlié de plusieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg sur la Warma, à une lieue de la mer baltique, à douze au nord-est de Wismar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville est fort obscure. Quelques favans prétendent qu'elle se nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du tems que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit, *Rostock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit insensiblement; & Primislas II. d'autres disent Burevin II. ceignit *Rostock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la suite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en est présentement reconnu le seigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchises que Lubeck, & elle est gouvernée par divers corps de magistrature. Son université a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en sont chanceliers perpétuels. *Long.* suivant Harris, 30. 16. 15. *latit.* 54. 10.

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Rostock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a fait plusieurs ouvrages qui ne sont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette classe, sa *Flora Diana* & son *quadripartitum botanicum.* (*D. J.*)

ROSTOF ou ROSTOW, (*Géog. mod.*) ville archi-épiscopale de l'empire russe, capitale du duché de même nom, sur le lac de Kotri, à six lieues de Jaroslaw & à quarante de Moscou. *Long.* 58. *lat.* 57. 6. (*D. J.*)

ROSTOF, le duché de, (*Géog. mod.*) duché de l'empire russe, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moscou, au levant par celui de Suidal, & au couchant par celui de Tuer. *Rostof* ou *Rostow* étoit autrefois le premier duché de la grande Russie après celui de Novogorod; & on le donnoit par appanage aux seconds fils des grands ducs. Mais Jean Basilowitz ne pouvant souffrir de souverains au milieu de ses états, fit massacrer le dernier duc de *Rostow* en 1566, & réunit le duché à son domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui font la nourriture des habitans. *Rostof* en est la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, COLONNE, (*Archit.*) colonne ornée de poupes & de proues de vaisseaux & de galeres avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne toscane qui est au capitol; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui sont à l'entrée du château de Richelieu, du dessein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (*D. J.*)

ROSTRALE, Couronne (*Antiq. rom.*) *corona rostralis*, couronne relevée de proues & de poupes de navire, dont on honoroit un capitaine, un soldat qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi,

ou sauté dedans. Marcus Vipsanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de distinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguste, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, f. m. pl. (*Antiq. rom.*) *rostra*. Les *rostrés* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appelée *hostilia*, où le sénat s'assembloit fort souvent.

On doit se représenter les *rostrés* comme une espece de plate-forme dont la base étoit ornée de becs de vaisseaux tout-autour. Au-dessus de la plate-forme il y avoit un siege ou une espece de tribunal, dite la *tribune aux harangues*, sur lequel montoient les magistrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit presqu'au milieu de la place romaine: on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *rostrés*; *rostra vetera* & *rostra nova*. Auguste fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaisseaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés sur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (*D. J.*)

ROSTRUM NEMAVIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la seconde. Simler dit que c'est aujourd'hui Memmingen. (*D. J.*)

ROSWANGEN, (*Géog. mod.*) ou ROSWEIN ou RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, sur la Mulda, près de l'abbaye de Zell, entre Döbeln & Nossen. (*D. J.*)

ROTS & VENTS, f. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'estomac, & qui se rendent avec bruit par la bouche.

La cause des *rots* est une matiere élastique que la chaleur, l'effervescence, ou la fermentation dilate, qui est retenue un moment, & qui le moment suivant, les obstacles qui s'opposoient à sa sortie venant à cesser, est sortie avec bruit.

L'air, les sels de différente nature, les fruits, les humeurs putrescentes, les végétaux fermentans, fournissent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuosité & la puanteur varient suivant leur qualité.

Cependant toutes ces choses sortent sans aucun effort, quand elles trouvent les passages libres & ouverts; ainsi l'œsophage & les orifices du ventricule, sont par leur contraction spasmodique & leur relâchement alternatif, les causes de ces symptomes.

C'est cette matiere expulsée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux causes, savoir la production des vents & leur resserrement occasionné par les spasmes concourent ensemble, agissent avec force, & durent long-tems; alors la matiere élastique, qui se raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par sa propre vertu, venant à être resserrée dans une cavité que la convulsion de ses fibres retrécit, dilate, distend avec douleur les membranes qui la gênent, & compriment les lieux voisins, d'où naissent des anxiétés & des douleurs insupportables, qui disparaissent dès que les vents sont sortis; si la fièvre se joint à ces maux, elle cause des douleurs inexprimables.

Le traitement consiste, 1°. à dissiper la matiere par des délayans, les boissons aqueuses, chaudes, un peu aromatiques, par des remèdes, qui, en dissipant l'équilibre des sels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & apaise la fermentation. 2°. A modérer le cours tumultueux des esprits, & apaiser les convulsions par des re-

medes convenables; tels sont l'opium & les antihystériques. 3°. A user de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouses appliquées à l'abdomen sans scarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légèrement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'est de s'abstenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits crus, les légumes, comme les pois, les haricots, les choux, & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

ROT, f. m. (*Cuisine.*) viande rôtie à la broche; l'on distingue deux sortes de rôts, le gros rôt, & le petit ou menu rôt. Le gros rôt est la grosse viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, &c. Le menu rôt est la volaille, le gibier, enfin ce qu'on appelle les *petits piés*.

ROT, f. m. (*Tisseranderie.*) c'est le nom du chaffis des Tisserands, par les ouvertures duquel passent les fils de la chaîne d'une étoffe; les rôts s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary.* (*D. J.*)

ROT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au marcgraviat d'Anspach, sur une petite rivière de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, f. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux muscles obliques de l'œil, nommés ainsi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE, & ŒIL.

ROTATEUR, le, (*Sculpt. antiq.*) c'est ainsi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Romée, & transportée il y a près d'un siècle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure représente l'esclave qui, suivant le récit de Tite-Live, *liv. II. ch. iv.* entendit par hasard le projet que faisoient les fils de Brutus pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui sauva la république naissante, en révélant leur conjuration au consul.

*Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos, &c.
Occulta ad patres produxit crimina servus.
Matronis legendus.* Juvénal, *sat. viij.*

Les personnes les moins attentives remarquent, en voyant cette statue, dit M. l'abbé du Bos, que cet esclave qui se courbe & qui se montre dans la posture convenable pour aiguïser le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, est néanmoins distrait, & donne son attention, non pas à ce qu'il semble faire, mais à ce qu'il entend. Cette distraction est sensible, dans tout son corps, & principalement dans ses mains & dans sa tête. Ses doigts sont bien placés comme ils doivent l'être, pour peser sur le fer, & pour le presser contre la pierre à aiguïser, mais leur action est suspendue. Par un geste naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'aperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux, pour appercevoir son objet sans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, f. f. terme en usage dans la Mécanique, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE, &c.

ROTATION, *en terme de Géométrie*, signifie la révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'axe de rotation. *Voyez* AXE.

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur rotation. *Voyez* SOLIDE & ENGENER.

M. de Moivre, dans son *essai sur les usages de la méthode des fluxions*, a donné, ainsi que plusieurs au-

tres auteurs, la méthode pour trouver plusieurs solides engendrés par cette rotation. Il remarque que la fluxion de ces solides est le produit de la fluxion de l'abscisse par la base circulaire, dont l'ordonnée est le rayon; & lorsque cette fluxion est intégrable, on trouve la valeur du solide, que l'on peut représenter par un cylindre de même base. Supposant donc

que le rapport du carré du rayon ou cercle soit $\frac{n}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diamètre est f , soit $yy =$

$fx - xx$; il s'en suit que $\frac{4fx dx - 4x^2 dx}{n}$ est la fluxion

ou la différentielle d'une portion de sphère; par conséquent cette portion sera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or le cylindre circonscrit sera $(\frac{4fx - 4xx}{n})xx$. Donc la portion de sphère est au cylindre circonscrit comme

$\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ est à $f - x$; donc si on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-sphère au cylindre circonscrit en raison de $\frac{2f}{6}$

à $\frac{f}{2}$, c'est-à-dire en raison de 2 à 3. *Transf. philosoph.*

n. 216.

On peut déterminer par une méthode à peu-près semblable, les surfaces courbes des solides engendrés par cette rotation; car la fluxion de la surface est le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée est le rayon. Ainsi dans la sphère, l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, est $\frac{f dx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport

du carré du rayon au cercle étant $\frac{n}{4}$, le rapport du rayon à la circonférence sera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ est le rayon, sera

$\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la surface est $\frac{8f dx}{2n}$,

dont l'intégrale est $\frac{8fx}{2n}$, c'est-à-dire que la surface d'une portion de sphère déterminée par l'ordonnée

$\sqrt{fx - xx}$ & par l'abscisse x , est égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abscisse x , & pour base un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la sphère.

Rotation est aussi un terme en usage dans l'Astronomie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, *voyez* TERRE & DIURNE.

ROTATION, f. f. (*Anatom.*) les Anatomistes entendent ordinairement par le mot de rotation, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent spécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuisse, par lesquels l'homme étant debout, tourne le bout du pié en-dehors & en-dedans; mais M. Winslow étend ce terme à tous les autres demi-tours semblables, qui s'observent dans les mouvemens du corps humain; tels sont ceux de la tête, du cou, du thorax, du bassin, & même de tout le tronc, par lesquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiste romain, & contemporain de Vésale, avoit déjà remarqué, dans sa description des muscles du bras & des muscles droits de l'œil, que cette espèce de mouvement en rond n'est que la combinaison successive de l'action des muscles releveurs, abaisseurs, adducteurs, & abducteurs. Ce n'est pas seulement avec le bras & la cuisse que l'on peut faire ce tournoyement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pié; on le peut aussi avec la tête & le tronc. La mé-

chanique est en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuisse se fait par une seule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne se peut faire que par le moyen de plusieurs articulations. Il est évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occasions.

On destine communément certains muscles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuisse, & on les appelle *muscles rotateurs* de cette partie. Il est certain qu'ils y contribuent quand la cuisse est dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on est droit debout, ou couché de tout son long. Mais la cuisse étant fléchie, comme quand on est assis, ces muscles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre chose, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainsi il faut nécessairement distinguer la *rotation* de la cuisse étendue d'avec celle de la cuisse fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muscles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que les Anatomistes appellent *pronation* & *supination*, & qui se font principalement par le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans son anatomie, que ce n'est pas toujours le rayon seul qui est mu pour faire la *pronation* & la *supination*, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de *pronation* & de *supination* se font par le moyen de trois os en même tems; les quatre muscles auxquels seuls on a attribué la *pronation* & la *supination* n'y suffisent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élevation, d'abaissement, d'approche, & d'éloignement de l'extrémité de l'os du coude. Voyez les *Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1729.* (D. J.)

ROTE, f. f. (*Hist. mod.*) est le nom d'une cour ou juridiction particuliere établie à Rome pour connoître des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. Voyez BÉNÉFICE.

Cette cour est composée de 12 conseillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils sont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Espagne & Allemagne: il y en a 3 romains, un florentin, un milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un vénitien, un françois, deux espagnols & un allemand. Chacun d'eux a sous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de président. On porte à leur tribunal toutes les causes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'Etat ecclésiastique, lorsqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les causes civiles au-dessus de 500 écus.

On les appelle aussi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. Voyez CHAPELAIN.

À l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainsi dire, tournent sur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la salle où ils s'assembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de roue; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, sont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'est le pape qui les paie. Il leur est défendu sous peine de censure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs sentences, même par forme de présent. Pour qu'une affaire soit décidée à la *rote*, il faut trois sentences consécutives dont la

derniere contient les raisons, autorités ou motifs sur lesquelles est fondé le jugement; & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la première semaine de Juillet, & durent jusqu'au premier d'Octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seigneurs romains envoient pour leur faire cortège; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en présence des autres auditeurs qui se font aussi rendus au palais apostolique. C'est encore un des privilèges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marcgraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (D. J.)

ROTENBERG ou RODENBORG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une autre petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (D. J.)

ROTENBURG, (*Géog. mod.*) prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, sur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj. siècle, & ses habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I. l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes suédoises, françoises, impériales & bavaroises la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier siècle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom sont luthériens. Long. 27. 45. latit. 49. 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, sur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. Long. 26. 28. latit. 48. 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenant à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Hesse située entre des montagnes, sur la riviere de Fulda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV. landgrave de Hesse.

Cette ville est petite; mais elle a été illustrée par la naissance de *Dithmar* (*Juste-Christophe*), auteur de plusieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *dissertationes academicae ex jure publico naturali & historica*, &c. Lipsiæ, 1737 in-4°. La plupart de ces pieces roulent sur des matieres intéressantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu marcgrave de Brandebourg, &c. 2°. *Caii Cornelii Taciti, de situ, moribus & populis Germaniæ, libellus*. Francof. 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & historique sur les noms, la situation, les actions des peuples de l'Allemagne, les sociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, &c. c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur la Germanie de Tacite. L'édition est fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'est d'être peu correcte. 3°. Histoire & description de l'ordre de S. Jean, à Francfort sur l'Oder 1728, in-4°. en allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. Francof. 1729, in-fol. Le roi George I. ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les statuts de cet ordre en anglois, avec une traduction latine. 5°. Introduction à la con-

noissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances, & de la police. Francfort, 1730, in-8°. en allemand. L'auteur est mort en 1737, à 60 ans. Voyez sa vie dans la *biblioth. german. tom. XLII. art. 9.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROTEFELS, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, dont l'une est sur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a aussi une seigneurie de *Rotensfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage assez étendu, dont le bourg de même nom est le chef-lieu. (*D. J.*)

ROTENMANN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville est le *Castra montana Antonini*; mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (*D. J.*)

ROTER, v. n. (*Gram.*) voyez l'article ROTS & VENTS.

ROTER sur l'avoine, se dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger son avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne sauroit l'achever. *Roter sur la besogne*, se dit d'un cheval paresseux ou sans force qui ne sauroit fournir son travail.

ROTTERDAM, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite de la Meuse, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne sait point en quel tems, mais on fait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privilèges. Sa situation sur la Meuse lui est extrêmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port assez profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuse entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à *Amsterdam*. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de six lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à *Amsterdam* on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richesses & en beauté qu'à *Amsterdam*; elle est le siége de l'amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'hôtel-de-ville, les arsenaux & les maisons des compagnies des Indes. Le gouvernement est entre les mains de vingt-quatre conseillers, dont quatre sont bourgmestres. *Long.* suivant Cassini, 22. 21. 30". *latit.* 51. 55'. 45".

Rotterdam est la patrie d'*Erasme*, & elle a érigé une statue à la mémoire de cet illustre personnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homère avoit été aussi estimé durant sa vie qu'il l'a été après sa mort, plusieurs villes eussent vainement aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves incontestables; mais aucune dispute sur la patrie d'*Erasme*; la grande réputation où il a été pendant sa vie, a prévenu ces sortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi les titres de sa possession, qu'on ne sauroit plus la lui disputer. Il a fallu être alerte; car le tems auroit pu jeter mille doutes sur

ce point, puisque la mere d'*Erasme*, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naissance.

Elle arriva le 28 Octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel esprit & le plus savant homme de son siècle. Ayant perdu son pere & sa mere, ses tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastere de Stein, proche Tergou, où il fit profession malgré lui en 1486, & où il s'amusa quelque tems à la peinture. Ensuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il passa en Angleterre, où il s'accoutuma merveilleusement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mécènes, & le triomphe des sciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britannia dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus huc accurreres, est podagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Num ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hie nymphae divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis carænis facile anteponas. Est præterea mos nunquam satis laudatus. Sive quod venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliquid, osculis dimitteris, redit reduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basta; occurritur alicubi, bastiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quam sint mollicula, quam fragrantia, profecto cuperes non decennium solum, ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Anglia peregrinari. Epist. X. lib. V. p. 315.* Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particulièrement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en latin l'éloge de la folie; mais finalement ne trouvant point dans cette île l'établissement que ses amis lui avoient fait espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charles-quin*, le fit son conseiller d'état, & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI. s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III. l'affaire fut encore poussée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour *Erasme*; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aimait mieux

se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de Juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici, qu'Érasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matières de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mystères. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis* prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premières démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété; quant à l'amour, il reconnoit qu'il n'en fut jamais l'esclave: *veneri, pour me servir de ses termes, nunquam servitum est, ne vacavit quidem in tantis studiorum laboribus*; c'est très-bien dit, car l'oïiveté & la bonne chère sont les nourrices de la luxure.

Holbein, son ami particulier, fit son portrait à demi corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personat orbis Erasmus:

Hic tibi dimidium picta tabella refert.

At cur non totum? Mirari desine, lector,

Integra nam totum terra nec ipsa capit.

La pensée de Beze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'est le portrait d'un paysan qui n'est connu que dans son village.

La bonne édition des œuvres d'Érasme, est celle d'Hollande, en 1703. onze vol. fol. Ils contiennent des traités en presque tous les genres; grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, épîtres, commentaires sur le nouveau testament, paraphrases, traductions, apologies, &c. Tous ces traités sont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel esprit de son tems, joignons un des premiers hommes de mer du dernier siècle, que Rotterdam a vû naître dans son sein; c'est de Cornille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp; il marcha sur ses traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit sa vie; elle est intéressante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en donner l'extrait; il suffit de dire que Tromp se trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par-tout la terreur & la victoire; c'étoient alors les jours brillans des beaux faits de la Hollande. Le comte d'Éstrade écrivoit au roi de France, en 1666. « Tromp a combattu en lion sur six vaisseaux, les uns après les autres; mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé Ruiter de tout hasarder pour le retirer, ce qui a bien réussi, & ce qui pourroit le faire périr avec toute la flote une autre fois ».

La réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde, étoit si grande, qu'au retour de la paix le roi de la

Grande-Bretagne souhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Osford furent chargés de cette négociation. Tromp se disposa à répondre à l'honneur que le roi lui faisoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna jusqu'à la Brille, le 12 Janvier 1675.

Il se mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres seigneurs, allèrent au-devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans sa famille, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Au mois de Juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaisseaux danois & hollandais, contre les Suédois, & remporta la victoire; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III. le nomma en 1691, pour commander la flote des états; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ses jours, il ne faut admettre des accusations aussi graves & aussi odieuses, que sur des preuves d'une force irrésistible.

Enfin Jacques duc Monmouth, né à Rotterdam en 1649, a fait trop de bruit dans l'histoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & sa mere se nommoit Lucie Walters; le roi son pere ayant été rétabli dans ses états en 1660, le fit venir à sa cour, & eut pour lui une tendresse extraordinaire; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretière, capitaine de ses gardes, & lieutenant-général de ses armées, après sa victoire contre les rebelles d'Ecosse.

Il possédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation; une bravoure distinguée, une figure gracieuse, des manières douces, une générosité peu réfléchie; ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'York; cependant avec tant de part à l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément resigné à la conduite de Shaftsbury, politique audacieux, qui le flatta de l'espoir de succéder à la couronne.

Le duc d'York connoissant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choisit la Hollande pour sa retraite; & comme personne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes sortes de distinctions & d'honneurs, sous la protection du prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le trône, ce prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses partisans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif se voyant encore poursuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut poussé contre son inclination à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au trône sans opposition; le parlement qui se trouvoit assemblé, témoignoit de la bonne volonté à satisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que son attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amèrement. Toutes ces considérations se présentèrent sans doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ses partisans, telle aussi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire soulever l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée, & le malheureux Monmouth se vit comme entraîné vers son sort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, se

donna en 1685 ; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite ; mais après avoir fait plus de vingt milles , son cheval tomba sous lui ; il changea d'habits avec un payfan , dans l'espérance de se mieux cacher ; le payfan fut rencontré avec ceux du fugitif , par quelques royalistes qui le poursuivoient ; les recherches en devinrent plus ardues , & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un fossé , couvert de fange , le corps épuisé de fatigue & de faim , l'esprit abattu par l'image présente de ses malheurs , & par celle du sort qui le menaçoit : la nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation ; bien moins dans un homme amolli par une continuelle prospérité , qui s'est cru sur-tout distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis ; il parut enfin s'abandonner à l'amour , & même à l'espérance de la vie.

Quoique la grandeur de ses offenses , & le caractère de Jacques , dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace , il lui écrivit dans les termes les plus humbles , & le conjura d'épargner le sang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zèle pour ses intérêts. Le roi lui voyant tant de foiblesse & d'abattement , se le fit amener , & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses complices ; mais quelque passion que Monmouth eût pour la vie , il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses efforts , il reprit courage de son désespoir , & ne pensa qu'à se disposer à la mort , avec des sentimens plus dignes de son caractère & de son rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné sur l'échaffaut d'une abondante & sincere effusion de larmes ; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Ruffel , pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé ; mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer ; il frappa Monmouth d'un coup foible , qui lui laissa la force de se relever , & de le regarder au visage , comme pour lui reprocher son erreur ; il remplaça doucement sa tête sur le bloc , & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet ; à la fin il jeta sa hache , en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office ; les schérifs l'obligèrent de la reprendre , & deux autres coups séparèrent la tête du corps.

Telle fut , en 1685 , à l'âge de trente-six ans , la fin d'un seigneur que ses belles qualités , dans un tems moins tumultueux , auroient pu rendre l'ornement de la cour , & capable même de servir sa patrie ; je dis sa patrie , car *Rotterdam* n'étoit que son lieu natal , & même par un pur effet du hazard. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROTEUR , f. m. (*Jurisprud.*) *Rothorium* , c'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre ; comme le chanvre corrompt l'eau , plusieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. Voyez la coutume de Normandie , article 29. recueil sur les statuts de Bresse , l'ordonnance de 1669. & ci-devant le mot ROISE. (*A*)

ROTHER , (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Suffex , & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTNESS , (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse , dans la province de Murray , sur une petite riviere qui se rend dans la Spey , à 92 milles au couchant d'Edimbourg. Long. 11. 26. lat. 56. 10. (*D. J.*)

ROTI , f. m. Voyez ROT.

ROTI , participe du verbe rotir. Voyez ROTIR.

ROTIE , f. f. (*Architect.*) exhaussement sur un mur de clôture mitoyen , de la demi-épaisseur de ce mur , c'est-à-dire d'environ neuf pouces , avec de petits contreforts d'espace en espace , qui portent

sur le reste du mur. Cet exhaussement sert pour se couvrir de la vue d'un voisin , ou pour palisser les branches d'un espalier de belle venue & en belle exposition ; il ne doit pas excéder dix piés sous le chaperon , y compris la hauteur du mur , suivant la coutume de Paris , à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

ROTIE , f. f. (*Cuisine.*) tranche de pain coupée menue , sur laquelle on étend du beurre , des confitures , &c. Si la *rotie* doit être trempée dans le vin , il faut que le pain soit gratté. On donne encore le nom de *rotie* à des tranches de pain grillées sur lesquelles on a étendu & fait cuire des viandes seches & assaisonnées d'épices.

ROTIER , f. m. (*Artisan peigner.*) les *rotiers* sont des artisans qui fabriquent les rois ou peignes , pour servir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN , f. m. (*Commerce.*) forte de roseau qu'on apporte des Indes orientales , dont on fait , en les fendant par morceaux , ces meubles de cannes qui sont d'un si grand usage & d'un si grand commerce en Angleterre & en Hollande ; on en fait aussi des cannes à marcher ou à la main , en les garnissant de poignées. *Savari.* (*D. J.*)

ROTIN , f. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux îles Antilles , ceux des roseaux ou cannes à sucre qui ne s'élevent pas bien haut , soit à cause de la mauvaise terre où ils sont plantés , soit par trop de fécheresse , soit pour avoir été mal cultivés , ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTING , ou ROTINGEN , (*Géog. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne , dans la Franconie , sur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR , v. act. (*Gram.*) cuire en exposant au feu. On *rotit* la viande à la broche ; on *rotit* des marrons dans une poêle , ou sous la cendre ; on *rotit* la mine.

ROTIR , en terme de *Tabletier-Cornetier* ; c'est l'action d'échauffer les morceaux de corne sur une espece de gril pour les rendre susceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR , f. m. (*Corporation.*) c'est celui qui fait rotir la viande. Il ne se dit guere présentement que du marchand qui habille , larde , & pique les viandes de lait , le gibier , & la volaille , pour les vendre en blanc , c'est-à-dire crues , ou pour les débiter cuites après les avoir fait rotir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rotisseurs* de Paris , n'est pas une des moins anciennes de cette ville ; & l'on en peut juger au style de leurs premiers statuts. Ces statuts portent pour titre : *ordonnances du métier des oyers & maîtres Rotisseurs* ; & cette qualité d'*oyers* , qui signifie *vendeurs d'oyes* , sert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette sorte de viande , qui a donné le nom à la rue aux houës ou aux oyes , dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rotisseurs* ou *oyers* , & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary.* (*D. J.*)

ROTISSOIRE , f. f. (*Gramm. & Cuis.*) machine qu'on peut comparer par sa forme à une garde-robe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant , derrière , en-haut & en-bas , où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à-la-fois. La *rotissoire* est propre aux communautés , hopitaux , grandes maisons , & autres endroits , où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO , ou ROTOLI , f. m. (*Poids.*) poids dont on se sert en Sicile , en quelques lieux d'Italie , à Goa , en Portugal , & dans plusieurs échelles du Levant , & particulièrement au Caire , & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le

même nom dans tous ces endroits, il y est néanmoins bien différent par sa pesanteur ; par exemple, le *rotolo* de Sicile pèse une livre & demie de Paris ; le *rotolo* portugais est égal à treize onces un gros de Paris ; au Caire cent dix *rotoli* font cent huit livres de Marseille. *Savary. (D. J.)*

ROTONDE, f. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, soit une église, un salon, un vestibule, &c. La plus fameuse *rotonde* de l'antiquité est le panthéon de Rome, dont Desgodets, dans ses édifices antiques, Palladio, Serlio, & Blondel, dans leur architecture, ont donné la description. *Voyez ROTONDE, Archit. rom.*

La chapelle de l'Escorial, qui est la sépulture des rois d'Espagne, est appelée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle est bâtie en *rotonde* ; la chapelle des Valois à saint Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'église de l'Assomption à Paris. (*D. J.*)

ROTONDE LA, (*Archit. rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti sous Auguste, par Agrippa son gendre, à l'honneur de tous les dieux ; Boniface IV. en fit une église, qu'il consacra à la sainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'est un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur : il porte 158 piés en tout sens ; il est sans fenêtres & sans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte ; cependant il est fort éclairé. On monte au toit par un escalier de 150 marches ; & de-là jusqu'au faite, il y a encore 40 marches. Voici la description qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagnée de plusieurs plans qu'on trouve dans son quatrième livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célèbre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui soit resté plus entier, puisqu'il est encore aujourd'hui, au moins quant à la carcasse, presque au même état où il a toujours été ; mais on l'a dépouillé de la plupart de ses ornemens, & par conséquent des excellentes statues dont il étoit rempli.

Sa rondeur est tellement compassée, que la hauteur depuis le pavé jusqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, est égale à sa hauteur prise diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à présent on descende par quelques marches dans ce temple, cependant il est vraisemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple est d'ordre corinthien, tant par-dehors que par-dedans ; la base des colonnes est composée de l'attique & de l'ionique ; les chapiteaux sont de feuilles d'olive ; les architraves, frise, & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaisseur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains espaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépense, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la frise duquel on lit les mots suivans :

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au-dessus de l'architrave, on lit une autre inscription en plus petits caractères, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe, & Marc-Aurele, réparèrent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple est divisé en sept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaisseur du mur, & qui, selon les apparences, contenoient autant de statues. Plusieurs croient que la chapelle du milieu, qui est vis-à-vis l'entrée du temple, n'est pas antique, parce que son fronton entre coupe quelques colonnes du second ordre ; ils ajoutent pour appuyer leurs sentimens, que sous le pontificat de Boniface,

qui dédia ce temple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'usage des Chrétiens, qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs églises. Néanmoins considérant la grande manière de cet autel, l'harmonie que ses parties font avec le reste de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le composent, Palladio ne doute point qu'il ne soit aussi ancien que tout le reste. Cette chapelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui sont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particulière ; car l'espace qui sépare chaque cannelure, est enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les escaliers qui sont aux deux côtés de l'entrée, conduisent sur les chapelles par des petits corridors secrets, qui regnent tout-au-tour du toit, & montent jusqu'au sommet de l'édifice. *Palladio. (D. J.)*

ROTONDE, (*Hist. des Modes.*) c'étoit un collet empesé que les hommes portoient en France dans le dernier siècle, & qui étoit monté sur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, f. f. *en Physique* ; il se dit quelquefois au lieu de *sphéricité* ou *rondeur*. *Voyez SPHÉRICITÉ.*

ROTTA, (*Géog. mod.*) *Roja*, selon M. de Lisle, rivière d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice ; elle a sa source dans les montagnes du comté de Tende ; mouille la ville de ce nom, traverse la partie orientale du comté de Nice, & se jette dans la mer de Gènes, à Vintimiglia : cette rivière est la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, f. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'usage au Levant, est plus ou moins fort, suivant les lieux où l'on s'en sert. Les cent *rottes* de Constantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Besançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary. (D. J.)*

ROTULE, f. f. *en Anatomie*, est un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* est arrondie en-dehors, à-peu-près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diamètre ; les tendons des muscles qui servent à étendre la jambe, glissent dessus comme sur une poulie.

Mais son usage le plus immédiat est d'empêcher la jambe de ployer en-avant en s'étendant : & c'est un cas qui arriveroit nécessairement dans cette articulation, si cet os comme un appui ne tenoit la jambe en respect quand elle roule en-avant ; de même que l'olécrane empêche le coude de ployer en-arrière. *Voyez OLÉCRANE.*

Dans la posture droite quand un pié est étendu en-avant, tout le poids du corps porte sur la *rotule*, qui dans cette situation, empêche le genou de se renverser en-arrière, & de trop tendre les muscles qui l'arrêtent derrière. C'est de-là que le lutteur de Gallien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à descendre la montagne.

Un célèbre anatomiste considère la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus ; il pense que ces deux éminences ont les mêmes usages à l'égard des muscles extenseurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'est-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantissent de la compression à laquelle ils eussent été exposés, sans leurs secours : on doit ajouter que l'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humérus ; car personne n'ignore que ce ne soit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de se plier en-arrière ; au lieu que la jambe n'est empêchée de se plier en-devant, que par la situation particulière de ses ligamens latéraux ; c'est aussi pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule &

même pièce avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire se trouve détachée du tibia, ou du moins qu'elle ne lui est jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obstacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, desquels mouvemens elle auroit été incapable si la *rotule* & le tibia n'avoient fait ensemble qu'une seule & même pièce. (D. J.)

ROTULE, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie assez fréquente, & sur laquelle on n'a que depuis peu de tems des notions précises. Quoique la *rotule* soit exposée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des causes violentes extérieures, comme coups, chutes, il est beaucoup plus ordinaire de voir la fracture transversale de la *rotule* causée par le simple effort des muscles extenseurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. Voyez RUPTURE.

Le diagnostic de la fracture de la *rotule* n'est pas difficile : la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubérosité du tibia reste en place, & l'action des muscles extenseurs tire vers le haut la partie supérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une grosse tumeur du volume du poing, par espèce de bouffissure sous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup d'œil.

Le pronostic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroise Paré, personne n'en guérissoit sans claudication. Cela n'est pas étonnant : on prenoit des mesures fort peu justes pour obtenir la consolidation des pièces divisées ; de-là il résultoit que la *rotule* demuroit en deux pièces, en sorte que le genou restoit foible. Les blessés marchent bien en plat chemin ; mais pour monter ils sont contraints de porter la jambe qui fléchit & se tend librement la première, & de tirer l'autre ensuite : c'est le contraire en descendant. On en trouve la raison dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os est comme enchâssé dans la capsule tendino-aponevrotique des extenseurs de la jambe. Il ne se fait point de cal ; les pièces se réunissent par une espèce de coque cartilagineuse ; si l'on manque de bien rapprocher les pièces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la consolidation est lâche, & l'on sent les pièces vaciller toute la vie. J'en ai vu plusieurs exemples. Mais avec des soins bien suivis, on obtient une consolidation parfaitement solide. On a imaginé plusieurs bandages mécaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoissance de cause, ayant eu un assez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point essentiel est d'empêcher l'action des muscles qui tendent à retirer la pièce supérieure. Un bandage roulé qui assujettit les muscles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne supérieure de la cuisse jusqu'à la *rotule*, ne peut être suppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compresse échancrée en arc, & posée au-dessus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancre ; un aide tire les chefs en-bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour sont défectueux & donnent lieu au gonflement du tissu cellulaire à l'endroit qui n'est pas comprimé mollement comme le reste. Une grande gouttière de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compresses, & qui sert comme de cuirasse à la partie postérieure du genou s'étendant à six ou huit travers de doigt sur la cuisse, & à pareille longueur sur la jambe, permet l'application d'une bande plus serrée, dont toute l'ac-

tion est à la partie antérieure & inférieure de la cuisse & sur la *rotule*. Cette gouttière empêche la flexion de la jambe, & encaisse, pour ainsi dire, le genou. Cet appareil très-simple m'a toujours bien réussi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien solidement remise. Je donnerai sur cet accident un mémoire détaillé dans la suite des mémoires de l'académie royale de Chirurgie. (Y)

ROTULE, f. f. (*Pharmacie.*) les *rotules* sont des tablettes plates & rondes, composées d'une matière plus fine ou plus soluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a aussi le sucre pour excipient ; de sorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. Voyez TABLETTE, *Pharmacie.*

Les *rotules* ont toujours pour excipient du sucre très-blanc, ou quelque matière glutineuse. On demande en conséquence que les *rotules* soient solides & demi-transparentes. Par conséquent tout ce qui ne peut pas se délayer assez subtilement & assez également, comme les conserves, les candits, les poudres grossières, les noyaux de fruits & autres semblables, ainsi que tout ce qui se grumelle, ne trouve guère ici sa place.

Quelquefois on ne se sert ici ni de suc ni d'épais ; on incorpore seulement avec le sucre des sucres liquides gracieux, & sur-tout acides, comme celui de groseilles, de baies d'épine-vinette, de citron : on a par-là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux distillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques seules, ou des essences épaissies avec le sucre dissous dans l'eau & cuit ; cela ne se fait pas cependant sans que le remède perde de sa vertu.

Pour abrégé, on peut, si le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une essence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magistrales, quand on craint que les volatils mêlés avec la masse encore chaude ne se dissipent.

La masse de la *rotule* est plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *scrup. j.* ou demi-dragme ; elle ne se détermine guère non plus ni par les poids, ni par les mesures.

La dose se détermine par le nombre j. ij. iij. &c. ou par le poids qui varie suivant l'efficacité de la proportion des ingrédients.

La proportion des ingrédients est la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près ; par exemple on y met une plus grande quantité de sucre à l'égard des excipients ; ainsi pour faire des *rotules* avec des sucres acides, qui sont très-agréables dans les maladies aiguës, on emploie six ou huit fois autant de sucre : sur dragme j. ou dragme jss d'essences, on met ij onces de sucre ; on en met aussi tout autant sur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La souscription est la même que dans les tablettes ; excepté le nom. On suppose que l'apothicaire est parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en sorte que par la chaleur il se fasse la moindre dissipation possible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les sucres acides, les essences, les huiles avec le sucre, qu'il ne soit bien cuit & prêt à se geler, ou même quand il est fondu, mais seulement quand il est bien chaud, parce que c'est un obstacle à la concrétion du sucre.

L'usage des *rotules* est à-peu-près le même que celui des tablettes. Il est donc inutile de nous y arrêter davantage. (D. J.)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, est synonyme à celui de *ornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, *σπογγύως λαλῶν*, pour dire parler agréablement, harmonieusement.

neusement. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, *καὶ δεινὸν στρογγύλε σφαιρῶς*; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour signifier des termes *choisis*. Aristophane en parlant d'Euripide, dit: *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de son langage. Enfin Horace a dit:

Graius dedit ore rotundo

Musa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du discours; ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (D. J.)

ROTURE, f. f. *terme de Droit*, est l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles. Voyez NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la basse latinité pour la culture de la terre. On a appelé de ce nom les personnes non-nobles, parce que c'étoient les personnes seulement qu'on employoit à la culture des campagnes. De-là les biens possédés par ces sortes de gens se sont aussi appelés *rotures*, ou *bien de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* est dans la censive d'un seigneur, du-moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-aleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens; c'est la marque caractéristique de cette sorte de tenure: aussi le cens ne se peut-il pas prescrire, mais seulement sa quotité; & comme pour les ventes de fiefs il est dû des quintes & requintes, il est dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. Voyez CENS & LODS.

Dans la plupart des coutumes l'ainé n'a point de préciput sur les biens de *roture*. Voyez AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*, dérivé du précédent, se dit tant des personnes qui vivent dans l'état de *roture*, que des biens qui sont tenus à titre de *roture*. Voyez ci-dessus ROTURE.

ROTURIERE, *rente*, (Jurisprud.) voyez ci-dessus RENTE *roturiere*.

ROTWEIL, (Géog. Hist. mod.) ville libre & impériale d'Allemagne, sur le Neckar, dans le comté de Baar en Souabe. Elle est fameuse en Allemagne par le tribunal qui y est établi, & qui décide; au nom de l'empereur, en dernier ressort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal est composé d'un président ou grand juge héréditaire, qui est actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize assesseurs.

ROTWYL, (Géog. mod.) c'est la même ville d'Allemagne dont il est question dans l'article précédent. Elle est située dans la forêt noire, à huit lieues au sud-ouest de Tubingen, & à 10 au nord de Schafhouse. Elle est libre, impériale, & alliée des cantons suisses depuis 1463. Ses habitans sont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. Long. 26. 11. lat. 48. 12.

Deux hommes célèbres, l'un par une suite de traverses & d'infortunes, c'est Sébastien Sicler; l'autre par son savoir, c'est Melchior Wolmar, sont nés à Rotwyl.

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au sujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, se fit hermite, & mourut dans sa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon en 1698, in-12. est attendrissante; mais comme elle n'a point de rapport aux sciences, c'est assez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit sous Alciat. Il enseigna la langue grecque à Calvin, qui lui en témoigna la reconnaissance en lui dédiant son commentaire sur la seconde

épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut aussi précepteur de Beze. Il devint en 1535 professeur en droit à Tubingue, & mourut à Eisenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris en 1523 de savans commentaires in-4°. sur les deux premiers livres de l'Illiade d'Homere. La préface qu'il a mise à la tête de sa grammaire grecque de Démétrius Chalcondile, est un chef-d'œuvre en ce genre. (D. J.)

ROTZIG, (Géog. mod.) ou *Oroschick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, sur la rive droite du Danube, au levant de Widin. Long. 43. 27. lat. 44. 11.

ROUAGE, f. m. (Méchan.) ce sont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuseaux, les pignons. Voyez ROUE, &c. (K)

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, assemblage de pignons & de roues disposées en telle sorte qu'elles peuvent agir les unes sur les autres.

Dans les montres & pendules qui sonnent ou répètent, les Horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de sonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement*.

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'est 1°. que les engrenages se fassent autant qu'il est possible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. Voyez CALIBRE. 2°. Que ces engrenages se fassent d'une manière uniforme. Voyez DENTS, ENGRENAGE. &c. 3°. Que les pignons ne soient point trop petits, de peur que les frottemens sur leurs pivots ne deviennent trop considérables. 4°. Que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les aîles des pignons soient bien polies, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres; enfin que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le *rouage* puisse être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez l'article CALCUL des nombres des roues & des pignons. Article de M. ROMILLY.

ROUAGE, (Jurisprud.) droit qui se paye en quelques lieux au seigneur pour la permission de transporter par charrois le vin ou blé que l'on a vendu. Voyez les coutumes de Mantes & de Sentis; Chopin, sur le chap. viij. de la coutume d'Anjou à la fin, & le glossaire de M. de Lauriere.

ROUAGE, *bois de*, (Eaux & Forêts.) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particulièrement les bois d'orme, que les Charrons emploient à faire des roues de carrosses, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. Trévoux. (D. J.)

ROUAN, f. m. *terme de Haras*; ce terme de haras & de commerce de chevaux, se dit de la couleur du poil des chevaux qui est mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a plusieurs sortes de *rouan*, entr'autres *rouan vineux*, *rouan cavasse*, *rouan de more*, &c. Richelet. (D. J.)

ROUANE, f. f. *instrument de Charpentier*; instrument qu'on pourroit en quelque sorte appeler *compas*, qui sert à marquer les bois; il est de fer avec un petit manche de buis: la partie, qui est de fer, se partage en deux pointes, dont l'une, qui est un peu plus longue que l'autre, est pointue, & la plus courte est tranchante; en sorte que la plus longue appuyant sur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou plusieurs cercles; de l'autre on tire des lignes autant qu'il est besoin pour la marque de l'ouvrier. Les Charpentiers se servent de la *rouane*; les commis des aides & les Tonneliers se servent de la *rouanette*, qui est une *rouane* plus petite. Savary. (D. J.)

ROUANER, v. act. (*Gram.*) c'est marquer avec la rouanette.

ROUANE, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Roane* & *Rohane*; ville de France, dans le bas-Forez, sur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-ouest de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouanne* est ancienne; car elle est marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Séguisiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un collège. Elle est capitale d'un pays appelé *Roannois*. *Longit.* 21. 45. *latit.* 36. 3. (*D. J.*)

ROUANETTE, f. f. (*Charpenterie.*) petit outil de fer, avec lequel les Charpentiers marquent leur bois. Cet outil est rond, d'un pouce de diamètre, long de sept à huit pouces, aplati par un bout, qui se partage en deux dents fort pointues. On s'en sert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, suivant la marque dont on veut signer les bois. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROUANETTE, instrument des Commis des aides; petite rouane dont se servent les commis des aides pour marquer les pièces de vin pendant les visites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont aussi une rouanette, pour marquer leurs ouvrages. *Savary.* (*D. J.*)

ROUANNOIS, LE, ou ROUANEZ, (*Géog. mod.*) duché de France, dans le Lyonnais, au bas-Forès. Il est le seul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes registrées au parlement l'année suivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubusson, & de Louis d'Aubusson, appelé *duc de la Feuillade*. (*D. J.*)

ROUANT, en terme de Blason, se dit du paon qui fait la roue en étendant sa queue. S. Paul de Ricault, d'asur au paon rouant d'or.

ROUBLE, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert en Moscovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le rouble vaut cent copecs ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables roubles, qui valoient autrefois neuf schellings d'Angleterre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUCHE ou RUCHE, f. f. terme de Marine, c'est la carcasse d'un vaisseau tel qu'il est sur le chantier sans mâture.

ROUCHEROLLE, voyez ROUSSEROLLE.

ROUCIN, (*Jurisprud.*) en matière de fief & de redevance, signifie ordinairement un cheval de somme.

ROUCIN DE SERVICE, est un cheval d'armes, c'est-à-dire, propre pour la guerre. Voyez les établissements de S. Louis, les coutumes de Tours & de Lodunois. (*A*)

ROUCOU, voyez ROÇOU.

ROUCY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, sur la rivière d'Aisne, élection de Laon, avec titre de comté. C'est l'un des anciens comtés-pairies de Champagne. L'origine des comtes de Roucy est rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France; & par M. Baugier, dans ses mémoires de Champagne; mais la maison de Roucy seroit elle-même embarrassée de décider auquel des deux généalogistes elle doit donner la pomme. (*D. J.*)

ROUDBAR, (*Géog. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perse, dans la province de Guilan. *Long.* selon Tavernier, 75. 37. *lat.* 37. 21. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolat. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élément lui est soumis. Sa femme est appelée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui signifie toute-puissance,

& qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, f. f. (*Méch.*) est une machine simple consistant en une pièce ronde de bois, de métal, ou d'autre matière qui tourne autour d'un aissieu ou axe. Voyez AISSIEU & AXE.

La roue est une des principales puissances employées dans la mécanique, & est d'usage dans la plupart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous servons, comme horloges, moulins, &c. ne sont que des assemblages de roues. Voyez HORLOGE, MOULIN, &c.

La forme des roues est différente, suivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'usage qu'on en veut faire. On les distingue en roues simples & roues dentées.

La roue simple, ou la roue proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son aissieu ou arbre, & qui n'est point combinée avec d'autres roues. Telles sont les roues des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoique, à la vérité, ces deux mouvemens ne soient qu'apparens, puisqu'il est impossible qu'un corps puisse avoir à la fois deux directions. Voyez CHARIOT.

Le seul & unique mouvement qu'ait la roue, est un mouvement curviligne, composé du mouvement progressif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aisément en fixant un crayon sur la roue, de manière qu'il marque sa trace sur la muraille pendant que la roue tourne; car la ligne qui se trouve tracée alors est une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les Géomètres *cycloïde*, & elle est d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. Voyez CYCLOÏDE.

Dans les roues simples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La règle qu'il faut suivre, c'est que la charge & l'axe de la roue soient de même hauteur que la puissance: car si l'axe étoit plus haut que la puissance qui tire, une partie de la charge porteroit sur elle, & si l'axe étoit plus bas, la puissance tireroit d'une manière désavantageuse, & auroit besoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, &c. prétendent que pour tirer un fardeau sur un terrain inégal, il est plus avantageux de placer les traits des roues au-dessous de la poitrine du cheval.

La force des roues simples résulte de la différence entre le rayon de l'aissieu & celui de la roue. Cette force se mesure par cette règle. Le rayon de l'axe ou de l'aissieu est celui de la roue, comme la puissance au poids à soutenir.

Une roue qui tourne, doit être regardée le plus souvent comme un levier du second genre, qui se répète autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points est l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part sur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aissieu qui porte la voiture, est en même tems tiré par la puissance qui le mène; de sorte que si le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, si la circonférence des roues étoit bien ronde, & sans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe aux moyeux, & si la direction de la puissance étoit toujours appliquée parallèlement au plan, une petite force meneroit une charge très-pesante. Car la résistance qui vient de son poids, repose, pour ainsi dire, entièrement sur le terrain par le rayon vertical de la roue, dont l'extrémité est appuyée sur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de supposer, & dont le concours seroit nécessaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quel- qu'un dans l'usage ordinaire. Les roues des charret-

tes sont grossièrement arrondies & garnies de gros cloux : les chemins sont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce ; ces inégalités, soit des *roues*, soit du terrain, font que la *roue* s'appuie sur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puissance ou de la résistance ; de sorte que la puissance est obligée de soutenir une partie du poids, comme si le poids étoit placé sur un plan incliné. D'ailleurs, il se fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très-considérable. Enfin les creux & les hauteurs qui se trouvent souvent sur les chemins changent aussi la direction de la puissance, & l'obligent à soutenir une partie du poids, c'est de quoi on peut s'affurer journellement. Car une charrette qui se meut assez facilement sur un terrain horizontal, a souvent besoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée sur un plan qui va tant soit peu en montant.

Mais s'il n'est pas possible de se mettre absolument au-dessus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues* ; car, il est certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain ; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* mesure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vite, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un espace donné, ce qui épargne une partie des frottements. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou six piés de diamètres ; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à-peu-près à la hauteur d'un trait de cheval, ce qui met son effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui pose verticalement sur le terrain ; c'est-à-dire dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de physique de M. l'abbé Nollet.*

C'est la même règle, pour ces sortes de *roues*, que pour la machine appelée *axis in peritrochio*, c'est-à-dire tour ou treuil ; en effet, la *roue* simple n'est autre chose qu'une espèce de treuil, dont l'aissieu ou axe est représenté par l'aissieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* est représenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées sont celles dont les circonférences ou les aissieux sont partagées en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usage de ces *roues* est visible dans les horloges, les tournebroches, &c. Voyez HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui engrenent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* servent beaucoup à accélérer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne sont autre chose que des leviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres ; c'est pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre. Voyez PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, &c.

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* simple. Cette *roue* est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est à un levier simple. Voyez LEVIER, &c.

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la règle suivante. La raison de la puissance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raison du diamètre du pignon de la dernière *roue* au diamètre de la première *roue*, & de la raison du nombre de révolutions de la dernière *roue* au nombre des révolutions de la première, fai-

tes dans le même tems. Mais cette théorie demande une explication plus particulière.

Le poids *A* est à la force appliquée en *D*, par le principe du levier, comme *OC* à *BC* ; cette force est à la force en *G*, comme *EG* est à *EF* ; la force en *G* est à la force en *K*, comme *HK* est à *HI*. Donc le poids est à la force en *K*, comme *CD* × *EG* × *HK* est à *BC* × *EF* × *HI*, c'est-à-dire, de la raison du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons, ce qui revient à la proportion précédente ; mais cette dernière proportion est plus simple & plus aisée à saisir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en divisant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puissance qui doit soutenir ce poids. Supposons, par exemple, que le poids à soutenir *A* (*Pl. de la Mécanique, fig. 63.*), soit de 6000 livres, *BC* de 6 pouces, *CD* de 34 pouces, *EF* de 5 pouces, *EG* de 35 pouces, *HI* de 4 pouces, *HK* de 27 pouces, le produit de *BC* par *EF*, par *HI* sera 120, & celui de *CD*, par *EG*, par *IK* de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & divisant le produit par 32130, on aura $22\frac{1}{3}$ pour la puissance capable de soutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puissance suffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puissance par le produit des rayons des *roues*, & en divisant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi, si dans l'exemple, c'eût été la puissance de $22\frac{1}{3}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut soutenir 6000 livres.

3°. Une puissance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puissance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la dernière *roue*, le poids soit soutenu.

Divisez le poids par la puissance, résolvez le quotient dans les facteurs qui le produisent, & le nombre des facteurs sera celui des *roues* ; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différents facteurs. Supposons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 livres, & une puissance de 60, il vient 50 au quotient, qui se résout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une desquelles le rayon du pignon soit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs *roues*, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance, comme la puissance au poids. Et par conséquent plus la puissance sera grande, plus le poids aura de vitesse, & réciproquement.

5°. Les espaces parcourus par le poids & par la puissance, sont entr'eux dans la raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'espace parcouru par le poids est toujours à l'espace parcouru par la puissance, dans la raison de la puissance au poids, il s'ensuit que la puissance est toujours au poids qu'elle peut soutenir, dans la même raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, aussi-bien que la raison qui est entre les nombres des révolutions de la première de ces

roues à l'autre, trouver l'espace que doit parcourir la puissance, afin que le poids parcoure un espace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raison donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conséquent de la même raison. Trouvez ensuite une quatrième proportionnelle à ces deux produits & à l'espace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'espace que doit parcourir la puissance. Supposons, par exemple, que la raison des révolutions de *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, soit celle de 2 à 7, que l'espace à faire parcourir au poids soit de 30 piés, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant supposé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 piés pour l'espace que doit parcourir la puissance.

7°. La raison de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raison des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puissance.

Multipliez les antécédens de ces deux raisons l'un par l'autre, & faites de même des conséquens; trouvez ensuite au produit des antécédens, à celui des conséquens, & au poids donné une quatrième proportionnelle, & vous aurez la puissance cherchée. Que la raison des circonférences soit celle de 8 à 3, par exemple, la raison des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids soit de 2000, on aura $214 \frac{2}{3}$ pour la puissance. On trouveroit de la même manière le poids, si c'étoit la puissance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainsi que l'espace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le tems qui sera employé à l'élevation de ce poids.

Trouvez premièrement une quatrième proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'espace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez ensuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites servir ce nombre de diviseur au quatrième terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient sera le tems employé à l'élevation du poids.

Au reste, il est bon de remarquer en finissant cet article, que quoique la multiplication des *roues* soit souvent fort utile dans la mécanique, soit pour aider le mouvement, soit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne aussi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir si considérable, qu'elle égaleroit, ou même surpasseroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'est à quoi on ne fait pas souvent assez d'attention lorsqu'on veut construire une machine, & sur-tout si cette machine est un peu composée. Voyez MACHINE & FROTTEMENT. Voyez aussi ENGRENAGE, DENT, &c. Wolf & Chambers. (O)

ROUE D'ARISTOTE, est le nom d'un fameux problème de mécanique, sur le mouvement d'une *roue* autour de son essieu. On appelle ainsi ce problème, parce qu'on croit qu'Aristote est le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté consiste. Un cercle qui tourne sur son centre, & qui se meut en même tems en ligne droite sur un plan, décrit sur ce plan une ligne droite, égale à sa circonférence, pendant le tems d'une révolution.

Maintenant si ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, a au-dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui soit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du *déférent*, & qui soit, si l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carrosse, ce petit cercle ou moyeu décrira pendant le tems d'une révolution, une ligne droite égale, non à sa circonférence, mais à celle de la *roue*: car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puisque ces deux centres ne sont qu'un même point.

Le fait est certain, mais il paroît difficile à expliquer. Il est évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire sur le plan une ligne égale à sa circonférence. Mais comment peut-il se faire que le moyeu, qui tourne en même tems que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que sa circonférence?

La solution d'Aristote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la résoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il suppose répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point sa circonférence à ces vuides, & qu'ainsi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à sa circonférence, quoiqu'il paroisse en décrire une droite plus grande.

Mais il saute aux yeux que ces petits vuides sont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il sa circonférence? D'ailleurs la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins considérable selon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait sa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que sa circonférence, sans néanmoins appliquer aucun des points de sa circonférence à plus d'un point de la base. Mais cette hypothèse n'est pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des Sciences de Paris, & de plusieurs autres, a aussi cherché une solution du problème dont il s'agit, & l'a envoyée à l'académie des Sciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, assurèrent dans leur rapport qu'elle satisfaisoit pleinement à la difficulté: voici en quoi cette solution consiste.

La *roue* d'un carrosse est simplement tirée ou poussée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la résistance du plan sur lequel elle se meut. Or cette résistance est égale à la force avec laquelle la *roue* est tirée en ligne droite, puisqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les causes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, sont donc égales, & par conséquent aussi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produisent doivent être égaux. C'est pour cette raison que la *roue* décrit sur le plan une ligne droite égale à sa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en est pas de même. Il est tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle, & dans le même tems qu'elle. D'où il s'ensuit que le mouvement circulaire du moyeu est moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conséquent le mouvement circulaire du moyeu est moindre que son mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit nécessairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'ensuit, selon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en glissant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de rasion*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande

que la circonférence du moyeu, sans gliffer en partie sur cette ligne droite; & il est clair qu'ils doivent gliffer plus ou moins, selon que le moyeu est plus petit ou plus grand. *Voyez ROULEMENT & GLISSER, Hist. de l'acad. 1715.*

On concevra aisément comment il se peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes soient inégaux, si au lieu de supposer que le cercle roule tandis qu'il avance, on suppose qu'il ne fasse que se mouvoir simplement en ligne droite sur un plan, & que durant ce tems un point mobile parcoure sa circonférence. Il est certain que ce point mobile est alors dans le même cas que seroit un point de la circonférence, en supposant qu'elle roulât. Or la vitesse de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle est égale, c'est le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle est plus grande, c'est le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle, par son mouvement progressif, est plus grande que la circonférence décrite durant le même tems par le point mobile. Or comme on n'a aucune peine à concevoir que la vitesse du point mobile soit moindre que celle du centre du cercle, on peut substituer cette idée à celle du mouvement de rasion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vitesse du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle, seroit moindre que la circonférence; & c'est ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une roue, si on faisoit tourner le moyeu sur un plan.

On peut encore, pour résoudre la difficulté dont il s'agit, se servir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de son centre, tandis que ce centre est emporté en ligne droite, il est évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conséquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or une roue qui avance sur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne sur son centre, tandis que ce centre est emporté parallèlement au plan sur lequel la roue se meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'est pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez CYCLOÏDE. (O)*

ROUE PERSANE ou PERSIQUE, dans l'Agriculture, c'est une machine propre à élever une quantité d'eau suffisante à l'inondation des terres limitrophes des rivières, & dans les endroits où le courant de l'eau est trop bas, ou n'a pas assez de force pour le faire sans secours étranger. *Voyez ROUE.*

ROUE À FEU, (*Artif.*) c'est une roue préparée d'une façon particulière, qui tourne fort vite & vomit du feu.

ROUE, f. f. *terme de Carrier*, la roue des Carriers est un bâti de menu bois de charpente, qui a au moins vingt-deux piés de circonférence. Le long du cercle qui forme cette roue est l'échellier, c'est-à-dire des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de grosseur, qui de pié en pié traversent le bord de la roue. C'est en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la roue, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la roue est attachée & élevée perpendiculairement sur l'horison. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre sont de quatorze piés de longueur sur deux piés de diamètre. (*D. J.*)

ROUE, grande ou petite, *terme de Charron*, c'est un cercle entier composé de plusieurs gentes, au milieu de ce cercle est un moyeu d'où partent plusieurs raies qui vont se joindre & s'enchaîner dans les gentes; tout cela se proportionne à la grandeur des roues.

Voyez les figures, Planches du Charron & les figures du Sellier.

ROUES de carrosse, de chariot, &c. on trouve dans les Transactions philosophiques quelques expériences sur l'avantage des grandes roues dans toutes sortes de voitures; voici leurs résultats.

1°. Quatre roues de 5 $\frac{1}{2}$ pouces de haut, c'est-à-dire de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de 50 $\frac{1}{2}$ livres avec du poids sur un plan incliné, avec une puissance moindre de six onces que deux des mêmes roues employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de 4 $\frac{1}{2}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture est tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorsque les roues de devant sont aussi hautes que celles de derrière, & que le timon est placé sous l'aissieu.

3°. Qu'il en est de même dans les chemins d'une terre grasse ou dans ceux de sable.

4°. Que les grandes roues ne font pas des ornières si profondes que les petites.

5°. Que les petites roues sont meilleures lorsqu'il s'agit de tourner dans un petit espace.

ROUE, f. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand assemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui est attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de pesans fardeaux. Il y a de ces roues qui sont doubles, & au dedans desquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles sont celles des grues. D'autres sont simples, & n'ont que de fortes chevilles qui traversent leur bord extérieur de pié en pié en forme d'échellier, sur lesquelles un ou deux ouvriers mis à côté l'un de l'autre (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On se sert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrières de pierre. *Savary. (D. J.)*

ROUE, f. f. *terme de Coutelier*, la roue des Couteliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer sert à donner le mouvement aux meules & aux polissoirs, sur lesquels se remourent, s'adoucisent & se polissent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, rasoirs, lancettes, ciseaux, bistouris, &c. on en a fait ailleurs la description. (*D. J.*)

ROUE DU MILIEU, chez les Fileurs d'or, est une roue de bois, pleine & plus grande que les autres de cette espèce; elle est placée à-peu-près au centre du rouet vis-à-vis la roue du moulinet, par qui elle est mue.

ROUE DU MOULINET est une roue de bois en plein, la plus petite des roues du rouet des Fileurs d'or; elle est placée au-dessous de la grande roue sur le derrière vis-à-vis la roue du milieu, qui n'ayant pas d'autre arbre que le sien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle roue du moulinet, parce que c'est par elle que les moulinets sont mis en jeu. *Voyez ROUE DU MILIEU & MOULINETS.*

ROUE, f. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la sorte dans les manufactures des glaces, & dont on se sert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aissieu, mais est posé horizontalement & attaché sur ce qu'on nomme la table. Elle est de bois, à rayons, forte & légère, environ de six piés de diamètre. *Savary. (D. J.)*

ROUE dont se servent les Graveurs en pierres fines, est une roue de bois placée sous le tablier, dont l'usage est de faire mouvoir l'arbre du touret. *Voyez les Planches & les figures de cet article.* Cette roue doit être plombée, pour qu'elle conserve plus long-tems la vitesse imprimée par la marche ou pédale, sur laquelle l'ouvrier appuie le pié alternativement. *Voyez l'article GRAVURE.*

ROUE dans l'Horlogerie signifie en général un cer-

de métal qui a des dents à sa circonférence. Les Horlogers employent différentes sortes de roues ; mais celles dont l'usage est le plus répété dans les montres & pendules sont composées d'un anneau *c*, voyez les figures & les Planches des barettes *b* (voyez BARETTES), d'un centre ou petit cercle *l*, & enfin d'un arbre ou pignon sur lequel la roue fixée au moyen d'une affiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout ensemble se nomme toujours roue comme roue de rencontre, de champ, &c. qui signifie cette roue & le pignon sur lequel elle est enarbrée.

Nom des roues dont les différentes horloges sont composées.

Roues du mouvement d'une montre. La première est la grande roue portée sur l'arbre de la fusée. Voyez MONTRE, FUSÉE, & les figures. Dans cette figure la partie *K* représente une éminence, que les Horlogers appellent goutte ; elle sert à augmenter la longueur du trou de la roue ou son canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puisse y faire une petite creusure pour noyer une goutte d'acier, dont on verra l'usage article FUSÉE. La partie obscure *o* est une creusure continuée jusqu'au bord *c* ; c'est dans cette creusure que sont ajustées les pièces de l'encliquetage, & c'est sur son fond que porte le rochet de la fusée.

La seconde roue d'une montre simple est la grande roue moyenne, voyez les *P. l.* & les *fig.* qu'on nomme dans les pendules roue de longue tige ; elle a une tige *t* du côté de la platine des piliers qui sert à porter la chauscée *e* : comme, par la disposition du calibre, cette roue se trouve ordinairement au centre du cadran, on dispose toujours le nombre des roues, de façon qu'elle fasse un tour en 60 minutes ; c'est ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes sur la chauscée. Voyez CHAUSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, &c.

La petite roue moyenne est la troisième roue, voyez les *fig. suiv.* elle est plate, & à-peu-près semblable à la précédente, si ce n'est qu'elle est un peu plus petite, & qu'elle est enarbrée sur un pignon de six ou de sept au moyen d'une petite affiette. Voyez ASSIETTE. Cette roue engrene dans le pignon de roue de champ.

La roue de champ, voyez les *fig.* se présente la première quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à son axe, lui sont parallèles, & s'élevaient perpendiculairement sur le plan de son cercle & de ses barettes. Cette forme est requise dans cette roue, afin qu'elle puisse engrener dans le pignon de roue de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier est posée parallèlement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette roue, la dernière d'un mouvement simple, sont toujours en nombre impair. Ce sont des espèces de pointes renversées, posées parallèlement à l'axe comme celles de la roue de champ ; elles engrenent dans les palettes, ainsi qu'il est expliqué à l'article ECHAPPEMENT. Voyez les Planches de l'Horlogerie, & leur explication. Le pivot de la roue de rencontre qui est voisin de cette roue roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contre-potence. On étampe quelquefois ces deux dernières roues, afin de rendre leur champ plus dur. Voyez la *fig. 22.*

Roues de la cadrature. Ce sont deux roues plates, savoir la roue de cadran de 40 dents, & celle des minutes de 36. Voyez les *fig.* & les Planches. La première est rivée sur un canon qui entre librement sans cependant avoir trop de jeu sur celui de la chauscée. Cette roue qui est retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers porte l'aiguille des heures par l'extrémité de son canon qui passe au travers du cadran.

La roue des minutes, autre *fig.* autrement appelée roue de renvoi, est menée par le pignon de chauscée qui est de douze ; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme pignon de renvoi ; ce pignon mène la roue de cadran : il est percé à son centre, & tourne avec la roue qu'il porte sur une tige fixée perpendiculairement sur la platine des piliers sous le cadran, comme on le voit dans les *fig.*

Roue de vis sans fin, fig. suiv. est une roue qui engrene dans les pas de la vis sans fin, & qui entre à quarré sur l'arbre de barrillet ; elle sert à bander le ressort au moyen de la vis sans fin.

Roue de rosette, figures suivantes, est la roue qui engrene dans le rateau, & qui sert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On distingue dans une répétition le rouage du mouvement d'avec celui de la sonnerie ; les roues du premier & celles de la cadrature sont semblables à celles des montres simples, quant aux roues de sonnerie qui sont au nombre de cinq, si l'on en excepte la première, qu'on nomme grande roue de sonnerie, qui a un encliquetage, & est assez semblable à la grande roue du mouvement ; ce sont des roues plates montées sur des pignons de six ; elles vont en diminuant jusqu'à la dernière qui engrene dans le délai. Voyez l'article SONNERIE, où l'on explique l'usage de ces roues.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui sont à ressort en ont ordinairement cinq, que l'on distingue de la manière suivante, Planches *suiv. de l'Horlogerie* : 1°. le barrillet *R*, 2°. la seconde roue *S*, 3°. la roue à longue tige *T*, 4°. la roue de champ *V*, & enfin la roue de rencontre *X*, qu'on appelle aussi quelquefois roue à couronne. Ces deux dernières ne diffèrent qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'est que la roue à longue tige, qui répond à la grande roue moyenne ; & quant au barrillet, c'est un barrillet ordinaire qui a des dents à sa circonférence. Dans les pendules à secondes où l'on n'emploie presque plus l'échappement à roue de rencontre, la dernière roue ou roue d'échappement s'appelle le rochet ; & la roue de champ qui par-là devient une roue ordinaire, s'appelle alors la troisième roue, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la première s'appelle la grande roue. Voyez ROCHET. En général dans toutes sortes de pendules d'horloges, &c. la première roue du mouvement s'appelle la grande roue, & la dernière rochet ou roue de rencontre, selon qu'elle est plate ou formée en roue de rencontre. Il en est approchant de même dans les montres, quoiqu'ordinairement la dernière roue conserve le nom de roue de rencontre, quoiqu'elle ne soit pas faite de la même façon que celles à qui on donne communément ce nom.

Roues de sonnerie. Le nombre de ces roues n'est pas absolument fixe, il diffère selon les sonneries ; dans les pendules, il est ordinairement de cinq, le barrillet *2 W*, la seconde roue *P*, la roue de chevilles *O*, la roue d'étoquiau *M*, la roue du volant *N*, il y a de plus le volant *E* : comme nous venons de dire, qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande roue, une roue de rencontre ou un équivalent ; il y a de même aussi dans toutes les sonneries une grande roue, une roue de chevilles & une roue d'étoquiau. Dans les horloges, la grande roue est en même tems la roue de chevilles. On donne ce nom à cette roue, parce qu'elle porte des chevilles qui servent à lever les queues des marteaux ou des bascules. La roue d'étoquiau prend son nom d'un étoquiau qui est à sa circonférence, & qui sert à arrêter la sonnerie ; cette cheville, quand la sonnerie est en repos, s'appuyant sur la détente ; cette roue fait ordinairement un tour par coup de marteau. Voyez SONNERIE. Dans plusieurs sonneries elle ne fait qu'un demi-tour ; elle

est alors garnie proche de sa circonférence d'une es-
pece d'anneau coupé en deux par son milieu, & la
détente après que l'heure a sonné s'engage dans les
entailles de ces deux portions d'anneau. Cette ma-
niere d'arrêter la sonnerie est plus sûre pour des hor-
loges mal exécutées que par un étoquiau, comme
nous l'avons dit plus haut. On appelle cette dernière
roue de cercle. Voyez SONNERIE, HORLOGE,
PENDULE, &c. Il y a encore la *roue de compte*, qui
est la même chose que le chaperon. Voyez CHAPE-
RON.

Outil à placer les roues de rencontre, instrument
dont se servent les Horlogers. Voyez RAPPORTEUR.

Grande ROUE, nom que les Horlogers donnent
en général à la première roue du mouvement de la
sonnerie, &c. de toutes sortes d'horloges. Voyez
ROUE.

Grande ROUE MOYENNE, nom que les Horlogers
donnent à la seconde roue d'une montre. Voyez
ROUE.

ROUE A TRAVAILLER ou MEULE, en terme de La-
pidaire, est un disque de fer, de cuivre ou de plomb
représenté, voyez les Pl. du Lapidaire. c'est la roue vue
par-dessus, c'est-à-dire, du côté sur lequel on taille
ces pierres, qui est uni pour celles de fer & de cui-
vre, & taillé comme une lime pour celles de plomb.
La fig. c représente la meule vue par-dessus, où l'on
voit quatre trous dont l'usage est de recevoir les
pointes de l'assiette de l'arbre, dont la partie supé-
rieure entre dans le trou rond qui est au centre de
la meule ou roue qui est retenue sur cet arbre au
moyen d'une clavette qui le traverse. Voyez les Pl.
de cet article & leur explic. & MOULIN du lapidaire.

ROUE DE CHASSE I, parmi les Lapidaires est la
principale roue de leur moulin qui donne le branle
à celle sur laquelle ils travaillent les pierres, au
moyen d'une corde sans fin. Cette roue est mûe par
la manivelle H qu'on voit sur la table de ce moulin
représenté Pl. du lapidaire. Voyez aussi une autre fig.
qui représente les mêmes parties séparées du mou-
lin: V la roue de chasse, X crapaudine & pivot
inférieur de cette roue, T carré de la manivelle,
bb a corde sans fin qui après avoir passé dans la gra-
vure de la roue de chasse V, va passer sur la poulie
de la meule Y, Z pivot & crapaudine inférieure
de l'arbre de la meule, Z pivot supérieur qui en-
tre dans une piece de bois N qui traverse le nez
de la potence M N entre lesquels l'arbre de la meule
Y tourne par le moyen de la corde sans fin bb a qui
lui transmet le mouvement imprimé par la manivelle
à la roue de chasse V.

ROUE A CHEVER est, parmi les Lapidaires, une
roue plus petite que la roue ordinaire à travailler les
pierres; elle est le plus souvent de fer, de figure
tant-soit-peu convexe, & se place au-dessus de la
roue à travailler au même arbre qu'elle, & elle sert
pour chever les pierres concaves. Voyez CHEVER.

ROUE, en terme de Potier, c'est un instrument sur
lequel on façonne les grosses pieces qu'on ne peut
travailler au tour.

C'est une grande roue dont les rayons s'élevent
de la circonférence jusqu'à une espece de moyeu ou
billot tournant aisément sur son pivot, & dont la
surface est fort unie. Cette roue est mise en mou-
vement par le potier avec un bâton. Voyez les Pl.
& les fig.

ROUE, s. f. terme de Tourneurs. Les Tourneurs &
les Potiers d'étain se servent d'une roue pour tourner
sur le tour les ouvrages qui sont ou d'un trop grand
volume ou d'un trop grand poids. Cette roue qui n'a
guere moins de quatre piés de diametre, a tout-au-
tour de sa circonférence extérieure une cannelure
dans laquelle se met la corde: son axe ou effieu qui

est de fer, porte de chaque bout dans les trous de deux
jambages de bois élevés d'à-plomb sur des semelles
aussi de bois; pour fortifier ces jambages, il y a
quatre liens à contre-fiches, deux à chacun; cha-
que extrémité de l'effieu est quarrée pour y em-
boîter des manivelles. Lorsqu'on veut travailler,
on passe la corde dont les deux bouts sont joints
ensemble avec de la ficelle, sur la cannelure de la
roue, & on lui fait aussi faire un tour sur la piece de
bois, de pierre, d'étain, ou de telle autre matiere
que ce soit, qu'on veut tourner, ou bien sur le
mandrin auquel la piece est attachée; alors un ou
deux hommes, suivant l'ouvrage, tournant la roue
avec les manivelles, font tourner la piece que le
tourneur dégrossit, & à laquelle il donne telle figure
sphérique qu'il juge à propos, avec divers outils
de fer, qui sont propres aux ouvrages de tour.
Savary. (D. J.)

ROUE, terme de Vitrier. Les Vitriers appellent les
roues du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier
posés l'un dessus l'autre, qui servent à refendre les
plombs des panneaux & vitrages. Trévoux. (D. J.)

ROUE-MANŒUVRES, (Marine.) commandement
de replier les manœuvres.

ROUE, (Crit. sacr.) Cette piece de bois tournée
en rond, & qui se meut sur un aissieu, se prend au
propre & au figuré dans l'Écriture. Comme les Hé-
breux fouloient quelquefois le grain avec la roue
d'un chariot, Isaïe, dit xxiiij. 27. « On ne fait point
» passer la roue du chariot sur le cumin »: c'est une
allégorie pour signifier que Dieu ne traite pas si sé-
verement les foibles que les forts. Quand le même
prophete dit ailleurs, ch. v. 28. « Les roues de leurs
» chars sont rapides comme la tempête »: il désigne
par cette similitude les Chaldéens qui devoient venir
fondre sur la Judée. Roue est encore pris au figuré
pour cours, révolution: « la langue enflamme tout
» le cours de notre vie, rotam vite nostra, Τὸν τροχὸν
» χὸν τῆς γενεῆς, Jacq. iij. 6: c'est-à-dire, « la lan-
» gue médifante n'est propre qu'à rendre notre vie
» malheureuse. Si vous parlez mal des autres, peut-
» être entendrez-vous parler plus mal de vous ». C'est un vers d'Hésiode, auquel revient celui-ci:
« Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal.
(D. J.)

ROUE, (Jurisprud.) est un supplice pour les cri-
minels, dont l'usage est venu d'Allemagne. La peine
de la roue s'exécute sur un échafaud dressé en place
publique, où après avoir attaché le condamné à deux
morceaux de bois disposés en fautoir en forme de
croix de Saint-André, l'exécuteur de la haute-justice
lui décharge plusieurs coups de barre de fer sur les
bras, les cuisses, les jambes & la poitrine; après
quoi il le met sur une petite roue de carrosse, sou-
tenuë en l'air sur un poteau. Le criminel a les mains
& les jambes derrière le dos, & la face tournée vers
le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le
criminel étoit attaché tout-d'un-coup sur une grande
roue de charrette, où on lui cassoit les membres.

Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours par
un retentum qu'ils mettent au-bas de l'arrêt, ordon-
nent que le condamné sera étranglé dans le tems de
l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces:
tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son
domestique, le vol de grand chemin, le parricide, le
viol.

Les femmes ne sont point condamnées à cette
peine, par des raisons de décence & d'honnêteté
publique, voyez le gloss. de M. de Lauriere, & les
institutes au droit criminel de M. de Vouglans. (A)

ROUE, terme de Blason. Quand elle est représentée

avec des rafoirs & fers tranchans, elle s'appelle *rous de Sainte-Catherine*. Menestrier. (D. J.)

ROUÉE, adj. (*Vénerie*.) se dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches sont peu ouvertes & ferrées. On dit tête *rouée*.

ROUEN, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, sur la rive droite de la Seine, à 20 lieues au sud-ouest d'Amiens, & à 28 au nord-ouest de Paris. Long. suivant Cassini, 18^d. 36'. 30". lat. 49^d. 27'. 30".

Cette ville fut nommée premièrement *Rothomagus*, & ensuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum*. C'étoit la principale place des peuples *Velocasses*, desquels elle n'a pas pris le nom, comme plusieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puisse nier que cette ville ne soit ancienne; Jules-César, dans ses commentaires, & les autres écrivains romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolomé. Il falloit cependant que cette ville fût considérable, puisque quand on divisa en deux la province *lyonnoise*, sous Constantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province *lyonnoise*.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne soit gaulois; mais son origine est inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue celtique signifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premières syllabes de *Rotobecum*, qui est le nom latin de la petite rivière de Robec qui coule à Rouen.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers. Ses rues y sont petites, étroites, & les maisons en général assez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui sont d'une grande commodité; les dehors de la ville sont très-beaux, & les promenades, sur-tout celles du quai & du cours, sont agréables.

D'ailleurs *Rouen* est une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ses murailles plus de soixante mille âmes. C'est le siège d'un illustre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un présidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel de monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui sous les anciens ducs de Normandie, étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'administration de la justice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'assembloit tantôt à *Rouen*, tantôt à Caën, quelquefois à Falaise, ou en d'autres villes, selon les ordres du prince, sans qu'il y eût aucun lieu fixe. Louis XII. rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I. lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinstitution de la chambre des comptes est due à Henri III. qui l'unit en 1580 à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans son département. Cette chambre des comptes avoit déjà été créée en 1380, mais Henri II. l'avoit supprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de Janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à son tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de Janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a aussi dans la même ville un siège d'amirauté & un consulat.

Le commerce de *Rouen* est très-considérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapisseries, de mercerie, de toiles, de fils, de tanneries, &c. Le commerce est encore facilité par la position de cette ville, où la marée est

si haute, que les vaisseaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* est d'une structure singulière, étant de bateaux joints ensemble, pavés par-dessus, se haussant & se baissant avec les flots de la mer. Il est cependant incommode par son grand entretien, & de plus, on est presque tous les ans obligé de le démonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut construit en l'an 1626. Il a deux cens soixante & dix pas de long, & donne passage dans le fauxbourg de saint Séver. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'existe plus; ses arches tomberent en ruine en 1502, en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de Juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle, & de pluie, qui firent des dégâts terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit sur la tour de l'église de saint Michel, fut arrachée au-dessus des cloches, & transportée par le vent au milieu de la rue où elle se brisa. Plusieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure sur la ville, mais qui y causa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les plus gros arbres, faccagea les grains, les légumes, les herbages, & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* est un des plus beaux, des plus anciens, & des plus riches qui soient en France. Il vaut au-moins soixante & dix mille livres de rente; son diocèse comprend 1388 paroisses distribuées sous six archidiaconés, vingt-sept doyennés ruraux, & le sous-doyenné de la ville. Nicaise est regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déjà douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il se dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour suffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du saint siège.

Le chapitre de l'église cathédrale est composé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préside & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, sont à sa nomination.

Tous les évêques de la province sont obligés de prêter serment à l'église cathédrale de *Rouen*; mais son droit le plus singulier, c'est de pouvoir délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension, après que ce prisonnier a levé la fierte, c'est-à-dire la châsse de saint Romain. Voyez FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & plusieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de saint Ouen, & qui est de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de soixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroisses, & cinquante-six couvents: les jésuites y avoient aussi un collège, fondé par le cardinal de Joyeuse.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de Belles-Lettres, & c'est avec raison, car je crois qu'après Paris, c'est la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célèbres dans les sciences & les beaux-arts. La liste en est nombreuse, mais je ne me propose que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai pour suivre l'ordre alphabétique, par M^{rs} Basnage.

Basnage (Jacques), calviniste, se retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint pasteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. Les ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation

réputation dans toute l'Europe, sur-tout son histoire des Juifs, celle de l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'Eglise vit le jour à Rotterdam 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs.

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Joseph. La première édition est à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités judaïques, ou remarques critiques sur la république des Hébreux, Amsterdam 1713, *in-8°*. deux volumes. Il réfute dans cet ouvrage l'opinion du pere Batus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719, & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Bafnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius, grand & bel ouvrage que les Wettsteins ont publié *Antuerpiæ* 1725, *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaupepié la liste complète des écrits de M. Bafnage, avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Nicéron, *tom. IV. & tom. X.* Il mourut en 1723, dans sa 71^e. année.

Bafnage de Beauval (Henri), son frere, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ses cousins, *Bafnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été ministre à Bayeux, se retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une savante critique des annales de Baronius, sous le titre de *annales politico-ecclesiastici*. Enfin tous les Bafnages qui ont vécu depuis le commencement du xvij. siecle jusqu'à ce jour, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

Jean du Bose, seigneur d'Esmendreville, président en la cour des aides de Rouen sa patrie, est auteur de quelques livres savans, entre autres de celui qui est intitulé, *de legitimis nuptiis*; son ouvrage de *Numæ Pompilii sacris*, déplut beaucoup aux catholiques romains. Il avoit été employé dans des ambassades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la résistance que Rouen avoit faite aux armes du roi, dans la première guerre civile sous Charles IX. « Digne d'une meilleure destination, dit le Laboureur, il avoit été élevé comme les illustres de son tems, qui aspireroient à la possession des belles sciences, & principalement de la jurisprudence, qu'il alla puiser dans sa source, au voyage qu'il fit exprès en Italie ».

Bochart (Samuel), ministre de l'Evangile à Caën, & l'un des plus savans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en personnes de mérite. Il savoit le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockholm, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bourdelot. Il fit

Tome XIV,

le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit les fonctions de ministre, & mourut subitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il se fit une grande réputation en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui sont les titres des deux parties de sa géographie sacrée. Il y traite, 1^o. de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues; 2^o. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il se proposoit de travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres précieuses de la Bible; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* sous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, sont remplis d'une érudition immense, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre) savant jésuite, qui se fit aimer par sa probité & les qualités de son cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poésies, mais son théâtre des Grecs est le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas si mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la supériorité du théâtre grec.

Brun Desmarets (Jean-Baptiste de), savant dans les recherches ecclésiastiques, se vit enveloppé dans la disgrâce de M^{rs} de Port-royal, & fut mis à la bastille où il resta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1^o. les breviaires d'Orléans & de Nevers; 2^o. une édition de saint Paulin; 3^o. voyages liturgiques de France, *in-8°*. livre rempli de recherches curieuses; 4^o. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Fresnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4°*.

Bulteau (Louis) fut secrétaire du roi, mais il se démit de cette charge au bout de quatorze ans, & passa le reste de ses jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & assez bien écrits. Les principaux sont, 1^o. *Essai de l'histoire monastique*; 2^o. *Abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, deux volumes *in-4°*. 3^o. *Traduction des dialogues de saint Grégoire le grand, avec de savantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de) neveu, frere & oncle de M^{rs} Faucon de Ris, tous trois premiers présidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion si foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-tems. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans sa 80^e. année; & malgré la délicatesse de son tempérament, il dut au régime une assez bonne santé. Il étoit ami de Sarrafin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit son plaisir; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plupart des écrivains de son tems, ont loué la justesse de son style & la délicatesse de son goût: il portoit quelquefois cette dernière jusqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits dispersés en différens recueils. Après sa mort les originaux de ses lettres & de ses poésies tombèrent entre les mains de son neveu, le premier président, qui moins communicatif encore que Charleval lui-même, refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de St. Evremont, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le Jansénisme & sur le Molinisme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choisi (François Timoléon de), l'un des quarante

D d d

de l'académie Françoisé, naquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux sont, 1°. *Relation du voyage de Siam*; 2°. plusieurs vies, comme celle de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V. de Charles VI. & de madame de Miramion; 3°. Quatre *Dialogues sur l'immortalité de l'ame*, qu'il composa avec M. Dangeau; 4°. une traduction de l'imitation de Jesus-Christ dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une seule édition; *concupiscet rex decorem tuum*; 5°. des *Mémoires de la comtesse des Barres*: cette comtesse des Barres étoit lui-même.

« Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & vécut en femme plusieurs années; il acheta sous le nom de la comtesse des Barres, une terre auprès de Tours. Ces mémoires racontent, avec naïveté, comment il eut impunément des maîtresses sous ce déguisement. Pendant qu'il menoit cette vie, il écrit l'histoire ecclésiastique, qu'il publia en 11. vol. in-12. Dans ses mémoires sur la cour, on trouve des choses vraies, quelques unes de fausses, & beaucoup de hasardées; ils sont écrits dans un style trop familier ».

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & fera toujours le pere du théâtre françois, car il faut le juger par ses chef-d'œuvres; nous aurons occasion de parler de lui au mot TRAGÉDIE, & la même occasion s'est déjà présentée sous d'autres articles; j'ajouterai seulement qu'il exerça dans sa patrie la charge d'avocat général à la table de marbre, sans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poésie dramatique. Une aventure de galanterie lui fit composer sa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un succès prodigieux. Il mourut doyen de l'académie françoisé en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grande réputation dans le théâtre sans ce frere aîné; mais malgré le peu de cas que M. Despreaux en faisoit, il doit tenir un rang considérable parmi nos poètes tragiques; & peut-être est-il supérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoisé, & de celle des Inscriptions; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux, car outre ses pieces de théâtre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *Dictionnaire géographique* en 3 volumes in-fol. meilleur pour la Normandie que pour le reste; 2°. un *Dictionnaire des arts & des sciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui consulté; 3°. la *traduction des métamorphoses*, & de quelques *épiques d'Ovide*, heureusement rendues, &c.

Daniel, (Gabriel) célèbre jésuite, qui dans son *histoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai sur la premiere & la seconde race; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son style est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connoître les usages, les mœurs, les lois; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre, dans lesquelles un historien de son état se trompe presque toujours; enfin qu'il parle trop peu des grandes qualités d'Henri IV. & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'histoire du P. Daniel, avec tous ses défauts, est encore la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au regne de Louis XI. Il dit dans sa préface, que les premiers temps de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignore, en parlant ainsi, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand, intéressent toujours les

hommes; on admire la foible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate, & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre histoire, & même depuis le cinquieme siècle jusqu'au quinzieme, ce n'est qu'un cahos d'aventures barbares, sous des noms barbares.

Outre l'histoire de France du P. Daniel, dont il donna aussi un abrégé en 9 vol. in-12. il a encore publié, 1°. une *Histoire de la milice françoisé*, in-4°. en 2 vol. 2°. *Voyage du monde de Descartes*, in-12. c'est une jolie critique du système de ce philosophe; ce livre a été traduit en Anglois & en Italien. 3°. Plusieurs opuscules qui ont été recueillis en 3 vol. in-4°. Il mourut en 1728. âgé de 79 ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il est connu par ses observations sur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop souvent des hommes célèbres, qu'il devoit aimer & estimer; mais il s'est fait honneur par sa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été imprimée à Paris en 1754. en 4. vol. in-12. & c'est la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vû renaitre cent fois le feuillage du printems, sans avoir éprouvé de passions pendant une si longue vie, & sans infirmités dans sa vieillesse; il a fini sa carrière en 1757. & il vivoit encore quand l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale*, a fait son éloge, que personne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV. ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les especes de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opera de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquoit déjà cette finesse, & cette profondeur qui décele un homme supérieur à ses ouvrages mêmes; c'est ce qu'il a prouvé dans ses *dialogues des morts*, & dans sa *pluralité des mondes*. Il fut faire des *Oracles de Van-dale*, un livre agréable.

Il se tourna vers la géométrie & vers la physique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'Académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des Sciences, seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte de vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plupart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer sur la fin de ses jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son *Cartésianisme*, en faveur des anciennes opinions, qui dans sa jeunesse, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumière & des graces sur les sciences abstraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance de l'histoire, & il a été sans contredit, au-dessus de tous les

savans françois qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Genre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733. à 78 ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. de Harlay* son bienfaiteur; 2°. celle du *cardinal d'Amboise*; 3°. une *histoire de France* en 3 vol. in-fol. & en 7 vol. in-12. cette histoire n'est pas supérieure à celle de Mezeray & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuses sur les coutumes des François, en différens tems de la monarchie. Les écoliers de l'université de Paris sont redevables à l'abbé le Genre de la fondation des prix qui s'y distribuent solennellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son *histoire ecclésiastique*, latine, qui avoit déplu aux inquisiteurs; il y a dans cette histoire des dissertations assez estimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & se dévoua tout entier à la chimie, qu'il étudia à Rouen, à Paris, & à Montpellier; ensuite il en donna des leçons lui-même. Cette science, connue depuis long tems en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une espèce de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes même osèrent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui sortoient de ses mains eurent un débit prodigieux, & le seul magistère de Bismuth payoit toute la dépense de sa maison; ce magistère n'étoit pourtant autre chose que ce qu'on appelle du *blanc d'Espagne*, mais M. Lemery étoit le seul alors dans Paris, qui possédât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son *cours de Chimie*, qui se vendit aussi rapidement que si c'eût été un ouvrage de galanterie, ou de satire; on le traduisit en latin, en anglois, en espagnol, & le président de la société royale de Séville nommoit Lemery, le *grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit huguenot, on lui interdit à Paris ses cours de chimie, & la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 sa *Pharmacopée universelle*, & quelques tems après, son *traité des drogues simples*. On les a réimprimés plusieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommé de l'académie des Sciences, & en 1707, il donna son *traité de l'Antimoine*; il y considère ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce livre, M. Lemery commença à se ressentir des infirmités de la vieillesse; enfin il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine-Gerard, sieur de Saint) poète françois, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages; ce qui, si nous en croyons Despreaux, *Satyr. I. vers 97-108.* n'aida guère à sa fortune.

*Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage :
L'habit qu'il eut sur lui, fut son seul héritage :
Un lit, & deux places composoient tout son bien ;
Tome XIV.*

*Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi ! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir, il parut à la cour,
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée ?
Il en revint couvert de honte & de risée ;
Et la fièvre au retour terminant son destin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.*

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Despreaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Les poésies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard ni à mendier les grâces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez; il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément s'il avoit su le faire d'une manière rangée.

Il avoit été reçu à l'académie françoise dès l'origine de cette assemblée, & s'engagea de recueillir les termes grotesques & burlesques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ses écrits qu'il étoit fort versé dans ces fortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes in-4°. Le premier en 1627, le second en 1643, & le troisième en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, est sa meilleure pièce, au jugement de Despreaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

Son *Moïse sauvé* éblouit d'abord quelques personnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pû se relever, depuis l'art poétique de Despreaux, qui parlant de cette idille héroïque, *chant III. vers 264.*

*N'imitiez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts;
L'hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mere, offre un caillou qu'il tient
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vue.*

Un défaut inexcusable de Saint-Amand, suivant la remarque du même écrivain, c'est qu'au lieu de s'étendre sur les grands objets, qu'un sujet si majestueux lui présentoit, il s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers.

*Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.*

Enfin, ce poète n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de satyres outrées, & quelquefois dans ses bons mots. On lui attribue celui-ci qui est assez plaisant: se trouvant dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; on demanda la raison de cette différence bizarre; alors Saint-Amand sans la chercher, se tourna vers cet homme, & lui dit: » Apparemment, Monsieur, que vous

» avez plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

Pradon (Nicolas) autre poète françois, mort en 1698, a eu son nom extrêmement ridiculisé par les

satyres de Despréaux. Il eut grand tort après d'hétreux succès, de se prêter à une puissante cabale, & d'oser donner sur le théâtre sa tragédie de Phédre & d'Hippolite, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la piece de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainsi l'építaphe de l'auteur:

*Cy gít le poète Pradon,
Qui durant quarante ans d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.*

Cependant on a recueilli en un volume ses pieces dramatiques, qui sont Pirame & Thisbé; Tamerlan; la Troade; Phédre & Hippolite; Satira & Régulus, qui malgré ses défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avoit donnée en 1688, étoit entièrement oubliée, lorsque Baron la remit au théâtre en 1722 avec un succès éclatant.

Au reste, Pradon n'est point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rousseau fit à l'occasion d'une satyre remplie d'invectives, contre M. Despréaux.

*Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Despréaux exhale tant d'injures ?
Il n'a berné, me direz-vous ;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, restez en paix.
Envain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire ;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire ;
Et le grand Scipion sera toujours mauvais.*

Le grand Scipion est d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embrassa l'état ecclésiastique, & cultiva l'étude des beaux Arts & de l'histoire. Il a publié celle de l'ancien Testament; 2°. celle d'Olivier Cromwel; 3°. celle du vicomte de Turenne; 4°. Le parallele des François & des Italiens, dans la musique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens. 5°. Les monumens de Rome ou description des plus beaux ouvrages de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture de Rome, avec des observations. Paris 1700 & 1702 in-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen romain; il est cependant fort au-dessous des descriptions latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très-libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il est mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne) jésuite, plein de goût & de connoissances dans les belles-lettres. Il lia à Caën une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jésuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la versification latine; 2°. une traduction françoise d'Horace, avec des notes d'une érudition choisie; cette traduction respire l'élégance, & même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer ensemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par sa vertu l'estime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers-sur-Fere; il mourut subitement à Paris en 1686, à quarante-sept ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages de piété, entre lesquels on estime particulièrement, l'Année chrétienne, qui est dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux savans qui viennent d'être nommés, je ne dois

pas oublier de joindre une dame illustre par son esprit & ses ouvrages, mademoiselle Bernard (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712; elle a donné en prose des brochures sous le nom de nouvelles, que le public a goûtées; mais elle s'est encore distinguée par ses vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poésie de l'académie françoise, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouse.

Elle composa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la dernière n'eut point de succès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans differens recueils; on s'est trompé cependant en donnant sous son nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur; cette fable est de M. la Parisiere, évêque de Nîmes, successeur du célèbre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inferé dans son recueil de Vers choisis, le placet au roi, par lequel mademoiselle Bernard prie Louis XIV. de lui faire payer les deux cens écus de pension dont il l'avoit gratifiée. Ce placet est conçu en ces termes:

*SIRE, deux cens écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension vous ne puissiez dompter
Les foibles alliés & du Rhein & du Tage ?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister ;
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage
Il falloit ces deux cens écus,
Je ne les demanderois plus.*

*Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuser un illustre tombeau ;
Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.*

*SIRE, sans ce secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles
Ah ! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.*

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui se sont uniquement dévoués à la recherche de son histoire. Taillepié (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 Farin (François) prieur du Val, a mis au jour l'histoire complete de cette ville en 2. vol. in 4°. on peut la consulter.

Ainsi, tout nous autorise à chanter la gloire de Rouen, & à nous persuader, que ce ne sera point par cette ville, ni par la province dont elle est la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

ROUER, v. act. (Gram.) voyez les articles ROUE.

ROUER, (Marine.) c'est plier une manœuvre en rond.

ROUER A CONTRE, (Marine.) c'est plier une manœuvre de droite à gauche.

ROUER A TOUR, (Marine.) c'est plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVERÉ ou ROVEREDO, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; petite ville du Tirol, aux confins de l'état de Venise, près de l'Adige, sur un torrent pour le passage duquel on a taillé un pont de pierre, défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente, & à 47 de Bresce. Long. 28. 35. lat. 46. 10. (D. J.)

ROURGUE, LE (Géog. mod.) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle est bornée au nord par le Querci, au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, sur 20 de large. On la divise en comté, & en haute & basse Marche: le comté renferme Rodès, capitale de toute la provin.

ce. Mithau est la capitale de la haute-Marche, & Villefranche de la basse.

Le Rouergue & sa capitale Rodès, ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont César fait plusieurs fois mention dans ses commentaires. Auguste mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule narbonnoise. Voyez RUTÉNIENS (*Géog. anc.*)

Lorsque sous Valentinien I. l'Aquitaine fut divisée en deux, les Ruténiens furent attribués à la première Aquitaine; ils furent soumis aux Visigoths, dans le cinquième siècle, à Clovis dans le sixième, & après sa mort, les Goths s'emparèrent de Rouergue. Dans le septième siècle, les Rois de Neustrie, ou plutôt les Maires du palais qui dominoient sous leur nom, furent seuls reconnus en Aquitaine. Ce pays passa dans le huitième siècle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaifre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carolingiens, successeurs de Pepin, jouirent du Rouergue jusqu'à la dissolution de leurs états, où chacun se rendit le maître où il put. Sous le règne de Lothaire, & sous celui de Hugues Capet, quoique le Rouergue eût ses seigneurs, comme les autres pays voisins; on ne fait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodès, qui se rendit héréditaire.

Dans la suite des tems, Hugues sorti de la maison de Carlat, transigea de ses terres & du comté de Rodès, avec Alphonse, roi d'Arragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Arragon se réserva en propre la seigneurie utile des diocèses de Rodez & de Mende; mais son successeur par un autre traité fait avec saint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenait dans le Rouergue & le comté de Rodez; c'est ainsi que cette province a été annexée à la couronne.

C'est un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de bestiaux, & surtout des mulets. La sénéchaussée de Rouergue a deux sièges présidiaux, Villefranche qui est le plus étendu, & Rodez dont le ressort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjofieu (Louis de) en latin *Montejosius*, gentilhomme de Rouergue au treizième siècle, a mis au jour cinq livres d'antiquités, où l'on trouve quelques morceaux assez curieux sur la peinture & la sculpture des anciens. (*D. J.*)

ROUET, s. m. (*Archit. cl.*) est une espèce de rose de charpenterie sur laquelle on pose la première assise de pierre pour fonder un puits; surtout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaise, qu'il est impossible de percer, sans occasionner l'éboulement des terres.

ROUET, (*Hydr.*) est un assemblage de charpente dispersé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire est garnie de dents qui s'engrenent dans les fuseaux d'une lanterne.

On appelle encore rouet, l'assemblage circulaire de charpente sur lequel on cloue à cheville une plate-forme de planches pour asséoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un bassin, que l'on nomme encore racinaux. Voyez RACINAUX. (*K*)

ROUET, armes à, (*anciennes armes.*) les arquebuses & les pistolets à rouet sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guère que dans les arsenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curiosité. Ce rouet étoit une espèce de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un aissieu qui la perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'aissieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aissieu, quand on le faisoit tourner, & ban-

doit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clé, où l'on inféroit le bout extérieur de l'aissieu. En tournant cette clé de gauche à droite, on faisoit tourner le rouet, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre à fusil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les pistolets ordinaires; alors le chien tombant sur le rouet d'acier faisoit feu, & le donnoit à l'amorce. (*D. J.*)

ROUET DE POULIE de chaloupe, (*Marine.*) c'est une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arrière de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaisseau.

ROUET, en terme de Boutonnier, est une machine à roue, montée à-peu-près comme les rouets à filer, à l'exception qu'elle est plus grosse. La tête de ce rouet est garnie de deux poupées postiches, où sont arrêtés en-dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés sur des broches. Souvent le rouet n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une pièce. Voyez PERCER. Le rouet fait précisément entre les mains du Boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauses, des gorges & des têtes, mais le tourneur est vis-à-vis de son morceau, & le boutonnier est toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns sur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur sont communs, mais le boutonnier ne peut travailler sur le tour sans contrevenir aux ordonnances, & aux privilèges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonniers, si ce n'est qu'il faut entendre & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; science que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentissage chez les boutonniers.

ROUET, en terme de Boutonnier, est une machine composée de trois roues montées au-dessus les unes des autres, dans un châssis de deux montans soutenus sur leurs piés. L'une de ces roues qui se tourne à la main sans manivelle est moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à son tour passe, après s'être croisée sur douze petites molettes montées à distances égales, sur une petite roue pleine, creusée tout autour, comme une poulie; cette roue est sur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petites broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes est le plus souvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conserver la roue, qui ne tarderoit guère à s'user sans cela. Les broches des molettes sont toutes courbées en crochet du même côté; c'est dans ces crochets que l'on arrête le fil de soie ou de poil, alors on le retord de la manière qu'on veut, en tournant la première roue, comme nous avons dit. C'est avec ce rouet qu'on fait la milanoise, le cordonnet, le guipé, &c. Voyez ces articles.

ROUET, instrument dont les Boyaudiers se servent pour filer les cordes à boyau.

Le rouet des Boyaudiers est composé d'une sellette à quatre piés, qui a environ quatre piés en carré, & est haute d'un pié. Du milieu de la sellette s'élèvent deux montans de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montans à la hauteur d'environ trois piés. Les deux montans sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermé-

dière est occupé par une roue d'environ trois piés de diametre, qui est traversée par l'axe de fer terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans est une broche de fer placée horizontalement, & garnie au milieu d'une espece de bobine, & qui se termine par un bout en un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyau qui y est placée, & qui passe aussi par-dessus la bobine de la broche qui est au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue est mise en mouvement; & par le moyen de la corde qui est au tour, elle communique son mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine est contenue de fois dans celle de la roue. *Voyez la figure.*

ROUET, *en terme de Cardeur*, est un instrument dont ils se servent pour filer la laine. Il est composé d'une roue qui joue dans un arbre où elle est suspendue au-dessus d'un bane, éloigné de la terre d'environ un pié sous cette roue, & y posant à la tête du rouet, d'où s'éleve deux marionettes qui sont garnies par en-haut de deux fraseaux de jonc qui les traversent, & tiennent la broche sur laquelle se devide le fil. *Voyez TÊTE, ARBRE, BANC, FRASEAUX, BROCHES & MARIONNETTES. Voyez les Planches & les fig.*

ROUET, *terme de Cordier*, c'est une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne sont pas ordinairement fermées, les ouvriers sont obligés d'emporter chez eux presque tous leurs utensiles; c'est pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs, ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les rouets légers, *voyez les Pl. & les fig.* qui sont composés d'une roue, de deux montans qui la soutiennent, d'une grosse piece de bois qui forme l'emplacement du rouet, de deux montans qui soutiennent des traverses à coulisses, dans lesquelles la planchette est reçue, de sorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau; cette planchette porte les molettes. On a représenté, 1°. des molettes détachées; 2°. un morceau de bois dur qui sert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins; 3°. la broche de fer de la molette, cette broche est terminée à un de ses bouts par un crochet. L'autre bout traverse le morceau de bois 1; étant rivé au point 1 sur une plaque de fer, il a la liberté de tourner; 4°. une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle passe la corde à boyau, qui passant aussi sur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes sont tellement arrangées sur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une seule corde à boyau peut les faire tourner toutes à-la-fois.

Ces rouets suffisent pour les marchands; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des rouets plus solides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. *Voyez les Pl. de Corderie.* En voici une description abrégée. Le poteau est fortement assujetti au plancher de la filerie: ce poteau soutient la roue, qui est large & pesante. A la partie supérieure du même poteau & au-dessus de l'esfieu de la roue est une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y est retenue par des liens.

A cette piece de bois est solidement attachée la piece e, qu'on appelle la tête du rouet ou la crochille, & qui porte les molettes ou curles au nombre de sept ou de onze suivant la grandeur des rouets. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes

une courroie qui passe sur la circonférence de la roue les touche toutes, ce qui fait que chacune d'elles se ressent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un seul homme appliqué à la manivelle peut, sans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la seule inspection de la machine, que la piece est assemblée à coulisse dans le poteau, pour qu'on puisse avec des coins élever ou baisser la tête du rouet, ce qui sert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article CORDERIE, & les figures.*

ROUET DE FER, *terme de Corderie*, est un petit rouet dont on se sert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce rouet est composé de quatre crochets mobiles, disposés en maniere de croix; ces crochets tournent en même tems que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux est garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle. *Voyez les Pl. de Corderie & leur explic.*

ROUET, (*Epicier.*) est une roue montée sur deux piés, dont les rebords sont assez hauts. On la tourne avec une manivelle pour dévider la bougie filée, *voyez les Pl.*

ROUET, *en terme d'Epinglier*, est comme un rouet à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, si la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes est attaché autour de la broche; c'est sur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du rouet. *Voyez TOURNER. Voyez les figures, Pl. de l'Epinglier, & l'article GOUDRONNER.*

ROUET, (*Filerie.*) instrument propre à filer les soies, laines, chanvres, cotons, & autres matieres semblables. Le rouet commun consiste en quatre pieces principales; favoir, le pié, la roue, la fusée & l'épinglier.

Le pié est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés sur la table du pié. La fusée, qui est une espece de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de léton recourbé, qui environnent la fusée, & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. L'on appelle *fillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au rouet.

Les dames & les personnes curieuses se servent de rouets faits au tour, dont les principales pieces sont semblables à celles du rouet commun qu'on vient de décrire. La principale ou plutôt l'unique différence essentielle consiste, en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier rouet; & l'autre par le moyen d'une marche qui est au-dessous du rouet, qui étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la roue, en appuyant ou levant le pié qu'on met dessus.

Il y a une troisième sorte de rouet portatif très-commode, & très-ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le rouet entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que

4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pié d'ébene attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou attacher sur une petite tablette appelantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, acheve toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petite roue du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* est commode, ni combien l'usage en est devenu commun. *Diction. de Comm. (D. J.)*

ROUET, *instrument du Fileur d'or*, est une machine d'un mécanisme assez curieux, dressée sur un châssis ou corps de quatre montans, avec leurs traverses qui soutient tout l'ouvrage. Cette machine qui sert à couvrir le fil & la soie, d'or, d'argent, &c. pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandise de cette nature, a environ trois piés & demi de haut, sur cinq & demi de long, & deux & demi d'épaisseur. Il y en a à seize caselles qui est plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caselles, mais on n'en fait point au-dessous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui se communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez CASELLES.*

La fusée s'emboîte par chacune de ses extrémités dans deux supports attachés en-dehors aux deux montans de devant. *Voyez FUSÉE.*

Au-dessus de la fusée tournent les caselles au nombre de huit, douze ou seize, séparées l'une de l'autre par des petits piliers où elles sont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les caselles, passe un boulon de fer qui traverse le sabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez SABOT & GRANDE ROUE.*

Le pilier du montant de derriere, dont l'assemblage, ainsi que celui des montans de devant, s'appelle *châssis*, sont garnis de deux planches faillantes dont l'une soutient l'extrémité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au-dessus. *Voyez CHASSIS & ROUE DU MOULINET.*

Plus haut que cette roue du moulin est une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui soutient tous les contrepoids, à chacun desquels sont attachées des cordes qui, par leur autre bout, sont liées à des mouffes, garnies chacune de deux poulies. *Voyez MOUFFES, POULIES & CONTREPOIDS.*

Sur la premiere de ces poulies passe une autre corde qui va s'entortiller dans la fusée d'où elle revient par la seconde poulie sur les caselles, & les fait tourner pour devider le fil d'or, &c. dessus plus haut & un peu en-devant est le sommier appuyé de l'un & de l'autre bout sur chacune des traverses du corps du métier. Il est percé d'autant de trous qu'il y a de caselles, contenant autant de broches de fer garnies en-devant d'un moulinet, sur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voyez SOMMIER, MOULINET, ROQUETINS & BATTU.*

Au bas du sommier sur le devant sont cinq petites poulies & deux montans, qui servent à ferrer ou desserrer la corde des moulinets qui passe sur ces poulies. *Voyez POULIES & MONTANS.*

C'est la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une seule corde qui se croise sur chacune des cinq poulies, ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette description par le dossier, qui n'est autre chose qu'une planche qui s'élève sur le derriere du métier de toute sa largeur. Elle est percée comme le sommier de douze ou seize trous, selon la grandeur du *rouet*, dans lesquels on passe au-

tant de petites broches qu'on garnit de roquetins, sur lesquels on a tracané la matiere qu'on veut couvrir. Ces roquetins sont retenus sur leur broche par un petit poids qui embrasse un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voyez DOSSIER, TRACANNER, &c.*

ROUET A TRACANNER, est fait à-peu-près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'est pas percée comme dans celui-ci, pour conduire le fil de la quenouille sur la bobine: ce qui n'est pas nécessaire au tracanneur, puisqu'on devide du fil d'une cazelle sur un bois. *Voyez BOIS.*

Grand ROUET, en terme de *Friseur de drap*, est une roue *RR* garnie de dents placées horizontalement, qui engrenent dans la grande lanterne *E*. *Voyez LANTERNE.* Cette roue est montée dans le manège sur un arbre vertical *QQ*, & tournée par un ou plusieurs chevaux. *Voyez les Pl. de la Draperie.*

ROUET de moulin, (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, qui est de 8 à 9 piés de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuseaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* se dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons sont posés à plomb. (*D. J.*)

ROUET, (*Serrurerie.*) garniture qui se met aux serrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle est posée sur le palatre. La tige de la clé passe au centre; elle en est embrassée; elle est ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laisser passer la clé.

On monte sur le *rouet* d'autres pieces, comme pleincroix, faucillon, &c. ce qui lui donne différents noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaisseur. On a la longueur du *rouet* sur une circonférence tracée au-dedans du palatre, & prise en mettant le bout de la tige de la clé dans le trou de l'entrée, & tournant la clé; on la trace avec la pointe à tracer, mise au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout sur une ligne droite; la portion ajoutée est l'excédent de la courbure de l'arc du cercle sur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des piés du *rouet* doit être posé au trou percé sur le palatre, & l'on a la distance du trou à l'autre trou où doit être posé l'autre pié. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux piés, un à chaque extrémité, un peu plus larges que les trous percés, afin que si le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laissé la bande de fer assez large pour pouvoir prendre sur la largeur, la hauteur des piés. On a pourvu aussi au cas où l'on seroit obligé de fendre le *rouet*, & de laisser passer les barbes du pêne ou de quelque secret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pié du *rouet* qui n'est autre chose que la rivure qui le fixe sur la piece où il est posé.

Si le *rouet* est chargé de pleincroix, de faucillons, &c. on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous nécessaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dressé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait passer dans la clé. Si la clé tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces surajoutées.

Rouet en pleincroix fendue dans les piés. Pour le faire, lorsqu'il est coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par-derriere au foret ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle sera fendue la pleincroix dans la clé. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les

deux bouts jusqu'au droit des piés. On les tournera ensuite & placera; on l'essayera sur la fente de la clé; & l'ayant retiré de place, on le piquera sur une platine de fer doux, & si mince qu'elle puisse passer aisément par les fentes de la clé, droit comme sur le palatre; on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clé sera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait jusqu'aux trous des piés du rouet; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaisseur du rouet dont on courbera les piés en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rive ces piés dans leurs trous doucement sur l'étau ou le tasseau à petits coups de marteau. Puis on redressera les piés du rouet; on coupera la pleinecroix, & on y fera tourner la clé.

Rouet à faucillon en dedans. Le rouet fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clé; on pique le faucillon sur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clé.

Rouet renversé en-dehors, ou dont le bord est rabattu du côté du museau de la clé. Pour le faire, après avoir pris sa longueur, comme on a dit, & l'ayant laissé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clé.

Rouet à crochet renversé en dedans. Il se fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet sur une petite bigorne, & de le faire passer dans la clé.

Rouet avec faucillon en-dehors. Après que le rouet est coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le rouet; l'on trace le faucillon sur une petite piece de fer doux; on réserve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit plusieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renversé en-dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clé; & pour le faire, on le ploie sur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur, on a une virole d'une ligne & demie d'épaisseur, qui fait presque le tour du mandrin. On met cette virole sur le rouet & le mandrin, observant de laisser excéder le bord du rouet au-dessus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverser. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à rouet sur le mandrin, commençant par le milieu, & recuisant, comme il a été dit. Le renversement fait, on dresse & l'on fait aller la clé.

Rouet en pleinecroix renversé en-dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laissée par-dérrière pour la renversure, on a deux viroles de l'épaisseur de la renversure. On renverse sur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverser par le milieu, à petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuste dans les fentes de la clé, & elle est finie. On observe toujours de recuire.

Rouet renversé en-dehors en bâton rompu. Il se fait comme le rouet renversé en-dehors à crochet, si ce n'est qu'il faut rabattre simplement sur le carré d'un tasseau.

Rouet en pleinecroix hasté en-dedans. Il se fait, comme les précédens, sur deux viroles, sinon qu'à la virole de dessus on épargne & pratique un petit rebord, hastière ou feuillure carrée & limée, juste à la hauteur de la fente de la clé. On place la pleinecroix sur cette virole, & haste à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciselets carrés par le bout, on la fertit tout-autour.

Rouet en pleinecroix hasté en-dehors. C'est la même exécution, sinon qu'on place les viroles par le dedans du rouet.

Rouet avec pleinecroix, hasté en-dehors & renversé en-dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renversure; l'une des viroles de dehors sera hastée, & celle de dedans sera toute carrée par-dessus. Après les avoir posées, comme il convient, on achevera comme à la pleinecroix hastée, & à la pleinecroix renversée.

Rouet à pleinecroix, hasté en-dedans & renversé en-dehors. C'est, comme au précédent, sinon qu'une des viroles de dedans doit être hastée.

Rouet foncet. C'est celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clé. On lime ensuite, laissant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au rouet renversé en-dessus, sur le tasseau, jusqu'à ce qu'il soit tourné comme il faut. On peut le composer de deux pieces. Pour cet effet on forme un rouet simple, on réserve à son bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le rouet, comme sur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en-dedans qu'en-dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où seront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle est fendue dans la clé; on la rive, on fonde. La fonçure n'est qu'une pleinecroix, sinon qu'elle est toujours posée à l'extrémité du rouet ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renversé en-dedans. Il se fait avec des viroles, comme le renversé en-dehors, si ce n'est qu'il faut renverser le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet hasté en-dedans, & dont le bord est coudé en double équerre. Ce rouet se fait avec un mandrin rond de la grosseur du rouet, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clé. On plie le fer à rouet sur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaisseur qu'on met sur le rouet; on serre le tout dans l'étau; on rabat sur le mandrin, & retrecit à petits coups de ciselets carrés par le bout, le fer excédent & laissé pour faire la hastière.

Rouet hasté en-dehors. Il se fait de la même manière, si ce n'est que l'entaille ou hastière faite sur le mandrin doit être pratiquée sur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce rouet des pleinecroix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce rouet plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clé. On a une platine de fer doux de l'épaisseur de la renversure, mais plus large que toute la hauteur du rouet; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre & à la hauteur du coude du rouet; on la place dans les fentes de la clé ou platine; on a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le rouet & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, sur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en assurera par un faux rouet, on coupera les piés; on divisera la petite piece susdite, & l'on achevera.

Il y a des rouets en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renversé en-dedans avec pleinecroix, & il y a des rouets en queue d'aronde renversés en-dessus avec pleinecroix; à queue d'aronde renversé en-dehors avec pleine croix, à queue d'aronde renversé en-dedans avec pleinecroix, en bâton rompu; des rouets fourchus avec pleinecroix; des rouets en N avec pleinecroix, hastés en-dedans; des rouets en M avec pleinecroix, des rouets en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers rouets, on a une piece de fer battu de l'épaisseur du rouet, on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clé, jusqu'à l'entrée de la fente du rouet, en plaçant la clé dans un trou fait à la plaque de fer qui servira pour le rouet, & la tournant comme pour tracer un rouet simple. Puis on marque la place des piés; la mesure s'en prend, comme aux rouets droits. On a la hauteur du rouet qu'on trace sur la platine ou fer à rouet. On coupe la platine de mesure convenable. On y laisse la hauteur des piés par-dehors & par-dedans, selon les fentes de la clé; de quelque côté que les piés soient, on coupe toujours, & on enleve ces fortes de rouets sur une circonférence tracée, & la mesure se prend du côté où il faut faire les piés.

Il y a des rouets foncets, hastés, renversés en-dehors & en-dedans, des deux côtés, avec pleincroix hastée en-dehors.

Des rouets en S avec pleincroix.

Des rouets foncets simples.

Des rouets en bâton rompu, avec double pleincroix.

Des rouets en trois de chiffre avec pleincroix.

Des rouets à crochet, renversés en dehors, avec pleincroix hastée du même côté.

Des rouets en bâton rompu, avec pleincroix hastée en-dedans.

Des rouets renversés en-dedans & hastés, en crochet par dehors, avec pleincroix.

Des rouets renversés en-dehors, & hastés en crochet en-dedans, avec pleincroix.

Des rouets fourchus & hastés par-dedans, en bâton rompu, avec pleincroix renversée par-dehors.

Des rouets en brin de fougere avec pleincroix.

Des rouets en fût de vilebrequin, renversés par-dehors, en crochet, avec pleincroix.

Des rouets fourchus, renversés en-dedans, à crochet, hastés en bâton rompu, en-dehors, avec un faucillon, hasté en-dehors, & un autre faucillon hasté en-dedans.

Des rouets en fond de cuve renversés en-dehors en bâton rompu, & renversés en-dedans avec pleincroix.

Des rouets hastés en bâton rompu.

Des rouets hastés en-dehors, avec faucillon; renversés du même côté.

Des rouets hastés en-dedans, avec faucillon hasté aussi en-dedans.

Des rouets en quatre de chiffre, avec une pleincroix, & un faucillon en-dedans.

Des rouets en fleche, avec une pleincroix au milieu, une pleincroix en-bas, & tournés en fût.

ROUET, (Soierie.) il y a le rouet à cannettes. Cette machine qu'on voit dans nos Planches, n'a rien de particulier; on y remarquera deux petites roues destinées à faire les cannettes.

Il y a aussi le rouet à devider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET À RABATTE, en terme de Tireur d'or, est un rouet fait comme les rouets les plus ordinaires, excepté que la tête est garnie de deux montans placés sur la même ligne, le premier servant à soutenir la bobine, & le second la roquette qui y est montée sur une broche, & sur laquelle le fil d'or se devide.

ROUET, f. m. terme de Vitrier, machine dont les Vitriers se servent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils se servent aux vitreaux des églises, & aux panneaux des vitres ordinaires; on l'appelle communément tire-plomb. Trévoux. (D. J.)

ROUETTE, f. f. (Comm. de bois.) c'est une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus flexible & plus souple; on s'en sert comme de lien ou de hare, pour joindre ensemble avec des perches les mor-

ceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturier plus facilement par les rivières. Il y a les rouettes à couplet, les rouettes à flotter, celles à traverser, & les rouettes de gaffe ou de partance. Savary. (D. J.)

ROUETTES DE PARTANCE, parmi les marchands de bois, sont des rouettes qu'on donne aux compagnons de riviere qui doivent conduire les trains, pour suppléer en route à celles qui pourroient se casser.

ROUGE, adj. (Physiq.) est une des couleurs simples dont la lumiere est composée, & la moins réfrangible de toutes. Voyez RÉFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en rouge, le rouge en jaune, & le jaune en jaunepâle. Les alkalis changent le rouge en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. Voyez ACIDE & ALKALI.

Les matieres terrestres & sulphureuses deviennent rouges par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise, qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent rouges, étant exposées à un feu modéré; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau rouge, que l'on appelle cinabre artificiel. Voyez CINABRE. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau rouge; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à-travers un corps noir paroît toujours rouge, comme quand on regarde le soleil à-travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainsi dire, qu'une fausse sensation du rouge, & ne l'apperçoivent que comme noir. Voyez BLEU. Chambers. (O)

ROUGE, f. m. (Cosmétique) espece de fard fort en usage, que les femmes du monde mettent sur leurs joues, par mode ou par nécessité. En d'autres termes, c'est

*Cette artificieuse rougeur
Qui supplée au défaut de celle
Que jadis causoit la pudeur.*

Le rouge dont on faisoit usage anciennement se nommoit purpurissus, sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau rouge purpurin, dont les dames grecques & romaines se coloroient le visage. Il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent rose d'aillet, carnation d'aillet, en anglois rose-pink. Il étoit fait de la plus fine espece de craie-blanche, creta argentaria, dissoute dans un forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson purpura, du murex, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette dernière liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du rouge a passé en France avec les Italiens sous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le rouge d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de tems la liqueur rouge; les parties les plus grossieres étant déposées au fond du vaisseau,

on la verse peu-à-peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine d'un rouge foncé & fort brillante se sépare peu-à-peu de la liqueur, & va au fond du vaisseau : on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux ; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement sèche, on la frotte avec une dent d'or. De cette manière on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussière. Le gros rouge se fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Il n'y a pas long-tems que le beau sexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de se peindre les joues de ce rouge éclatant. Une nation voisine chez qui les règles de cet art ne sont pas de son institution, ne se fert encore de rouge que pour tromper agréablement, & pour pouvoir se flatter de n'en être pas soupçonné ; mais qui peut répondre que le beau sexe de ce peuple ne mette du rouge dans la suite par mode & par usage jusqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de rouge dont quelques-unes des dames du pays se parent en secret, ne soit parvenu au degré de pouvoir supprimer l'apparence de ce rouge charmant qui décele les premières foiblesses du cœur ?

Est-ce pour réparer les injures du tems, rétablir sur le visage une beauté chancelante, & se flatter de redescendre jusqu'à la jeunesse, que nos dames mettent du rouge flamboyant ? Est-ce dans l'espoir de mieux séduire qu'elles emploient cet artifice que la nature défavoue ? Il me semble que ce n'est pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il est difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode ! La présence du gros rouge jaunit tout ce qui l'environne. On se résout donc à être jaune, & assurément ce n'est pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, si l'on renonce à ce rouge éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'est une cruelle alternative, car on veut mettre absolument du rouge de quelque espèce qu'il soit, pâle ou flamboyant. On ne se contente pas d'en user lorsque les roses du visage sont flétries, on le prend même au sortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je pense comme Plaute, & je répondrais comme lui à une jeune & jolie femme qui voudrait mettre du rouge : « Je ne vous en donnerai point, vous êtes à merveille, & vous iriez barbouiller d'une peinture grossière l'ouvrage le plus beau & le plus délicat du monde : ne faites point cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard qui ne gâte & n'altère promptement la beauté de votre teint ». *Non dabo purpurissimum, scita tu quidem es ; vis novâ picturâ interpolare opus lepidissimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne ferois pas fâché que quelqu'un plus éclairé que je ne le suis, nous fit une histoire du rouge, nous apprît comment il s'introduisit chez les Grecs & les Romains, par quelle raison il fut l'indice d'une mauvaise conduite, par quelle transition il vint à passer au théâtre, & à dominer tellement que chacun jusqu'à Polyphème en mit pour s'embellir ; enfin comment il est depuis assez long-tems parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (D. J.)

ROUGE de carmin ou CARMIN, (Chimie & Peint.) c'est ainsi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau rouge très-vif tirant sur le cramoisi. On a déjà parlé de cette couleur à l'art. CARMIN ; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y suppléer ici.

Voici le procédé suivant lequel on peut faire le

carmin avec succès. On prend 5 gros de cochenille, un demi gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie ; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laissera faire cinq ou six bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra sur le feu ; lorsqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille ; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur ; au bout de quelque tems, le carmin sous la forme d'une fécule rouge se précipitera au fond du vaisseau où l'on aura mis la liqueur filtrée ; les doses indiquées en donneront environ deux scrupules. On décantera la liqueur qui surnagera, & on fera sécher la couleur rouge au soleil.

Lorsqu'on voudra faire le rouge que les femmes emploient pour se farder, on pulvérisera l'espèce de talc, connu en France sous le nom de craie de Briançon. Lorsqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du rouge de carmin à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du rouge, & l'on triturera soigneusement ce mélange qui peut être appliqué sur la peau sans aucun danger.

La cherté du carmin fait que souvent on lui substitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

ROUGE de Corroyeur, (Teint.) il se fait avec du bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux sceaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il est raisonnablement ébouilli. (D. J.)

ROUGE ou ROSETTE, encre d'Imprimerie, pour imprimer en rouge. Voyez ENCRE.

ROUGE, (Maréchal.) un cheval rouge, est un cheval bai très-vif. Ce terme n'est plus en usage. Gris-rouge. Voyez GRIS.

ROUGE, (Peinture.) très-beau pour le lavis. Réduisez en poudre subtile ce que vous voudrez de cochenille, versez-la dans un vaisseau où vous avez mis de l'eau-rose assez pour surpasser de deux doigts cette poudre ; jetez ensuite de l'alun brûlé, & pulvérisé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura servi à dissoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau rouge, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis ; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il se ternit à cause du mercure dont il est composé.

ROUGE D'INDE, (Teint.) ou terre de Perse, qu'on appelle aussi, quoique très-improprement, rouge d'Angleterre. C'est une ochre rouge, assez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un assez beau rouge. On tire cette ochre de l'île d'Ormus, dans le golfe persique. Le rouge d'inde ne s'emploie guère que par les Cordonniers, qui s'en servent pour rougir les talons des fouliers qu'ils font, en le détrempeant avec du blanc-d'œuf. (D. J.)

ROUGE, (Teint) c'est une des cinq couleurs simples & matrices des Teinturiers.

Il y a deux espèces de rouge ; l'une dont le jaune est le premier degré, & qui par le rapprochement de ses parties augmentant peu-à-peu de teinte, & passant par l'orangé devient couleur de feu, qui est l'extrême de la concentration du jaune. Le minium, le précipité rouge, le cinabre en sont des exemples que la Chimie nous fournit. L'autre rouge part de l'incarnat ou couleur de chair, & passe au cramoisi qui est le premier terme de sa concentration ; car en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre. L'encre sympathique bien dépurée prend sur le feu toutes ces nuances. Le rouge qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoisi, si l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la classe des couleurs de feu ; de même le rouge dont la première teinte est incarnate, ne de-

viendra jamais couleur de feu, si on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les Teinturiers distinguent sept sortes de rouge dans le grand teint ; savoir , 1°. l'écarlate des Gobelins ; 2°. le rouge cramoisi ; 3°. le rouge de garance ; 4°. le rouge de demi-graine ; 5°. le rouge demi-cramoisi ; 6°. le nacarat de bourre ; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses especes de rouge.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sûres, du pastel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques Teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le rouge cramoisi se fait avec les eaux sûres, le tartre & la fine cochenille. Le rouge de garance se fait avec la garance de Flandre. Le rouge de mi-graine se fait avec les eaux sûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune ; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée sur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon d'Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous ; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces fortes de rouges, il n'y en a que trois qui ayent des nuances ; savoir le rouge cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du rouge de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, flamette, ginjolin. Celles du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat-rose, incarnat & rouge cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du rouge cramoisi. L'écarlate, outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour nuances particulieres la couleur de cerise, le nacarat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au rouge de Brésil, c'est une fausse teinture que n'employent point les Teinturiers du bon teint. Savary. Helot. (D. J.)

ROUGE D'ANGLETERRE, chez les Vergetiers, est une espece de peau de couleur rouge qu'on tire d'Angleterre, & dont ils se servent pour couvrir le dos ou la poignée des broches. On n'en emploie presque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (Art de la Verrerie.) Néri a décrit la maniere de donner au verre un rouge transparent ; & comme son procédé réussit, je vais le transcrire. Prenez, dit-il, de la magnésie de Piémont réduite en une poudre impalpable ; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié ; mettez ce mélange à calciner au feu de reverbere pendant vingt-quatre heures ; ôtez-le ensuite ; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le secher, après en avoir séparé le sel par les lotions : cette matiere sera d'une couleur rouge ; ajoutez-y une quantité égale de sel ammoniac ; humectez le tout avec du vinaigre distillé ; broyez-le sur le porphyre, & le faites sécher. Mettez ensuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long col, & donnez pendant douze heures un feu de fable & de sublimation ; rompez alors la cornue ; mêlez ce qui sera sublimé, & ce qui sera resté au fond de la cornue ; pesez la matiere & ajoutez-y, de sel ammoniac, le poids qui en est parti par la sublimation ; broyez le tout comme auparavant : après l'avoir imbibé de vinaigre distillé, remettez-le à sublimer dans une cornue de la même espece ; réitérez la même chose, jusqu'à ce que la magnésie demeure fondue au fond de la cornue.

Cette composition donne au crystal & aux pâtes un rouge transparent semblable à celui du rubis ; on en met vingt onces sur une de crystal ou de verre ; on peut cependant augmenter ou diminuer la dose selon que la couleur semblera l'exiger.

Le même Néri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un rouge-sanguin, & celle de rubis-balais ; mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails. (D. J.)

ROUGE, (Gloss. franç.) L'usage de l'écarlate affecté aux plus éminens personnages, tant dans la guerre que dans les lettres ; le privilege de porter la couleur rouge, réservé aux chevaliers & aux docteurs, introduisit probablement dans notre langue, le mot rouge, pour fier, hautain, arrogant ; surtout lorsqu'on vit Artérelle, chef des Gaulois révoltés & victorieux, se revêtir de sanguines-robis & d'écarlate. Dans l'ouvrage en vers intitulé, l'Amant rendu cordelier, on lit, les plus rouges y sont pris, pour dire les plus glorieux ; Brantome s'est encore servi de ce mot dans le même sens, en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Freinville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent si rouges & si insolens, qu'ils méprisoient toutes nations, & pensoient battre tout le monde. Cette acception du mot rouge en a formé une autre par une legere transposition de lettres ; rogue au-lieu de rouge, est mis pour arrogance, vanité, insolence. Sainte-Palaye. (D. J.)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui sépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

« A l'extrémité de la mer Rouge, est cette fameuse » langue de terre qu'on appelle l'isthme de Suez, qui » fait une barriere aux eaux de la mer Rouge, & em- » pêche la communication de la Méditerranée avec » l'Océan. On peut croire que la mer Rouge est plus » élevée que la Méditerranée ; & que si on coupoit » l'isthme de Suez, il pourroit s'en suivre une inon- » dation & une augmentation de la Méditerranée. » Quand même on ne voudroit pas convenir que la » mer Rouge fût plus élevée que la Méditerranée, on » ne pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux & re- » flux dans cette partie de la Méditerranée voisine » des bouches du Nil ; & qu'au contraire il y a dans » la mer Rouge un flux & reflux très-considérable, & » qui élève les eaux de plusieurs piés, ce qui seul » suffiroit pour faire passer une grande quantité » d'eau dans la Méditerranée, si l'isthme étoit rom- » pu. D'ailleurs, nous avons un exemple cité à ce » sujet par Varenus, qui prouve que les mers ne » sont pas également élevées dans toutes leurs par- » ties. Voici ce qu'il en dit, p. 100 de sa géographie. » Oceanus germanicus, qui est Atlantici pars, inter Fri- » siam & Hollandiam se effundens, efficit sinum qui, » est respectu celeberrimum sinuum maris, tamen & ipse » dicitur mare, alluitque Hollandiæ emporium cele- » berrimum, Amstelodamum. Non procul inde abest la- » cus harlemensis, qui etiam mare harlemense dicitur. » Hujus altitudo non est minor altitudine sinus illius » belgici, quem diximus, & mittit ramum ad urbem Lei- » dam, ubi in varias fossas divaricatur. Quoniam ita- » que nec lacus hic, neque sinus ille hollandici maris » inundant adjacentes agros (de naturali constitutione » loquor, non ubi tempestatibus urgentur, propter quas » aggeres facti sunt) patet inde quod non sint altiores » quam agri Hollandiæ. At verò Oceanum germanicum » esse altiore quam terras hæc experti sunt Leidenses, » cum suscepissent fossam seu alveum ex urbe sua ad » Oceani germanici littora prope Cantorum vicum per- » ducere (distantia est duorum milliarium) ut, recepto » per alveum hunc mari, possent navigationem insti- » tuere in Oceanum germanicum, & hinc in varias ter- » ræ regiones. Verum enim verò cum magnam jam alvei » partem perfecissent, desistere coacti sunt, quoniam

» *tum demum per observationem cognitum est Oceanum*
 » *germanici aquam esse altiore quam agrum inter*
 » *Leidam & litus Oceani illius; unde locus ille, ubi*
 » *fodere desierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus ita-*
 » *que germanicus est aliquantum altior quam sinus ille*
 » *hollandicus, &c.* Ainsi on peut croire que la mer
 » Rouge est plus haute que la Méditerranée, comme
 » la mer d'Allemagne est plus haute que la mer de
 » Hollande.

» Quelques anciens auteurs, comme Hérodote &
 » Diodore de Sicile, parlent d'un canal de commu-
 » nication du Nil & de la Méditerranée avec la mer-
 » rouge: & en dernier lieu M. de Lisle a donné une
 » carte en 1704, dans laquelle il a marqué un bout
 » de canal qui sort du bras le plus oriental du Nil, &
 » qu'il juge devoir être une partie de celui qui faisoit
 » autrefois cette communication du Nil avec la mer
 » Rouge. Voyez les mém. de l'acad. des Sc. ann. 1704.
 » Dans la troisième partie du livre qui a pour titre,
 » Connoissance de l'ancien monde, imprimé en 1707,
 » on trouve le même sentiment; & il y est dit d'après
 » Diodore de Sicile, que ce fut Nécas roi d'Egypte,
 » qui commença ce canal; que Darius roi de Perse
 » le continua, & que Ptolémée II. l'acheva & le con-
 » duisit jusqu'à la ville d'Arfioné; qu'il le faisoit ou-
 » vrir & fermer selon qu'il en avoit besoin. Sans
 » que je prétende vouloir nier ces faits, je suis obli-
 » gé, dit M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroissent
 » douteux; & je ne sai pas si la violence & la hau-
 » teur des marées dans la mer Rouge ne se feroient
 » pas nécessairement communiquées aux eaux de
 » ce canal, il me semble qu'au-moins il auroit fallu
 » de grandes précautions pour contenir les eaux,
 » éviter les inondations, & beaucoup de soins pour
 » entretenir ce canal en bon état; aussi les historiens
 » qui nous disent que ce canal a été entrepris &
 » achevé, ne nous disent pas s'il a duré; & les ves-
 » tiges qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui,
 » sont peut-être tout ce qui en a jamais été fait.

» On a donné à ce bras de l'Océan le nom de mer
 » Rouge, parce qu'elle a en effet cette couleur dans
 » tous les endroits où il se trouve des madrépores
 » sur son fond. Voici ce qui est rapporté dans l'his-
 » toire générale des voyages, tome I. pag. 198 & 199.
 » Avant que de quitter la mer Rouge, D. Jean examina
 » quelles peuvent avoir été les raisons qui ont fait
 » donner ce nom au fleuve arabe par les anciens,
 » & si cette mer est en effet différente des autres par
 » la couleur; il observa que Plin rapporte plusieurs
 » sentimens sur l'origine de ce nom. Les uns le font
 » venir d'un roi nommé *Erythros* qui régna dans ces
 » cantons, & dont le nom en grec signifie rouge;
 » d'autres se font imaginé que la réflexion du soleil
 » produit une couleur rougeâtre sur la surface de
 » l'eau; & d'autres, que l'eau du golfe a naturelle-
 » ment cette couleur. Les Portugais qui avoient déjà
 » fait plusieurs voyages à l'entrée des détroits, as-
 » surerent que toute la côte d'Arabie étant fort rou-
 » ge, le sable & la poussière qui s'en détachent &
 » que le vent pouffoit dans la mer, teignoient les
 » eaux de la même couleur.

» Don Jean, qui pour vérifier cette opinion, ne
 » cessa point jour & nuit depuis son départ de Socotora,
 » d'observer la nature de l'eau & les qualités
 » des côtes jusqu'à Suez, assure que loin d'être natu-
 » rellement rouge, l'eau est de la couleur des autres
 » mers, & que le sable ou la poussière n'ayant rien
 » de rouge non plus, ne donnent point cette teinte à
 » l'eau du golfe; la terre sur les deux côtes est géné-
 » ralement brune, & noire même à quelques en-
 » droits; dans d'autres lieux elle est blanche: ce n'est
 » qu'au delà de Suaquen, c'est-à-dire sur des côtes
 » où les Portugais n'avoient point encore pénétré,
 » qu'il vit en effet trois montagnes rayées de rouge,

» encore étoient-elles d'un roc fort dur, & le pays
 » voisin étoit de la couleur ordinaire.

» La vérité donc est que cette mer, depuis l'en-
 » trée jusqu'au fond du golfe, est par-tout de la mê-
 » me couleur, ce qu'il est facile de se démontrer à
 » soi-même, en puisant de l'eau à chaque lieu; mais
 » il faut avouer aussi que dans quelques endroits elle
 » paroît rouge par accident, & dans d'autres verte &
 » blanche; voici l'explication de ce phénomène. De-
 » puis Suaquen jusqu'à Kossir, c'est-à-dire pendant
 » l'espace de 136 lieues, la mer est remplie de bancs
 » & de rochers de corail; on leur donne ce nom,
 » parce que leur forme & leur couleur les rendent si
 » semblables au corail, qu'il faut une certaine habi-
 » leté pour ne pas s'y tromper; ils croissent comme
 » des arbres, & leurs branches prennent la forme de
 » celles du corail; on en distingue deux sortes, l'une
 » blanche & l'autre fort rouge; ils sont couverts en
 » plusieurs endroits d'une espèce de gomme ou de
 » glue verte, & dans d'autres lieux orange foncé. Or
 » l'eau de cette mer étant plus claire & plus trans-
 » parente qu'aucune autre eau du monde, de sorte
 » qu'à 20 brasses de profondeur l'œil pénètre jusqu'au
 » fond, sur-tout depuis Suaquen jusqu'à l'extrémité
 » du golfe, il arrive qu'elle paroît prendre la couleur
 » des choses qu'elle couvre; par exemple, lorsque
 » les rocs sont comme enduits de glue verte, l'eau
 » qui passe par-dessus, paroît d'un verd plus foncé
 » que les rocs mêmes, & lorsque le fond est unique-
 » ment de sable, l'eau paroît blanche; de même
 » lorsque les rocs sont de corail, dans le sens qu'on
 » a donné à ce terme, & que la glue qui les envi-
 » ronne est rouge ou rougeâtre, l'eau se teint, ou
 » plutôt semble se teindre en rouge; ainsi comme les
 » rocs de cette couleur sont plus fréquens que les
 » blancs & les verts, dom Jean conclut qu'on a du
 » donner au golfe Arabe le nom de mer Rouge,
 » plutôt que celui de mer verte ou blanche; il s'ap-
 » plaudit de cette découverte, avec d'autant plus de
 » raison, que la méthode par laquelle il s'en étoit as-
 » suré, ne pouvoit lui laisser aucun doute; il faisoit
 » amarrer une flûte contre les rocs dans les lieux qui
 » n'avoient pas assez de profondeur pour permettre
 » aux vaisseaux d'approcher, & souvent les matelots
 » pouvoient exécuter ses ordres à leur aise, sans avoir
 » la mer plus haut que l'estomac, à plus d'une demie
 » lieue des rocs; la plus grande partie des pierres ou
 » des cailloux qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau
 » paroissoit rouge, avoient cette couleur; dans l'eau
 » qui paroissoit verte, les pierres étoient vertes, &
 » si l'eau paroissoit blanche, le fond étoit d'un sable
 » blanc, où l'on n'appercevoit point d'autre mélan-
 » ge. *Hist. nat. gen. & partic. tom. I.*

ROUGE-BOURSE, Voyez GORGE ROUGE.

ROUGE-GORGE, Voyez GORGE ROUGE.

ROUGEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de
 France dans la Champagne, au diocèse de Langres,
 sur la rivière d'Armançon, à deux lieues au-dessus de
 Ravieres, & à six au sud-ouest de Châtillon sur Sei-
 ne. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de
 S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été transfé-
 rée à Dijon, l'an 1677. *Long. 22. 11. latit. 47. 48.*
 (D. J.)

ROUGEOLE, f. f. en Médecine, est une maladie
 cutanée, qui consiste dans une éruption universelle
 de boutons non suppurans, & qui est accompa-
 gnée de fièvre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de ressem-
 blance avec la petite vérole, les symptômes étant les
 mêmes à plusieurs égards, la cause à-peu-près la
 même, le régime & le traitement ne diffèrent pas
 beaucoup. Voyez PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la rougeole paroissent or-
 dinairement le quatrième jour par tout le corps, &

ressemblent à des piquures de mouche ; mais ils sont plus épais, plus rouges, & plus enflammés que ceux de la petite vérole ; ils disparaissent quatre à cinq jours après ; dans leur plus haut point ils ne sont pas plus gros que des têtes d'épingle.

La rougeole est plus fâcheuse que dangereuse ; néanmoins elle tend souvent à la consommation, par le moyen de la toux qu'elle laisse après elle.

ROUGEOLE, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la rougeole devient épidémique dans un pays, & même y cause de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cent personnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, sa femme & son fils. Cette rougeole maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, & à relever la maison d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE DE BENGALE, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lanius bengalis fuscus* ; oiseau qui a le dessus & le derrière de la tête noirs ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du dessus de la queue, celles de la face supérieure des ailes & les plumes des épaules sont brunes ; il y a de chaque côté de la tête, au-dessous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en-dessous ; il y a aussi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui sont plus petites à mesure qu'elles se trouvent plus près du corps ; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes, ont une couleur blanche ; les plumes du bas-ventre & celles du dessous de la queue sont rouges ; c'est ce qui a fait donner le nom de rouge-queue à cet oiseau ; les plumes des ailes sont brunes, la queue est composée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des ailes ; le bec est d'une couleur cendrée foncée ; il y a vers les coins de la bouche, & au-dessus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des soies. On trouve cet oiseau dans le royaume de Bengale ; on lui a aussi donné le nom de *Pie-grièche de Bengale*. *Ornit.* de M. Brisson, tom. II. Voyez OISEAU.

ROUGE-QUEUE de la Chine, oiseau de la grosseur de la linote rouge ; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc ; la tête & le derrière du cou sont d'un beau pourpre bleuâtre ; le dos est verd ; les plumes des épaules & les petites des ailes ont une couleur jaune verdâtre ; les grandes plumes extérieures des ailes, sont d'un rouge sombre & pourpre, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd ; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuisses sont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate ; la queue est composée de douze plumes, toutes d'un rouge sombre ; les pieds sont jaunes. On trouve cet oiseau à la Chine. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, tom. III. Voyez OISEAU.

Grande ROUGE-QUEUE, oiseau de la grandeur de l'étourneau ; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles, & un pié deux pouces d'envergure ; le bec est noir, il ressemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur ; la pièce du dessus est un peu crochue, plus longue & plus pointue que la pièce du dessous ; le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue est un peu fendue à son extrémité ; les pieds ont une couleur cendrée, & les ongles sont noirs ; la plante des pieds est jaune ; les couleurs de cet oiseau sont du gris, du noir & du jaune disposés par taches ; la queue est courte & n'a guère plus de trois pouces de longueur ; elle est composée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune est obscur. *Hist. nat.*

des oiseaux, par Derham, tom. III. Voyez OISEAU.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poisson de mer qui ressemble beaucoup au poisson volant, mais qui en diffère par les nageoires, par la bouche, & par les écailles ; le rouget a le ventre blanc & tout le reste du corps rouge ; la tête est grosse, & la partie antérieure se termine par deux aiguillons courts ; il y a aussi au-dessus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont plusieurs petits aiguillons. Ce poisson a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & sur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laissent entr'eux une sorte de gouttière où sont deux nageoires qui se dressent lorsque le poisson se dispose à nager. Le rouget a deux nageoires sur le dos, qui occupent toute sa longueur ; la première est la moins longue & la plus haute ; les premiers aiguillons de cette nageoire sont longs & pointus ; la seconde nageoire s'étend jusqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la première ; ce poisson a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derrière l'anus qui s'étend jusqu'à la queue ; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui sont pendans ; la chair de ce poisson est dure, sèche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, prem. part. liv. X. ch. ij. Voyez POISSON.

ROUGEUR, f. f. (*Morale.*) La rougeur, selon les physiologistes, est le passage prompt & libre du sang par les artères, dans les vaisseaux cutanés du visage, où il s'arrête quelques momens avant que son retour se fasse par les veines. Les causes en sont différentes ; mais nous ne considérons ici la rougeur que comme affection & sentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroïssoit dans l'assemblée du peuple. Fabianus, célèbre orateur, éprouvoit aussi la même chose quand le sénat l'appelloit dans une affaire en qualité de témoin ; ce n'étoit pas chez eux une foiblesse d'esprit, c'étoit un effet de surprise qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'est pas accoutumé, dit Sénèque, frappe vivement les personnes qui ont de la disposition à rougir.

Quoique la rougeur soit en général un appanage de la décence & de la modestie, elle n'en est pas toujours une démonstration. Sempronia, cette femme d'une naissance illustre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehaussée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait soupçonner le desordre de sa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vû une célèbre actrice à Londres, dont on ne soupçonnoit pas l'innocence, qui rougissoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire sur sa rougeur que sur ses larmes : mais la rougeur estimable est ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit spirituellement le vermillon de la vertu ; il la rend aussi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

*A crimson blush her beauteous face o'erspread,
Varging her cheeks by turns with white and red ;
The driving colours, never at a stay,
Run here and there, and flush and fare away ;
Delightful change ! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring rose.*

ROUGEUR DU VISAGE, *gutta rosacea*, maladie cutanée. Cette rougeur accompagnée de boutons est

due à une intempérie du foie, car ces boutons ne fauroient disparoître que le foie ne s'endurcisse & ne jette le malade dans l'hydropisie, & ces maladies du foie diminuent considérablement, lorsque ces maladies paroissent sur le visage: ainsi on ne doit point appliquer à contretens des topiques sur ces sortes d'éruptions, dans le dessein de les faire disparoître.

On appelle cette rougeur *gutta rosacea*, à cause des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui sont disposées sur tout le visage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculosa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cause que le visage est tellement couvert de ces sortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cause est un sang épais & visqueux, engendré par le vice du foie, qui passant par les vaisseaux capillaires jusqu'à la surface de la peau du visage, la couvre d'une rougeur pareille à celle que cause la honte; comme il est lent & visqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête sur cette partie, y cause une rougeur qui ne peut être dissipée à cause de la densité de l'épiderme, & dégénère en des pustules qui s'ulcerent après avoir rongé le tissu des glandes cutanées.

On peut guérir cette maladie lorsqu'elle est benigne, récente, & que le malade est d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorsqu'elle est invétérée ou d'une nature maligne, elle n'est pas toujours causée par la débauche du vin & des liqueurs, puisque les personnes sobres n'en sont pas exemptes; cependant ceux qui font un usage immodéré du vin, de biere forte, de liqueurs spiritueuses, en sont plus fréquemment atteints que ceux qui s'en abstiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viscères, & aux obstructions, & en détournant les humeurs des parties affectées, par la saignée, les vesicatoires, les ventouses, les cauteris, & l'usage réitéré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraichissant, les alimens faciles à digérer; on doit s'abstenir du vin & des liqueurs fortes, aussi-bien que des viandes en ragoût & épiceris; les eaux de chicorée émulsionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oseille, & les épinars, sont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaississement du sang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques repercutifs, car la rougeur repercutée deviendroit aussi dangereuse que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le sucre ou sel de saturne, avec le blanc-rais, & autres linimens, sera fort bon.

On peut employer le mélange suivant, l'alun, le sel de saturne, le camphre, l'alun brûlé, le crystal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de jonbarbe ou du suc de nénuphar, cela fera bon si les boutons sont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, si le malade a d'ailleurs toutes les autres parties saines, & si toutes ses fonctions sont dans leur état naturel.

Cette rougeur considérée comme symptôme de la fièvre & des maladies inflammatoires, dénote que le sang se porte avec violence à la tête, & que le cerveau est entrepris. De-là vient que le sang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voisines, embarrassé d'ailleurs par celui qui engorge les vaisseaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, se jette sur les petits capillaires; la raison de ce phénomène est sur-tout la structure particulière du réseau artériel cutané de cette partie, qui fait que le sang y est arrêté par l'engorgement des grands vaisseaux, & l'éretisme des nerfs. Cette rougeur est ordinaire dans les fièvres tierces & ardentes, dans la péripneumo-

nie, dans l'esquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomène est l'effet de la passion hypochondriaque & hystérique dans les personnes en qui l'estomac, la rate, le foie & la matrice se trouvent irrités soit par le sang trop épais, soit par le spasme & la tension trop grande des nerfs.

La rougeur causée par la fièvre & les affections, soit chroniques, soit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on employe les remèdes indiqués par ces causes.

La rougeur produite par l'affection hystérique, demande à être traitée différemment; elle suit les indications de cette affection. Voyez HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) voyez les articles ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR les cuirs, (*Courroyerie.*) façon que les Courroyeurs donnent aux cuirs qu'ils courroyent, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-tems ensemble. Les cuirs des Courroyeurs ne se rougissent que du côté de la fleur; ceux des Peauffiers se rougissent de chair & de fleur. *Dictionnaire du Commerce.* (D. J.)

ROUGISSURE, s. f. terme de Chauderonniers; les Chauderonniers appellent *rougissure*, la couleur du cuivre rouge: ce mot se dit en parlant d'un vase de cuivre qui n'est pas d'un beau rouge. *Richelet.* (D. J.)

ROUHAN, s. m. (*Maréchal.*) c'est la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc semé fort épais, & presque dominant sur un poil bay, alezan, ou noir. Lorsque ce poil domine sur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux*; *rouhan cap* ou *cavasse* de maure, est un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint: il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. Voyez RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, en Istrie, sur la côte occidentale, dans une presque île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Venise, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle se soumit à cette république: les vins qu'on y recueille sont estimés. *Long.* 31. 27. *latit.* 45. 15. (D. J.)

ROVIGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Polésin de Rovigo, sur l'Adigesto, à 10 lieues au sud-ouest de Padoue, & à 16 de Venise: elle est la résidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29. 20. *latit.* 45. 6.

Avant que *Rovigo* fût dans son état de déperissement, elle a été dans le xvj. siècle la patrie de quelques gens de Lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérôme) a traduit *Lucrece* en italien avec des notes, & a donné sur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di stato, e di guerra.*

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires latins sur l'Histoire, avec des fragmens d'anciens historiens. Si *Scaliger* parle de lui avec beaucoup de mépris, c'est un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit; parce que *Ricoboni* étoit du nombre de ceux qui lui avoient disputé la noblesse de sa naissance.

Rhodiginus (*Ludovicus Calius*) s'est fait honneur par son ouvrage latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les seize premiers livres; mais son neveu *Camille Ricchieri*, y joignit les quatorze autres; en sorte que l'ouvrage complet, forme trente livres, qui sont utiles aux Littérateurs. (D. J.)

ROUILLE, (*Chimie métall.*) c'est ainsi que l'on nomme un changement que subit le fer lorsqu'il est exposé aux impressions de l'air ou de l'eau; alors il se couvre peu-à-peu d'un enduit brun ou rougeâtre,

semblable à de la terre ou à de l'ochre ; c'est cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air ; de l'aveu de tous les Chimistes, il est chargé de l'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer ; de l'union de cet acide avec ce métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol*. Voyez VITRIOL. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ochre ou de la *rouille* ; d'où l'on voit que la *rouille* est la terre qui servoit de base au fer privée du phlogistique ; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille* ; mais il ne paroît pas qu'ils ayent eu le succès que l'on desiroit ; ces remèdes n'ont été que momentanés, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis, sont les seuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, sur-tout si l'on a soin de les renouveler de tems à autres ; du-moins ces substances empêchent la *rouille* de se montrer ; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sur le fer par-dessous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de *verd-de-gris*, peut aussi être regardé comme une espèce de *rouille*.

ROUILLE *la*, (*Arts.*) un grand inconvénient du fer pour les usages de la vie, c'est la *rouille*, qui n'est pas moins que la dissolution de ses parties par l'humidité des fels acides de l'air ; l'acier y est aussi sujet, mais plus lentement. Il seroit très-utile pour les Arts d'avoir des moyens qui empêchassent ce métal d'être si susceptible de cet accident. On ne fait jusqu'à ce jour d'autre secret pour l'en préserver, autant qu'il est possible, que celui de le frotter d'huile ou de graisse : voici la recette d'un onguent propre à cet usage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut conseiller aux Chirurgiens pour la conservation de leurs instrumens.

Il faut prendre huit livres de graisse de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre ensemble, y mêler du crayon en poudre une assez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les instrumens de fer ou d'acier qu'on desiré préserver de la *rouille*, ensuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer est de tous les métaux celui qui s'altère le plus facilement : il se change tout en *rouille*, à-moins qu'on ne le préserve des fels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne prise aux dissolvans les plus foibles ; pûisque l'eau même l'attaque avec succès. Quelquefois une humidité legere & de peu de durée, suffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premières couches des ouvrages les mieux polis. Aussi pour défendre ceux qui par leur destination, sont trop exposés aux impressions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits ; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns ; on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos ferruriers étoient dans l'usage d'étamer les verroux, les targettes, les ferrures, les marteaux de porte ; & c'est ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journallement les Eperonniers étament les branches & les mors des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées sont ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans son voyage de la baie d'Hudson, que les métaux sont moins sujets dans cer-

tains climats très-froids à se *rouiller* que dans d'autres. Cette observation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des Physiciens ; car s'il est vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors se servir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités similaires ou dissimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoissance pourroit être utilement appliquée en plusieurs occasions.

Le sieur Richard Ligon qui a compilé une relation de l'île de Barbade, il y a plus d'un siècle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de son tems si considérable, qu'elle faisoit *rouiller* dans un instant les couteaux, les clés, les aiguilles, les épées, &c. Car, dit-il, passez votre couteau sur une meule, & ôtez-en toute la *rouille* ; remettez-le dans son fourreau, & ainsi dans votre poche ; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à se couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille* ; que si vous l'y laissez pendant quelque tems, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les ferrures qu'on laisse en repos se *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus servir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cause de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui est un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque aussi qu'avant leur arrivée dans cette île, ils observerent déjà ces mêmes effets sur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un tems extrêmement humide, dont il donne une description très-exacte, en prouvant par cela même que la cause de la *rouille* des métaux doit être attribuée entièrement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'est un sentiment assez universellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux ; & il est certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve incontestable de cette opinion reçue : par la raison contraire, dans les pays qui environnent la baie de Hudson, les métaux y sont moins susceptibles de *rouille* que par-tout ailleurs ; on observe la même chose en Russie, & sans doute que la sécheresse de l'air de ce pays en est la cause. Cependant, quoique les métaux se *rouillent* dans l'île de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils sont préservés de la *rouille* en Russie par la sécheresse de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité soit seule suffisante pour rendre raison de tous les phénomènes qui accompagnent ordinairement la *rouille*. Il est très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudson, est plutôt humide que sec ; car les brouillards continuels qui y regnent sont plus que suffisans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-considérable ; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de-là, que l'humidité seule n'est pas la cause de la *rouille*, quoiqu'il soit vrai d'un autre côté que celle-ci ne se trouve jamais, ou que rarement, sans humidité ?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'est une solution des particules superficielles du métal, sur lequel elle se forme causée par quelque dissolvant fluide ; mais il ne s'ensuit pas de-là, que tous les fluides indifféremment puissent causer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & dissoudre les particules superficielles du métal : nous savons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, sert plutôt à conserver les métaux contre la *rouille*. Or, en réfléchissant davantage sur ce sujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute sorte d'onguent & de graisse, fait cet effet sur les métaux ; on est porté à penser que l'huile conserve les métaux en les garantissant contre certaines

particules contenues dans les fluides aqueux qui causent précisément la rouille, & que ces particules ne sont autre chose que des sels acides.

Ce sentiment paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il est certain que les solutions de tous les métaux se font par les dissolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la manière ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'est autre chose qu'une rouille, ou solution de ce métal, causée par le vinaigre. Nous apprenons par-là que l'huile conserve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les sels acides. Il paroît donc que ce n'est pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain dissolvant fluide, répandu dans l'air qui cause la rouille; car quoique l'air soit un fluide, & qu'il agisse souvent sur la surface des métaux, en les faisant rouiller, nous ne devons pas croire qu'il agit ainsi simplement comme fluide, puisqu'en ce cas l'air devoit causer par-tout le même effet; & les métaux devoient se rouiller en Russie, aussi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuses, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devoit causer le même effet dans la baie de Hudson, que sur les côtes de l'île de Barbade. Difons donc plutôt que lorsque les particules aqueuses, qui flottent dans l'air, sont chargées de sels acides, elles causent alors la rouille, & non autrement.

Nous voyons par-là, que les métaux deviennent à cet égard, une espèce d'essai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puisque par l'action que l'air fait sur eux, ils font connoître s'il est chargé de certains sels ou non. Il est encore possible que la chaleur de l'air agisse en quelque façon sur les métaux, principalement sur leurs surfaces, en ouvrant leurs pores, & en les disposant par-là à admettre une plus grande quantité de cet esprit acide de sel élevé dans l'atmosphère par la force des rayons du soleil. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROUILLE du froment, (*Agricult.*) la rouille est une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette substance est peu adhérente aux feuilles, puisqu'on a souvent vu des épaveux blancs fortir leurs poils tout chargés de poussière rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il est d'expérience que quand il survient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en sont attaqués, la rouille est presque entièrement dissipée, & les grains en souffrent peu. Il n'est pas douteux que c'est la couleur de cette poussière dont les feuilles se trouvent chargées, qui a déterminé les Agriculteurs à donner le nom de rouille à cette maladie; & c'est peut-être celle que les anciens ont connue sous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards secs qui surviennent quand les fromens sont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un soleil chaud succédoit à ces brouillards secs, il arrivoit quelques jours après que les fromens étoient devenus rouillés. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette maladie est extrêmement fâcheuse, puisque les fromens de la plus grande beauté sont tout-à-coup réduits presque à rien par cet accident imprévu.

Si la rouille attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient poussé leurs tuyaux, le dommage est médiocre; pourvu néanmoins qu'il survienne un tems propre à la végétation. Dans ces circonstances,

les piés sont seulement affoiblis, comme si on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces piés sont de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en est seulement plus courte, & les épis moins gros. Mais si la rouille attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment est arrêtée, & le grain ne profite presque plus; en sorte qu'il en résulte un très-grand dommage pour la moisson.

Cette triste maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux observateur en attribue la cause à l'aéreté des brouillards, qui brisent le tissu des feuilles & des tuyaux, & qui occasionnent par-là l'extravasation d'un suc gras & oléagineux, lequel en se desséchant peu-à-peu, se convertit en une poussière rouge-orangé. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe plusieurs piés de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de rouille, & il a vu distinctement que dans les endroits où étoit cette poussière rouge, il y avoit de petites crevasses, & que l'épiderme de la plante étoit entr'ouverte d'espace en espace. Il a observé que ce suc réduit en poussière rougeâtre, sortoit d'entre ces petites ouvertures, au-dessus desquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevasses.

Il appuie son sentiment par l'extravasation du suc nourricier de plusieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui est un suc extravasé des feuilles d'une espèce de frêne; enfin par ce que M. de Muschenbroeck rapporte dans ses *Essais de Physique*, des sucs épais & oléagineux qui sortent des vaisseaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur surface avec la même consistance que le miel.

M. du Tillet rapporte plusieurs observations qui tendent à démontrer combien se trompent ceux qui croient que les brouillards sont un agent extérieur qui altère les grains. Il ne doute pas que la rouille des blés ne soit la suite d'une maladie dont le principe n'est pas encore assez bien connu.

Ceux-là se trompent encore, qui croient que la rouille, & la poussière farineuse qu'on apperçoit sur plusieurs plantes, sont des amas d'œufs que des insectes y ont déposés, & dont il sort une nombreuse famille funeste aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cause de ces maladies l'extravasation des sucs nourriciers, on appercevra que la rouille, la rosée mielleuse, la rosée farineuse, & ces matières grasses qu'on apperçoit sur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un suc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui se convertit tantôt en une poussière impalpable, & tantôt en cette substance épaisse que l'on voit être de couleur rouge sur les fèves de marais, rougeâtre sur les plantes graminées, verdâtre sur le prunier, jaunâtre sur le frêne, blanche sur le mélèze, &c.

Quoique ces remarques laissent bien des choses à désirer, elles peuvent néanmoins engager les Physiciens à s'exercer sur un objet aussi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences sur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes observations sur la rouille, qui m'ont paru dignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il soupçonne que cette maladie des blés provient d'une extravasation de la sève, d'autant que la végétation de la plante se trouve arrêtée, & que l'agrandissement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croissance des épis sont suspendus: or comme la sève existe dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre substance; & peut-être se convertit-elle en cette poudre rouge-orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente

augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les blés ne sont frappés de la rouille que dans des tems de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué pendant plusieurs jours: or la privation de cette humidité si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles, un dessèchement qui en définit les parties, & qui en entrouvre le tissu par où se fait l'extravasation de la sève.

M. de Châteaueux a proposé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la rouille des blés. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre, est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de Septembre, toutes les feuilles des plantes rouillées. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallèrent très-bien, & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La rouille continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

Voilà un remède dont on peut faire usage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne & au printemps, car quand elle se manifeste dans le tems que les blés sont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroît sans remède.

M. de Châteaueux a de plus observé que les blés que l'on sème de très-bonne heure sont plus sujets à être rouillés, que ceux qu'on sème tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une ressource contre cette maladie.

Enfin il a remarqué que lorsque les blés ont été rouillés, les seconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont passé d'un beau verd à cette mauvaise couleur de la rouille des blés; ces feuilles ont eu de la poussière semblable, & l'herbe diminueoit chaque jour très-sensiblement. Comme tous les champs de blé n'en sont pas ordinairement infectés de même, aussi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie est sans doute opérée par la même cause sur les blés que sur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le blé, elle peut les faire périr entièrement, comme cela arrive; mais sur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles seules sont endommagées. Leur conservation ne pourroit-elle pas être attribuée à la suppression qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit une connoissance assez certaine des causes de la rouille, on parviendroit vraisemblablement à découvrir plus aisément le remède; mais en attendant cette découverte, il est à propos de recueillir toutes les observations que les amateurs d'Agriculture feront sur cette maladie; on en tirera certainement quelque secours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'académ. des Scien. tom. IV. (D. J.)

ROUIR, v. act. (*Econom. rustiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer: voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres. *Voyez fig. Pl.*

On le laisse dans cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte, ou du bois qui est au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoît en essayant de tems en tems si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre est assez roui, quand il

s'en détache sans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération dispose non-seulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filasse.

On ne peut pas déterminer positivement combien il faut de tems pour que le chanvre soit assez roui; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article CHANVRE.*

ROULADE, f. f. ou ROULEMENT, en Musique, se dit de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

Il faut un choix de sons ou de voyelles, convenable pour les roulades; les *a* sont les plus favorables pour faire sortir la voix, ensuite les *o*, les *e* ouverts; l'*i* & l'*u* sont peu sonores, encore moins les diphthongues. Quant aux voyelles nasales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue italienne pleine d'*o* & d'*a*, est beaucoup plus propre pour les roulades que n'est la françoise; aussi les musiciens italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les françois obligés de composer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont obligés de donner aux notes une marche lente & posée, ou de faire heurter les consonnes en faisant courir les syllabes; ce qui rend nécessairement le chant languissant ou dur. Je ne vois pas comment la musique françoise pourra jamais surmonter cet obstacle. (S)

ROULADE sur un tambour, (*Physiq.*) on nomme roulade, ou roulement, le bruit continu qui résulte de la rapidité avec laquelle on fait succéder les baguettes sur un tambour, en le battant avec adresse. Ces percussions répétées lestement sur un corps élastique & tendu, font sur l'organe de l'ouïe une impression continue, à cause de la rapidité avec laquelle elles se succèdent. C'est ainsi que les roulemens dans le chant, qui ne sont autre chose que les prompts inflexions de voix sur une syllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la personne qui chante, & de la rapidité de la percussion des sons dans la personne qui écoute. Les impressions excitées par l'organe font une trace continue, à cause de la célérité avec laquelle elles se succèdent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un simple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le même principe. En un mot, tous ces phénomènes de l'ouïe & de la vue dépendent de la durée de la sensation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude avec laquelle leurs actions se répètent. (D. J.)

ROULAGE, f. m. (*Comm.*) profession qu'exercent les Rouliers. Il signifie aussi le prix, le salaire qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez ROULIER.*

Roulage se dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient sur les ports pour fortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant sur des planches. Ces officiers ont à Paris pour le roulage des marchandises des droits particuliers qui leur sont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, f. m. (*Conchyliol.*) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche est toujours alongée; son sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il est couronné; le fût est toujours uni.

Les rouleaux sont autrement nommés cylindres, & plus communément olives. *Voyez OLIVE*, (*Conchyliol.*) (D. J.)

ROULEAU, f. m. (*Antiq. ecclési.*) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivoit anciennement dans les monasteres le nom & l'éloge d'un abbé

ou d'une abbësse d'écédée, avec la date de leur mort. On portoit ensuite cette feuille de monastere en monastere, & chacun y marquoit à son tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (D. J.)

ROULEAU, ou VOLUME, (*Littérat.*) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes sur les autres; en sorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une seule feuille, celle-ci faisoit un *volume*; & c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliothèque d'Alexandrie. Car enfin depuis l'invention de l'Imprimerie, si propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliothèque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plûpart des *volumes* dont elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne se brouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il est souvent parlé dans l'Écriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues. Ce sont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, sur lesquelles la loi est écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule sur deux bâtons de bois qui sont aux deux bouts. On roule aussi à mesure une piece d'étoffe de lin ou de soie pour conserver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une espee de sac ou d'étui de soie. Les extrémités des bâtons qui excèdent de beaucoup le vélin, sont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, &c. Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une synagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *sefer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amsterdam en possède plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en procession dans la synagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'est véritablement ancien. Léon de Moden. *cérém. des Juifs*, part. I. c. x.

ROULEAU, f. m. (*Ouvrages & Manufact.*) piece de bois de figure cylindrique, dont on se sert dans la fabrication de plusieurs ouvrages, & dans diverses manufactures, mais souvent sous d'autres noms.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les laines, les foies, les fils, les poils, &c. dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des Gaziers en a trois; on les nomme *ensubles*, & quelquefois *ensubleaux*.

Les Tissutiers - rubaniers qui travaillent aux galons & tissus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui est attaché au-devant de leur métier. C'est sur ce *rouleau* que passe l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, ayant de le rouler sur l'ensuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les Fondeurs en fable se servent d'un *rouleau* pour corroyer le fable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les Pâtissiers ont un *rouleau* pour aplatisir & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres*, qui servent à calendrer les étoffes, sont entr'autres parties essentielles, composées de deux *rouleaux*. C'est aussi entre deux *rouleaux* que se font les ondes des étoffes de soie, de poil ou de laine propres à être tabifées; comme les moères, les tabis, les camelots, &c.

Les images, estampes & tailles-douces s'impriment en passant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impression. Savary. (D. J.)

ROULEAU, f. m. (*Instrum. de méchan.*) espece de cylindre de bois qui sert à mouvoir les plus pesans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *sans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils sont assemblés sous un poulin avec des entre-toises ou des moises. (D. J.)

ROULEAU, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briser les mottes, suivant le système de M. Tull; mais il ne faut s'en servir que quand la terre est seche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX, f. m. pl. (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi les enroulemens des modillons & des consoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de ferrurerie.

ROULEAU de cartouche, (*Artifice.*) c'est un *rouleau* qui sert à former un cartouche cylindrique, en roulant tout-autour un carton, à mesure qu'on le colle; tels sont ceux de presque tous les artifices. (D. J.)

ROULEAUX, (*ustensile de Charpentiers, Marbriers, Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils se servent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui sont lourds, mais non pas d'une pesanteur extraordinaire, sont de simples cylindres de bois de sept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre piés de longueur, qu'ils mettent successivement par-devant sous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pousse par derriere avec des pinces ou des leviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux sont d'un poids excessif, on se sert de *rouleaux sans fin*, qu'on nomme autrement *tours terriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écrasent, sont faits de bois assemblés à entre-toises; ils ont près d'un double de longueur & de diametre des simples *rouleaux*, & sont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A un pié près de chaque bout, sont quatre mortaises, ou plutôt deux seulement, mais qui sont percées d'outre en outre. Elles servent à y mettre des longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui sont attachées au bout, & l'on change de mortaises à mesure que le *rouleau* a fait un quart de tour; ce travail est long & pénible, mais sûr. Savary. (D. J.)

ROULEAUX *sans fin*, (*Charpent.*) ce sont des *rouleaux* de bois assemblés avec des entre-toises. On s'en sert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de grosses pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU, en terme de Cirier, c'est une planche de noyer d'environ un demi-pié de long sur quatre pouces de large & un d'épaisseur. Ce *rouleau* est garni de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec cet ustensile qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une grosseur proportionnée à sa longueur. Voyez les Pl. du Cirier.

ROULEAU, (*Cuisine.*) est un gros cylindre de bois sur lequel on dévide la corde des tournebroches, & est garni d'un haut bord pour soutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un ressort qui s'arrête à une des croisées de la gran-

de roue lorsque la corde est assez remontée.

ROULEAU, en terme d'Eperonnier, signifie proprement l'extrémité inférieure de la sous-barbe d'un mors, qui se replie plusieurs fois sur elle-même, & forme une espèce de bouton ou rouleau d'où elle tire son nom. Voyez les fig. Pl. de l'Eperonnier.

ROULEAU, outil de Fondeur en sable, est un bâton cylindrique de bois dont les Fondeurs en sable se servent pour corroyer le sable dont ils forment les moules dans la caisse qui les contient. Voyez les fig. Pl. du Fondeur en sable, & l'article FONDEUR EN SABLE.

ROULEAU, f. m. (Comm. de fil.) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il est ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. Savary.

ROULEAU, f. m. (Horloger.) c'est un corps cylindrique dont on se sert dans la mécanique des grosses horloges. Les rouleaux sont de bois, au-tour desquels s'enveloppe la corde qui élève les poids. Rouleau se dit aussi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre, pour que les deux circonférences forment un angle obtus sur lequel pose le bout d'un arbre pour diminuer les frottemens. (D. J.)

ROULEAUX, f. m. (Jardin.) on donne le nom de rouleaux aux enroulemens de parterre. (D. J.)

ROULEAU, (Imprimerie.) pièce d'une presse d'imprimerie, est un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, sur 10 à 11 pouces de diamètre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui règnent autour de ses deux extrémités : il est situé sous la table entre les deux bandes, & percé dans sa longueur pour recevoir la broche : il est aussi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter par une des extrémités la corde appelée corde de rouleau. Voyez CORDE DE ROULEAU. Voyez les Planches de l'Imprimerie.

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois tres-rond d'un pié & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diamètre, que l'on a soin de revêtir d'un-blanchet; & dont on se sert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves : on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entièrement imprimés au rouleau.

ROULEAUX, (Mercerie.) ce sont de certaines enseignes ou représentations de carton que les Merciers & quelques autres marchands mettent en étalage sur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandises qu'ils vendent, en les couvrant de divers échantillons. Savary. (D. J.)

ROULEAUX, en terme de Metteur en œuvre, ce sont des espèces de consoles en or ou en argent, qui se mettent ordinairement dans les corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la composition de plusieurs ouvrages de cette profession. Voyez Pl. & fig.

ROULEAUX, (Monnoyage.) ce sont deux instrumens de fer, de figure cylindrique, qui servent à tirer les larmes d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flans des pièces que l'on fabrique. (D. J.)

ROULEAUX, en terme d'Orfèvre en grosserie, sont des espèces d'S, qui ornent le commencement de la crosse proprement dite, immédiatement au-dessus du fleuron. Voyez les Pl.

ROULEAU, (Peinture.) on appelle ainsi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faisoient sortir grossièrement de la bouche de leurs personnages; c'est ce que fit Simon Memmi, qui, représentant le diable chassé par S. Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohi me! non posso più.*

Tome XIV.

Ces rouleaux, d'une invention barbare, se font anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'histoire devoient imaginer quelque autre idée moins grossière, pour indiquer le sujet de leurs compositions, qu'un grand nombre des spectateurs cherchent quelquefois inutilement, surtout quand c'est un trait d'histoire peu connu : des inscriptions mises au bas du tableau, seroient alors d'un grand usage. J'en ai parlé ailleurs; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point hésité d'insérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés nécessaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raison, on ne grave guere aujourd'hui d'estampes, sans mettre au bas des vers, des passages, des paroles, qui en expliquent le sujet. (D. J.)

ROULEAU, en terme de Posier journaliste, c'est de la terre maniée en rond, de longueur; ce qui la rend différente des ballons qui sont maniés en motte. Voyez BALLONS.

ROULEAUX, (Sucrierie.) on nomme quelquefois rouleaux dans les moulins à sucre les tambours de fer qui servent à briser les cannes, & à en exprimer le suc. Les tambours & les rouleaux sont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours sont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois sont couverts. On affermit les rouleaux dans les tambours avec des ferres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui restent avec du brai bouillant; c'est dans les rouleaux que les dents des tambours sont emmortisées. Savary. (D. J.)

ROULEAU de tabac, (Manufacture de tabac.) c'est du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en plusieurs rangs autour d'un bâton. La plupart du tabac de l'Amérique s'y débite en rouleaux de divers poids; & ce n'est guere que lorsqu'il est arrivé en France, en Angleterre, en Espagne, en Hollande, &c. qu'il se prépare en poudre. C'est du tabac en rouleau dont on se sert, soit pour raper, soit pour mâcher. Les regrattiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de plusieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Comm.* (D. J.)

ROULEAU, (Tapisier.) Voyez ENSUPLE.

ROULEAU, (Tisserand.) pièce de bois de figure cylindrique, dont plusieurs artisans se servent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'est sur des rouleaux que se dressent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux rouleaux; celui des gaziers en a trois; on les nomme ensubles, & quelquefois ensubleaux. Voyez ces deux articles.

Les maîtres Tissutiers-rubaniens ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment rouleau de la poitrine; il est posté sur le devant de leur métier, & c'est sur ce rouleau que glisse l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant qu'on le roule sur l'ensuble de devant. Voyez RUBANIER.

Les plombiers ont aussi des rouleaux dont ils se servent pour former les tuyaux de plomb. Ils les nomment ordinairement rondins ou tondins. Voyez l'un & l'autre.

ROULÉE, COQUILLE, (Conchyl.) c'est celle que le flot, le roulis de la mer a jettée toute usée sur le rivage. (D. J.)

ROULEMENT, f. m. en terme de Mécanique, signifie une sorte de mouvement circulaire, par lequel un mobile tourne autour de son propre axe ou centre, & en même tems applique continuellement de nouvelles parties de la surface au corps sur lequel il se meut. Voyez MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, &c.

Tel est le mouvement d'une roue, d'une sphere, &c. Tels sont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent sur leurs axes en même tems qu'elles font leur révolution autour du soleil.

M. de Fontenelle, dans sa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaison d'une boule qui roule sur un plan en même tems qu'elle avance. Mais le mouvement progressif de la boule produit nécessairement son mouvement de rotation, au lieu qu'il n'est pas sûr que la rotation des planetes sur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle; & que ces deux mouvemens paroissent même entierement indépendans l'un de l'autre; c'est pourquoi il est à croire que M. de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* ROUES, PLANETTE, TERRE, &c.

Le mouvement d'un corps qui roule, est opposé au mouvement en glissant, dans lequel c'est toujours la même partie de la surface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps se meut. *Voyez* GLISSER.

Si les surfaces sur lesquelles les corps se meuvent étoient parfaitement polies, aussi-bien que la surface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit presque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire sur un plan avec une corde attachée à son centre, devroit naturellement glisser sans tourner. Ce sont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer son mouvement progressif par un mouvement de rotation; par exemple, si on place une roue à dents sur une surface qui ait aussi des dents, & qu'on tire cette roue par son centre, elle ne peut avancer sans qu'il arrive de deux choses l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle brise les inégalités & les éminences qui se rencontrent sur la surface sur laquelle elle roule. Mais il seroit souvent fort difficile qu'elle brisât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc se mouvoir qu'en tournant; or toutes les surfaces sur lesquelles un corps peut se mouvoir, sont raboteuses & inégales, & les surfaces de tous les corps sont aussi raboteuses & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont presque jamais de mouvement progressif sans rotation. A l'égard des corps dont la surface est plate, ils ne pourroient avoir de rotation sans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que se mouvoir progressivement; mais la résistance & l'aspérité de la surface sur laquelle ils se meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience, que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'est-à-dire, la résistance qui vient des inégalités du plan sur lequel il roule, est moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en glissant. La raison en est aisée à appercevoir après ce que nous venons de dire sur le roulement des corps ronds. Car il est visible que ce roulement aidant à desengrener les parties, diminue beaucoup le frottement. *Voyez* FROTTEMENT.

C'est pour cela que les roues sont si fort en usage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il est possible de l'action, afin de rendre la résistance moindre. *Voyez* ROUE, MACHINE, &c. *Chambers.* (O)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'est mouvoir un corps sur lui-même. *Voyez les articles* ROULEMENS, ROTATION.

ROULER, v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'est-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéissent les uns aux autres selon l'ancienneté de leur réception.

ROULER, (*Marine.*) on se sert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & se déploient sur un rivage uni; & le ba-

lancement d'un vaisseau, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ses côtés.

ROULER, (*Com.*) ce terme signifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une espece de rouleau. On roule les fatins, papelines, gâses, crêpes, rubans d'or, de soie, de fil de laine, les padous & les galons de toute espece. *Dictionnaire de Commerce.*

ROULER, se dit aussi dans le commerce d'argent, lorsqu'il est commun, quand on en trouve aisément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce sens que l'argent roule bien.

ROULER, se dit encore des marchands & artisans dont le négoce & le travail suffisent à peine pour subsister. Ce mercier, ce ferrurier ont peine à rouler leur vie. *id. ibid.*

ROULER, en terme de Boutonnier, c'est l'action de faire plusieurs lacets de cordonnets, ou de luisant or ou soie, sur un moule de bouton à épi, après le premier jettage. Ce moule est traversé d'un fer à rouler. *Voyez* FER A ROULER, ensuite on le couvre d'un moule découronné, sous lequel on tourne le fil, & qui empêche que ce fil ne descende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la soie, ou du fil de la même matiere.

ROULER les cierges, (*Cirerie.*) C'est les arrondir sur une table arrosée d'eau, avec l'instrument qu'on appelle rouloir. Les bougies qui se font à la cuilliere, se roulent deux fois; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'atelier de l'apprêt; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'atelier de l'achevement. *Dict. de Com. (D. J.)*

ROULER, en terme de filassiere, c'est faire de petits paquets de filasse qu'on veut battre & écraser sous les maillets.

ROULER, en terme de fondeur de petit plomb, c'est arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, s. f. instrument dont les Chapeliers se servent pour fouler les chapeaux. C'est une espece de grand fuseau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis: il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant jusqu'aux deux extrémités, qui se terminent en pointe. *Voyez la figure, Pl. du Chapelier.*

ROULETTE, s. f. (*Geom.*) est le nom d'une courbe, appelée autrement CYCLOÏDE. Ce nom lui fut donné par le p. Merfenne, & c'est celui qu'elle porta d'abord; le nom de cycloïde a prévalu. *V. CYCLOÏDE.* (O)

ROULETTES, chez les Canonniers, sont des pieces de bois arrondies en forme de roue, & attachées aux aissieux des affuts, pour mouvoir le canon sur mer, & quelquefois sur terre. *Voyez* AFFUTS. *Chambers.*

ROULETTE, s. f. partie du métier à bas. *Voyez l'article* BAS-AU-METIER.

ROULETTE, se dit dans l'écriture d'un instrument de bois ou de buis, dont le manche est plat, & la partie supérieure d'une roulette, dont les rayons extrêmement fins ne sont point couverts à leur partie supérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points; mais il me semble que l'on auroit tout aussi-tôt fait avec la plume. *Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture, Instrumens de l'écriture.*

ROULETTE, (*Reliure, Dorure sur cuivre.*) la roulette pour pousser sur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embrassent la roulette, avec un clou qui passe d'outre en outre, & qui est rivé des deux côtés sur les joues. Elle est tournante, & enmanchée dans un manche de bois de tilleul. *Voyez les Pl. de la Reliure.*

Roulette simple, autrement dit filet, sert à pousser

une ligne d'or, qu'on appelle file sur le bord du livre, & sur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, se pousse de même, & s'emploie sur les dos & sur les plats.

Roulettes à filets simples, à deux ou trois lignes, sert aux mêmes usages; toutes ces *roulettes* se poussent aussi sans or, aux mêmes places sur les livres, après les avoir fait chauffer.

ROULETTE à cran de fer. Elle est faite comme la roue à rochet d'une pendule (*Instrument du métier d'étoffes de soie*).

La *roulette* à cran de fer, est celle qui est à un bout de l'ensuple de devant le métier; les crans servent à accrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'ensuple, sur laquelle on roule l'étoffe, à mesure qu'elle se fabrique.

ROULETTE, f. f. (*Jeux*.) c'est un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur; & l'on perd, quand c'est le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, f. m. (*Com.*) voiturier par terre, qui transporte les marchandises d'un lieu à un autre sur des chariots, charettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent; les congés, si ce sont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs; les acquits des bureaux où ils passent; des passeports s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dûs sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour les marchandises, sauf à se les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait; & à l'égard des autres, dont suivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens sont arrivés. (*Dict. de Com. & de Trév.*)

ROULIS, f. m. (*Marine*.) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur. (*Voyez TANGAGE.*)

ROULOIR, f. m. (*terme d'Epicier-Cirier*.) outil ordinairement de buis, plat & uni par-dessous, plus long que large, ayant une poignée par-dessus; sa forme quoique plus grande, est à peu-près semblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met sur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* sert à rouler les bougies & les cierges sur une table, après que la cire a été jetée sur meche avec la cuillière, ou qu'ils ont été tirés à la main. (*Savary. (D. J.)*)

ROULONS, termes de *Charron*, ce sont les barreaux de bois qui se mettent dans les trous pratiqués le long & en-dessus des limons, & dans les petits limons de traverse. (*Voyez les fig. Pl. du charron*, qui représentent une charrette.)

ROULONS, f. m. (*Echellier*.) les *roulons* sont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, sur lesquels on appuie le pié en montant. (*D. J.*)

ROULONS, f. m. pl. (*Menuisier*.) on appelle ainsi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils sont faits au tour, en manière de balustres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits ba-

lustres des bancs d'église. (*Daviler. (D. J.)*)

ROUM, (*Géog. mod.*) c'est le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & ensuite les empereurs grecs & les Turcs ont soumis à leur obéissance; mais outre cette signification générale, les géographes persans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les sultans de la dynastie des Selgincides, dans lesquels les turcs ottomans ont pris leur origine, de-là vient que les Persans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi*. (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géog. mod.*) *Rothomagensis ager*; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du diocèse de Rouen, & Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en blé & en fruits. L'on estime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géog. mod.*) petite ville du Tirol, sur les frontières de l'état de Venise, du côté de Vérone, & proche la rivière d'Etsh. (*D. J.*)

ROUPEAU. (*Voyez BIHOREAU.*)

ROUPIE. (*Voyez GORGE-ROUGE.*)

ROUPIES, LACK DE, (*Hist. mod. Commerce.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une somme qui vaut environ douze mille cinq cents livres sterling, ou à-peu-près deux cents quatre-vingt mille livres monnaie de France.

ROUPIS, RUPIS, ou **ROUPIES**, (*Commerce.*) monnaie qui a cours dans l'empire du Grand Mogol. Il y en a deux espèces; les unes sont en argent, & valent environ un écu de trois livres monnaie de France. Les *roupis* d'or valent quatorze fois la valeur des *roupis* d'argent, ce qui revient à cinquante-quatre livres tournois. Les *roupis* d'argent se subdivisent en moitié & en quart de *roupis*.

ROURE, f. f. (*Teinture.*) drogue dont les Teinturiers se servent pour teindre en verd; on l'emploie aussi dans la préparation de certaines peaux, particulièrement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun est *Sumac*. (*Voyez SUMAC. (D. J.)*)

ROUSA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, au midi de l'île de Westra. Elle a huit milles de longueur, & six de largeur. Ses côtes sont fertiles, & la mer des environs est poissonneuse. (*D. J.*)

ROUSETTE. (*Voyez ROUSSETTE.*)

ROUSON. (*Voyez OMBRE DE RIVIERE.*)

ROUSSE. (*Voyez VANGERON.*)

ROUSSELET, f. m. (*Gram. & Jardinag.*) poire fort petite, qui a le goût très-sucré, la peau rougeâtre, le dessous fort rond, & le côté de la queue très-aigu. Elle est des plus hatives. Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *rousselet*.

ROUSSEROLLE, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) **ROSSEROLLE**, **ROUCHEROLLE**, **ROSSIGNOL DE RIVIERE**, **TIRE-ARRACHE**, *passer aquaticus*, Wil. oiseau qui est un peu plus gros qu'une alouette; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles: la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; l'envergure est de près de onze pouces. Toute la face supérieure de cet oiseau a une couleur brune, rousâtre, & l'inférieure est d'un blanc sale. Les grandes plumes des aîles sont brunes en-dessus, à l'exception du bord extérieur, qui est d'un brun rousâtre: la face inférieure de ces plumes a une couleur grise. Les piés & les ongles sont gris. On trouve cet oiseau dans les endroits marécageux & plantés de roseaux, le long desquels il grimpe comme les pies le long des arbres.

Il chante presque continuellement. *Ornit.* de M, Briffon, tom. II. Voyez OISEAU.

ROUSSETTE, (*Hist. nat. Lithol.*) poisson de mer cartilagineux, dont Rai a décrit trois especes différentes. Il nomme la premier *catulus major vulgaris*. Cette especes de *roussette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui est plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rousse; elle est marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle est beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer. Voyez CHIEN DE MER.

La deuxième especes de *roussette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle est beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus allongé, & que sa couleur est plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui sont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparées sans aucun ordre.

La troisième especes, appelée *catulus maximus*, differe de la première, en ce qu'elle a une couleur cendrée & grise; les taches de la peau sont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête est plus allongée & plus épaisse; les narines se trouvent beaucoup plus éloignées de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies ensemble, sont séparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui est située au-dessous de l'anus, est beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piscium*. Voyez POISSON.

ROUSSEUR, s. f. ou tache de ROUSSEUR, *lentigo*, est une maladie ou difformité de la peau. Cette *rousseur* se dissipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe aussi ce terme pour signifier une forte d'éruption qui vient à la peau, sur-tout aux femmes grosses.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque substance animale, comme la laine ou le cuir, lorsqu'elle est attaquée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Roussi*, vache de *Roussi*, est une sorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine manière, qu'on a imaginée d'abord en Russie, & dont la fabrique a passé depuis en plusieurs endroits d'Europe. On dit *Roussi* par corruption au lieu de *Russie*. Voyez VACHE DE RUSSIE.

ROUSSILLON, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscinonensis comitatus*, province de France avec le titre de comté, dans les Pyrénées; elle est bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues espagnoles du levant au couchant. Le pays est fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit sont excellents; mais le bois y est rare, & comme il n'y a point de rivières navigables, on est obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec, & l'Agly, ne sont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur est très-violente en été, à cause des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule narbonnoise, se nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-tems que cette contrée a été appelée *Roussillon*, de la ville de *Ruscino*, colonie romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Ruscino* a été dans la suite corrompu en *Rossilio* ou *Roussilio*, *Roussillon*; cette ville, après avoir été plusieurs fois faccagée par les Barbares, & principalement par les Sarrasins, dans le huitième siècle, a été ruinée de manière qu'il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges; on voit seulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appelée *tor Rossello*,

ou la tour de *Roussillon*, qui est le lieu où *Ruscino* doit avoir été située, selon la position que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij. siècle de la fondation de Rome, que les Romains se rendirent les maîtres de ce pays, ainsi que du reste de la Gaule narbonnoise, dont ils ont joui depuis plus de cinq cents ans; & ce fut sous l'empire d'Honorius & de Valentinien son successeur, que les Visigoths s'emparèrent du pays qui est à l'occident du Rhône jusqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Roussillon* & d'Elne; ils n'en furent chassés que l'an 759, par les Sarrasins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796 Charlemagne & son fils Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquièrent les comtés de *Roussillon*, de Cerdagne, & de Girone, où ils établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abusèrent de leur autorité & devinrent des souverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Roussillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il est vrai que Louis XI. s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ses successeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin Louis XIII. s'empara de tout le comté de *Roussillon* en 1642, & cette conquête fut assurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, est le seul qu'il y ait dans le gouvernement de *Roussillon*. La justice y est rendue en dernier ressort par un conseil supérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne consistent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce est celui des huiles d'olives & des laines. (*D. J.*)

ROUSSILLON, ordonnance de, (*Droit françois.*) cette fameuse ordonnance donnée par Charles IX. à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la suite au premier Janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vèpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient aussi l'année au premier Janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas de donner les étrennes au premier Janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article xxiv. de l'ordonnance de *Roussillon*, les doubles juridictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule, grand avantage pour les particuliers: cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault.* (*D. J.*)

ROUSSIN, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Vèner.*) c'est chasser de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire & de fréquenté; c'est pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question; ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* signifie précisément le terrain qu'on suit, & dans lequel on marche; & en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diversité des places ou des pays par où l'on peut passer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence

qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manières dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les chemins paroissent différer entre eux par la diversité de leur situation, & de leurs contours; on suit le *chemin pavé* ou le *chemin* de terre.

Dans le sens figuré la bonne *route* conduit sûrement au but; la bonne *voie* y mène avec honneur, le bon *chemin* y mène facilement.

On se sert aussi des mots de *route* & de *chemin* pour désigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité; ainsi l'on dit simplement être en *route* & faire *route*; au lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint, de sorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche, il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainsi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager; mais cette idée est tout-à-fait étrangère aux deux autres, & tire par conséquent celui-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard; enfin le mot de *voie* est consacré aux grands chemins de l'empire romain; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentine, ardéatine, triomphale, &c. (D. J.)

ROUTE, *via*, (Histoire.) est un passage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. Voyez CHEMIN.

Les Romains font de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles routes. C'est une chose presque incroyable que les peines qu'ils ont prises & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire jusqu'à l'autre. Voyez l'histoire des grands-chemins de l'empire par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant, ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sable; quelquefois ils le garnissoient d'une couche de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le pere Menestrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnais, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, jusqu'à la profondeur de dix ou douze piés, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse après avoir résisté 1600 ans aux injures du tems, cède à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle est composée ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne. Voyez PAVÉ.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appelés ordinairement *via ferrea*, soit parce que les pierres ressembloient au fer, soit parce qu'elles résistoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, &c.

Les routes sont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulières.

Route naturelle, est celle qui a été fréquentée durant un long espace de tems, & que sa seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense.

Route artificielle, est celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plupart des routes qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à-travers des lacs, des marais, &c.

Routes par terre ou routes terrestres, sont celles qui non-seulement sont faites sur la terre, mais qui sont formées de terre amassée ou haussée en forme de levée, soutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les routes par eau sont aussi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivières, les lacs, la mer, qu'on cotoie, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les routes publiques sont les grands chemins; & l'on entend par routes particulières, ou celles qui sont de traverse, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanfon & Ogilby ont fait des cartes des routes de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de route, pour signifier un sentier percé à-travers un bois, & réservent le mot de chemin pour les grandes routes. Voyez CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE ou GRANDE ROUTE, est une route commune à tout le monde, soit droite ou courbée, soit militaire ou royale: route particulière est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particulière.

Les routes militaires, ainsi appelées parmi les Romains, étoient de grandes routes destinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés. Voyez CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des routes destinées au transport des différentes matières: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles routes étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les deux parties de ces routes étoient séparées l'une de l'autre par une espèce de parapet élevé entre deux; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pié: il avoit des espèces de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la route de Rome à Ostie, appelée *via porticensis*.

Route souterraine, est une route creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la route de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 piés de large & autant de haut.

Strabon dit que cette route fut faite par un certain Cocceius, sous le règne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre route semblable dans le même royaume, entre Baies & Cumès, on l'appelle la grotte de Virgile, parce que ce poète en parle dans le sixième livre de l'Eneide. Voyez GROTTÉ (G)

ROUTE, en terme de navigation. Voyez NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, &c.

ROUTE, (Marine.) c'est le chemin que tient le vaisseau; on dit à la route, lorsqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à route, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller sans relâcher & sans dérive.

ROUTE FAUSSE ou FAUSSE ROUTE, (*Marine.*) on dit faire *fausse route*, lorsqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il est des cas où l'on est obligé de faire *fausse route*; par exemple, si un vaisseau plus foible est aperçu par un vaisseau ennemi plus fort qui le chasse pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de suivre la *route* qu'il faisoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainsi de *route*, & souvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, (*Art mil.*) on appelle *route* dans le militaire, une espece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur soit fournie dans les lieux de leur passage.

Lorsque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie, dans lesquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complete sur le pié de la dernière revue. Ils doivent désigner aussi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce soit autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent se glisser dans les *routes*. Voyez le *code militaire* de M. Briquet. (Q)

ROUTE, espece de brigands qui ont long-tems ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entierement dissipés sous le regne de Charles V. Voyez COMPAGNIES. (Q)

ROUTE, f. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'est dans un parc, une allée d'arbres sans aire de recoupes ni fable, où les carrosses peuvent rouler. (D. J.)

ROUTIER, f. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vûes de côtes, des observations sur les diverses qualités des parages, & des instructions pour la route des vaisseaux.

ROUTIER, (*Comm.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'est ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre, maîtres de messageries & de carrosses*. Les *maîtres routiers* de Hollande sont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvelées tous les deux ans; ils jouissent de grandes franchises & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques, établis sur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes. *Dictionn. de Commerce.*

ROUTOIR, f. m. (*Econ. rustiq.*) l'endroit où l'on met rouir le chanvre; c'est ordinairement une fosse de 3 ou 4 toises de longueur, sur 2 ou 3 de largeur, & de 3 ou 4 piés de profondeur, remplie d'eau; c'est souvent une source qui remplit ces *routoirs*, & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé. Voyez *Pl. de Cordevie.*

Quelquefois les *routoirs* ne sont autre chose qu'un simple fossé pratiqué sur le bord d'une riviere, & quelquefois des mares ou des fossés pleins d'eau. Il y a même des gens qui n'ont pas d'autres *routoirs* que le lit même des rivieres; mais cela est défendu par les ordonnances. Voyez l'article CHANVRE.

ROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, sur la riviere du même nom, autrement appelée le *Morawe*. Les savans croyent que *Row* est l'*Eraclum* de Ptolomée, ancienne ville des Bastarnes, dans la Sarmatie européenne. (D. J.)

ROUVRE, f. m. (*Botan.*) en latin *robur* d'où le mot françois a été tiré. C'est une espece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; son bois est dur; ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux montagneux; c'est le *quercus foliis molli lanugine pubescentibus*, de Tournefort. (D. J.)

ROUVRIER, v. act. (*Gram.*) ouvrir de-rechef. Voyez OUVRIER. On dit, la plaie veut se *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, semblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, &c.

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui soufflent dans le printems, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, lesquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Mazandéran. *Long. selon Tavernier, 71. 36. latit. 36. 15.* (D. J.)

ROYAL, adj. se dit de quelque chose qui a rapport au roi. Voyez ROI.

Ce mot vient du latin *regalis*, qui est dérivé de *rex*, roi.

C'est dans ce sens qu'on dit, la famille *royale*, le sang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*altesse royale* au prince & à la princesse de Galles, au frere du roi, &c. Voyez PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princesses filles ou petites-filles de rois, quoiqu'elles ne fussent pas reines. Ainsi l'on a appelé la duchesse de Savoie, *madame royale*, & les duchesses d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*altesse royale*.

Abbaye royale, est une abbaye fondée par un roi ou par une reine. Voyez ABBAYE.

Académie royale des Sciences. Voyez ACADEMIE.

Armée royale, est une armée qui marche avec du gros canon, & qui est en état d'assiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il osoit tenir devant une *armée royale*.

Consentement royal, (*royal assent.*) se dit en Angleterre du consentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou plusieurs de ses sujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une église, ou à un bill passé dans les deux chambres du parlement, &c.

Quand le roi a donné son consentement à un bill dans le parlement, le bill est avec ces mots, *le roi le veut*. Si le roi refuse son consentement, on met sur le bill, *le roi s'avisera*. Voyez BILL, PARLEMENT, &c.

Bourgs royaux, voyez BOURG.

Couronne royale, est celle que portent les rois. Voyez COURONNE.

La couronne d'Angleterre est fermée par des demi-cercles d'or, qui se réunissent vers un globe ou boule, surmonté d'une croix; ces demi-cercles sont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne est enrichie de pierres précieuses.

Chartre royale, voyez CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, voyez COMPAGNIE.

Banque royale, c'est le nom qu'on donne à la bourse

se de Londres, où les marchands s'assemblent. *Voyez* BANQUE.

La bourse de Londres fut construite pour la première fois en 1566, par les soins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange*) lui fut donné solennellement à son de trompe par un héraut, en présence de la reine Elizabeth. Jusqu'à cette année les marchands s'étoient assemblés dans le *lombard street*, (rue des lombards). La bourse étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entièrement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconstruite aussitôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à 50000 l. sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le remboursement de leurs avances eurent la permission de louer 190 boutiques sur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrain où la bourse est construite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrain n'excede pas les $\frac{1}{2}$ d'un arpent; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire, & il est entouré d'une espèce de galerie ou portique, sous lequel les marchands se promènent. Au milieu de la cour est une statue du roi Charles II. en habit d'empereur romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poissons royaux, sont en Angleterre les baleines & esturgeons (quelques-uns y ajoutent les marsouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils soient jettés sur le rivage, soit par naufrage ou autrement; aucun des sujets du roi ne peut s'en emparer sans une permission expresse de sa majesté. *Voyez* POISSONS.

Fort royal, voyez FORT.

Franchise royale, voyez FRANCHISE.

Hôpital royal, voyez HOPITAL.

Chêne royal, est un beau & grand arbre, dont on voit encore les restes à Boscobel, dans la pairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II. après la défaite entière de ses troupes à la bataille de Worcester par celles de Cromwel, se tenoit caché pendant le jour dans l'épaisseur de cet arbre avec le colonel Carelisl, & passoit la nuit dans le château de Boscobel. Ceux qui disent que c'étoit alors un vieux chêne creux, se trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de plusieurs autres. Pour conserver ce qui reste de ce chêne, on a construit aujourd'hui un mur tout-autour, & au-dessus de la porte du mur on a mis cette inscription en lettres d'or: *felicitissimam arborem quam in asyllum potentissimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic crescere voluit*, &c. *Transact. philos. n.º. 310.*

Officiers royaux ou *officiers du roi*, voyez OFFICIERS.

Parapet royal, ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, est un banc d'environ trois brasses de large, & de six piés de haut, placé sur le bord du rempart du côté de la campagne, & destiné à couvrir ceux qui descendent les remparts. *Voyez* REMPART & PARAPET.

Port royal, voyez PORT.

Société royale de Londres, est une académie ou société de gens recommandables par leur savoir. Elle a été instituée par Charles II. pour l'avancement des sciences naturelles. *Voyez* ACADEMIE.

Cet illustre corps n'étoit dans son origine, & avant son renouvellement, qu'une société de gens d'esprit qui s'assembloient une fois par semaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Ensuite vers l'année 1658, leurs assemblées se tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plupart de ces savans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétablissement de Charles II. c'est-à-dire en 1660, milord Clarendon les appuya de son crédit. Et le roi ayant eu connoissance des opérations de cette société, lui accorda une ample chartre datée du 22 Avril 1663, par laquelle cette société fut érigée en un corps consistant en président, conseillers & membres, & destiné à l'avancement des sciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conseillers sont au nombre de 21, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année suivante.

Le chef du conseil porte la qualité de *président*. Son office est de convoquer & de renvoyer l'assemblée, de proposer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produise les expériences, & d'admettre les membres qui sont élus.

Pour être admis, l'aspirant doit être proposé dans une assemblée par quelqu'un des membres; & après que l'assemblée a approuvé la proposition, elle en renvoie l'examen au conseil; si le conseil l'approuve, il en fait son rapport à la société qui ne manque presque jamais d'y donner son suffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *société royale*, souscrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout son possible au bien de la société, engagement dont il peut se relever au bout d'un certain tems, en signifiant au président qu'il desire se retirer.

On paie en entrant, 40 s. au trésorier, & 13 s. par quartier, tout le tems qu'on continue d'être membre de la société.

Le nombre des membres de la société n'est point fixe. On voit par la liste de 1724, qu'elle étoit alors composée de deux cens dix-sept personnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de soixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres il y en avoit de la première noblesse, & beaucoup qui étoient distingués dans l'état & dans l'église.

Le but & l'objet de la *société royale* est de faire des exposés fideles de tous les ouvrages de la nature & de l'art, qui peuvent être à la portée de l'esprit humain, de sorte que dès à présent, & dans les siècles futurs, on puisse reconnoître les erreurs qu'une longue prescription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux usages celles qui sont déjà connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reste à découvrir.

Dans cette vue, la société a fait un grand nombre d'expériences & d'observations sur les différens phénomènes de la nature: éclipses, comètes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, sources, humidité, feux souterrains, flux & reflux, courans, magnétisme, &c. Elle a aussi recueilli plusieurs faits singuliers, soit d'histoire naturelle, soit d'arts, plusieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation est devenue plus sûre & plus parfaite; enfin l'agriculture s'en est sentie, & les plantations ont été multipliées non-seulement dans l'Angleterre, mais aussi dans l'Irlande.

La *société royale* recueille avec soin dans des registres, toutes les expériences, relations, observa-

tions, &c. de ses membres; de tems en tems elle donne au public, sous le titre de *Transactions philosophiques*, ce que son recueil contient de plus immédiatement utile. Le reste demeure dans ses registres pour être transmis à la postérité, & pour servir de fondement aux systèmes futurs. Voyez TRANSACTIONS.

Elle a une bibliothèque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchala contribué à l'augmentation de cette bibliothèque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un musée ou cabinet de curiosités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; sa devise est *nullius in verba*. Ses mémoires sont rédigés par deux secrétaires; & elle s'assemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleestrees.

Académie royale espagnole, voyez ACADEMIE.

Sucre royal, voyez SUCRE.

ROYAL-COLLEGE des Médecins de Londres, (*Hist. d'Angl.*) le college royal des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en son lieu, a des regles & des statuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'est fait recevoir dans une des deux universités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de sept milles autour de Londres. Le college royal a seul le droit de conférer ce dernier privilege; ceux qui après avoir subi l'examen, y sont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, sont appelés seulement *licenciés*; mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, sont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en présence du président & des censeurs; un membre honoraire est admis sans examen, & c'est un titre qu'on n'accorde qu'à des personnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAL, f. m. (*monnaie de France*) monnaie d'or; On n'a point de preuves qui puissent justifier que cette monnaie soit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il est certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze sols parisis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'est cependant la plus ancienne monnaie d'or mentionnée dans les registres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit aussi fabriquer des gros *royaux*, qui pesoient le double des petits.

La monnaie des *royaux* eut fort long-tems cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent aussi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII. de 64 & de 70.

Cette espece fut toujours d'or fin, & elle fut appelée *royal*, à cause que le roi y est représenté vêtu de ses habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la seule inspection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

ROYALE, f. f. (*terme de Mode*) on appelloit ainsi une sorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

ROYALE GROSSE, en terme de Fondeur de petit plomb au moule, est une espece de plomb d'un degré plus gros que la batarde, & de deux plus gros que la petite royale.

ROYALE PETITE, en terme de Fondeur de plomb en moule, est l'espece de plomb la plus petite qu'on fasse de cette maniere.

ROYALISTE, f. m. (*Gram.*) qui est dans le par-

ti du roi. Les militaires & les magistrats sont toujours *royalistes*; les *royalistes* étoient les adversaires des ligueurs; en Angleterre, sous Jacques I. il y avoit les *royalistes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, sur la Garonne, ou pour mieux dire à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes fardines, & où il y a un acul qui sert de port. Elle est fameuse par le siege qu'en fit en 1622, Louis XIII. qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reste aujourd'hui qu'un misérable fauxbourg. Long. suivant Cassini, 16. 22'. 45". latit. 45. 36'. 50". (*D. J.*)

ROYANEZ, LE (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. (*D. J.*)

ROYAUME, f. m. (*Droit politiq.*) « ce mot signifie (je ne dirai pas ce que disoient ces républicains outrés, qui firent anciennement tant de bruit dans le monde par leurs victoires & leurs vertus) un tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux, un roi & des sujets ».

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des lois fixes & fondamentales.

La plupart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner, en un mot dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei commis*, & cela, ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufruitaires, ou non-patrimoniaux; ils ajoutent que ces rois possèdent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans reserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possèdent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le celebre Coccéius, Thomafius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à-peu-près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi-bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; ensorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, des *royaumes usufruitaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genèse, ch. xlvij, v. 18. & suiv. & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là-dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possèdent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royau-*

me patrimonial, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelque autre manière par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de propriété proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transférer son droit à tel autre qu'il voudra. En vain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti; le silence, tout au contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là-dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est & doit être censé n'avoir nullement pensé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à sa fantaisie.

En un mot, le pouvoir souverain, de quelque manière qu'il soit conféré, & quelque absolu qu'il soit, n'emporte point par lui-même un droit de propriété, ni par conséquent le pouvoir d'aliéner; ce ce sont deux idées tout-à-fait distinctes, & qui n'ont aucune liaison nécessaire l'une avec l'autre. Le grand-seigneur, tout despotique qu'il est, n'a ni la puissance d'aliéner l'empire, ni de changer à sa fantaisie l'ordre de la succession.

Il est vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout tems par les souverains; mais il faut remarquer sur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plupart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions sous lesquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la souveraineté de tel ou tel peuple. Ainsi il pourroit se faire qu'il y eût quelque clause formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs souverains le pouvoir d'aliéner la souveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne sont devenues légitimes qu'en vertu du consentement donné après coup, lorsque les peuples aliénés se sont soumis sans opposition au nouveau souverain. 4°. Il a pu y avoir aussi un consentement tacite entièrement libre, dans le tems même de l'aliénation, & cela en deux manières; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner, n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'usage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de souveraineté absolue un plein pouvoir de propriété, qui autorisât le souverain à aliéner ses états comme bon lui sembloit; ceux qui se soumettoient à un tel souverain, étoient censés le faire sur le pié de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclarassent expressément le contraire. Ainsi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner, suive nécessairement de la souveraineté la plus absolue, & considérée en elle-même, & de quelque manière qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe incontestable, que dans le doute, tout *royaume* doit être censé non patrimonial, aussi long-tems qu'on ne prouvera pas d'une manière ou d'une autre, qu'un peuple s'est soumis sur ce pié-là à un souverain. Voyez Barbeyrac, dans ses *Notes sur Grotius*; & Bohmer, dans son *Introduit. ad jus publicum universale*. (D. J.)

ROYAUME DE DIEU, (*Critique sacrée*) ce mot se prend dans l'Écriture, pour le souverain empire de

Dieu sur toutes les créatures; le *royaume des cieux*, est une expression commune dans le nouveau testament, pour signifier le *royaume de Jesus-Christ*, c'est-à-dire la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux sont les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient*. Matt. v. 3. Les pauvres en esprit sont ceux qui ne sont pas possédés de l'amour des richesses, & qui ne commettent pas d'injustice pour en acquérir. Voyez PAUVRE, *Critiq. sacrée*. (D. J.)

ROYAUME D'ISRAËL ET DE JUDA, (*Hist. sacrée*) les Israélites, après avoir été sagement gouvernés par des juges éclairés, & choisis dans chaque tribu, se lassèrent de cette forme de gouvernement, & déclarèrent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voisines, obéir qu'à un seul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël pour les détourner de prendre ce parti, leur représenta fortement, mais vainement, quel seroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ses serviteurs; il prendra vos esclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ses créatures, & vous ferez ses esclaves. *I. Rois viij. 11.* Les Israélites n'écoutèrent point le prophète, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'est pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorsqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppresseurs & les tyrans.

A Saül succéda Isboseth pendant quelque tems, sur une partie de son *royaume*, & à la mort d'Isboseth, David réunit tout Israël. A David succéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus suivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne régna que sur Benjamin & Juda; alors se formèrent deux *royaumes*, celui de Juda, & celui d'Israël; le dernier dura 253 ans, sous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut aussi dix-neuf rois, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, sous le regne duquel Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, le temple brûlé, & les habitans emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Dans cette longue suite de rois, il ne s'en trouve que trois, David, Ezéchias & Josias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolâtrie. *Ecclés. xlix. 5.*

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrèrent dans l'aristocratie, & vécurent sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672. après sa mort la Judée passa sous l'autorité des rois d'Égypte, ensuite sous celle des rois de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défense, la famille des Asmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que portèrent cinq d'entr'eux, Mathias, Juda Machabée, Jonathas, Simon, & Hircan; mais Aristobule prit le titre de *roi* qu'il transmit à cinq de ses successeurs, Alexandre, Jannée, Salomé sa femme, Hircan, Aristobule, & Antigone. Ensuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conserva sous l'autorité de Rome; après sa mort, la Judée fut gouvernée sous le nom d'*Ethnarchie*, par ses trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas, & Philippe. Enfin elle fut réduite en province romaine. (D. J.)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célèbres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici:

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jesus-Christ. Nemrod y joi-

gnit l'Assyrie ; mais on ne connoît pas ses successeurs, & l'Écriture laisse assez voir que tous ces vastes pays qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartenoint à différens maîtres au tems d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Égypte, que Mefraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ère chrétienne. On apprend de Constantin Manassés que ce *royaume* a été de 1633 ans ; intervalle qu'on trouve depuis Mefraïm jusqu'à la conquête d'Égypte par Cambyfes, roi des Perfes, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jésus-Christ.

Le troisieme *royaume* est celui de Sicyone, ville de Péloponnèse. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jésus-Christ. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier ; que ce *royaume* dura 959 ans ; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent successivement pendant 33 ans ; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce système de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jésus-Christ.

Le quatrieme *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnèse, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 ans avant Jésus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jésus-Christ 1476, Danaüs venu d'Égypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrifus, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jésus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos ; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* est celui d'Athènes qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jésus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui succéderent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jésus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels ; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jésus-Christ. Cette année on régla que les archontes seroient renouvelés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jésus-Christ, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athènes perdit sa liberté.

Le sixieme *royaume* est celui de Troye, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 ans avant Jésus-Christ, par Dardanus venu de l'île de Crete, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célèbre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 ans avant Jésus-Christ. Astyanax, fils d'Hector & petit fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres ; & on ne fait rien de ses successeurs.

Le septieme *royaume* est celui de Mycenes, ville du Péloponnèse, qui fut fondé par Persée l'an 2722 du monde, 1313 ans avant Jésus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 ans avant Jésus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atreë & Agamemon, rois de Mycenes, sont très-

célèbres ; le dernier commandoit avec une autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siège de Troye, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois grecs, & que presque tout le Péloponnèse & une partie de la Grece propre lui étoient soumis.

Le huitieme *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 ans avant Jésus-Christ par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizieme successeur fut Numitor que Romulus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* est celui de Tyr, qui, à le faire commencer au tems où Joseph prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 ans avant Jésus-Christ. Il est certain que cet historien se trompe pour le tems de la fondation de cette ville célèbre, puisqu'Io, qui fut enlevée par des tyriens, est bien plus ancienne, & que de son tems Tyr faisoit déjà un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 ans avant Jésus-Christ.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Assyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 ans avant Jésus-Christ, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ses successeurs jusqu'à Phul après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 ans avant Jésus-Christ, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Assyrie subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jésus-Christ.

L'onzieme *royaume* est celui de Lydie, au moins à prendre son commencement au tems où il est connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argos ; mais celui-ci est le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 ans avant Jésus-Christ. Après sa famille qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynastie l'an 3322 du monde, 713 ans avant Jésus-Christ ; & Crésus, le dernier de ses descendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perfes, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jésus-Christ.

Le douzieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Corinthe, lorsqu'Aletes se rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 ans avant Jésus-Christ. Ce *royaume* subsista 323 ans, & fut ensuite gouverné par des magistrats appelés *prytanés* ; mais l'an 3377 du monde, 658 ans avant Jésus-Christ, Cypsele s'empara de l'autorité souveraine, & après lui son fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 ans avant Jésus-Christ.

Le treizieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Aristomede, qui laissa deux enfans, nommés *Eurysthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu aussi pour leurs descendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 ans avant Jésus-Christ, par Saül, qui eut pour successeur David, puis Salomon ; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux souverainetés ; l'une appelée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde & 588 ans avant Jésus-Christ ; & l'autre le *royaume d'Israël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Osée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Assyrie, l'an 3314 du monde & 721 ans avant Jésus-Christ.

Le quatorzieme *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 ans avant Jésus-Christ, par Rafin, Restin ou Réson, général des troupes d'Adar-Efer, ou Hadadézer ou Hadarhézer, lorsqu'il vit son maître défait par David. Ses successeurs furent presque toujours en guerre avec les rois d'Israël : il n'y eut que le dernier, nommé aussi *Rafin* ou *Resfin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le siège

de Jérusalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & son royaume détruit par Téglatphalasar, Tiglath-Piléser, Tiglath-Piléser ou Tiglath-Piléser, roi d'Assyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jésus-Christ.

Le quinzième royaume a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des descendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jésus-Christ. Il a duré 490 ans jusqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde & 325 avant Jésus-Christ.

Le seizième royaume a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome la 3282 du monde, & 753 avant la naissance de Jésus-Christ. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le superbe le septième & le dernier, qui fut chassé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jésus-Christ.

Le dix-septième royaume est celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jésus-Christ, par Nabonassar. Il ne dura que 67 ans sous dix rois, & il fut réuni au royaume d'Assyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jésus-Christ.

Le dix-huitième royaume est celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jésus-Christ, par Déjocès, & que Cyrus détruisit l'an 3476 du monde, 559 avant Jésus-Christ. Ce royaume est célèbre dans l'histoire; il y en a qui se conformant à Ctésias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvième royaume est celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolassar ou Nabuchodonosor I. l'an 3410 du monde, 625 avant Jésus-Christ. On y compte cinq rois, qui regnerent 87 ans. Le dernier est Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jésus-Christ.

Le vingtième royaume est celui des Perses, qui passa d'Archaméniès & de Cambyse à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jésus-Christ, & dura jusqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jésus-Christ.

Le vingt-unième royaume, & le second de Macédoine fondé par Antipater, qui usurpa la couronne après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laissa à son fils Cassander l'an du monde 3718 & 317 avant Jésus-Christ. Ce royaume fut éteint dans Persée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jésus-Christ.

Le vingt-deuxième royaume est celui d'Égypte, commencé par Ptolémée, fils de Lagus, l'un des successeurs d'Alexandre le grand l'an du monde 3712, & 323 avant Jésus-Christ. Il dura jusqu'à la reine Cléopâtre II. maîtresse de Marc-Antoine, qui se donna la mort après la bataille d'Actium l'an du monde 4005, & le 30 avant Jésus-Christ.

Le vingt-troisième royaume a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs successeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jésus-Christ. Il dura jusqu'à Antiochus l'Asiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélène. Ce prince en fut privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant Jésus-Christ.

Le vingt-quatrième royaume a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jésus-Christ, par l'eunuque Philète, & dura jusqu'à Attale III. surnommé Philémétor. Celui-ci mourant sans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jésus-Christ, institua le peuple romain pour héritier & successeur de sa couronne.

Nous ne parlerons point ici des royaumes du Bosphore, du Pont en Asie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Sey-

thès ou Massagètes, & autres semblables, parce qu'on ne connoît point l'établissement de ces monarchies, ni la succession de leurs rois. (D. J.)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. mod.*) les royaumes célèbres qui se sont établis dans le monde depuis la naissance de Jésus-Christ font un point d'histoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'est assez de dire que tous les états nommés royaumes en Asie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de tems.

Ainsi dans l'ancien royaume de la Chine, les Tartares se rendirent maîtres de ce vaste empire l'an 1279; les Chinois les en chassèrent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares soulevèrent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'est un de ses descendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un seul souverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de son ancienne autorité.

L'Inde contient plusieurs royaumes, dont l'histoire n'est point connue. On dit que les mogols sortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puissant des royaumes de l'Inde au-delà du golphe est celui de Siam, de qui la plupart des autres sont tributaires. Dans la presqu'île de l'Inde au-deçà du golfe sont les royaumes d'Orisa, de Golconde, de Narisingue, de Décan, de Balaguat, de Bisnagar, &c. qui obéissent à divers souverains, & qui changent souvent de maître. L'histoire de tous ces divers états est ensevelie dans l'oubli jusqu'au tems que les Portugais, succédés par les Hollandais, se sont établis dans l'Inde.

La Perse obéit aux sophis depuis l'an 1500 de Jésus-Christ; mais ces sophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont usurpé & ravagé ce vaste pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce tems-là, les Arabes mahométans se nommèrent *Saracens*, & eurent des rois puissans, qui néanmoins furent soumis par les Turcs, & par les sophis dans le xij. siècle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Arménie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébizonde, établi par Alexis Comnene en 1204, passa dans les mains de Mahomet II. l'an 1461.

La Turquie en Europe est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les royaumes de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article séparé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Égypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens royaumes qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (D. J.)

ROYAUTÉ, f. f. (*Gramm.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains sont ennemis de la royauté. La

royauté n'est pas un métier de fainéant ; elle consiste toute dans l'action.

ROYAULTÉS, (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les droits du roi ; on les appelle autrement les prérogatives du roi ou *regalia*. Voyez PRÉROGATIVE & REGALIA.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers ; d'autres qui sont intéparables de la couronne. Voyez ROI, ACCORDER, &c.

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*) voyez RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privilèges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. Voyez ÉGLISE, CATHÉDRALE, &c.

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'Église, comme *regalia sancti Petri*, & singulièrement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit de-là qu'est venu l'usage de la régale ; car, dit Ducange, on appelloit des héritages en régale les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est aussi ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur tems.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. Voyez HOMMAGE & EVÊQUE, voyez aussi INVESTITURE.

ROYE, (*Géog. mod.*) on croit que c'est *Rodrina*, & en latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France, en Picardie, au pays appelé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, entre Nelle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraisemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prévôté, & unie au domaine en 1371 par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place du gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un collège & un hôpital. Long. 20. 28. latit. 49. 42.

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de Roye, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la première cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403. (D. J.)

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanente, légèrement découpée en cinq segmens obtus à l'extrémité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisé en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & sillonnée de quatre raies profondes ; il contient une seule loge, dans laquelle sont renfermées quatre noix oblongues, triangulaires, couvertes de leurs coiffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradisus batavus*, sous le nom d'une espèce de pistachier sauvage, espèce de staphilodendron. *Hort. Amstel. vol. 1. p. 187.* Herman. *parad. bat. p. 232.* Linn. *gen. plant. p. 193.* (D. J.)

RU, f. m. canal d'un petit ruisseau. La justice de saint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abreuvoir Mâcon vers le pont saint Michel, jusqu'au ru de Sevre vers saint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois port de Bievre, de la rivière de Bievre ou des Gobelins qui y passoit avant qu'on eût détourné son cours hors de la ville.

RUADE, f. f. (*Manege.*) action du cheval, lorsque baissant la tête & levant le derrière, il alonge subitement les deux jambes de derrière & les jette, pour ainsi dire, en l'air. Ce n'est pas un bon signe lorsqu'un cheval va à bonds, à ruades & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, séparer une ruade.

RUAGE, f. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans la coutume de Cambrai, tit. 11. art. 2. & que Desjaunaux explique comme signifiant usage. Voyez aussi le glossaire de M. de Lauriere. (A)

RUB, f. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particulièrement en usage dans les lieux situés sur la rivière de Gènes. A Oneille les huiles d'olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pesent ensemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes mesure de Paris, qui en font cent mesures d'Amsterdam. Voyez MILLEROLLE. *Diction. de Commerce & de Trév.*

RUBAN D'EAU, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs étamines & stérile. Les embryons naissent par petits tas séparément des fleurs, & deviennent dans la suite des capsules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuse : ces noyaux sont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une espèce de tête. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

RUBAN, (*Insectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainsi dit à cause de sa longueur, & de sa figure plate ; on l'appelle aussi *ver plat*. Voyez le traité que Spigelius en a fait, sous le nom latin *tania*, qu'on a francisé ; c'est pourquoi nous en parlerons plus au long au mot TĒNIA.

RUBAN, (*Conchyl.*) on appelle ainsi toute bandelette très-étroite qui se distingue sur la superficie d'une coquille. (D. J.)

RUBAN, f. m. (*Archit.*) ornement qui imite un ruban tortillé sur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas-relief, ou évuidé. (D. J.)

RUBAN, (*Cirier.*) est la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. Voyez mettre en RUBAN & l'article BLANCHIR.

RUBAN, mettre en étrier, c'est l'action de partager la cire en petites bandelettes larges d'une ligne & demie, en la faisant passer par une greloir au sortir de la cuve, voyez GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à mesure qu'elle tombe. Voyez CYLINDRE, & l'article BLANCHIR.

RUBAN ou NONPAREILLE, (*Ecriture.*) ce sont des padous de soie rouge ou bleue propres à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture. Dans le barreau, on les appelle *liasses* ; ils sont de parchemin. Voyez NONPAREILLE.

RUBAN à perruque, (*Perruquier.*) est un tissu de filofelle que les Perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en-dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front jusqu'à la nuque du col en passant par le sommet de la tête, celui-ci se pose en-

tre la coëffe & les tresses de cheveux. Le premier se nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN des canons des Missels, (Reliure.) les Relieurs mettent à chaque feuillet du canon des missels un *ruban* plié collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le soutenir. Ce *ruban* sert au prêtre à lever facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

RUBAN, f. m. (*Rubanier*.) tissu très-mince qui sert à plusieurs usages, selon les matieres dont il est composé.

Il y a des *rubans* de toutes sortes de matieres, d'or, d'argent, de soie, de fleuret, de laine, de fil, &c. on en fait de plusieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gaufrés, à réseau, de doubles en lisse & de simples, & dans toutes sortes de goûts & de desseins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de soie, &c. servent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, servent aux Tailleurs, Couturieres, &c. & les *rubans* de laine & de fil sont employés par les Tapissiers, &c.

Les *rubans* se tissent avec la navette sur le métier; savoir ceux qui sont façonnés à la façon des étoffes d'or, d'argent & de soie, & ceux qui sont unis, de même que les Tisserands fabriquent la toile, à moins qu'ils ne soient à doubles lisses.

Les *rubans* de soie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tisse avec des soies toutes teintes.

Quoique la Rubanerie soit beaucoup tombée en France, il ne laisse pas que de s'y faire une grande consommation de *rubans*, & on en fait des envois considérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de soie unis se fabriquent dans plusieurs villes de France; mais ce n'est guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

RUBAN gaufré, (*Arts & métiers*.) *ruban* sur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiseaux, de ramages ou de grotesque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tissutier rubanier inventa à Paris sur la fin du dernier siècle une machine tout autrement ingénieuse pour gaufrer les *rubans*. En voici l'histoire.

La mode des *rubans gaufrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, lassé d'être obligé de gaufrer ses *rubans* en y appliquant successivement, comme ses confreres, plusieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiseaux & de grotesque, ainsi qu'il se pratique pour la gaufrure des étoffes, imagina une espece de laminoir assez semblable à celui dont on se sert à la monnoie pour aplatiser les lames des métaux, mais beaucoup plus simple.

Deux cylindres d'acier en faisoient les principales pieces: ces cylindres sur lesquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer son ouvrage, étoient posés l'un sur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pié & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachées sur une espece de banc de bois très-fort & très-pesant, qui soutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit sur les tourillons avoit à l'une de ses extrémités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, se communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainsi préparée, lorsque l'ouvrier vouloit s'en servir, il mettoit au feu les cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant

ensuite son *ruban* dans le peu d'espace qui restoit entre eux, qu'il resserroit encore par le moyen d'un vis qui pressoit celui de dessus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faisant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gaufrure en moins de tems que les autres ouvriers n'en employoient pour une seule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompense: les *rubans gaufrés* firent sa fortune. (D. J.)

RUBAN de satin, (*Rubanerie*.) on appelle *ruban de satin* celui qui est fabriqué à la maniere de satin. Il y en a de simples & d'autres à double endroit.

RUBAN, terme de Blason, c'est la huitieme partie d'une bande. Voyez les Planches de Blason, voyez aussi l'article BANDE. Il est porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écuffon.

RUBANIER, f. m. (*Rubanerie*.) celui qui fait des *rubans*; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui prennent la qualité de *tissutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce sont ces fabriquans qu'on appelle aussi *ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de soie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*, ce sont, dis-je, les fabriquans de la petite navette, qui font toutes sortes de *rubans* & galons d'or, d'argent, de soie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, &c. & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary*. (D. J.)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche & profondément découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il renferme une semence triangulaire, qui, étant mûre, adhère à une capsule, de façon qu'il n'est pas possible de l'en séparer; cette capsule a la même forme que le fruit. *Tournefort, inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

RUBBE ou RUBBY, f. m. (*Commerce*.) en italien *rubbia*, est une mesure des liquides dont on se sert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui est de 96 bocals, en sorte que chaque *rubbe* est d'environ sept bocals & demi. Voyez BOCAL.

RUBBE, (*Commerce*.) est aussi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment *rubbis* & *rubbia*.

RUBBE, est encore la mesure dont on sert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le last d'Amsterdam. Voyez LAST. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

RUBEÆ-PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, l. IV. c. xiiij. met à l'extrémité septentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'est le cap de Livonie, appelé *Dagerort*; Bécán le prend pour le cap septentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* est le cap le plus septentrional de la Norwege, connu présentement sous le nom de *Nort-cap*: c'est le sentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (D. J.)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels sont les sinapismes. On s'en sert pour attirer l'humeur goutteuse sur une partie, & la rappeler de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de piés dans de la lessive très-chaude, est un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau, & la dispose à inflammation. (Y)

RUBELINE, voyez GORGE ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir divisées en quatre parties ou légèrement découpées. Le calice de ces fleurs est ou simple ou double: celles qui ont un calice double sont stériles, & le calice simple des autres fleurs devient dans la suite un fruit



composé de deux semences. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

RUBETE, *rubeta*, f. f. (*Hist. des Poissons.*) ce mot veut dire un poison tiré en partie du fuc de la grenouille venéneuse. Juvenal, *sat. 1. vers. 69. & 70.* parle d'une dame romaine qui méloit de cette espèce de poison au vin qu'elle présentait à son mari.

*Occurrit matrona potens, quæ molle calenum
Porrectura viro miscet sitiente rubetam.*

(D. J.)

RUBI, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route d'Equotorium à Hydrome, entre Canisum & Hydrome, entre Canusum & Budrunte, à 20 milles de la première de ces places, & 11 milles de la seconde. C'est de cette ville dont parle Horace, *l. 1. sat. 5.*

*Inde Rubos fessi pervenimus. Ut potè longum
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.*

« Nous eûmes assez de peine à gagner Rubi, où nous arrivâmes fort fatigués; car outre que nous avons fait une grande traite, la pluie avait extrêmement gâté les chemins ». La journée d'Horace avait été de 20 milles pour se rendre à Rubi. Il croifait particulièrement dans le territoire de cette ville, une espèce de petit osier très-souple & très-délié dont on faisoit des corbeilles. Virgile, *Georg. l. V. vers. 256.* en a parlé, lorsqu'il a dit; *nunc facilis Rubiâ texatur fiscina virgâ.* (D. J.)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai alessan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, semé sur les flancs de manière que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval rubican, & poil rubican. (D. J.)

RUBICELLE ou RUBACELLE, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre précieuse, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinthe & le rubis spinel. Voyez RUBIS. De Boot dit que cette pierre ressemble souvent aux grenats de Bohême.

RUBICON, (*Géog. anc.*) rivière d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule cisalpine, qu'il séparait de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *philipp. VI. c. iij.* & Lucain, *l. 1. v. 213.* Le premier dit: *Flumen Rubiconem, cui finis est Gallia,* & le second en parle en ces termes:

*Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Puniceus Rubico, quum fervida canduit æstas:
Perque imas serpit vallas, & Gallica certus
Limes ab Ausonis determinat arva colonis.*

Cette rivière, que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello*, selon Léander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette rivière avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette rivière, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même rivière.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dresser au même endroit le marbre sur lequel est cette inscription: voici ce qu'elle porte: *Iussu mandatuve P. R. Cos. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quisquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hic sistito, vexillum finito, arma deponito, nec citra hunc amnem signa, ductum exercitum commicatum ve, traducito. Si quis ergo hujusce iussionis adversus præcepta ierit, seceritve, adjudicatus esto hostis P. R. ac si contra patriam arma tulerit, penatesque ex sacris penetralibus asportaverit S. P. Q. R. sanctio plebes-*

citi. S. ve consulti ultra hos fines arma ac signa proferte liceat nemini.

Malgré le dessein que César avait conçu d'affervir sa patrie; quand il se vit, à son retour des Gaules, au bord du *Rubicon* avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque tems, s'il le passeroit ou non. Il le passa dans la confiance du succès de ses armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où suivit la guerre civile qui le plaça sur le trône, & la conspiration qui l'en fit tomber. Voyez TRIUMVIRAT. (D. J.)

RUBIE, f. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, aussi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aspres: elle porte le nom du dey d'Alger, & quelques lettres arabiques pour légende. Savary. (D. J.)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en latin *Herbaria*; ville d'Italie, dans le Modénois, sur la Secchia, à 7 milles de Modène; c'est une forte place, qui est regardée comme la clé du Modénois. Long. 28. 32. lat. 44. 35.

Urceus (Antoine), un des savans malheureux du xv. siècle, naquit à Rubiera, en 1446, & mourut à Bologne en 1516, âgé de 70 ans. Il fut surnommé *Codrus*, à cause que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro se commendat.* De-là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram, j'étois Codrus.*

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute sa vie, ayant une chambre si sombre, que sans le secours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois sorti sans éteindre cette lampe, le feu prit à ses papiers, & les brûla avec tous ses meubles. Désespéré de la perte de ses manuscrits, il proféra des blasphèmes execrables, & se retira comme un sauvage dans les forêts, où il passa quelque tems. Ensuite revenant à la ville, il se cacha dans la maison d'un menuisier, où il demeura six mois seuls & sans livres; enfin il reprit insensiblement ses études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des assassins.

Ses ouvrages contiennent des harangues, des lettres & des poésies. Ils ont été imprimés quatre fois; savoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalement à Bâle, en 1540, in 4°. c'est la meilleure édition, & elle est précédée de la vie de l'auteur. Le P. Nicéron a fait aussi son article dans ses *mémoires des hommes illustres, tom. IV.* (D. J.)

RUBIGALIA ou ROBIGALIA, f. f. pl. (*Hist. anc.*) nom d'une fête qu'on célébroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus*, ou de la déesse *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préservassent le blé de la rouille ou nielle. Voyez FÊTE.

Ces fêtes furent instituées par Numa la onzième année de son regne. Elles se célébroient le septième jour avant les calendes de Mai, qui tombe au 25 d'Avril, & qui est le tems où la nielle, appelée en latin *rubigo*, s'attache au blé. Voyez RUBIGO.

Varron fixe la célébration de ces fêtes au tems où le soleil entre dans le 16 degré du taureau; mais il paroît que le vrai tems de leur célébration étoit le 18^e jours avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette constellation étoit regardée par les anciens comme malfaisante.

C'est pour cela qu'on sacrifioit un chien à Rubigo: Ovide dit qu'on sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis: selon Columelle on sacrifioit seulement un chien, qui tetoit encore sa mere. Festus semble faire entendre que la victime devoit être rousse.

RUBIGINIS LUCUS, (*Géog. anc.*) bois sacré, que les anciens avoient dédié à la déesse qui prési-

doit

doit à la rouille des blés. Ovide parle de ce bois sacré dans ses fastes, l. IV. v. 707.

*Flamen in antiquæ lucum rubiginis ibat,
Exta canis flammis, exta daturus ovis.*

(D. J.)

RUBINE D'ANTIMOINE, voyez MAGNÉSIE OPA-LINE.

RUBIS, (*Hist. nat.*) *rubinus*, pierre précieuse, rouge, transparente, qui ne le cède qu'au diamant pour la dureté. On en compte plusieurs espèces d'après les teintes plus ou moins foncées, que l'on trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* est d'un rouge écarlate ou ponceau, semblable à un charbon allumé, c'est celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *escarboucle* ou *carbunculus*, quand il est d'une certaine grosseur. Le *rubis* balais, en latin *balassus* ou *palatius*, est d'un rouge un peu bleuâtre, ce qui le rend un peu cramoisi ou pourpre. Le *rubis spinel* est d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* est d'un rouge tirant un peu sur le jaune; c'est le moins estimé.

Les *rubis* varient pour la figure, l'on en trouve qui sont octaédres, d'autres sont en rhomboïdes dans leur matrice; on en trouve aussi qui sont arrondis & semblables à des cailloux roulés, ces derniers se rencontrent dans le lit de quelques rivières, ou bien dans le sein de la terre, enveloppés dans un sable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui ressemble à de la serpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohême se trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Bisnagar & de Calicut. On dit aussi qu'il s'en rencontre en Bohême, en Silésie, en Hongrie, en Saxe, ainsi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, sur le lac de Ladoga; la question est de savoir, si ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait est une pierre très-rare, sur-tout quand il est d'une belle grandeur: quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paye plus cher que le diamant même.

L'empereur François I. aujourd'hui régnant, a fait faire à Vienne des expériences sur un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres sur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creusets plusieurs diamans & *rubis*; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorsqu'on vint au bout de ce tems à visiter les creusets, on trouva que les diamans avoient été entièrement dissipés & volatilisés par l'action du feu, tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de sa forme, ni de sa couleur, ni de son poids.

Le dernier grand duc de Toscane de la maison de Médicis, avoit déjà fait faire des expériences sur les pierres précieuses, à l'aide du miroir ardent de Tschirnhausen. Un *rubis* exposé à l'action du feu solaire, au bout de quelques secondes se couvrit comme d'une espèce de graisse fondue, à la partie de sa surface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma ensuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit sa couleur en grande partie, ses facettes, & ses angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été exposé 3 minutes au foyer, s'écrasa & se fendit lorsqu'on vint à presser dessus avec la lame d'un couteau. On prit un nouveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles, que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaspe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été exposée à cette chaleur

Tome XIV.

violente pendant 45 minutes, ne souffrit aucune altération dans sa forme, mais sa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, sa couleur changea encore plus, mais sa forme ne fut aucunement altérée; enfin après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvérisa, on exposa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres assez fortement, mais elles se séparèrent lorsqu'on vint à presser dessus avec un couteau; on pulvérisa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles se lièrent les unes aux autres: la liaison n'étoit point sensible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en se rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'assurer encore davantage de la fusibilité du *rubis*, on pulvérisa de nouveau ces particules, déjà fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour réfléchir les rayons, en peu de secondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair sans transparence, & au microscope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été exposés au foyer du miroir ardent, & ensuite jettés dans l'eau, ne se brisoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gerçures à leur intérieur; & les *rubis* se brisoient lorsqu'on les pressoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fusion avec lui, mais on s'aperçut au bout de quelque tems que la combinaison n'étoit point intime & la partie rouge s'étoit précipitée au-dessous du verre, dont il étoit facile de distinguer le *rubis* du verre. Ces expériences sont tirées du *magasin d'Hambourg*, vol. in-18. & du tom. IX. du *Giornale del litterati d'Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuses de couleur la plus difficile à trouver dans son degré de perfection. On exige que le *rubis* soit extrêmement net, d'une couleur véritablement ponceau, ou couleur de feu; l'on veut que le rouge en soit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorsque le *rubis* est pourvu de toutes ces qualités, & qu'il est avec cela d'une bonne grosseur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui soit comparable; & ce n'est pas sans raison que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuses est peut-être plus sûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoisseurs, il ne faut pas craindre qu'on pense autrement.

Benvenuto Cellini, sculpteur florentin, qui nous a laissé un *traité de l'Orfèvrerie*, remarquoit il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait pesant un carat, se seroit vendu de son tems 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection, n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la première beauté; presque tous pèchent dans la couleur, qui n'est pas assez pure, ou qui dans les uns est trop sourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques escarboucles qui ont épuisé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom d'*αὐράκις* ou de *carbunculus*, à cause de leur ressemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoissoit un grand nombre; car

H h h

pourvu qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les escarboucles : aujourd'hui les *rubis* se réduisent à quatre especes. Celui qui marche le premier est le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrême beauté, supérieure encore à sa rareté, laisse bien loin derrière lui toutes les autres pierres précieuses du même genre ; le *rubis* de Brésil vient ensuite ; jusqu'à présent il ne s'est pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vu d'un beau rouge ; sa couleur est un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* baiais est plus agréable ; mais pour être parfait, il doit être d'une belle couleur de rose, non point de couleur de rose pâle, ni d'un rouge tirant un peu sur la pelure d'oignon, ainsi qu'on le trouve assez fréquemment. La quatrième espece est le *rubis* spinel, dont la couleur plus obscure que celle du *rubis* d'orient, est une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernières especes croissent dans les Indes orientales ; il s'en trouve bien aussi en Europe ; mais comme ils sont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient, ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Brésil, un poliment fort vif ; & ils perdent aisément celui qu'ils ont reçu, ce qui est un grand défaut.

Si Pline en est cru, *liv. XXXVII. ch. vij.* les anciens ont peu gravé sur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, selon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorsqu'on vouloit s'en servir à cacheter. Ils avoient de plus cette fautive prévention, qu'étant posée sur la cire, cette pierre par la seule approche étoit capable de la faire fondre. La signification du nom de *rubis*, tant en grec qu'en latin, a pu faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais ; & combien voyons-nous tous les jours de choses, auxquelles on a la foiblesse d'attribuer des propriétés, par une raison de conformité de nom, ou à cause d'une certaine ressemblance de figure avec les choses mêmes auxquelles on veut les appliquer ? Ce seroit perdre le tems, que de s'amuser à relever de pareilles puérités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'est encore, qu'à cause de sa trop grande dureté, & que la gravure quelque belle qu'elle eût pu être, n'auroit servi qu'à lui faire perdre de son prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne présentement au *rubis*, elle est la même que pour toutes les autres pierres précieuses de couleur. Le dessus est en table environnée de biseaux ; & le dessous n'est qu'une suite d'autres biseaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont se terminer au fond de la cuvette. C'est du moins ainsi qu'on est dans l'usage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être est-ce avec raison, qu'autrement la pierre ne se montre point dans sa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuisible. Au reste, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'est que pour les pierres précieuses qu'on a dessein de faire jouer & de faire briller ; car pour toutes celles qui sont simplement destinées à être gravées, il suffit que les deux faces en soient dressées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle soit, qu'on ne mette dessous une feuille d'argent, peinte d'une couleur assortissante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat ; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de soie ; & l'on a vu des pierres de couleur qui étoient montées de cette manière ; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique est

tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des Pierres précieuses.* (D. J.)

RUBO ou RUBON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turanius*. On croit que c'est aujourd'hui la *Dwine*. (D. J.)

RUBORD ou REBORD, f. m. (*Marine.*) c'est le premier rang de bordage d'un bateau, qui se joint à la femelle ; le second rang s'appelle le deuxième bord ; le troisième rang, troisième bord ; & on nomme sous-barque le dernier rang, qui joint le dessous du plat-bord.

RUBRENSIS, LACUS, (*Géog. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, selon Pline, *liv. II. ch. iv.* c'est le même que Pomponius Mela, *liv. III. ch. v.* appelle *Rubresus lacus*. C'est aujourd'hui l'étang de la Rubine, selon le pere Hardouin. Quoique Pline dise que l'*Atax*, présentement l'*Ande*, traversoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette rivière par le moyen d'un canal qui passe à Narbonne, & va se jeter dans la mer Méditerranée, à 7 milles de là. (D. J.)

RUBRICA, f. f. (*Hist. nat. minéralog.*) le crayon rouge, c'est une ochre ou une terre ferrugineuse, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la consistance d'une pierre ; elle est plus ou moins tendre, suivant la nature de la terre avec laquelle elle est combinée. Voyez OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette substance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ochracea rubra* ; d'autres disent qu'elle se durcit au feu, ce qui semble indiquer une terre argilleuse. Au reste, il est aisé de sentir que la partie ferrugineuse qui constitue la *rubrica* ou l'ochre rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature ; c'est de-là que paroît venir aussi le plus ou le moins de friabilité de cette substance.

RUBRICATUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* marque son embouchure dans le pays des *Lactani*, entre *Barcinon* & *Batulon*. Pomponius Mela fait aussi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'est présentement le *Lobregal*. Voyez LOBREGAL.

Rubricatus est aussi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre ; son embouchure est placée par Ptolomée, *liv. IV. c. iij.* sur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne est *Jadoc*, selon J. Léon ; & *Ladoc*, selon Castale. (D. J.)

RUBRIQUE, f. f. (*Hist. ecclési.*) en terme de droit canon, signifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de lois : ces titres ou articles sont ainsi appelés, parce qu'ils sont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. Voyez TITRE. On trouve telle loi sous telle rubrique.

Rubrique signifie aussi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par lesquelles on détermine l'ordre & la manière dont toutes les parties de l'office doivent se faire. Voyez LITURGIE.

Il y a des rubriques générales, des rubriques particulières, des rubriques pour la communion, &c. Dans le bréviaire & le missel romain il y a des rubriques pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, &c.

On appelle ces regles rubriques, du mot latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caractères rouges, pour les distinguer du reste de l'office qui étoit imprimé en noir ; on a conservé cet usage dans le missel romain.

La grande rubrique pour la célébration de la pâque, prescrite par le concile de Nicée, consiste dans

la regle suivante. Le jour de pâque doit se célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printems. *Voyez PAQUES.* M. Wallis a fait une dissertation particuliere sur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de pâques. *Voyez les Transactions philosophiques.*

RUBRIQUE, f. f. (*Imprimerie.*) on nomme ainsi en termes d'imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCHE, f. f. (*Econom. rustiq.*) panier à ferrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere, ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'éclisse, d'osier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de carrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, &c. Celles de paille sont les meilleures; & coutent le moins. Elles sont chaudes, maniables, propres aux abeilles, résistent aux injures du tems, & ne sont point sujettes à la vermine; les mouches s'y plaisent, & y travaillent mieux que dans toute autre sorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planche, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du sapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'usage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conservent trop longtems le froid de la nuit, & s'échauffent trop au soleil. On prévient pourtant ces inconveniens en les plaçant en-dehors.

Du reste on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en soit la matiere, deux bâtons posés en croix, pour que l'ouvrage des mouches soit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal est de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le dessus en voute pour les rendre plus commodes, & l'assiete large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* sont de quinze pouces de large sur vingt-trois de haut. C'est dans celles-ci qu'on doit mettre les essaims qui viennent jusqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur sur vingt de hauteur; on y met les essaims produits depuis la mi-Juin jusqu'au premier Juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large sur dix-sept de haut; c'est dans cette troisième sorte de *ruche* qu'on met les derniers essaims. Tout curieux de la culture des abeilles se pourvoit de ces trois sortes de *ruches* pour les différens tems.

Si les *ruches* sont faites d'osier, de troesne, ou autre branchage, il faut les enduire en-dehors de cendres de lessive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout-autour. Quand les *ruches* sont bien enduites & seches, avant que de s'en servir, on les passe légèrement sur de la flamme de paille, & puis on les frotte en-dedans avec des feuilles de coudrier & de mélisse.

Il faut que les *ruches* soient posées sur des sieges ou bancs élevés de terre d'un bon pié, pour que les crapauds, les souris & les fourmis n'y puissent pas monter. Le siege, soit qu'il soit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, surtout à l'endroit sur lequel on pose la *ruche*. Il est bon aussi que la surface du pié sur laquelle la *ruche* est assise, soit convexe, pour qu'il s'y amasse moins d'humidité; par la même raison, si on met les *ruches* sur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux. Il y a bien de gens, surtout dans les pays qui ne sont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* sous des appentis ou auvents faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages.

Ces auvents garantissent aussi les abeilles des grands chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir régulièrement qu'une ouverture qui serve d'entrée aux abeilles; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air, & les vents ayent moins de prise sur la *ruche*. S'il se formoit quelque autre trou à la *ruche* ou au siege, il faut avoir soin de le bien boucher avec du mastic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphitéâtre, en sorte qu'entre chaque banc il y ait un passage par où l'on puisse visiter les *ruches*, & que ces *ruches* soient rangées en échiquier, ou en quinconce, sans que les rangs se touchent, afin qu'elles reçoivent le soleil également & à plein. Enfin il faut avoir soin de visiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printems jusqu'à l'automne. *Dictionn. économique.* (D. J.)

RUCHE, f. f. (*Mesure sèche.*) mesure dont on se sert dans les fauqueries & salines de Normandie. C'est une espece de boisseau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, pesant cinquante livres ou environ, mesure rase. *Savary.* (D. J.)

RUCHE, voyez **ROUCHE**.

RUCTATION, f. f. (*Médecine.*) ventosité qui est causée par la mauvaise digestion, & qui se décharge par la bouche avec un bruit défagréable. *Voyez VENTEUX.* La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez RÉPLÉTION.*

Le docteur Quincy dit que les hypochondriaques & les hystériques y sont fort sujets; on la guérit plutôt avec les stomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhasis.

RUDDIREN, RUTREN ou ISSUREN, (*Hist. mod. & Mythologie.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indostan; ses deux associés sont Ram ou Brama & Visnou. *Voyez ces deux articles.* Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaster*, qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren, Issuren, Ipsuren, Ipsara*; sur la côte de Coromandel & à Karnate, on le nomme *Esvara*. Ceux des Basnians & des Malabares qui le préfèrent aux deux autres dieux ses confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être suprême, quoique le *Vedam* dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprême, est de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama est de créer, & celle de Visnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux; on le représente avec trois yeux, dont un est au milieu du front; ce dernier est si étincelant, qu'il consume, dit-on, tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a 16 bras. Il est couvert de la peau d'un tigre, & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appelé *Irishipatan*, qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples il est représenté sous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction: c'est ce que les Indes appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que plusieurs femmes portent cette fi-

gure obscène pendue à leur col. On assure même qu'aux environs de Goa & de Kananor, les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape, avant que de passer dans les bras de leurs époux. On croit que sous cet emblème, les bramines ont voulu représenter la génération de toutes choses, à laquelle, suivant quelques-uns, le dieu *Ichureta* qui est le même que *Ruddiren*, est censé présider. Ce dieu impudique a des religieux qui se consacrent à son service, & qui demeurent constamment dans ses temples; ils vont quelquefois tout nus dans les rues de Kananor & de Mangalor, en sonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles soient, sortent de leurs maisons pour venir toucher & pour baiser avec respect les parties de la génération de ces serviteurs du dieu. *Voyez l'histoire universelle* d'une société de savans anglois. *Hist. mod. tome VI. in-8°.*

Il y a dans l'Indostan trois sectes consacrées au culte de *Ruddiren* ou *Ischuren*; elles se distinguent par le *lingam* que portent les sectaires: il est fait de crystal. On les enterre assis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois sectes sont comprises sous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une manière inégale & raboteuse; voilà une surface bien rude. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il est rude; d'une saison qu'elle est rude; d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils sont rudes. La journée fera rude, disoit froidement un monstre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles supplices. Le métier de la guerre est rude; le choc fut rude; il a de la rudesse dans le caractère; il m'a tenu un propos très-rude; sa versification est rude; ce cheval a l'allure inégale & rude; c'est un rude joûteur.

RUDELSTATT ou RUDOLS-STATT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la rivière Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, sur la rivière de Moen, aux frontières de l'évêché de Paderbonn. Elle est à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & RUDENTURE, f. f. (*Archit.*) il se dit d'un bâton simple ou taillé en manière de corde ou de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers, les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors cannelures rudentes. Il y a aussi des rudentures de relief, sans cannelures sur quelques pilastres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilastres composés de l'église de la Sapience à Rome.

Il y des rudentures plates, des rudentures à bâton, des rudentures à baguettes, des rudentures à feuilles de refend, des rudentures à cordelettes, &c. (*D. J.*)

RUDÉRATION, f. f. *terme d'Architecture*, est employé par Vitruve pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voyez PAVEMENT.*

Pour faire une bonne rudération, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 est à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2. *Voyez MORTIER, &c.*

Daviler observe que Vitruve emploie aussi le mot de rudération pour toutes sortes de maçonnerie grossière, & singulièrement celle d'un mur. *Voyez MAÇONNERIE.*

RUDESHEIM ou RUDISHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Mayence, au Rheingaw, sur la droite du Rhein, à une lieue au-dessus de Bingen. *Longit. 25. 31. latit. 49. 54.* (*D. J.*)

RUDESSE, f. f. (*Gram.*) voyez l'adjectif RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes; cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de Calabre s'est étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville sont aujourd'hui connues sous le nom de *Ruia* ou de *Musciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poète latin,

Qui primus amano

Detulit ex Helicone perenni fronde coronam

Per gentes italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miserunt Calabri, Rudiaæ genuere vetusta,

Nunc Rudiaæ solo memorabile alumno.

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le tems a respectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne sais quels sentimens de religion qu'ils nous inspirent.

Il est considéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages consistoient en diverses tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république romaine, dont il ne nous reste plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant sa questure de Sardaigne; & c'est ce qui nous paroît aussi glorieux, dit l'historien de Caton, que son triomphe du pays. Ennius avoit une maison sur le mont Aventin; la beauté de son esprit, les charmes de sa conversation & la pureté de ses mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Cicéron nous apprend que le peuple romain lui donna le droit de bourgeois en considération de son mérite.

Il suivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de son ami sur ces peuples. Il servit sous Torquatus en Sardaigne, ainsi que sous Scipion l'ancien, & il se distingua sous les uns & les autres par sa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Nafica, comme on le voit par un passage de Cicéron, dans son livre II. de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la servante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en aperçut: de sorte qu'Ennius l'étant allé voir à son tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria: Scipion n'est point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas votre voix? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion: j'en ai bien cru votre servante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré sur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dressât une statue sur le monument. Ennius avoit fait lui-même son épitaphe que voici.

Aspicite, ô civeis, senis Ennii imagini formam;

Heic vestrum panxit maxima facta patrum.

Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu

Fac sit: quur? volito vivu' per ora visum!

Horace a exprimé la même pensée dans les vers suivans, *lib. II. ode xx.*

*Absint inani funere nenæ,
Luctusque turpes, & querimonæ;
Compesce clamorem, ac sepulcri
Mitte supervacuos honores.*

« Ne songez donc point, mon cher Mécène, à me faire des funérailles. Les larmes & les chants lugubres déshonorent un immortel. Gardez-vous d'éclater en des regrets plaintifs, & de rendre à un vain tombeau des devoirs funèbres, qui ne seroient ni devoirs pour vous, ni utiles pour moi ».

Je viens de donner l'épithaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici son portrait; car il est vraisemblable qu'il a eu le dessein de se peindre soi-même, en traçant le caractère d'un ami de Servilius, dans le *VII. lib. de ses annales*. Voici ce morceau qui nous fera connoître son style, le vieux langage de la langue latine.

*Hæc loquutus vocat, qui cum bene sæpè libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impartit; magna quom lapsa diei
Parte fuisse de parveis summeisque gerendis
Consilio, endo foro, lato sanctoque senatu.
Quoi res audaciter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueret, quæ tincta maleis, & quæ bona dictu
Emoveret, si quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus: lenis tamen, haut malus; idem
Doctus fidelis, suavis homo, facundus, suoque
Contentus, scitu, atque beatus, secunda loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua sepulta, & sæpè vetustas
Quæ facit, & mores veteresque, novosque tenentem,
Multorum veterum leges, divinumque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve possit.*

On dit qu'il possédoit très-bien la langue oscane & la langue grecque. Il est certain qu'il a prodigieusement travaillé à perfectionner la poésie latine, quoiqu'il ait laissé aux siècles suivans bien des choses à faire sur cet article.

Mais ses *Annales romaines* furent si goûtées, que Q. Vargontius les récita publiquement à Rome avec un applaudissement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent aussi lues en plein théâtre à Pouzzol, par un homme savant qui prit le nom d'*Ennianiste*. De toutes les copies de ces annales, la plus estimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit composé une explication des endroits obscurs, & des expressions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une version latine de l'histoire sacrée d'Evhémère, & une autre de la philosophie d'Epicharme. Enfin il composa plusieurs autres ouvrages qui sont perdus. Il paroît dans ses écrits qu'il avoit de grands sentimens sur l'existence d'un seul être suprême, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conservés, *lib. I. de divin. n.º. 38.*

*Non habeo nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos;
Non isiacos conjectores, non interpretes somnium:
Non enim sunt ii aut scientia, aut arte divinei,
Sed supersticiosi vates, impudentesque hariolei,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam;*

*De his divitiis deducant drachmam, reddant cætera;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsæ
petunt,
Qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias.*

Les Etiennes ont rassemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Sriverius ont publié les fragmens de ses tragédies; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un savant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in-4º.* & qui dans ce siècle a été enrichi de plusieurs additions, dans l'édition que M. François Hesselius a mis au jour, à Amsterdam en 1707, *in-4º.* (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

RUDIAIRE, *f. m.* (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphithéâtre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appelé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudarius*.

Ces sortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arène, & s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibère donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son pere, & l'autre en l'honneur de son ayeul Drusus; le premier dans la place romaine, & le second dans l'amphithéâtre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudarios*, à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, *f. m.* *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégrossi): de-là le nom *rudimentum*, pour signifier les premières notions de quelque art que ce soit, destinées aux esprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot françois *rudiment*, a une signification moins étendue; l'usage l'a restreint aux élémens des langues, & même en quelque manière à ceux de la langue latine. J'ai déjà dit au mot MÉTHODE, ce que je pense sur cette sorte d'ouvrages; je n'en répéterai ici qu'une seule chose: c'est que les livres élémentaires sont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aisément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus savans, qu'il leur suffisoit d'avoir lu beaucoup de latin, & observé beaucoup de phrases latines, sans les avoir comparées à la règle commune de tous les idiomes, qui est l'analyse! C'est pourtant la seule voie qui nous soit ouverte pour pénétrer jusqu'au génie distinctif d'une langue; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré jusque-là, ou qui même n'est pas en état d'y pénétrer? Voyez INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'est, en noir, augmenter la couperose.

RUDIS, (*Hist. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permission qu'on leur accordoit de se retirer. Voyez GLADIATEUR.

De-là est venue cette phrase latine, *rude donare*, qui signifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le dispenser de combattre à l'avenir. C'est pour cela aussi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudarii*. Voyez RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Astron.*) on appelle ainsi les tables du mouvement des astres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. Voyez TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géog. mod.*) ou *Newstadt*, ville d'Allemagne, dans la Carniole, sur la ri-

viere de Gurck, avec une abbaye. Les environs sont fertiles en très-bons vins. Long. 33. 24. lat. 46. 2. (D. J.)

RUDOYER, v. act. (Gram.) c'est traiter rudement.

RUDOYER son cheval, (Maréchal.) c'est le maltraiter mal-à-propos, quand on est dessus,

RUDUSCULANE, PORTE, (Antiq. rom.) *rudusculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainsi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage rustique & grossier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (D. J.)

RUE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *ruta*, genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales concaves & disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & composé souvent de quatre capsules attachées à un axe. Ce fruit renferme des semences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui sont anguleuses. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

RUE SAUVAGE, *harmala*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois capsules, qui renferment des semences le plus souvent oblongues. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont alternes. Tournefort, *institut. rei herbar. Voyez PLANTE.*

RUE, (Jardinage.) *ruta*, petit arbrisseau toujours vert, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq piés; ses feuilles sont épaisses, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroissent au mois de Juin sont jaunes & de peu d'agrément, elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui sont noires, petites & anguleuses, sont renfermées dans une capsule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbrisseau soit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, si désagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire usage pour l'agrément. Son accroissement est prompt, il est robuste, il réussit dans toutes sortes de terrains, & il se multiplie aisément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette dernière méthode est la voie la plus courte.

La Médecine fait usage de la *rue* dans quantité de circonstances. Elle a surtout la vertu de préserver des venins. Les Maréchaux en tirent des secours pour la cure des maladies du cheval & autres bestiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans plusieurs ragoûts. En Italie on mange ses plus jeunes rejettons en salade. Mais on ne fait en France nul usage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoit plusieurs especes de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domestique*, c'est la plus commune, & celle dont on fait plus particulièrement usage.

2. *La rue domestique à petites feuilles*, ses fleurs sont aussi plus petites. Cet arbrisseau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domestique à petites feuilles panachées*, ses feuilles sont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printemps. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbrisseau, c'est que les taches ne sont apparentes que dans le tems où la seve n'est plus en action. Elles disparaissent peu-à-peu, à mesure que l'arbrisseau végète au printemps, & on les voit reparoitre en automne, dès que la seve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle est plus déli-

cate que les précédentes, & elle répand une odeur encore plus forte & plus désagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'est tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue sauvage*, elle a beaucoup de ressemblance avec la première espece, si ce n'est qu'elle s'éleve davantage, & que ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont plus petites, & que sa verdure est plus blanchâtre. Mais elle est moins robuste & d'une odeur si forte & si insupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu si active & si pénétrante, qu'elle occasionne de l'inflammation à la peau, lorsqu'on touche ses feuilles.

7. *La petite rue sauvage*, sa feuille & sa fleur sont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'est l'espece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à son feuillage qui est très-joli.

8. *La rue d'Espagne*, sa feuille ressemble à celle du lin, & elle est fort délicate.

RUE, (Mat. méd.) *rue des jardins* & *grande rue sauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent se substituer l'une à l'autre. On doit observer seulement que la dernière a plus d'efficacité que la première, &c.

Les feuilles & les semences de la *rue* sont d'usage.

L'infusion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles seches réduites en poudre, sont des remèdes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs hystériques. Ces mêmes remèdes sont de bons vermifuges. Les semences ont les mêmes vertus, & sont employées aux mêmes usages. Le suc dépuré des feuilles est encore plus puissant. On emploie avec succès l'eau distillée de *rue* dans les juleps & les potions hystériques, anti-spasmodiques & vermifuges. Cette eau est comptée aussi parmi les remèdes ophthalmiques.

On prépare une conserve avec les sommités fleuries; & on en retire une teinture qui a aussi les mêmes vertus. L'huile essentielle de *rue* est regardée comme possédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-supérieur; mais il est vraisemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles essentielles que des qualités particulières de la *rue*.

Cette plante est d'ailleurs recommandée comme résistant très-puissamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chassant le diable. C'est surtout un vinaigre composé, dont la *rue* est un des principaux ingrédients qu'on emploie dans ces dernières vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infusion qu'on emploie extérieurement comme résolutive & nervine, & qu'on croit surtout propre à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril. C'est principalement cette dernière propriété qu'on attribue aussi à l'huile essentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remède puissant, que son odeur forte & désagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compositions officinales. Elle est un très-bon ingrédient d'un remède magistral externe très-usité sous le nom de *vin aromatique*. Voyez VIN AROMATIQUE. (b)

RUE, f. f. (Architect.) espace entre des maisons pour servir de passage au public, ou si vous l'aimez mieux, c'est un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui sont entrés dans le détail de la construction des villes, donnent les préceptes suivans, au sujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut sur-

tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il est plus sain: de sorte que si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhauffées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre partout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les bâtimens plus exhauffés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée: ce qui contribue beaucoup à conserver la santé: c'est ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être disposées en sorte que des portes de la ville elles se rendent en droite ligne sur la grande place; & quelquefois même, si la situation le permet, il est bon qu'elles passent jusqu'à l'autre porte; & selon la forme ou l'étendue de la ville, on pourroit faire sur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, plusieurs places moindres. Les autres *rues* doivent aussi aboutir non-seulement à la grande place, mais encore aux principales églises, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut soigneusement prendre garde, selon l'avertissement que Vitruve nous donne, qu'elles ne soient point directement opposées à aucun vent violent, ni par conséquent sujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuosité de leurs souffles; d'ailleurs pour la conservation de la santé des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuisibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maisons, s'y viennent rendre toutes ensemble, se fassent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que, si elles croupissoient trop long-tems dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toise pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruisseau, & les plus larges, une chaussée entre deux revers.

Les *rues* chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulières. Ils nommoient les premières, royales, prétoriennes, consulaires ou militaires; & les autres, vicinales, c'est-à-dire, *rues* de traverse, par lesquelles les grandes se communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à sa fantaisie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; selon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de *ῥῶμν*, *vicus*, dont la racine est *ῥῶν*, je coule. Ducange prétend qu'on a dit *rua*, *ruda* dans la basse latinité, pour signifier une *rue* & place marchande. (D. J.)

RUE d'une ville de guerre, (Archit. milit.) dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui est au milieu de la ville, & se conduisent sur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puissent être enfilées. On les fait aussi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits. On donne ordinairement six toises aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur distance, la *rue* qui est parallèle à une autre, doit en

être tellement éloignée, qu'il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui est opposée. On suppose ici que chaque maison à cinq ou six toises de large sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre soit d'environ trente-deux à trente-trois toises. Voyez la science des Ingénieurs de M. Belidor. (D. J.)

RUE, f. f. (terme de Carrier.) ils appellent les *rues* d'une carrière, les espaces qui restent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle est composée. C'est par ces *rues* qu'on nomme aussi chemins, que l'on pousse les pierres au trou, après qu'on les a mises sur les boules. Savary. (D. J.)

RUE, clou de rue, (Maréchal.) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pié, & l'a rendu boiteux.

RUE, (Géog. mod.) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suisse.

La première est en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, sur la rivière de Mage. Quoique ses fortifications aient été rasées, c'est cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroisses, & un petit commerce en bestiaux & en chevaux. Long. 19. 15. latit. 50. 17.

La seconde petite ville nommée *Rue* est au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. Long. 24. 37. latit. 46. 57. (D. J.)

RUEE, f. f. (Jardin.) amas de litières seches, chaumes, bruyeres, &c. que l'on fait dans les basses-cours, pour les froisser sous les piés, & les faire pourrir, afin de les mêler ensuite avec du fumier, & en engraisser les terres. (D. J.)

RUGIEWITH, (Mythologie.) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUELLE, f. f. (Gram.) petite rue; c'est aussi l'espace entre un lit & la muraille, un poste de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour un alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des visites familières, soit au lit, soit debout.

RUELLE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en plusieurs parties par le sommet; il renferme des semences qui sont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

RUELLER LA VIGNE, (Agricult.) *rueller la vigne*, c'est avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autres contre les sèps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant jusqu'en-bas, de telle manière que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne se pratique que dans celles qui sont plantées au cordeau. (D. J.)

RUER, v. n. (Maréchalerie.) se dit du cheval qui détache une ruade. Voyez RUADE. Il faut couper un cheval sujet à *ruer*: c'est un excellent remède contre ce vice. Voyez CHATRER.

RUESSUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule aquitanique, selon Ptolomée, l. II. c. vij. qui la donne aux peuples *Velanni*. C'est aujourd'hui *Rieux*, suivant Mercator, & *Saint-Flour*, suivant Villeneuve. (D. J.)

RUFÆ, (Géog. anc.) château d'Italie, dans la Campanie, selon la remarque de Servius sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII. v. 739*.

Quique Rufas, batulamque tenent, atque arva cœlennæ.

Quelques exemplaires portent *Rufas* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire, du moins c'est ainsi qu'écrivit Silius Italicus, *l. VIII. v. 570.*

*Et quos aut Rufæ, quos aut Arsenia, quosve
Obscura incultis Herdonia misit ab agris.*

(D. J.)

RUFFAC, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la haute-Alsace, capitale du territoire de Munda, sur le Rotbach, à 3 lieues au sud-ouest de Colmar; l'empereur Henri IV. contre ses promesses, brûla & pillla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuse dans le dernier siècle.

Pellican (Conrad) d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniste, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce sont des commentaires sur l'Écriture, & des versions de plusieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'hébreu.

Lycosthene, plus ordinairement nommé *Wolhart* (Conrad), littérateur, qui embrassa le calvinisme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour plusieurs livres, entr'autres une *gnomologie latine, prodigiorum & ostentorum chronicon. Epitom. stobæi sententiarum. De mulierum præclarè dicis, &c.* Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que *Zuinger* acheva & publia; le P. *Niceron* a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI. p. 339.*

(D. J.)

RUFFEC, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, au diocèse, & à 7 lieues d'Angouleme, sur le ruisseau nommé le *Lieu*. Il s'est tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *rosiacense concilium. Longitude 17. 48. latit. 46. 41.*

(D. J.)

RUFIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belge. *Ptolomée, l. II. c. ix.* la donne aux *Nemetes*. On croit que c'est aujourd'hui *Oppenheim*, sur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à *Ruffach*.

(D. J.)

RUFIEU, f. m. (*Science étymolog.*) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'allemand *ruef*, qui signifie une voûte, comme on appelle *fornicatio* la paillardise à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées se tenoient en quelques endroits sous une voûte. *Caseneuve.*

RUFISQUE, (*Géogr. mod.*) bourgade située au royaume de *Jalofes*, près du cap *Verd*, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui est vis-à-vis, & à une lieue de l'île de *Goérée*, appartient à la France. *Latitude 14. 39.*

RUGEN, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, dans les états que la *Suede* possède en Allemagne, sur la côte de *Poméranie*, qui lui est opposée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avançoit presque jusqu'à l'île de *Ruden*, au lieu qu'à présent elle en est éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrain en 1309, par une inondation qui submergea tout cet espace. Les habitans de cette île étoient anciennement connus sous les noms de *Rugii, Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embrassèrent l'Évangile que sur la fin du douzième siècle.

On donne sept milles germaniques de longueur, & à-peu-près autant de largeur à l'île de *Rugen*; mais elle est coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelque endroit qu'on se place, on ne se trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette île fournit beau-

coup de chevaux, de bœufs, de brebis, & surtout de grosses oies. La terre y est si fertile en blé, que *Rugen* est appelé le grenier de *Stralsund*. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On fait que *Charles XII.* après avoir vu ses lauriers flétris à *Pultawa*, fit des efforts inutiles pour défendre cette île contre les *Danois* & les *Prussiens*; ses troupes furent toujours repoussées; enfin *Grothusen* son favori, & le général *Dardof* étant tombés morts à ses pieds, il se vit contraint de monter lui-même à cheval, & de se sauver, pour n'être pas fait prisonnier.

*Du midi jusqu'à l'ourse on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de sang;
Il fuit, sa gloire tombe, & le destin lui marque
Son véritable rang.*

*Ce n'est plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'est un nouveau Pyrrhus, qui va grossir l'histoire
Des fameux infensés.*

(D. J.)

RUGENWALDE, (*Géog. anc.*) ville d'Allemagne, dans la *Poméranie* ultérieure, chef-lieu du duché de *Wenden*, sur la rivière de *Wiper*, à 30 milles au nord-est de *Coiberg*. Elle est défendue par un château, & appartient au roi de *Prusse. Long. 34. 18. lat. 54. 33.* (D. J.)

RUGGI, f. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à *Livourne*. Onze *ruggi* un tiers font le lait d'*Amsterdam. Voyez LAST. Dictionn. de Comm. & de Trévoux.*

RUGIENS, LES, *Rugii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. *Tacite, Germ. c. xliij.* les met sur le bord de l'Océan septentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples est corrompu dans *Ptolomée*, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appelé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où *Tacite* place les *Rugii*. *Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre, & plusieurs autres écrivains du moyen âge, appellent ces peuples Rugi, & Procope écrit Rogi.*

Leur première demeure a été dans la *Poméranie* ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la suite on les trouve dispersés en différens endroits. Les uns habitoient l'île de *Rugen*, à laquelle ils donnerent leur nom. On en voit d'autres sur le bord du *Danube*, où le pays dont ils s'emparèrent fut appelé *Rugiland*, selon *Jornandès. Langobard, l. I. c. xix.* *Procope, Goticar. ver. l. II.* fait aussi mention de cette demeure des *Rugiens* sur le bord du *Danube*. Enfin, on les voit en Italie, où *Ennodius, in vita D. Epiphani, dit qu'ils se rendirent maîtres de la ville de Ticinum.* (D. J.)

RUGINE, f. f. terme de Chirurgie, est un instrument qui sert à râcler un os.

Il y en a qui sont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres pour ratifier & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents sont longues tout-au-plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébène ou d'ivoire taillé à pans. La tige est d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horizontalement située sur son extrémité. Cette lame est plane en-dessous, composée en-dessus de plusieurs biseaux, qui forment un tranchant tout-au-tour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* est de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & sans faille du côté opposé à la pointe. Ces différentes *rugines* servent à nettoyer & à ratifier les dents;

on se sert de celle qui paroît convenir le mieux par sa figure, suivant la position de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez fig. 5. Pl. XXV.*

Les *rugines* dont on se sert pour découvrir les os, examiner leur sélure, ou en ôter la carie, sont longues de cinq à six pouces. Leur lame tranchante tout-au-tour, & taillée aussi en biseaux, est plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur sur six lignes ou environ de largeur. Il y en a de quarrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, &c. *Voyez les fig. 2. & 3. Pl. XVI. (Y)*

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui désignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui est-ce qui a entendu le *rugissement* du lion sans frémir?

RUGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne fait pas la juste position de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN ou RUGLAN, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Cluydsdale, sur la Cluyds, à trois milles de Glasgow, & vis-à-vis. *Long. 13.34. lat. 56. 19.*

RUGUSCIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Rugusci*, selon Plin, *l. III. c. xx.* & *Rigusæ*, selon Ptolomée, *l. II. c. xij.* peuples de la Rhétie, dans la partie septentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui sous les noms de *Rheithal* & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER ou ROYER, *f. m.* (*Jurisprudence.*) est la même chose; quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin sous Lille; celles de Béthune & de Lillers sous Artois, appellent *ruyer* le seigneur *ruyer*. *Voyez VOYER. (A)*

RUILER, *v. act.* (*Charpent.*) c'est faire des réparations pour dresser toutes fortes de surfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, *f. f.* (*Maçon.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent sur les tuiles ou lardoise, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, *f. f.* (*Gram.*) décadence, chute, destruction; les *ruines* sont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poèmes épiques, point de tragédie; sans le ridicule & le vice, point de comédie. La *ruine* de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

RUINES, *f. f. pl.* (*Archit.*) ce sont des matériaux confus de bâtimens considérables dépérissés par succession de tems. Telles sont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, sur les bords de l'Euphrate, qui ne sont plus qu'un monceau de briques cuites & crues maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit quarré. Il y a aussi près de Schiras en Perse, les *ruines* d'un fameux temple ou palais, que les antiquaires disent avoir été bâti par Assuerus, & que les Persans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'est-à-dire les quarante colonnes, parce qu'il en reste quelques-unes en pié, avec les vestiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caractères inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de Pietro della Valle.*

On compte encore au nombre des *ruines* considérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, successeur d'Alexandre, restituée par l'empereur Adrien, saccagée sous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans son voyage au Levant, & Fischer, dans son essai d'architecture historique, nous ont donné

quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample description, mise au jour par les soins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *Voyez PALMIRE, Géog. (D. J.)*

RUINE, se dit en Peinture de la représentation d'édifices presque entièrement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui représente ces *ruines*. *Ruine* ne se dit que des palais, des tombeaux somptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maison particulière de payfans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

RUINES, pierre de, (*Hist. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres sur lesquelles le hasard a fait paroître des figures semblables à des *ruines*; tel est sur-tout le marbre de Florence. *Voyez PIERRE DE FLORENCE.*

RUINÉ, participe, (*Gram.*) voyez RUINE.

RUINÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval usé de fatigue. La *bouche ruinée*, voyez BOUCHE. Les *jambes ruinées* sont des jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, & qui sont communément arquées & bouletées. *Voyez ARQUÉ & BOULETÉ.*

RUINER, *v. act.* (*Gram.*) voyez RUINE.

RUINER & TAMPONNER en bâtiment, (*Archit.*) c'est gâcher des poteaux de cloison par les côtés, & y mettre des *tampons* ou grosses chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, *adj.* (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur est *ruineux*. Il se dit aussi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entreprise est *ruineuse*.

RUINURE, *f. f.* (*Gram. Archit.*) entaille faite avec la coignée aux côtés des poteaux ou des solives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloison, & les entrevoux dans un plancher.

RUINURE, *f. f.* est l'entaille faite dans les poteaux ou les solives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. *Lat. sulcus.*

RUISSEAU ou PETITE RIVIERE, *f. f.* (*Phys.*) diminutif de rivière ou fleuve. *Voyez FLEUVE & FONTAINE.*

RUISSEAU, *f. m.* (*Hydraul.*) si l'on avoit près de son parc quelques courans d'eau, *ruisseaux*, petites rivières à sa disposition, l'on pourroit les faire entrer dans son jardin pour y former des canaux ou des pièces d'eau, & même des clôtures de parc en régularisant ces ruisseaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruisseaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un batardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le secours d'une pompe, élèvera les eaux dans un réservoir pour fournir des fontaines jaillissantes. (*K*)

RUISSEAU, (*Archit. hydraul.*) c'est l'endroit où deux revers de pavé se joignent par leurs morces, & qui sert pour l'écoulement des eaux. Les *ruisseaux* des pointes sont fourchus.

On appelle *ruisseau en biseau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaison avec le revers, comme dans les ruelles où il ne passe point de charois. *Daviler. (D. J.)*

RUISSEAU, *f. m.* (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroser. (*D. J.*)

RUM, (*Géog. mod.*) île d'Ecosse, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes sont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de saumon dans ses petites rivières. (*D. J.*)

RUM ou REUN, *f. m.* (*Marine.*) espace pratiqué dans le fond de cale d'un vaisseau, pour y arranger

les marchandises de sa cargaison. C'est de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne fait point quelle est l'étymologie de celui de *rum*.

RUM, (*Art distillatoire.*) nom que donnent les Américains à une espèce d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la distillation des cannes de sucre.

Le *rum* diffère de ce qu'on appelle simplement *esprit-de-sucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile essentielle de la canne de sucre, parce qu'on a fait souvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus grossier de la canne même, & que c'est de-là que le *rum* se prépare.

L'huile essentielle & onctueuse du *rum* passe ordinairement pour tirer son origine de la grande quantité de graisse qu'on emploie dans la cuisson du sucre. Il est vrai que cette graisse, quand elle est grossière, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du sucre, soit dans nos distillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui se trouve dans le *rum*, & qui est effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de sucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a rassemblé une quantité suffisante de la substance dont on le tire, on y verse une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite ensuite par degrés avec de la lie de bière qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité nécessaire, on le distille à la manière ordinaire jusqu'à ce qu'il puisse soutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de sucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcool ou de l'esprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement distillé. Il seroit aisé de rectifier & de purifier l'esprit de-*rum*, parce qu'il fournit dans la distillation une grande quantité d'huile, qui est souvent si désagréable, qu'il a besoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puisse faire usage; au lieu que si l'on se donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement & perdrait une partie de sa mauvaise odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être transporté & pour l'usage, est sans doute celui de l'alcool ou des esprits rectifiés, parce que de cette manière il seroit réduit à moitié pour la facilité du transport, & pourroit souffrir toutes les épreuves. Il seroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs dans cet état il seroit moins aisément sophistiqué par les Distillateurs; car quand ils ont besoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile essentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec lesquelles ils veulent le mélanger. Il est certain que si l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicatesse, on en ferait un esprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de sorte qu'alors il approcheroit très-pres de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre esprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort semblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On sophistique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette sophistiquerie avec de l'esprit de grain; mais quand on la fait avec de l'esprit de mélasse, il est bien difficile de découvrir la tromperie; la meilleure méthode d'éprouver le *rum* est d'en verser une petite quantité dans quelque vaisseau convenable & d'y mettre le feu; alors quand toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le phlegme qui reste, & l'on connoît de quelle liqueur il procède, voyez de plus grands détails dans Shaw, *Essai on distillery.* (D. J.)

RUM, f. m. voyez RHUMB.

RUMEN, f. m. (*Anat. comp.*) c'est le nom du premier estomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans*. Voyez ESTOMAC, RUMINANT, RUMINATION. Les alimens sont portés dans le *rumen*, sans avoir souffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés ensemble. Voyez ALIMENT. Le *rumen* ou la panse est la partie la plus large de l'estomac, comme servant à contenir la boisson, & la masse des alimens crus qui y sont & qui s'y mortifient ensemble; pour de-là repasser dans la bouche, pour y être remachés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. Voyez DIGESTION.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux sont trouvés différens petits sacs qui contiennent une considérable quantité d'eau: ce qui est une invention admirable pour les nécessités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & se nourrissant d'alimens durs & secs, seroit en danger de périr sans ces réservoirs. Voyez BOISSON, SOIF.

RUMEUR, f. f. (*Gram.*) bruit général & sourd, excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maison. Cette conduite du clergé excita de la rumeur. On remarqua le désaveu de ce procédé par la rumeur. Il se dit aussi d'une sédition: il y eut à cette occasion quelque rumeur que la vigilance de la police eut bientôt dissipée.

RUMI, f. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur mastic; ils distinguent cette drogue en deux espèces, l'une qu'ils appellent *rum* qui est blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *capis* qui est sale & noirâtre. La première venoit de l'île Scio, & la seconde de quelque endroit de l'Égypte. (D. J.)

RUMIA, f. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots synonymes tirés de *rum*, qui en vieux latin signifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déesse qui avoit soin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déesse *Rumia*, comme qui diroit la *déesse aux mamelles*. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandoit du lait sur les victimes. Sa statue représentoit une femme tenant entre ses bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter. (D. J.)

RUMILLY, (*Géog. mod.*) ou *Romilly* en albanois, petite ville de Savoie au confluent du Nêpha & du Séran, sur chacun desquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues de sud-ouest d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII. fit raser en 1630. Les environs sont fertiles, & les habitans assez à leur aise. (D. J.)

RUMINANT, f. m. terme d'*Histoire naturelle*, se dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. Voyez RUMINATION.

Reyer a fait un traité de *ruminantibus & ruminacione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chèvre, le chameau, le lièvre, l'écureuil; & d'autres qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia spuria*; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les escarbots, les cancre, les surmulets & autres poissons.

Les animaux de cette seconde classe ont l'estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles l'aliment monte & descend comme dans ceux qui ruminent effectivement.

M. Ray observe que les animaux *ruminans* sont tous quadrupèdes velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuses, & n'en changent point; d'autres en changent. Voyez QUADRUPÈDE, CORNE, POIL, &c.

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre estomacs. Le premier qui est le *κοιλία μεγάλη* d'A-

rifote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panse* ou *herbier* : c'est où la mangeaille entre immédiatement après avoir été grossièrement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une seconde fois. Le second est le *κεφάλαιον*, en latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet*; les auteurs anglois l'appellent *rayon*, parce que sa membrane interne est divisée en cellules, à-peu-près semblables à celles d'un rayon de miel. Le troisième est l'*ἐχίνος*, que M. Ray croit être mal traduit par *omasus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus*; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrième est l'*ὄστρον* d'Aristote, que Gaza appelle *abomasus*, & que nous appellons en françois *caillette*. Voyez PANSE, BONNET, MILLET, &c.

On remarque aussi que les animaux *ruminans* à cornes n'ont point de dents de devant, ou dents incisives à la mâchoire supérieure, & qu'ils ont tous une espèce de graisse, appelée en grec *σεβας*, *sebum*, suif, qui est plus dure, plus ferme, & en même tems plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINATION, f. f. (*Physiolog.*) c'est en deux mots l'action de remâcher, qui est propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'estomac, de la bouche, & des autres parties, qui succede à une autre action des mêmes parties; en sorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, est de nouveau rapporté à la bouche, où il est remâché, puis avalé une seconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent sont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chevres, les chameaux, &c. Les animaux qui semblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia spuria*, sont les taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les escarbots, les crabes, les écrevisses de mer, les surmulets, le perroquet, & plusieurs oiseaux. Tous ces animaux ont leur estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles les aliments sont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïse a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choses que de nos petites études. Nous savons aujourd'hui que l'action de ruminer est particulière à certains animaux; que son appareil dépend de plusieurs ventricules appropriés à cet usage; & que c'est un artifice curieux pour achever entièrement la mastication, pendant que les animaux ruminans se reposent.

Il faut d'abord remarquer la première préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent, elle consiste simplement à prendre sur la terre & aux arbrisseaux les herbes, & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plupart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'en haut, en sorte qu'ils avalent leur nourriture toute entière.

La mécanique de ce premier apprêt de nourriture, ne paroît pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'est par cette structure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aisément les herbes tendres, de manière qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures appliquées contre la langue molle, serrent & retiennent plus sûrement toute l'herbe qu'ils arrachent, que si leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout; il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui se trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raison si la main de l'homme n'étoit composée que d'os, elle ne pourroit pas tenir si fortement beaucoup de choses, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair musculuse revêtue de peau mise entre

les os, & que la main empoigne. L'art imite souvent cette mécanique, comme quand pour ferrer une chose bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la chose qu'on veut ferrer fortement.

La nourriture conservée de cette façon sans perte, & sans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, est portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque tems elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avalier une seconde fois.

On distingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier se nomme la *panse*: il est fort grand, d'une structure particulière, & très-propre à l'usage auquel il est destiné. Sa tunique interne est couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, ferrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne blessent la substance du ventricule; car les herbes soutenues pour ainsi-dire sur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & sont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les dispose à la cuisson. Les chevaux, qui ne sauroient si bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reste, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuse, à-peu-près de même que celle du gésier des oiseaux, non-seulement afin qu'elles ne soient pas blessées par la dureté du foin, mais aussi afin que par sa compression elle acheve de broyer cette nourriture.

Le second ventricule des animaux qui ruminent s'appelle le *réseau* ou le *bonnet*, il est marqué en dedans de plusieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes quarrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences sont crenelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amassent & retiennent les parties des herbes que n'ont pu dissoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de tems qu'il est nécessaire, & laisser couler entre les dents de ces rateaux, ce qui est broyé, fondu & dissous.

Le troisième ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrième celui de *caillette*. Ces deux ventricules sont remplis de plusieurs feuillets, entre lesquels la nourriture est ferrée, pressée, & touchée par beaucoup plus de surfaces que si ce n'étoit qu'une simple cavité.

La structure des feuillets du troisième ventricule est sur-tout d'une mécanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, disposées de manière que le passage ne laissât pas d'être libre. Pour cet effet ces membranes sortent en façon de feuillets, qui viennent de la circonférence vers le centre, à-peu-près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fussent trop ferrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laissassent pas de trop grands espaces vides vers la circonférence, ainsi qu'aux pavots, ces feuillets sont ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont jusqu'au centre, sont en petit nombre; ensuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas si loin; & enfin d'autres plus courts remplissent les intervalles qui sont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrième ventricule est rempli, renferment entre les membranes dont ils sont composés, un grand nombre de glandes qui ne se trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œsophage des animaux qui ruminent, a dans son entrée vers l'estomac, une structure toute particulière, car il produit comme un demi-canal creusé dans les membranes du second ventricule, & ce

demi-canal est la suite du canal de l'œsophage; il a des rebords, lesquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œsophage jusque dans le second ventricule, & même jusque dans le troisième.

Cette conformation peut avoir plusieurs usages; elle peut servir premièrement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à composer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en se renfermant les serre & les pousse en-haut. En second lieu cette conformation peut servir à faire descendre les herbes remâchées & les conduire dans le second ou dans le troisième ventricule. En troisième lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boisson dans le deuxième & troisième ventricule.

La nourriture dissoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, passe dans les intestins, qui achevent de la convertir en chyle. Les intestins ont pour cet effet plusieurs feuillettes en-dedans & entravers qui retiennent le chyle & le compriment à plusieurs reprises, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muscles du bas-ventre.

La situation transversale des feuillettes des intestins est fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laisser passer insensiblement, & à l'empêcher de couler trop vite. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur, que forme la cavité de l'intestin, laissant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laisse pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe aussi deux tiers de rondeur, parce qu'ils sont tous mis alternativement, suivant des espaces égaux; d'ailleurs ces feuillettes sont larges par leur milieu, en s'étrécissant vers la fin, de manière que le large d'un feuillet se rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'intestin à l'autre, en ligne spirale; cette structure fait que le chyle est obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au lieu de couler tout droit. Entre les poissons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terrestres, & l'autruche dans le genre des oiseaux, ont les intestins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrane roulée comme un cornet de petit métier; tel est l'intestin du poisson appelé *morgast*, qui est le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet est un des oiseaux qui semble imiter la ruminantion, en ce qu'il fait remonter dans le haut de son gosier sur sa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une seconde fois; mais le grillon-taupe, insecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la structure de ces ventricules.

Trois physiciens ont traité expressément la matière de la ruminantion; *Æmilianus* (*Johannes*), médecin de Ferrare est le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus historia*, Venet. 1584, in-4°. étoit le seul qu'on eût sur cette matière avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (*Claude*), dans ses œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce sujet & a donné de bonnes figures de la structure des ventricules & des intestins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joh. Conrad.*); *Merycologia, sive de ruminantibus & ruminantione commentarius*, Basileæ 1685, in-4°. cum fig. Cet ouvrage qui laisse peu de choses à désirer, est un ample & savant commentaire sur les différentes espèces d'animaux ruminans, les causes, l'usage de cette action, & la description de toutes les parties qui y concourent; enfin l'auteur y donne l'histoire de la ruminantion de quelques hommes, es-

pece de maladie qui procède du délabrement de l'estomac, & qui demande des remèdes particuliers, appropriés aux différentes causes du mal. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RUMNEY-MARSH, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire marais de Rumney; ce sont des marais salés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long sur 2 milles de large. On compte 47110 acres, où l'on élève des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toisons, qui produisent 2523 pachs (le pach pèse 240 liv.), c'est-à-dire 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, f. m. (*Botan. exot.*) c'est une espèce d'arum des Indes, qu'on appelle aussi *ignome*; son suc est un poison, mais on prétend, & cela se peut fort bien, que sa racine est efficace contre la morsure des serpens, quand elle est appliquée toute fraîche sur la partie, à laquelle on a fait auparavant des scarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) c'est dans le système de Linnæus, le nom d'une plante qui compose un genre distinct dont voici les caractères. Le calice particulier de la fleur est composé d'une seule feuille divisée par trois entailles à l'extrémité. La fleur est formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines sont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont très-petites. Le pistil a le germe arrondi; le style est pointu & de même longueur que les étamines. Le stigma est à trois cornes. Le fruit est de forme turbinée, sillonné en trois endroits, & composé d'une pulpe charnue. La semence est ovale contenant trois loges, dans chacune desquelles sont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant.* pag. 2. (*D. J.*)

RUN, f. m. terme de rivière, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra son *run* ou son rang.

RUNCAIRES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) sectateurs des Vaudois & des Patavins; voyez VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainsi appelés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'assembloient, ou de *runcaria*, brossailles, parce qu'ils s'y retirèrent contre la poursuite de leurs persécuteurs.

RUNCINE, f. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher, déesse de Romains, qu'on invoquoit lorsqu'on enlevait les blés de terre; mais il n'est point parlé de cette déesse dans les anciens auteurs, & selon les apparences elle doit son origine à saint Augustin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poés. goth.*) on nommoit ainsi les poètes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce sont ces poètes qui introduisirent dans les vers la consonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellèrent *runes*, ensuite *rimes*. Cette nouveauté fut si bien reçue dans la poésie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y assujettir la poésie latine. Leoninus qui vivoit sous le règne de Louis VII. travailla dans ce genre bizarre de poésie, & lui donna son nom. Voyez LÉONINS vers. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géog. mod.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthferi.

Ce village est célèbre dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le père de cette princesse étoit un vassal du colonel Rosen, lequel étant venu à mourir lorsque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & sa mère étant morte bientôt après, ils ne laisserent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour sa subsistance; car il est rare que les vassaux de la noblesse livonienne & russe ne laissent quelque chose à leurs enfans.

Le clerc de la paroisse qui tenoit école la prit chez

lui, où elle resta jusqu'à ce que le docteur Gluck, ministre de Marienbourg, passant par ce village, & voulant soulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme si elle eût été son enfant; & son épouse lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de son côté, & l'occupa à des choses proportionnées à son âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Runghen*; mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui est un dialecte esclavon, quand elle le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ses heures de loisir.

Un sergent livonien au service de Suede lui fit la cour, & elle consentit à l'épouser, pourvu qu'il obtint l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le sergent étoit d'assez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en passe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Russes, sous le commandement du lieutenant général Baur, se rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre I. rapporte que ce jour même le sergent fut tué sur la breche. Quoi qu'il en soit, le général ayant apperçu Catherine parmi les prisonnières, remarqua quelque chose dans sa physionomie qui le frappa; il lui fit quelques questions sur sa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'esprit qu'il n'est ordinaire aux personnes de son ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit soin qu'elle fût bien traitée, & prescrivit à ses gens de la conduire auprès des femmes de sa maison, & de la leur recommander. Dans la suite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une espee d'autorité sur ses domestiques, dont elle se fit extrêmement aimer par la douceur de son caractère.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le servoit; le général Baur lui raconta son histoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuser à son altesse, fit appeler Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a besoin d'une personne telle que vous; il est en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux assez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit sinon son consentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à son service jusqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épousa. Son premier soin dans son élévation, fut de ne pas oublier ses bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute sa famille.

Elle se rendit bien-tôt maîtresse par ses manieres, du cœur de Pierre le grand; elle le suivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courses, & des voyages. Quand le czar se trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs sur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand-visir, & lui fit entrevoir une grosse somme d'argent pour récompense; le ministre turc se laissa tenter, & la prudence du czar acheva le reste. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine instituât l'ordre de sainte Catherine, dont elle seroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre I. mourut le 28 Janvier 1725, âgé de 53 ans, & laissa l'empire à son épouse qui fut reconnue par tous les ordres de l'état, souveraine impératrice de Russie. Cette princesse pendant la vie du czar, savoit l'adoucir, s'opposer à propos aux emportemens de sa colere, ou fléchir sa sévérité. Le prince jouissoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour sur lui, ce pouvoir qui a déshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorsqu'il fit périr Alexis son fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque chose à se reprocher.

Quoi qu'il en soit, elle fit oublier cet événement tragique, & régna seule après le czar Pierre I. sans recevoir aucun reproche de la bassesse de son extraction. Elle mourut en 1727, & laissa pour successeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laissé, Pierre II. petit-fils d'elle & de Pierre I. Pierre II. étant mort en 1730, Anne, duchesse de Curlande, fille de czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui succéda; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswic, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois, sous la régence d'Elisabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunswic sa niece, mere de Jean de Brunswic. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Elisabeth & son fils, furent dépossédés par Elisabeth Pétrowna, seconde fille de Pierre le grand.

Cette princesse a déclaré pour son successeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appelé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Hesse mort sans enfans d'Ulric, sœur cadette de Charles XII. mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déjà été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille aînée du czar, & avoit fait profession de la religion grecque. Il a épousé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbst, & regne actuellement (1761); mais, comme dit Leibnitz, le tems présent est gros de l'avenir.

(*Le chevalier DE JAUCOURT.*)
 RUNIQUES ou RUNES, CARACTERES, (*Hist. ancienne & Belles-lettres.*) c'est ainsi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous sont connus dans une langue que l'on croit être la celtique, que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, & sur des bâtons de bois, qui se rencontrent dans les pays septentrionaux de l'Europe, c'est-à-dire, en Dannemark, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus septentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui signifie *couper*, *tailler*. Quelques savans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque la lumiere de l'Evangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne sont que les caracteres romains mal tracés. L'histoire romaine nous apprend que sous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Mésie, nommé *Ulphilas*, traduisit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques*; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet présume que *Ulphilas* n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déjà connu des Goths; cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue gothique qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'*Ulphilas*. Il est certain, suivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poésies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée; suivant ces monumens, c'est Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraisemblablement apportés de la Scythie sa patrie; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs on a plusieurs monumens qui prouvent que des rois payens du nord ont fait usage des *runes*;

dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit payen, & qui régnoit au commencement du septieme siecle, c'est-à-dire, long-tems avant que l'Evangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée; peut-être même que Odin leur fit entendre qu'il opéreroit des prodiges par son secours. On distinguoit donc plusieurs especes de *runes*; il y en avoit de nuisibles, que l'on nommoit *runes ameres*; on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens; les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage; les *runes médicinales* guérissent des maladies; on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour soulager les femmes en travail, pour préserver des empoisonnemens, pour se rendre une belle favorable; mais une faute d'orthographe étoit de la dernière conséquence; elle exposoit sa maîtresse à quelque maladie dangereuse, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la dernière exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant, par la matiere sur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les exposoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, soit en cercle, soit en serpentant, soit en triangle, &c. Sur quoi M. Mallet observe avec beaucoup de raison, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les caracteres *runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux; on s'en servoit pour écrire des lettres, & pour graver des inscriptions & des épitaphes; on a remarqué que les plus anciennes sont les mieux gravées; il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut-en-bas sur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers; cependant on traçoit aussi ces caracteres sur des écorces de bouleau, sur des peaux préparées, sur des bâtons de bois poli, sur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre chose que des especes d'almanachs. L'usage de ces caracteres s'est maintenu dans le nord long-tems après que le Christianisme y eût été embrassé; l'on assure même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. Voyez l'introduction à l'histoire du Danemark, de M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helsingie, province du nord de la Suede, plusieurs monumens chargés de caracteres qui different considérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celsius, professeur en Astronomie dans l'université d'Upsal, qui a trouvé que l'alphabet de ces *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres; ce sont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement semblables, ont des sons différens, suivant la maniere dont elles sont disposées, soit perpendiculairement, soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caracteres de Helsingie, ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celsius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres grecques ou romaines, ce qui n'est guere probable; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même au-

teur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui ressemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persepolis ou de Tchelminar en Perse. Voyez les Transactions philosophiques, n°. 445, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie, donné par M. Celsius.

RUPELMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Flandre sur la gauche de l'Escaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire son nom, à 3 lieues au-dessus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. Long. 21. 50. lat. 51. 10. (*D. J.*)

RUPIN, ou RUPPIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté de même nom, à 9 milles au nord-ouest de Berlin. Elle est divisée en deux parties par un étang poissonneux. Long. 30. 56. lat. 53. (*D. J.*)

RUPPIA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Micheli avoit appelée *bucca ferrea*: en voici les caracteres. Le calice est composé d'un étui droit, pointu, qui se panche un peu quand le fruit est mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de bossettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les pistils sont plusieurs styles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un simple stigma. Le fruit est une capsule ovale, pointue, placée sur le style, qui devient plus allongée. Il y a tout-autant de fruits qu'il y avoit de pistils sur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli xxxv. Linnæi gen. plantar. 432. (*D. J.*)

RUPTOIRE, f. m. terme de Chirurgie concernant la mat. méd. externe, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une escarre aux parties sur lesquelles on l'applique: c'est la même chose que *cautere potentiel*. On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravellées, &c. Hildanus en faisoit grand usage dans les parties gangrenées, pour séparer le mort du vif. Ambroise Paré les recommande fort dans les charbons pestilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne soit pas excessive. Quand l'escarre est faite, on en procure la chute par les remèdes maturatifs & suppurans.

Le sujet du premier prix que l'académie royale de Chirurgie a proposé en 1732 à sa naissance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le *cautere* est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence. Les mémoires qui sont imprimés sur cette question, contiennent d'excellens principes sur l'usage des *cauteres* potentiels. L'académie a depuis donné la question de l'usage des remèdes caustiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere satisfaisante. On peut avoir recours aux *dissertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

RUPTURE, terme de Chirurgie, déchirement d'une partie à l'occasion d'une extension violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent se casser; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce sujet plusieurs observations à l'académie royale des Sciences, année 1722 & suiv. & a traité cette matiere dans son livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille est celle qui arrive le plus fréquemment; c'est aussi cet accident qui fait le principal sujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* est complete ou incomplete. La possibilité

de la *rupture* complete par un seul effort est prouvée par beaucoup de faits ; il suffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuse n'ait pu résister à la force avec laquelle elle étoit tirée en-haut par la portion charnue, & en-bas par le poids du corps. M. Petit donne l'observation d'un fauteur qui se rompit complètement les deux tendons d'Achille en sautant sur une table élevée de trois piés & demi ; il n'y eut que les bouts des piés qui portèrent sur le bord de la table ; il n'y appuyèrent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit au fauteur pour se redresser ; c'est dans cet effort qu'il se cassa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carrosse. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la seule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas ; & les Praticiens favent que la contraction forcée des muscles extenseurs de la jambe est capable de casser transversalement l'os du genou. Voyez ROTULE. Si les os, comme il est prouvé, peuvent se casser par des causes si légères en apparence, comment les tendons résisteroient-ils lorsque les muscles seront obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force ? La fracture complete du tendon d'Achille n'est suivie d'aucune douleur, pourvu qu'il n'y ait aucun desordre aux environs. On sent sous la peau un espace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts cassés, & le malade ne laisse pas d'étendre son pié par l'action des muscles jambier & péronier postérieurs.

La *rupture* incomplete du tendon d'Achille occasionne beaucoup de douleurs ; on y sent une cavité qui descend & s'éleve en-dehors lorsqu'on plie le pié, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorsqu'on étend le pié ; & l'inflammation qui s'empare sur le champ de la partie, ne tarde guere à faire des progrès considerables.

La cure de la *fracture* complete du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y est absolument nécessaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. Voyez CALUS.

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade sur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pousse le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pié jusqu'à ce que les deux bouts du tendon cassé se touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compresse dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu blessé : on applique une autre compresse plus épaisse, large de deux pouces, longue de deux piés & demi, postérieurement depuis le jarret jusques & par-delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pié ; on assujettit cette compresse avec une bande longue de quatre aunes & large de deux doigts ; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte ensuite la bande obliquement sur le pié, pour passer en-travers sous la plante, & venir faire une croix de saint-André sur le coup-du-pié, en croisant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainsi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en-dedans, & de dedans en-dehors, & passant sous le pié & croisant par-dessus, on remonte en faisant des circulaires jusqu'en-dessus du gras de la jambe : on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverse les deux bouts de la compresse longue, lesquels ne sont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renversé vers le talon, & celui de la plante du pié doit être renversé du côté du jarret. On les assujettit l'un à l'autre avec des épingles ; & avec le reste de la bande on passe & on repasse plusieurs fois par - dessus en différens

endroits de la jambe & du pié, mais sans ferrer. Ces deux bouts ainsi renversés à contre - sens l'un de l'autre, & assujettis par la bande, retiennent le pié dans son dernier degré d'extension ; de maniere que les bouts des tendons sont non-seulement rapprochés, mais se touchent & se poussent mutuellement. On prescrit au malade le régime convenable : on le fait saigner deux ou trois fois selon qu'il est plus ou moins pléthorique (voyez PLETHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui se passe : on le rapplique, & ordinairement la réunion est parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incompletees des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conséquence de l'inégale traction des fibres tendineuses, voyez DOULEUR, exigent des saignées en plus grand nombre, & les malades ne guérissent pas toujours sans accident comme dans la *rupture* complete ; parce qu'il se fait communément adhérence des tendons à leur gâines, ce qui ôte cette facilité à glisser, qui rend ces organes si propres au mouvement.

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui est moins embarrassant que celui que nous venons de décrire d'après lui. Voyez PANTOUFLE. (Y)

RURAL, adject. (Gramm.) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*, voyez l'article DOYEN, une justice *rurale*.

RUREMONDE, (Géog. mod.) ville des Pays-bas dans la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuse, sur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs, & l'empereur Rodolphe lui donna en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché fondé en 1559, est suffragant de Malines. La cathédrale est la seule paroisse de la ville, mais les communautés religieuses y sont nombreuses, & les Jésuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par une incendie qu'elle essuya en 1665. Elle a été souvent prise & reprise pendant les guerres ; mais elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1719, & est gouvernée par des échevins. Long. 23. 34. lat. 51. 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, Murel (Jean), & Mercator (Gérard.)

Le premier fleurissoit dans le xv. siecle. Il se distingua par les soins qu'il prit, & les ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les Belles-lettres dans un siecle d'ignorance & de barbarie, du-moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célèbres géographes de son tems. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V. eut pour lui une estime particuliere ; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Josse Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (D.J.)

RUREMONDE, quartier de, (Géog. mod.) on appelle quartier de Ruremonde, ou la haute Gueldre, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend Ruremonde qui appartient à l'empereur ; Venlo aux Etats-généraux ; Gelre, Wachten-donk & Stralen, au roi de Prusse. (D.J.)

RUSCINO, (Géogr. anc.) ville dont la riviere de Tet, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Pli-

ne, étoit capitale des *Consuarani*, & donna son nom à toute la contrée du Rouffillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie romaine selon Méla, & selon Pline elle jouissoit du droit latin.

La décadence de l'Empire en entraîna peu-à-peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné en 816, un diplôme en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit déposé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrain qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Rouffillon*. Elle étoit bâtie sur le penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon *lib. IV. pag. 182.* qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'illibéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *lib. I.* l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis*, par Pomponius Méla, & qu'on appelle présentement le *Tet*. (D. J.)

RUSCUS, f. m. (*Botan.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule piece, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs, car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre especes de *ruscus*, entr'autres, 1°. le *ruscus* à larges feuilles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius, fructu folio incidente I. R. H. 79*, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin*. 2°. Le *ruscus* à feuilles de myrthe, pointues & piquantes, *ruscus myrthi folius, aculeatus*; c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit houx*, en anglois *the butcher's-broom*. Voyez HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (D. J.)

RUSE, f. f. (*Gram.*) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *rusés*; la *rusé* est d'un caractère faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *rusés* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *rusé* & *ruser*.

RUSES MILITAIRES, (*Art milit.*) ce sont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & surprendre l'ennemi. Les *rusés militaires* se nomment ordinairement *stratagèmes*. Voyez ce mot.

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, est celle qui s'acquiert par la *rusé* & le stratagème.

Les Grecs étoient grands maîtres dans cet art: c'est plutôt une science, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aisément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puisqu'en effet la guerre est la science des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui surmontoient leurs ennemis par la *rusé*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande vic-

Homere, qui est le conseiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à son ennemi, & que la tromperie de quelque espece qu'elle puisse être, est toujours permise. Il paroît assez que Grotius est de cet avis, dans son excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre lisent. Il rapporte un grand nombre d'autorités respectables & très-favorables aux *rusés* & fourbes militaires. Tout leur est permis, jusqu'au mensonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques saints, entre autres saint Chrysostome, qui dit que les empereurs qui avoient usé de surprise, de *rusé* & d'artifice pour réussir dans leurs desseins, étoient très-louables. Il a raison, puisque l'écriture est toute remplie de stratagèmes & de *rusés militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la supériorité du nombre, est ordinairement l'ouvrage du soldat, plutôt que celui du général; mais celle qu'on remporte par la *rusé* & par l'adresse est uniquement due à celui-ci. L'une & l'autre sont la ressource des petites armées contre les grandes; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette ressource ne peut être que dans l'esprit & dans le cœur. L'un se trouve toujours tranquille, & toujours présent dans les plus grands périls; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour soutenir & affronter un ennemi puissant & redoutable.

Un général qui se met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre presque que de nouveaux soldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expose contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les desseins de l'ennemi inutiles, par la force de son esprit & par l'artifice de ses mouvemens; un général, dis-je, tel que celui-ci, est un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au-dessus de tous les autres, & digne d'être admiré....

Celui qui compte sur le grand nombre de ses troupes & sur leur courage, n'a pas besoin de *rusés* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui opposer. Il laisse faire au nombre; il lui suffit de lâcher la détente & le coup part, il est assuré de l'effet par ses troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengiscan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre; mais celles d'Annibal furent celui de la *rusé* & de la sagesse audacieuse de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'est pas *rusé*, est un pauvre général.

Comme l'art de *ruser* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-seulement ce que Polyen & Frontin ont écrit sur ce sujet, mais encore tout ce que les historiens nous ont transmis des *rusés* des grands capitaines, il n'est pas étonnant de trouver peu de généraux assez habiles dans cette matiere pour en faire un usage fréquent. Il faut de plus un esprit vif & intelligent, qui saisisse le moment d'employer les *rusés*, qui sache les varier suivant les circonstances; & c'est ce qui ne se rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit presque toute la matiere de cet article, observe que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *rusés* ou des stratagèmes militaires; lecture qui lui paroît plus nécessaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle est très-amusante, & encore plus instructive, l'ignorance où l'on est là-dessus, fait que l'on est toujours nouveau contre la *rusé* & le stratagème; & lorsqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en usage dans l'occasion. Ce qu'il y a de bien surprenant, c'est qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient

aient été pratiqués mille fois. Enfin la guerre, dit le célèbre commentateur de Polybe, est l'art de ruser & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, est sans doute le plus habile; mais chacun ruse selon la portée de son esprit & de ses connoissances. Deux généraux médiocres se tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus subtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez SURPRISES.* (Q)

RUSE, le bout de la ruse, (*Venerie.*) il se dit lorsqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que ses voyes sont simples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. C'étoit selon Denis d'Halicarnasse, *l. III. p. 139.* l'une des douze villes des anciens Toscans; elle devint dans la suite colonie romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III. c. v.* & une ancienne inscription rapportée par Holstonius, *p. 39.* Les habitans de cette ville sont appelés *Ruscellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII. c. xlv.* C'est le *Rosellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conserve encore son ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle présentement *Rosella.* (D. J.)

RUSER, (*Vener.*) lorsqu'une bête qui est chassée va & vient sur les mêmes voyes, dans un chemin ou autres lieux, à dessein de se défaire des chiens, on dit qu'elle ruse.

RUSHDEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il cessa de vivre en 1726, âgé de 88 ans; il alla à l'église en bonne santé la veille de sa mort; à son retour chez lui, il dit qu'il se trouvoit foible, se mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-versé dans la lecture des Peres, dans la théologie polémique, & sur-tout dans les controverses contre l'église romaine qui en font la principale partie; il se dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaisirs ni les intérêts du siècle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de sermons contre les dogmes & la foi de l'église romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-estimés; entre autres, 1°. des discours sur la vérité & la certitude de la religion chrétienne. 2°. Sur la nécessité & l'utilité de la révélation. 3°. Sur les lois ecclésiastiques & civiles, faites injustement contre les hérétiques. 4°. *Examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum Testamentum*, avec de nouvelles notes sur le nouveau Testament, & sept discours à ce sujet. *Londres 1710. in-fol.* 5°. Paraphrase & commentaires sur le nouveau Testament. *Londres 1703, 2 volumes in-fol.* & c'est-là son principal ouvrage.

Il y faut ajouter ses dernières pensées, contenant les corrections de divers endroits de ses commentaires sur le nouveau Testament, avec cinq discours publiés par son ordre. *Londres 1727. in-8°.* « Quand, » dit-il, je fis mes commentaires sur le Testament, » je suivis avec trop de précipitation la route battue » par d'autres théologiens réputés orthodoxes, con- » cevant que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, étoient » un seul & même Dieu, en vertu de la même essen- » ce indivisible communiquée par le Pere. Je suis à » présent convaincu que cette notion confuse est une » chose impossible, & remplie d'absurdités & de » contradictions palpables; ainsi tous les sens qu'on » a voulu donner au terme de *Personne*, différens du » sens simple & naturel, en vertu duquel on entend » par-là un agent intelligent, réel, sont des expli-

» cations contraires à l'évidence lumineuse de la vé- » rité, comme le docteur Clarke, Jackson, & au- » tres, l'ont démontré ».

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait si long-tems tous ses efforts pour établir la doctrine opposée, nous prouve que l'arianisme a quelque chose de bien séduisant pour les meilleurs esprits. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RUSHIN, (*Géog. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'île de Man, dans sa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monastere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne subsiste plus depuis la réformation. (D. J.)

RUSIBIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, *l. V. c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie césariense, sur la route de *Lemna* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du second. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* qui écrit *Ruscada*, la place sur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, n°. 198. l'évêque de Ruscade est nommé *junior episcopus Ruscadiensis*. Cette ville a été appelée autrefois *le port de Constantine*; son nom moderne est *Succaïcade*, selon M. Dupin, dans sa remarque sur ce mot de la notice des évêchés d'Afrique; cependant cette ville est nommée *Stora* par Castald, *Astora* par Olivier, & *Estora* par Marmol. (D. J.)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, selon Pomponius, *l. I. c. vij.* & Pline, *l. V. c. iij.* C'est le même que *Rusibis portus*.

RUSMA, f. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les Grecs ont nommé *sory*. *Voyez SORY.*

Le *rusma* est une sorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on se sert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant peu de tems dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua sur une partie du corps couverte de poil; au bout d'environ trois minutes, il frotta cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en ait souffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des européens se fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisannes grecques & romaines s'en servoient; & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties deshonnêtes. Ces femmes servoient de modèles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se monstroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre; la propreté si essentielle aux femmes, & si incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards.

RUSNAMEDGI EFFENDI, f. m. (*Hist. ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances; il est le receveur général du trésor, & préside à la recette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, & samedis, jour du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pesent les monnoies, separent les especes, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet; d'autres commis, sous son inspection,

sont chargés de payer les ordonnances de sa hauteffe, du vizir azem, & du defterdar; sa charge paroît être la même que celle de garde du trésor royal en France. *Guer. mœurs des Turcs, tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, sur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV. c. ij.* marque entre *Achola* & *Brachodes extrema*. Ortelius croit que le nom moderne est *Alfaque*, & Marmol dit *Esfac*. Dans la notice épiscopale d'Afrique, l'évêque de ce siege qui est mis dans la Byzacène, est appelé *Stephanus Ruspensis*; il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacène, nommé *Ruspitensis*, car Ptolomée distingue *Ruspina* de *Ruspæ*; & ces deux villes sont pareillement distinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géog. mod.*) vaste pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la *Russie* au septentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie est au midi, aussi bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie, sont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Russie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cens lieues du sud au nord dans sa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; sa longueur de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'à ses bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; sa largeur est de trois mille versées du sud au nord, ce qui fait au moins six cent de nos lieues communes.

Enfin, ce qui est compris aujourd'hui sous le nom de *Russie*, ou des *Russes*, est à peu près aussi vaste que le reste de l'Europe; mais presque tout cet empire n'est qu'un désert, au point que si l'on compte en Espagne (qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé), quarante personnes par chaque mille carré, on ne peut compter que cinq personnes en *Russie* dans le même espace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille carré contient plus de deux cens habitans; le nombre est encore plus grand en Hollande. Au reste, nous appellions autrefois la *Russie* du nom de *Moscovie*, parce que la ville de Moscou, capitale de cet empire, étoit la résidence des grands ducs de *Russie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Russie* a prévalu.

Ce vaste empire est partagé en seize grands gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats, est celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit payenne au xij. siècle. Le roi de Suede, Gustave Adolphe, la conquit; mais le czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Rével & de l'Estonie, & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord est la province d'Arcangel, pays entierement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533. & y commercerent, sans payer aucuns droits, jusqu'au tems où Pierre le grand a ouvert la mer Baltique à ses états.

A l'occident d'Arcangel, & dans son gouvernement, est la Laponie russe, troisieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'est un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons moscovites sont aujourd'hui censés de l'église grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap nord, se conten-

tent d'adorer un Dieu, sous quelques formes grossieres; ancien usage de tous les peuples nomades.

Cette espece d'homme, peu nombreuse, a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contents & sans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils pussent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les lois empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient presque sans lois, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au sud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Russie*, appelée la *Moscovie*, Voyez **MOSKOW**.

A l'occident du duché de Moskow, est celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie européenne; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la *Russie* blanche proprement dite.

Entre Petersbourg & Smolensko, est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établissement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'est étendue dans le nord-est de l'Europe? *Sla* signifie un chef, & *esclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on sait de ces anciens Slaves, c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, située sur une riviere navigable dès sa source, laquelle jouit longtems d'un florissant commerce, & fut une puissante alliée des villes anseatiques. Le czar Ivan Basilovitz (en russe Iwan Wassilicwitsch) la conquit en 1467, & en emporta toutes les richesses, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, se trouve la province de Kiovie, qui est la *petite Russie*, la *Russie rouge*, ou l'*Ukraine*, traversée par le Dnieper, que les Grecs ont appelé *Boristhène*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inscriptions grecques de douze cens années; c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siècles, sans bâtir des murailles. Ce fut-là que les grands ducs de *Russie* firent leur résidence dans l'onzieme siècle, avant que les Tartares asservissent la *Russie*.

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie, entre le Boristhène & le Tanais, c'est le gouvernement de Belgorod qui se présente: il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la *Russie*; c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *boeufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhène au Tanais, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, passez le Tanais, vous

entrez dans le gouvernement de Véronise, qui s'étend jusqu'au bord des palus Méotides.

Vous trouvez ensuite le gouvernement de Nischgorod fertile en grains, & traversé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Astracan. Ce royaume qui commence au quarante-troisième degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantième, est une partie de l'ancien Capshak, conquis par Gengiskan, & ensuite par Tamerlan; ces tartares dominèrent jusqu'à Moscou. Le czar Jean Basilides, petit-fils d'Ivan Basiliovitz, & le plus grand conquérant d'entre les Russes, délivra son pays du joug tartare, au seizième siècle, & ajouta le royaume d'Astracan à ses autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaïk, vers le septentrion, est le royaume de Casan, qui, comme Astracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengiskan, & ensuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Basilide; il est encore peuplé de beaucoup de tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend jusqu'à la Sibérie; il est constant qu'elle a été florissante & riche autrefois; elle a conservé encore quelque reste d'opulence. Une province de ce royaume appelée *la grande Permie*, ensuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandises de la Perse, & des fourrures de Tartarie.

Des frontières des provinces d'Arcangel, de Resan, d'Astracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures jusqu'à la mer du Japon. Là sont les Samoyedes, la contrée des Ostiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin la dernière province est le Kamshatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient absolument sans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit aussi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchaient nus l'été.

Voilà les seize gouvernemens de la *Russie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Estonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Arcangel, de Laponie russe, de Moscovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgorod, de Véronise, de Nischgorod, d'Astracan, de Casan & de Sibérie.

Ces gouvernemens composent en général la domination de la *Russie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers tems, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Massagètes, des Slavons, des Cimbres, des Gètes, des Sarmates, sont aujourd'hui les sujets des czars; les Russes proprement dits, sont les anciens Roxolans ou Slavons.

La population du vaste empire de *Russie* est, comme je l'ai dit, la moindre qu'il y ait dans le monde, à proportion de son étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'est trouvé six millions six cents quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y sont pas comprises, non plus que les ecclésiastiques, qui sont au nombre de deux cents mille âmes, & l'état militaire qui monte à trois cents mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Russie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut se défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par besoin les souverains, parce que pour leur plaisir, on a grand soin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs sujets.

Il est très-vraisemblable que la *Russie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le tems que la petite-vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces

climats où elles se sont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dûs, l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du septentrion. Enfin les peuples du nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares, qui sont au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépinière d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaste étendue de pays que renferme la *Russie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieuses, malgré le soin que prit Pierre le grand de le réduire à un plus petit nombre; soin digne d'un législateur dans un empire où ce qui manque principalement c'est l'espèce humaine. Ces treize mille personnes cloîtrées & perdues pour l'état, ont soixante-douze mille serfs pour cultiver leurs terres, & c'est évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus sont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les usages, les vêtemens, les mœurs en *Russie*, avoient toujours plus tenu de l'Asie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambassadeurs dans leurs routes & dans leur séjour, & celle de ne se présenter ni dans l'église, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale opposée à notre usage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ses amis & aux femmes avec une longue arme offensive qui descend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de pelisse, avec une longue sarrasine enrichie de pierreries dans les jours solennels, & ces espèces de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus imposans aux yeux, que les perruques & le juste-au-corps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît seulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais presque tous les autres usages étoient grossiers.

Le gouvernement ressembloit à celui des Turcs par la milice des strelits, qui, comme celle des janissaires, disposa quelquefois du trône, & troubla l'état presque toujours autant qu'il le soutint. Ces strelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moskou vivoient en bourgeois; trafiquoient, ne servoient point, & pouvoient à l'excès l'insolence. Pour établir l'ordre en *Russie*, il falloit les casser, rien n'étoit ni plus nécessaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il se peut qu'il vienne des *czars* ou *thears*, du royaume de Casan. Lorsque le souverain de *Russie*, Jean ou Ivan Basilides eut, au seizième siècle, conquis ce royaume subjugué par son aïeul, mais perdu ensuite, il en prit le titre qui est demeuré à ses successeurs. Avant Ivan Basilides, les maîtres de la *Russie* portoient le nom de *veliki knés*, grand prince, grand seigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduisent par celui de *grand-duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'ambassade hollandoise, les titres de *grand seigneur* & *grand knés*, conservateur de toutes les Russies, prince de Volodimer, Moskou, Novogorod, &c. *czar de Casan*, *czar d'Astracan*, *czar de Sibérie*. Ce nom des *czars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraisemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perse, que des *césars* de Rome, dont probablement les *czars* sibériens n'avoient jamais entendu parler sur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il soit, n'est rien, si ceux qui le portent ne sont grands par eux-mêmes. Le nom d'*empereur*, qui ne signifioit que *général d'armée*, devint

le nom des maîtres de la république romaine. On le donne aujourd'hui aux souverains des Russes à plus juste titre qu'à aucun autre potentat, si on considère l'étendue & la puissance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzième siècle, celle qu'on nomme *grecque*, par opposition à la latine; mais il y avoit plus de pays mahométans & de payens que de chrétiens. La Sibirie jusqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute espèce de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été si long-tems en *Russie*, disent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les payens que dans les autres; ce n'est pas le paganisme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie pastorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces tems qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes passions, ils étoient nécessairement plus gens de bien.

Le Christianisme ne fut reçu que très-tard dans la *Russie*, ainsi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princesse nommée *Olha*, l'y introduisit à la fin du dixième siècle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Micisslas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la sœur de l'empereur Henri II. chez les Hongrois. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les autres hommes.

Cette princesse *Olha*, ajoute-t-on, se fit baptiser à Constantinople. On l'appella *Helene*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimisces ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princesse *Olha* ou *Olga* ne fit pas d'abord un grand nombre de prosélytes; son fils qui régna long-tems, ne pensa point du tout comme sa mère; mais son petit-fils *Volodimer*, né d'une concubine, ayant assassiné son frère pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Constantinople *Basile*, ne l'obtint qu'à condition qu'il se feroit baptiser; c'est à cette époque de l'année 987, que la religion grecque commença en effet à s'établir en *Russie*. Le patriarche *Photius*, si célèbre par son érudition immense, par ses querelles avec l'Eglise romaine & par ses malheurs, envoya baptiser *Volodimer*, pour ajouter à son patriarcat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par son aïeule. Un grec fut premier métropolitain de *Russie*, ou patriarche. C'est de-là que les Russes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du grec. Ils y auroient gagné si le fond de leur langue qui est la slavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moscou demander des secours, renonça enfin à sa prétention sur les églises russes, & sacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce tems, l'église russe fut aussi indépendante que son empire. Le patriarche de *Russie* fut dès lors sacré par les évêques russes, non par le patriarche de Constantinople; il eut rang dans l'église grecque après celui de Jérusalem; mais il fut en effet le seul patriarche libre & puissant, & par conséquent le seul réel. Ceux de Jérusalem, de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne sont que les chefs mercenaires & avilis d'une église esclave des Turcs. Ceux même d'Antioche & de Jérusalem ne sont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabbins des synagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un si vaste empire que vingt-huit sièges épiscopaux, & du tems de Pierre I. on n'en comp-

toit que vingt-deux; l'église russe étoit alors si peu instruite, que le czar *Frédor*, frère de Pierre le grand, fut le premier qui introduisit le plein chant chez elle.

Frédor, & sur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conseils ceux du rite grec, latin, luthérien, calviniste; ils laisserent à chacun la liberté de servir Dieu suivant sa conscience, pourvu que l'état fût bien servi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune église latine. Seulement lorsque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Astracan, il y eut environ soixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jésuites voulurent s'introduire dans ses états, il les en chassa par un édit au mois d'Avril 1718. Il souffroit les capucins comme des moines sans conséquence, & regardoit les jésuites comme des politiques dangereux.

L'Eglise grecque est flattée de se voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la romaine n'a pas la moitié de ce terrain en Europe. Ceux du rite grec ont voulu sur-tout conserver dans tous les tems leur égalité avec ceux du rite latin, & ont toujours craint le zèle de l'église de Rome, qu'ils ont pris pour de l'ambition, parce qu'en effet l'église romaine, très-resserrée dans notre hémisphère, & se disant universelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Russie* d'établissement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Constantinople jusqu'à Rome. Les Russes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les églises grecques la leur est la seule qui ne voie pas des synagogues à côté de ses temples.

La *Russie* qui doit à Pierre le grand sa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire sur la mer Noire ce que les Normands faisoient sur nos côtes maritimes de l'Océan, armer, du tems d'Héraclius quarante mille petites barques, se présenter pour assiéger Constantinople, imposer un tribut aux césars grecs. Mais le grand knés *Volodimer* occupé du soin d'introduire chez lui le Christianisme, & fatigué des troubles intestins de sa maison, affoiblit encore ses états en les partageant entre ses enfans. Ils furent presque tous la proie des Tartares, qui asservirent la *Russie* pendant deux cens années. *Ivan Basilides* la délivra & l'agrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinèrent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le grand que la *Russie* fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faisoit à Astracan étoit désavantageux. Les Russes se nourrissoient fort mal; leurs mets favoris n'étoient que des concombres & des melons d'Astracan, qu'ils faisoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du sel, cependant les coutumes asiatiques commençoient déjà à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faisoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtresse de la cour les recevoit chez elles, les logeoit séparément, & les faisoit manger toutes ensemble. Le czar les voyoit, ou sous un nom emprunté, ou sans déguisement. Le jour du mariage étoit fixé, sans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on présentoit un habit de noces à celle sur qui le choix secret étoit tombé: on distribuoit d'autres habits aux prétendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce tems-là, les femmes russes furent se mettre du rouge, se peindre les sourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierrieres, à se parer, à se vêtir d'étoffes précieuses;

c'est ainsi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples, par conséquent Pierre leur souverain n'eut pas tant de peine à policer sa nation, que quelques auteurs ont voulu nous le persuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déjà commencé d'annoncer l'influence que la *Russie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambassadeurs au pape, & à presque tous les grands souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte ottomane. Ses ambassadeurs ne réussirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiser les piés du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuissans.

Le même czar Alexis proposa d'unir, en 1676, ses vastes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus son offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les siens. C'est lui qui le premier fit rédiger un code de lois, quoiqu'imparfait; il introduisit des manufactures de toiles & de soie, qui, à la vérité, ne se soutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déserts vers le Volga & la Kama, de familles lithuaniennes, polonoises & tartares, prises dans ses guerres; tous les prisonniers auparavant étoient esclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la discipline dans ses armées. Il appella les arts utiles dans ses états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le constructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il transmit à ce fils tout son génie, mais plus développé, plus vigoureux, & plus éclairé par les voyages.

Sous le règne de Pierre, le peuple russe qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, est devenu civilisé, commerçant, curieux des arts & des sciences, aimant les spectacles, & les nouveautés ingénieuses. Le grand homme qui a fait ces changemens, est heureusement né dans le tems favorable pour les produire. Il a introduit dans ses états les arts qui étoient tout perfectionnés chez ses voisins; & il est arrivé que ces arts ont fait plus de progrès en 50 ans chez ses sujets, déjà disposés à les goûter, que partout ailleurs, dans l'espace de trois ou quatre siècles; cependant ils n'y ont pas encore jetté de si profondes racines, que quelque intervalle de barbarie, ne puisse ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, despotique, & où la nature ne répandra jamais ses bénignes influences.

Dans l'état qu'il est aujourd'hui, la nation russe est la seule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce est pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui se rend de Pétersbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Aussitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands sont renfermés dans un caravanceraï, & les Chinois prennent leur tems pour y apporter le rebut de leurs marchandises qu'ils sont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandises se vendent à Pétersbourg à l'enchere, dans une grande salle du palais italien; l'impératrice assiste en personne à cette vente; cette souveraine fait elle-même des offres, & il est permis au moindre particulier d'enchérir sur elle; aussi le fait-on, & chacun s'empresse d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du sel, des cendres, de la bière, de l'eau-de-vie, &c. L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'usage est aussi fréquent parmi les Russes que chez les Turcs.

Les revenus du souverain de *Russie* se tirent de la capitation, de certains monopoles, des douanes, des ports, des péages, & des domaines de la couronne. Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (soixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Russie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne sauroit, sans recevoir des subsides, la faire en Europe; ses fonds n'y suffiroient pas: la paie du militaire est très-modique dans cet empire. Le soldat russe n'a point par jour le tiers de la paie de l'allemand, ni même du françois; lorsqu'il sort de son pays, il ne peut subsister sans augmentation de paye; & ce sont les puissances alliées de la *Russie*, qui fournissent chèrement cette augmentation.

La couronne de *Russie* est héréditaire, les filles peuvent succéder, & le souverain a un pouvoir absolu sur tous ses sujets, sans rendre compte de sa conduite à personne. L'air de la plus grande partie de la *Russie* est extrêmement froid, les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année; le grain qu'on y sème n'y meurt j. mais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la semaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivières sont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poisson en abondance. Les forêts sont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des Russes est avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il consiste en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appelés *cuirs de Russie*, lin, chanvre, suif, goudron, cire, poix-résine, savon, poisson salé, &c. Extrait de la *description de la Russie*, par M. de Voltaire. Geneve, 1759. in-8°. tom. I. Voyez aussi *description de l'empire de Russie*, par Perri, Amsterd. 1720, 2. vol. in-12. & la *description historiq. de l'empire russe*, traduit de l'allemand, du baron de Stralemburg, Holl. 1757, 2. vol. in-12. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre & de l'Astarac. Son chef-lieu est S. Sever de Rustan.

RUSTICANA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie. Elle est placée dans les terres par Ptolomée, l. II. c. v. & marquée entre Talabriga & Mendeculia. Cellarius, *Géogr. ant.* l. II. c. j. croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Rusticiana*, & qu'il place sur la route d'Emérita à Saragosse, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la première de ces villes, & à égale distance de la seconde. (D. J.)

RUSTICITÉ, s. f. (*Gram.*) terme à l'usage des habitans des villes, par lequel ils désignent la grossièreté, simplicité, rudesse des mœurs, du caractère, du discours des gens de la campagne.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maison rustique; l'économie rustique; les choses rustiques: il se prend aussi dans le même sens que rusticité. Je suis rustique & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir, dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, ordre, (*Architect.*) ce mot se dit du premier de cinq ordres d'architecture, c'est-à-dire, de l'ordre toscan, qui est le moins orné, & celui qui approche le plus de la simplicité de la nature.

On dit aussi un ouvrage rustiqué, en terme d'architecture, quand les pierres ne sont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (D. J.)

RUSTIQUES, dieux, (*Mythol.*) les dieux rustiques chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux rustiques en grands & en petits. Les grands dieux

étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, &c. Les petits dieux étoient Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silènes & les Nymphes. (D. J.)

RUSTIQUER, v. act. (Architect.) c'est piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciselures relevées.

RUSTONIUM, (Géog. anc.) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, l. IV. c. ij. la place sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Ruficibar. Elle est nommée *Rusconia colonia* par Pline, l. V. c. ij. *Rungonia colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, l. XXX. c. x. dit que les Africains l'appelloient *Ruscinona*. Les modernes ne s'accordent pas sur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle est appelée *Breca* par Castald, *Motafus* & *Temen de Fust* par Marmol, suivant la remarque de Simler. (D. J.)

RUSTRE, terme de Blason; losange percé en rond; de sable à trois rustres d'or. Le P. Menetrier fait venir *rustre* de l'allemand *rutten*, qui signifie ces losanges percés à jour, dont on se sert pour arrêter les gros clous à vis des serrures & des hanches des portes.

RUT, f. m. terme de Chasse; ce mot se dit des bêtes fauves, pour désigner le tems où elles sont en amour: quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rouffes, c'est depuis la mi-Septembre jusqu'à la fin de Novembre, & celui des bêtes noires, est au commencement de Décembre. L'amour des lievres se fait ordinairement dans les mois de Décembre & de Janvier. La chaleur des loups se tient dès la fin de Décembre jusqu'au commencement de Février. Voyez SALNOVE. (D. J.)

RUTENIENS, LES, (Géog. anc.) *Ruteni* & *Ruteni*; ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le Rouergue & Rodes; car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays. Voyez ROUEGUE.

Les *Ruténien*s aidèrent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Rome. Tous réunis, ils composoient une armée de deux cents mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Isère & du Rhône; il les tailla en pièce, & César les soumit entièrement aux Romains. (D. J.)

RUTH, LIVRE DE, (Théolog.) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appelé parce qu'il contient l'histoire de *Ruth*, femme moabite, qui, après la mort de Mahalon son premier mari, ayant suivi Noemi sa belle-mère, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouse d'un riche israélite nommé Boos, qui fut bifayeul du roi David.

Ce livre est placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. S. Jerome, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au tems d'un des juges d'Israël, & plusieurs anciens peres, par la même raison, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth*. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui sont 1°. le cantique des cantiques; 2°. *Ruth*; 3°. les lamentations de Jérémie; 4°. l'Ecclésiaste; 5°. Esther. Quelquefois le livre de *Ruth* est mis le premier des cinq, quelquefois le second, & quelquefois le cinquième. Voyez MÉGILLAT ou MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, est de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'est le même auteur qui a composé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commo-

dément placer cette généalogie de David, sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter arriva au tems que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du tems qu'il écrivoit; de plus, il parle de David à la fin de son livre, il l'a donc écrit au plutôt sous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manières de parler, qui ne se trouvent que dans les livres des rois: la première *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, si*, &c. & la seconde: *je vous ai découvert l'oreille*, pour signifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de *Ruth* n'est point contestée. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. p. 400.*

RUTHWEN, (Géog. mod.) ville de l'Ecosse septentrionale, capitale de la province de Badenoth, sur la rive droite de la Spey. Long. 14. latit. 57. 20. (D. J.)

RUTIGLIANO, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Conversano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. Long. 34. 33. lat. 41. 2.

RUTLAND, (Géog. mod.) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèse de Peterborough, avec titre de duché. C'est la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour; mais elle est très-fertile, abondante en blé & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & est arrosée de plusieurs petites rivières, ce qui fait qu'elle nourrit quantité de brebis, dont la laine est rougeâtre, ainsi que le terroir. Oakham est la principale ville de cette province.

Elle a été bien illustrée par la naissance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès sa tendre jeunesse de grandes espérances de ce qu'il deviendrait un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'université pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemark & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorsqu'il fut de retour, le roi Charles I. le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans sa première expédition contre les Ecois. Il servit toujours ce prince fidelement, & il employa son crédit pour amener les choses à un accommodement général qui ne réussit pas. En 1661, après le rétablissement de Charles II. il fut arrêté par son ordre, ayant été accusé de trahison & de mauvaises pratiques; mais comme les commissaires des deux chambres, ne purent jamais rien trouver à sa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Westminster en 1677, âgé de 66 ans.

Entre ses ouvrages politiques, son *oceana*, ou la république qui parut à Londres en 1656, in-fol. est extrêmement célèbre en Angleterre. Lorsque l'auteur fit voir à ses amis le manuscrit de cet ouvrage, ayant qu'il fût imprimé, il leur dit, que depuis qu'il avoit commencé à penser sérieusement, il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la dernière importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réussi, du moins à son gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune sorte de gouvernement qui soit aussi accidentel qu'on se l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les sociétés des causes naturelles, qui produisent aussi nécessairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé sur ce principe, il soutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être absolument attribués à l'esprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités;

le roi & les seigneurs ayant trop perdu depuis le tems de Henri VIII. & la balance panchant trop de jour en jour du côté des communes : non qu'il prétendit approuver les infractions que le roi avoit faites aux lois, ni excuser la maniere dure dont quelques-uns des sujets avoient traité ce prince, mais pour montrer que tant que les causes du desordre subsisteroient, elles produiroient nécessairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi cherchoit toujours à gouverner de la même maniere que ses prédécesseurs, le peuple feroit sûrement tous ses efforts pour se procurer de nouveaux privilèges, & pour étendre sa liberté, aussi souvent qu'il réussiroit heureusement, comme le passé le démonstroient. Son principal dessein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remèdes lorsqu'ils arriveroient.

Il soutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte (quelqu'attentif qu'il fût à se rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager passablement les choses pendant sa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puisque sous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en desordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les fous se conduisent sagement. Il est le premier qui ait prouvé que l'autorité suit la propriété, soit qu'elle réside entre les mains d'un seul, d'un petit nombre, ou de plusieurs.

Il n'eût pas plutôt commencé à répandre son système, ayant beaucoup de connoissances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun selon ses préjugés; mais plusieurs personnes cherchèrent à disputer avec lui sur cette matiere dans la vue de s'en mieux instruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître son ouvrage, parce que tous les partis, opposés les uns aux autres, s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obstacles vinrent de la part du défenseur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faisant voir qu'une république est un gouvernement dirigé par les lois, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente administration du protecteur par ses majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie même sous un usurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit assez qu'il eût évité de publier ses sentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant absolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt sous l'usurpation; il étoit non-seulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ses compatriotes le modèle de gouvernement, qui lui paroissoit le plus propre à assurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit personne à qui son plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puisque s'il étoit reçu, ils se verroient délivrés de toute oppression; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de distinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, si le prince étoit rétabli, sa doctrine de la balance l'éclaireroit sur ses devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de son père, puisque son système ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les lois qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtisans ayant su que l'ouvrage d'Harrington étoit sous presse, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On se saisit du manuscrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'au-

teur se donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que mylady Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, étoit d'un caractère plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéressoit très-souvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il résolut de s'adresser à elle, & se fit annoncer, s'étant rendu dans son antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques-unes des femmes de Mylady Claypole entrèrent dans la chambre, suivies de sa petite fille, âgée d'environ trois ans; cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il se mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle souffrit qu'il la prît dans ses bras, où elle étoit, lorsque sa mère parut. Harrington s'avança vers Mylady Claypole, & mit l'enfant à ses pieds, en lui disant: Madame, vous êtes arrivée fort à-propos, sans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiselle. *Volée!* reprit la mere avec vivacité, *hé pourquoi, je vous prie; car elle est trop jeune pour être votre maîtresse.* Madame, répondit Harrington, quoique ses charmes l'assurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me serois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait,* repliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter mylord votre pere à me rendre justice, & à me restituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Mylady Claypole repliqua que cela ne pouvoit point être, son pere ayant lui-même assez d'enfans, & ne songeant certainement pas à en voler à personne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit question de la production de son esprit, dont on avoit donné de fausses idées à son altesse, & qui avoit été enlevé par son ordre de chez l'imprimeur. Elle lui promit sur le champ qu'elle lui feroit rendre son ouvrage, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de son pere. Il l'assura que c'étoit une espee de roman politique, qui contenoit si peu de choses préjudiciables aux intérêts du protecteur, qu'il espéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même dessein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Mylady Claypole fut si contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre son livre.

Il le dédia, suivant sa parole à Cromwell, qui, après l'avoir lu, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de son autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un seul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commissaire supérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que si on l'eût laissée à elle-même, ceux qui la composoient ne se feroient jamais accordé sur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à se perdre les uns les autres.

Pour parler à présent de l'ouvrage, il est écrit en forme de roman, à l'imitation de l'histoire Atlantique de Platon. *L'Océana*, est l'Angleterre; *Adoxus*, est le roi Jean; *Convallium*, c'est Hampton-court; *Corannus*, est Henri VIII; *Dicoitome*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamise; *Halo*, Whitehall; *Hiera*, Westminster; *Leviathan*, Hobbes; *Marpesia*, l'Ecosse; *Morphés*, le roi Jacques I; le mont *Cézia*, Windsor; les *Neustriens*, sont les Normands; *Olphans Mégaletor*, c'est Olivier Cromwel; *Panopaa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande salle de Westminster; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Elisabeth; les *Scandiens*, sont les Danois; les *Turons*, les Saxons; *Turbon*, c'est Guillaume le

conquérant; *Verulamius*, est mylord Bacon.

Cet ouvrage est composé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une section intitulée: *le conseil des Législateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la conclusion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes sortes de gouvernemens, monarchique, aristocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverses especes de gouvernemens, d'où naissent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la première partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde jusqu'au tems de Jules-César. Il s'agit dans la seconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu sa liberté. L'auteur s'attache particulièrement aux lois établies, depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire romain. Il donne une idée claire & juste de la manière dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, jusqu'à l'entière ruine de ce gouvernement sous Charles I.

On voit ensuite le conseil des législateurs, car l'auteur travaillant à donner le modèle d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce dessein, il introduit sous des noms feints, neuf législateurs parfaitement instruits des diverses especes de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier est chargé d'exposer le gouvernement de la république d'Israël; le second, celui d'Athènes; le troisième, Lacédémone; le quatrième, Carthage; le cinquième, les Achéens, les Éoliens & les Lyciens; le sixième, Rome; le septième, Venise; le huitième, la Suisse; & le neuvième, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ses propres idées, il en forme le plan de son *océana*. La méthode dans son plan de gouvernement, est d'établir d'abord une loi, d'y joindre ensuite l'explication, & de l'accompagner d'un discours qu'il fait faire à quelqu'un des législateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, sont fondés sur la division du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domestiques; le second, des anciens & des jeunes gens; le troisième, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. sterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là composent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrième lieu, ils sont partagés selon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroisses, centuries & tribus.

Le peuple est le tribunal suprême de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les causes d'appel de tous les magistrats, & des cours provinciales ou domestiques; il peut aussi appeler à compte tout magistrat, quand il est sorti de charge, si les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propose la chose.

L'auteur détaille ensuite ses idées sur le corps militaire, sur l'armée, & sur les polémarques.

Enfin dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de sa république; il ne se contente pas d'y développer ce qui concerne le sénat & l'assemblée du peuple, la manière de faire la guerre, & de gouverner en tems de paix; il y parle encore de ce qui regarde la discipline à l'égard de la religion, des moyens d'affurer la liberté de conscience,

de la forme du gouvernement particulier pour l'Écosse, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Westminster, qui doivent être le modèle du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des lois pour régler les universités; des avis pour l'éducation de la jeunesse; des conseils pour faire utilement la guerre sur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propose des réglemens sur le droit, la médecine, la religion, & sur-tout sur la manière de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magistrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes les dépenses de la république.

Je me suis étendu contre ma coutume, sur cet ouvrage profond, parce qu'il est peu ou point connu des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je pense avec l'auteur de *l'esprit des Loix*, que M. Harrington, en examinant le plus haut point de liberté où la constitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux. Je ne sai comment il pouvoit espérer qu'on regarderoit son ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il est certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des secousses, il fallut se reposer dans le gouvernement même qu'on avoit proscrit, où d'ailleurs la liberté politique est établie par les lois, & l'on n'en doit pas chercher davantage.

Quoi qu'il en soit, l'auteur donna en 1659, un abrégé *in-8°*. de son *Océana*. Il est divisé en trois livres, dont le premier roule sur les fondemens & la nature de toutes sortes de gouvernemens. Dans le second, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troisième, un plan de république propre à l'état où se trouvoit la nation angloise. Il a mis à la fin une petite dissertation intitulée: *Discours touchant une chambre de pairs*.

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio*; sur quoi, voyez *biblioth. Britan. tom. IX. part. II. art. 10.*

Au reste, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un siècle, où les plans imaginaires de républiques faisoient le sujet continuel des disputes & des conversations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours aussi chimériques, que dans un homme. Il manque au style d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'excellence de la matière. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RUTUBA, (*Geog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, selon Plin, *liv. III. c. v.* Lucain, *liv. II. v. 422.* lui donne l'épithete de *Carus*; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, selon Vibius Sequester, *p. 336.* prenoit sa source dans l'Apennin, & se jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoît point deux fleuves du nom de *Rutuba*; du-moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le passage de Vibius Sequester, *Rutuba ex Apennio*, sans s'embarasser de ce qui suit, *in Tyberium fluit*. Il est vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequester, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim*; dans ce cas le sentiment du P. Hardouin pourroit se soutenir. Une autre chose fait encore en sa faveur; c'est que les manuscrits de Vibius ne sont point d'accord sur cet en-

droit; les uns lisent *in Tybrin*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (D. J.)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (Géogr. anc.) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des Latini, dont on ne peut guère les distinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son *Enéide*. Leur capitale étoit *Ardea*, selon Tite-Live, l. I. c. lvij. & Virgile, *Æneid.* l. VII. vers. 409. 411. & 412. dit la même chose. (D. J.)

RUTUNIUM, (Géogr. anc.) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la met sur la route du retranchement à *Portus Ritupæ*, entre *Medialanum* & *Viroconium*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 11 milles du second. Camden dit que le nom moderne est *Routon* dans le Shropshire. (D. J.)

RUTUPLÆ, (Géogr. anc.) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples *Canti*, & la marque au voisinage de *Darucruum*. Quoique voisine de la mer, elle devoit en être à quelque distance, car il la met dans les terres, & on veut que ce soit aujourd'hui le bourg appelé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'est présentement. Les poètes l'ont célébré. On lit dans Lucain, l. VI, vers. 67.

*Aut vaga quàm Tethys Rutupinaque littora fervent
Unda caledonios fallit turbata Britannos.*

Et dans Juvenal, *Satyr. IV. vers. 140.*

*Circis nata forent an
Lucrinum ad Saxum, Rutupino ne edita fundo.*

Ce port est appelé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammien Marcellin, l. XX. c. j. & l. XXVII. c. viij. & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit si fameux, que son nom a été employé pour désigner toute la grande Bretagne. C'est dans ce sens qu'Aufone, *parental.* 183 a dit en parlant de S. Flavius:

Præfide latatur quo Rutupinus ager.

Et parlant de la ville d'Aquilée.

*Felix qua tanti spectatrix læta triumphii
Punisti Aufonio Rutupinum marte latronem.*

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir souverain dans la grande Bretagne, & que Théodose fit mourir dans la ville d'Aquilée. Voyez Zosime, l. IV. c. xxxv. & xlvj. où ce fait est rapporté. (D. J.)

RUTY-PUNDOC, f. m. (Hist. nat.) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une espèce particulière d'orpiment jaune, qui se trouve sur leurs montagnes; ils le calcinent plusieurs fois, & le donnent ensuite intérieurement dans les toux invétérées; les anciens Grecs en faisoient le même usage; il seroit naturel de penser que cet orpiment est un poison funeste; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous assure dans sa chimie sur ses propres expériences, que c'est un remède véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (D. J.)

RUTRUM, f. m. (Antiq. gymnast.) sorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens; c'étoit un instrument avec lequel les athlètes s'exerçoient à remuer la terre ou le sable du stade, pour fortifier les parties supérieures de leur corps: on doit rapporter à ce mot ce passage de Festus: *Rutrū tenentis juvenis est effigies in capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratiā; quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithyniā supellectilis regiæ Romam deportavit; c'est-à-dire, « on voit au capitolé la sta-*

» tue d'un jeune homme qui tient une petite truelle, » avec laquelle il semble s'exercer à jeter du sable à » la manière des Grecs: cette statue fut apportée de » Bithynie à Rome par Pompée ». (D. J.)

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *rutumentia porta*, (Antiquit. rom.) ancienne porte de Rome ainsi nommée d'un certain cocher, appelé *Rutuménus*, qui ayant remporté la victoire à la course des chevaux dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. (D. J.)

RUVO, (Géogr. mod.) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biseglia, avec un évêché fondé dans le x^e siècle & suffragant de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace, l. I. sat. v. Long. 34. 12. latit. 40. 56. (D. J.)

RUYS, (Géogr. mod.) petite presqu'île de France, en Bretagne, au diocèse de Vannes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Il y a un gouverneur dans cette presqu'île. (D. J.)

RUYSCH, MEMBRE DE, (Anat.) natif d'Amsterdam, fut professeur d'Anatomie, de Botanique & de Chirurgie. Il nous a laissé différens ouvrages. Outre toutes ses différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent son nom: telle est une membrane de l'œil, appelée *membrane de Ruysch*, le tissu cellulaire de Ruysch, &c. Voyez ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante, dont voici les caractères. Sa racine est vivace, & la feuille moins épaisse que celle du romarin; le casque est creux & découpé en deux levres; la barbe l'est en trois; le segment du milieu, qui avance en dehors, est divisé en deux parties, & roulé en forme de spirale. Les fleurs sont très-belles, d'abord disposées de six en six par anneaux, & ensuite rassemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule espèce de ce genre de plante, qui a pris son nom du célèbre Ruysch, à qui l'Anatomie délicate doit beaucoup de choses curieuses. (D. J.)

R Y

RY, (Géogr. mod.) village de basse Normandie; entre Argentan & Falaise. Je ne parle de ce village que parce que c'est le lieu de la naissance de l'historien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au collège de Ste Barbe, il publia en 1645 le premier volume de son histoire de France in-fol. le second en 1646, & le troisième en 1651. Cet ouvrage fut récompensé d'une pension de 4000 livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launoï & Dupuy, il mit au jour un abrégé de son histoire de France en 1668, en trois volumes in-4^o. dans lesquels il inséra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; sa pension fut supprimée, mais son abrégé n'en fut que plus recherché. Mezerai est inégal dans son style, & pèche souvent contre l'exactitude qui est une chose toujours nécessaire à l'histoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant secrétaire de l'Académie Française. (D. J.)

RYE, (Géogr. mod.) ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Suffex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députa au parlement, & a droit de marché public. Enfin c'est un des cinq ports du royaume, & qui est très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. Long. 18. 26. latit. 50. 52. (D. J.)

RYEGATE, (Géogr. mod.) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au sud-ouest de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. Long. 17. 10. latit. 51. 24. (D. J.)

RYP, (Géogr. mod.) village entre Alemaar & Pur-

merende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de considérable; mais il se glorifie d'avoir donné la naissance à Reland l'Adrien, savant d'une vaste érudition, & d'une belle littérature. Il étoit professeur en langues orientales, & en antiquités ecclésiastiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719 à l'âge de quarante-deux ans.

Il allia l'érudition avec le savoir-vivre, & rendit la politesse compatible avec la probité. Il a toujours vécu paisiblement avec ses collègues, & n'a jamais écrit avec aigreur contre ceux dont il combattoit les sentimens; de sorte que sans se rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un si honnête antagoniste. Ses écrits sont fort estimés; ils sont en grand nombre, quoiqu'il ait fini sa carrière dans le tems de sa vie qui ne lui présentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié plusieurs dissertations sur différens sujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ses principaux ouvrages, 1°. *Palestina ex monumentis veteribus illustrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes in-4°. avec des cartes géographiques. C'est ici constamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'est acquise. Quoiqu'il y ait sans doute quelques endroits à retoucher, cette description seroit aussi parfaite qu'elle le pourroit être, si les anciens qui ont parlé de ce pays-là, eussent pris autant de peine à le décrire, que l'auteur a employé d'exactitude & de soin à profiter des lumières qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique est judicieuse; les conséquences qu'il tire sont justes & solides.

2°. *Dissertationes quinque de nummis veterum Hebraeorum*. Utrecht 1719, in-8°. Ces cinq dissertations sont très-curieuses.

3°. *De religione Mohammedicâ, libri duo*. Utrecht 1717, in-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre, un abrégé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuscrit arabe; & dans le second les reproches & les accusations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déjà excellent de lui-même, a été traduit en françois, & imprimé à la Haye en 1721, in-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été aussi traduit en hollandois.

4°. *Antiquitates sacrae veterum Hebraeorum*. Utrecht 1717, quatrième édit. in-8°. C'est un très-bon abrégé des antiquités hébraïques.

5°. *Epicleti manuale, cui accedit tabula cebetis & alia affinis argumenti, graece & latine*. Utrecht 1711, in-40. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit aussi un commerce de lettres avec les plus illustres savans de son tems, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-savant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ses ouvrages, entre autres celui qui est intitulé *Fasti consulares*. Utrecht 1715, in-8°.

6°. *De spoliis templi Hierosolymitani in arcu Titiano Romae conspicuis*. Utrecht 1716, in-8°. Ce livre est encore plein d'érudition.

Le P. Nicéron a fait l'article du savant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec assez de soin & de recherches. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RYPTIQUE, (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuses, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient du grec *ῥιπτω*, nettoyer, déterger. (*D. J.*)

RYTHME & RYTHMIQUE, voyez RITHME & RITHMIQUE.

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, l. IV. c. j. la marque sur la côte de l'Océan ibérique. Pline la nomme *Rusadir*, & l'itinéraire d'Antonin *Rusarder Colonia*. Le nom moderne selon Marmot, est *Melilla*. (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où se fit en 1697 le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Ryswick* dans six semaines de tems.

Le premier fut signé avec la Hollande le 20 Septembre à minuit. Les traités de Munster & de Nimegue servirent de base à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le second, signé avec l'Espagne une heure après; contenoit la restitution des places prises en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liege, & l'île de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France sacrifioit par ce traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en étoit le motif.

Par le troisieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession des royaumes & pays dont il jouissoit.

Enfin par le quatrième avec l'empereur, signé le 30 Octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Vestphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles son grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Russie polonoise sur la droite du Nieper, ou Borysthène. *Long. 49. 28. latit. 50. 24.* (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russe, dans la province de même nom, sur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend sa source. Elle est surnommée *Volodimerskoy*. Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & surnommée la *Deserte*; la première est au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)

S



f. f. (*Gramm.*) c'est la dix-neuvième lettre & la quinzième consonne de notre alphabet. On la nomme communément *esse*, qui est un nom féminin ; le système du bureau typographique, beaucoup plus raisonnable qu'un usage aveugle, la nomme *se*, f. m. Le signe de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *sigma* ; c'étoit Δ chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *famech*.

Cette lettre représente une articulation linguale, siffante & forte, dont la foible est ζ . Voyez LINGUALE. Ce dont elle est le signe est un sifflement, *hoc est*, dit Wachter (*Proleg. sect. 2. §. 29.*), *habitus fortis*, à *tumore linguæ palato allisus*, & à *dentibus in transitu oris laceratus*. Ce savant étymologiste regarde cette articulation comme seule de son espèce, *nam unica sui organi littera est* (*Ib. sect. 3. §. 4. in s.*) ; & il regarde comme incroyable la commutabilité, si je puis le dire, des deux lettres r & s , dont on ne peut, dit-il, assigner aucune autre cause que l'amour du changement, suite naturelle de l'instabilité de la multitude. Mais il est aisé de voir que cet auteur s'est trompé, même en supposant qu'il n'a considéré les choses que d'après le système vocal de sa langue. Il convient lui-même que la langue est nécessaire à cette articulation, *habitus fortis*, à *TUMORE LINGUÆ palato allisus*. Or il regarde ailleurs (*Sect. 2. §. 22.*), comme articulations ou lettres linguales, toutes celles que *motu linguæ figurantur* ; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue se meut pour cette opération en cinq manières différentes, qu'il appelle *tactus*, *pulsus*, *flexus*, *tremor* & *TUMOR*. Voilà donc par les aveux mêmes de cet écrivain, la lettre s attachée à la classe des linguales, & caractérisée dans cette classe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor* ; & il avoit posé, sans y prendre garde, les principes nécessaires pour expliquer les changemens de r en s , & de s en r , qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainsi que bien d'autres qui portent tous sur l'affinité des lettres commuables.

La plus grande affinité de la lettre s est avec la lettre ζ , telle que nous la prononçons en François : elles sont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la seule différence du plus ou du moins de force ; s est le signe de l'articulation ou explosion forte ; ζ est celui de l'articulation ou explosion foible. De-là vient que nous substituons si communément la prononciation du ζ à celle de s dans les mots qui nous sont communs avec les Latins, chez qui s avoit toujours la prononciation forte : ils disoient *mansio*, nous disons *maison* en écrivant *maison* ; ils écrivoient *miseria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miseria* ; nous écrivons d'après eux *miserie*, & nous prononçons *mizere*.

Le second degré d'affinité de l'articulation s est avec les autres articulations linguales siffantes, mais surtout avec l'articulation *che*, parce qu'elle est forte. C'est l'affinité naturelle de s avec *ch*, qui fait que nos grassoyeuses disent de *messans soux* pour de *méchans choux*, des *seveux* pour des *cheveux* ; *M. le sevalier* pour *M. le chevalier*, &c. C'est encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre s une lettre auxiliaire, qui avec h , représente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat*, *cher*, *chirurgien*, *chocolat*, *chute*, *chou* : nous avons choisi pour cela la lettre c , que nous prononçons

S

souvent comme s ; & c'est la raison de notre choix : les Allemands ont pris ces deux lettres avec h pour la même fin, & ils écrivent *schild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous disons dans *Childeric*. C'est encore par la même raison d'affinité que l'usage de la prononciation allemande exige que quand la lettre s est suivie immédiatement d'une consonne au commencement d'une syllabe, elle se prononce comme leur *sch* ou le *ch* François, & que les Picards disent *chelui*, *chelle*, *cheux*, *chent*, &c. pour *celui*, *celle*, *ceux*, *cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *selui*, *selle*, *seux*, *sent*.

Le troisième degré d'affinité de l'articulation s est avec l'articulation gutturale ou l'aspiration h , parce que l'aspiration est de même une espèce de sifflement qui ne diffère de ceux qui sont représentés par s , ζ , & même v & f , que par la cause qui le produit. Ainsi c'est avec raison que Priscien, *lib. I.* a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met souvent une s au lieu de l'aspiration, comme dans *semis*, *sex*, *septem*, *se*, *si*, *sal*, qui viennent de $\sigma\pi\iota\varsigma$, $\epsilon\zeta$, $\epsilon\pi\iota\lambda\alpha$, ϵ , $\epsilon\iota$, $\alpha\lambda\varsigma$: il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient h pour s , & disoient, par exemple, *muha* pour *musa*, *propter cognationem litteræ s cum h*.

Le quatrième degré d'affinité est avec les autres articulations linguales ; & c'est ce degré qui explique les changemens respectifs des lettres r & f , qui paroissent incroyables à Wachter. Voyez R. De-là vient le changement de f en c dans *corne*, venu de *forba* ; & de c en f dans *raisin* venu de *racemus* ; de f en g dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien $\tau\epsilon\rho\sigma\omega$; & de g en f dans le supin même *tersum* venu de *tergo*, & dans *miser* tiré de $\mu\iota\sigma\epsilon\rho\varsigma$; de f en d dans *medius*, qui vient de $\mu\epsilon\delta\iota\sigma\omega\varsigma$, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en s , comme *lapis*, gén. *lapidis* pour *lapidis* ; *glans*, gén. *glans* pour *glans* ; & de d en f dans *raser* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui sont composés de la particule *ad* & d'un radical commençant par f , comme *asservare*, *assimilare*, *assurgere*, & en François *assujettir*, *assidu*, *assomption* ; de f en t dans *saltus* qui vient de $\alpha\lambda\tau\omega\varsigma$; & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par s , comme *miles*, *militis* ; *pars*, *partis* ; *lis*, *litis*, &c. ce changement étoit si commun en grec, qu'il est l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *sigma* se plaint que le *tau* le chasse de la plupart des mots ; de t en f dans *nausea* venu de $\nu\alpha\upsilon\tau\iota\alpha$, & presque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par f , *action*, *patient*, comme s'il y avoit *action*, *passient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation f , est avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces espèces sont plus rares, & cependant on trouve encore f changée en m dans *rursum* pour *rursus*, & m en f dans *sors* venu de $\mu\acute{o}\rho\iota\varsigma$; s changée en n dans *sanguis*, *sanguinaire* venus de *sanguis* ; & n changée en s dans *plus* tiré de $\pi\lambda\acute{\upsilon}\sigma$, &c.

Il faut encore observer un principe étymologique qui semble propre à la lettre f relativement à notre langue, c'est que dans la plupart des mots que nous avons empruntés des langues étrangères, & qui commencent par la lettre f suivie d'une autre consonne, nous avons mis e avant f , comme dans *esprit* de *spiritus*, *espace* de *spatium*, *espérance* ou *espoir* de *spes*, *espérer* de *sperare*, *escarbot* de $\sigma\kappa\alpha\rho\alpha\beta\omicron\varsigma$, *esquis* de $\sigma\kappa\acute{\alpha}\phi\omicron\eta$, &c.

Il me semble que nous pouvons attribuer l'origine de cette prosthèse à notre manière commune de

nommer la lettre *s* que nous appellons *esse*; la difficulté de prononcer de suite deux consonnes, a conduit insensiblement à prendre pour point d'appui de la première le son *e* que nous trouvons dans son nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conséquence auroit dû influer sur tous les mots qui ont une origine semblable, & elle n'a pas même influé sur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous disons *esprit* & *spirituel*, *espace* & *spacieux*, &c. Henri Etienne dans ses *hypomnèses*, pag. 114. répond à cette objection: *sed quin hæc adjectiva longè substantivis posteriora sint, non est quòd dubitemus*. Je ne fais s'il est bien constaté que les mots qui ont conservé plus d'analogie avec leurs racines, sont plus récents que les autres: je ferois au-contraire porté à les croire plus anciens, par la raison même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il est hors de doute que *spirituel*, *spacieux*, & autres semblables, se sont introduits dans notre langue, ou dans un autre tems, ou par des moyens plus heureux, que les mots *esprit*, *espace*, &c. & que c'est là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en soit, cette prosthèse a déplu insensiblement dans plusieurs mots; & l'euphémie, au lieu de supprimer l'*e* qu'une dénomination fautive y avoit introduit, en a supprimé la lettre *s* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *estude*, *estat*, *establi*, *escuire*, *escureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écriture*, *écureuil*, & qui viennent de *studium*, *status*, *stabilire*, *scribere*, *σκίουρος*. Si l'on ne conservoit cette observation, quelque étymologiste diroit un jour que la lettre *s* a été changée en *e*: mais comment expliquerait-il le mécanisme de ce changement?

Les détails des usages de la lettre *s* dans notre langue occupent assez de place dans la grammaire françoise de M. l'abbé Régnier, parce que de son tems on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation desquels l'euphémie l'avoit supprimée: aujourd'hui que l'orthographe est beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à observer sur les *s* muets, si ce n'est dans le seul mot *est*, ou dans des noms propres de famille, qui ne sont pas, rigoureusement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre manière de prononcer la lettre *s* quand elle est écrite, on peut établir quelques observations assez certaines.

1°. On la prononce avec un sifflement fort, quand elle est au commencement du mot, comme dans *savant*, *sermon*, *sinon*, *soleil*, *supérieur*, &c. quand elle est au milieu du mot, précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *converser*, *conseil*, &c. *bastonnade*, *espace*, *disque*, *offusqué*, &c. & quand elle est elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *passer*, *essai*, *missel*, *bossu*, *prussien*, *moussé*, &c.

2°. On la prononce avec un sifflement foible, comme *z*, quand elle est seule entre deux voyelles, comme dans *rasé*, *hésiter*, *misanthrope*, *rosé*, *exclusion*, &c. & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penserez*, *de bons avis*, &c.

On peut opposer à la généralité de la seconde règle, que dans les mots *parasol*, *présupposer*, *monosyllabe*, &c. la lettre *s* a le sifflement fort, quoique située entre deux voyelles; & contre la généralité de la première, que dans les mots *transfiger*, *transaction*, *transit*, *transitoire*, la lettre *s*, quoique précédée d'une consonne, a le sifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots sont tout-au-plus exception à la règle; mais j'ajoute, quant à la première

remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il seroit apparemment plus raisonnable de couper ces mots par un tiret, *para-sol*, *pré-supposer*, *mono-syllabe*, tant pour marquer les racines dont ils sont composés, que pour ne pas violer la règle d'orthographe ou de prononciation à laquelle ils sont opposés sous la forme ordinaire: c'est ainsi, & pour une raison pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'observe Th. Corneille, (not. sur la rem. 443. de Vaugelas) « si l'on écrivoit » *arcenciel* sans séparer par des tirets les trois mots » qui le composent, cela obligerait à le prononcer » comme on prononce la seconde syllabe du mot *en-censer*, puisque *cen* se prononce comme s'il y avoit » une *s* au lieu d'un *e*, & de la même sorte que la » première syllabe de *sentiment* se prononce ».

Pour ce qui est de la seconde remarque, si l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *transfiger*, *trans-action*, *trans-ition*, *trans-ivoire*, ce qui seroit sans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée sur ce qu'étant composés de la préposition latine *trans*, la lettre *s* y est considérée comme finale, & se prononce en conséquence conformément à la seconde règle.

La lettre *S* se trouve dans plusieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui se trouvent le plus fréquemment dans les livres classiques. *S*, veut dire assez souvent *Servius*, nom propre, ou *sanctus*; *SS*, *sanctissimus*. *S. C.*, *senatus consultum*; *S. D.*, *salutem dicit*, sur-tout aux inscriptions des lettres; *S. P. D.*, *salutem plurimam dicit*; *SEMP.* *Sempronius*; *SEPT.* *Septimius*; *SER.* *Servilius*; *SEXT.* *Sextus*; *SEV.* *Severus*; *SP.* *Spurius*; *S. P. Q. R.* *senatus populusque romanus*.

C'étoit aussi un caractère numéral, qui signifioit *sept*. Chez les Grecs σ vaut 200, & σ vaut 200000; le *sigma* joint au *tau* en cette manière ς vaut six. Le *samech* des Hébreux ס valoit 50, & surmonté de deux points ס , il valoit 50000.

Nos monnoies frappées à Rheims sont marquées d'une *S*.

S, (*Comm.*) la lettre *S* toute seule, soit en petit, soit en grand caractère, mise dans les mémoires, parties, comptes, registres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chiffre que ce soit, signifie *sou tournois*. *Diction. de comm. & de Trévoux*.

Ss, (*Ecriture.*) considérée dans sa forme, est la première partie d'une ligne mixte, & la queue de la première partie d'*x*; elle se fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Pl. des alphabets*.

S, (*Art méchaniq.*) se dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ses extrémités en sens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre *S*. Les *Eperonniers* sert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mors, & pour cette raison se nomme *S* de la gourmette. *Voyez GOURMETTE, & Pl. de l'Eperonnier*.

S, en terme de *Cloutier d'épingle*, c'est une mesure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort semblables à ceux de la lettre *S*, dans lesquels on fait entrer le fil; & par ce moyen on fait le clou au numero qu'on veut, puisqu'on le cherche dans une *S* qui est à ce numero. *Voyez Pl. du Cloutier d'épingle*.

S A

SAADCH, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle est très-peuplée, selon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture.

Long. dans les tables d'Abulféda 66^d. 30'. lat. 15^d. 140'. (D. J.)

SAAL, LA, (Géogr. mod.) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a sa source aux confins du comté de Heuneberg, & se perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle sépare. (D. J.)

SAAMOUNA, f. m. (Hist. nat. Bot.) arbre des Indes orientales dont le tronc est également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il est renflé considérablement. Son bois est épineux, gris par-dehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, léger & spongieux comme du liège. Ses feuilles sont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues assez longues. Cet arbre produit des filiques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un suc qui passe pour un remède souverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA, ou SAINA, (Géogr. mod.) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a sa source dans les montagnes de la basse Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. (D. J.)

SABA, (Géogr. anc. & sacr.) royaume dont étoit reine la princesse qui vint à Jérusalem pour voir Salomon. Elle est nommée par J. C. la reine du midi, Math. xij. 42. Marc. xj. 31.

Le nom de reine du midi dénote que le pays de cette princesse devoit être au midi de la Palestine, ce qui convient à l'Arabie heureuse. Le même passage allegué ci-dessus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le style de l'Écriture. Elle apporta en présent des choses qui se trouvoient autrefois assez communément en Arabie; savoir de l'or, des parfums & des pierres précieuses. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuse, nommé Sabai, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, in Eutrop. liv. II. vers. 320. dit :

Medis, levibusque Sabæis

*Imperat his sexus : reginarumque sub armis
Barbariæ pars magna jacet.*

Le nombre des interpretes de l'Écriture qui cherchent dans l'Arabie heureuse, les états de la reine de Saba, est assez grand, & fournit des hommes illustres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célèbres qui mettent en Ethiopie la reine de Saba. Joseph qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, Antiq. liv. II. c. v. que la capitale de l'Éthiopie s'appelloit Saba, avant que Cambise lui eût donné le nom de sa sœur Méroë.

Les Géographes connoissent une autre Saba, ville d'Asie, dans l'Arabie déserte, à environ six journées de Jérusalem : le nom moderne est Simiscazar, selon Guilandin de papyro commentar. Cependant Ptolomée, l. V. c. xix. nomme cette ville *Ξαβον*.

Saba est encore un port de l'Éthiopie sur le golfe Arabique, selon Strabon, liv. XVI. p. 770. (D. J.)

SABA, ÎLE DE, (Géogr. mod.) Cette île est au nombre des petites Antilles. Sa situation est par les 17^d 86' de lat. au nord de l'équateur à deux lieues & demie sous le vent de Saint-Eustache, ce n'est proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort escarpé, & qui n'est accessible que par un seul endroit, au-dessus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé plusieurs rangs de murailles construites en pierres seches & disposées de telle sorte qu'on peut fort aisément les renverser par partie ou en total sur ceux qui voudroient escalader cette forteresse naturelle : le des-

Tome XIV.

fus de ce rocher est occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA, ou SAVA, (Géogr. mod.) & selon M. Delisle, Sava, ville de Perse, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-persienne, sur la route de Sultanie à Cont. Elle est située dans une plaine sablonneuse & stérile, à la vue du mont Elvend. C'est une ville toute dépeuplée, & dont les murs sont ruinés. Son commerce ne consiste qu'en peaux d'agneaux. Long. 85. lat. 34. 56. (D. J.)

SABADIBÆ, (Géogr. anc.) îles de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, liv. VII. c. ij. en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (D. J.)

SABÆ, (Géogr. anc.) nom commun à différens peuples. 1^o. Sabæ, ancien peuple d'Asie dans les Indes, selon Denys-le-Periégete, vers. 1141. 2^o. Sabæ, ancien peuple de Perse selon le même, vers. 1069. 3^o. Sabæ, ancien peuple de Thrace, selon Eustathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le surnom de *sabæus*, sous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4^o. Sabæ, ville de la Lybie intérieure, selon Ptolomée, l. IV. c. vj. qui met cette ville vers la source du Cynyphe. 5^o. Sabæ, sont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *sabæ anæ* étoit un lieu particulier d'Asie dans la Médie, près la mer Caspienne, & à peu de distance de l'embouchure du fleuve Cynus, selon Ptolomée, l. VI. c. ij. (D. J.)

SABAÏSME, ou SABIÏSME, f. m. (Théol.) comme le nomme M. Fourmont l'ainé. C'est le nom de la première sorte d'idolâtrie qui soit entrée dans le monde. Voyez IDOLATRIE.

Le Sabaisme consistoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Écriture, *tuba schamaïm*, ou *seba schamaïm*, omnes militias cœli; & l'on fait que par ces termes, les Hébreux entendoient les astres & les étoiles : d'où les modernes ont formé le mot Sabaisme, pour exprimer l'idolâtrie, qui consiste à adorer les corps célestes, & celui de Sabéens pour signifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci est formé, est écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par un S ou par un Z, d'autres par TS ou par TZ : de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le Sabaisme étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine sous Seth fils d'Adam, d'autres sous Noë, d'autres sous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans son *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au tems de Moÿse, & qu'Abraham la professoit avant qu'il fût sorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enseignoient que Dieu est l'esprit de la sphere & l'ame du monde; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils assurent que les étoiles fixes sont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la lune sont les dieux supérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la suite abandonna cette religion & enseigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en prison; mais ce prince voyant qu'il persistoit dans son opinion, & craignant que cette innovation ne troublât son état & ne détruisît l'idée qu'on avoit des divinités adorées jusqu'alors, confisqua ses biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation se trouve dans le livre intitulé la religion des Nabathéens.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand respect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enseignant qu'il étoit défendu de les tuer; qu'ils

LII ij

adoroient le démon sous la figure d'un bouc, & mangeoient le sang des animaux, quoiqu'ils le jugeassent impur, parce qu'ils pensoient que les démons eux-mêmes s'en nourrissoient : tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans son *histoire de la religion des Perses*, s'est au contraire attaché à prouver que le *Sabaïsme* étoit fort différent du Paganisme. Il prétend que Sem & Élam sont les premiers auteurs de cette religion ; que si dans la suite elle parut être altérée de sa première pureté, Abraham la réforma & soutint sa réformation contre Nemrod qui la persécuta ; que Zoroastre vint ensuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné ; que le feu des anciens Persans étoit la même chose que celui que conservoient les prêtres dans le temple de Jérusalem ; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte subalterne & subordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïsme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la nécessité d'un médiateur étoit originairement une persuasion générale & régnaute parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu se découvre par la lumière naturelle : le besoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Être suprême, est une suite de cette première idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les astres dans lesquels ils supposoient que résidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour servir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps célestes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence sur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs ; & sur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, selon M. Prideaux, la première origine de l'ancien *Sabaïsme*. *hist. des Juifs. I. part. l. iij. p. 319.*

Nous disons l'ancien *Sabaïsme* ; car il subsiste encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un composé du Judaïsme, du Christianisme & du Mahométisme ; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle est récente, & ne surpasse point le tems de Mahomet, puisqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, ni dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez SABÉENS.*

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russe, au royaume de Casan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle est à trois verstes ; les habitations de cette ville ne sont que de bois, comme dans le reste de la Tartarie. *Long. 68. 40. lat. 53. 38. (D. J.)*

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii* ; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Chersonnese cimbrique, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils avoient pour voisins les *Singulones* & les *Cobandi*. (*D. J.*)

SABANI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de fénévé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on se sert pour assaisonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria* ; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Augusta* ; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inscription, insérée au recueil de Gruter.

L. Val. L. Fil. Cl. Censorinus

D. C. C. S. §. item ve, leg. j.

Les quatre premières lettres de la seconde ligne, si-

gnifient *decurio colonia Claudiane Sabaria*. Ptolomée nomme *Savaria*, dans la haute Pannonie, *Sabaria*. Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abregé d'Aurelius Victor, in *Didio Juliano*, remarque que dans le même tems on fit deux empereurs, Niger Pescennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'est présentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permission de revenir de son exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaspard Bruschius dit qu'en 1508, on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inscription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide : voici l'inscription.

Fatum necessitatis lex.

Hic situs est vates, quem divi Caesaris ira

Augusti, patriâ cedere jussit humo.

Sæpè miser voluit patriis occumbere terris ;

Sed frustra : hunc illi fata dedere locum.

Lazius croit que *Sabarie* est *Stainam-Auger*, bourgade située sur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-dessus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profession des armes, & finit par celle de solitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé ; bâtit le monastere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-tems en anachorete à la tête de plusieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'opposer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condannât à mort les Priscillianistes. Il céda à Tours l'an 397. C'est le premier des saints confesseurs auquel l'église latine ait rendu un culte public. On prêta long-tems des sermens sur sa châsse & sur ses reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poème en quatre livres ; mais ce n'est pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit composé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par son intercession. (*D. J.*)

SABASIES, f. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes & sacrifices que l'on célébroit en l'honneur de plusieurs dieux surnommés *sabasiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mithras dieu des Perses ; mais on l'avoit sur-tout donné à Bacchus à cause des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particulièrement honoré.

Ce surnom aussi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Ægiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec *αιξ*, qui signifie une chevre, l'autre vient du phénicien *tsabaoth*, qui veut dire des chevreuils. Ainsi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour signifier qu'il avoit pour pere Jupiter *sabarius*. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il est sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *sabasiennes*, dont Meursius fait mention dans son livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en fait point de détail ; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuses que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez BACCHANALES.*

SABATA, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *lib. III. ch. iv.* ou *Sabatia*, selon Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans son itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengus, à 30 mille pas de la première, & à 18 mille pas de la seconde. Plin, *lib. III. ch. v.* le nomme *portus vadum*, *Sabatium*. Strabon, *lib. IV. p. 201*, dit *τὰ σαβαννα*

Σαββάτων ὄβασα, nominata, Sabbathum vada.

Brutus, dans une lettre insérée dans celles de Cicéron, *lib. XI. epit. x.* dit: « Antoine est venu à Vada, c'est un lieu que je veux vous faire connoître. » Il est entre l'Apennin & les Alpes; & il n'est pas facile d'y passer, à cause de la difficulté des chemins ». Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce sont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à-présent, est de savoir si *Sabata* & *Sabatium vada*, sont des noms d'un même lieu. Cluvius l'assure; mais Holstenius dans ses *Remarques sur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur & met entre deux, une distance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met sur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *Pul'opicem* M. P. XII, *Albingannum* M. P. VII. Selon lui, *Vada Sabatia*, est *Vadi* ou *Vai*; *Pollupice*, est *Final*; *Albengannum*, est *Albengue*; & *Sabata* simplement, est *Savone*.

Mais voici une difficulté: si la ville de Savone, aujourd'hui siége épiscopal, est l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone est un nom ancien, déjà connu du tems des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo, Savonis*, s'est fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, &c. Ce qui est certain, c'est que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui est maritime.

Il n'est pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gènes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'est nommé que par Strabon & par Ptolomée; l'autre a été connu de Strabon, de Plin, de Brutus, de Mela, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix.* qu'étant encore simple particulier, il fut taxé d'avarice, lorsqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'usure les propriétaires, il en profita pour étendre son domaine.

Sabata ou *Sabatha*, est encore le nom d'une ville d'Asie, dans l'Assyrie. Elle est nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 stades de la Séleucie de Médie. (D. J.)

SABATH ou SABAT, (Géog. mod.) ville d'Asie au Mawaralnahr, voisine d'Ofrushnah, à 20 parasanges de Samarcande. Long. selon Alfaras 89. 55. lat. 40. 20. (D. J.)

SABATHRA, (Géog. anc.) ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, selon Ptolomée; c'est la même ville maritime que la *Sabrata* de Plin, d'Antonin & des Notices. (D. J.)

SABATIA, STAGNA, (Géog. anc.) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met *Σαβυρα* entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII. vers. 491.* fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia stagna*; & Columelle le nomme *Sabatius lacus*. Ce lac est aujourd'hui le lac de *Bracciano*. (D. J.)

SABATICE, LA, (Géog. anc.) contrée d'Asie dans la Médie. Elle prenoit son nom de la ville de *Sabata*, comme la *Sitacène* prenoit le sien de la ville *Sitace*. La *Sabatice* étoit à l'orient de la *Sitacène*, & située de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaide, selon Strabon, *lib. XI. 524.* (D. J.)

SABATINCA, (Géog. anc.) ancien lieu du Norique, selon Antonin, sur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. Lazius croit que c'est présentement *Neumarck* au-dessus de *Slaming*. (D. J.)

SABATINIENS LES, (Géog. anc.) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, selon la conjecture

d'Ortelius, qui cite Tite-Live. Sa conjecture est fort juste. Cet historien, *l. XXVI. ch. xxxij.* dit: *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui se dediderunt in arbitrium, &c.* On voit que *Campani* est un nom général qui comprend les noms suivans, comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, villes de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût aussi un peuple. (D. J.)

SABATO, (Géog. mod.) rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure; elle reçoit dans son cours le Calore, arrose Bénévent, & se perd dans le Volturmo, vis-à-vis de Caiazzo; son nom latin est *Sabbatus*, voyez ce mot. (D. J.)

SABAZIEN, adj. (Mythol.) *Σαβασίος*, c'étoit non-seulement le surnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le surnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez lesquels il étoit particulièrement honoré sous le nom du dieu *Saboué*. Le Mithra des Perses se trouve aussi sur d'anciens monumens avec la même épithète. (D. J.)

SABAUCÉ, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre du Brésil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux semblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, f. m. (Hist. jud.) c'est parmi les Juifs le septième jour de la semaine qu'ils solennifient en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Voyez SEMAINE.

Ce mot est purement hébreu, *שבת*, & signifie *cessation* ou *repos*. Philon le nomme *τὸ νομὸν γένεσθαι*, le jour de la naissance du monde. Quelques-uns prétendent que dès le premier tems de la création, Dieu commanda aux hommes d'observer le jour du *sabbat*, parce qu'il est dit dans la *Genes. chap. xj. v. 2 & 3*, que Dieu sanctifia le jour auquel il se reposa, & qu'il le bénit. C'est le sentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins; mais la plupart des peres pensent que cette sanctification & cette bénédiction dont parle Moïse, n'étoient que la destination que Dieu fit alors du septième jour, pour être dans la suite sanctifié par son peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient observé, ni que Dieu ait eu dessein de les y assujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & formel aux Hébreux, sous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx. & xxj.* aussi l'observerent-ils exactement comme un jour consacré particulièrement au culte de Dieu, en s'abstenant de toute œuvre servile. On dit même qu'ils portoient le scrupule à cet égard jusqu'à penser qu'il ne leur étoit pas permis de se défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à se laisser égorger plutôt que de combattre. On voit dans l'Evangile que les pharisiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *sabbat* commençoit le vendredi au soir, suivant l'usage des Juifs qui célèbrent leurs fêtes d'un soir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur est défendu de faire le jour du *sabbath*; ce qu'ils réduisent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs sont ainsi rapportés par Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III. chap. j.* Il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vannier, de cribler, de moudre, de bluter, de paîrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-

neuf chefs renferment diverses especes, par exemple, limer est une dépendance de moudre; & les rabbins ont exposé toutes ces especes avec de grands raffinemens.

Le *sabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & alors toutes ces défenses s'observent. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au-moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain dessus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui tomboit de la sorte, ayant de la rosée dessus & dessous. On va ensuite à la synagogue, où on récite des prières; de retour à la maison, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faisant mémoire de l'institution du *sabbat*, puis en donne aux assistans. Le matin du *sabbat*, on s'assemble à la synagogue où l'on chante des psaumes; on lit une section du Pentateuque & une des Prophetes; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du soir faite dans la synagogue chacun est de retour dans sa maison; on allume un flambeau ou une lampe à deux mèches; le maître du logis prend du vin dans une tasse & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en signe d'allégresse: ainsi finit la cérémonie du *sabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *sabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient instruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré chez les payens. *Tacit. histor. lib. V.* Plutarque au contraire, *sympof. liv. IV.* avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui est nommé *sabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *saboi*. Appion le grammairien soutenoit que les Juifs célébroient le *sabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuse nommée en égyptien *sabboni*. Enfin Perse & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *sabbat*. Or il est certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III. lettre S, page 407.*

Le *sabbat* étoit institué sur un motif aussi simple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont substitué au *sabbat* le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Voyez DIMANCHE.

Sabbat se prend encore en différens sens dans l'Écriture sainte; 1°. simplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. hebr. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs: *sabbatha mea custodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'est-à-dire la fête de pâques, de la pentecôte, des tabernacles, &c. 4°. *sabbatum* se prend aussi pour toute la semaine: *jejuno bis in sabbatho*, je jeûne deux fois la semaine, dit le pharisien superbe, en S. Luc, *xvii. 12.* *Una sabbati*, le premier jour de la semaine, *Joan. xx. 1.* Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. lettre S, page 403.*

SABBAT, (*Divinat.*) assemblée nocturne à laquelle on suppose que les forciers se rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en substance la description que Delrio donne du *sabbat*. Il dit que d'abord les forciers ou forcieres se frottent d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, & surtout les aines, & qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une quenouille, une fourche, ou sur une chevre, un taureau ou un chien, c'est-à-dire, sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très-éloignées, & dans quelque

lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, & paroît élevé sur un trône le démon qui préside au *sabbat* sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genouil devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baisant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverses infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on se met à table, & les forciers s'y repaissent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé, & tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou reprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumières s'éteignent. Les forciers & même les démons se mêlent avec les forcieres, & les connoissent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & surtout les nouvelles venues, que le bouc honore de ses caresses, & avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les forciers & forcieres sont transportés dans leurs maisons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, si le lieu du *sabbat* n'est pas éloigné de leur demeure. Delrio, *disquisit. magic. liv. II. quest. XVI. pag. 172. & suiv.*

Le même auteur prouve la possibilité de ce transport actuel des forciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puissance des démons, ni celle des bons anges, ni le transport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptisa l'eunuque de Candace, & qui du désert se trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric, roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la même nuit se trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'église de Tours, si l'on en croit la chronique de Nangis, & quelques histoires des forciers, lui suffissent pour conclure de la possibilité à l'existence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui soutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les forciers racontent du *sabbat*, n'est que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illusion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval sur un manche à balai, aussi bien que tout le reste, n'est qu'un rêve dont ils sont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y règne pas une certaine force de raisonnement qui satisfasse le lecteur; aussi pensons-nous que tout ce qu'on a dit jusqu'à présent de plus raisonnable sur le *sabbat*, se trouve dans ce qu'on va lire du p. Malebranche qui explique fort nettement pourquoi tant de personnes se sont imaginées ou s'imaginent avoir assisté à ces assemblées nocturnes.

« Un pastre dans sa bergerie, dit cet auteur, raconte après souper à sa femme & à ses enfans les aventures du *sabbat*. Comme il est persuadé lui-même qu'il y a été, & que son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin, il ne manque pas d'en parler d'une maniere forte & vive. Son éloquence naturelle étant donc accompagnée de la disposition où est toute sa famille, pour entendre parler d'un sujet aussi nouveau & aussi effrayant. Il n'est pas naturellement possible que des imaginations aussi foibles que le sont celles des femmes & des enfans, ne demeurent persuadées.

» C'est un mari, c'est un pere qui parle de ce qu'il
 » a vu, de ce qu'il a fait: on l'aime, on le respecte,
 » & pourquoi ne le croiroit-on pas? Ce pastre le
 » répete donc en différens jours. L'imagination de
 » la mere & des enfans en reçoit peu-à-peu des tra-
 » ces plus profondes; ils s'y accoutument; & enfin
 » la curiosité les prend d'y aller. Ils se frottent, ils
 » se couchent, leur imagination s'échauffe encore de
 » cette disposition de leur cœur, & les traces que
 » le pastre avoit formées dans leur cerveau, s'ou-
 » vrent assez pour leur faire juger dans le sommeil,
 » comme presentes toutes les choses dont il leur
 » avoit fait la description. Ils se levent, ils s'entre-
 » demandent, & ils s'entredisent ce qu'ils ont vu.
 » Ils se fortifient de cette sorte les traces de leur vi-
 » sion; & celui qui a l'imagination la plus forte,
 » persuadant mieux les autres, ne manque pas de
 » régler en peu de nuits, l'histoire imaginaire du
 » sabbat. Voilà donc des forciers achevés que le pas-
 » tre a faits, & ils en feront un jour beaucoup d'au-
 » tres, si ayant l'imagination forte & vive, la crainte
 » ne les retient pas de faire de pareilles histoires.

» Il se trouve, ajoute-t-il, plusieurs fois des for-
 » ciers de bonne foi qui disoient généralement à tout
 » le monde qu'ils alloient au sabbat, & qui en étoient
 » si persuadés, que quoique plusieurs personnes les
 » veillassent, & les assurassent qu'ils n'étoient point
 » sortis du lit, ils ne pouvoient se rendre à leur té-
 » moignage. » *Recherch. de la vérité, tom. I. liv. II. chap. vj.*

Cette dernière observation suffit seule pour ren-
 verser toutes les raisons que Delrio a accumulées
 pour prouver la réalité du transport corporel des
 forciers au sabbat, à moins qu'on ne dise avec Bo-
 din, que ce sont leurs âmes seules qui y assistent,
 que le démon a le privilège de les tirer de leur corps
 pour cet effet pendant le sommeil, & de les y ren-
 voyer après le sabbat: idée ridicule, & dont Delrio
 lui-même a senti toute l'absurdité.

C'est sans doute par cette considération que l'as-
 sistance au sabbat ne gît que dans l'imagination, que le
 parlement de Paris renvoie tous les forciers, qui n'é-
 tant point convaincus d'avoir donné du poison, ne
 se trouvent coupables que de l'imagination d'aller au
 sabbat. Le jurisconsulte Duaren approuve cette cou-
 tume. *De aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, &*
nocturno tempore saltitare & choreas agere dicuntur, quæ-
ritur? Et solent plærique quæstores, in eas acerbius ani-
madvertere quam jus & ratio postulet, cum synodus an-
cyrana definiverit quædam esse quæ à cacodæmone mul-
tarum mulierum mentibus irrogantur: itaque curia pari-
sienfis (si nihil aliud admiserint) eas absolvere ac dimit-
tere merito consuevit. Ayrault & Alfiat sont du même
 sentiment. Ce dernier se fonde sur ce qu'il est faux
 que les forcieres aillent en personne au sabbat. Mais
 cette raison est bien foible; car c'est un assez grand
 crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer
 par des orguens qu'elles croient nécessaires à cette
 horrible expédition. Ce qui fait penser au p. Male-
 branche qu'elles sont punissables. François Hotman
 consulté sur cette question, répondit qu'elle méritoit
 la mort. Thomas Erastus a soutenu la même chose,
 & c'est le sentiment le plus ordinaire des juricons-
 ultes & des casuistes, soit catholiques, soit protes-
 tans. Bayle. *Répons. aux quest. d'un provincial, chap.*
xxxix. pag. 577 de l'édit. de 1737. in-fol.

SABBATAIRES, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que
 quelques anciens ont nommé les juifs, de leur scrupu-
 leuse observance du sabbat.

SABBATAIRES, f. m. (*Gram. Hist. eccl. s.*) hérési-
 ques protestans qui font le sabbat avec les juifs,
 blâment les guerres, les lois politiques, les juge-
 mens, & prétendent qu'il ne faut adresser sa priere
 qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le
 S. Esprit.

SABBATARIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl. s.*) nom
 que quelques auteurs ont donné à une secte d'anabap-
 tistes, qui s'éleverent dans le xvj. siècle, & qui
 observoient le sabbat des juifs, prétendant qu'il
 n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Testament,
 par aucune loi positive. Voyez SABBAT & ANA-
 BAPTISTES.

SABBATIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl. s.*) hérétiques
 du jv. siècle, ainsi nommés de *Sabbathius* leur chef,
 qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtrise par
 Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha
 d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques,
 en leur persuadant qu'on devoit célébrer la pâque le
 quatorzième jour de la lune de Mars. Il forma même
 un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa
 prétention comme une chose indifférente, conclurent
 que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les sectateurs
 de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient
 une singularité remarquable, sans qu'on sache sur
 quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en hor-
 reur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un
 point de religion de ne rien recevoir de cette main;
 ce qui leur fit donner le nom d'*Αριστεροι*, *sinistri*,
 gauchers.

SABBATINE, f. f. (*Gram.*) terme d'école, petite
 thèse que les écoliers soutiennent les samedis, pour
 s'exercer à la grande thèse de la fin de l'année.

SABBATIQUE, LE FLEUVE: *Sabbaticus fluvius*,
 (*Geog. anc.*) riviere que quelques auteurs mettent
 dans la Palestine, & dont d'autres écrivains nient l'ex-
 istence; le P. Calmet a traité au long ce sujet.

Josephe, *l. VII. c. xiiij.* parle ainsi de cette riviere.
 Ce prince, dit-il, (Titus) rencontra en son che-
 min une riviere qui mérite bien que nous en parlions;
 elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui
 sont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque chose
 de merveilleux, car après avoir coulé six jours en
 grande abondance, & d'un cours assez rapide; elle
 se seche tout d'un coup, & recommence le lende-
 main à couler durant six autres jours comme aupá-
 ravant, & à se sécher le septième jour, sans jamais
 changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom
 de *Sabbatique*, parce qu'il semble qu'elle fête le sep-
 tième jour, comme les juifs fêtoient celui du sabbat.
 Telle est la traduction de ce fameux passage de Jo-
 sephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé
 dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par
 de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de
 cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Jo-
 sephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville
 d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville
 de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*,
 qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce
 fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du sabbat,
 ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du tems
 son lit demeure à sec; mais le septième jour il coule
 avec abondance dans la mer. De là vient que les ha-
 bitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sab-*
batique.

Pline a voulu apparemment parler du même fleu-
 ve, lorsqu'il dit, *l. XXXI. c. ij.* qu'il y a un ruis-
 seau dans la Judée, qui demeure à sec pendant tous
 les septièmes jours; *in Judæa rivus omnibus sabbathis*
siccatur, Voilà certainement Pline d'accord avec la
 traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a
 raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleu-
 ve ne coule que le samedi; & comme les savans ont
 vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du re-
 pos du sabbat, conduisent naturellement à dire que
 ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septième
 jour; ils ont tâché de concilier cette idée avec les
 paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant
 fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur

ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet, que la rivière *Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour là; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Joseph est le seul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoit point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Plin, il est évident qu'il a tiré de Joseph ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien. (D. J.)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE, (*Critiq. sacrée*) le jour *sabbatique* étoit le jour du sabbat, qui se célébroit une fois chaque semaine; l'année *sabbatique* étoit celle qui se célébroit de sept ans, & dans laquelle on laissoit la terre sans la labourer & sans la moissonner; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'année du sabbat, dit le Lévitique, xxv. 4. vous ne semez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moissonnerez point ce qui vient de soi-même; vous ne vendangerez point, car c'est l'année du repos de la terre; cette année commençoit & finissoit au mois de Septembre. (D. J.)

SABBATUS, ou **SABATUS**, (*Géog. anc.*) rivière d'Italie, au royaume de Naples; elle coule à Bénévent, & se jette dans le Vulturne. Cette rivière à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *sabbatus* s'appelle *sabato*.

Sabbatus ou *sabatus*, est aussi le nom d'une autre rivière d'Italie, selon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Consentia*, en allant vers la colonne, le dernier terme de l'Italie pour passer en Sicile. (D. J.)

SABDARIFFA, f. f. (*Hist. nat. Bot. exot.*) espèce de *ketmia* des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore*, I. R. H. elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en plusieurs parties dentelées. Ses fleurs sont grandes, & semblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre; il leur succede des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes, que l'on mange comme un légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (D. J.)

SABÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes d'Arabie, selon Ptolomée, l. VI. c. vij. il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la longitude est selon lui, 76. lat. 13. Long. de l'autre *Sabé*, 73. 40. latit. 16. 36. (D. J.)

SABECH, f. m. (*Faucon.*) est la cinquième espèce d'autour; le *sabech* ressemble à l'épervier.

SABAENS, **SABANS**, ou **SABÉENS**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) sectateurs du sabatisme, ou sabatisme. Voyez l'article **SABATISME**.

SABÉENS, LES, *Sabœi*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie heureuse. Plin, l. VI. c. xxviii en parle ainsi: Les *Sabéens*, dit-il, sont les plus célèbres d'entre les Arabes, à cause de l'encens; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*, l. III. c. iv. ajoute, la métropole de ce peuple, appelée *Saba*, est située sur une montagne. Virgile dit dans ses *Géorgiques*,

India mittit ebur, molles sua thura Sabœi.

Plin met la métropole sur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres sous lui. Les *Atramites* étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'est de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit souveraine la reine de *Saba*, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voisinage de

l'Idumée, qui portoit le nom de *Sabéen*. (D. J.)
SABELLI, (*Géog. anc.*) diminutif de *Sabini*, & qui signifie, des petits *Sabins*, ou plutôt des descendants des *Sabins*. Horace, l. II. sat. j. v. 35. dit:

*Nam Venusinus arat finem sub utrumque colonus,
Missus ad hoc pulsus, vetus est ut fama, Sabellis,
Quo ne per vacuum Romano incurreret hostis:
Sive quod Appula gens, seu quod Lucania bellum
Incuteret violenta.*

« Si je voulois copier Lucile, je vous dirois dans son style, que je ne fais pas trop si je suis de la Lucanie, ou de la Pouille, parce que Vénuse, ma patrie, est sur la frontière de ces deux provinces. » J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition que les Romains, après en avoir chassé les Samnites, y envoyèrent une colonie, de peur que si le pays étoit dépourvu de garnisons, il ne prît envie aux Apuliens & aux Lucaniens, deux nations belliqueuses, de nous faire la guerre, & de passer au-travers pour entrer sur les terres de la république. »

Je suis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Plusieurs savans s'y sont trompés; M. Dacier prétend aussi que ce sont les Samnites; & Desprez, dans son Horace à l'usage du Dauphin, a ouvert le même sentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'est. Tous ces peuples descendoient originairement des Ausones, qui depuis prirent le nom d'*Osques*, & ensuite celui de *Sabins*; ceux-ci formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picentins, les Vestins, les Marrucins, les Pélignes, les Marfes, les Eques, & les Herniques; les Samnites produisirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens, & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnèrent naissance aux Bruttians.

Il est bien vrai que les Samnites étant descendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut signifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voisinage de Vénuse, étoient aussi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (D. J.)

SABELLIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij. siècle; ils réduisoient les trois personnes de la sainte Trinité, à trois relations, ou plutôt ils les confondoient, réduisant la Trinité à la seule personne du Père, dont ils disoient que le Fils & le S. Esprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. Voyez **TRINITÉ & PERSONNE**.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolémaïde ville de Lybie, y sema ses erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des personnes; il enseignoit qu'il n'y avoit point de distinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'esprit ne font qu'un homme; il ajoutoit que le père de toutes choses étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit descendu dans le sein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le mystère de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu sur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appelé le *Saint-Esprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabelliens*, qu'ils appelloient le *Père*, ressembloit selon eux, au soleil, & étoit un pur *substratum*, dont le Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Esprit, la vertu échauffante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonté à sa source, la vertu échauffante

échauffante du Pere, avoit ensuite été communiquée aux apôtres.

Cette hérésie trouva des partisans parmi les évêques en Afrique, en Asie, & jusqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, aussi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripassiens* ou *Patropassiens*. Voyez *PATRIPASSIENS*.

Les Sociniens ont renouvelé dans ces derniers siècles, le sabellianisme, en ne reconnoissant le S. Esprit que comme une vertu, ou une efficacité de la divinité. Voyez *SOCINIENS*.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une rivière de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La rivière de *Sabia* le baigne au nord & au sud. Elle a sa source vers le 47. degré de longitude, & un peu au-delà du 21. degré de latitude méridionale. Son cours est d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (*D. J.*)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appelés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les chrétiens de *S. Jean*. Voyez sur leurs prédécesseurs l'article *SABAÏSME*.

Les mahométans de la secte d'Ali répandus dans la Perse paroissent l'occuper toute entière; cependant il se trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parsis qui sont les adorateurs du feu, les successeurs des mages, les disciples du fameux Zerdascht ou Zoroastre.

2°. Celle des *Sabiens* ou *Mandaïtes*, que l'on nomme ordinairement les chrétiens de *S. Jean*, mais qui de l'aveu de tous les voyageurs ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au reste qu'ils regardent *S. Jean-Baptiste* comme un de leurs prophètes.

Ces deux sortes de sectaires se donnent une origine très-ancienne, se vantent aussi d'avoir des livres de la première antiquité.

Les Parsis prétendent posséder ceux de Zoroastre, le *Zend*, le *Pazend*, l'*Ousta*, & ils ont le *Sadder* pour leur canon ecclésiastique.

Les *Sabiens*, selon *M. Simon*, *hist. crit. liv. I.* ont le *Sibra laadam* ou la révélation adressée à *Adam lui-même*, les livres de *Seth* & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiisme* Zoroastre, qui l'est certainement du Magisme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-dessus quelques traditions, c'est qu'il indique par son nom jusqu'au premier grand-prêtre de la secte. Selon *M. Prideaux*, les Mages & les *Sabiens* étoient très-distingués sous les rois de Perse d'après *Cyrus*.

Nous apprenons de *R. Moïse*, fils de *Maimon* ou de *Rambam*, de plusieurs passages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plupart des écrivains orientaux soit chrétiens, soit mahométans, qu'*Abraham* avoit été élevé dans le *Sabiisme*. Le passage de *Josué* sur l'idolâtrie de *Tharé* est un texte irréfutable: la ville de *Charan* où ce patriarche, en quittant celle de *Our*, alla faire sa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même jusqu'aux derniers tems le siège principal du *Sabiisme*. Bâtie, dit *Abulfaradge*, par *Cainan*, fils *Arphaxad*, (mettons *Arphaxad* lui-même, puisque ce *Cainan* est intrus), & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit, ses habitans se portèrent d'eux-mêmes à lui dresser des simulacres, & de-là le culte des astres & des statues; des astres comme d'êtres à la vérité subordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des statues comme représentant ces astres en leur absence, par exemple, la lune lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les

grands hommes lorsqu'ils ne sont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les tems a distingué plus particulièrement le *Sabiisme*: 1°. la connoissance des astres: 2°. l'art de juger par le cours des astres de tous les événemens: 3°. la science des talismans, l'apparition des génies, les enchantemens & les sorts.

Simulacres, arbres dévoués, bois sacrés, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, prière, croyance, idée de métempycose, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; *Corra*, astronome *sabien* illustre, soutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siècles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens *Chaldéens*.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présenteoit: chacun selon ses calculs & ses systèmes, ils se forgèrent des dogmes ou rejetoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes célestes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin plusieurs d'entre eux soutenoient dans le monde ou dans les mondes une espèce d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs philosophes, & sur-tout plusieurs astronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *sura* ou *chap. ij.* a mis le *Sabiisme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiisme* de près, ils y ont vu des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas être surprenant que ce soit à eux que l'on renvoie pour une connoissance plus intime du *Sabiisme*. Ainsi après *Maimonides*, *Juda Hallevi* & quelques autres espagnols, il faudroit encore consulter *Scharefani*, *Beydawi*, *Ibn Gannan*, *Ibn Nedun*, *Kessai*, & parmi nos auteurs *Golius*, d'*Herbelot*, *Hottinger*, & quelques autres.

Il faut observer que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette secte & de ses pratiques, quoiqu'absurdes la plupart, il y a dans *Moïse*, & en général dans l'écriture plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiisme*: *Maimonides* & *Ephodi*, & *R. Schem Tob* ses commentateurs ont envisagé presque toute l'idolâtrie comme une suite des idées *sabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. *Eutychiüs* avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le *Sabiisme* en *Chaldée*, de-là, dit-il, il est passé en *Egypte*, de l'*Egypte* il fut porté chez les *Francs*, c'est-à-dire en *Europe*, d'où il s'étendit dans tous les ports de la *Méditerranée*. Et comme le culte du soleil & des étoiles, la vénération des ancêtres, l'érection des statues, la consécration des arbres constituerent d'abord l'essence du *Sabiisme*; cette espèce de religion, toute bizarre qu'elle est, se trouva assez vite répandue dans toutes les parties du monde alors connu, jusqu'à l'*Inde* & jusqu'à la *Chine*; de sorte même que ces vastes empires ont toujours été pleins de statues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux visions de l'astrologie judiciaire, preuve incontestable de *Sabiisme*, puisque c'en est le fond & le premier dogme; la conclusion est simple que soit par tradition, soit

par imitation & identité d'idées, le monde presqu'entier s'est vu & se voit encore *sabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions orientales, le Magisme paroît avoir été resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le *Sabiisme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Égypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient passées & y subsistent encore aujourd'hui, il est évident aussi qu'il s'y étoit mêlé du *sabiisme*, ce que prouvent assez & *Barroncheri* & la plupart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiisme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le Christianisme, se sont éteintes & presque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci la première de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le Judaïsme, le Christianisme & le Musulmanisme? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les Sabiens, ainsi de son tems il y en avoit dans la Cappadoce. *L'alcoran*, tous les historiens, tous les auteurs persans en parlent comme d'une religion subsistante chez eux, & cela n'est pas étonnant, puisque Charan & Bassora sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de savoir pourquoi & depuis quel siècle les Sabiens s'appellent *mendai Jahia*, les disciples ou les chrétiens de S. Jean. Il n'est pas facile de déterminer; mais il semble que l'histoire arabe nous en donne une époque assez vraisemblable du tems d'Almamon. Ce prince passant par Charan, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit assembler les principaux habitans; il voulut savoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne sachant où elle tendoit, ne se dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni sabiens, mais charaniens, comme si c'eût été un nom de religion. Cette réponse assez fondée d'ailleurs, mais que le prince musulman prit ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa couer la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le prophete, sans quoi à son retour leur ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla en reprenant leur ancien nom de religion de se dire *sabiens*. Cela étoit fort sensé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimèrent mieux se faire chrétiens ou musulmans: mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les Musulmans ils se feront dits chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de se faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendai Jahia*, disciples de S. Jean.

Il est vrai que du tems de l'Évangile S. Jean a eu des disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurseur, qu'ils eussent tous embrassé le Christianisme. Il est vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui sont par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de sorte que le nom de *chrétiens de S. Jean* ou de *disciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers tems du Christianisme: on a même quelques livres de missionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé du baptême. Mais une secte ne se connoît jamais à fond que par la lecture de ses propres livres, & comme nous en avons à la bibliothèque du roi trois manuscrits assez considérables, ces livres examinés en détail pourrout mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait des *Mémoires de l'acad. des Inscr. t. XII.* (D. J.)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial, *l. IX. épigr. 55.* dit,

*Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut nostras sylvâ Sabina plagas.*

Nous ne voyons pas dans ce passage que *Sabina* soit une forêt particulière ainsi nommée: il y avoit sans doute des bois dans la Sabine, & on y chassoit; mais voici un passage plus particulier. Horace, *l. I. ode 22.* dit qu'étant occupé de ses amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour se défendre, s'il en eût été attaqué.

*Namque me sylvâ lupus in Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultrâ
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.*

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maison de campagne qu'il désigne par ces mots *vallis Sabina*, puisqu'il alloit s'y promener seul & à pié. (D. J.)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, selon Plin & Dénys. Strabon l'appelle *aquæ Costicoliæ*; c'est maintenant, selon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (D. J.)

SABINE, ou SAVIGNER, (*Botan.*) *fabina*, arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ses branches étant fort chargées de rameaux qui se dirigent d'un seul côté, elles ont tant de disposition à s'incliner & à ramper près de terre, que si l'arbrisseau est livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles ressemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles sont si petites, & si peu distinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mouffeux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles sont de très-petits chatons coniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent séparément, sont des especes de baies bleuâtres, de la grosseur d'un pois, qui contiennent trois semences oiseuses; elles sont convexes d'un côté & applaties sur les faces qui se touchent.

Cet arbrisseau est absolument des plus robustes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il résiste aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des saisons; il s'accommode de tous les terrains, ne craignant ni l'humidité, ni la sécheresse; il vient sur les lieux pierreux & très-exposés au vent: mais il se plaît davantage dans les terres grasses, & il aime mieux l'ombre que le grand soleil. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & tout aussi-bien de bouture. On ne s'avise guere d'en semer la graine, ce seroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la transplantation, plus facilement qu'aucun autre arbre toujours verd, pourvu qu'on observe les tems propres à planter ces fortes d'arbres; savoir le mois d'Avril & le commencement des mois de Juillet ou de Septembre.

La *sabine* seroit extrêmement propre à former de moyennes palissades toujours vertes, de petites haies très-régulières; à garnir les massifs des bosquets pour donner de la verdure dans la saison des frimats, & à l'embellissement de diverses parties des jardins, parce que le verd en est agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbrisseau a la facilité de venir dans les lieux ferrés & à l'ombre des autres arbres: mais il répand une odeur si forte & si désagréable, qu'on est forcé de le réleguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *sabine* est très-dur, & il n'est

point sujet à se gerfer. On ne cultive guere cet arbrisseau que par rapport à ses propriétés. C'est un incisif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque usage.

On connoît peu de variétés de cet arbrisseau.

1°. La *sabine* à feuilles de tamarisc, c'est la plus commune.

2°. La *sabine* à feuilles de cyprès, c'est celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *sabine panachée* est d'une fort médiocre apparence.

SABINE, f. f. (*Botan.*) quoique la *sabine* soit une espece de génévrier, il importe de faire connoître, & celle qu'on nomme *sabine* ou *savinier*, à feuilles de tamarisc, & la *sabine* ou le *savinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *sabina folio tamarisci Dioscoridis*, C. B. jette de sa racine en petit arbrisseau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui est toujours verd; ses feuilles sont assez semblables à celles du tamarisc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuses, d'une odeur forte & désagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *stérile*, porte au sommet des branches de petits chatons ou fleurs à trois étamines par le bas, sans pétales; il ne leur succede aucun fruit, du-moins pour l'ordinaire, car lorsque l'arbrisseau est vieux ou planté depuis long-tems dans le même endroit, il s'élève d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui changent en de petites baies applaties, moins grosses que celles du génévrier, & qui acquierent comme elles en mûrissant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne si rarement du fruit, qu'on le regarde comme stérile.

La *sabine* à feuilles de cyprès, *sabina folio cupressif*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere espece, approchant beaucoup du cyprès par son rapport, & faisant comme un arbre à tige assez grosse, dont le bois est rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles sont semblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, résineux. Ses fleurs sont composées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainsi que le calice, qui est divisé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuse. Ses baies sont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules opposés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois osselets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbrisseau croît sur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive aussi dans les jardins. (*D. J.*)

SABINE, (*Mat. méd.*) *sabine* à feuilles de tamarisc, & *sabine* à feuilles de cyprès.

La premiere espece est principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *sabine* ont une odeur balsamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-considérable d'huile essentielle. M. Cartheuser a retiré plus de deux onces & demie d'huile essentielle d'une livre marchande de feuilles de *sabine* à feuille de tamarisc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remèdes emmenagogues & *echoliques*, c'est-à-dire propres à faire couler les regles & à chasser le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractère des remèdes véritablement efficaces, c'est-à-dire que l'abus en est dangereux. Cependant sa dose même excessive ne procure pas aussi constamment & aussi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remède produise le plus souvent des accidens qui

obligent d'emprunter le secours d'autrui, & par conséquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il seroit à souhaiter que cette vérité, qui est fondée sur l'observation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeste opinion qui est répandue dans le public sur cette prétendue propriété de la *sabine*. Une autre vérité, fondée aussi sur un grand nombre d'expériences, & qu'il est très-utile de publier dans la même vue, c'est que l'avortement procuré par le secours de ce genre, est encore plus souvent accompagné que celui qui dépend de toute autre cause, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *sabine* s'ordonnent dans les suppressions des regles, & pour chasser l'arrière-faix & le fœtus mort, en infusion dans de l'eau ou dans du vin, à la dose d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorsqu'elles sont seches, à celle d'un demi-gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, &c. L'huile essentielle de cette plante, donnée à la dose de quelques gouttes, sous forme d'oleo-saccharum, est regardée aussi comme un remède très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remèdes sont aussi de très-puissans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'usage extérieur de cette plante, elle est mise au rang des plus puissans discutifs & détersifs. Ses feuilles seches, réduites en poudre, s'emploient assez communément pour mondifier, dessécher & consolider les vieux ulcères.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, passent aussi pour très-propres à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *sabine* entrent dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoïse, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile essentielle dans le baume hystérique & dans l'essence appelée dans la même pharmacopée *anti-hystérique*, & qu'il faut appeler *hystérique*; car ce remède est fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (*b*)

SABINE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, dans l'état de l'Eglise, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Teverone la sépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja, & la Sabine vieille qui est au delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entiere n'en est pas moins la plus petite province de l'état ecclésiastique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long sur autant de large, en sorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano; mais plusieurs petites rivières arrosent le pays: il est fertile en huile, en vin & en passies, qui est une sorte de raisin sec sans pepin. (*D. J.*)

SABINIEN, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) *senatus-consulte sabinien*, voyez au mot SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, (*Jurisprud. rom.*) on nommoit *Sabiniens*, sous les empereurs romains, les jurisconsultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui florissoit sous Auguste. Ce parti tiroit son nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit sous Tibere. Ils étoient opposés en plusieurs choses aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome jusqu'au tems que les empereurs, privant les jurisconsultes de leur ancienne autorité, deciderent les affaires selon leur bon plaisir sans égard aux lois & à leurs interprétations. (*D. J.*)

SABINITES, f. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné

par Pline à une pierre sur laquelle se trouvoit empreinte de la sabine.

SABINS, (*Géog. anc.*) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conserve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de la Néra jusqu'à celle de ses sources, qui est présentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite lisière aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Rieti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au delà de la Pescara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réserve de la ville d'Otricoli, qui est aujourd'hui du duché de Spolète, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Teverone la borne comme il faisoit autrefois, à-peu-près jusqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainsi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-ouest par l'Ombrie; au nord-est par des montagnes qui la séparent du Picenum; à l'orient par le peuple *Vesitini*; au sud-est par les Marses & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la séparoit des Falisques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes sur l'origine des *Sabins*; Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnasse, *liv. II.* les font lacédémoniens, & disent qu'ils se rendirent d'abord dans le territoire de Pometia, ville des Volques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & se mêlèrent avec les habitans qui y étoient déjà. La seconde opinion est celle de Zénodote de Troezen. Il dit que ce sont des peuples de l'Ombrie, qui étant chassés de leur patrie par les Pélasges, se retirèrent dans ce pays, & y furent appelés *Sabins*. La troisième est de Strabon, *liv. III.* qui croit qu'ils étoient Autochtones, *Αὐτοχθόνες*, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélasges passèrent pour la plupart chez les *Sabins*.

On fait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlèvement des *sabines*. Tatius avoit sur les *Sabins* une supériorité de prééminence; & après la paix, il passa à Rome où il s'établit; & du nom de la ville de Cures se forma, selon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurèrent en repos quelque tems; mais ils remuerent sous Tullus Hostilius, Ancus Martius & sous les Tarquins. Ils soutinrent encore la guerre sous les consuls, & disputèrent assez long-tems la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I. ch. xiv.* comment ils furent vaincus & subjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet divise le pays de l'ancienne Sabine en trois parties; savoir, au-delà de Velino: c'est aujourd'hui une partie du duché de Spolète qui est au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui est du royaume de Naples: les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui la Sabine, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la possession a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici:

<i>Reate</i> , aujourd'hui <i>Rieti</i> .	} Au-delà du Velino.	
<i>Nursia</i> , aujourd'hui <i>Norsia</i> .		
<i>Vespassia</i> , maison de campagne.		les Vespasiens en portoit le nom.
<i>Amiternum</i> , aujourd'hui <i>Amiterno Rovinato</i> .		
<i>Fourli rupes</i> .		
<i>Palantium</i> , aujourd'hui <i>Polegia</i> , village.		
<i>Forum Decii</i> , mots corrompus dans la table de Peutinger.		
<i>Esfi</i> , aujourd'hui <i>civita Real</i> .		
<i>Cutilia</i> , aujourd'hui <i>Cotyla</i> .		
<i>Velinus</i> , aujourd'hui le <i>Velino</i> .		} Rivières.
<i>Truenti fontes</i> , c'est-à-dire la source du Trono.		
<i>Alaterni fontes</i> , c. à. d. la source de la Pescara.		
<i>Velinus</i> , aujourd'hui <i>Lago piè di Luca</i> .	} Lacs.	
<i>Reatinus lacus</i> , aujourd'hui <i>Lago di Rieti</i> .		
<i>Cutiliensis lacus</i> , aujourd'hui <i>Pozzo Ratignano</i> .		
<i>Cures</i> , ancienne capitale des Sabins.	} Villes.	
<i>Regillum</i> , on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.		
<i>Eretum</i> , aujourd'hui <i>monte Ritondo</i> .		
<i>Casperia</i> , aujourd'hui <i>Aspra</i> .		
<i>Crustumenum</i> , aujourd'hui <i>Marcigliano-Vechio</i> .		
<i>Lucretilis mons</i> , aujourd'hui le mont <i>Libretti</i> .	} Montagnes.	
<i>Sacer mons</i> , colline où est le château de S. Sylvestre.		
<i>Corniculi montes</i> ,	les montagnes entre la tour de Vergara & santa Margaritella.	
<i>Anio</i> , aujourd'hui le <i>Teverone</i> .	} Rivières.	
<i>Albula</i> , aujourd'hui <i>la Solforata</i> .		
<i>Aveus</i> , aujourd'hui le <i>Curse</i> .		
<i>Telonius</i> , aujourd'hui le <i>Turano</i> .		
<i>Fabaris</i> , aujourd'hui le <i>Farfa</i> .		
<i>Allia</i> , aujourd'hui le <i>Caminato</i> .	} Villes de possession incertaine.	
<i>Himella</i> , aujourd'hui <i>l'Aia</i> .		
<i>Antemna</i> , on ne fait où elle étoit.		
<i>Canina</i> , de même.		
<i>Collatia</i> , aujourd'hui <i>saint-Agnèse</i> , village.		
<i>Ficulnea</i> , où est le château de saint-Clément.		
<i>Nomentum</i> , aujourd'hui <i>Lamentano</i> .		
<i>Fidena</i> , détruite depuis long-tems.		
<i>Corniculum</i> , vers la tour de Vergara.		

Il résulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Teverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes, & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de simples magistrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voisins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modèles de pudeur, & passoit pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine sur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejeterent sa proposition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlèvement qu'il fit des *sabines* causa une longue guerre entre les deux peuples. Les Céniniens, les Antemnates & les Crustumeniens furent vaincus. Enfin, Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque les *sabines* qui étoient devenues fem-

mes des romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jetterent au milieu des combattans, & par leurs prieres & leurs larmes, suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces *Sabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenseurs. Romulus associa à la souveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même tems dans le sénat. Cet événement qui ne fit qu'un seul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 avant Jesus-Christ. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) presqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguse, sur la côte du golfe de Venise; elle est bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Curfola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, sur les confins du duché de Mantoue & du Crémone, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maison d'Autriche l'a cédée en 1748 à dom Philippe duc de Parme. *Long. 27. 58. lat. 45. 4.*

Gérard de Sabioneta, écrivain célèbre du xij. siècle, mais moins connu sous le nom de *Sabioneta*, que sous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un ecclésiastique versé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particulièrement à la Médecine, & l'exerça avec succès en Italie & en Espagne. Il traduisit du grec & de l'arabe en latin divers ouvrages considérables, & en composa lui-même quelques-uns.

Entre ses traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Venise, chez les Juntas, en 1544 & 1555, deux vol. in-fol. 2°. Les œuvres de Rhafis *Basilica*, en 1544, in-fol. 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497, in-fol. 4°. La chirurgie d'Albucasis, imprimée à Venise en 1500, in-fol. 5°. *Gabri arabis astrologia*, lib. IX. Norimbergæ, 1533, in-folio. La seule version latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, est l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans son siècle par ses études, ne se contenta pas de traduire, il composa même plusieurs ouvrages en Médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in pronostica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viaticum Constantini africani, monachi Cassinensis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia astronomica*, car il s'appliqua aussi à l'Astrologie. Son style est assurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit beaucoup dans le xij. siècle de pouvoir écrire en latin, & ce qui est plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, s. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dixme au dieu *Sabis*. On croit que c'est le même que *Sabazeus* & *Sabur*.

SABLE, *arena, sabulum, glareas*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) le sable n'est autre chose qu'un amas de petites pierres détachées; il est rude au toucher, & insoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes especes, il y a aussi du sable de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le composent. Le sable le plus grossier se nomme *gravier*. Voyez cet article. Le sable le plus fin s'appelle *sablon*: ce dernier paroît n'être autre chose qu'un amas de petits cailloux ar-

rondis, ou de crystaux transperens, dont souvent les angles ont disparu par le frottement. C'est à cette substance que l'on doit proprement donner le nom de *sable*: tel est celui que l'on trouve sur le bord de la mer; il est très-fin, très-mobile, & très-blanc, lorsqu'il n'est point mêlé de substances étrangères; tel est aussi le *sable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le séjour qu'elle a fait anciennement sur quelques portions de notre globe, d'où elle s'est retirée par la fuite des tems.

On a dit que c'étoit à cette dernière substance que convenoit proprement le nom de *sable*: en effet, les autres substances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caractères; elles paroissent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la poussiere. Wallerius a mis le *sable* dans une classe particulière distincte des terres & des pierres; il en distingue plusieurs especes; mais ses distinctions ne sont fondées que sur des circonstances purement accidentelles; telles que la couleur, la finesse des parties, & les substances avec lesquelles le *sable* est mêlé. Il appelle le vrai *sable* ou *sablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzosa*; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena crystallifata*.

Quoi qu'il en soit, c'est-là le *sable* dont on se sert pour faire du verre; le *sablon* d'Etampes & celui de Nevers sont de cette espece; il varie pour la finesse, la blancheur, & la pureté: celui dont les parties sont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *sable mouvant*.

Presque tous les *sables* sont mêlés de parties étrangères qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties sont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, &c.

Le *sable* noir des Indes, qui est attirable par l'aimant, dont parle M. Muschenbroeck, est un *sable* mêlé de parties ferrugineuses; en joignant à ce *sable* mis dans un creuset un grand nombre de matieres grasses, ce s'avant physicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuses en fer; c'est pour cela qu'il a trouvé que ce *sable* étoit devenu plus attirable par l'aiman qu'auparavant. Les Physiciens, faute de connoissances chimiques, ne savent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *sable* verd qui, suivant la remarque de M. Rouelle, se trouve assez constamment au-dessous des couches de la terre, dans lesquelles on trouve des coquilles & des corps marins, semble redevable de sa couleur à la destruction des animaux marins qui l'ont ainsi coloré.

Outre le *sable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui est composé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces sortes de pierres; tel est le *sable* luisant qui est un amas de petites particules de mica ou de talc; il est infusible & ne se dissout point dans les acides. On sent aussi que le *sable* spatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés: en général, il paroît que les Naturalistes n'ont considéré les *sables* que très-superficiellement; ils ne sont entrés dans aucun détail sur leurs figures, qui ne peuvent être observées qu'au microscope, ni sur leurs qualités essentielles, par lesquelles ils different les uns des autres; il semble que l'on ne se soit occupé que des choses qui lui sont accidentelles. Cependant une connoissance exacte de cette substance pourroit jetter un grand jour sur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que des amas de

grains de *sable* liés par un suc *lapidifique* : de cette espece, sont sur-tout les *grais*, &c.

Le *sable* mêlé avec de la glaise contribue à la diviser & à la fertiliser ; en Angleterre on se sert du *sable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes ; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conséquent à favoriser la végétation. (—)

SABLE DE LA MER, (*Médecine.*) le *sable de la mer* est d'usage en Médecine pour les bains que l'on en fait sur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralysie & de rhumatisme ; ce *sable* est sur-tout recommandé dans ces occasions aux personnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *sable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du soleil le plus ardent après l'avoir étendu ; ensuite on le ramasse & on enfonce les malades dans ces tas de *sable*, de façon qu'ils y soient comme ensevelis, lorsqu'ils y ont resté environ un quart-d'heure ou une demi-heure, on les en voit sortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette espece de bain imite une résurrection ; d'autant que l'on voit tous les soirs les malades sortir des tas de *sable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain est dûe à la chaleur, à la salure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiqués au *sable* ; ces principes exaltés par les rayons du soleil, n'en deviennent que plus propres à donner du ressort aux fibres, à résoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

SABLE, *bain de*, (*Chimie.*) voyez BAIN, FEU, INTERMEDE.

SABLE, (*Marine.*) terme synonyme à *horloge*, voyez HORLOGE. On dit *manger son sable*, lorsqu'on tourne l'horloge avant que le *sable* ne soit écoulé, afin que le quart soit plus court ; ce qui est une friponnerie punissable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

SABLE, (*Agriculture.*) on employe dans l'Agriculture plusieurs especes de *sable* ; les uns sont stériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des sablières, &c. Les autres sont gras & fertiles : de ceux-ci, les uns le sont plus, & c'est ce qui fait les bonnes terres ; les autres le sont moins, ou ne le sont point du tout ; & c'est ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaises, & sur-tout les terres légères, arides, & sablonneuses. De plus, les uns sont plus doux, & ceux-là sont ce qu'on nomme *une terre douce & meuble* ; les autres sont plus grossiers, & ceux-ci sont ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner* ; enfin, il en est d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres ; ceux qui le sont médiocrement sont les terres fortes ; ceux qui le sont un peu plus sont les terres franches ; & ceux qui le sont extrêmement sont les terres argilleuses & les terres glaises, incapables de culture. (D. J.)

SABLE, FONDEUR EN, (*Arts méch.*) les *Fondeurs en sable* ou de petits ouvrages, composent une partie très-nombreuse de la communauté des *Fondeurs* qui se partage en plusieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équestres, ou grande fonderie (voyez tous ces articles), & de petits ouvrages moulés en *sable*. C'est de cette dernière espece de fondeurs dont il est mention dans cet article, & celle qui est la plus commune, parce que les occasions de faire de grandes fonderies sont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire usage de leurs talens.

Pour fondre en *sable*, on commence par préparer les moules ; ce qui se fait en cette maniere : on corroye le *sable* dont on doit faire les moules avec le

rouleau de bois, représenté *figure 12. Planche du fondeur en sable*, dans la caisse à *sable*, qui est un coffre *A B C D*, non couvert, de 4 piés de long *B C*, & 2 de large *A B*, de 10 pouces de profondeur *B E*, monté sur quatre piés *ffff* qui le soutiennent à hauteur d'appui. Voyez la *figure 14. Planche du fondeur en sable*. Corroyer le *sable*, c'est en érafer toutes les mottes avec le rouleau ; on rassemble ensuite le *sable* dans un coin de la caisse, avec une petite planche de six pouces de long, appelée *ratiffé-caisse* ; voyez la *figure 14. n^o. 2.* on recommence plusieurs fois la même opération jusqu'à ce que le *sable* soit mis en poudre ; c'est ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *sables* ne sont pas également propres aux *Fondeurs* ; ceux qui sont trop secs, c'est-à-dire, sans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles : celui dont les fondeurs de Paris se servent vient de Fontenay-aux-roses, village près de Paris ; sa couleur est jaune, mais devient noire par la poussiere de charbon, dont les *Fondeurs* saupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *sable* médiocrement humecté, on pose le chassis *A B C D*, *figure 16.* sur un ais, *figure 17.* & le tout sur un autre ais *ghik*, posé en travers sur la caisse, *figure 14.* le côté inférieur en-dessus ; on emplit l'intérieur du chassis de *sable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en assurer toutes les parties, & le faire tenir au chassis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure ; en sorte que le *sable* ainsi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chassis ; avant de le retourner on affleure (avec le racloir représenté *figure 13.* qui est une lame d'épée emmanchée) le *sable* du moule aux barres du chassis, en coupant tout ce qui est plus élevé qu'elle. On retourne ensuite le moule sur lequel on place les modeles, soit de cuivre ou de bois, &c. que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chassis à moitié de leur épaisseur, observant avant de poser les modeles, de poncer le *sable* du chassis avec de la poussiere de charbon contenue dans un sac de toile, au travers de laquelle on l'a fait passer. L'usage de cette poudre est de faciliter la retiration de modeles que l'on doit faire ensuite : le *poncif*, qui est une sorte de *sable* très fin, sert au même usage.

Lorsque les modeles sont placés dans le *sable* du premier chassis, & que leur empreinte y est parfaitement imprimée, on place le second chassis, *fig. 15.* qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correspondans du premier chassis. Ces chevilles servent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule se présentent vis-à-vis les uns des autres ; le chassis ainsi placé, on ponce soit avec de la poussiere de charbon ou du *poncif* contenu dans un sac de toile les modeles & le *sable* du premier chassis ; on souffle ensuite avec un soufflet à main, semblable à celui qui est représenté dans les planches du ferblantier, sur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du *poncif*, qui ne sont point attachés au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles sont retirées : la verge du jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre passe par la breche pratiquée à une des barres *CD*, *cd* de chaque chassis ; ces breches servent d'entonnoir pour verser le métal fondu dans le moule.

Ce premier chassis ainsi préparé, & le second placé dessus ; on l'emplit de *sable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux : on commence par mettre un peu de *sable* sur les modeles que l'on bat légèrement avec le cogneux, qui est un cylindre de bois d'un pouce de diametre, & de quatre

ou cinq de long, voyez la fig. 11. dont on se sert comme du maillet, pour faire prendre au sable la forme du modele; par-dessus ce premier sable, on en met d'autre, jusqu'à ce que le chassis soit rempli. On affleure ce sable comme celui du premier chassis avec le racloir, fig. 13. & le moule est achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chassis qui a les chevilles, ce qui sépare le moule en deux, & laisse les modeles à découvert que l'on retire du chassis où ils sont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, sorte de couteau de fer représenté fig. 10. Le même outil sert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorsque le chassis en contient plusieurs, & les évènements particuliers de chaque modele. Le moule ainsi préparé, & réparé avec des ébauchoirs de fer, s'il est besoin, est, après avoir été séché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire sécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chassis, ou demi-moules; savoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toit de maison, & deux autres à côté de ceux-ci, en sorte que le feu en est entièrement entouré; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occasionner la rupture, lorsqu'on y verse le métal fondu, si les moules n'étoient pas bien séchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainsi les moules, un autre fait fondre le métal, qui est du cuivre, dans le fourneau représenté, fig. 1. Le fourneau est un prisme quadrangulaire de 10 pouces ou environ en tous sens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un massif de maçonnerie ou de briques revêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de résister au feu. Le prisme creux *ABCD*, *cbd*, fig. 9. est séparé en deux parties par une grille de terre cuite *ff*, percée de plusieurs trous: la partie supérieure, qui a environ un pié de hauteur, sert à mettre le creuset *E* & le charbon allumé: la partie inférieure est le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre *x*, fig. 1. bien latée avec de la terre glaise ou de la cendre; c'est dans le cendrier que le porte-vent *h g F* du soufflet aboutit d'où le vent qu'il porte passe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille *ff*, ce qui anime le feu de charbon dont il est rempli, & fait rougir le creuset & fondre le métal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre *A*, qui glisse entre deux coulisses *c d*, *se*, on a aussi un couvercle de terre pour couvrir le creuset. Voyez CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diamètre. On se sert pour mettre le cuivre dans le creuset d'une cuillière représentée, fig. 4. appelée *cuillière aux pelotes*, qui est une gouttière de fer enmanchée d'un manche de même métal; la cuillière est creuse & ouverte dans toute sa longueur, pour que les pelotes de cuivre puissent couler plus facilement dans le creuset. Les pelotes sont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie ensemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puissent entrer en un paquet dans le creuset; on se sert aussi au fourneau d'un outil appelé *tisonnier*, représenté fig. 5. C'est une verge de fer de 2½ piés de long, pointu par un bout, qui sert à déboucher les trous de la grille sur laquelle pose le creuset. On se sert aussi des pincettes, fig. 2. pour arranger les charbons, ou retirer du creuset les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le soufflet *I* de de la forge est composé de deux soufflets d'orgue, qu'on appelle *soufflet à double vent*, voyez SOUFFLET A DOUBLE VENT, suspendu à une poutre *P* par deux suspentes de fer *P Q*, qui soutiennent la table du milieu; le mouvement est

communiqué à la table inférieure par la bascule *io*, qui fait charnière au point *N*; l'extrémité *O* de la bascule est attachée par une chaîne *ok*, qui tient à la table inférieure où est attaché un poids *k*, dont l'usage est de faire ouvrir le soufflet, que l'on ferme en tirant la bascule *IO*, par la chaîne *IM*, terminée par une poignée *M*, que l'ouvrier tient dans sa main. Voyez la fig. 1. Le vent passe par le porte-vent de bois ou de fer *H G* dans le cendrier, d'où il passe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal est en fusion, deux ouvriers placent les moules dans la presse, fig. 18. on commence par mettre un ais, fig. 17. de ceux qui ont servi à former les moules sur la couche *AB* de la presse, qui est posée sur le baquet plein d'eau, fig. 6. sur cet ais on étale un peu de sable, pour que le moule que l'on pose dessus porte dans tous ses points sur le premier moule, composé de deux chassis, on met une couche de sable, sur lequel on pose un autre moule; ainsi de suite jusqu'à ce que la presse soit remplie; par-dessus le sable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-dessus lequel on met la traverse *CD* de la presse, que l'on serre également avec les deux écrous *EF*, taraudés de pas semblables à ceux des vis *ef*; toute cette machine est de bois.

Lorsque l'on veut couler le métal, on incline la presse, en sorte que les ouvertures *ee* des chassis qui servent d'entonnoirs pour les jets, regardent en en-haut; ce qui se fait en appuyant les moules par la partie opposée sur le bord du baquet, en sorte que leur plan fasse avec l'horison un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verser le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire représentée fig. 8. c'est une cuillière de fer percée de plusieurs trous, au-travers desquels le métal fondu passe, & qui retient les scories que le fondeur jette dans un coin du fourneau; après que le métal est écumé, on prend le creuset avec les hannes, représenté fig. 3. & on verse le métal fondu dans les moules. Lorsque le métal a cessé d'être liquide, on verse de l'eau sur les chassis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis; on relève ensuite les moules, & on desserre la presse, d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le sable est ensuite remis dans la caisse, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les hannes avec lesquelles on prend les creusets dans le fourneau, sont des pinces de fer dont les deux branches sont recourbées en demi-cercle, qui embrassent le creuset; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, est perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuset, a la précaution de mettre à sa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de se brûler en tenant la tenaille près du creuset, ce qui ne manqueroit pas d'arriver sans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui est dans le creuset.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les remettent à ceux qui les ont commandés sans les réparer.

SABLE, f. m. (*Jardin.*) terre légère sans aucune consistance, mêlée de petits graviers, qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on se sert pour couvrir les allées. Il y a du sable blanc, du rouge & du noir; celui-ci se tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie: c'est le meilleur de tous les sables. On connoît leur bonté en les mettant sur de l'étoffe: si le sable la salit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *sable mâle*, celui qui dans un même lit est d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nom-

me *sable femelle*. Le gros *sable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *sable fin* & délié en le passant à la claie ferrée, pour sabler les aires battues des allées des jardins. (D. J.)

SABLE, (*Plomberie.*) les plombiers se servent de *sable* très-blanc pour mouler plusieurs de leurs ouvrages, & particulièrement pour jetter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *sable* de ces tables, on le mouille légèrement, & on le remue avec un bâton; ce qu'on appelle *labourer le sable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (D. J.)

SABLE, *terme de Blason*; le *sable* est la quatrième couleur des armoiries; c'est le noir. Il y a deux opinions sur l'origine de ce terme: plusieurs écrivains le dérivent des martes zébelines, que l'on nommoit anciennement *zables* ou *sables*; d'autres croient que la terre étant ordinairement noire, on s'est servi du mot *sable* pour exprimer la couleur noire que l'on voit souvent dans les armoiries; mais quand on considère que la marte est presque noire, & qu'on l'a toujours appelée zébeline, on vient à penser qu'elle est la véritable origine du mot *sable* en terme de blason. C'est aussi le sentiment de Borel. (D. J.)

SABLES D'OLONNE, *les*, (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. Voyez OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, &c. petite ville de France, dans le bas-Maine, sur la Sarthe, à 10 lieues au sud-ouest du Mans, & à égale distance au nord-est d'Angers. Elle est fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'église du Mans par un seigneur nommé *Alain*. Elle fut érigée en marquisat par Henri IV. en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'histoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son père, Guillaume Ménage y étoit né. *Longitude 17. 14. latit. 47. 49.* (D. J.)

SABLÉE, FONTAINE, (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine sablée* un vaisseau de cuivre étamé, ou de quelquel'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le sable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devoit jamais se servir de vaisseau de cuivre à cause du verd de-gris, ou du moins cela n'est permis qu'aux peuples de la propriété la plus recherchée, tels que sont les Hollandois. (D. J.)

SABLER, L'ACTION DE, (*Physiolog.*) c'est une façon de boire dans laquelle on verse brusquement la boisson tout-à-la-fois dans la bouche; & la langue conduit le tout dans le gosier avec la même vitesse. C'est cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amystis*.

Pour *sabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la valvule du gosier en la baissant sur la langue, ou en retirant la langue sur elle, afin de prendre son tems pour avaler. L'autre est d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laisser passer tout d'un coup la liqueur dans le gosier, sur lequel la langue se retire aussitôt, pour pousser le liquide dans l'œsophage, & pour baisser l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artère.

Cette manière débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoutant à prendre. Ce moyen est assez bon pour éviter le dégoût, parce que la boisson passe avec tant de vitesse, qu'elle n'a pas le tems de frapper désagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régale, comme on dit vulgairement, ne diffère de *sabler* qu'en ce que le *sabler* se fait en un seul coup, & que le galet se fait en plusieurs.

Pour boire ainsi on renverse la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arrière

pour boucher le gosier, afin d'éviter la chute trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artère; on verse de haut, mais doucement, pour donner le tems à la langue & à la valvule du gosier de s'éloigner pour le passage de la boisson, & lorsqu'il en est passé environ une gorgée, la langue & la valvule se rapprochent subitement, pour empêcher que ce qui est encore dans la bouche, ne suive ce qui est déjà dans le gosier, & on profite de cet instant, pour respirer par le nez.

A l'égard du *sabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, servira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule se rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, jusqu'à ce qu'on ait pris son tems pour avaler; lequel tems est toujours après l'inspiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on élève la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner passage à une partie du liquide; ensuite la langue se retire dans le fond du gosier, pour pousser le liquide dans l'œsophage; de manière qu'elle ne fait qu'avancer sa racine en devant, pour laisser entrer l'eau, & ensuite se retirer jusqu'au fond du gosier, tant pour pousser le liquide dans le fond de l'œsophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens instantanés sont répétés, jusqu'à ce que l'on ait achevé de boire. Voyez BOIRE & DÉGLUTITION, *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1715 & 1716.*

J'ajoute seulement qu'il n'y a pas le moindre plaisir à *sabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la savoure point en l'avalant tout-d'un-coup, & d'une seule gorgée. Il y a plus: dans cette manière brusque de boire, on risque de s'étouffer, si par hasard la langue n'a pas pu en baissant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artère du torrent d'un vin fumeux; c'est là-dessus qu'est fondé ce couplet d'une de nos meilleures chansons bacchiques,

*Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire est mort!
Une pinte de vin imprudemment sablée,
A fini son illustre sort:
Et sa cave est son mausolée.*

(D. J.)

SABLER une allée, (*terme de Jardinier.*) c'est couvrir avec art une allée de sable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *sabler* une allée, il faut la dresser, ensuite la battre à deux ou trois volées; car, sans cette façon, le sable se mêle en peu de tems avec la terre. Enfin on met dessus l'allée battue, deux pouces d'épaisseur de sable de rivière, sur lequel on passe le rouleau. (D. J.)

SABLESTAN LE, (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sablustan*, & d'Herbelot *Zablestan*; province de Perse, sur les confins de l'Indoustan, bornée au nord par le Khorasan, au midi par le Ségestan, au levant par le Candahar, & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, si fameuse dans l'histoire orientale. Il est arrosé de rivières, de sources & de fontaines. Les montagnes dont il est rempli, ont été connues des anciens sous le nom de *Paropamisus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamisades* de Quinte-Curce. Le *Paropamisus* est une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, est encore aujourd'hui aussi grossier qu'il étoit du tems d'Alexandre. (D. J.)

SABLIER, s. m. ou HORLOGE DE SABLE, c'est proprement une clepsydre, dans laquelle on emploie le sable au lieu d'eau. Voyez CLEPSYDRE. (O)

SABLIER, (*Ecriture.*) c'est un petit vaisseau où l'on met du sable ou de la poussière, qu'on répand sur l'écriture, afin de la sécher plus vite, ou d'user du

du papier écrit, comme si l'écriture étoit sèche, la poussière attachée aux lettres buvant le superflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIÈRE, f. f. (*Gram. & Econ. rustiq.*) lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable.

SABLIÈRE, (*Charpent.*) pièce de bois qui se pose sur un poitrail, ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison. C'est aussi la pièce qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les solives du plancher.

Sablière de plancher, pièce de bois de sept à huit pouces de gros, qui étant soutenue par des corbeaux de fer, sert à porter les solives d'un plancher. *Daviler. (D. J.)*

SABLIÈRES, f. f. pl. (*Charpent.*) espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les solives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, f. m. (*Gram.*) sable blanchâtre & grossier, dont on se sert pour écurer la vaisselle qui en est promptement détruite. On dit passer au sablon.

SABLON, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *naticæ*. C'est un limaçon à bouche demi-ronde ou ceintrée, qui diffère de la nérîte, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il se nourrit sur le rocher, porte une opercule, & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle*. Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de sa coquille, ressemblent aussi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces trois parties de la guignette. Ses cornes sont assez longues, pointues & très-fines; l'animal dans sa marche les balance sans interruption du haut en bas, & de bas en haut. Il est rare que dans ce mouvement l'une précède l'autre. Elles se suivent toujours avec beaucoup de justesse, comme si elles battoient en quelque sorte une espèce de mesure. (*D. J.*)

SABLONES, (*Géog. anc.*) lieu de la Belgique. Antonin le met sur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la première, & à dix mille pas de la seconde. On croit que c'est Santen sur le Rhein; du moins Ortelius adopte ce sentiment. (*D. J.*)

SABLONNER, v. act. (*Econ. domestiq.*) passer au sablon. C'est une manière de nettoyer la vaisselle dans les cuisines. Si elle est de cuivre, le sablon enlève l'étamage, & rend les vaisseaux d'un usage dangereux. Si elle est d'argent, elle perd ses formes, & souffre un déchet considérable.

SABLONNEUX, adj. (*Gram.*) abondant en sable ou sablon. Une plaine *sablonneuse*. Les lieux *sablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* se dit aussi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe est dure & grumeleuse, telle est la poire appelée *doyné*.

SABLONNIER, f. m. (*Gram.*) homme qui va puiser du sablon dans la rivière, ou qui en tire des sablonnières, & qui en fait commerce.

SABLONNIÈRE, f. f. lieu d'où l'on tire le sable.

SABLONNIÈRE, (*terme de Fondeurs.*) c'est un grand coffre de bois à quatre piés, garni de son couvercle, où les Fondeurs conservent, & sur lequel ils corroyent le sable dont ils font leurs moules. (*D. J.*)

SABOR LE, (*Géog. mod.*) ou *Sor*, petite rivière de Portugal. Elle a sa source en Espagne, au royaume de Galice, sur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle passe à Bragance, s'accroît dans son cours de quelques ruisseaux, & se perd enfin dans le Duero. (*D. J.*)

SABORD, f. f. (*Marine.*) embrasure ou canonnière dans le bordage d'un vaisseau, par laquelle passe un canon. La grandeur de cette embrasure est proportionnée au calibre du canon. La plupart des conf-

tructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés sept pouces pour un calibre de 18, &c. ainsi des autres calibres à proportion. Il y a sur un vaisseau autant de rangs de *sabords* qu'il y a de ponts. Leur distance dans ces rangs est d'environ sept piés, & ils ne sont jamais percés les uns au-dessus des autres. Au reste on appelle *seuillets* leur partie inférieure & supérieure. *Voyez encore BATTERIE.*

On dit qu'il y a tant de *sabords* par bande : cela signifie qu'il y a un tel nombre de *sabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I. fig. 1. & fig. 2, les sabords & leur situation, & Planche IV. fig. 1, les sabords de la première batterie, cotés 197, & les sabords de la seconde cotés 198.*

SABOT, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont quatre sont disposés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales est fourchu & placé sur l'autre, qui est gonflé & concave, & qui ressemble à un sabot. Le calice devient dans la suite un fruit ou une espèce d'ouïe à trois angles auxquels adhérent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui sont chargés de semences aussi menues que de la sciure de bois. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

SABOT, f. m. (*Hist. nat. bot.*) *trochus*, nom générique que l'on a donné à différentes espèces de coquilles. *Voyez COQUILLE, & les figures 10, 11 & 13 de la XXI. Planche.*

SABOT, (*Conchyliolog.*) en latin *trochus*, genre de limaçon de mer de forme conique, & qui ont la bouche aplatie en ovale.

Les caractères de ce genre de limaçons, sont les suivans, selon M. Dargenville; c'est une coquille univalve, dont la figure est faite en cône; le sommet est élevé, quelquefois aplati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale est à dents & sans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure conique de ce genre de coquille & la bouche aplatie en ovale, déterminent son caractère générique.

Cette famille de limaçons que nous nommons *sabots*, renferme des espèces fort singulières, qu'on indiquera dans la suite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme plusieurs spirales, & ce sont-là les vrais *sabots*; d'autres s'élèvent la moitié moins & conservent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres sont entièrement aplatis, tels que la *lampe antique* & l'*escalier*; il résulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractère d'un coquillage. Il y a des espèces de *sabots* qui sont umbiliqués, & d'autres qui ne le sont pas. Les Bretons appellent *forcier*, une espèce de *sabot* qui est petite & plate. *Voyez SORCIÈRE.*

Les classes générales de *sabots*, sont les trois suivantes; 1°. celle des *sabots* dont le sommet est élevé; 2°. celle des *sabots* dont le sommet est moins élevé, & qui ont la bouche grande, presque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *sabots* dont le sommet est aplati.

Les principales coquilles de *sabots* à sommet élevé, sont; 1°. le *sabot* marbré; 2°. le *sabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *sabot* pointillé; 4°. le *sabot* de couleur verte & chagriné. On trouve aussi dans cette classe le *sabot* plein de nœuds dont la couleur est, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de rose.

Parmi les *sabots* de la seconde classe, on distingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre, 4°. le *sabot* à

côtes élevées, & à sommet pointu; 5°. le *fabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toit chinois*; 7°. le *fabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *fabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *fabot* brut avec une opercule; 10°. le bouton de camifolée chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la mollette d'éperon, 12°. le petit éperon, 13°. le *fabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la première & la seconde classe de *fabots*, reçoivent dans plusieurs de leurs espèces de tels changemens en passant par les mains de ceux qui les polissent, & quand ces coquilles ont été gardées dans des cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *fabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *fabot* verd étant dépouillé, brille comme la nacre de perle, le *fabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, &c.

Dans la classe des *fabots* dont le sommet est aplati, on compte les espèces suivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *fabot* rayé de blanc & de rouge, 3°. le *fabot*, dont la bouche a des dents, 4°. le *fabot* nommé le *cornez* de S. Hubert, à lèvres repliées; 5°. le *fabot*, dont le sommet est creusé & fauve; 6°. le *fabot* à sommet tout jaune; 7°. le *fabot* aplati, dont la bouche est presque ronde; 8°. le *fabot* nommé l'*escalier* ou le *cadran*, à bouche aplatie; 9°. le *fabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *fabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *fabot* aplati, tirant sur le blanc, & la couleur de rosé.

On trouvera la représentation de toutes ces différentes espèces de *fabots*, dans les auteurs de conchylogie. L'on verra en même tems, que le nom de *fabot* conformément à l'origine de ce mot, est fort mal appliqué à différentes espèces de ces coquilles, puisqu'il n'y en a que quelques-unes qui aient la figure du *fabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces sortes de coquilles, *limaçons à bouche aplatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *fabot*, a la chair d'un blanc sale tirant sur le jaune; sa bouche est brune, ses yeux sont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes sont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaisses, & d'une pointe fort camuse.

Ce même animal a un avantage sur le limaçon à bouche ronde, & sur le limaçon à bouche demi ronde, c'est de n'être point sujet comme eux par la configuration & la juste proportion du poids de son corps avec la plaque charnue sur laquelle il rampe, à se renverser en passant dans les endroits escarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la grosseur à la force de l'animal, sont renversés, froissés & blessés, avant qu'ils aient pu s'en garantir en retirant leurs cornes, leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. (D. J.)

SABOT, (*Archit.*) est un morceau de bois carré d'environ huit pouces de grosseur, dans lequel s'emboîte l'extrémité d'un calibre, & sert à le diriger le long de la règle pour pousser les moultures.

SABOT, (*Boiffellerie.*) sorte de chaussure de bois léger & creusé, dont les payfans se servent en France, faute de fouliers; les plus propres viennent du Limoufin. Ce sont à Paris les Boiffeliers, les Chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conseilla de porter des *fabots* à un jeune enfant de qualité qui commençoit à être attaqué du rachitis;

mais on ne trouva pas une seule paire de *fabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je fais pourtant que les anciens connoissoient les *fabots*, & qu'ils en faisoient; c'étoit la chaussure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que c'étoit aussi celle des parricides lorsqu'on les enfermoit dans un sac pour les jeter dans la mer; Cicéron nous apprend cette dernière particularité prescrite par la loi: *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei damnato obvolvatur os folliculo lupino, soleæ lignæ pedibus inducantur.* (D. J.)

SABOT, en terme de Boutonnier; c'est une espèce de pompon formant un demi cercle en-bas, & en-haut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en soie & bordé de cannetille pour entrer dans la composition d'un ornement quelconque. Voyez METTRE EN SOIE & CANNETILLE.

SABOT, instrument de Passementier-Boutonnier; c'est un petit outil de bois à plusieurs coches, de cinq ou six pouces de longueur dont on se sert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'est-à-dire pour assembler plusieurs cordons ou fils, & les tortiller ensemble pour en faire un plus gros.

SABOT, terme de Cordier; outil de bois à plusieurs coches, dont le cordier se sert pour cabler le cordage en trois, quatre, ou en plus grand nombre. (D. J.)

SABOT, en terme d'Epinglier; sa forme est trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en servent ordinairement pour frapper sur les bouts d'une dressée qu'ils cueillent. Ils enlèvent encore quelquefois le dessus pour s'en servir comme d'une boîte à mettre des têtes. Voyez ce mot à son article.

SABOT, (*Maréchallerie.*) c'est toute la corne du pié du cheval au-dessous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la sole & la fourchette. Le *fabot* se détache quelquefois entièrement, à cause des maladies qui attaquent cette partie; telles sont les enclouures, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *fabot* est tombé, n'est plus propre aux grands travaux.

Le *fabot* blanc est ordinairement d'une corne trop tendre, le noir est le meilleur: on divise le *fabot* en trois parties; la pince, qui est le devant; les quarries, qui sont les deux côtés; & les talons qui sont derrière. On appelle encore le *fabot*, l'ongle ou les parois du pié.

SABOT, en terme de marchand de modes, est proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, sur laquelle on met la garniture par étages du haut en-bas. Voyez GARNITURES.

SABOT, (*Rubannerie.*) est une espèce de navette de même matière & à-peu-près de même forme, excepté ce qui suit; le *fabot* est d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à sa face de devant trois trous placés horizontalement les uns à côté des autres à peu de distance, chaque trou revêtu de son anneau d'émail. Voyez ANNELET. Le *fabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui sont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *fabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui se touchent dans le *fabot* n'y laissent pas de vuide, & les bords des deux bouts se trouvant convexes, sont plus conformes à la figure du *fabot* où ils aboutissent; l'usage du *fabot* est de porter, comme la navette, au lieu de trame sur ses trois petits canons, autant de brins de câblé ou grifette, pour en enrichir les bords du galon, le *fabot* ne se lance jamais en plein comme la navette, il passe seulement à mains reposées à-travers la levée de chaîne qui lui est destinée, après quoi il se

posé sur le carton, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de le reprendre; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'est-à-dire un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les desseins, coquilles, &c. que l'on voit à chaque bord; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *Voyez NAVETTE.*

SABOT, (*Tireur d'or.*) est une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale pièce du rouet. C'est une roue à plusieurs crans qui décroissent par proportion sur le devant. Elle est traversée par l'arbre qui va de-là passer dans le noyau de la grande roue. C'est sur ce sabot qu'est la corde qui descend par trois poulies différentes sur la roue de la fusée. La raison de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fusée, & de ceux des cazelles, est le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandises qu'on travaille.

SABOT, (*Jeu turbo*), sorte de toupie qui est sans fer au bout d'en bas, & dont les enfans jouent en le faisant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de sabot est fort ancien. Tibulle a dit dans la cinquième élégie du premier livre: « J'avois autrefois du courage, & je supportois les disgrâces sans m'é-mouvoir; mais à présent je sens bien ma foiblesse, & je suis agité comme une toupie fouetée par un enfant dans un lieu propre à cet exercice.

*Asper eram, & bene dissidium me ferre loquebar;
Ac verò nunc longè gloria fortis abest,
Namque agor, ut per plana citus sola verberè turbo
Quem celer assuetà versat ab arte puer. (D. J.)*

SABOTA, (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale*, comme Plinè l'écrit, l. VI. c. xxvii. en disant que c'est une ville de l'Arabie heureuse, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ses murailles on y comptoit soixante temples. (D. J.)

SABOTIER, f. m. (*Gramm.*) ouvrier qui fait des sabots. Ce travail se fait ou dans la forêt ou aux environs. La maîtrise des eaux & forêts veut que le sabotier se tienne à demi-lieu de la forêt.

SABOU, (*Géogr. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou*; petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il est fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Nassau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils eussent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont aussi maintenant un fort à *Sabou*. (D. J.)

SABRAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie en Tartarie, au Capschac, à 98 degrés de longitude, & à 47 degrés de latitude. (D. J.)

SABRAQUES, LES (*Géogr. anc.*) *Sabraca*; ancien peuple de l'Inde, selon Quinte-Curce, l. IX. c. viij. Ils étoient dans l'espace qui est entre l'Indus & le Gange, mais assez près de l'Indus. Cet historien dit: « Le roi commanda à Craterus de mener l'armée par terre en cotoyant la rivière, où s'étant lui-même embarqué avec sa suite ordinaire, il descendit par la frontière des Malliens, & de-là passa vers les *Sabraques*, nation puissante entre les Indiens, & qui se gouverne selon ses lois en forme de république: ils avoient levé jusqu'à soixante mille hommes de pied, & six mille chevaux, avec cinq cens chariots, & choisi trois braves chefs pour les commander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur soumission à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Justin, l. XII. c. ix. *hinc in Ambros & Sugambros navigat*. Les critiques sont persuadés que c'est la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabraque* de Quinte-Curce sont le même peuple que les *Sydraca* ou *Sydraci* de Plinè, l. XII. c. vj. Cet auteur parlant d'une

forte de figue, dit *plurima est in Sydracis expeditionum Alexandri termino*. Ailleurs, il nomme les *Sydraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. (D. J.)

SABRATA, (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, l. IV. c. iij. en fait mention. Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'est aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le siège d'un évêque. (D. J.)

SABRE, ou **CIMETERRE**, f. m. (*Art milit.*) espèce d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame est forte, pesante, épaisse par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *sabel*, qui a la même signification en allemand, ou du mot *selavon*, *sabla*, espèce de *sabre*.

Les Turcs se servent fort adroitement de cette arme, qui est celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un seul coup de *sabre* un homme de part en part. *Chambers.*

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, sur le bord de la rivière de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle soit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long. 10. 20. lat. 40. 22.* (D. J.)

SABURE, f. m. (*Médecine.*) c'est l'humour grossière qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de santé, tapisse les intestins.

SABURE, (*Maïne.*) grosse arme dont on leste un bâtiment.

SABUS, f. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chassa de son pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez Vossius, de idololatria Gentilium, l. I. c. xij.* (D. J.)

SAC, f. m. *terme général*; espèce de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a cousue par les côtés & par le bas, de manière qu'il ne reste qu'une ouverture par le haut. Les sacs sont ordinairement plus longs que larges. On se sert de sacs pour mettre plusieurs sortes de marchandises, comme la laine, le pastel, le safran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les fèves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choses semblables. (D. J.)

SAC, (*Critiq. sacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a passé dans presque toutes les langues, pour signifier un sac; outre son acception ordinaire, il se prend pour un cilice, ou pour un habillement grossier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrit la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroît par un passage de Judith, 4. 8. Ils se ceignirent les reins d'un sac. *Isaïe ôta le sac, qu'il portoit sur ses reins, Isaïe, XX. ij.* On prenoit le sac dans le deuil, *II. Rois, iij. 31.* Dans la douleur amère, *III. Rois, xx. 32.* Dans la pénitence, *ibid. xxj. 27.* Enfin dans les calamités publiques, *Mardochee prit le sac & la cendre. Esther, IV. j.* Ils ne jettoient point la cendre sur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient *ἐπι τὰς νιδαρείς αὐτῶν*, sur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiscopales, mais des espèces de bonnets. Dans les tems de bonnes nouvelles, qui succédoient subitement aux événemens malheureux; on témoignoit sa joie en déchirant le sac qu'on avoit autour de ses reins. (D. J.)

SACA TERRE, (*Art milit.*) est un sac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, & dont les soldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux ensemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il se peut, & d'une bonne fabrique, bien ferrée. Le sac à terre doit avoir environ deux piés de hauteur sur 8 ou 10 pouces de diamètre.

Quand le terrain est dur & de roche, on se sert dans les tranchées de *sacs à terre* & de gabions. On en fait aussi des batteries dans plusieurs occasions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, est un *sac* qui ne diffère du *sac à terre*, que parce qu'il est plus grand, & qu'il est rempli de laine. On s'en sert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POWDRE, sont des *sacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette sur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* sur ce sujet, notre *traité d'Artillerie, seconde édition.* (Q)

SAC, (*Commerce.*) le *sac* est aussi une certaine mesure dont on se sert en plusieurs villes de France ou des pays étrangers, pour mesurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi bien que Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*, dont voici les proportions avec le septier de Paris.

Cent *sacs* d'Agen font 56 septiers de Paris, ceux de Clerac de même; cent *sacs* de Tonneins font 49 septiers de Paris; cent *sacs* de Tournon 48; cent *sacs* de Valence $62\frac{1}{2}$; 25 *sacs* de Bruxelles 19; 28 de Thiel, pareillement 19, & cent *sacs* de Grenade, 43 septiers de Paris. A Anvers les quatorze *sacs* font le tonneau de Nantes, qui contient neuf septiers & demi de Paris. L'on se sert aussi à Amsterdam du *sac* pour mesurer les grains; quatre schepels font le *sac*, & 36 *sacs* le last. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES, *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SAC, (*Agriculture.*) les vigneron appellent *sac* une certaine quantité de marc qui reste après le pressurage du vin ou du cidre, qui est ordinairement la quantité de pressurage que porte un pressoir; on dit *couper, lever un sac.* (D. J.)

SAC A POWDRE, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi l'enveloppe de papier qui contient la charge des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier.*) pour faire sortir d'un bassin d'eau une grande quantité de feux de toutes especes, préparés pour cet élément; il n'y a rien de plus naturel que de rassembler plusieurs trompes en faisceau; cependant on se borne ordinairement au nombre de sept, parce que sept cartouches égaux rangés autour d'un, se touchent mutuellement, laissent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il est possible, & forment une circonférence susceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laisse aussi en-dehors les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-dessus de sept.

Tout l'artifice de cet assemblage consiste donc à lier un paquet de sept trompes faites exprès pour jeter des genouillieres, des plongeons, des fusées courantes, des serpentaux & des globes, pour brûler sur l'eau. Cette ligature peut se faire par le moyen de ficelles croisées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, si l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne glissent.

Cet assemblage fait, on le fait entrer dans un *sac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond est un plateau de planche sciée en rond, d'un diamètre égal à la somme de trois de ceux de la trompe, sur les bords duquel la toile en *sac* est clouée & goudronnée. On attache au-dessous du plateau un anneau ou un crochet pour y suspendre un petit *sac* de fable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau jusqu'àuprès de son bord supérieur, pour qu'il y soit presque tout caché.

SAC, en terme de *Boursier*, est une espece d'étui fait

d'étoffe, sans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle chose; il y a des *sacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, terme de *Charbonnier*, on l'appelle aussi *charge*, parce que c'est tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine composée de deux minots ou seize boisseaux; le minot de charbon doit se mesurer charbon sur bord. *Savary.* (D. J.)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains.*) c'est une certaine mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France & des pays étrangers, pour mesurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'est une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi bien que Bruxelles, Rotterdam, Anvers, & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*. *Voyez* SAC, *Commerce.* (D. J.)

SAC A OUVRAGE, en terme de *Marchand de modes*, est une espece de grande bourse diversément enrichie, & se fermant avec des cordons comme une bourse. Autrefois les dames s'en servoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils sont devenus partie de la parure; on ne sort pas plus sans *sac à ouvrage* dans le bras que sans fichu sur le cou; cependant fort souvent l'un est aussi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie.*) suivant les ordonnances de police de Paris, le *sac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boisseaux mesurés ras, & les douze *sacs* font ordinairement une voie. (D. J.)

SACS DE CINQUANTE, en terme de *Fondeur de plomb à tirer*, sont des *sacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC ou CHAUSSE, terme de *Pêche*. *Voyez* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (*Littérat.*) *Voyez* RETICULUM.

SACA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite contrée de Madagascar, & à une ville ruinée d'Afrique, sur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipasa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs disent qu'Alger a été bâtie sur ses ruines. (D. J.)

SACAL, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom sous lequel on a quelquefois désigné le succin ou l'ambre jaune. *Voyez* l'article SUCCIN.

SACANIE, (*Géogr. mod.*) la *Sacanie*, *Zacanie*, & *Zaconie*, sont un seul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainsi la partie de la Morée la plus voisine de l'isthme de Corinthe, entre cet isthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos; aujourd'hui Corinthe & Napoli de Romanie, en sont les principaux lieux. (D. J.)

SACARE, s. m. (*Comm.*) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Il pese autant que le denier ou scrupule de l'Europe. Au-dessus du *sacare* sont le sompi & le vari; au-dessous le nanqui & le nanque. *Voyez* SOMPI, &c. *Dict. de commerce.*

SACASINA, (*Géogr. anc.*) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va jusqu'au fleuve Cyrus, selon Strabon, liv. XI. pag. 528. Il nomme ce lieu, liv. II. pag. 73. *Sacassina*, σακασινν; au livre XI. pag. 50. *Sacasena*, σακασενν; & dans un autre endroit, pag. 528. qui est celui dont il est principalement ici question, *Sacassone*, σακασονν. C'est apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Saca*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la *Sacassene* de Strabon, liv. VI. ch. ix. le nom de *Sacasseni*, qu'il donne aux habitans; il les place près du Cyrus. (D. J.)

SACAURAQUES, (*Géogr. anc.*) *Sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, in *Macrobii*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de son exil par les *Sacauraques*, scythes, à l'âge de 90 ans, commença de régner, & régna encore 7 ans. Ce sont les *Saragauca* de Ptolomée, l. VI. c. xiv. dans la Scythie, en-deçà de l'Imaïs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (*D. J.*)

SACCADE, f. f. en terme de Manège, est une violente secoussé que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en fert lorsque le cheval pese trop sur la main ou qu'il s'arme. Voyez S'ARMER.

La *saccade* est une correction dont on fait rarement usage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. Voyez BOUCHE.

SACCADE, (*Ecriture.*) se dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'ancre, des passes trop longues, accidens causés par une plume dont le mouvement est trop rapide & nullement réglé, ou par des soulevées de bras & de poignet trop considérables.

SACCADER, v. act. (*Maréchal.*) c'est mener un cheval en lui donnant continuellement des *saccades*. Voyez SACCADE.

SACCAGE, (*Droit de Seigneurs.*) on appelle ainsi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'est-à-dire le droit que les seigneurs se font attribuer de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sâchée de ces marchandises qui s'exposent en vente dans leurs marchés. (*D. J.*)

SACCAGER, v. act. (*Gram.*) c'est abandonner une ville aux soldats quand elle est prise. Rome a été *saccagée* plusieurs fois. Nous nous en servons pour des désordres moins grands. Lafontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtresses, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *saccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard est l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils sont dépouillés à mesure qu'ils tombent sous différentes mains.

SACCAI, (*Géogr. mod.*) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne subsistoit plus de son tems; mais les auteurs de l'ambassade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, sur la côte orientale de la baie d'Osacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit.* 152. 27. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SACCARI, f. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainsi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit seule le privilège de transporter toutes les marchandises du port dans les magasins, personne n'ayant droit d'employer à cet effet ses propres esclaves, & moins encore les esclaves d'autrui. (*D. J.*)

SACCHI, SACCHO ou SACS, f. m. pl. (*Com.*) mesure des grains, dont on se sert à Livourne; quarante *sacchi* font le last d'Amsterdam. Le *saccho* de blé pese environ 150 livres poids de Livourne. Voyez LAST. *Dict. de Commer.*

SACCILAIRE, f. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui sembloient se servir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, f. f. (*Gram.*) Voyez CORNEMUSE.

SACCOPHORES, f. m. (*Hist. ecclési.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils se couvroient de sacs, & faisoient profession de mener une vie pénitente.

Ce mot est grec *σακκοφορος*, formé de *σακκος*, un sac, & *φορος*, je porte.

Il y a apparence que ces *saccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Messaliens. Thé-

dose fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. Voyez ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au royaume de Siam, située vers les montagnes qui séparent le Siam & le Pégu. (*D. J.*)

SACÉES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) en grec *σακσια*; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déesse *Anaitis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les saturnales, une fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale qu'on appelloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice. Voyez SATURNALES.

SACELLAIRE, f. m. (*Empire grec.*) c'étoit dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'Eglise aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *faccus*, un sac, une bourse. (*D. J.*)

SACER, SACRA, SACRUM, (*Littér.*) le mot *sacer* signifie deux choses bien différentes; ou ce qui est consacré à la religion, ou ce qui est exécration.

Sacrum, regarde ce qui étoit consacré aux dieux par les pontifes; *sanctum*, ce qui étoit saint & inviolable; *religiosum*, concerne les tombeaux & les sépultures des mânes.

Sacer sanguis, est le sang des victimes; *ædes sacra*, un temple consacré à quelque dieu; *sacrum ritu*, un rite consacré.

J'ai dit que *sacer* désignoit aussi ce qui est exécration. De-là vient que Virgile a dit au figuré *auri sacra fames*, exécration de la richesse. Servius prétend que l'étymologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécration*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marseille. « Lorsque la peste, dit-il, régnoit dans » cette ville, on choissoit un mendiant, un misé- » rable, qui après avoir été nourri & engraisé pendant » quelque tems aux dépens du public, étoit prome- » né par les rues, & ensuite sacrifié. Tout le peuple » lui donnoit avant son sacrifice mille malédictions, » & prioit les dieux d'épuiser sur lui leur colère. Ainsi » cet homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué au » sacrifice*, étoit maudit & exécration ». (*D. J.*)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre masculin, veut dire *sacré*; on fait qu'il fait au féminin *sacra*, & au neutre *sacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur langue, par *ιερος*, *ιερα*, *ιερον*; mais ces mots, soit latins, soit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorsqu'ils sont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu: en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne sacrée, lieu de l'Asie mineure, au voisinage de Clamozène, selon Tite-Live, lib. I. ch. xxxix.

2°. *Sacer campus*, le champ sacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethiopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, selon Diodore de Sicile, lib. I. ch. xxij. Le tombeau d'Osiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *sacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline sacrée, colline d'Italie, qui selon Tite-Live, lib. II. ch. xxxij. étoit à 3 milles de Rome, sur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine sacrée, fontaine de l'Épire, selon Solin, ch. vij. « Il y a, dit-il, en Épire une » fontaine sacrée, plus froide qu'aucune autre eau,

» qui produit deux effets très-opposés ; car si on y
» plonge un flambeau allumé, elle l'éteint ; si de loin,
» & sans aucun feu, on lui présente un flambeau
» éteint, elle l'allume ». Le même Solin donne le
nom de *sacer fons*, à une rivière apparemment plu-
tôt qu'à une fontaine, où l'on plongeait le bœuf con-
sacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorsque son
tems seroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois sacré, bois d'Italie à l'em-
bouchure du Garagliano près de Minturnes, selon
Strabon, *lib. V. p. 234*. Scipion Mazella croit que ce
lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit aussi plu-
sieurs bois sacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne sacrée. Il y avoit une
telle montagne dans la Thrace, entre la ville de By-
zance & la Querfonnése de Thrace, selon Xénéphon,
lib. VII. Il y en avoit une autre en Italie, comme il
paroît par une inscription trouvée en cet endroit. Jus-
tin, *lib. XLIV. ch. iij.* parle aussi d'une montagne sa-
crée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore
à-présent cette montagne *Pico-Sagro*. Elle est entre
Orense & Compostelle.

7°. *Sacer portus*, le port sacré, port de la Sarmatie
asiatique, sur le pont-Euxin, à 180 stades du port de
Pagrae, & à 300 de Sindique, selon Arrien dans son
périple du Pont-Euxin.

8°. *Sacer sinus*, le golfe sacré, golfe de l'Arabie
heureuse, sur le golfe Persique, selon Ptolomée, qui
le met au pays du peuple *Abucæi*. (D. J.)

SACERDOCE, s. m. (*Antiq. grec. & rom.*) Toute
religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire des ministres
qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce*
appartenoit anciennement aux chefs de famille,
d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains
qui s'en sont déchargés en tout, ou en partie sur des
ministres subalternes. Les Grecs & les Romains
avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des sou-
verains pontifes, des prêtres, & d'autres ministres
subalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des
prêtres, & avec eux, des prophètes qui annonçoient
les oracles. Le *sacerdoce* à Syracuse étoit d'une très-
grande considération, selon Cicéron, mais il ne du-
roit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques,
comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce*
avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hié-
rarchie avoit lieu. Le *sacerdoce* fut d'abord exercé par
60 prêtres, élus deux de chaque curie ; dans la suite
ce nombre fut augmenté. Au commencement c'é-
toient les seuls patriciens qui exerçoient le *sacerdoce*,
auquel étoient attachées de grandes prérogatives ;
mais les plébéiens s'y firent admettre dans la suite,
comme ils avoient fait dans les premières charges de
l'état. L'élection se fit d'abord par le college des prê-
tres : bientôt après le peuple s'attribua les élections,
& les conserva jusqu'au tems des empereurs. Le *sacerdoce*
avoit à Rome différens noms & différentes
fonctions : le souverain pontife, le roi des sacrifices,
les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices,
les saliens, les arvaux, les luperces, les sibilles, les
vestales.

Ajoutons que le *sacerdoce* étoit fort honoré à Ro-
me, & jouissoit de grands privilèges. Les prêtres pou-
voient monter au capitole sur des chars, ils pou-
voient entrer au sénat : on portoit devant eux une
branche de laurier, & un flambeau pour leur faire
honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre,
ni pour tout autre office onéreux ; mais ils fournis-
soient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient
se marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire, pre-
noient part au ministère. Quand il s'agissoit d'élire
un prêtre, on examinoit sa vie, ses mœurs, & même
ses qualités corporelles ; car il falloit qu'il fût exempt
de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne,

boiteux, bossu, &c. Romulus avoit ordonné que les
prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis.
(D. J.)

SACERDOCE, (*Critiq. sacrée.*) prétrise, dignité
sacerdotale. On peut distinguer dans l'écriture trois
sortes de *sacerdoce* : 1°. celui des rois, des chefs de
familles, des premiers nés à qui il appartenoit le
droit d'offrir des sacrifices à Dieu, & qui pour cela
étoient appelés *prêtres*, *sacerdotes*. 2°. Le *sacerdoce*
d'Aaron & de sa famille, *Ecclési. xlvi. 8. 3°*. Le *sacerdoce*
de Jésus-Christ qui sera sans succession, *Hébreux*,
vij. 24. Quant au *sacerdoce* chrétien, un pere de l'E-
glise l'a fort bien défini, une oblation de prières &
d'instructions par lesquelles on gagne les âmes que
l'on offre à Dieu. (D. J.)

SACERDOTAL, adj. (*Jurispud.*) se dit de ce
qui est attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice est *sacerdotal* quand il doit être desservi
par un prêtre ; il est *sacerdotal à lege*, quand c'est la loi
qui exige que le pourvu ait l'ordre de prétrise ; à
fundatione, quand c'est le titre qui le requiert. Voyez
BÉNÉFICE. (A)

SACES, LES, (*Géog. anc.*) ou *Sagues*, *Sacæ* ; an-
cien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile,
liv. II. ch. lxij. dit, en parlant des Scythes, qu'on
les distingue par des noms particuliers ; que quel-
ques-uns sont appelés *Sacæ*, d'autres *Massagètes*,
d'autres *Arimaspes*. Strabon, *liv. II. p. 511. 512 &*
513. dit, les Scythes qui commencent à la mer Cas-
pienne, s'appellent *Dacæ*, (*Dacæ*) ; plus à l'orient
sont les *Massagètes*, & les *Sacæ*. Le même auteur
nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane, & le
meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appel-
lée *Sacafena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés
jusqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis
qu'ils célébroient une fête pour se réjouir du butin
qu'ils avoient fait, les officiers persans prirent leur
tems pendant la nuit, les attaquèrent, & les taille-
rent en pièces.

D'autres, dont Strabon rapporte aussi le sentiment,
mettent cet événement sous Cyrus. Ils disent que ce
roi faisant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en dé-
route, & s'enfuit avec son armée jusqu'en un lieu où
il avoit laissé ses bagages ; que là ayant trouvé des vi-
vres en abondance, il avoit fait reprendre des for-
ces à ses troupes. Comme l'ennemi le poursuivoit, il
laissa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi
faire bonne chère, & continua de s'enfuir. Les bar-
bares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flat-
toit leur goût, se livrèrent aux plaisirs de la table. Cy-
rus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba sur eux pen-
dant qu'ils étoient desarmés, & ne songeoient qu'à
boire & à danser : il remporta une victoire complet-
te, en mémoire de laquelle fut instituée la fête nom-
mée *sacæa*.

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce
peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il est,
dit-il, borné au couchant par la Sogdiane depuis le
coude du Jaxarte jusqu'à sa source, & de-là par une
ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de
l'Imaüs, qui le borne au midi ; il est borné au nord
par la Scythie, & à l'orient par l'Ascatancas, qui est
une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient
dans les hutes qu'ils transportoient où ils vouloient ;
ils n'avoient point de villes, & se logeoient dans les
bois : il les partage entre plusieurs peuples ; près du
Jaxarte étoient les Carates ; dans les pays des mon-
tagnes, les Comedes ; près de l'Ascatancas, les Mas-
sagètes ; entre ceux-là les Grinéens scythes ; & enfin
plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je pense de plus vraisemblable
sur les *Sagues*. Ils étoient originairement une nation
de Scythes établis au-delà du Jaxartes, dans la gran-

de Scythie; tous les géographes anciens font d'accord là-dessus; & les Perses donnoient le nom général de *Sagues* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares*. Les *Scythes* ou les *Sagues* occupèrent ensuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui est entre l'Oxus & le Jaxartes. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Massagetes* & de *Corasmiens*; mais les uns & les autres avoient passé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perses donnoient le nom de *Daca* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Dehistan* donné au pays occupé par une nation de Tartares sur le bord de la mer Caspienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Daca*.

Il semble même que le nom de *Sagues* ou de *Massagettes* désignoit les Scythes nomades habitant sous des tentes, & vivant de leur chasse ou du lait de leurs troupeaux. L'histoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot semble un reste du nom de *Massagetes*; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines désertes qui sont au nord de la mer Caspienne, paroît de même formé sur le nom de *Sagues*; car on fait que les Grecs n'ayant pas le son du *schin* des Orientaux, l'exprimoient par une *s*, comme font chez nous les personnes qui grafeyent. (D. J.)

SACHALITES, LES, (Géog. anc.) *Sachalitz*; ancien peuple de l'Arabie heureuse, sur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état présent de l'Arabie n'est nullement reconnoissable; mais cependant on peut dire, sur une combinaison d'indices, que Ptolomée, liv. VI. ch. viij. concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, selon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, disent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbesi Pinici super utribus navigant*. Comme la pêche des perles *colymbesi Pinici*, se fait par des plongeurs qui vont ramasser au fond de la mer cette sorte d'huître où elle se trouve: pour traduire Ptolomée d'une manière intelligible, il falloit dire: *in quo est margaritarum piscatio, incolæ super utribus transnavigant*. En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitz*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe *Sachalite*; & avant que de nommer les lieux de la côte, il ajoute, à l'occasion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traversoient sur des outres.

Ptolomée, liv. I. ch. xvij. ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte jusques dans le golfe Persique. Ainsi leur pays répondoit au royaume de Carefen, au pays de Mahré, au royaume de Mascate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalites regio*.

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui se tire des positions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoissons sous le nom de *Taphar*, qui est fort étroit; & par conséquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagos jusqu'au cap Corodamum, c'est-à-dire depuis le Fartaque jusqu'au Razalgate. (D. J.)

SACHÉE, f. f. (Comm.) ce qu'un sac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandises. Une *sachée* de laine, une *sachée* de blé, une *sachée* de pois.

SACHÉE, est aussi la mesure à laquelle on vend les broquettes qui se font à Tranchebray près Falaise. Elle est du poids de soixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente seulement pour celles qui sont du plus fin échantillon. En d'autres

endroits on appelle cette mesure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, f. m. (Gramm.) petit sac. Voyez l'article SAC, & les articles suivans. Un *sachet* odorant.

SACHET, terme de Chirurgie concernant la matière médicale externe, c'est une composition de médicamens secs & pulvérisés mis en un petit sac. Les *sachets* doivent avoir la figure des parties sur lesquelles on les applique. Ceux qu'on destine à couvrir la tête sont faits en manière de bonnet ou de coiffe. Ils sont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuse aux *sachets* qu'ils appliquoient sur la région de l'estomac: ils faisoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils destinoient pour la rate, &c. La matière des *sachets* est fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent plusieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au mot CUCURPHE, la composition des bonnets piqués aromatiques pour fortifier la tête. Ambroise Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du son, une poignée; du millet, une once; du sel, deux gros; roses rouges, fleurs de romarin, de stœchas, de cloux de girofles, de chacun deux gros; feuilles de betoine & de sauge, de chacune demi-poignée: on coud toutes ces drogues en poudre dans une coiffe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de sandarac, jettée sur des charbons ardents. On applique sur les yeux des *sachets* discutifs & résolutifs, composés avec les poudres de fleurs de melilot, de camomille, de sureau, les sommités de romarin, les fleurs de stœchas, &c. auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour discuter & dissiper des ventosités, on ajoute aux plantes ci-dessus spécifiées, les poudres de semences d'anis, de fenouil, &c. Pour soutenir les poudres & empêcher qu'elles ne se jettent de côté & d'autre, on les met sur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *sachet*. On arrose quelquefois les *sachets* avec du vin chaud, ou des eaux distillées; quelquefois on les expose à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuse de quelque eau distillée jetée sur une pelle rougie au feu, &c. Voyez FUMIGATION. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent aussi entre deux linges, sous la dénomination de *sachets*; mais ce sont plutôt de cataplasmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *sachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laisse pendre ledit *sachet*, grand comme l'extrémité du pouce, sur la région inférieure du sternum. Quoi qu'on ait dit, à l'article AMULETE, de la vertu de ces sortes de parfums, il est difficile que la raison se prête à croire que les causes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *sachet*. Quelques personnes n'en blâment pas l'usage, parce qu'il est certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en est-ce pas un très-grand que de mettre toute sa confiance à une pratique inutile qui empêche de se précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions sévères contre l'atteinte d'un accident aussi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur.* (Y)

SACHETS de mitraille, (Artillerie.) ce sont de petits sacs de toile qu'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACHETTES, f. f. pl. (Hist. eccléf.) religieuses de l'ordre de la pénitence, ou du sac, ou des sachets; elles avoient une maison proche Saint-André-des-ars, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des sachettes*.

SACIENS, f. m. pl. (Hist. eccléf.) c'est la même secte que les Anthropomorphites. Voyez ANTHROPO-MORPHITES.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Venise, dans la Marche trévisane, à 10 milles de Ceneda. Elle est peuplée & à son aise. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un siége épiscopal suffragant d'Aquilée; mais d'autres favans prétendent que ce siége étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long. 29. 55. lat. 46. 3. (D. J.)*

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacilmartialium*, ville ancienne d'Espagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'est présentement *Alcorruzen*.

SACLÈS, f. m. (*Gramm.*) nom que l'hérésiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, f. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'est un sac de cuir qui est pendu à l'arçon de la selle.

SACODION, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturalistes à l'améthyste lorsqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, f. m. (*Archit.*) c'est le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'italien *facoma*. (*D. J.*)

SACOUAGE, ou SACCAGE, f. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'est-à-dire le droit que les seigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qu'on expose en vente dans les marchés. *Voyez MINAGE. Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SACQUEBUTE, f. f. (*Musique instrum.*) instrument de musique qui est à vent, & une espèce de trompette harmonique, qui diffère de la militaire en figure & en grandeur. Elle a son embouchure ou son bocal & son pavillon semblables; mais elle a quatre branches qui se démontent, se brisent à l'endroit des nœuds, & souvent au tortil, qui est le même tuyau qui se tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'instrument; ce qui le fait descendre d'une quarte plus bas que son ton naturel. Elle contient aussi deux branches intérieures, qui ne paroissent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pousse jusque vers la potence, & qui l'allonge comme on veut, pour faire toutes sortes de tons; les branches visibles servent d'étui aux invisibles. La *sacquebute* ordinairement a huit piés, lorsqu'elle n'est point allongée, & qu'on n'y comprend point son tortil. Quand elle est tirée de toute sa longueur, elle va jusque à quinze piés. Son tortil est de deux piés neuf pouces; elle sert de base dans toutes sortes de concerts d'instrumens à vent, comme font le serpent & le fagot ou basson, & elle sert de basse-taille aux hautbois. (*D. J.*)

SACQUIERS, f. m. pl. (*Comm.*) mesureurs de sel. On appelle ainsi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la mesure de tous les sels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cause des sacs qu'ils fournissent pour le transport de ces sels. Leur droit de mesurage consiste en une mine de sel comble & deux pelées pour chaque barque qu'ils mesurent. Ils donnent à ces deux pelées surabondantes le nom de *sainte-goute*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hist. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuses tant publiques que particulières. Pour celles de la première espèce. *Voyez FÊTE.*

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût ses fêtes domestiques & annuelles qu'on nommoit *sacra gentilitia*, qui se célébroient dans chaque maison, & devoient être régulièrement observées, même en tems de guerre &

de calamités, sous peine de la vengeance céleste. On célébroit aussi le jour de l'anniversaire de sa naissance, qu'on appelloit *sacra natalitia*; celui où l'on prenoit la robe virile, *sacra liberalia*, & plusieurs autres où l'on invitoit ses parens & ses amis à un grand festin en signe de réjouissance.

SACRA GENTILITIA, (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulièrement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colère des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la prise de la robe qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia*; mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'observation de ces fêtes de famille: le premier est tiré du *livre sept de la première décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le capitol, pendant qu'il étoit assiégé par les Gaulois, en descendit chargé de vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie; & au grand étonnement des assiégés & des assiégeans, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel, auquel sa famille étoit obligée. Le second est du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille Potilia étoit très-nombreuse, elle étoit divisée en douze branches, & comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des esclaves, les sacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout, il en couta la vie au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujétion. C'est Tite-Live qui parle ainsi. « De tout » tems les hommes ont attribué aux dieux les évé- » mens qui dépendent des causes naturelles. (*D. J.*)

1. SACRA VIA, (*Géog. anc.*) ou le chemin sacré, chemin de Grece dans l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Eleusine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Peloponèse; par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue sacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui est nommée dans ce vers d'Horace, *l. I. sat. 9.*

Ibam fortè viâ sacrâ, sicut meus est mos. (D. J.)

SACRAMACOU, (*Diète.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils appréntent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voyez PHITOLACCA. (b)*

SACRAMARON, f. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoises, à une herbe potagère haute de quatre à cinq piés; sa feuille qui est la seule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, est longue d'environ six pouces, assez épaisse, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs sont à plusieurs pétales, panachées de verd, de rouge, de violet & de pourpre. (*D. J.*)

SACRAMENTAIRE, f. m. (*Hist. ecclési.*) nom d'un ancien livre d'église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens. *Voyez LITURGIE & SACREMENT.*

Le pape Gelase fut le premier auteur du *sacramentaire*, dont Saint Gregoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *sacramentaire de S. Gregoire*.

C'est la même chose quant au fond, que nos rituels

tuels & que les eucologes des Grecs. Voyez RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le sacrement de l'eucharistie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transsubstantiation, comme ont fait dans le seizième siècle les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, &c. Voyez PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM, JUSJURANDUM, (*Litt.*) *Sacramentum* étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de configner, & qui restoit dans le trésor selon Valere Maxime. La portion confignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de sa contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ προτάσια ou αἱ προτάσια, une certaine somme que les plaideurs devoient configner avant que d'avoir audience; & cette somme montoit selon quelques-uns, à la dixième partie de l'objet de la contestation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de configner; mais, selon Démosthène & Isocrate qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les nuées, la confignation n'étoit que de trois drachmes si le fonds étoit au-dessous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, *Æneid. l. VII. vers. 796.* dit :

Et sacranæ acies, & pîlli scuta labici.

Festus fait ici cette remarque : on dit qu'un certain Corybante consacré à Cybèle, étant venu en Italie, occupa le canton qui est au voisinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani*. D'autres croient que *sacranæ acies* étoient des soldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peste, vouerent un printems sacré, d'où ils furent appellés *sacrani*. Ce second sentiment rentre assez dans celui de Festus qui ajoute qu'on appelle *sacrani* ceux qui, venus de Riéti, chasserent des sept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems sacré : le premier sentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybèle établi à Riéti, selon Silius Italicus, *l. VIII.*

Magnaque Reate dicatum

Callicolum matri.

(*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains une espèce de chapelle de famille; elle différoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit consacrée à quelque divinité particulière, au-lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maison en général. (*D. J.*)

SACRÉ, f. m. (*Hist. mod.*) cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, surtout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle couronnement ou inauguration.

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints dès l'établissement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conservèrent cette pratique d'être sacrés

Tome XIV.

ou par des prophètes ou par le grand-prêtre. Il paroît aussi par l'Écriture, que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jéhu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des prophètes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des rois de France est l'église cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troisième race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII. dit le Jeune, qui y fut sacré par le pape Innocent II. fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguste son fils en 1179. Henri IV. fut sacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims qui tenoit pour la ligue. La sainte-ampoule dont l'huile sert au *sacre* des rois, est gardée dans l'église de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le trésor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Rheims, revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maitre, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de plusieurs princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte-ampoule, apporte cette sainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *sacre* sont une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de foudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & semé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims sacré le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte ampoule; l'évêque de Langres, le sceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi; le duc de Guienne porte la première bannière carrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendard de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernières pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne, ils assistoient en personne au *sacre* & y faisoient leurs fonctions, mais depuis que de ces six pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celles de Flandres est en partie en main étrangère, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué

O o o

au sacre de Louis XIV. & de Louis XV. Au reste le sacre du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il est monarque par sa naissance & par droit de succession; & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant, que la personne du roi est sacrée, & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, parce que, comme l'Écriture dit de Saül, il est l'oint du seigneur.

Au sacre de l'empereur, lorsque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir; ensuite on célèbre la messe jusqu'à l'Évangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prières, l'électeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique, défendre l'Église, gouverner l'empire avec justice & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être soumis au saint siege. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables, confirmées par un ferment sur les évangiles, & fait quelques autres oraisons, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile benite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, disant à chaque onction la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs essuyent l'huile avec du coton, ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, &c. Quoique la bulle d'or prescrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il se fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Ausbourg, Nuremberg.

SACRE ou SACRET, (*Art milit.*) ce nom se donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui pesoient depuis 2500 livres jusqu'à 2850. Elles chassoient des boulets de 4 & de 5 livres, & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne sont plus d'usage, mais il est nécessaire qu'un officier d'artillerie en ait connoissance, afin de n'être point embarrassé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans lesquelles il peut se trouver de ces anciennes pieces. (Q)

SACRE, f. m. (*Faucon.*) c'est une espece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *sacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus; il est excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter; il est propre au vol du milan, du héron, des buses & autres oiseaux de montagne: le *sacre* est passager, & vient du côté de Grece; celui qui est pris après la mue, est le meilleur & le plus vite.

SACRÉ, (*Gram. & Théolog.*) se dit d'une chose particulièrement offerte & destinée à Dieu, ou attachée à son culte par des cérémonies religieuses & des bénédictions. Voyez CONSÉCRATION.

Les rois, les prélats, les prêtres sont des personnes sacrées. Les abbés sont seulement bénis. Le sous-diaconat, le diaconat & la prêtrise sont des ordres sacrés, qui impriment un caractère saint, & qui ne se perd jamais. Voyez ORDRE.

La coutume de consacrer les rois avec de l'huile sainte vient, selon Gutlingius, des Hébreux. Grotius est du même sentiment; mais il ajoute que chez ce peuple on ne sacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne se firent point sacrer avant Justin, de qui les Goths emprunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imite-

rent depuis. Voyez ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique aussi à tout ce qui regarde Dieu & l'Église. Ainsi la terre des églises & des cimetières est tenue pour sacrée, c'est pourquoi ce mot *locus sacer* signifie en droit la place où quelqu'un a été enterré, & c'est un crime capital que de violer les sépultures. Les vases & les ornemens qui servent au sacrifice sont également nommés *vases & ornemens sacrés*, avec cette différence que les vases ont ce nom d'une manière plus particulière, servant à recevoir & à renfermer le corps de Jesus-Christ; aussi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne aussi au college des cardinaux le titre de *sacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *sacrée majesté*, *sacra majestas*. Titre qui mal à propos a scandalisé quelques écrivains qui l'ont traité de blasphème. L'Écriture ne nous apprend-elle pas que les rois sont les images de Dieu, qu'ils lui sont spécialement consacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur*?

Les anciens regardoient comme sacrée une place où le tonnerre étoit tombé. Voyez BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *sacrum*. Les nerfs sacrés passent en partie par le grand trou antérieur de l'os *sacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils sont au nombre de six paires. La première est fort grosse, la seconde l'est moins, & les autres diminuent successivement. Les quatre premières paires s'unissent ensemble dès leur entrée dans le bassin pour former le nerf sciatique: elles fournissent outre cela plusieurs filets aux vésicules séminales, aux prostates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la vessie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muscles, & aux autres parties voisines.

Les deux dernières paires des nerfs sacrés sont très-petites, & se distribuent à l'anus & au tégument voisin.

Les artères sacrées sont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogastrique; elles se distribuent à l'os *sacrum*.

SACRÉ, cap, (*Géog. anc.*) *sacrum promontorium*, nom commun à plusieurs caps, dont l'un est, selon Ptolomée, un cap de Lusitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom est en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, selon le même Ptolomée, l. II. c. ij. Ce cap est aujourd'hui nommé *Concarne* sur les cartes.

Un troisième est dans l'île de Corse, au nord de la côte orientale. C'est aujourd'hui *cabo Corso*.

Un autre est dans la Sarmatie en Europe. C'est la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens appelloient *Achilleos dromos*, la course d'Achille.

Un cinquième est en Asie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, selon Ptolomée, l. V. c. iij. Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniae*.

Un sixième est à l'entrée du Pont-Euxin, selon Zozime, l. II. à 200 stades de Chalcedoine, c'est-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (D. J.)

SACRÉS jeux, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit ainsi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appelloit *sacrés & divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appelés *olympi-*

ques, pithiques, néméens & isthmiques : tels étoient chez les Romains les capitols, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, &c. Les honneurs divins ayant été déferés dans la Grece aux empereurs ; les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux sacrés sur le modele de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des dieux. (D. J.)

SACRÉE année, (Art. numismatiq.) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΙ, & année nouvelle sacrée, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inscriptions qu'on lit sur plusieurs médailles frappées par des villes grecques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des sacrifices, des vœux publics, & donnoient des spectacles magnifiques à l'avènement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniversaires de leur avènement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'année sacrée à leurs années, à cause de la solemnité des sacrifices & des jeux qui faisoient partie du culte religieux.

Elles appelloient à l'exemple des Romains année nouvelle première le jour de l'avènement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Sénèque l'assure de l'avènement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avènement de Trajan Dece.

Elles distinguoient la solemnité du commencement de l'année civile, & la solemnité anniversaire de l'avènement à l'empire par l'inscription de l'année nouvelle sacrée, & par l'inscription de l'année sacrée que l'on gravoit sur les médailles que l'on faisoit frapper pour-lors. (D. J.)

SACRÉE chose, (Antiq. rom.) les lois romaines ont divisé les choses en sacrées, religieuses & saintes. Celles qui avoient été consacrées aux dieux solennellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appelées sacrées. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la sépulture, étoient du nombre des choses religieuses. L'on appelloit choses saintes celles qui étoient en quelque maniere sous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la consécration des choses qu'on devoit au service des dieux, & nous avons une infinité d'inscriptions qui font connoître que les sépulchres rendoient sacré le lieu ou ils étoient élevés. (D. J.)

SACRÉE guerre, (Hist. grec.) il y a eu trois guerres sacrées. La première éclata contre les Crisséens, qui exigèrent de gros droits des pèlerins de Delphes, & pillèrent le temple d'Apollon ; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphictions ; ils soutinrent un siège de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'assaut. La seconde guerre sacrée s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens ; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant son armée défaite, se précipita du haut d'un rocher. La troisième guerre sacrée, autrement nommée la guerre des confédérés, se renouvela entre les mêmes peuples ; les Phocéens soutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Thessaliens ; & ces derniers appellerent à leur secours Philippe de Macédoine, qui, par son génie & son habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Pausanias ont eu l'art de nous intéresser à leurs descriptions de toutes ces guerres, comme si elles se faisoient de nos jours. (D. J.)

SACRÉE colline, (Géog. anc.) sacer collis ; colline d'Italie, au bord du Teverone. Elle étoit, selon Tite-Live, l. II. c. xxxij. à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Teverone. Il l'appelle sacer mons, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorsqu'il se brouilla avec ses magistrats,

Tome XIV.

que pour ceux qui disent que ce fut sur le mont Aventin. Valere Maxime, l. VIII. c. ix. nomme aussi la colline sacrée en parlant de cette sédition du peuple. Il dit : Regibus exactis, plebs diffidens à patribus, juxta ripam Anienis, in colle qui sacer appellatur, armata confedit. (D. J.)

SACREMENT, s. m. (Théologie.) en général est un signe d'une chose sainte ou sacrée. Voyez SIGNE.

Ce mot vient du latin sacramentum, qui signifie un serment, & singulièrement celui que chez les anciens les soldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conservé cette formule. Obtemperaturus sum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires. J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui sera en mon pouvoir.

Dans un sens général, on peut dire avec S. Augustin que nulle religion, soit vraie, soit fautive, n'a pu s'attacher les hommes sans employer des signes sensibles ou des sacramens. Ainsi la loi de nature a eu les siens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchisédech ; & l'on trouve dans celle de Moïse la circoncision, l'agneau paschal, les purifications, la consécration des pontifes. Le paganisme pourra mettre aussi au nombre de ses sacramens les lustrations, les expiations, les cérémonies des mystères d'Eleusine & de Samothrace, car tout cela étoit symbolique & significatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot sacrament signifie une signe sensible d'une grace spirituelle, institué par notre Seigneur Jesus-Christ pour la sanctification des hommes.

Socin & ses disciples enseignent que les sacramens ne sont que de pures cérémonies, qui ne servent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles ensemble, & à les distinguer des juifs & des gentils.

Les Protestans n'en disent guere davantage, en prétendant que les sacramens ne sont que de pures cérémonies instituées de Dieu, pour sceller & confirmer les promesses de la grace, pour soutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'eucharistie, ou, comme ils l'appellent, la sainte cène ; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui pensent que les sacramens produisent par eux-mêmes la grace sanctifiante, en admettent sept après toute la tradition, savoir le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, & le mariage ; nous avons traité de chacun en particulier sous leur article. Voyez BAPTÊME, &c.

Les sacramens sont des êtres moraux qui sont essentiellement composés de deux parties, de quelque chose de sensible, & de quelques paroles. C'est de l'union de ces deux parties que résulte le sacrament ; audit verbum ad elementum, dit S. Augustin, tract. 8. in Joan. & fit sacramentum. Les théologiens scholastiques ont donné le nom de matière aux choses sensibles, & le nom de forme aux paroles. Voyez MATIERE & FORME.

Les Protestans soutiennent que les paroles qui entrent essentiellement dans la composition des sacramens, doivent renfermer une instruction ou contenir une promesse. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'écriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des sacramens n'est pas d'instruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer ; ainsi ces paroles sont proprement consécatoires, soit en retirant de l'usage profane la chose sensible qui forme la matière, soit en initiant aux mystères divins, celui qui reçoit les sacramens.

Mais outre l'application de la forme & de la matière, on exige encore dans le ministre qui confère

les *sacremens*, l'intention de faire ce que fait l'Eglise. On dispute beaucoup dans les écoles sur la nature de cette intention, savoir si elle doit être intérieure & actuelle, ou si une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, est suffisante pour la validité du *sacrement*. Voyez INTENTION.

Les *sacremens* considérés en général se divisent en *sacremens* des morts & *sacremens* des vivans. On entend par *sacremens* des morts ceux qui sont destinés à rendre la vie spirituelle ou aux personnes qui ne l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdu après en avoir été favorisés, comme la pénitence. Par *sacremens* des vivans, on entend ceux qui sont destinés à fortifier les justes & à augmenter en eux la vie spirituelle de la grace; tels que sont la confirmation, l'eucharistie, &c. On les divise encore en *sacremens* qui se réitérent, c'est-à-dire qu'on reçoit plusieurs fois, comme la pénitence, l'eucharistie, l'extrême onction, & le mariage; & en *sacremens* qui ne se réitérent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raison de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractère. Voyez CARACTERE.

Les *sacremens* de la nouvelle loi produisent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les scholastiques, *ex opere operato*, c'est-à-dire par la simple application du rit extérieur. Mais agissent-ils en cette occasion comme cause physique ou comme cause morale? L'école est partagée sur cette question; les Thomistes soutenant que les *sacremens* produisent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agissant immédiatement sur l'âme; les Scotistes au contraire prétendant que l'application & l'administration extérieure des *sacremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'est engagé d'une manière fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier sentiment paroît le plus vraisemblable, car il n'est pas aisé de concevoir comment les *sacremens* qui sont des êtres corporels, peuvent immédiatement agir sur l'âme qui est une substance spirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jésus-Christ a institué tous les *sacremens*, parce que lui seul a pu attacher à des choses corporelles & sensibles la vertu de communiquer la grace sanctifiante, il n'est pas également constant s'il les a tous institués immédiatement, c'est-à-dire par lui-même, ou médiatement, c'est-à-dire par ses apôtres & par son Eglise. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'eucharistie. Quant aux autres, le sentiment le plus suivi est qu'il les a institués immédiatement, mais ce n'est pas un point de foi, puisque les Théologiens soutiennent librement le contraire.

Les *sacremens* sont nécessaires pour obtenir la justification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, sont nécessaires d'une nécessité de moyen, c'est-à-dire que sans le baptême ou son desir les enfans ni les adultes ne peuvent être sauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être justifiés sans la pénitence ou une contrition parfaite qui en renferme le desir dans le cas de nécessité. Les autres sont nécessaires de nécessité de précepte; les négliger ou les mépriser, c'est se retrancher volontairement à soi-même des secours spirituels que Jésus-Christ n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'administration des *sacremens* suppose des cérémonies ou essentielles ou accidentelles prescrites par l'Eglise. Les premières qui intéressent la validité du *sacrement* ne doivent être omises en aucun cas. Les autres peuvent être supprimées dans le cas de nécessité. Voyez CÉRÉMONIE.

SACREMENS, (*Hist. ecclésiastiq.*) les différentes sectes des chrétiens ont beaucoup varié sur le nom-

bre des *sacremens*; & pour abrégé ce sujet dont le détail seroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoissent que trois *sacremens*, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. S. Bernard mettoit au nombre des *sacremens* la cérémonie de laver les piés qui se pratique le jeudi-saint. Damien établissoit douze *sacremens*. Isidore de Séville ne compte pour *sacremens* que le baptême, le chrême & l'eucharistie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrême-onction entre les *sacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit sept *sacremens*, savoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'imposition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *sacre* ou par la consécration; par le *sacre*, si c'est une personne; par la consécration, si c'est une chose. Voyez SACRE & CONSÉCRATION. On *sacre* les rois. On *sacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, f. m. (*Gram.*) celui qui sacrifie à l'autel. Voyez SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, (*Hist. des Juifs.*) voyez PRÊTRE des Juifs. J'ajouterai seulement que par ces mots, *souverain sacrificateur pour toujours*, I. Macchab. xiv. 21, les Juifs entendoient celui dont le sacerdoce seroit perpétué dans ses descendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, f. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelque autre présent.

SACRIFICE D'ABEL, (*Critique sacrée.*) plusieurs lecteurs vont me demander avec curiosité, que je leur dise dans cet article, en quoi consistoit le *sacrifice d'Abel*, pourquoi l'être suprême eut égard à son offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui présentoit les prémices de son travail & le fruit de sa sueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit seule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois questions qui partagent les interpretes de l'Écriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèse, c. iv. v. 4. dit, suivant nos traductions, qu'Abel offrit des premiers nés de son bétail, & de leur graisse; c'est sur ce passage que la plupart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers nés de son troupeau en holocauste, & ils prétendent que cet ordre de sacrifice étoit le seul qui fut en usage avant la loi; mais divers savans, au nombre desquels est l'illustre Grotius, sont d'une autre opinion. Ils pensent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crème de son bétail; ils remarquent, pour appuyer leur sentiment, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui servoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'usoient point de viande, ils ne sacrifioient aussi aucune créature vivante.

Nos versions disent qu'Abel offrit des premiers nés de sa bergerie, & de leur graisse. Grotius & M. le Clerc observent que par les premiers nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme כֶּבֶד signifie souvent tout ce qui excelle dans son genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graisse*, signifie aussi du lait, ou la *graisse du lait*, c'est-à-dire de la crème; que c'est ainsi que les septante l'ont souvent rendu, & en particulier Genèse xvij. 8. où nos versions portent du lait. Les anciens égyptiens offroient aussi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens soixante vaisseaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du sacrifice de Caïn, Philon le fait consister en deux choses: 1°. qu'il ne l'offrit pas assez promptement, mais *μὲθ' ἡμερῶν*, après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, &

non les premiers nés de son bétail. L'auteur sacré de l'épître aux Hébreux, c. xj. v. 4. dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer son sacrifice à celui de Caïn; cette foi, qui est une subsistance, ou une ferme attente, *ὑπόστασις*, des choses qu'on espere, c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plupart des commentateurs, Dieu fit descendre le feu du ciel pour marquer que le sacrifice d'Abel lui étoit agréable; mais il est fort permis de penser différemment. On convient qu'il y a dans l'histoire sainte des exemples de sacrifices consumés par un feu miraculeux; mais lorsque cela est arrivé, l'Écriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, il n'est point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas supposer des miracles sans nécessité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn se seroit mis peu en peine que son sacrifice fût consumé par le feu ou non. Il est donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment contre son frere; or voici l'idée ingénieuse d'un professeur de Leyde sur cette troisième question.

Il convient que Moïse rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des sacrifices) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le sacrifice. La manière dont cette histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécurent plusieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut supposer, sans faire violence au texte, que lorsqu'ils retirèrent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuèrent pendant plusieurs années. Abel, dit l'historien sacré, étoit berger; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva au bout de quelque tems, &c. Ces paroles, au bout de quelque tems, en hébreu *mikketz jamin*, signifient quelquefois au bout de quelques ou plusieurs années, comme on peut le voir Deut. c. xiv. v. 28. au bout de trois ans, où le mot de trois détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le passage en question, on pourroit le traduire, au bout de quelques années.

En effet, il est tres-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier prospéra, & vit son troupeau augmenter; Caïn au contraire s'aperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoître qu'il avoit agréé le sacrifice d'Abel, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit le jaloux Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible dessein.

On fait de quelle manière attendrissante & pathétique l'auteur spirituel du poëme de la mort d'Abel a traité tout récemment ce sujet de notre religion. Non-seulement c'est un ouvrage neuf par sa structure, sa forme & son ton; mais M. Gesner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet événement de l'histoire sainte, par la manière vive & touchante dont il peint les diverses passions de nos premiers ayeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ses tableaux, lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du sacrifice qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauste, au sentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce sujet dans la traduction soignée qu'en a faite M. Huber. C'est un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Lisez-le.

Le soleil ne donnant plus qu'une lumière adoucie, dardoit encore ses derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derrière les montagnes; les fleurs distribuoient leurs parfums sur les zéphirs, comme pour les charger de les exhiler sur lui; & les oiseaux à l'envi lui donnoient l'agréable amusement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent sous le feuillage, & virent avec une joie délicate leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finissoit; il se leva, & embrassa les larmes aux yeux, sa femme & ses enfans; après quoi il s'en retourna dans sa cabane. Cependant Abel dit à Caïn: mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au seigneur de ce qu'il a exaucé nos gémissemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere? Je vais pour moi, à cette heure où la lune se leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au seigneur en sacrifice le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée? Voudrois-tu aussi sur ton autel, faire un sacrifice au seigneur?

Caïn le regardant d'un œil chagrin: oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en sacrifice au seigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieusement: mon frere, le seigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme consume, pourvu qu'une piété sans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit: il est vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour consumer ton holocauste; car c'est par toi que le seigneur a envoyé du secours; pour moi il m'a dédaigné; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon sacrifice.

Abel alors se jeta tendrement au cou de Caïn, en disant: ah, mon frere, mon cher frere, est-ce que tu te fais un nouveau sujet de chagrin de ce que le seigneur s'est servi de moi pour porter du secours à mon pere? S'il s'est servi de moi, c'est une commission dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en supplie, ces fâcheuses idées; le seigneur qui lit dans nos ames, fait bien y découvrir les pensées injustes & les murmures sourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton sacrifice; mais ne permets pas que des dispositions impures en souillent la sainteté; & compte qu'alors le seigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de son trône.

Caïn ne répondit point; il prit le chemin de ses champs, & Abel le regardant avec tristesse, prit ce lui de ses pâturages, chacun s'avançant vers son autel. Abel égorga le plus jeune de ses agneaux, l'étendit sur l'autel, le parfuma de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauste; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuses. Pendant ce tems, la flamme du sacrifice s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit; le seigneur avoit défendu aux vents de souffler, parce que le sacrifice lui étoit agréable.

De son côté, Caïn mit des fruits de ses champs sur son sacrifice, & se prosterna devant son autel; aussitôt les buissons s'agitèrent avec un bruit épouvantable, un tourbillon dissipa en mugissant, le sacrifice, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui sortit de la nuée, lui dit: pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur est-elle peinte sur ton visage? Il en est encore tems, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché; sinon ton péché & son châtement te poursuivront jusque dans ta cabane. Pourquoi hais-tu ton frere? il t'aime & t'honore. La voix se tut, & Caïn fait de frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna; le vent furieux chassoit encore après lui la fumée infecte du sacrifice; son cœur frissonnoit, & une sueur froide coula de ses membres.

Cependant, en promenant ses regards, il vit dans la campagne les flammes du sacrifice de son frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Désespéré par ce spectacle, il tourna ses pas ailleurs, & traina loin de-là sa noire mélancolie, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta sous un buisson, & bientôt le sommeil déploya sur lui ses sombres ailes.

Depuis long-tems un génie que l'enfer appelloit *Anamalech*, observoit ses démarches. Il suivit en secret les traces de Caïn, & saisit ce moment pour troubler son ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corrosive, la colere emportée, & toutes les passions furieuses. Tandis que l'esprit impur travailloit à troubler ainsi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable se fit entendre sur la cime des montagnes, un vent mugissant agitoit les buissons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de son front & de ses joues. Mais en vain les buissons mugirent; en vain les boucles de ses cheveux battirent son front & ses joues, le sommeil s'étoit appesanti sur ses yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémissait encore de son songe, lorsqu'Abel qui l'avoit aperçu dans le bocage au pié du rocher, s'approcha, & jettant sur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit propre: ah mon frere, puisses-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur gros de tendresse, te puisse exprimer ses sentimens, & que mes bras puissent t'embrasser! Mais plutôt modérez-vous, desirs empressés. Peut-être que ses membres fatigués ont encore besoin des influences restaurantes du sommeil. Mais... comme le voilà étendu, défait... inquiet;... la fureur paroît peinte sur son front. Eh pourquoi le troublez-vous, songes effrayans? laissez son ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domestiques & des tendres embrassemens, venez dans son cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, remplisse son imagination de charmes & de délices; qu'elle soit riante comme un jour de printems! que la joie soit peinte sur son front, & qu'à son réveil les hymnes éclosent de ses levres. A ces mots, il fixa son frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiète.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par sa criniere hérissée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour passer: si d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il se leve soudain avec des rugissemens affreux, & cherche son ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, sert de pâture à sa fureur; il déchire un enfant innocent qui se joue avec des fleurs sur l'herbe. Ainsi se leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite soit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de sa triste fécondité. Maudite soit la région où elle a senti les premieres douleurs de l'enfantement. Périssent tout ce qui y est né. Que celui qui veut y semer, perde ses peines, & qu'une terreur subite fasse tressaillir tous les os de ceux qui y passeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorsqu'Abel pâle, comme on l'est au bord du tombeau, risqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il d'une voix entrecoupée par l'effroi: mais non... Dieu!... je frissonne!... un des séditeux réprouvés que la foudre de l'Éternel a précipités du ciel, a sans doute emprunté sa figure, sous laquelle il blasphème? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te bénisse?

Le voici s'écria Caïn avec une voix de tonnerre, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer est dans mon cœur. Ne

pourrai-je? ... Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le visage, qui exprimoit tout-à-la-fois sa surprise, son inquiétude & son affection, quel songe affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embrasser, avec le jour naissant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu reçois mal mon tendre amour! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaisirs rians, ces jours après lesquels notre pere affligé & notre tendre mere soupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaisirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être sensible, lorsque tout transporté de joie je volai dans tes bras? Est-ce que je t'aurois offensé depuis? Dis-moi si j'ai eu ce malheur; mais tu ne cesses pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de sacré, laisse-toi calmer, souffre mes innocentes caresses! En disant ces derniers mots, il se mit en devoir d'embrasser les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en-arriere; ... ah, serpent, dit-il, tu veux m'entortiller! ... & en même tems ayant saisi une lourde massue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ses piés, le crane fracassé; il tourna encore une fois ses regards sur son frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; son sang coula le long des boucles de sa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de son crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une sueur froide couloit de ses membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulsions de son frere expirant. La fumée de ce sang qu'il venoit de verser, monta jusqu'à lui. Maudit coup! s'écria-t-il, mon frere! ... reveille-toi... reveille-toi, mon frere? Que son visage est pâle! Que son œil est fixe! Comme son sang inonde sa tête... Malheureux que je suis... Ah, qu'est-ce que je pressens!... Il jeta loin de lui la massue sanglante. Puis se baissant sur la malheureuse victime de sa rage, il voulut la relever de terre. Abel!... mon frere... cria-t-il au cadavre sans vie; Abel, reveille-toi... Ah, l'horreur des enfers vient me saisir! O mort... c'en est donc fait pour toujours, mon crime est sans remede. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SACRIFICES du paganisme, (Mythol. antiq. Lit.) Théophraste rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de simples herbes, qui sont les premieres productions de la terre. Ces premiers sacrifices furent consumés par le feu, & de là viennent les termes grecs θύειν, θύσια, θυματήριον, qui signifient sacrifier, &c. On brula ensuite des parfums, qu'on appella ἀρώματα, du grec ἀρώματι, qui veut dire prier. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les sacrifices des libations étoient fort ordinaires, en versant sur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces sacrifices s'appelloient *Nephalia*, *Meliosponda*, *Elæosponda*, *Ænosponda*.

Ovide assure que le nom même de victime marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires sur les ennemis, & que celui d'hostie fait connoître que les hostilités avoient précédé. En effet, lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes

dont la loi du sacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

*Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Fas erat, & puri lucida mica satis.*

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes, soit pour les manger, ou les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Cérés, & la chevre à Bacchus, à cause du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embrasse la même morale.

*Nec satis est quod tale nefas committitur ipsos
Inscripsere deos sceleri; numenque supernum,
Cæde laboriferi credunt gaudere juveni.*

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple maniere d'apaiser les dieux, est de leur offrir de la farine, du sel, & quelques herbes odoriférantes.

*Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bidentium,
Mollibus aversos penates,
Farre pio, & saliente mica.*

Les payens avoient trois sortes de sacrifices, de publics, de domestiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrivons les cérémonies avec un peu d'étendue, se faisoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur signalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les sacrifices domestiques se pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient souvent leurs héritiers. Aussi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergasile*, dans ses captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, sans être chargé de faire aucun sacrifice.

Sine sacris hæreditatem suam adeptus effertissimam.

«J'ai obtenu une bonne succession, sans être obligé aux frais des sacrifices de la maison».

Les sacrifices étrangers étoient ceux qu'on faisoit lorsqu'on transportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces subjuguées, avec leurs mystères & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les sacrifices s'offroient encore ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts est ancienne, les Romains l'avoient avant les catholiques; elle se célébroit chez eux au mois de Février, ainsi que Cicéron nous l'apprend: *Februario mense, qui tunc extremas anni mensis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des sacrifices étoit comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on présentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on se contentoit de leur offrir seulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

*Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Persolvo.*

Les sacrifices étoient différens par rapport à la diversité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux célestes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On sacrifioit aux premiers des victimes

blanches en nombre impair; aux seconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on repandoit dans des fosses avec le sang des victimes; aux troisiemes on immoloit des hosties noires & blanches sur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effusion de vin.

*cadentem in litore taurum,
Constitutam ante aras voti reus, extaque falsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.*

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux célestes; pour les dieux de l'air, on leur offroit seulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faisoit le choix de la victime, qui devoit être saine & entière, sans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, sur ce vers du 6 de l'Énéide.

Totidem lectas de more bidentes.

Idest, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fissam: & il falloit que les taureaux n'eussent point été mis sous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, au génisses, & aux vaches:

Et statuam ante aras auratâ fronte juvenum.

Macrobe rapporte au I. liv. des saturnales, un arrêt du sénat, par lequel il est ordonné aux décemvirs, dans la solemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infule de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & sur le milieu du corps une sorte d'étole assez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient seulement ornées de chapeaux de fleurs & de festons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἀγειν, εὐάν, *agere, ducere*; la victime s'appelloit *agonia*, & ceux qui la conduisoient, *agones*. Les petites hosties ne se menoient point par le lien, on les conduisoit seulement, les chassant doucement devant soi; mais on menoit les grandes hosties avec un licou, au lieu du sacrifice; il ne falloit pas que la victime se débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la résistance qu'elle faisoit, étoit tenue à mauvais augure, le sacrifice devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & considérée fort attentivement, pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action se nommoit *probatio hostiarum, & exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres ministres des sacrifices, s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites, commençoit le sacrifice par une confession qu'il faisoit tout haut de son indignité, se reconnoissant coupable de plusieurs péchés, dont il demandoit pardon aux dieux, espérant que sans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, soyez recueilli & attentif au sacrifice; aussitôt une espee d'huissier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mystères de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des

Grecs, de qui les Romains l'emprunterent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, *τις τῆδε, qui est ici ?* Le peuple répondoit *πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, plusieurs personnes & gens de bien.* Alors l'huiffier crioit dans tous les coins du temple *εὐκας, εὐκας ἔσσι βέληλοι, c'est-à-dire loin d'ici méchans ;* ou bien *εὐκας, εὐκας ἴθι ἀλίτροι, loin d'ici profanes.* Les Latins disoient ordinairement, *nocentes, profani, abscedite ;* chez les Grecs, tous ceux qu'on chassoit des temples, étoient compris sous ces mots généraux, *βέληλοι, ἀμύτοι, ἀκάθαρτοι, &c.*

Ovide a nommé dans ses fastes *liv. II.* la plupart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mystères des dieux. Voici sa liste qui devoit nous servir de règle.

*Innocui veniant, procul hinc, procul impius esto
Frater, & in partus mater acerba suos :
Cui pater est vivax : qui matris digerit annos,
Quæ premit invisam socrus amica nurum.
Tantalidæ fratres absint, & Jasonis uxor,
Et quæ ruricolis semina tosta dedit !
Et soror, & Progne, Tereusque duabus iniquus ;
Et quicumque suas per scelus auget opes.*

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux sortes de personnes à qui on défendoit d'assister aux sacrifices ; savoir les profanes, c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains sacrifices en Grece, dont les filles & les esclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenoit en main un fouet, se tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rousseur au visage, ne pouvoient point approcher des autels, selon le témoignage de Pline, *livre XXX. chap. ij.* Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat ; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux sacrifices que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit *favete linguis ou animis, & pascite linguam,* pour demander le silence & l'attention pendant le sacrifice. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpostrate, dieu du silence, qu'ils appelloient *σιγαλωῶνα.* Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupta, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mystères de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à brûler les victimes, soit en y éteignant la torche du sacrifice ; il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on faisoit les encensemens aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes ; le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prières dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prières au dieu Héliogobale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les Romains restituèrent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, l'officiant faisoit une

longue oraison au dieu à qui il adressoit le sacrifice, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le sacrifice, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a religieusement observé dans la prière qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions :

*Salve vera Jovis proles, decus addite divi,
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.*

Æneid. I. VIII.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cause de sa singularité.

Tu quidem sancta & humani generis sospitatrix perpetua, semper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miserorum casibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, ac ne momentum quidem tenue tuis transcurris beneficiis otiosum, quæ mari terraque protegas homines, & depulsis vitæ procellis salutarem porrigas dexteram, quæ fatorum etiam inextricabiliter contorta retracta licia, & fortunæ tempestates mitigas, & stellarum varios meatus cohibes.

Te superi colunt, observant inferi, tu rotas orbem, lumnas solem, regis mundum, calcas tartarum ; tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa, tuo natu spirant flumina, nutriunt nubila, germinant semina, crescunt gramina. Tuam majestatem perhorrescunt aves cælo meantes, feræ montibus errantes, serpentes solo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis sacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tuâ majestate sentio, sufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefensi sermonis æterna series. Ergo quod solum potest religiosus quidem, sed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque sanctissimum, intra pectoris mei secreta conditum, perpetuò custodiens, imaginabor.

Ces prières se faisoient de bout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute ; ils ne les faisoient assis que dans les sacrifices pour les morts.

*Multis dum precibus Jovem salutat,
Stans summos resupinus usque in unguis.*

Mart. I. XII. épigr. 78.

Virgile dit :

*Luco tum fortè parentis,
Pilumni Turnus sacraiâ valle sedebat.*

Æneid. I. IX.

Le prêtre récitoit ensuite une espece de prône, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II.* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appelé *grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur, assambla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, prit son livre, lut à haute voix plusieurs prières pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers romains, & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion : *Tunc exiis quem cuncti grammateum vocabant, pro foribus assistens, cætu pastophorum (quod sacro sancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris fausta voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus, &c.*

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les vicimaies étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment ; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau

taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au sacrifice, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulières; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appelée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, pâtrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin; cette action se nommoit *immolatio*, quasi *mola illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far totum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

*Jamque dies infanda aderat mihi sacra parari,
Et falsæ fruges, & circum tempora vellæ.*

Éneïd. l. II.

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la première consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une manière de burette, & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *mañus hoc vino infero esto*, c'est-à-dire que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

*Et summa scarpens media inter cornua fetas,
Ignibus imponit sacris.*

Il commandoit ensuite au vicimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête: aussi-tôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisième recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

*Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris.* Virgile.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison. *Et quid recordaris cum omni totius provinciæ pecore compulso, pellicum nomine omnem questum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellum habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctus in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrirent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers.

*Huc dona sacerdos
Cum tulit & Cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit;*
Tome XIV.

*Multa modis simulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur avernis.
Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras mañabat ridè bidentes,
Atque harum effultus tergo, stratique jacebat
Velleribus.* Éneïde, l. VII. v. 86.

Lorsque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux sur la terre, se couche dessus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'Olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, sacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & se coucha ensuite sur leurs toisons étendues.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint dans la comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

*Migrare certum est jam nunc è fano foras.
Quandò Esculapii ita sentio sententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec salvum velit.*

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins, après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis*: de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ*, *quod in aræ foco ponebantur, diisque porrigebantur*: de sorte que cette ancienne manière de parler, *porriciæ inferre*, veut dire, *présenter les entrailles en sacrifice.*

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous lisons, liv. VI. de l'Éneïde.

*Et solida imponit taurorum viscera flammis,
Pingue super oleum fundens ardentibus extis.*

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime, particulièrement dans les sacrifices des morts, ce que nous apprenons de Stace, l. VI. de la Thébaïde.

*Spumantisque mero pateræ verguntur & atris
Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.*

Les entrailles étant consumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire *tout est bien fait*; & non *litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du sacrifice, & que les dieux n'étoient point apaisés. Suétone parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat. *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet* dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funèbres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs se servoient de cette expression pour le même sujet, *λαδεις εφοιστις*, & le peuple répondoit *feliciter*. Enfin on dressoit aux dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum*; on mettoit leurs statues sur un lit, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit là la fonction des ministres des sacrifices, que les Latins nommoient *epulones*.

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les sacrifices avoient quatre parties principales; la pre-

miere se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisième étoit appelée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrième s'appelloit *lutatio*, lorsque le sacrifice se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les sacrifices publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occasion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, de *sacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matière à fond. Voyez aussi les articles HOSTIE & VICTIME.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les sacrifices des Grecs en particulier. Ils distinguoient quatre sortes de sacrifices généraux; savoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faisoit en conséquence d'un vœu, en grec *χαριστήρια*, ou *εὐταΐα*, comme pour le gain d'une victoire; c'étoit encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, *ἱλαστήρια*, pour détourner la colère de quelque divinité offensée, & tels étoient tous les sacrifices d'usage dans les expiations; 3°. les sacrifices supplicatoires, *ἀστυγία*, pour le succès de toutes sortes d'entreprises; 4°. les sacrifices expressément ordonnés par tous les prophètes ou oracles qu'on venoit consulter, *τὰ ἀπό μαντείας*. Quant aux rites de tous ces divers sacrifices, il faut consulter Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 209. & suivantes.*

Pour ce qui regarde les sacrifices humains, j'en déchargerai la lettre S, qui sera fort remplie, & je porterai cet article au mot VICTIME HUMAINE. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SACRIFICES DES HÉBREUX, (*Critiq. sacrée.*) avant la loi de Moïse, la matière des sacrifices, la qualité, les circonstances, le ministère, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graisse ou le lait des animaux, le sang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou ministre de ses propres sacrifices, ou c'étoit volontairement qu'on déferoit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille, & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la manière de le faire; & elle défera à la seule famille d'Aaron le droit de sacrifier.

Les Hébreux avoient deux sortes de sacrifices, les sanglants & les non sanglants. Il y en avoit trois de la première espèce; 1°. l'holocauste, l'hostie pacifique, & le sacrifice pour le péché. Dans l'holocauste, la victime étoit brûlée en entier, sans que le prêtre ni celui qui l'offroit pussent en rien réserver, *Lév. j. 13.* parce que ce sacrifice étoit institué pour être une reconnaissance publique de la suprême majesté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer entièrement & sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2°. L'hostie pacifique étoit offerte pour rendre grâce à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graisse & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de tems marqué pour ce sacrifice; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné sur le choix de l'animal; il falloit seulement que la victime fût sans défaut. *Lév. iij. 1.* 3°. Dans le sacrifice pour le péché, le prêtre avant que de répandre le sang de la victime au pié de l'autel, trempoit son doigt, & en touchoit les

quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le sacrifice étoit offert n'en remportoit rien; on en faisoit brûler la graisse sur l'autel. La chair étoit toute entière pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij. 7.* Si le prêtre offroit pour ses péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, & répandoit le reste au pié de l'autel des holocaustes. *Lév. iv. 6.*

On employoit cinq sortes de victimes dans ces sacrifices, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faisoit brûler sur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits sur la poêle; ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin, & du sel.

Cette oblation qui accompagnoit presque toujours le sacrifice sanglant, pouvoit être faite seule, sans être précédée de l'effusion du sang, & c'est ce qu'on appelloit sacrifice non sanglant; on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le symbole de la prière, & des saints desirs de l'âme. Moïse défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'âme par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger la farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des sacrifices où la victime demuroit vivante & en son entier, tels que le sacrifice du bouc émissaire au jour de l'expiation, & le sacrifice du passereau pour la purification d'un lépreux. Le sacrifice perpétuel, est celui où l'on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à éclairer, & celui du soir, lorsque les ombres commençoient à s'étendre sur la terre; voilà quels étoient les sacrifices des Hébreux.

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'est pas, dit-il, que Dieu se souciât de ces sacrifices, mais Moïse les institua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoissance du seul véritable. Dieu a commandé à vos pères, dit Justin martyr à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût besoin, mais à cause de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolâtrie. (D. J.)

SACRIFICES des chrétiens, (*Critique sacrée.*) S. Paul, *Hébr. ch. xij.* nous les indique en deux mots, louanges du seigneur, confession de son nom, bénéfice & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, *Strom. l. VIII. p. 729.* Les sacrifices du chrétien éclairé sont les prières, les louanges de Dieu, les lectures de l'Écriture-sainte, les psaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres sacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité; qu'il exerce l'une à l'égard de ceux qui ont besoin de secours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumières & de connoissances. (D. J.)

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS, (*Géog. mod.*) en françois l'île des sacrifices, & plus communément la baie du sacrifice; petite île de la nouvelle Espagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (D. J.)

SACRIFIER, v. act. (*Gram.*) offrir en sacrifice. Voyez l'article SACRIFICE. Il se prend aussi au figuré.

Je me suis sacrifié pour elle. Il m'a sacrifié à son ambition. Je lui ai sacrifié toutes mes fantaisies.

SACRILEGE, (*Jurisprud.*) ce terme pris dans sa signification générale s'entend de toute profanation de choses saintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'usage ce terme s'entend principalement des profanations qui se commettent à l'égard des hosties & vases sacrés, des sacremens, des images & reliques des saints & des églises.

La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des saints & des églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même du feu, suivant les circonstances. *Voyez DIMANCHE, EGLISES, FÊTES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. Voyez l'institut au droit criminel de M. de Vouglans, tr. des crimes, tit. 1. ch. ij. (A)*

SACRILEGE, (*Critique sacrée.*) *sacrilegium*; mot formé de *sacra* & de *legere*, ramasser, dérober les choses sacrées. *Sacrilege* est donc le larcin des choses saintes; & celui qui les vole, se nomme aussi *sacrilege*, *sacrilegus*. Il est dit au II. des *Macch. iv. 39.* que Lyfimachus commit plusieurs *sacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Le mot de *sacrilege* se prend encore dans l'Écriture, pour la profanation d'une chose, d'un lieu sacré par l'idolâtrie; c'est ainsi qu'est nommée l'action par laquelle les Israélites, pour plaire aux filles madianites, se laisserent entraîner à l'adoration de Béalphégor. *Nomb. xxv. 18.*

Comme les *sacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la chose; elle doit consister dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fideles pour un tems ou pour toujours; la fuite de leur présence, les exécutions, les détestations, les conjurations. Mais si le magistrat va rechercher le *sacrilege* caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contre eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette fausse idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'est une excellente réflexion de l'auteur de l'esprit des lois. (*D. J.*)

SACRIMA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnaissance de la recolte abondante qu'ils avoient obtenue par sa protection. *Pitiscus.*

SACRISTAIN, s. m. *terme d'Eglise*; officier ecclésiastique qui a le soin & la garde des vases & des ornemens sacrés; mais le premier sacristain dans l'église romaine, est celui de la chapelle du pape, dont l'office est annexé à l'ordre des hermites de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI. l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit même nécessaire que ledit religieux soit dans la prélature. Cependant depuis longtems le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confère cet office; & quand même il ne seroit point évêque, il peut porter le mantelet & la mofette à la manière des prélats de Rome. Ce *sacristain* prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent, & les reliquaires de cette sacristie. Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solennellement, mais ce n'est que

d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en est proprement le distributeur. Il dit tous les jours la messe aux cardinaux, & leur administre les sacremens ainsi qu'aux conclavistes. (*D. J.*)

SACRISTIE, s. f. (*Hist. ecclési.*) c'est un endroit attendant les anciennes églises, où l'on serre les habits sacrés, les vases, & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot est grec; il est formé de *διακονια*, *je sers*, à cause que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'usage pour le service divin. On l'appelloit aussi *ασπαστινον*, & en latin *salutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & saluoit les étrangers. Quelquefois aussi il étoit appelé *μπαταριον* ou *μπαταριοι*, *mensa*, table, à cause qu'il y avoit des tables sur lesquelles on mettoit les ornemens sacrés, ou *μπαταρον*, une sorte d'hôtellerie ou de maison dans laquelle on logeoit des soldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21^e canon, défend aux prêtres de vivre dans la *sacristie*, *εν τω διακονικω*, ou de toucher aux ustensiles sacrés. Une ancienne version latine de ces canons se rend par les mots *in secretario*; mais la copie qui en est à Rome, aussi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicalon* en latin. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent cette expression dans le 21^e canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius suit cette opinion dans son traité de *templis graecorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expression d'une sacristie. Outre les ornemens de sacristie & de l'autel, l'on y dépoisoit pareillement les reliques de l'église.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens postérieurs*. *Voyez COCCYGIEN.*

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muscle situé sur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyses transverses.

Ce muscle est intimement uni par sa partie inférieure avec le long dorsal, & il en est distingué à sa partie supérieure par une petite ligne graisseuse. Il paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache au moyen de son plan tendineux à l'os sacrum à levre externe, & à la portion postérieure de l'os des isles, aux apophyses transverses des lombes par des plans charnus, qui paroissent se détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubérosité de la première aux apophyses transverses des deux vertèbres inférieures du col, par des bandelettes tendineuses, & par des plans charnus qui croisent les tendineuses.

Ce muscle est aussi appelé *lumbo-dorsal*, & *dorsal moyen*. *Winflow.*

SACROS, s. m. (*Poids.*) poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (*D. J.*)

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie*; nom de deux ligamens qui unissent l'os sacrum avec l'os yschium.

SACRUM, *en Anatomie*; nom d'un os qui est la base & le soutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'*os basiliaire*.

On le divise en partie supérieure, en base, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît composé de plusieurs fausses vertèbres, qui vont toujours en décroissant vers la pointe: ces fausses vertèbres, dans les jeunes sujets, sont unies ensemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'ossifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une seule pièce.

La face antérieure est concave, on y observe sur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face postérieure est convexe & fort inégale. On

y remarque sur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une espèce d'épine ouverte vers sa partie inférieure.

A la base de l'os *sacrum* il y a deux apophyses obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la dernière vertèbre des lombes; on y voit la face supérieure du corps de la première fausse vertèbre, entre la partie postérieure & les apophyses obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il est continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os sont un peu évasées par en haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuse, semblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il est articulé. *Voyez ILÉON.*

L'os *sacrum* est terminé par le coccyx. *Voyez COCCYX.*

SADAR ou ALSADOR, f. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioscoride & autres anciens. Ce buisson est nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cause qu'il étoit plein d'épines, plante que plusieurs écrivains ont confondu soit avec l'acanthe ordinaire, soit avec l'acanthe de Théophraste, qui n'étoit autre chose que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthé*, est le *nabac* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *sadar* ou l'*acanthus* de Virgile, est la même plante que le *lotus* cyrénien d'Hérodote, & que le *lotus* de Dioscoride. Bellon l'a aussi décrit sous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'est un arbruste toujours verd, appelé par quelques écrivains grecs *anoplia*. Prosper Alpin dans ses plantes d'Égypte parle du *nabeca*, comme d'un buisson épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech*; il dit que c'est un buisson épineux donnant des fruits semblables à la cerise, mais plus petits, & du goût du zizyphé. Ce sont-là les baies de l'acanthé de Virgile. (*D. J.*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Espagne, en Aragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, sur la rivière de Riguel, qui se jette dans l'Èbre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SADO ou SASJU, (*Géog. mod.*) grande île du Japon, située au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jettingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la divise en trois districts. Elle est très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en ris & en *gokokf*. La mer la fournit aussi de poisson & d'écrevisses. (*D. J.*)

SADOUR, f. m. *terme de Pêche*, est une sorte de filet tramaillé à l'usage des pêcheurs.

Les trameaux aux poissons que les pêcheurs de Bouin, dans le ressort de l'amirauté du Poitou ou des sables d'Olonne nomment *sadours*, sont ordinairement tannés; ce sont des vrais trameaux sédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe, que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces sortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en carré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu quinze à huit lignes en carré, ces trameaux sont flottés en pierres, comme les flottés dont on se sert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment aussi *sadours* les trameaux qui servent en hiver à faire la pêche des macreuses, & autres espèces d'oiseaux marins; ce sont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la

différence que ceux de Bouin sont tramaillés, & les autres simplement toiles. Quand ils sont tendus pour la pêche des oiseaux marins, ils sont sur des perches éloignées les unes des autres de neuf brasses; on plante les perches suivant le vent, qui doit souffler de manière qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 brasses de long ou environ, & une brassé de chute; il est tendu de manière qu'il se trouve élevé de 5 à 6 piés au-dessus de l'eau, afin que de haute mer il soit toujours élevé au-dessus de la marée.

La pêche du *sadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement jusqu'à Pâque, les vents de mer & les nuits les plus sombres & les plus noires sont les plus avantageuses.

Les trameaux ou *sadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces six lignes en carré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces six lignes en carré, & les plus ferrées ont les leurs de onze pouces trois lignes aussi en carré; les pêcheurs nomment ces sortes de rets des *sadours* à gibasse.

SADRAST ou SADRASTPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, en-deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la rivière de Palaru. Elle est à l'empereur du Mogol. *Long. 100. 30. lat. 12. 40. (D. J.)*

SADSIN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, qui est un *lychnis* sauvage; elle a ses feuilles comme celles de la giroflée; sa tige est d'environ un pié de hauteur, & ses fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine est longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire sur celui du panais. Il se trouve des imposteurs japonais qui la vendent pour du ginseng.

SADUCÉEN, (*Hist. des sectes juiv. & Crit. sacr.*) La secte des *Saducéens*, *sadduceaïm*, étoit une des quatre principales sectes des juifs. Il en est beaucoup parlé dans le nouveau Testament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du tems d'Antigone de Socho, président du grand sanhédrin de Jérusalem, que commença la secte des *Saducéens*, & lui-même y donna occasion; car ayant souvent inculqué à ses disciples qu'il ne falloit pas servir Dieu par un esprit mercenaire, pour la récompense qu'on en attendoit, mais purement & simplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ses élèves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompense après cette vie; & faisant secte à-part, ils enseignèrent que toutes les récompenses que Dieu accordoit à ceux qui le servent, se bornoient à la vie présente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à distinguer leur secte par le nom de *saducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puissance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraites, c'est-à-dire qu'ils rejetoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur secte & celle des *Saducéens* se trouverent directement opposées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raison de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la résurrection & l'existence des anges, & des esprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij. 23; Marc, xij. 18; Act. xxij. 8*. Ils reconnoissoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par sa puissance; qu'il le gouvernoit par sa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenses & des peines: mais ils croyoient que ces récompenses & ces peines se bornoient toutes à cette vie,

& c'étoit pour cela seul qu'ils seroient Dieu, & qu'ils obéissent à ses lois. Du reste ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le seul Pentateuque pour livre sacré.

Quelques savans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejetoient pas le reste de l'écriture; mais seulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïse. Cependant la dispute que l'Évangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij. Marc, xij. Luc, xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main plusieurs passages formels des prophètes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la résurrection des morts, on ne fauroit assigner de raison qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence, si ce n'est parce qu'il combattoit des gens qui rejetoient ces prophètes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient aussi des *Esséniens* & des *Pharisiens*, sur le libre-arbitre & la prédestination; car les *Esséniens* croyoient que tout est prédéterminé dans un enchainement de causes infaillibles; & les *Pharisiens* admettoient la liberté avec la prédestination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Joseph, nioient toute prédestination, & soutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître absolu de ses actions, avec une entière liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion saducéenne étoit précisément la même que fut celle de Pélagé parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une grâce prévenante, ni par une grâce assistante; mais que sans ce secours, chaque homme a eu lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse de toutes; mais elle avoit pour partisans les gens de la première qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la destruction de Jérusalem par les Romains, la secte saducéenne périt avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce tems-là pendant plusieurs siècles; jusqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes.

(Le chevalier DE JAU COURT.)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la source du Tamarus, selon Ptolomée, *lib. III. ch. j.* Tite-Live parle du siège de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Plin, *lib. III. ch. xij.* met le peuple *sæpinates* entre les Samnites; & une inscription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes sæpinates*. C'est aujourd'hui *Supino*, au comté de Molisse, dans le royaume de Naples. (D. J.)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) rivière de l'île de Sardaigne, selon Ptolomée, *lib. III. ch. iij.* qui en met l'embouchure sur la côte orientale. Elle conserve son nom; c'est encore à présent *le Sepro*, selon le P. Coroneli. (D. J.)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise, au pays du peuple *Contestani*, dans les terres. Elle étoit sur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Italicus. *lib. III. v. 873.*

Celsa mittebat Sætabis arce.

Sætabis & telas Arabum sprevisse superba,
Et Pelusiaco filium componere lino.

Ces vers font voir non-seulement que *Sætabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faisoit des toiles qui surpassoient en finesse & en beauté

celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluise en Egypte.

On y travailloit aussi à des étoffes de laine, & Catulle, *épigr. xxxv.* parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *sudaria Sætaba*. Plin donne le troisième rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus estimés dans toute l'Europe. On prétend que c'est présentement *Xativa*.

Sætaves est aussi le nom d'une rivière de l'Espagne tarragonnoise, dans les terres, au pays du peuple *Contestani*, selon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroît que c'est aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (D. J.)

SÆTTE, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en italien *punta della Sætta*; cap du royaume de Naples, sur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*. C'est le *Brutium promontorium* des anciens, selon Cluvier. (D. J.)

SAFANI-AL-BAHR, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *éponge de mer*; petite île d'Egypte, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 13 lieues au nord de Kofir. Elle n'a que deux lieues de longueur sur un quart de lieue de large. *Latit. 27.* (D. J.)

SAFAR, SAFER ou SAPHAR, f. m. (*Hist. mod.*) second mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'Octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Afi*, & les Portugais *Afatie*; ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle est environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, jusqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Plusieurs juifs s'y sont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour est fertile en blé & en troupeaux. *Long. 9. 38. Latit. 32.* (D. J.)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Éstramadoure. Voyez ZAFRA.

SAFRAN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *crocus*; genre de plante à fleur lilacée & monopétale; la partie inférieure est en forme de tuyau qui a un pédicule: ce tuyau s'évase par le haut, & il est divisé en six parties. Le pistil s'éleve du fond de cette fleur, & il se divise en trois filamens, terminés par une sorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la suite un fruit oblong, qui a trois angles & trois loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre que la racine est composée de deux tubercules, dont l'un est plus petit que l'autre. Le plus gros se trouve placé au-dessous du plus petit, & il est charnu & fibreux. Ces deux tubercules sont recouverts d'une enveloppe membraneuse. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, est nommée *crocus* ou *crocus sativus*, par tous les Botanistes. Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur d'une noisette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la supérieure est plus petite, l'inférieure plus grosse & chevelue. Elles sont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, rousâtres & en forme de réseau. De cette racine sortent sept ou huit feuilles, longues de 6 & même de 9 pouces, très-étroites & d'un verd foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui soutient une seule fleur en lys, d'une seule pièce, blanche, fistuleuse par sa partie inférieure, & divisée en six segmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il sort du fond de la fleur trois étamines, dont les sommets sont jaunâtres, & un pistil blanchâtre qui se partage comme en trois branches, larges à leur extrémité supérieure, & découpées en manière de crête, charnue, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'orange, lesquelles sont appellées par ex-

cellence du nom de *safran*. L'embryon qui soutient la fleur, se change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des semences arrondies.

Le *safran* croît dans la plupart des pays, soit chauds, soit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans plusieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *safran* du Gâtinois & d'Angleterre passe pour le meilleur du monde, & on le préfère, avec raison, à l'oriental.

Le *safran* se multiplie commodément & communément par le moyen de ses bulbes, qui croissent tous les ans en grande quantité; car lorsqu'on en sème la graine, il est plus long-tems à venir. On plante ses bulbes au printems, dans des sillons égaux & éloignés les uns des autres de six pouces. Ces bulbes ne produisent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année suivante au mois d'Octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouissement. Quand elles sont tombées, il sort des feuilles qui sont vertes pendant l'hiver: elles sechent, se perdent au printems, & ne paroissent jamais pendant l'été.

Il arrive de-là qu'aussitôt que les fleurs du *safran* s'épanouissent, on les cueille au lever, ou au coucher du soleil, & on sépare les filamens du milieu de la fleur; ensuite on les nettoie bien, on les sèche & on les garde. Quelques jours après la première cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'Octobre, lorsque la plante fleurit, la racine n'est composée que d'une bulbe; le printems & l'été suivant, elle en a deux l'une sur l'autre. Car lorsque les feuilles croissent au commencement de la belle saison, la partie supérieure de la racine d'où sortent les feuilles, croît aussi dans le même tems, jusqu'à ce qu'elle soit aussi grosse l'été que l'est la bulbe mere; alors ayant acquis une constitution solide, pleine & succulente, la bulbe mere devient languissante, sans suc, flasque, & disparoît entièrement dans le cours de l'automne: c'est l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs sont passées, on retire les bulbes de la terre sur la fin d'Octobre; on les garde dans un lieu sec sans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du soleil de peur qu'elles ne se sechent, & cependant afin qu'elles mûrissent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles se fannent. Au retour du printems, on les plante de nouveau dans la terre.

Il est peu de plantes d'un aussi grand usage que le *safran*; ses fleurs sont agréables à la vûe & à l'odorat. Son pistil est considéré comme une chose précieuse; il entre dans les apprêts de cuisine; il sert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les Médecins l'emploient dans plusieurs maladies. La fanne même & les pétales du *safran* servent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les bestiaux.

Mais le *safran*, semblable aux plantes les plus précieuses, est tendre, délicat, & ne peut être conservé que par des soins proportionnés à ses usages; aussi est-il attaqué de plusieurs maladies, qui toutes ensemble tendent à le détruire: cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuse, ni qui lui soit plus nuisible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *safran*; & de plus elle paroît contagieuse, & toujours en rond. D'une première plante attaquée, le mal se répand à celles d'alentour, selon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans

le champ pour empêcher la communication, à-peu près comme dans une peste. C'est dans le printems, dans le tems de la sève, & lorsque le *safran* devoit avoir plus de force pour résister au mal, qu'il souffre ses plus grands ravages.

Comme il peut causer des dommages considérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la simple curiosité de physicien auroit pû suffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il est très-rare que les premières aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante parasite, qui ne sort jamais de terre, & ne s'y tient guere à-moins de demi-pié de profondeur, se nourrit aux dépens de l'oignon du *safran* qu'elle fait périr, en tirant toute sa substance. Cette plante est un corps glanduleux ou tubercule, dont il sort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui sont ses racines; ces racines produisent encore d'autres tubercules, & puisque les plantes qui tracent, tracent en tous sens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *safran* s'étend toujours à la ronde. Aussi quand M. du Hamel examina un canton de *safrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs distances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal; mais il faut qu'elles soient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remède sans le connoître, & apparemment sur la seule idée très-confuse de couper la communication d'une plante de *safran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverser la terre de la tranchée sur la partie saine du champ, on y renverferoit la plante funeste.

M. du Hamel a observé qu'elle n'attaque pas seulement le *safran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de muscari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, &c. Ce n'est pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de sa nourriture, que parce qu'il lui est impossible à cause de la profondeur où elle se tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne sont qu'à une profondeur moindre. *Hist. de l'Acad. 1728. (D. J.)*

SAFRAN, (*Chimie, Diète & Mat. méd.*) ses filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur assez agréable quoique forte, d'une saveur amere, &c. que tout le monde connoît sous le nom de *safran*, sont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *safran*; mais d'après un usage fort reçu, on a transporté le nom de la plante à la seule de ses parties dont on fasse usage, comme on dit *blé* au lieu de *semence de blé*; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choisir le *safran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique sec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejeter celui qui est pâle & en brins menus, trop secs, peu odorans; ou noirâtre, & ayant l'odeur de moisi. On doit outre cela, monder pour l'usage le *safran* choisi de la partie de ses filets qui est blanche ou jaunâtre.

Le *safran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expansible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau, d'esprit-de-vin, d'huile par expression, &c.

Le *safran* contient aussi une partie colorante extrêmement divisible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-considérable de liquide aqueux ou spiritueux; car cette substance est égale-

ment soluble par ces deux menstrues, & n'est point miscible au menstrue huileux.

Enfin le *safran* contient une matiere fixe, qui est également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau; enforte que l'extrait de *safran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menstrues.

M. Cartheuser observe que le *safran* ne donne point d'huile essentielle; ou du-moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *safran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que si on le distille en une quantité considérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir jusqu'à une dragme & demie d'huile essentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que sur un témoignage d'autrui, sur un *oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *safran* donne environ six gros & demi de cette matiere également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déjà parlé, & qui est d'une nature véritablement singuliere, ayant, lorsqu'elle n'est rapprochée qu'en consistance médiocrement épaisse, l'aspect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une saveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entierement redissoute, non-seulement dans l'eau & dans l'esprit de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'est principalement cette miscibilité à l'huile qui, si elle est réelle, constitue la véritable singularité de cette substance; enforte que Boerhaave, qui est prodigieusement enclin à voir dans tous les produits & les phénomènes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, est pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *safran*, *prorsus singulare quid*, quoiqu'il eût bien pû se passer de commenter cette assertion en observant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un esprit, ni une gomme, ni une résine, ni une gomme résine, ni une cire, ni un baume.

Le *safran* est employé dans les cuisines à titre d'assaisonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il est généralement employé comme remede. Il est même placé à ce titre dans le rang le plus distingué. Il est célébré du consentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede universel. Il a été appelé *or végétal*, *aromate des Philosophes*. Boerhaave croit qu'il est le véritable arope de Paracelse; ce dernier mot n'est que l'abréviation d'*aroma philosophorum*.

Les qualités du *safran* plus reconnues, & pour lesquelles il est plus communément employé, sont les qualités cordiales, stomachiques, utérines, antispasmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatrisantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compositions cordiales, stomachiques, & sur-tout dans les emmenagogues & hystériques. On l'a souvent mêlé à l'*opium*, soit dans des compositions officinales, soit dans les prescriptions magistrales. Geoffroi doute si cette addition modere l'effet de l'*opium*, ou si elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *safran*, mais beaucoup moins constatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter sa qualité pectorale, sa vertu spécifique contre la jaunisse, sa qualité lytontriptique, & sa vertu alexipharmaque.

La vertu emmenagogue & hystérique du *safran* nous paroît aussi beaucoup mieux prouvée par l'observation que par l'expérience d'Amatus Lusitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant sa grossesse un médicament qui contenoit du *safran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans sa cro-

cologie, qu'ayant mêlé pendant quelque tems du *safran* dans les alimens dont il nourrissoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'arnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit sa couleur blanche ordinaire; circonstance que M. Cartheuser trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *safran* a une certaine tendance vers la matrice, si cette expérience étoit réitérée & suffisamment *retournée*; car unique & isolée comme elle est, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte présomption.

Le *safran* est employé extérieurement comme fortifiant, tonique, résolutif, détersif, on le mêle assez communément au cataplasme de *mica panis* que l'on veut animer. Il est fort usité dans les collyres, & sur-tout dans ceux qu'on emploie comme préservatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuses du *safran* n'ont pas été moins observées, ni peut-être moins exagérées que ses vertus. Ce qu'on a dit de plus sage, c'est qu'il falloit n'user de ce remede que modérément & à propos; car cette circonspection est nécessaire dans l'administration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa dose a été fixée pour l'usage intérieur à un scrupule, ou tout au plus à un demi-gros en substance, & celle de sa teinture & de son extrait à proportion. Une plus haute dose a été regardée de tous les tems par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *safran* est généralement reconnue pour narcotique & enyvrante. Mille observations, soit écrites, soit répandues par tradition, prouvent que des personnes qui avoient respiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magasins où il y avoit une grande quantité de *safran*, qui se sont couchées sur une balle de *safran*, &c. que ces personnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'esprit troublé, ont été attaquées d'un ris excessif & involontaire, & même sont mortes. Cette vertu singuliere de produire le ris a été aussi attribuée à son usage intérieur, & elle a été mise au nombre de ses propriétés salutaires, pourvu qu'on la confint dans de justes bornes par une administration ménagée. Boerhaave s'en explique ainsi: *moderato usu verum exhibet exhilarans*. C'est dommage que cette qualité ne soit pas mieux constatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *safran* est employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant destinées à l'usage intérieur qu'à l'usage extérieur; il est sur-tout un des principaux ingrédients de l'élixir de propriété de Paracelse, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu composés, l'efficacité du *safran* y est plus sensible & plus réelle. Voyez ces articles.

Le *safran* donne son nom à un emplâtre, savoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit à l'article EMPLÂTRE. Voyez cet article. (b)

SAFRAN BATARD, (Botanique.) *κνίκος* par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins; c'est cette espece de *safran* nommé *carthamus officinalis*, *flore croceo*, I. R. H. 457. *Cnicus saivus*, sive *carthamum*, C. B. P. 378.

La tige de cette plante est haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, branchue garnie de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur base, & embrassant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, lisses, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naissent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur ca-

lice est composé d'écaillés & de petites feuilles, duquel s'élevent plusieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *safran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes; & lorsqu'elles sont parvenues à leur maturité, elles sont très-blanches, lisses, luisantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles; elles contiennent sous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuse, une espèce d'amande blanchâtre, d'une saveur d'abord douceâtre, ensuite âcre, & qui cause des nauées.

Les fleurs paroissent dans le mois d'Août; les graines sont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Espagne, non-seulement pour l'usage de la Médecine, mais encore pour la teinture.

On estime les graines récentes, luisantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent sur le roux, celles dont la moëlle est blanche, grasse, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui sont flaquées, molles, cariées, rousses. On ne se sert que de la moëlle, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent aussi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraisent sans en être purgés, est un purgatif pour les hommes. Elle est remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter la vertu purgative. Les Médecins la donnent en émulsion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remèdes aromatiques ou stomachiques; mais le plus sûr est de n'en point faire usage. (D. J.)

SAFRAN BATARD, voyez CARTAME.

SAFRAN DES INDES, (Botan. exot.) Le *safran*, ou *fouchet des Indes*, est appelé *crocus indicus*, *Arabibus curcuma* par Bontius. C'est une petite racine oblongue, tubéreuse, noueuse, de couleur jaune, ou de *safran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans lesquelles on l'infuse; son goût est un peu âcre & amer; son odeur est agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle est plus foible.

La plante qui pousse cette racine, est nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les espèces de *cannacorus*; M. Linnæus la caractérise ainsi:

Son calice est formé par plusieurs spatules partiales, simples, & qui tombent; la fleur est un pétale irrégulier, dont le tuyau est fort étroit. Le pavillon est découpé en trois parties, longues, aiguës, évasées & écartées. Le nectarium est d'une seule pièce, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il est uni dans l'endroit où ce pétale est le plus évasé. Les étamines sont au nombre de cinq, dont quatre sont droites, grêles, & ne portent point de sommets; la cinquième, qui est plantée entre le nectarium, est longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à son extrémité, près de laquelle se trouve le sommet. Le pistil est un embryon arrondi qui supporte la fleur, & pousse un style de la longueur des étamines, surmonté d'un stygma simple & crochu. Le péricarpe ou le fruit, est cet embryon qui devient une capsule arrondie à trois loges séparées par des cloisons; cette capsule contient plusieurs graines.

La racine du *safran des Indes* meurt, & se retire de la terre après que ses fleurs se sont séchées. Cette plante est fort cultivée dans l'orient, pour l'usage de la racine, qui sert à assaisonner la plupart des mets; ils uient aussi des fleurs pour en faire des pommades dont ils se frottent le corps. On regarde encore le *safran des Indes* comme un grand remède pour provo-

quer les règles, faciliter l'accouchement, & sur-tout pour la guérison de la jaunisse. Enfin les Indiens l'emploient souvent dans la teinture.

Il y a une autre espèce de *safran des Indes* que l'on surnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de safrao*: on ne le trouve pas dans les boutiques. C'est une racine tubéreuse, un peu ronde, plus grosse que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée transversalement à différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *safran*, elle imite le *safran* & le gingembre par son goût & son odeur, qui sont cependant plus foibles que dans le *curcuma long*; elle a aussi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotunda* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits semblables à la précédente. (D. J.)

SAFRAN DES INDES, (Mat. méd.) Voyez CURCUMA.

SAFRAN DE MARS, (Mat. méd.) Voyez MARS.

SAFRAN DE L'ETRAVE, (Marine.) pièce de bois qu'on attache depuis le dessous de la gorgere jusque sur le rinjot, & qui sert à faire venir le vaisseau au vent, lorsque par défaut de construction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaisseau*.

SAFRAN, (Charpent.) c'est la planche qui est à l'extrémité du gouvernail d'un bateau-fonceur, sur laquelle sont attachées les barres qui soutiennent les planches de remplage. (D. J.)

SAFRANIERE, s. f. (Agriculture.) plantation de *safran* dans un lieu préparé & choisi exprès pour sa culture; on donne ordinairement trois labours par an à la *safranerie*: le premier quand on le plante, ou s'il est déjà planté au printemps, quand les feuilles tombent; le second sur la fin de Juillet, & le troisième au commencement de Septembre. On choisit de donner le dernier labour par un beau tems, & de ne pas offenser les oignons en labourant.

Une *safranerie* ainsi ménagée, dure trois années dans sa vigueur; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvu qu'on eût soin de la labourer, de la sarcler & de l'amander; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le surplus. Sitôt que les oignons sont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne soit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre est usée; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Plusieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en *safran*; ils garnissent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers; & comme ils ne fleurissent pas tous en même tems, ils ont plus de commodité à cueillir le *safran* qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille se fait de l'autre. (D. J.)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE ou SMALTE, s. m. c'est un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on se sert pour faire du bleu d'empois, & pour peindre en bleu sur la porcelaine, sur la fayance & sur l'émail. Cette substance se débite sous la forme d'une poudre qui est d'un bleu plus ou moins beau; elle est désignée sous les différens noms de *safflor*, de *smalte*, de *zaffre*, mais elle est plus généralement connue en France sous celui de *saffre* ou de *bleu d'émail*.

On a dit à l'article COBALT, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *saffri*; on a dit aussi que M. Brandt, savant chimiste Suédois, regardoit cette substance comme un demi-métal particulier, dont le caractère distinctif est de colorer le verre en bleu; mais depuis la publication du

du volume qui contient l'article COBALT, plusieurs Chimistes ont fait de nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral singulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des personnes qui ont adopté son sentiment. Cela posé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru sur ce sujet; malheureusement, loin d'éclaircir la matière, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainsi que quelques autres Chimistes français, ont cru trouver la confirmation du sentiment de M. Brandt, parce qu'ils ont tiré du *safre*, c'est-à-dire du verre coloré par le cobalt, une substance parfaitement semblable à un régule semi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plupart des Minéralogistes & Métallurgistes allemands, refusent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la substance réguline que l'on tire du cobalt est une combinaison. M. Lehmann dans le 590 de la nouvelle édition de sa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que « le cobalt dont on fait la couleur bleue, abstraction faite de l'arsenic qu'il contient, ne peut point donner ni un métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on s'y prenne, mais en se vitrifiant avec un sel alkali & une terre vitrifiable, il s'en précipite une substance appelée *speiss*, qui ressemble à un demi-métal, mais qui réellement n'est qu'une combinaison de cuivre, de fer, d'arsenic, & d'une terre propre à colorer en bleu ». Le même auteur ajoute dans le §. 91. « 1°. Que la matière colorante qui se trouve dans le cobalt qui donne du *speiss*, est quelque chose de purement accidentel, c'est pour cela qu'elle se sépare de la partie réguline, tant par la vitrification, que par d'autres opérations chimiques; & même si l'on fait fondre à plusieurs reprises le *speiss*, produit par le cobalt avec du sel alkali & du sable, il perd à la fin toute sa propriété de colorer en bleu. 2°. On peut s'assurer de la manière suivante de ce qui entre dans la composition de la matière réguline du cobalt qui donne le bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre du prétendu régule de cobalt pur, le faire fondre à plusieurs reprises avec de la fritte de verre, jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de fumée, ni d'odeur arsenicale; alors on n'aura qu'à le remettre de nouveau en régule, en extraire la partie cuivreuse, par le moyen de l'alkali volatil, jusqu'à ce que ce dissolvant ne devienne plus bleu; enfin, si l'on dissout le résidu dans les acides, & qu'on précipite la dissolution, on ne tardera point à appercevoir le fer ».

M. de Justi, célèbre chimiste allemand, très-versé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, est produite par une combinaison du fer avec l'arsenic. Il appuie cette conjecture sur un fait attesté par M. Cramer, qui dit dans sa Docimastie, avoir oui dire que M. Henckel avoit eu le secret de colorer le verre en bleu, en faisant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Justi, qui avoit été le disciple de M. Henckel, l'a assuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arsenic, & qu'il faisoit réverbérer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Justi nous apprend, que la manganèse ou magnésie qui est un minéral ferrugineux, si on la joint avec de l'arsenic, & si on la calcine ensuite, devient propre à donner une couleur bleue

au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir semblable à la mine d'arsenic noire, qui se trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au petit Zell, dans la basse-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit sa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du-tout d'arsenic; en mêlant ensemble & faisant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arsenic: M. de Justi dit que de ce mélange, il résultoit une matière très-propre à colorer le verre en bleu, c'est-à-dire à faire du *safre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuses plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne sont propres à donner du bleu, que lorsqu'ils contiennent une juste proportion de fer & d'arsenic à la fois; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout seul une assez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorsqu'on faisoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arsenic. De plus, M. de Justi assure qu'il ne s'est point encore trouvé jusqu'ici de cobalt qui ne contint une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles sont les idées répandues dans différens mémoires sur le cobalt que M. de Justi vient d'insérer dans ses *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans, un morceau de cobalt noir trouvé en Espagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Castille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arsenic, cependant M. de Montamy n'a pas laissé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-supérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la vie du célèbre Becher, on rapporte que ce savant chimiste ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *safre*, en donnant aux Anglois le secret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appelé en anglois *bell-metal*; peut-être aussi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il savoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'est point encore parfaitement connue; que l'on ne connoit point toutes les mines, & qu'il pourroit y avoir plusieurs manières de faire du *safre*. Quoi qu'il en soit, nous allons décrire celle qui se pratique à Schneeberg, en Misnie, qui est l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *safre*, ce qui produit un revenu très-considérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui sont intéressés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui se trouvent en Misnie sont accompagnées d'une très-grande quantité de bismuth, on est obligé d'en séparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaise couleur au *safre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long desquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proches les uns des autres. On jette la mine par-dessus, on allume le bois lorsqu'il fait du vent, & le bismuth qui est aisé à fondre se sépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la manière de calciner le cobalt, pour en dégager l'arsenic dont il est abondamment chargé dans la mine; cette calcination se fait dans un fourneau destiné à cet usage, on étend le cobalt pulvérisé grossièrement

ur l'aire de ce fourneau, qui a environ sept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien sec; la flamme roule sur le cobalt, que l'on remue de tems en tems avec un rable de fer; par ce moyen l'arsenic s'en dégage, & il est reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horizontale. Voyez l'article COBALTE & la Pl. qui y est citée: on continue cette calcination pendant quatre, cinq, six, & même pendant neuf heures consécutives, suivant que la mine est plus ou moins chargée d'arsenic. Le cobalt grillé se passe par un tamis de fil de laiton, & l'on écrase de nouveau les parties qui n'ont point pu passer au-travers du tamis.

Cependant il faut observer qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas besoin d'être calcinées, & qui ne laissent pas de donner de très-bon safre; le cobalt noir, dont nous avons parlé, est dans ce cas, vû qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du-tout d'arsenic; alors le travail est plus facile & moins couteux, puisque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvérisé, se mêle avec de la potasse bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangères qui peuvent y être jointes. Voyez l'article POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvérisés, & passés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à plusieurs reprises; ce font-là les trois matieres qui entrent dans la composition du safre. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potasse & de cailloux pulvérisés, cependant il faut consulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur; c'est pourquoi il faut s'assurer d'abord par des essais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de le travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du sable blanc, semblable à celui dont on se sert dans les Verreries.

Lorsqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement ensemble la fritte, c'est-à-dire la composition dont on doit faire le safre; ce mélange se fait dans des caisses de bois, où il demeure pour en faire usage au besoin.

Le fourneau dont on se sert pour faire fondre le mélange, ressemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ six piés de long, sur trois de large & sur six de haut. Les pots ou creusets dans lesquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du safre, se placent sur des murs qui sont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creusets se ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté; au milieu de cette porte est une petite ouverture qui sert à recuire les essais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puisés dans les creusets au bout d'une baguette de fer; durant le travail cette ouverture se bouche avec de la terre glaise. Sur chacun des côtés du fourneau sont trois ouvreaux qui servent à mettre la fritte dans les creusets, & à la puiser lorsqu'elle est fondue; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils servent de registres au fourneau & donnent un passage libre à l'air. Audessous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorsqu'il y a quelque réparation à faire aux creusets, ou lorsqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau est le cendrier & une autre ouverture, qui sert à retirer le verre qui a pu sortir des creusets, que l'on remet à fondre. Les creusets sont faits de bonne terre, on les fait bien sécher dans un fourneau

fait exprès, qui est à côté du fourneau de verrerie; on place six creusets à la fois dans le fourneau; comme il faut que la chaleur soit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on a fait sécher presque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier; les buches doivent être minces pour ce travail.

Lorsque le mélange a été exposé pendant 6 heures à l'action du feu, on le remue dans les creusets avec une baguette de fer; on continue à faire la même chose de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laisse le mélange exposé au feu encore pendant 6 heures; ainsi il faut 12 heures pour que la fusion soit parfaite, on n'en emploie que huit lorsqu'on fait du safre commun.

On reconnoît que le safre est assez cuit aux mêmes signes que tout le verre, c'est-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue; lorsqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'est un signe que la matiere est assez cuite.

Au bout de ce tems, on puisé la matiere fondue qui est dans les creusets avec une cuillere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraser; cette opération est très-importante.

Au fond des creusets, dans lesquels on a fait la fonte, il s'amasse du bismuth, vu que ce demi-métal accompagne presque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Misnie, & il n'a pu en être totalement séparé par le grillage. Au-dessus de ce bismuth se trouve une matiere réguline, que les Allemands nomment *speifs*; cette matiere a été peu connue jusqu'à présent. M. Gellert, dans le tems qu'il a publié sa *chimie métallurgique*, regardoit le *speifs* comme un vrai régule de cobalt pur; il dit qu'en faisant calciner cette matiere, un quintal de cette substance suffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois son poids de verre. Voyez la traduction françoise de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, t. I. p. 45. Mais on a appris depuis que M. Gellert s'est retracté sur cet article; & aujourd'hui avec tous les Métallurgistes saxons, il regarde le *speifs* comme une combinaison de fer, de cuivre & d'arsenic, & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on sépare ce *speifs* d'avec le bismuth: lorsqu'on laisse éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut sacrifier les creusets, on les remplit des résidus qui ont été retirés de ces creusets & qui étoient au fond du verre; on les fait fondre, alors le bismuth qui est le plus pesant tombe au fond, & le *speifs* qui est plus léger reste au-dessus; & lorsque le tout est refroidi, on sépare aisément ces deux substances. Mais la séparation s'en fait encore mieux lorsque l'on allume simplement du feu autour de ces masses régulières qui sont en forme de gâteau, par-là le bismuth qui se dégage est plus pur & se fond plus promptement. Lorsque l'on fait l'extinction du safre dans l'eau, il tombe aussi quelques particules de *speifs* au fond des cuves, dans lesquelles on éteint le safre dont on sépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écrasé sous les pilons du bocard; au sortir du pilon, on le passe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'est une pierre fort dure, placée horizontalement & entourée de douves, qui forment ainsi une espece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui sert de fond à la cuve, est un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel est porté le pivot d'un aissieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres; ces meules servent à écraser

& pulvériser encore plus parfaitement le verre bleu ou le *safre* qui a été tamisé, & qui a été étendu sur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainsi ce verre pendant six heures, alors on lâche des robinets qui sont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui est devenue d'une couleur bleue en passant par ces robinets, découle dans des baquets ou seaux qui sont placés au-dessous; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle séjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée se dépose peu-à-peu au fond des cuves; on puise l'eau qui surnage, on la verse dans des auges qui la conduisent à un réservoir où elle acheve de se dégager de la partie colorante dont elle est encore chargée; l'eau qui surnage dans ce premier réservoir retombe dans un second, & de-là dans un troisième où elle a le tems de devenir parfaitement claire, & la couleur de se déposer entièrement.

On met la couleur qui s'est déposée dans des baquets, où on la lave avec de nouvelle eau pour en séparer les saletés qu'elle peut avoir contractées; cela se fait en la remuant avec une spatule de bois; on réitère ce lavage à plusieurs reprises, après quoi on puise cette eau agitée, on la passe par un tamis de crin fort serré, & cette eau qui a ainsi passé séjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaisseau. Au bout de ce tems, on décante l'eau claire, & l'on a du *safre* qui fera d'une grande finesse & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur sur des tables garnies de rebords; on la fait sécher dans des étuves bien échauffées; lorsque la couleur est bien sèche, on la met dans une grande caisse garnie de toile, ou on la passe au-travers d'un tamis de crin fort serré. L'ouvrier qui fait ce travail est obligé de se bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainsi plusieurs quintaux de *safre* dans la caisse, on l'humecte avec de l'eau, on le pétrit avec les mains pour le mouiller également, on le pese; alors un inspecteur examine si la nuance de la couleur est telle qu'elle doit être; lorsqu'elle est ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant ensemble différens *safres*, & par-là il donne la nuance requise. Après que cette couleur a été pesée, on l'entasse fortement dans des barrils, sur lesquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *safre* qui y est contenu. Les Saxons nomment *eschel* la couleur la plus fine & la plus belle; suivant ses différens degrés de finesse & de beauté, on la désigne par différentes marques; *HEF* désigne la plus parfaite; *EFE* est d'une qualité au-dessous; *FE* est encore inférieure; *ME* signifie *eschel* médiocre; *OE* *eschel* ou couleur ordinaire; *OC* marque une couleur claire ordinaire; *OH* annonce un bleu vif; *MC* claire moyen; *FC* couleur fine; *FFC* une couleur très-fine. Les barrils ainsi préparés se vendent en raison de la beauté & de la finesse de la couleur, & se transportent dans toutes les parties de l'Europe; on assure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle est la manière dont on fait le *safre* en Misnie, où il y en a quatre manufactures qui sont une source de richesse pour le pays. Les Saxons ont fait long-tems un très-grand mystère de ce travail; le célèbre Kunckel est le premier qui en ait donné une description dans ses notes sur l'art de la Verrerie d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonscrit dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe*; son mémoire a été traduit en françois, & se trouve à la suite de l'Art de la Verrerie de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il est

Tome XIV.

certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *safre* qui sont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce tems.

Quoi qu'il en soit, on fait du *safre* en Bohême, dans le duché de Wirtemberg, à Ste Marie aux mines en Lorraine, &c. il est vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matières dont ils font le verre. Comme le cobalt est une substance minérale qui se trouve très-abondamment presque par-tout où il y a des mines, il est à présumer qu'on réussira aussi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choisir les cailloux dont on fera la fritte du verre; souvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs contiennent des parties ferrugineuses que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *safre*; d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec succès; on voit par-là qu'il faut s'assurer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on emploiera; au défaut de cailloux, on pourra se servir d'un sable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potasse, la soude ou le sel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre soit aussi parfaitement pure. 2°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au sortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériser plus aisément; si cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangères, elle pourroit nuire à la beauté du *safre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, s. f. (*Gram. hist.*) anciennes histoires du Nord.

SAGACITÉ, s. f. (*Logique.*) Locke définit la *sagacité*, une disposition qu'a l'esprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la dissonance de quelque autre idée, & en même tems à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, s. f. *terme de relation*, espece de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre piés; il est fort souple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalassus*, (*Géog. anc.*) ville de Pisidie, quoique Ptolomée l'ait mise dans la Lycie; son erreur est visible, par le consentement général de tous les anciens. Plin., *l. V. c. xxvij.* la nomme *Sagaleffus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée; il dit, *l. XII. p. 369.* qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amymtas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une descente de 30 stades.

Arrien, dans ses guerres d'Alexandre, *l. IV.* donne *Sagalassus* à la Pisidie. C'étoit, dit-il, une assez grande ville habitée par les Pisidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xv.* décrivant la route que suivit le consul Manlius pour passer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit: « En revenant de Pamphylie, il campa » au bord du fleuve Taurus le premier jour, & le » lendemain à Xiline-Comé; de-là il alla, sans s'ar- » rêter, jusqu'à la ville de Cormasa. Celle de Darfa » n'étoit pas loin, les habitans s'en étoient enfuis, il » y trouva des vivres en abondance. Marchant en- » suite le long des marais, il reçut les soumissions

Q q q ij

» de la ville de Lyfnoé qui lui envoyoit des députés. On arriva bientôt dans le territoire de *Sagallus*, où il y avoit quantité de grains. Les habitans font des Pisidiens, les meilleurs soldats de tout ce pays; ce qui joint à la fécondité de la terre, à la multitude d'un peuple nombreux, & à la situation de la ville extraordinairement fortifiée, enfle le courage ». (D. J.)

SAGAMITÉ, f. f. *terme de relation*, espece de mets dont se nourrirent les peuples du Canada. La *sagamité* se fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broient avec des pierres. Elles le cuisent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poisson. (D. J.)

SAGAN, f. m. (*Hierarchie des Hébreux.*) le *sagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faisoit les fonctions en son absence. Ainsi Eléasar étoit le vicaire d'Aaron, souverain pontife. Il est parlé dans les livres des rois de ces deux charges de prêtrise. (D. J.)

SAGAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Silésie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bober & de la Queis, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a souffert plusieurs malheurs consécutifs, qui l'ont réduite à une seule paroisse; elle appartient à présent au prince de Lobkowitz. Long. 32. 10'. latit. 51. 34'. (D. J.)

SAGAPENUM, f. m. (*Hist. des Drogues exot.*) suc qui tient le milieu entre la gomme & la résine; tantôt il est en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux: il est roussâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit sous la dent, & même entre les doigts; il est d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'assa-fœtida & le galbanum. Lorsqu'on l'approche de la chandelle il s'enflamme, & quand il est cuit sur le feu avec de l'eau, du vin, & du vinaigre, il se résout entièrement; on en trouve dans les boutiques des morceaux sales, & comme fondus, d'une couleur obscure, mais qui ont le même goût & la même odeur, que le plus pur.

On estime le *sagapenum* qui est transparent, roux en-dehors, qui paroît former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorsqu'on le brise, plie sous les doigts, & qui lorsqu'on le manie, répand une odeur également pénétrante & désagréable.

Charas fait mention d'un *sagapenum* blanc en-dans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoissoient le *sagapenum*: Dioscoride dit que c'est le suc d'une plante férulacée qui croît dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perse & d'Orient.

La plante d'où il découle nous est inconnue: on conjecture avec assez de raison par les parcelles de tiges & les graines, qui sont souvent mêlées avec ce suc, que c'est une espece de férule. (D. J.)

SAGARILE, ZAGARI, ou SACARIE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Anatolie; son nom vient sans doute de *Sangarios*, fleuve assez célèbre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. (D. J.)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, de *Ponto*, l. IV. *eleg. x. v. 45.* & *seqq.* dit en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire:

*Adde quod hic clauso miscetur flumina Ponto,
Vimque fretum, multo perdit ab amne suam.
Hinc Lycus, hinc Sagaris, Peniusque, Hypanisque,
Cratesque,*

*Influit, & crebro vortice tortus Halys,
Partheniusque rapax & volvens saxa Cynapes
Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.*

Si Ovide n'avoit mis dans cette liste que des rivieres de la côte septentrionale, ce passage seroit décisif; mais il y en met, comme l'Halise, qui font de la côte méridionale. Il est naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, est la riviere dont l'embouchure en forme de golfe, est nommée *Sagaricus sinus* par Pline, l. IV. c. xij. *Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre*. (D. J.)

SAGARIUS, f. m. (*Hist. anc.*) marchand de soie ou de couverture.

SAGATIO, f. f. (*Hist. rom.*) c'est ce que nous appellons *berner*, faire danser sur la couverture: l'empereur Othon s'amusoit dans sa jeunesse à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut aussi l'amusement de Néron.

SAGDU, f. m. (*Gramm.*) pain qui se fait avec la moëlle d'un arbre: on mange le *sagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'orient.

SAGELE, (*Philosophie.*) le *sage*, quelque part qu'il se trouve, est, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'est pas le prêtre de tous les dieux; il observe tous les devoirs de la société que la raison lui prescrit; mais sa maniere de penser au-dessus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il respire, ni des usages établis dans chaque pays. Il met à profit l'instant qu'il tient, sans trop regretter celui qui est passé, ni trop compter sur celui qui s'approche. Il cultive sur-tout son esprit; il s'attache au progrès des Arts; il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur est dans sa main. Il fait tirer un bon usage des biens & des maux de la vie, semblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui se pénètre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & serains. Il tend à de si grandes choses, dit la Bruyere, qu'il ne porte point ses desirs à ce qu'on appelle des trésors, des postes, la fortune, & la faveur. Il ne voit rien dans de si foibles avantages, qui soit assez solide pour remplir son cœur, & pour mériter ses soins. Le seul bien capable de le tenter, est cette forte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute simple; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en passe.

Si vous avez quelque goût pour le *sage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de sa vie, & dans sa façon de penser, l'aimable peintre des faisons va vous en faire le tableau.

Le *sage*, dit-il, est celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaisirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais somptueux, dont la porte orgueilleuse vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui sont à leur tour abusés. Il ne se soucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui se soutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'est pas plus curieux de la délicatesse des mets: un repas frugal, débarrassé d'un vain luxe, suffit à ses besoins, & entretient sa santé; sa tasse ne pétille pas d'un jus rare & coûteux; il ne passe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oisiveté: mais est-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantastiques & trompeuses, qui promettent toujours le plaisir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui?

Loin des traverses & des folles espérances, le *sage* est riche en contentement, autant qu'il l'est en herbes & en fruits: il s'affied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des bosquets & des grottes sombres; ce sont les ailes de l'innocence, de la

beauté sans art, de la jeunesse vigoureuse, sôbre, & patiente au travail. C'est-là qu'habite la fanté toujours fleurie, le travail sans ambition, la contemplation calme, & le repos philosophique.

Que d'autres traversant les mers courent après le gain; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de tristes mois; que ceux-ci trouvant de la gloire à verser le sang, à ruiner les pays & les campagnes, sans pitié du malheur des veuves, de la défolation des vierges, & des cris tremblans des enfans; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres sous d'autres cieus; que quelques-uns aiment avec passion les grandes villes, où tout sentiment sociable est éteint, le vol autorisé par la ruse, & l'injustice légale établie; qu'un autre excite en tumulte une foule séditieuse, ou la réduit en esclavage; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la discorde, & embarrassent les droits de la justice. Race de fer! Que ceux-là avec un front plus ferain, mais également dur, cherchent leurs plaisirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuses; qu'ils rampent bassément en distribuant leurs fouris perfides, & en suivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le sage libre de toutes ces passions orageuses, écoute, & n'entend que de loin & en sûreté, rugir la tempête du monde, & n'en sent que mieux le prix de la paix dont il est environné. La chute des rois, la fureur des nations, le renversement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des solitudes fleuries, étudie la nature & suit sa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ses formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne desire rien de plus.

Quand le printems réveille les germes, & reçoit dans son sein le soufle de la fécondité, ce sage jouit abondamment de ses heures délicieuses; dans l'été, sous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou sur le tranquile Némus, il lit ce que les Muses immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; son œil découvre, & son espoir prévient la fertilité de l'année. Quand le lustre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, saisi de la joie universelle, son cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ses chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver sauvage même est un tems de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la suit, lui inspirent des pensées majestueuses: dans la nuit les cieus clairs & animés par la gelée qui purifie tout, versent un nouvel éclat sur son œil ferain. Un ami, un livre, sont couler tranquillement ses heures utiles; la vérité travaille d'une main divine sur son esprit, élève son être, & développe ses facultés; les vertus héroïques brûlent dans son cœur.

Il sent aussi l'amour & l'amitié; son œil modeste exprime sa joie; les embrassemens de ses jeunes enfans qui lui sautent au cou & qui desirent de lui plaire, remuent son ame tendre & paternelle; il ne méprise pas la gaieté, les amusemens, les chants, & les danses; car le bonheur & la vraie philosophie sont toujours sociables, & d'une amitié souriante. C'est-là ce que les vicieux n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges sans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignaient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du sage, la peinture qu'en a fait un de nos poètes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

*Le sage grand comme les dieux
Est maître de ses destinées,
Et de la fortune & des cieus,*

*Tient les puissances enchainées;
Il regne absolument sur la terre & sur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périssant ne l'étonneroit pas.*
(Le chevalier DE JAUCOURT.)

SAGES, (*Littérature.*) nom sous lequel les Grecs désignoient en général les Philosophes, les Orateurs, les Historiens, & les autres Savans de toute espece. Pythagore sentit le premier que le titre de *sage*, étoit trop fastueux; il prit celui de *philosophe*, qui signifie *ami de la sagesse*. La doctrine des *sages*, si on en excepte Thalès, qui cultivoit déjà la Physique & l'Astronomie, se bornoit à des sentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reste, ni système, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Venise.*) il y a six *sages-grands*, ainsi nommés à Venise, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on suppose qu'ils ont plus de sagesse & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au sénat, & les lui proposent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que six mois. On appelle *sage* de la semaine, celui qui à chaque semaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on présente au college des *sages-grands*, pour les proposer au sénat. Il y a encore cinq *sages de terre ferme*: leur fonction est d'assister aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conseil des *dix sages*. C'est un tribunal où l'on estime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorsqu'il se fait des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *sages* des ordres, qui sont cinq jeunes hommes de la première qualité, à qui on donne entrée au college, où se traitent les affaires de la république, pour écouter & pour se former au gouvernement sur l'exemple des autres *sages*. *Amelot de la Houffaye.* (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *sage* est un cheval doux & sans ardeur.

SAGE, tableau *sage* se dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoresques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne sont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *sage* se dit aussi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce sont ceux qui conservent le sentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, s. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *sages-femmes* ont une maîtrise, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles sont reçues maîtresses *sages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles sont soumises. Les lois pour les *sages-femmes* de Paris sont différentes que pour les *sages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtrise de *sage femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentisse pendant trois années chez une maîtresse *sage femme* de Paris, ou trois mois seulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentissage chez les maîtresses *sages-femmes* doivent avoir été enregistrés au greffe du premier chirurgien du roi, dans la quinzaine de leur passation, à peine de nullité; & les apprentisses de l'hôtel-dieu sont tenues de rapporter un simple certificat des administrateurs, attesté par la maîtresse & principale *sage femme* de l'hôtel-dieu.

L'aspirante à la maîtrise de *sage femme* est interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou son lieutenant, par les quatre prévôts du college de

Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en son châtelet, & par les quatre jurées *sages-femmes* dudit châtelet, en présence du doyen de la faculté de Médecine, des deux médecins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aspirante est jugée capable, elle est reçue sur le champ, & on lui fait prêter le ferment ordinaire, dont les principaux points sont de ne donner aucun médicament capable de causer l'avortement, & de demander du secours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarrassans.

Pour les *sages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentissage. Toute aspirante à l'art des accouchemens est admise à l'examen pour la maîtrise, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par son curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de sa paroisse ont pour agréable de se servir dans leurs accouchemens. Cette aspirante est ensuite interrogée, moins pour donner des preuves de sa capacité, que pour recevoir des instructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prévôts & deux maîtres, sur les difficultés qui se présentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par son testament deux professeurs & démonstrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *sages-femmes* & leurs apprentisses, l'autre pour les élèves en chirurgie. Il étoit persuadé qu'une partie aussi essentielle de l'art devoit être enseignée pour l'utilité publique par des hommes consommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui se déguisa en homme pour apprendre la Médecine, & qui sous ce déguisement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les sollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cause, la fit triompher de ses parties adverses; & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. Voyez le dictionnaire de Bayle au mot *Hierophile*, remarque A. (Y)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener son cheval *sagement*, c'est le mener sans colere, & sans le fatiguer.

SAGENE, f. f. (*mesure de longueur.*) mesure des Russes équivalente à sept piés d'Angleterre. Cinq cens *sagènes* font un wert. *Transact. philos. n°. 445. (D. J.)*

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *sagesse* consiste à se rendre attentif à ses véritables & solides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choisir bien, & à se soutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la société; elle lui sacrifie dans le besoin ses propres avantages, elle sent la beauté & le prix de ce sacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *sagesse* consiste à remplir avec exactitude ses devoirs, tant envers la divinité, qu'envers soi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidèle, si ce n'est dans le sentiment de notre immortalité? Ainsi l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, & qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avarés, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire esti-

mer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté; l'amour-propre nous rendra modérés & circonspects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-dessus d'une foiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du tems pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les foibleses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne savoient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'éternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous élève & qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort: lui seul peut s'élever au-dessus de tous les événemens de ce monde, se montrer indépendant des caprices du sort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse dont les Stoiciens paroient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles & périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'ame dans une molle inaction, où son activité n'a rien à saisir, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénètre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnoîtrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'étoit qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel sage affronte les hazards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout sentiment, détruit cette *sagesse* même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seule pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes ses ressources dans le tems. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire, pour paroître magnanime, la nature & la religion l'élevent assez pour le faire souffrir sans impatience, & le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la suprême valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidité qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il fait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la

mort, ou qui ne doive son intrépidité à sa propre foiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connoît. L'héroïsme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes les espérances dans le monde, est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Ciceron a cru que le principe de cet héroïsme étoit toujours une espérance secrète de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne seroit pas impossible que ces hommes célèbres ayent été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seroient de leurs ennemis mêmes & de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fut pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice: ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Sénèque, apprendre chaque jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble & si relevé dans une bouche chrétienne, paroît tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'imposoit-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyoit-il les plaisirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avoit le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avoit-il sur le libertin aimable & aimé, satisfait de son bonheur, ingénieux dans la recherche de la volupté? Le même sort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du moins à celle dont nous sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus chères inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui fait par la révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de se flatter; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, & le présent étoit toute leur richesse, l'objet de tous leurs desirs. Aussi les philosophes grecs, qui parloient suivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accommodée aux différens besoins de la société. Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entièrement.

SAGESSE, (*Critiq. sacrée*) *sapientia*, σοφία, σοφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins se prend pour la science de la philosophie, a encore d'autres significations dans l'Écriture. Il désigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ses œuvres divines; *ps. l. 8.* 2°. l'habileté dans un art ou dans une science; *Exod. xxxix. 3.* 3°. la prudence dans la conduite de la vie; *III. Rois ij. 6.* 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij. 12.* 5°. l'assemblage des vertus: à mesure que Jésus-Christ croissoit en âge, il donnoit de plus en plus des preuves de sa *sagesse*; *Luc. ij. 52.* 6°. la prudence présomptueuse des hommes du monde: je

confondrai leur *sagesse*; *I. Cor. j. 19.* 7°. enfin la *sagesse* éternelle est l'être suprême; *Luc. xj. 49.* (*D. J.*)

SAGESSE, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais divinisé la *sagesse*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins personnifiée, & le plus souvent sous la figure de Minerve; déesse de la *sagesse*: son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient la *sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & dans sa main droite une flûte; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils; la flûte & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs: c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes. (*D. J.*)

SAGESSE *livre de la*, (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, que les Grecs appellent *sagesse* de Salomon, σοφια σαλομοντος, & qui est cité par quelques anciens sous le nom grec de παναρτιος, comme qui diroit recueil ou trésor de toute vertu, ou instructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que se propose l'auteur de cet ouvrage, est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage est le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu; on n'y voit point les hébraïsmes & les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'hébreu; l'auteur écrivoit assez bien en grec & avoit lu Platon & les poètes grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambrosie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou d'*Adès*, &c. il cite toujours l'Écriture d'après les septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin si les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original est grec.

La traduction latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'Église dès le commencement, & faite sur le grec long-tems avant S. Jérôme; elle est exacte & fidele, mais le latin n'en est pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre est entièrement inconnu; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduisit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis passé pour l'original; mais quelle apparence que les juifs n'eussent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon? D'où vient qu'il n'est point en hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoît point précisément quel est ce Philon: car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom; le premier vivoit du tems de Ptolomée Philadelphie; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephé; le troisieme est Philon le juif, assez connu: ce ne peut être le premier de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit païen, ni le troisieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Esdras & avant le pontificat du grand prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec assez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du christianisme; delà vient qu'on y remarque, selon cet auteur, le jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchants, d'une manière

plus distincte que dans les autres livres des Hébreux ; mais Grotius avance tout cela sans preuves. *Grot. præfat. in sapient.*

Cornelius-a-lapide croit que le livre de la sagesse a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolémée Philadelphie, roi d'Égypte, & il soupçonne que ce pourroit bien être un des septante interpretes, parce qu'au rapport d'Aristée, ce prince proposa à chacun de ces interpretes une question touchant le bon gouvernement de son état ; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponses, ou avoir été écrit par un seul d'entre eux à cette occasion.

Le livre de la sagesse n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'église ; les juifs ne l'ont jamais reconnu ; plusieurs peres & plusieurs églises l'ont rejeté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoissent pas comme incontestablement canonique ; mais d'un autre côté, plusieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture sainte. Les auteurs sacrés du nouveau Testament, y font quelquefois allusion ; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Constantinople, *in Trullo*, en 692, le xj. de Tolède en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *sep. 4.* l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques.

Les musulmans attribuent le livre de la sagesse à leur philosophe Locman, qui n'étoit pas, disent-ils, *nabi* ou prophete, mais seulement *hakim*, c'est-à-dire sage. Calmet, *Dict. de la Bibl. tom. III. pag. 424. & suiv. (H)*

SAGGIO, f. m. (*Commerce.*) petit poids dont on se sert à Venise. C'est la sixieme partie de l'once de cette ville ; cette livre a onze onces, chaque once six *saggio*, & chaque *saggio* vingtcarats. *Dict. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS, f. m. (*Hist. mod.*) ce sont les prêtres ou chefs d'une secte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette secte se consacre à l'éducation de la jeunesse ; il faut que les jeunes gens aient passé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités ecclésiastiques. Ce sont les rois qui sont les supérieurs de ces sortes de seminaires ; tout ce qu'on y apprend se borne à la danse, à la lutte, la pêche, la chasse, & sur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli* ; elle est remplie d'expressions obscenes, accompagnées de postures indécentes ; quand un jeune negre a acquis ces connoissances importantes, il a des privileges considérables, & il peut aspirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où se tiennent ces écoles, sont dans le fond des bois ; il n'est point permis aux femmes d'en approcher, & les étudiants ne peuvent communiquer avec personne, si ce n'est avec leurs camarades, & les maîtres qui les enseignent ; pour les distinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille jusqu'à l'épaule. Lorsque le tems de cette singuliere éducation est fini, chaque *saggonna* remet son élève à ses parens, on célèbre des fêtes, pendant lesquelles on forme des danses qui ont été apprises dans l'école ; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudissemens du public, ceux au-contraire qui dansent mal sont hués sur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, si respecté par ces negres, est une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable ; c'est suivant eux un mystere impénétrable que cette idole, aussi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond respect ; cependant ce dieu ne dérive son pouvoir que du roi ; d'où l'on voit que le souverain est parvenu dans ce pays à soumettre la superstition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie

chinoise orientale, dans le gouvernement de Teitcar, sur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Latit. 50. 2. (D. J.)*

SAGHED, adj. (*terme de Relation*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le seizieme siecle, & qui dans la langue du pays veut dire grand, auguste, vénérable ; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils sont petits, vilains & méprisables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, sur la rive septentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant le systéme de Linnæus. Le calice est à quatre feuilles qui subsistent après que la fleur est tombée. Ces feuilles sont ovales, creuses & déployées ; la fleur est composée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés ; les étamines sont quatre filets capillaires, à bossettes arrondies ; le germe du pistil est de figure sphérique ; les stiles sont quatre, de forme aplatie & recourbée, ils sont couverts de duvets ; les stigma sont simples, le fruit est une capsule ovale contenant quatre loges ; les graines sont nombreuses, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag. 55. (D. J.)*

SAGITTA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée queue d'aronde, & dont voici les caracteres. Sa racine est fibreuse, épaisse, fongueuse & rampante ; ses feuilles prennent avec le tems la figure de l'extrémité empennée d'une fleche ; sa fleur est tripétale comme celle du plantin aquatique ; son fruit est un amas de semences comme la fraise.

Toutes les especes de *sagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos palustres folio sagittato*, c'est-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, f. m. (*Mythol. astron.*) constellation, ou neuvieme signe du zodiaque : les uns disent que le *sagittaire* est Chiron le centaure ; d'autres, que c'est Procus, fils d'Euphème, nourrice des muses ; qu'il demuroit sur le Parnasse, faisoit son occupation de la chasse, & qu'après sa mort, à la priere des muses, il fut placé parmi les astres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *sagittalis futura*, (*Anatomie*) c'est la seconde des vraies futures du crane. Voyez *Planc. d'Anat. & SUTURE*. Elle est placée le long de la partie moyenne & supérieure de la tête, & se continue quelquefois jusqu'à la racine du nez ; elle prend ce nom *sagittane* du latin *sagitta*, parce qu'elle ressemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crane d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroît point aucun vestige de la *futura sagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans ; par conséquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le tems, outre que leur réunion prématurée résistoit à l'accroissement que le cerveau devoit encore prendre ; mais dans la surface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creusé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles suivoient. *Acad. des Sciences, an. 1734. (D. J.)*

SAGITTARIA, f. f. (*Botan. exot.*) c'est la *canna indica*, *radice albâ*, *alexipharmaca*, Raii, *hist. 3. 773. Arundo indica*, *augustifolia*, *flore rutilo*, *pediculis donata*, *Hist. Oxon. 3. 250.* Cette plante a la racine genouillée de la grosseur du pouce, blanche & de figure conique ; des intervalles que les nœuds laissent entre eux, il part de chaque jointure plusieurs fibres par le moyen desquels la plante se nourrit ; la racine pousse plusieurs feuilles de trois pouces de long ; les

les feuilles extérieures embrassent celles qui sont au dedans, & sont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles se joignent, elles sont minces, fibreuses, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a passé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue; on en a fait beaucoup de cas à cause de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (D. J.)

SAGMEN, f. m. (*usage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, désigne une herbe que les ambassadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perses en donnoient à leurs ambassadeurs. (D. J.)

SAGNAC, ou SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Turquestan, selon d'Herbelot, qui dit que le sultan de Kouarezm, prit cette ville sur Tamerlan, l'an 547. de l'hégire. (D. J.)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) sorte de vêtement qui tenoit en partie de la saye, *sagum*, & en partie du surtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. Voyez *PYTISCUS*.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona distrutta*, ville entièrement ruinée de l'île de Corse, dans sa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conserve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réside au bourg de Vico, qui en est voisin, & où on a transféré la cathédrale. Il est suffragant de Pise. Long. 26. 20. lat. 41. 58. (D. J.)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, sur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & de Sifopoli. Niger croit que c'est le *Thynias* des anciens, ville de Thrace sur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, f. m. (*terme de Relation.*) espece de féculé desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. Voyez *ZAGU*.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sas qu'ils posent sur une cuvette; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau en dégageant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (D. J.)

SAGOUIN, voyez *SINGE*.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Plin, liv. III. c. x. est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivières. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Castor & Polux, où dix mille locres, assistés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose, *cela est plus vrai que la bataille de la Sagra*. Strabon ajoute: on fait un conte à ce sujet; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron repete ce conte dans son livre de la nature des dieux; mais il l'accompagne aussi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere est *Sagrano*.

SAGRE, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie Crimée; c'est le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium sacrum*, & à 45 au midi de Lisbonne. Elle fut fondée au commencement du xv.

Tome XIV.

siècle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garnison dans la forteresse. Long. 8. 42. latit. 36. 57. (D. J.)

SAGUENAY, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle sort du lac Saint-Jean, où se jettent plusieurs rivières, & se perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadoussac. Elle est spacieuse, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante brasses.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale, sur la côte occidentale du lac Huron. Elle a sept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie présente un beau pays. (D. J.)

SAGUM, f. m. (*Hist. anc.*) vêtement des anciens Gaulois; il s'attachoit au bas de la cuirasse; il couvroit la cuisse, & soutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, au pays des Arevaques, selon Plin, liv. III. ch. iij. Ptolomée ne la connoît point; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberum*. Une inscription de Gruter, p. 324. n°. 2. porte:

C. Atilio. C. F. Quir. Craffo. Segontino.

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, sur la route de Mérida à Sarra-gosse; la première, qui est celle-ci, entre Complutum, Alcalá de Henarés & Bilbili. (D. J.)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Espagne, au pays des Hédétains, selon Ptolomée, liv. VI. c. ij. Elle étoit à près de trois milles de la mer, si l'on en croit Tite-Live, liv. XXI. c. vij. & à trois milles entiers, selon le calcul de Plin, liv. III. c. iij.

Rien de plus fameux que le siège & la prise de *Sagonte* dans l'histoire romaine. Ce fut par ces hostilités qu'Annibal engagea la seconde guerre punique. Les Carthaginois la posséderent huit ans; les Romains la reprirent sur eux, & en firent une colonie romaine. C'est pourquoi elle est nommée par Plin, liv. III. c. iij. *Saguntum, civium romanorum oppidum, fide nobile*.

Sa situation près de la mer est marquée sur une médaille de Tibere; on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & sur une autre médaille du cabinet du roi alléguée par le pere Hardouin, on lit *Sagunt.* avec une galere de même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

On a découvert près de cette ville, sur le grand chemin au mois d'Avril 1745, un pavé de mosaïque qu'on croit avoir servi au temple de Bacchus; cette mosaïque, qui est incontestablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un siècle où les arts fussent en vigueur; & quoiqu'ils ne fussent pas fort avancés dans le tems que la république subsistoit encore, on n'oseroit assurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la prise de cette ville par Scipion. (D. J.)

SAGYLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voisinage du territoire d'Amasa, selon Strabon, liv. XII. p. 560. Cette ville étoit au haut d'une montagne fort escarpée, sur le sommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fournissoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hist. du mahométisme.*) les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet; mais il est impossible d'en déterminer le nombre, à cause

que les sentimens des écrivains arabes font fort partagés sur ce sujet.

Said, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & juriconsultes, qui vécut dans les premiers tems après Mahomet, soutient que personne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à moins que d'avoir converti du moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophete, qui ont embrassé l'Islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes; qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pèlerinage d'Adieu; enfin, au tems de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans la fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarèrent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & se trouvant déstitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appelés plus communément *assesseurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc, autour de la mosquée. Le prophete en admettoit souvent plusieurs à sa propre table, & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueusement sa bénédiction. (D. J.)

SAHAGUN, (Géog. mod.) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur la riviere de Cea, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonse VI. dit le vaillant, lui donna des privilèges en 1074, qui furent augmentés par Alphonse XI. Long. 13. 15. lat. 42. 30.

SAHARA, (Géog. mod.) on écrit aussi *Sara*, *Zara*, & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *desert*, se donne à toute cette étendue de pays qui se trouve entre le Biléulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'est la Libye intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend aussi une partie de la Numidie, & de la basse Ethiopie.

Ces vastes deserts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, sablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles sans trouver un verre d'eau; le soleil y darde ses rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas seulement des chameaux chargés de marchandises, mais ils en ont d'autres qui ne servent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre sur la route. Ils souffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui transportent avec eux des monts de sable dont les hommes & les chameaux sont suffoqués.

« Un vent étouffant souffle une chaleur insupportable

» table de la fournaise dont il sort, & de la vaste
» étendue du sable brûlant. Le voyageur est frappé
» d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du de-
» sert, accoutumé à la soif & à la fatigue, sent son
» cœur desséché par ce souffle de feu. Tout-à-coup
» les sables deviennent mouvans par le tourbillon qui
» regne; ils s'amassent, obscurcissent l'air; le desert
» semble s'élever, jusqu'à ce que l'orage enveloppe
» tout. Si le fatal tourbillon surprend pendant la
» nuit les caravanes plongées dans le sommeil, à l'a-
» bri de quelque colline, elles y demeurent ense-
» velies. L'impatient marchand attend en vain dans
» les rues du Caire; la Mecque s'afflige de ce long
» retard, & Tombut en est desolé. (D. J.)

SAH-CHERAY, f. m. (*poids de Perse*.) ce poids pèse onze cens soixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre poids de marc de seize onces.

SAHIA, (Géog. mod.) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle est sur un rocher escarpé de tous côtés, & a la riviere d'Affi qui en lave le pié.

SAHID, LE, (Géog. mod.) ou *Said*, ou *Zaid*, (le) ce mot en arabe désigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en sert en Egypte, pour signifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaine*. La province de *Sahid* est d'une étendue considérable, mais inhabitée dans sa plus grande partie. Les Turcs en font les maîtres, & y envoient, pour la gouverner, un sangiac-bey. Il réside à Girgé, capitale du pays. (D. J.)

SAHMI, f. m. (*Calend. arménien*.) nom d'un mois des Arméniens. C'est, selon quelques savans, le premier de leur année, & selon d'autres, le troisieme. Voyez la dissertation de Schroeder à la tête de son *Thesaurus ling. armen.* (D. J.)

SAHRAI-MOUCH, (Géog. mod.) petite ville d'Asie, au Curdistan, à trois journées d'Eclat. Long. suivant les géographes orientaux, 74. 30. lat. 39. 30. (D. J.)

SAIE, f. m. (*Hist. anc.*) c'est le même vêtement que le *sagum*. Voyez SAGUM.

SAIE, f. f. *terme d'Orfèvre*; petite goignée de soies de porc liées ensemble, & qui sert aux orfèvres à nettoyer leurs ouvrages. (D. J.)

SAIE, (*Manufact. en laine*.) petite serge de soie ou de laine qui a rapport aux serges de Caen. Certains religieux s'en font des chemises; les gens du monde des doublures d'habit. La *saie* se fabrique en Flandre.

SAIETTE, f. f. (*Manufact. en laine*.) autre petite serge de soie ou laine; espece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle aussi *revesche*. Voyez les articles REVESCHE & MANUFACTURE en laine.

SAIGA, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui, suivant M. Gmelin, ressemble assez au chamois, à l'exception que ses cornes ne sont point recourbées, mais sont toutes droites. Cet animal ne se trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepoff; car l'animal que l'on nomme *saiga* dans la province d'Irkursk est le musc.

On mange celui dont nous parlons; cependant entre cuir & chair il est rempli de petits vers blancs, qui se terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur; on dit que sa chair a le même goût que celle du daim. Voyez Gmelin, *voyage de Sibérie*.

SAIGA, (*Monnoie*.) il est parlé dans les lois que Thiéri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *saiga*, valant un denier, qui étoit la quatrieme partie d'un tiers de sol, & par conséquent la douzieme partie d'un sol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le sol de 12 deniers avoit son tiers de sol, aussi-bien que le

fol de 40 deniers; mais je crois que les monnoies dont il est fait mention dans les lois de Thiéri, étoient particulières aux Allemands; car il en est souvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont régné en Allemagne. (D. J.)

SAIGNÉE, f. f. (*Médecine thérapeutique.*) la saignée est une ouverture faite à un vaisseau sanguin, pour en tirer le fluide qui y est contenu. C'est un des plus grands & des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse.

Le vaisseau ouvert est artériel ou veineux, d'où naît la division de la saignée, en artériotomie & en phlébotomie. Voyez ces deux mots.

On verra ci-après la manière de pratiquer cette opération, nous allons en examiner l'histoire, les effets & l'usage.

Histoire de la saignée. Laisant à part l'origine fabuleuse que Plin attribue à la saignée, dont il dit qu'on est redevable à l'instinct de l'hyppopotame, qui se frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire sortir le sang; nous dirons que les hommes durent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occasionnées par des plaies accidentelles; qu'il a dû nécessairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le hasard, dans les cas qui leur paroïtroient semblables. La saignée a donc été un des premiers secours que tous les peuples ont mis en usage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troye. Podalire en revenant, fut jetté sur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damathus, tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras; elle l'épousa en reconnoissance. Ce trait conservé par Etienne de Byzance, est le seul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la prise de Troyes.

Ce pere de la Médecine parle souvent de la saignée, & d'une manière qui fait connoître que depuis très-longtems on la pratiquoit non-seulement sur la plupart des veines, mais encore sur quelques artères. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correspondoit à un viscere différent, il en faisoit un très-grand choix: cependant en général, il ouvroit la plus voisine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines supérieures dans les maladies au-dessus du foie; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur siege au-dessous. Il le conduisoit à saigner sous la langue & sous les mameles dans l'esquinancie; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges; la basilique du côté malade dans la pleurésie. Il laissoit couler le sang jusqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la saignée dans les femmes grosses, qu'elles étoient plus avancées. Le printems lui paroïssoit la saison la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la saignée faite derrière les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la prescrivit dans les grandes douleurs, l'épilepsie, les inflammations, les fievres aiguës véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorsque tout concouroit à la conseiller, il attendoit une légère défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies; il paroît par les épidémiques qu'il en faisoit très-peu d'usage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il est dit sur la saignée, & dont on s'est servi pour soutenir les plus grossières erreurs; on lit dans le livre des affections que la saignée est utile contre l'hydropisie. Mais lorsqu'on s'en tient à ceux qui sont reconnus pour légitimes, on voit une

liaison dans tous les principes, dans les conséquences, qui met le sceau à sa gloire. C'est dans ces livres que nous avons puisé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryste, chef de la secte dogmatique, qui mérite le titre de second Hippocrate, suivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faisoit usage de la saignée; au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepsie, la phrénésie; pourvu que ce fût avant le sept ou huitième jour, que le sujet fût jeune & robuste, & que l'ivresse n'en fût pas cause. On fera cependant surpris de voir qu'il la prescrivait contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les symptomes ne nous paroissent point différer de ceux du scorbut.

Chrysipe, médecin de Gnide, voulant se frayer une nouvelle route qui pût illustrer son nom, chercha à renverser ce que l'autorité & l'expérience des siècles précédens avoient appris en faveur de la saignée. Il soutint ses maximes par une éloquence toujours séduisante pour le peuple; il forma des disciples qui prêcherent la même doctrine; entre lesquels on doit donner le premier rang à Erasistrate. Ce médecin, fameux par la guérison d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proscrivoit la saignée de sa pratique (si on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout tems on s'en étoit fait une loi. Il y suppléoit par les ligatures des extrémités, la sévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les selles, ou par le vomissement. On connoît peu la pratique d'Hérophile son contemporain, & son émule en anatomie; mais on sait que ses principes poussés trop loin, portèrent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience seule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la secte des empiriques, qui saignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, spécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avarés de sang; aussi avoient-ils succédé à Chrysipe & à Erasistrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du sentiment des fondateurs de sa secte; non-seulement il faisoit saigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les gouteux, & ceux qui étoient en syncope (les cardiaques), ce que nous qui ne sommes attachés à aucune secte n'oserions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien opposés.

Les erreurs d'Asclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un succès exagéré, furent encore plus grandes au sujet de la saignée. Ce médecin ne suivoit d'autre regle pour tirer du sang, que la douleur, les convulsions & les hémorragies. Il s'interdisoit la saignée dans la phrénésie & la péripneumonie, lorsqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en syncope. Il observa que la saignée étoit plus avantageuse contre la pleurésie dans l'Hellespont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduisirent Thémison son disciple à être le chef de sa secte des méthodiques. Ce médecin fatigué, sans doute, de la multitude des causes de maladie, des remèdes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une simplicité plus dangereuse que vraie. Toutes les maladies furent divisées en trois classes; celles du genre resserré, celles du genre relâché, & celle du genre moyen. Il n'existoit point selon eux, de maladies de fluides. Les solides seuls par leur relâchement ou leur resserrement, produisoient toutes les maladies. Le siege faisoit la diffé-

rence des symptomes. On sent déjà qu'ils ne saignoient que pour relâcher ; c'étoit en effet leur unique vue : ces maximes trouverent des partisans pendant trois ou quatre siècles ; mais enfin leur insuffisance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valaient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj. siècle. On n'en parloit plus qu'historiquement, jusqu'à ce que Prosper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens méthodiques par rapport à la saignée, il nous reste le peu qu'en ont dit Celse, Plin, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurelianus, qui rassemble ce que Thémison, Thessalus, & surtout Soranus son maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine estimable par la description des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de plusieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette secte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mit souvent en usage les vomitifs ; qui accabloit les malades de ventouses, de scarifications, de sangsues, de fomentations, de bains, d'épispastiques, de linimens, de cataplasmes ; qui extenuoit d'abord les malades par un jeûne sévère de trois ou au moins de deux jours ; qui avoit par rapport à l'air, au sommeil, à l'exercice, à la situation du malade, des attentions dignes d'être imitées ; saignoit peu, jamais jusqu'à défaillance, rarement avant le troisième jour, & après le quatrième, elle faisoit toujours attention aux forces pour s'y décider : si elles étoient affoiblies, les ventouses y supplétoient : du reste, quoiqu'ils choisissent peu les veines, ils préféroient celles qui étoient opposées à la partie malade. Ils désapprouvoient la saignée des ranines, & ce qu'on doit louer, ils faisoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit aussi avec surprise que peu amis de la saignée, ils l'accordoient contre la paralysie, & la cachexie.

Celse qui vivoit à-peu-près dans le tems des premiers méthodiques, trouva la saignée si commune, qu'il étoit peu de maladies contre lesquelles on ne l'employât ; en se conformant aux règles établies par Thémison, il en rendit l'usage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique, lorsque les humeurs sont émues, mais qu'on attende le second ou le troisième jour, & qu'on s'en défende après le quatrième, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grossesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la saignée, sans qu'on dût se l'interdire entièrement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflammations, l'ardeur de la fièvre, la cachexie, & la paralysie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, selon lui, égorger un homme que de le saigner dans le redoublement. Il faisoit fermer la veine, lorsque le sang sortoit beau. Il reconnoissoit deux sortes d'apoplexies, dans l'une desquelles la saignée étoit mortelle, pendant qu'elle étoit salutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune règle pour les distinguer.

Galien fut plus libéral que lui du sang de ses malades. Il saignoit quelquefois jusqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il réprouvoit souvent la saignée, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-dessus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fièvre, &c. étoient les guides qu'il suivoit pour la saignée. Toutes les veines apparentes, & quelques artères, étoient soumises à son cautere & à sa lancette. Il choisissoit le relâche que donne la fièvre, les vaisseaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, selon la fausse théorie

de son tems, correspondre avec la partie affectée. Il est le premier, suivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré. Jusques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous sont parvenus, n'avoit versé le sang avec autant de profusion ; c'est peut-être à cette époque que nous devons le funeste changement qu'introduisit dans la pratique de la médecine le raisonnement poussé trop loin.

Aretée contemporain de Galien, prescrivait la saignée presque aussi fréquemment. Il saignoit dans les inflammations des viscères, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepsie, l'éléphantiasis, l'ulcère de la vessie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fièvres ardentes plusieurs fois, par une large ouverture, jusque au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il se conduisoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voisine du mal ; c'est ainsi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge ; il pratiquoit aussi l'artériotomie.

Oribase, compilateur de Galien, suivit à-peu-près les mêmes règles dans sa pratique. Il interdisoit, comme lui, la saignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir plusieurs fois, à tirer tout le sang nécessaire dans une seule, sur-tout lorsque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tint le pouls, pendant que le sang couloit, crainte qu'il ne pût dans la défaillance que causeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on saignât pendant que l'humeur est muë. Il se servoit plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs, de la saignée prophylactique, dans ceux qui sont sujets aux maladies qui l'exigent ; c'étoit sur-tout à l'entrée du printemps que ces saignées avoient lieu. Il porta la quantité de sang qu'on doit tirer la première fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus ; si les forces le permettent, on peut l'augmenter à la seconde. Il ne s'est cependant pas tellement attaché à ces mesures, qu'il ne recommande plusieurs attentions très-sages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fit, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accorde pas ; il recommande expressément d'ouvrir la plus voisine de la partie affectée, ou sur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, selon lui, saigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fièvre ; & si la saignée n'est que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiquée ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & sur-tout Galien, sont ses guides, dans tout ce qu'il dit au sujet de la saignée ; il n'a paru même à plusieurs médecins, qu'un copiste de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juste titre encore, d'être appelé le copiste d'Oribase & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un seul mot au sujet de la saignée, qui nous ait paru lui être propre ; ce qui nous force de passer rapidement sur sa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la saignée contre toutes les inflammations, & contre la syncope que produit dans les fièvres, la plénitude d'humeurs crues, à moins que cette humeur ne fût bilieuse ; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il saignoit les veines les plus voisines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'ésquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la saphène, pour procurer le flux menstruel aux femmes.

Paul d'Égine est le premier qui ait divisé la pléthore en celle qui est *ad vires*, & celle qui est *ad vasa*. Il donne les signes pour connoître l'une & l'autre.

tre, & veut qu'on saigne dans toutes les deux jusques après le septieme jour. Avant de saigner il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les intestins. Quant au tems de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plupart de ses prédécesseurs, la saignée dans l'ardeur du redoublement. Il observe qu'elle est utile, non-seulement pour desemplir les vaisseaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il soit dans le cas de perdre beaucoup de sang, on y reviendra plusieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs est copié, ou contient des préceptes sur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la saignée en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroît abandonnée par les Grecs, pour passer entre les mains des Arabes, qui faisoient plus d'une conquête sur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'est ainsi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la basilique, avec le bas-ventre. C'est ainsi qu'ils ouvrirent presque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils saignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoides. Ils s'en écartèrent cependant dans un point qui a paru essentiel à Brissot & à Moreau. Loin de faire saigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit possible, ils saignoient du côté opposé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, sans attirer sur la partie saignée une plus grande quantité de sang, qu'il n'en sortoit. Isaac-Iraélite, Avenzoar, Rhazis pensoient ainsi. Ce dernier s'autorisoit de Galien, qui suivant la remarque de Jacchinus son commentateur, dit précisément le contraire.

Avicenne, le prince des medecins arabes, avoit adopté ce sentiment, il y avoit joint tant d'inconséquences au sujet de la saignée, qu'il recommande l'ouverture de la veine sciatique (rameau de la saphene placé à côté du talon), contre les douleurs de la cuisse; celle de la veine du front & du sin-ciput, de l'artere temporal dans les pesanteurs de tête, les migraines, &c. qu'il défend la saignée dans l'hydropisie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'ascite. Pour composer son chapitre de la saignée, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhazis, & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucasis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroît pas s'en écarter. Copiste comme lui des Grecs, il répète beaucoup de choses que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroisse dans l'opinion que la saignée attire toujours le sang dans la veine ouverte, cependant il recommande souvent des saignées locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre siècles qui suivirent Avicenne, sa doctrine fut suivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors aussi respectable, que l'est de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la science médicinale beaucoup au-delà de ses prédécesseurs; on tâchoit de méconnoître dans ses ouvrages que, si on excepte la matiere médicale, il avoit presque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Gordon, Guy de Chauliac, Valescus de Tarenta, Savonarole, &c. fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers

saignoient en conséquence du côté opposé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les saignées, comme si le mécanisme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces medecins suivoient pour la quantité de sang, le tems, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & ses copistes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du seizieme siecle, il étoit juste que les peres de la Médecine, les vrais législateurs rentrassent dans leurs droits. Par la comparaison qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on sentit l'infériorité de ces derniers; bien-tôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enseigné par-tout; les éditions s'en multiplièrent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la saine philosophie commençaient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Medecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un tems où la circulation du sang étoit ignorée; c'étoit spécialement dans les inflammations de poitrine, qu'il paroissoit intéressant de décider la question. Brissot, célèbre medecin de Paris, comparant le sentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raison, le suivit dans sa pratique, le publia dans ses leçons & dans ses consultations. Ses maximes furent goûtées & suivies de plusieurs medecins. Etant allé en Portugal, il y souffrit une persécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laissant une apologie de son sentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Medecins, & un précis de leurs sentimens à ce sujet.

Ce siecle vit les medecins partagés en six opinions différentes, au sujet de la saignée dans la pleurésie. Les uns saignoient toujours du côté malade; les autres du côté opposé; les troisiemes suivoient d'abord la seconde méthode, ensuite la premiere, & entremêloient les saignées du pié; les quatriemes ouvrirent toujours la veine du pié. Vesale conclut de la situation de la veine azygos, qui sortant du côté droit, fournit le sang à toutes les côtes, si on excepte les trois supérieures gauches, qu'on devoit toujours saigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres seroient le siège de la douleur. Il eut pour sectateurs Léonard Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embrassa le sentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme siecle; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine; l'évacuation seule lui paroissoit mériter l'attention des Medecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le discredit, le plus grand nombre des medecins se rangea du parti des premiers. Brissot remporta une victoire presque complete après sa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit persécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partisans outrés. Martin Akakia soutint dans la chaleur de l'enthousiasme, que l'opinion des Arabes avoit tué plusieurs milliers d'hommes; celui-ci trouva cependant encore d'illustres défenseurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pour lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit saigner du côté opposé à celui qui étoit affecté. Toutes ces sectes montroient, comme il n'est que trop ordinaire aux disciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le sentiment de leurs maîtres, que de raison & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient disputé avec tant de chaleur, sur un point qui nous paroît à présent peu important. Il étoit bien

plus essentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du sang, & jusqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce sujet. Il poussa dans son traité *de curatione per sanguinis missionem*, imprimé pour la première fois en 1582, l'abus de la saignée à un excès qu'on ne peut se persuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une chose, c'est que l'esprit & l'éloquence peuvent en imposer à ceux, qui destitués de l'expérience, ne font pas un usage assez grand de leur raison. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropisie, les fièvres quartes invétérées, les indigestions, les diarrhées, les suppurations intérieures, &c. la saignée étoit le grand remède. Il osa s'étayer des passages d'Hippocrate tronqués, choisis dans ses œuvres supposées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus souvent renouvelée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand succès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorsque son traité parut; & cependant il l'entraîna après sa mort dans la plus grande partie de ses idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celse, Galien même, &c. avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient soumis (Ce dernier disoit familièrement qu'il étoit petit seigneur). On la pratiqua avec une fureur qui n'est pas encore éteinte, contre laquelle on a vû successivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuissans. La saignée qu'on n'osoit faire, au rapport de Pasquier, une seule fois qu'avec de grandes circonspections, fut prodiguée. La saine partie a su conserver ce milieu qui est le siège de la vérité; mais plusieurs ont resté entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du sang, publiée en 1628 par Harvée, sembloit devoir apporter un nouveau jour sur une matière qui y avoit autant de rapport; mais elle ne servit qu'à aigrir, qu'à augmenter les disputes. Il y eut de grands débats à ce sujet, au milieu du siècle dernier, qui produisirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès opposés. Il en fut qui soutinrent qu'on pouvoit perdre le sang comme une liqueur inutile, tel fut Valerius Martinus; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût saigner: thèse renouvelée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais observateurs; Sennert, Pison, Riviere, Bonnet, Sydenham, suivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puisse reprocher au dernier quelques choses à cet égard, & notamment lorsqu'il conseille la saignée dans l'asthme, les fleurs blanches, la passion hystérique, la diarrhée en général, & spécialement celle qui survient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raison ou par expérience.

On voit avec peine Willis, cet homme de génie fait pour prescrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, se soumettre aveuglément aux leçons de Botal, conseiller la saignée contre presque toutes les maladies: *ferè totam Pathologiam, de phleb. p. 173.* Il fut repris vivement peu de tems après sa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce sentiment des galénistes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faisoit entrer en lice Erasistrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage soit peu fait pour les savans, par le tas de mots dont on est forcé de noyer les choses, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verser du sang n'a pu être éteinte par l'observation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie

son sentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuse ingénieusement ce grand homme, en combattant ses sectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raisonnables, qu'il prend pour son principe cette vérité applicable à tous les moyens de guérison, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdisent absolument la saignée, font une faute bien au-dessous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces disputes, s'élever un homme savant, plein de génie, Bellini, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fausses suppositions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, son *Traité de la saignée*, qui contient onze propositions, avec la réponse & les preuves. Nous ferions tort à l'histoire de la saignée, si nous passions sous silence ces maximes qui ont entraîné le suffrage d'un grand nombre de savans médecins, & donné lieu aux disputes les plus vives.

Le sang, selon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la saignée dans l'artere qui correspond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaisseaux éloignés, ce qu'il nomme *révulsion*. Après la saignée, la dérivation & la révulsion sont moindres que pendant l'écoulement du sang, & enfin s'évanouissent. On doit saigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le sang sur celle-ci. La saignée rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit; elle chauffe & dessèche au contraire, lorsqu'elle rend au sang trop gêné un mouvement rapide. Elle doit être mise en usage dans toutes les maladies où le sang est trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, résoudre les obstructions, ou changer la nature du sang; la saignée en augmente la vélocité. Il seroit plus avantageux d'ouvrir les artères, que les veines dans les cas où la saignée est indiquée; la crainte des accidens doit y faire suppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en son pouvoir, tels que les scarifications, les sangsues, les ligatures, &c. les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la saignée. Le tems le plus sûr pour tirer du sang est le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme, prévenu de certains sentimens, qu'il soutient avec la vraisemblance que le génie fait donner aux maximes les plus fausses. Quelques erronées que paroissent la plupart de ces propositions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illustres défenseurs, parmi lesquels on doit compter Pitcarn, ce célèbre médecin, dont il seroit à souhaiter que les élémens de médecine fussent physico-pratiques, au lieu d'être physico-mathématiques, il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de sentiment.

De Heyde fut un adverfaire redoutable de Bellini, il opposa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainsi à combattre sa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ses expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'est-à-dire en 1686, & fut sans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de de Heyde.

L'histoire du xviii. siècle présente des faits d'autant plus intéressans, qu'ils font le terme auquel on est parvenu, que de grands hommes, se faisant gloire de secouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience sur des animaux vivans, l'observation sur les malades, le raisonnement & le calcul; ce qui n'a point empêché un grand nombre de tomber dans des écarts entièrement semblables à ceux des siècles précédens: la circulation des sentimens est un specta-

de vraiment philosophique. On voit dans la suite des tems les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, se faire place mutuellement, & accuser par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoissances humaines. La vérité trop difficile à saisir, ne présente le plus souvent qu'un de ses côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais sans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle-là semble les éviter. Toutes les anciennes disputes sur le choix des veines, la quantité de sang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit saigner, revinrent & repassèrent dans l'espace de 30 ans, par les mains des plus savans médecins français & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèse à laquelle il présida en 1704, dans laquelle il soutenoit que la saignée remédie au défaut de la transpiration insensible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des savans*, d'une manière ironique, à laquelle le premier repliqua. Il le fit d'une manière si aigre & si vive, qu'il ne put obtenir la permission de faire imprimer son ouvrage. Ce fut secrètement qu'il parut, sous le titre d'*explication physique & mécanique des effets de la saignée, & de la boisson dans la cure des maladies; avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée*. Il donna en même tems au public une traduction de sa thèse. M. Andry dupliqua en 1710, par des remarques de médecine sur différens sujets; spécialement sur ce qui regarde la saignée, la purgation & la boisson. Par ce dernier ouvrage la querelle resta éteinte.

Il n'avoit été question entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la saignée; le premier excita une nouvelle dispute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verser du sang, pour être en différend sur la quantité; ils combattirent sur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ses observations sur la saignée du pié, qu'il désapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fièvres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant justifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulsion, entendues à sa manière, donna en 1727, son grand traité sur l'usage des saignées, muni des approbations les plus respectables. Le premier volume est dogmatique; l'auteur y développe son système, & combat celui de M. Bianchi, qui huit années auparavant, avoit soutenu dans une lettre adressée à M. Bimi, sur les obstacles que le sang trouve dans son cours: 1°. que la circulation du sang étant empêchée dans une partie, toute la masse s'en ressent: 2°. qu'on doit saigner dans la partie la plus éloignée du mal, à-moins qu'il ne soit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuse & explique le bon effet des saignées locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius, une pratique vague, l'expression des propositions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi se servoit. M. Sylva se montra par-tout un partisan zélé de la saignée du pié, un ennemi déclaré des saignées faites sur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives*. Forcé de convenir des avantages de la saignée de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ses calculs. Son second volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à son tour imprimer trois années après, son *Traité de la digestion*, dont le discours préliminaire & trois lettres, servent à défendre son sentiment. Il composa dans sa retraite, une apologie de la saignée dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la saignée du pié, dans son *Brigandage de la Médecine*. Il n'étoit pas homme à revenir de ses idées; il les soutenoit dans sa *médecine naturelle*,

qu'on imprimoit en 1736, lorsqu'il fut lui-même la dupe de son goût, nous dirions volontiers de sa fureur pour la saignée. On ne peut voir sans étonnement, qu'un homme de 76 ans, cassé, affoibli par les travaux du corps & de l'esprit, autant que par une longue & pieuse abstinence, ayant des éblouissemens, dont la foiblesse nous paroît avoir été la cause, fût saigné quatre fois, & notamment quatre heures avant sa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partisans dans M. Winflou, plusieurs autres membres célèbres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fût pas le seul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ses *Recherches sur la saignée*; M. Sénac, dans ses *lettres sur le choix des saignées*, qu'il donna sous le nom de *Julien Morisson*; dans les *essais physiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heister, & dans son *Traité du cœur*; M. Quesnay, dans son excellent ouvrage sur les effets & l'usage de la saignée, qu'il publia d'abord en 1730, sous le titre d'*observations*; M. Butler, dans *l'essai sur la saignée*, imprimé en anglais; ainsi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans son *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackson, dans sa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de sa doctrine. M. Ceder prouva en 1749, dans une thèse inaugurale, que le sang qui acquiert plus de vitesse dans le vaisseau ouvert, entraîne dans son mouvement celui des vaisseaux voisins, d'autant plus fortement, qu'ils sont plus près de lui; ce qui est directement opposé au sentiment de Bellini & de ses sectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fausseté de la dérivation & de la révulsion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des saignées se bornoit à l'évacuation. Il renouvela par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats se joignit aux adversaires de M. Sylva, dans son *Traité de la dérivation & de la révulsion*, imprimé en anglais. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences sur les effets de la saignée, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de Heyde, qui contredisent en plusieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, &c. Nous appuierons nos idées sur l'effet de la saignée, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, sur la saignée à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *post-scriptum*, du sentiment de M. Sylva, quoiqu'il en désapprouvât les calculs, & plusieurs des conséquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Kloekof examina dans une dissertation, imprimée en 1747, cette question intéressante: *quel doit être le terme de la saignée dans les fièvres aiguës*. Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdisent en général après le trois, quatre ou cinquième jour; il conclut cependant avec raison, muni de leurs suffrages mêmes, qu'il est des cas (rars à la vérité), où on peut la pratiquer le dixième jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage sur l'abus de la saignée, auquel on doit des éloges. S'appuyant sur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'usage de ce remède dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les succès.

Il est tems que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumières de ce siècle: Stahl, Hoffmann & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité ex

professo du choix des veines; ils paroissent cependant avoir tous pensé que la *saignée* déterminoit le sang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au-moins posé ce système, comme un principe dont ils tiroient des conséquences.

On est surpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plûpart des maladies, comme des efforts salutaires de l'ame, qui tend à se débarrasser de la matiere morbifique; qui est d'après ce principe, très-avare de remedes, prescrire la *saignée* dans un grand nombre de cas, où les Médecins la regardent comme dangereuse & même nuisible. Telles sont la phthisie, la passion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faisoit un très-petit usage dans la pleurésie, les convulsions & les maladies analogues, qu'il l'interdisoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'est pas évidemment grave, surtout après le 3 ou 4^e. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en servoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatisme, les hémorragies. La *saignée* du pié n'est point, selon lui, contreindiquée par la grosseffe. Il s'éleve contre les medecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phases de la lune. Il s'étoit soumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ses commentaires sur le traité de l'expectation de Gedeon Harvée) qu'à l'âge de soixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuxieme *saignée*, depuis celui de dix-sept: & qu'aucune d'elles n'avoit été faite sans un soulagement évident.

Hoffman est encore plus prodigue de sang que Stahl; il place la *saignée* au-dessus de tous les autres remedes; il la reconnoit comme un grand préservatif des maladies, qu'il conseille presque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les solstices & les équinoxes. A peine reconnoit-il qu'elle affoiblit l'estomac, & qu'elle ralentit la transpiration. Presque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, selon lui, la *saignée*. L'hydropisie même en reçoit dans bien des cas, un grand soulagement; & à ce sujet il appuie son expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Égine, & de Spon qui rapporte dans ses nouveaux aphorismes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vingt *saignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuisibles. Il l'exclut à peine dans l'ascite & la tympanite. Il seroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conseille; il suffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célèbre auteur qui a su allier la théorie la plus saine & la plus lumineuse, à l'expérience & aux succès les plus décidés: la médecine moderne à l'hippocratique. Boerhaave, sans se prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laissé dans ses aphorismes & ses instituts, les regles les plus sûres qu'on connoisse jusqu'à présent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met des sages bornes à la *saignée*. La pléthore, l'épaississement inflammatoire du sang, sa raréfaction, & toutes les maladies qui en sont la suite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorragies qui ne viennent point de la dissolution du sang, la trop grande force, la roideur des solides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contusions indiquent, selon lui, la *saignée*, tandis que le défaut de partie rouge dans le sang, les édemes, les engorgemens sereux, l'âge trop ou trop peu

avancé, les fievres intermittentes, la transpiration arrêtée, la foiblesse du corps, la lenteur de la circulation, en sont les principales contre-indications. Il veut qu'on saigne dans les grandes inflammations internes, avant la résolution commencée, avant le troisième jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaisseau; qu'on laisse couler le sang jusqu'à une légère défaillance, & qu'on la répète jusqu'à ce que la croute inflammatoire soit dissipée. Il soupçonne que les *saignées* abondantes pourroient écarter la petite verole, ou dissiper la matiere varioleuse sous une forme plus avantageuse que l'éruption. Quant au choix des veines, il conseille la *saignée* du pié dans le delire fébrile & la phrénésie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des sentimens que les célèbres medecins ont eu sur la *saignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui se trouve entre ces grands hommes, prouve en même tems que la vérité n'est qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enseignée.

Effets de la saignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *saignée*, il faut d'abord les considérer dans l'état le plus simple, dans un adulte sain, & bien constitué. Nous les examinerons ensuite dans les différentes maladies, lorsque nous parlerons de son usage.

L'expérience faite sur l'homme ou les animaux vivans, peut seule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au mécanisme animal, l'erreur qui en naîtroit, seroit d'autant plus dangereuse, que nous nous croirions fondés sur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice sur de fausses suppositions, que nous oublierions que tous les problemes de cette science n'ont pas été résolus, & que la plûpart des causes particulières qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous est inconnue.

Le long détail historique que nous avons donné, nous dispense de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne sauroit être pour nous d'aucun poids, lorsqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, précises, concluantes. Nous faisant gloire de secouer à cet égard tout préjugé, c'est à cette même expérience & au raisonnement le plus simple, à nous conduire, & à amener les conséquences pratiques que nous verrons dans la dernière partie.

Si j'ouvre un vaisseau sanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne soit gênée par aucune ligature, le sang qui (conformément au mécanisme de tous les animaux) est refermé dans ses vaisseaux, qui est toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau passage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la pression, au mouvement qu'il essuie, à sa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaisseau. Le jet sera soutenu avec la même force, ou diminuera insensiblement, si le vaisseau est veineux: il ira par bonds, s'il est artériel. On conçoit aisément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets suivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muscles & des vaisseaux capillaires dans les veines; on sent aussi que la plus grande partie du sang qui sort par l'ouverture, est fournie dans les arteres par le courant qui est entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entr'elle & les extrémités.

Lorsque le vaisseau ouvert est mince, jusqu'à un certain point, le sang ne peut sortir que goutte-à-goutte; la même chose arrivera à un gros vaisseau, si

si l'ouverture est très-petite ; mais si elle est aussi grande que le calibre de ce gros vaisseau, la colonne de sang qui se présente à la circulation, se partagera en deux portions inégales ; l'une suivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette seconde sera plus considérable que la première, parce que le sang n'aura point à vaincre la résistance que présente la colonne de sang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les artères, entre cette dernière & les extrémités. Si au contraire cette ouverture est plus grande que le calibre du vaisseau, le sang resserré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, se jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obstacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artère, les deux colonnes de sang se heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour sortir par la plaie. Quoique le mouvement direct soit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colonne rétrograde ne fournisse à l'évacuation, plus ou moins, suivant la grandeur de l'ouverture. C'est cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répétée une multitude de fois, de différentes manières, qui sert de base à la théorie que ce dernier donne de la saignée.

Pendant que le sang s'écoule, il arrive que la colonne de sang qui vient immédiatement du cœur dans les artères, qui est obligée de traverser les vaisseaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obstacles, à raison de l'augmentation des orifices par lesquels elle doit s'échapper, accélère son mouvement. Les vaisseaux collatéraux, en comprimant le sang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoient une partie de ce sang dans le vaisseau où il éprouve le moins de résistance. Mais (ce qu'il est très-important de remarquer) le vaisseau ouvert contient moins de sang, ses parois sont plus rapprochées qu'ils n'étoient avant la saignée ; & quoique dans un tems donné, il s'écoule à-travers le vaisseau, une plus grande quantité de sang, l'augmentation, loin d'être supérieure à la perte, lui est toujours inférieure, par le frottement qui y met un obstacle, la force d'inertie, & le tems nécessaire pour qu'il parcoure l'espace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaisseau. Bientôt ce mouvement se communique des vaisseaux collatéraux, successivement à tous ceux qui parcourent le corps, sanguins, séreux, bilieux, &c. mais d'autant plus foiblement, dans un espace de tems d'autant plus long, qu'ils sont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du sang contenu dans les vaisseaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correspondent immédiatement.

Cet afflux de sang augmenté pendant la saignée dans le vaisseau ouvert, a été appelé par les Médecins *dérivation* ; cette diminution de la quantité de sang contenu dans les vaisseaux les plus éloignés, qui vient se rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fournisse davantage au vaisseau le plus vuide, parce que le sang se jette toujours du côté de la moindre résistance, s'appelle *révulsion*. Jusque-là tous les Médecins sont d'accord entr'eux de cet effet pendant la saignée sans ligature ; mais s'ils appréhendent la quantité de la dérivation & celle de la révulsion, on les voit se partager. Les uns avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaisseau ouvert est plus plein pendant la saignée, qu'il ne l'étoit avant ; que la révulsion est d'autant plus grande que le vaisseau est plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Quenay, appellans à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumières de la raison & l'expérience médicale, conviennent que dans un tems donné, il circule une plus grande quantité de

sang dans le vaisseau ouvert, pendant la saignée, qu'avant ou après ; mais que le vaisseau resserré contient réellement une moindre quantité de sang, qui circule plus vite. Ils insistent & prouvent que la révulsion est d'autant moindre, qu'elle se fait dans une partie plus éloignée. Ils se rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un bassin commun, vont chercher le point le plus éloigné, pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diamètre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (si nous ne nous trompons) le fond de ces disputes vives & intéressantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres sur la dérivation & la révulsion, dans lesquelles on est étonné que la préoccupation ait étouffé la raison la plus simple & la plus naturelle, au point de voir des hommes respectables recourir à des explications forcées, admettre sans cesse de fausses suppositions, pour accommoder & expliquer par leurs systèmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient : telles que l'avantage de la saignée à la jugulaire dans les pléthores particulières de la tête, qui causent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail ; passons aux autres effets de la saignée.

Si le sang coule goutte-à-goutte, il se formera peu-à-peu sur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition successive de la partie rouge du sang épaisse, desséchée par le défaut de mouvement, & le contact de l'air. Ce caillot observé si constamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laissera voir la cicatrice par sa chute. Cette cicatrice resserrera le vaisseau, en diminuera le diamètre dans l'endroit où elle se trouvera placée, à moins qu'il ne survienne à l'artère un anévrisme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure : ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorsqu'il a été question des accidens qui peuvent suivre la saignée. Voyez ANEVRIUME.

Si on enlève le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaisseau soit considérable, les symptômes précédens se renouvelleront, le saigné tombera en défaillance, la circulation sera interrompue dans tout le corps, & l'hémorragie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet sera d'autant plus prompt, que le sang coulera en plus grande quantité dans un tems donné. Il sera dû à l'état des vaisseaux sanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point nécessaire pour la propagation du mouvement, suspendront leur action, jusque à ce que la nature effrayée ranimant ses forces, fasse resserrer le calibre de tous les vaisseaux, & soutienne cette compression du sang nécessaire à la vie. Si alors le sang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point formé par la dissolution du sang, ou par la force avec laquelle il est poussé, la compression étant détruite aussi-tôt que formée, les défaillances répétées amèneront la mort.

Si au contraire l'hémorragie est arrêtée naturellement ou artificiellement, le resserrément général & proportionné de tous les vaisseaux, & la loi posée que le sang en mouvement se tourne toujours du côté où il trouve moins d'obstacles, feront que l'équilibre se rétablira bientôt dans les vaisseaux sanguins ; de manière que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à son calibre. Cette perte se propagera successivement dans les vaisseaux séreux, &c. qui enverront leurs sucs remplacer en partie le sang évacué, ou qui en sépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec



le sang, & par la diminution des sécrétions, il résultera une proportion différente entre la partie rouge du sang & la partie blanche : le trombus diminuera. Voyez SANG. Rien n'est plus constant que cet effet de la saignée, observé avec soin, & démontré avec clarté par M. Quesnay, sous le nom de *spoliation*. Pour la rendre sensible, il suppose un homme bien constitué, pesant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de solides, & 100 livres de fluides, parmi lesquels il trouve 27 livres de sang; il évalue la partie rouge qui forme la trombus dans la palette à 5 livres. Ces principes posés, si on tire par la saignée une livre de sang, on ôte $\frac{1}{27}$ des humeurs blanches ou séreuses, pendant qu'on enlève $\frac{1}{17}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches sont bientôt réparées par la boisson & les aliments, en sorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge est la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette dernière par la saignée. Cet effet augmentera suivant la quantité du sang évacué : si elle est grande, le sang étant plus mobile, circulant plus aisément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre nécessaire; les forces, les sécrétions, les couleurs, la chaleur diminueront, pendant que la facilité à prendre la fièvre, & la sensibilité croîtront.

Si on saigne un grand nombre de fois répétées coup sur coup avant que la régénération du sang ait pu se faire, l'homme le plus sain & le plus vigoureux, on enlève une si grande quantité de cette partie rouge, que l'assimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les sécrétions & les excréments étant languissantes, tout ce qui étoit destiné à l'évacuation étant retenu dans les vaisseaux sanguins, séreux, &c. des sucs mal digérés stagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anasarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins sur tout le reste de sa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puisse s'affimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces sera bien-tôt réparé; il aura été à peine sensible dans un homme robuste & adulte. Il n'en est pas ainsi dans un enfant chez qui la saignée & les hémorragies enlèvent l'élément des fibres nécessaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles sont donc en général nuisibles, ou du-moins très-dangereuses avant l'âge de puberté. Après ce tems, les hémorragies régulières des femmes rassurent un peu contre les maux que produit la saignée; cependant la faiblesse de leur corps, de leur santé, de leur esprit, le tissu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles sont sujettes, paroissent être la suite de ces évacuations, quelque naturelles & nécessaires qu'elles soient.

Tel est le tableau des effets des hémorragies & de la saignée faite sans ligature dans un adulte sain; passons à l'examen de ce que cette dernière produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorsqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, sert en arrêtant le cours du sang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compression ne se fait pas seulement sentir aux veines extérieures, les artères les plus profondes en sentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles sont plus cachées, fortes, élastiques & à l'abri; que le sang y circule avec plus de vélocité. Le cours du sang n'étant jamais subitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les artères d'un membre, il arrive toujours un engorgement sanguin

au-dessous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être serrée de manière à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les artères: dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diamètre du vaisseau, comme il est ordinaire, tout le sang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un passage par les autres veines, & qui se débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obstacles.

La quantité de sang qui sort dans un tems donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-dessus, est donc supérieure à celle qui couleroit pendant le même tems dans le vaisseau ouvert. On peut l'évaluer au double, si l'ouverture de la veine est égale à son diamètre; mais elle est de beaucoup inférieure à celle du même sang, qui s'écouleroit par la somme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de sang dans les artères brachiales, dont le diamètre est diminué par la compression de la ligature, dont le sang rencontre plus d'obstacles dans son cours, & moins d'écoulements; ce qui est contraire à ce que nous avons observé dans l'effet des saignées sans ligature. Le sang ne viendra pas non plus par un mouvement retrograde, se présenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du sang, n'en renvoyant jamais au cœur, laissera desemplir tous les vaisseaux veineux qui sont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaiblissement, s'il est poussé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vû nécessaires dans les saignées sans ligature. Cette défaillance survient communément après la perte de dix ou quinze onces de sang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plutôt. Si elle survient aux premières onces, sans que les causes morales y aient aucune part, on peut assurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les règles que nous avons établies, que le seul bon sens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il est aisé de conclure que la saignée & la ligature produisent deux effets opposés; que l'une accélère le cours du sang, que l'autre le retarde. Que la première détruit en partie l'engorgement auquel la dernière a donné lieu; & que comme les saignées se font presque toutes avec une ligature, comme l'accélération du sang produite par la saignée est inférieure au retard que celle-ci y met, il en résulte un effet opposé à celui que soutenoient Bellini & Sylva, que les artères apportent moins de sang pendant la saignée à l'avant-bras, & conséquemment à toutes les parties voisines avec lesquelles il est lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apportoient, lorsque la ligature ôtée, le cours du sang étant devenu libre & égal, chaque vaisseau verra passer une quantité de sang proportionnée à son diamètre, & aux forces qui le font circuler dans son centre.

Les effets de la saignée du pié sont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la saignée du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les artères ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compression; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place distinguée parmi les remèdes les plus efficaces, qui est nécessaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du sang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, souvent plus avantageux que la perte d'une livre de sang, a fait attribuer à la révulsion l'utilité de la saignée du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes

les contradictions qui ont été publiées à ce sujet. Nous avons vû ce lave-pié guérir dans un quart d'heure, comme par enchantement, un homme robuste, au milieu de son âge, sanguin, accablé par une violente douleur de tête, sans fièvre, à qui on avoit tiré, sans le moindre soulagement, une livre de sang du bras; il lui survint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps se leva par écailles, & le malade fut guéri sans autre remède, sans rechute. Si la saphène avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulsion un effet aussi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorsqu'on veut saigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, insensible, par la facilité que le sang trouve à sortir par la jugulaire externe opposée, & par les internes, parce que les carotides sont presque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entièrement le cours du sang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement est bien-tôt détruit, & même surabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le sang circule alors avec plus de vélocité, sans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le sang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obstacles; cependant la quantité du sang qui monte est encore inférieure à celle qui est évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le tems nécessaire pour que tout se répare, comme nous l'avons déjà prouvé. La saignée de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélère le cours du sang. Cette accélération même sera utile dans quelques occasions pour entraîner le sang épais, colé contre les parois des vaisseaux; de-là naîtront plusieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obstacles particuliers à la circulation; ces obstacles se présentent assez souvent dans les différentes parties du corps: c'est alors que les saignées locales méritent la préférence & réussissent souvent.

La saignée des raines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par son peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la surmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaississement du sang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorrhagie que l'art doit accélérer. C'est sur ce principe que l'ouverture des hémorrhoides est avantageuse, lorsqu'elles sont très-douloureuses, enflammées, lorsque leur gonflement est considérable ou ancien.

On sent aisément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, si elles étoient d'une égale grosseur, si leur situation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choisira donc la céphalique, la médiane, la basilique, la veine du poignet, la salvatelle, suivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus sûrement, & avec une moindre perte de sang, une défaillance souvent salutaire. On renverra le choix trop scrupuleux des veines aux anciens, dont on excusera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vû l'artériotomie faite sans ligature, produire conformément aux expériences de de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un sujet sain, sans ligature. Ces effets différeront, si l'artère est ouverte avec une ligature;

dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée, si la compression ne porte que sur l'artère, sera évidemment moins pleine de sang, puisqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui est contenu dans les veines s'écoulera suivant son cours ordinaire, par l'impulsion qu'il aura déjà reçue, par la contraction musculaire, & leur élasticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne sera, eu égard à l'écoulement du sang, que momentanée, peu considérable; puisque, comme nous l'avons déjà dit, la saignée faite, tout se rétablit dans son cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficiles à arrêter par le défaut d'une compression assez forte, celle des anévrysmes, & la profondeur des artères, empêchent les Médecins de les ouvrir, si ce n'est aux tempes, où la compression est facile. Cette saignée a paru mériter à plusieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle est inférieure en tout à celle de la jugulaire; aussi est elle presque généralement abandonnée.

Nous venons de suivre les principaux effets de la saignée, faite avec ou sans ligature, à l'artère ou à la veine d'un homme sain, par des ouvertures plus grandes que le diamètre des vaisseaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir suivi que l'expérience & le raisonnement le plus naturel; il nous reste à examiner ses effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuses, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'usage. Il nous paroît aisé de tirer des principes précédens, les conséquences qui doivent conduire dans la pratique de la médecine. Nous tâcherons de le faire avec aussi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'observation-pratique, qui peut seule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'observation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être constante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Usage de la saignée. Il est peu de remèdes dont on fasse un usage aussi grand, que de la saignée; il en est peu sur lequel les Médecins ayent autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le sentiment de ceux même qui se font le plus illustrés par leur science. Leurs oppositions & leurs erreurs nous font craindre un sort semblable, & de donner dans les écueils qui se présentent de toutes parts sur une mer fameuse en naufrages. Nous essayerons de suppléer par notre bonne foi, au lumieres de la plupart de ceux qui ont traité ce sujet important.

Pour développer à fond l'usage de la saignée, il faudroit descendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ seroit trop vaste: obligés de nous resserrer, nous verrons les maladies sous un autre jour, nous rechercherons; 1°. les indications de la saignée; 2°. les contre-indications; 3°. le tems de la faire; 4°. le choix du vaisseau; 5°. la quantité de sang, 6°. le nombre des saignées qu'on doit faire. Mais avant de suivre ces points de vûe; élevons-nous contre deux abus plus nuisibles à l'humanité, que la saignée faite à propos n'a jamais pû lui être utile, abus d'autant plus répréhensibles, que quoique très-communs, ils ne sont fondés que sur une aveugle routine, hors d'état de rendre raison de ses démarches. Ces abus sont les saignées prophylactiques ou de précaution, & celles qu'on se croit indispensablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plupart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les ressources de la nature, pour conserver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, se flattent de trouver dans la Médecine des secours d'autant plus efficaces, qu'ils

font appliqués plus promptement. Parmi ces secours ils donnent le premier rang à la *saignée*. Croyant voir par-tout un sang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre signal, dans la crainte de je ne fais quelles inflammations, putréfactions, &c. ils le versent avec une profusion qui prouve qu'ils sont incapables de soupçonner qu'en enlevant le sang, ils détruisent les forces nécessaires pour conserver la santé, ils donnent lieu à des stases, des obstructions; au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieillesse prématurée. *Saigner* est, selon eux, une affaire de peu de conséquence, dont tout homme raisonnable peut être juge par sa propre sensation, dont il est difficile qu'il méfarrive. On dirait que réformateurs de la nature, ils lui reprochent sans cesse d'avoir trop rempli leurs vaisseaux de sang. Tant que le *saigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'aperçoit peu de ces fautes; mais bien-tôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remède qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en usage sur lui-même. Ces maux sont encore plus évidens dans le bas âge, ou lorsque l'enfant est contenu dans le ventre de sa mere. On ne peut se dissimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la santé est foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *saignées* ou autres remèdes de précaution que leurs meres ont souffert dans leur grossesse; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à sa postérité, si elle ne faisoit pendant ce tems, à la plus légère indisposition ou sans cela, une suite de remèdes. Souvent on ne s'aperçoit pas des maux que semblables soins ont produits; nous croyons même qu'ils ont été utiles & nécessaires: mais il n'est que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces; & des accouchemens prématurés, par l'enlèvement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque chose d'inutile & de désagréable, cette raison ne seroit-elle pas suffisante pour en détourner? Vainement entasseroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les recusons toutes; & de raisonnemens bien plus spécieux que solides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins sensés se sont toujours regardés, comme les disciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite souvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux sur cette multitude de peuples plus robustes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plupart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre; sur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que soustraits à des mains trop souvent ignorantes & quelquefois meurtrieres; ils ne connoissent pour tout préservatif des maladies, que l'instinct, qui redoute plus les *saignées*, que tous les autres remèdes; pour être convaincus par la comparaison, que l'homme est sorti des mains du Créateur, en état de se conserver en santé, par les seules lumieres du sentiment bien entendu, par les seuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être sans cesse consultés. Enfin, quand même on étendrait l'usage de la médecine plus loin que nous ne pensons qu'on doive le faire, il n'en seroit pas moins vrai que jamais un homme en santé, quels que soient son temperament & sa situation, n'a besoin de *saignées* pour la conserver. D'ailleurs, c'est ici une affaire d'habitude: il est démontré que les *saignées* fréquentes sont une des plus grandes causes de la pléthore.

Le second abus se trouve dans les *saignées* qu'on fait précéder sous le nom de *remèdes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, &c. aux remèdes particuliers, lorsqu'il n'y a point de contre-in-

dication grave. Abuser ainsi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'est regarder la *saignée* comme indifférente, & par conséquent inutile; c'est du moins être esclave d'une mode si fort opposée à tous les principes de la Médecine, qu'elle est ridicule. Une conduite aussi erronée, fuit tous les raisonnemens, parce qu'elle n'est appuyée sur aucun; & tout médecin sensé doit rougir d'avouer, qu'il a fait *saigner* son malade, par cette seule raison qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des sudorifiques, des bouillons, &c. & donner du large, du jeu à ces médicamens. De semblables maximes ne furent pas même enseignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à suivre l'aveugle routine de leurs prédécesseurs, qui se sont distingués dans la ville où ils exercent, les copient jusque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de réfléchir sur les motifs de leur conduite. Ils se conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un sang superflu hors de la grossesse ou de l'allaitement, s'imaginent que la plupart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuse, que nuisible, & le plus souvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cause. Un retour sur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Médecine qui ont mérité d'être lus, & le seul bon sens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoiblissant les organes, précipite inévitablement, d'un tems plus ou moins long, la vieillesse ou la mort. Mais c'est trop discuter une pratique aussi peu conséquente; tâchons d'établir sur ses ruines, des principes adoptés par la plus saine partie des Médecins.

Indications de la saignée. Si nous cherchons dans les causes de maladies, les indications de la *saignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de sang, la pléthore générale ou particulière, & sa consistance trop épaisse, coëneuse, inflammatoire, sont les deux seules qui exigent ce remède. La *saignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation; dans le second, par la spoliation; les deux principaux effets qu'elle produit; la dérivation & la révulsion devant être comptés pour des *minimum* momentanés, & par conséquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux indications générales pour la *saignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enseigne qu'une vive douleur, l'insomnie, une fièvre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulsions, les hémorragies, toute inflammation, sont autant d'indications pressantes pour la *saignée*; mais nous savons encore mieux, que si les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *saignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même tems, pléthore ou consistance inflammatoire: qu'elle n'est-là qu'un palliatif dangereux par ses suites, qu'elle est le plus souvent inutile pour les guérir, & que ces différens symptômes doivent être apaisés par les anodins, les narcotiques, les rafraichissans, les relâchans, les astringens, les doux répercussifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit excessifs, lorsqu'ils sont proportionnés à l'obstacle, & nous sommes convaincus avec Celse, que ces seuls efforts domptent souvent avec l'abstinence & le repos, de tres-grandes maladies, *multum magni morbi curantur abstinentiâ & quiete*, Cels. après en avoir parcouru tous les tems, & effrayé mal-à-propos les assistans, & le médecin peu accoutumé à observer la marche de la nature, abandonnée à elle-même, sans le secours de la *saignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du sang, l'accélère, à moins qu'on ne fasse tomber le malade en défaillance, ainsi qu'il est aisé de l'apercevoir dans les fièvres intermittentes qui

se changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs, après la *saignée*. Cette observation sûre & constante, donnera peut-être la solution de ce problème, pourquoi les fièvres intermittentes sont-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville ?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus respectables, s'il s'abstenoit d'ouvrir la veine, lorsqu'il est appelé au secours d'un malade en qui la fièvre se déclare; & il accuse la maladie des foibles de la convalescence, tandis que les évacuations souffertes mal-à-propos n'y ont que trop souvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il suppose alors des pléthores fausses, des raréfactions dans le sang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaisseaux prêts à se rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au sang; & qui, s'ils l'avoient soumise au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de masse & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore presque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur sert de preuve. Ils ne voyent pas dans l'intérieur la nature soulevée contre les obstacles & les irritations; resserrant les vaisseaux intérieurs, & chassant sans aucun danger dans les cutanés un sang qui n'y est trop à l'étroit que pour quelque tems, qui l'est peut-être utilement, & qui sera nécessaire dans la suite de la maladie. Ils oublient que ces efforts sont salutaires, s'ils sont modérés, & que dans peu le sang qu'on croit surabondant, se trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur servent de preuve, & ne sont que le principe de l'illusion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations soient salutaires, il faut qu'elles soient faites dans les lieux & dans les tems convenables; qu'elles ne doivent pas être estimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu'enfin les hémorragies surviennent souvent fort heureusement, malgré les *saignées* répétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxal pour plusieurs, jusqu'à ce qu'ils l'aient comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'observation qui nous doit tous juger.

Après avoir puisé les indications de la *saignée* dans les causes, cherchons-les dans les symptômes qui annoncent la pléthore & la consistance inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, se livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouissements, les vertiges, l'assoupissement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particulière a pour signes, la tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulsative & fixe d'une partie. La consistance inflammatoire doit être soupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fièvre aiguë, ce qui nous paroît être un symptôme commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, si les symptômes sont graves & le sujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge surabonde, la nature, lorsqu'il y a pléthore, se débarrasse de la portion du sang la plus tenue, du serum qui peut plus aisément enfler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaisse est continuellement fournie, accrue par les alimens trop nourrissans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'est pas décomposée & évacuée.

Lorsque la pléthore est légère, l'abstinence, la nourriture végétale & l'exercice en font un remède bien préférable à la *saignée*; mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue subitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la férocité, dans la crainte de voir survenir des hémorragies, des stases, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anevrismes, des apoplexies & des inflammations se former dans les parties du corps dont les vaisseaux sanguins sont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du sang par une large ouverture; du bras si elle est générale, de la partie malade si elle est devenue particulière. Cependant si on ne se précautionne pas contre les retours, en évitant les causes, on la verra revenir d'autant plus vite, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *saignée*. La nature se prête à tout, elle suit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer souvent du sang, c'est lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de sang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excréctions diminuées; ce sang ne fera donc jamais aussi pur qu'il eût été, si on en eût prévenu ou corrigé l'abondance par toute autre voie que par la *saignée*. Nous appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à se soumettre à de fréquentes *saignées*; qu'ils disent si le besoin n'a pas crû avec le remède, & si une foiblesse précipitée n'en a pas été la suite, surtout si on leur a fait perdre sans pitié un sang trop précieux, dans l'âge où le corps se développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le sang, pour s'écarter & donner de l'accroissement. Ménageons donc une liqueur précieuse à tout âge, mais spécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la *saignée* que dans les cas où le mal est inguérissable par tout autre remède, & dans ceux qui présenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorsque la fièvre se déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorragies symptomatiques, &c. qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du sang pour les prévenir. Mais sans pléthore générale ou particulière, ou sans inflammation, on ne doit faire aucune *saignée*. C'est une maxime qui nous paroît démontrée par l'observation la plus grossière des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fièvres qu'on croit ne pouvoir appaiser qu'en versant le sang, comme si c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pêcher que par la quantité; comme si la soustraction de sa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus sûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de sa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particulière, en parlant du choix des veines: passons aux inflammations.

Il est tellement faux que toute inflammation exige des *saignées* répétées dans ses différens tems, que sans parler de celles qui sont légères, superficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuisent dans plusieurs qui sont graves & internes, & qu'il en est même dans lesquelles elle est interdite. Si vous refusez de nous en croire; si vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèse, nous en suivons les conséquences sans prendre garde à l'expérience des grands médecins; consultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *saignée*; ouvrez Baillou, praticien aussi sage qu'heureux & éclairé, qui exerçoit la Médecine dans le pays, où la mode & les faux principes ont voulu que la *sai-*

gnée répétée jusqu'à vingt fois, fût le remède des inflammations; & vous verrez qu'il est un grand nombre de pleurésies & de péripleumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *saignée*) dans lesquelles elle est nuisible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le tems de l'irritation passés, on doit fuir toute perte de sang comme le poison le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuracion, & qu'elle est propre à jeter les malades dans des foiblesses & des récidives, dont la convalescence la plus longue aura peine à les tirer. Consultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aisément être suivie) & vous verrez si les dartres, la galle, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons pestilentiels, les ulcères, les plaies enflammées peuvent être guéris par la seule *saignée*; si elle n'aggrave pas ces maux, sur-tout lorsqu'ils portent un caractère gangréneux. Vous verrez si la nature n'en est pas le véritable médecin; & l'excrétion d'une petite portion de matière viciée & élaborée, le remède. Vous verrez en même tems quels maux étranges peut produire la *saignée* en arrêtant la suppuration, en donnant lieu à des métastases, des rentrées du pus; & vous serez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *saignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations simples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangréneux, &c. où le malade jouit de toutes ses forces, la *saignée* faite dans le principe de la maladie, est le plus puissant remède qui soit au pouvoir de la Médecine, & l'ancre dont un homme sage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même tems la pléthore & la consistance inflammatoire du sang, on trouve un resserrement spasmodique de tous les vaisseaux, un embarras général dans la circulation par la résistance que le sang oppose au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du sang épaissi dans les vaisseaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdisant la circulation dans les plus ténus. Or, le vrai remède de tous ces maux est l'évacuation & la spoliacion de ce sang qui, devenu plus aqueux, moins abondant, qui poussé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le tems & l'action oscillatoire des vaisseaux sanguins ce fluide épais, collé contre ses parois, qui peut-être n'auroit pu, sans ces secours, se dissiper que par la suppuration, ou qui interrompant entièrement le cours du sang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, si le siege de la maladie eût été un viscere. La *saignée* concourra alors à procurer la résolution, cette heureuse terminaison des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles suivans quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer, dans quel tems, &c.

Nous avons avancé que les hémorrhagies, la vivacité des douleurs, les convulsions, le délire, l'excès de chaleur, une fièvre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications suffisantes pour la *saignée*; parce que chacun de ces maux avoit des spécifiques contraires à sa nature. Retraçons-nous les effets de la *saignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hémorrhagie est critique, ou symptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie; la *saignée* ne sauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle est l'effet de la pléthore, de la dissolution du sang, de la foiblesse ou de la rupture des vaisseaux. Dans le premier cas, on n'hésitera pas de saigner; mais ce sera à raison de la pléthore, & non point de

l'hémorrhagie. Dans les autres, on portera du secours par les astringens, les roborans, les topiques répercussifs, absorbans, tous tres-différens de la *saignée*. La défaillance que procure une *saignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit fermer l'orifice des vaisseaux rompus ou dilatés; mais si la prudence ne tient pas les rênes, si elle n'est pas éclairée par la raison, on en hâte les progrès par la dissolution du sang que cause la spoliacion.

Les douleurs modérées sont souvent un remède, quoique triste au mal. Telle est la théorie reçue dans la goutte, qui a passé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies: car tout se meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles sont immodérées, elles demandent l'usage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *saignée* procurera bien un relâchement, si on la pratique; mais lorsque nous avons sans cesse sous la main des remèdes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus salutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *saignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférentiellement? Nous disons de même des convulsions & du délire, en en appelant toujours sur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de soulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchissans acidules, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuses végétales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cause, que dans une *saignée* qui, comme nous l'avons déjà prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *saignée* peut changer les fièvres intermittentes en continues, par la vélocité que le sang acquiert après qu'elle a été faite, en conséquence de l'augmentation des forces respectives du cœur; on sent déjà qu'il n'est qu'une *saignée* jusqu'à défaillance qui puisse faire tomber la fièvre, qui se renouvellera même bientôt; on sent aisément tous les maux que de semblables *saignées* peuvent causer; abstenons-nous en donc, jusqu'à ce que nous ne trouvions dans les remèdes proposés contre l'excès de chaleur, aucune ressource suffisante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il restoit encore quelque scrupule sur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la règle qu'il faut saigner dans les fièvres véhémentes, ont fait saigner leurs malades dans le paroxysme qui devoit terminer leur vie, lorsque la nature faisoit ses derniers efforts, & en hâtant leur foiblesse, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit s'abstenir de la *saignée*, passons à ceux où elle est si nuisible, qu'elle est souvent mortelle.

Contre-indication de la saignée. Si la *saignée* est indiquée dans la pléthore, & la consistance inflammatoire du sang, il est évident qu'elle doit être défendue dans les cas opposés, lorsque les forces sont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'esprit, un usage immodéré du mariage, lorsque le sang est dissous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la sérosité. C'est ainsi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdème & toutes les hydropisies, les hémorrhagies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui sont trop abondantes, les vices gangréneux, sont des contre-indications pour la *saignée*.

Lorsqu'on admet un usage immodéré de ce remède dans la plupart des maladies, on est forcé d'établir une longue suite de contre-indications pour en

empêcher les tristes effets dans un grand nombre de cas ; mais lorsqu'on la réduit dans ses vraies bornes , on se trouve bien moins embarrassé par cette combinaison de causes & d'effets , d'indications & de contre-indications , qu'il est bien difficile d'appréhender.

La modération dans l'usage des remèdes , la crainte de tomber dans un abus trop commun , la confiance dans les efforts de la nature , feront que , indépendamment des contre-indications , si le mal est léger , si on peut raisonnablement compter que la nature sera victorieuse , on la laissera agir , on exercera du moins le grand art de l'expectation , en se bornant aux soins & au régime , pour ne pas faire du mal , dans la fureur de vouloir agir , lorsqu'on devoit n'être que spectateur.

Temps de faire la saignée. Nous avons rejeté toutes les saignées prophylactiques , ainsi nous n'avons aucun égard aux phases de la lune , ni même au cours du soleil , pour conseiller des saignées toujours nuisibles , lorsqu'il n'y a pas dans le mal une raison suffisante pour le faire ; lorsqu'il y a pléthore sans fièvre , le tems le plus propre pour la saignée , est le plus prochain , en ayant cependant le soin d'attendre que la digestion du repas précédent soit faite. Mais dans les fièvres aiguës avec pléthore , ou dans les inflammatoires qui exigent la saignée , nous devons examiner dans quel jour de la maladie , son commencement , son milieu , ou sa fin , à quelle heure du jour , avant , pendant , ou après le paroxysme & l'accès , il est plus avantageux de faire la saignée.

Le tems de l'irritation , qui est celui de l'accroissement de la maladie , est le seul où la saignée doit être pratiquée ; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes , les forces du malade n'ont point été épuisées par l'abstinence , les évacuations & la maladie ; la circulation se fait avec force , les vaisseaux resserrés gênent le sang de toutes parts , la consistance inflammatoire , si elle existe , & l'obstacle , croissent ; la suppuration se fait craindre , & la résolution peut être hâtée. S'il y a pléthore , on doit appréhender les hémorrhagies symptomatiques , la rupture des vaisseaux , les épanchemens sanguins , ce sont ces momens qu'il faut saisir ; mais lorsque la maladie est dans son état , que la coction s'opère , (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie , il est un tems où elle la fait avec plus de rapidité) elle ne convient plus : l'inflammation ne peut être résoutue alors que par une coction purulente , qui seroit troublée par la saignée ; dans le tems du déclin ou de la dépuration , ôter du sang , ce seroit détruire le peu de forces qui restent , ce seroit donner lieu à des métastases , ou tout au moins empêcher que cette matière nuisible , préparée pour l'évacuation , soit évacuée ; ce seroit troubler des fonctions qu'il est important de conserver dans toutes leur intégrité ; ces maximes sont si vraies , les médecins les ont de tout tems tellement connues , que si quelqu'un d'eux s'est conduit différemment , aucun n'a osé le publier comme principe ; la seule difficulté a roulé sur la fixation des jours où s'operoit la coction ; les uns ont cru la voir commencer au quatrième , & ont interdit les saignées après le troisième ; les autres ont été plus loin , mais aucun n'a passé le dixième ou le douzième. Il est mal aisé de fixer un terme précis , dans des maladies qui sont de natures si différentes , dont les symptômes & les circonstances sont si variés , qui suivent leur cours dans un tems plus ou moins long ; on sent aisément que plus la maladie est aiguë , plus le tems de l'irritation est court , plus on doit se hâter de faire les saignées nécessaires , plutôt on doit s'arrêter ; c'est au médecin à prévoir sa durée. Nous pouvons ajouter que ce tems expire communément dans les fièvres pro-

prement dites & les inflammations au cinquième jour ; mais nous répéterons sans cesse que le tems qui précède la coction , ou l'état de la maladie , est celui où on doit borner la saignée.

Les paroxysmes ou les accès ayant toujours été considérés par les médecins , comme des branches de la maladie , qui semblables au tronc , ont comme lui un cours régulier , un accroissement , un état & un déclin ; ce que nous avons dit de l'un , doit s'étendre aux autres ; c'est après le frisson , lorsque la fièvre est dans son plus grand feu , qu'on doit saigner.

L'interdiction de la saignée dans le frisson , nous conduit à remarquer qu'on tomberoit précisément dans la même faute , si on saignoit dans le principe de la maladie , des inflammations , avant que la nature soit soulevée & ses premiers efforts développés.

Choix du vaisseau. L'histoire de la saignée nous a présenté sur le choix des vaisseaux , une multitude de sentimens si opposés , que quoiqu'on puisse en général les réduire à trois , les révulseurs , les locaux , & les indifférens , il est peu d'auteurs qui n'ayent apporté quelques modifications à ces systèmes. Appliquons à l'usage de la saignée , les maximes que nous avons établies en parlant de ses effets.

La pléthore est générale ou particulière ; générale , elle suppose une égalité dans le cours de la circulation , un équilibre entre les vaisseaux & le sang , qui sera détruit si on ouvre une veine , pendant tout le tems que le sang coulera , mais qui se rétablira bientôt lorsque le vaisseau sera fermé ; tous les révulseurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux ; il est donc égal , dans ce cas , d'ouvrir la veine du bras , du pied , du col , &c. avec ou sans ligature : il n'est qu'une règle à observer , c'est d'ouvrir la veine la plus grosse & la plus facile à piquer ; la plus grosse , parce qu'en fournissant dans un même espace de tems , une plus grande quantité de sang , elle produira avec une moindre perte , l'effet souvent désiré , de causer une légère défaillance.

Mais lorsque la pléthore est particulière , il en est tout différemment , & nous nous hâtons en ce cas , de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particulière , il faut connoître ou se rappeler qu'il peut se former dans les veines d'une partie , ou dans les artérioles , des obstacles au cours de la circulation , qui feront l'effet d'une contraction spasmodique de ces vaisseaux , ou des parties voisines , d'une compression extérieure ou interne , d'un épaississement inflammatoire particulier du sang , ou des autres humeurs ; d'un séjour trop long du sang accumulé dans une partie relâchée , dans une suite de petits sacs variqueux , qui circulant plus lentement , s'épaissira , se collera contre les parois des vaisseaux , ce qui forme une pléthore particulière , dont l'existence est démontrée par l'évacuation périodique des femmes , par les hémorrhagies critiques , certaines douleurs fixes , les hémorrhoides , les inflammations , les épanchemens , &c.

Dans tous ces cas la saignée doit être faite dans le siège du mal , ou du moins aussi près qu'il est possible , pour imiter la nature dans ses hémorrhagies critiques , & pour se conformer aux lois de mouvement les plus simples ; c'est ainsi qu'on ouvre les hémorrhoides , & les varices quelconques , qu'on scarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées , qu'on saigne au-dessous d'une compression forte qui est la cause d'un engorgement , qu'on ouvre les veines jugulaires dans plusieurs maladies de la tête avec succès , & qu'on éprouve continuellement par ces saignées locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvreroit la basilique pour guérir des tumeurs hémorrhoidales extérieures enflammées ? Ici l'expérience vient constamment à l'appui de la rai-

son, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans son siege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, sans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du sang. La quantité du sang qu'on doit tirer, est bien inférieure à celle qu'on peut perdre; les funestes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la saignée le remède à tous les maux, & les hémorrhagies énormes que quelques malades ont effuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans une seule maladie aiguë, vingt ou trente livres de sang, s'il étoit évacué en différentes saignées, ou si l'hémorrhagie duroit plusieurs jours. Cette quantité est bien plus considérable dans les maladies chroniques; on a vu verser dans un an, par des centaines de saignées, chacune au-moins de six ou huit onces, autant de sang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de semblables observations, pour l'honneur de la médecine; mais elles tendent à prouver toutes les ressources que la nature a en son pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins, & nous ajoutons, pour détourner ceux qui seroient tentés de suivre de pareils exemples, que la foiblesse de tous les organes & même de l'esprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à se dissiper, en est inévitablement la suite.

Lorsqu'on tire une grande quantité de sang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus considérable, sur-tout si les saignées ont été copieuses, ou se sont suivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge est plus grande proportionnellement; bien-tôt on ne trouve plus que de la sérosité dans les veines; ce qu'on appelle *saigner jusqu'au blanc*; dans cet état, le sang est devenu si fluide, qu'il est presque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue assimiler le chyle qui lui est présenté; ce défaut de coction laisse subsister les engorgemens qui formoient la maladie; ce qui arrive spécialement dans les fièvres exacerbées, ou d'accès. On sent déjà qu'il est des bornes plus étroites qu'on ne le pense vulgairement, à la quantité du sang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, dissiper la pléthore, rendre au sang la fluidité qui lui est nécessaire pour circuler librement, en lui conservant la proportion de partie rouge nécessaire à la coction, est l'art dont il faut qu'un praticien soit instruit pour atteindre avec précision la quantité de sang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la saignée.

L'affoiblissement du jet du sang, est le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque saignée. Lorsqu'il est produit par la défaillance que les malades pusillanimes éprouvent en voyant couler leur sang, (défaillance quelquefois plus utile que la saignée même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laisser couler, on mettra le doigt sur la plaie, on lui laissera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les secours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au sang qu'on doit évacuer.

Cet affoiblissement du jet doit être attendu dans presque toutes les saignées, sur-tout dans les maladies inflammatoires, & les hémorrhagies, à moins que déjà la saignée ne passe seize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade se refuse à la saignée, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentissement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitième ou dixième once, on voit le jet baisser; nous l'avons vu tomber entièrement à la seconde dans un jeune malade d'un tempérament sanguin, accoutumé à la

saignée, qui éprouvoit le second jour d'une fièvre bilieuse, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance presque syncopale survint.

La quantité du sang qu'on peut tirer par différentes saignées, sans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robuste, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de saisir l'esprit, devoir excéder soixante onces; ce qui fait environ un cinquième de la masse totale du sang. Dans les inflammations où la consistance inflammatoire, & la pléthore ne se présentent pas avec des caractères aussi violens, lorsque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obstacles, il faut rester beaucoup au-dessous, & douze, vingt, ou trente onces tirées en une seule ou différentes fois, suffisent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des saignées. Nous avons vu qu'on ne doit saigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder soixante onces de sang; que dans les cas ordinaires, il faut rester beaucoup au-dessous; qu'il faut fermer la veine dans chaque saignée, lorsque le pouls s'affoiblit; que le tems le plus favorable pour la faire, est après le frisson, des accès ou redoublemens. En suivant ces maximes, on se trouve boné à faire quatre ou cinq saignées dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'est aussi ce que nous voyons observer par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience sous les sophismes & les hypothèses dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, f. f. *terme de Chirurgie*; c'est une opération qui consiste dans l'ouverture d'une veine ou d'une artère avec une lancette, afin de diminuer la quantité du sang. L'ouverture de l'artère se nomme *artériotomie* (voyez *ARTÉRIOTOMIE*); & celle de la veine se nomme *phlébotomie*. Voyez *PHLÉBOTOMIE*. Plusieurs médecins regardent la saignée comme le meilleur & le plus sûr évacuant; mais néanmoins son usage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il soit devenu présentement très-fréquent. Voyez *EVACUANT & EVACUATION*. On dit que l'hippopotame a appris le premier aux hommes l'usage de la saignée. Car quand cet animal est trop rempli de sang, il se frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine; jusqu'à ce que se sentant déchargé il se veautre dans la boue pour étancher son sang.

Il est peu important de savoir à qui l'on doit l'invention d'une opération si utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers tems de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artère à l'article *ARTÉRIOTOMIE*; & nous avons dit qu'elle n'étoit praticable qu'à l'artère temporale. Il n'en est pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une suffisante quantité de sang. Les anciens saignoient à la tête; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie postérieure de la tête; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête; 3°. l'angulaire, pour guérir les ophtalmies; 4°. la nasale, dans les maladies de la peau du visage, comme dans la goutte-rosé; 5°. enfin la ranule, dans l'esquinancie.

Toutes ces veines portent le sang dans les jugulaires; ainsi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus grosses, elles fournissent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité de sang. Voy. *RANULE*.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes.

Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir ; favoir , la céphalique , la médiane , la basilique & la cubitale : on pique ordinairement les veines au pli du bras ; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras , au poignet & sur le dos de la main , lorsqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié ; la saphene interne & la saphene externe : on ouvre ces vaisseaux sur la malléole interne ou externe ; & si on ne peut ouvrir ces veines sur les malléoles , & sur-tout l'interne qui est la plus considérable , on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent sur le pié.

On ouvre les veines en-long , en-travers & obliquement ; les grosses veines s'ouvrent en-long ; les petites & profondes , en-travers ; & les médiocres , obliquement.

On distingue deux tems dans l'ouverture des veines , celui de la ponction & celui de l'élévation ; le premier est celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaisseau ; le second est le tems qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors , en retirant la lancette. Pendant le premier tems , on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans ; & pendant le second , on aggrandit l'ouverture du vaisseau & des tégumens avec le tranchant supérieur de la lancette.

Avant l'opération , il faut préparer toutes les choses convenables pour la pratiquer , une bougie ou une chandelle allumée , en cas qu'on ne puisse pas profiter de la lumière naturelle , une compresse , une bande , & un vaisseau pour recevoir le sang ; il faut en outre pour la saignée du pié avoir un chauderon , ou un sceau de fayence plein d'eau d'une chaleur supportable , pour raréfier le sang & gonfler les veines. On est quelquefois obligé de s'en servir lorsqu'on saigne au bras , & que les vaisseaux ne se manifestent pas assez. Le chirurgien doit avoir une personne au-moins pour éclairer , tenir le vaisseau qui est destiné à recevoir le sang , & donner quelque secours au malade , en cas de foiblesse ou d'autre accident.

Pendant l'opération , le malade doit être placé dans une situation commode ; il doit être couché , s'il est sujet à se trouver mal. On cherche l'endroit où est l'artere & le tendon ; on pose la ligature à la distance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. Voyez LIGATURE. On fait sur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choisi le vaisseau qu'on doit ouvrir , on tire une lancette , on l'ouvre à angle droit , & on met à la bouche l'extrémité de la châsse , de façon que la pointe de l'instrument soit tournée du côté du vaisseau qu'on doit saigner. On donne encore quelques frictions , & l'on assujettit le vaisseau en mettant le pouce dessus , à la distance de trois ou quatre travers de doigt au-dessous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend ensuite la lancette par son talon , avec le doigt indicateur & le pouce ; on fléchit ces deux doigts ; on pose les extrémités des autres sur la partie , pour s'assurer la main ; on porte la lancette doucement , & plus ou moins à-plomb , jusque dans le vaisseau ; on aggrandit l'ouverture en retirant la lancette ; le sang rejaillit aussi-tôt. La personne chargée du vaisseau qui doit recevoir le sang , le présente , & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué , pour faire passer plus vite le sang par le mouvement des muscles. Pendant que le sang sort , on pose la main dessous l'avant-bras pour le soutenir. Quand le sang ne sort point en arcade , on lâche médiocrement la ligature ; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine , où l'on fait prendre différentes situations à cette ouverture.

Après l'opération , quand on a tiré la quantité suffisante de sang , on ôte la ligature ; on approche les deux levres de la plaie , en tirant un peu les tégumens

avec le doigt ; on nettoie les endroits que le sang a tachés ; on met la compresse sur l'ouverture , & on applique la bande. Voyez le bras droit de la fig. 11. Pl. XXX.

Outre ce qui vient d'être dit , il y a plusieurs remarques à faire sur cette opération , suivant le lieu où on la pratique.

Dans la saignée du bras ; 1°. le vaisseau qu'on doit ouvrir est quelquefois posé directement sur le tendon du muscle biceps , qui fait dans certains sujets une faille. Il faut alors mettre en pronation le bras de la personne que l'on saigne ; & ce tendon qui a son attache derrière la petite apophyse du radius , se cache , pour ainsi dire , & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer , à moins que le vaisseau ne soit sensible au tact , quand même quelques cicatrices l'indiqueroient ; car il seroit imprudent de piquer au hasard. Il y a des vaisseaux qui ne se font sentir que quelque tems après que la ligature est faite , & d'autres qu'il est nécessaire de faire gonfler en faisant mettre le bras dans l'eau tiède.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petitesse du vaisseau , fait entrevoir quelque risque à saigner au pli du bras , il faut ouvrir la veine à l'avant-bras , au poignet , & même à la main.

4°. Quand les vaisseaux sont roulans , il faut bien prendre ses mesures pour les assujettir , en mettant le pouce dessus , ou en embrassant avec la main l'avant-bras par-derrière : cette dernière méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de saigner est de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement sur la peau , à proportion que le vaisseau est plus ou moins enfoncé. S'il est très-enfoncé , il faut porter la pointe de la lancette presque à plomb ; si on la portoit obliquement , elle pourroit passer par-dessus ; si le vaisseau est si enfoncé qu'on ne le puisse appercevoir que par le tact , il ne faut point perdre de vûe l'endroit sous lequel on l'a senti ; on peut le marquer avec le bout de l'ongle ; on y porte la pointe de la lancette , on l'enfonce doucement jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans le vaisseau ; ce qu'une légère résistance & quelques gouttes de sang font connoître ; alors on aggrandit l'ouverture avec le tranchant supérieur de la lancette en la retirant. Comme ce sont ordinairement les personnes grasses qui ont les vaisseaux très-enfoncés , ils sont presque toujours entourés de beaucoup de graisse qui les éloigne de l'artere , du tendon & de l'aponévrose.

6°. Lorsque les vaisseaux sont apparens , ils sont quelquefois collés sur le tendon , sur l'aponévrose , ou sur l'artere. Pour les ouvrir , il faut porter la pointe de la lancette presque horizontalement : lorsqu'elle est dans la cavité du vaisseau , on élève le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec son tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il est dangereux de piquer , en portant ainsi sa lancette horizontalement.

Pour la saignée de la jugulaire , on observe quelques particularités. On met le malade sur son séant , & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une serviette en plusieurs doubles. On pose la ligature comme il a été dit au mot LIGATURE. On applique le pouce sur la ligature , & l'autre sur la veine pour l'assujettir ; on fait l'ouverture comme dans la saignée du bras. Si le sang ne sort pas bien , on fait mâcher au malade un morceau de papier ; & s'il coule le long de la peau , on se sert d'une carte en forme de gouttiere , qui s'applique au-dessous de l'ouverture par un bout , & qui de l'autre conduit le sang dans la palette. Après l'opération , on applique une compresse & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la saignée du pié , on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude ; on en prend un qu'on

pose sur un genou qu'on a garni de linge en plusieurs doubles; on applique la ligature au-dessus des malléoles; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou; on cherche un vaisseau, on l'assujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le périoste sur la malléole, ou les tendons sur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorsqu'on juge avoir tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature, on essuie le pié, on applique la compresse, & on fait le bandage appelé *étrier*. Voyez *ETRIER*. On doit saigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droits.

Les accidens de la saignée sont légers ou graves. Les légers sont la saignée blanche, lorsqu'on manque d'ouvrir le vaisseau faute des attentions que nous avons prescrites, ou parce que le malade retire son bras; le trombus (voyez *TROMBUS*); l'échymose (voyez *ECHYMOSE*); la douleur & l'engourdissement par la piquûre de quelques nerfs (voyez *PLAIES DES NERFS*). Les accidens graves sont les piquures de l'aponévrose & du périoste, qui sont quelquefois suivis de douleurs & d'abcès (voyez *PLAIES DES APONEVROSES ET DU PÉRIOSTE*); la piquûre du tendon (voyez *PLAIES DES TENDONS*); & enfin l'ouverture de l'artere. Voyez *ANEVRISME*.

M. Quésnay a fait un excellent traité de Chirurgie, sur l'art de guérir par la saignée. Il y a un traité particulier sur l'art de saigner par Meurisse, chirurgien de Paris. Et un autre qui est plus à la portée des élèves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (Y)

SAIGNÉE, f. f. (*Archite.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un fossé, quand le fond en est plus haut que le terrain le plus prochain, & que par conséquent il y a de la pente. (D. J.)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'est dans les mines la coupure que l'on fait au saucisson, pour mettre le feu à la mine. Voyez *TRAINÉE DE POU-DRE*.

SAIGNÉE d'un fossé, (*Art milit.*) c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de terre ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage. *Dict. milit.* (D. J.)

SAIGNER, v. act. & neut. c'est verser du sang ou en tirer. Voyez les articles *SAIGNÉE*.

SAIGNER un fossé, en termes de fortification, c'est en faire écouler l'eau.

Pour saigner un fossé, on pratique des rigoles ou des especes de petits canaux, de maniere que le fond se trouve plus bas que celui du fossé. C'est ainsi qu'on en use pour l'écoulement des eaux des avant-fossés lorsque le terrain le permet, & de même pour le fossé du corps de la place. On occupe après cela le fond du fossé en plaçant sur la vase ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. Voyez *PASSAGE DE FOSSÉ*. (Q)

SAIGNER se dit dans l'Artillerie, d'une piece lorsqu'étant montée sur son affut, la volée emporte la culasse, ce qui arrive lorsqu'on tire de haut en-bas. (Q)

SAIGNER DU NEZ se dit dans l'Artillerie, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culasse lorsqu'elle est montée sur son affut.

On dit encore qu'une piece de canon saigne du nez lorsque sa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal se trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de suite. Dans cet état, la courbure de la volée faisant baisser le bourlet, la bouche de la piece se trouve au-dessous de la direction de l'axe, ce qui dérange la justesse de ses coups. (Q)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) sanglant, fouillé de sang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau est tout saigneux; le bout saigneux. Voyez *BOUT-SAIGNEUX*.

SAII, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, l. XII. p. 549, dit: Certains Thraces ont été appelés *Sinthe*, & ensuite *Saji*. C'est chez eux qu'Archiloque dit qu'il jeta son bouclier: ce sont à présent, poursuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sape*; ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voisines de Lemnos. Parlant, l. X. p. 457. de l'île de Samothrace, il dit: Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, aussi-bien que le continent. Il semble douter en cet endroit, si ces *Saji* sont le même peuple que les *Sapei* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occasion les deux vers d'Archiloque. (D. J.)

SAIKAIDO, (*Géogr. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'ouest. Saikaido signifie la contrée des côtes de l'ouest. Cette vaste contrée est composée de neuf grandes provinces, qui sont Tsikudsen, Tsikungo, Budsen, Bungo, Fidsen, Figo, Fiugo, Odfumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (D. J.)

SAIKOKF, îLE, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire le pays de l'ouest, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'est la plus considérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle est située au sud-ouest de l'île de Nipon, dont elle est séparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui sont en partie desertes & en partie habitées. On la divise en neuf grandes provinces, & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (D. J.)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie saillante de cette façade; enfoncé est le corrélatif & le contraire de saillant. Il s'emploie au figuré: voilà un morceau de poésie bien saillant; voilà une pensée saillante.

SAILLANT, en terme de Fortification, signifie ce qui avance. Voyez *ANGLE SAILLANT*.

On dit le saillant du chemin couvert, pour l'angle saillant formé par les branches qui se rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des bastions, des demi-lunes, &c. (Q)

SAILLANT, en termes de Blason, se dit d'une chevre, d'un mouton ou d'un bélier représenté avec les pattes de devant élevées comme pour sauter.

Un lion saillant est celui qui est placé en bande; ayant la patte droite de devant à droite de l'écusson, & à gauche la patte gauche de derriere. C'est ce qui le distingue du lion rampant. Voyez *RAMPANT*.

De Cupis à Rome, d'argent au bout saillant d'azur, onglé & acorné d'or.

SAILLANS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, sur la Drôme, entre Die & Crest. On croit voir dans son nom un reste de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (D. J.)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorsqu'ils élèvent ou pouffent quelque fardeau.

SAILLIE, f. f. (*Art d'écrire.*) pensée vive qui paroît neuve, ingénieuse, piquante, & qui n'est cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on considère les choses avec une certaine étendue, les saillies s'évanouissent, dit l'auteur de *l'esprit des lois*. Elles ne naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté & abandonne les autres. Si l'on examine de près les saillies qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produisent rien; elles ne doivent

donc leurs succès qu'à la frivolité d'esprit qui caractérise ce siècle. (D. J.)

SAILLIE ou PROJECTURE, f. f. (Archit.) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, & qui est proportionnée à leur hauteur. C'est aussi toute avance portée par en-corbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, &c. Les saillies sur les voies publiques sont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute saillie comme la mesure ou la distance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier s'avance sur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les saillies des membres sont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les platebandes, auxquelles on donne pour saillies la hauteur du linteau, & excepté encore la platebande qui est une partie essentielle de la corniche, & qui a toujours une saillie extraordinaire. (D. J.)

SAILLIE, (Danse.) ou pas échappés de deux piés; ce sont des pas de danse qui s'exécutent de la manière suivante.

Il faut être élevé sur les deux pointes, les piés à la quatrième position, le corps également posé. Je suppose que le pié droit soit devant vous: laissez échapper vos deux jambes comme si les forces vous manquoient, vous laissez glisser le pié droit derrière, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même instant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derrière, ce qui vous remet à la même position où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même tems en rejetant le corps sur le pié gauche, & assemblant par ce mouvement sauté le pié droit auprès du gauche en vous posant à la première position: vous faites ensuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle dégager le pié, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui suivent. Cet enchaînement de pas se fait dans l'étendue de deux mesures à deux tems légers.

Ces pas se font encore en tournant. Ayant les deux piés à la première position, & étant élevé sur la pointe, vous pliez en laissant échapper les deux piés à-la-fois à la distance de la seconde position en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la première position; vous dégagéz ensuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous souhaitez.

SAILLIES, (Géog. mod.) petite ville de France dans le Béarn, au diocèse de Lescar, à 12 lieues de Pau. Elle est remarquable par une fontaine salée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de sel au Béarn. (D. J.)

SAILLIR, v. n. (Gram.) c'est faire une éminence remarquable. Faites saillir cette partie, détachez-la du fond. Il se dit aussi du mouvement rapide des eaux jaillissantes; on voit saillir de cet endroit mille jets. Saillir, c'est la même chose que couvrir. Cette jument n'a point encore été saillie.

SAIN, adj. (Gram.) qui jouit d'une bonne fanté, qui n'a rien d'altéré, de corrompu, de contagieux. Cette femme est saine, on peut en approcher sans danger. Il se dit aussi de l'air; l'air de cette contrée est sain. Des choses qui contribuent à la fanté; la promenade est saine; le métier des lettres est mal-sain; les feves sont lourdes & mal-saines. Il étoit sain d'entendement. Il a les mœurs saines. Sa doctrine est saine. Il a le jugement sain.

SAIN, (Critique sacrée.) ὁγιος; ce mot dans l'écriture se prend au figuré pour ce qui est pur, vrai, conforme à la droite raison; un discours sain, λογος ὁγιος, à Tite, c. ij. 8. est une doctrine pure, honnête.

te, solide, utile, véritable; ce mot ὁγιος a le même sens dans les auteurs profanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ses cheveux pour paroître plus jeune, se mit à dire: que nous proposera de sain un homme dont non-seulement l'esprit est faux, mais la tête même. Elian. Var. hist. lib. III. c. xx. (D. J.)

SAIN, île de, ou SAYN, (Géog.) petite île située sur la côte méridionale de la basse Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Mela, l. III. c. vj. qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le rendoit; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas se refuser au sentiment de ce savant bénédictin. Au reste, c'étoient des druidesses qui rendoient l'oracle; elles vouoient une chasteté inviolable à la déesse qu'elles servoient. Si l'on en croit les auteurs, ces vestales gauloises étoient souvent consultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, disparoître à leur gré, & reparoître ensuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquises. On les nommoit Senæ, soit parce qu'elles n'étoient d'abord qu'au nombre de six; soit que ce nom fût celte d'origine, & signifîât respectable; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appelée l'île de Sain. (D. J.)

SAIN ET NET, (Maréchal.) un cheval sain & net, est celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, f. m. (Chaircuiterie.) sorte de graisse très-molle & très-blanche que les chaircuitiers tirent de la panne du porc, en la faisant fondre dans une poêle ou chaudière; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes, d'autres graisses que du sain-doux. (D. J.)

SAIN-DOUX, (Diète, Pharm. Mat. méd.) Voyez GRAISSE, Chimie, &c.

SAINFOIN, f. m. (Hist. nat. Botan.) onobrychis, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une filique découpée comme une crête de coq, & hérissée de pointes dans quelques especes: cette filique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE.

Tournefort en distingue six especes, dont la principale est à fleurs rouges, & à gouffes taillées en crête de coq; onobrychis major foliis vicia, fructu echinato, en anglois, the great vetch leav'd cocks head, with an echinated fruit.

Sa racine est longue, médiocrement grosse, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un verd rougeâtre; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega, mais plus petites, vertes en-dessus, blanches & velues en-dessous, pointues, attachées par paires sur une côte, qui se termine par une seule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légèrement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & fort serrés, qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges, soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede de petites gouffes taillées en crête de coq, hérissées de pointes rudes. Ces gouffes renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein, grosse comme une lentille, & d'assez bon goût dans sa verdeur. (D. J.)

SAINFOIN, (Agricult.) cette plante est nommée onobrychis par les Botanistes, sainfoin en françois,

& de même en anglois *the wholesome hay*, parce qu'elle est fort saine, & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou sèche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cause qu'elle dure long-tems dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. Tull, on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long; enfin par cette méthode un arpent de *sain-foin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de prés ordinaire. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales, qui s'étendent surtout vers la superficie dans la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sainfoin* réussisse bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf, de pierre, ou de craie qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent & plus cette plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la semence qui n'est pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en semer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas semer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, surtout dans les terres fortes; car comme les lobes de la semence, qui est grosse, doivent percer la terre pour former les feuilles similaires, que d'autres nomment *feuilles seminales*, il arrive souvent qu'ils ont trop de peine à se dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui se montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *sainfoin* est plusieurs années avant de donner un produit considérable; on a coutume pour tirer un profit de la terre, de semer avec la graine de *sainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, &c. L'orge & l'avoine n'occupant pas longtems la terre, ces grains font peu de tort au *sainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années sèches, il arrive souvent, que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'aperçoit pas de *sainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *sainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on sème avec le *sainfoin* sont drus, s'ils ont poussé avec vigueur, & surtout s'ils ont versé, il arrive ordinairement que le *sainfoin* est étouffé: mais cet accident arrivera rarement, si on le sème suivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on sème le *sainfoin* dans des rangées séparées de celles du blé, de l'orge, &c. il court moins de risque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réussit toujours mieux quand il est semé seul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *sain-foin*, suivant sa méthode, il employoit 2 gallons de semence, ou un peu plus de 2 tiers de notre boisseau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que presque toute la semence qu'il avoit mise en terre étoit perie dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit semé trop tard, il fut agréablement surpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *sainfoin* d'une grosseur extraordinaire, qui étoient restés çà & là à une telle distance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarree: de sorte que cette partie de son champ lui four-

nit le double d'herbe, que le reste où la semence n'avoit pas péri, & où le *sainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été semées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il est avantageux de semer le *sainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuisent pas à celles d'un autre; & il pense que ceux-là se trompent qui sement leur *sainfoin* fort dru, dans l'espérance de se procurer une abondante récolte, puisqu'ils réduisent leur *sainfoin* dans le même état où il est sur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement sans aucune culture, mais où elle est si basse & si chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie son sentiment sur une observation qu'il est bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *sainfoin* aboutissant sur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagée par les charrues, qui ayant çà & là entamé sur le *sainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puisque cette partie du champ avoit dans la suite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur pense qu'un gallon, ou très-peu plus du tiers de notre boisseau de Paris, de bonne semence suffit pour un acre de terre; mais il faut que cette semence soit bien également distribuée partout, de sorte qu'il reste entre chaque pié de *sainfoin*, des espaces à-peu-près égaux: c'est ce qu'on peut faire avec le nouveau semoir de son invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une seule plante bien cultivée passera une demi-livre. Ainsi, lorsqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on supposeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une récolte aussi considérable; quand les plantes sont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, & il semble que la plus grande partie du champ reste inutile; mais quand les plantes sont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on retire de la nouvelle culture; c'est que si le *sainfoin* cultivé a été semé de bonne heure, il commencera dès la seconde année à fournir une petite récolte qui égale celle de la troisième année du *sainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull assure que le *sainfoin*, cultivé suivant ses principes, plaît aux bestiaux, parce que les bestiaux mangent par préférence les herbes qui sont crues avec plus de force & de vigueur. Il est pourtant avéré que les bestiaux préfèrent l'herbe fine à celle qui est grosse: or le *sainfoin* qui est cultivé suivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en soit, l'auteur conclut de ses expériences, 1°. que si l'on sème du *sainfoin* dans le dessein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable est de le semer en deux rangées parallèles, qui soient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes: de sorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un fillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on sème du *sainfoin* dans l'intention de le cultiver à main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au-moins 8 pouces de distance, d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on sème du *sainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres; & faire en sorte de ne pas

employer plus de semence, que quand on laisse 16 pouces entre les rangs; car il faut que chaque pié de *sainfoin* ait assez d'espace autour de lui, pour étendre ses racines, & tirer la substance qui lui est nécessaire, sans être incommodé par les piés voisins.

Le *sainfoin* s'accommode de presque toutes sortes de terres, excepté des marécageuses; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il se plaît singulièrement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne soit pas délicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on soit dispensé de bien labourer la terre où on doit la semer. Au contraire, comme immédiatement après sa germination elle jette quantité de racines en terre, il est bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il est possible.

On peut semer le *sainfoin* dans toutes les saisons de l'année; mais quand on le sème en automne, il y a à craindre qu'il ne soit endommagé par les gelées. Si on le sème l'été, il arrive souvent que la graine reste longtems en terre sans germer; ou si elle leve, la sécheresse ordinaire dans cette saison, fait languir les jeunes plantes. Ainsi, le mieux est de semer le *sainfoin* au printemps, quand les grandes gelées ne sont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de semer le *sainfoin* par rangées, deux à deux, qui soient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laisser 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées; enfin qu'il convenoit de faire en sorte que dans la longueur des rangées, les piés du *sainfoin* fussent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il seroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, sans le secours du nouveau semoir.

On peut encore, au moyen de cet instrument, placer les grains dans le fond des petits sillons qui sont ouverts par les focs du semoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on fait être convenable. Par ce moyen la jeune plante se trouve au fond d'une petite rigole, ce qui est fort avantageux, non-seulement à cause de l'eau qui s'y ramasse; mais encore, parce que cette rigole se remplissant dans la suite, la plante se trouve rehaussée par de nouvelle terre.

Il ne sera pas nécessaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquième partie de terrain, en sorte que le *sainfoin* pourra subsister trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la suite.

Le *sainfoin* mérite bien qu'on donne des soins à sa culture, car c'est assurément une des plus profitables plantes qu'on puisse cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-substantielles. Le trèfle ne réussit que dans les bonnes terres: au lieu que le *sainfoin* s'accommode de toutes sortes de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que les autres, il subsiste dans les plus mauvaises.

Le *sainfoin* a cet avantage sur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le fanner à-propos; car le pois de brebis, la vesse, la luzerne, le trèfle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes sont parvenues à leur maturité; si l'on différoit, on courroit risque de tout perdre: que le tems soit à la pluie ou non, il faut les faucher, au risque de voir l'herbe pourrir sur le champ, si la pluie continue. Il n'en est pas de même du *sainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit presque égal.

1°. On peut faucher le *sainfoin* avant que les fleurs soient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui est admirable pour les bêtes à cornes; & ces *sainfoins* fauchés de bonne heure, fournissent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laissant pas parvenir la plante à toute sa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage est si bon, qu'on peut se dispenser de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il assure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fussent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraisé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourrissoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive suivant sa méthode: l'autre monte en fleur presque au sortir de terre.

2°. Si le tems est disposé à la pluie, on peut différer à faucher le *sainfoin* quand il est en fleur. Ce fourrage est encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les bestiaux en son très-friands, & cette partie qui se détache aisément, les engage à manger le reste.

3°. Si la pluie continue, on peut laisser le *sainfoin* sur pied, jusqu'à ce qu'il soit entre fleur & graine. Alors la récolte est plus abondante; non-seulement parce que la plante est parvenue à toute sa grandeur; mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en se séchant. Il est vrai que le fourrage n'est pas si délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver sous la dent les graines de *sainfoin* qui commencent à se former.

4°. Si le tems continue à être à la pluie, plutôt que de s'exposer à voir pourrir sur terre son *sainfoin*, il vaut mieux le laisser sur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage; non-seulement parce que cette graine peut se vendre à ceux qui veulent semer du *sainfoin*, mais encore parce que deux boisseaux de cette graine nourrissent aussi bien les chevaux, que trois boisseaux d'avoine: & généralement tous les bestiaux en sont très-friands, aussi bien que les volailles.

Lorsque la paille de ce *sainfoin* qui a fourni de la graine a été serrée à-propos, elle peut encore servir de fourrage au gros bétail. Ils la préfèrent au gros foin de prés-bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Espagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reste à dire quelque chose de la façon de fanner le *sainfoin*. La faux le range par des especes de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui se forment sur l'eau. Dans le tems de hâle, le dessus des ondins est sec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorsqu'il est en cet état, le matin après que la rosée a été dissipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération se fait assez vite, en passant un bâton sous les ondins pour les renverser.

On les renverse l'un vers l'autre, pour que les deux ondins se trouvent sur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu; parce que, quand on le ramasse, il suffit de faire passer le rateau, ou pour parler comme les fermiers, le fauchet sur les espaces.

Sitôt que les ondins retournés sont secs, on les ramasse avant la rosée du soir en petits meulons, qu'on appelle des *oissons*, parce qu'étant ainsi disposés, ils ressemblent à un troupeau d'oies répandues dans un

champ, & comme le *sainfoin* est en plus grosses masses, il craint moins la rosée, & même la pluie quand elle n'est pas abondante.

Si on laissoit le *sainfoin* répandu fort mince sur tout le champ pendant une huitaine de jours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de sa qualité. C'est pourquoi, sitôt qu'il est suffisamment sec, il faut le mettre en grosses meules, ou le ferrer dans les granges : & à cette occasion, il est bon de remarquer, que supposant le *sainfoin* & le foin ordinaire également secs, on peut faire les meules de *sainfoin* beaucoup plus grosses que celles de foin, sans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins se pressant moins exactement les uns contre les autres, il passe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a observé que le *sainfoin* n'est jamais meilleur que quand il a été desséché par le vent, & sans le secours du soleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *sainfoin*; il n'est véritablement altéré que quand il est pourri sur le champ.

Quand le tems est disposé à la pluie, si le *sainfoin* n'est pas encore sec, on peut le ramasser en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, si l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permette la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais sitôt que l'herbe est bien sèche, il faut la ferrer dans des granges, ou en former de grosses meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à présent de la récolte du *sainfoin*, qu'on a laissé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *sainfoin* ne s'épanouissent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *sainfoin* lorsque les graines d'en bas sont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *sainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en bas seroit tombée & perdue. Ainsi il faut choisir un état moyen, & alors les graines qui sont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque tems, elles sont aussi bonnes que les autres.

Il faut bien se donner de garde de faucher, ni de ramasser ces sortes de *sainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine seroit perdue. Le vrai tems pour ce travail, est le matin ou le soir, quand la rosée ou le serain rendent la plante plus souple.

S'il fait beau, le *sainfoin* se dessèche assez en ondins, sans qu'il soit besoin de les retourner; mais s'il a plu, & qu'on soit obligé de retourner les ondins, le mieux est pour ne point faire tomber la graine, de passer le bâton sous les épis & de renverser l'ondin de façon que les pieds des *sainfoins* ne fassent que tourner comme sur un axe. Il ne faut pas attendre que le *sainfoin* soit fort sec pour le mettre en meules, car on courroit risque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce risque, l'enlèvent dans des draps; alors on le peut ferrer si sec qu'on veut, puisque la graine ne peut se perdre.

Mais si l'on veut battre le *sainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il suffit de ramasser le *sainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop sec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *sainfoin* avec des fléaux, pendant que deux personnes leur en apportent de nouveau dans des draps, & deux autres nettoient grossièrement avec un crible la graine qui est battue. La graine ainsi criblée, & mise dans des sacs, est portée à la maison. A l'égard de la paille, on la ramasse en grosses meules pour la nourriture du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne soit mouillée, parce qu'elle ne seroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, est de conserver la semence qui a été battue dans le champ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille; elle se conserve à merveille.

Celle qui est dépouillée de sa paille, a une disposition très-grande à fermenter, de sorte qu'un petit tas est assez considérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendrait-on dans un grenier à sept ou huit pouces d'épaisseur; si on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen est de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conserver dans un grenier; car comme elle a perdu sa chaleur, elle ne court plus le même risque de se gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *sainfoin*, par avertir que si on ne faisoit pas paître les *sainfoins* par les bestiaux, ils seroient bien meilleurs qu'ils ne sont. M. Tull recommande surtout qu'on les défende du bétail la première & la seconde année & tous les ans au printemps.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des pièces de *sainfoin* où le plant étoit languissant, en faisant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laissant alternativement des planches de *sainfoin* de même largeur. Il assure que ce *sainfoin* ayant étendu ses racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. Voyez Tull, *Horseboing Husbandry*, p. 76 & suiv. ou le traité de M. du Hamel de la culture des terres, tom. 1. (D. J.)

SAINFOIN, SAINT-FOIN ou GROS FOIN, (Mat. méd.) les anciens faisoient de cette plante beaucoup plus d'usage que nous. Dioscoride, Galien, Pline, &c. en parlent comme d'un remède usité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, résolatives, diaphorétiques & diurétiques: mais encore une fois, les modernes ne l'emploient plus.

On a observé que les feuilles de *sainfoin* cueillies immédiatement avant l'apparition de la fleur, & séchées avec soin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé verd: il ne seroit pas étonnant qu'elles eussent aussi la même vertu. Voyez THÉ. (b)

SAINGOUR, (Géog. mod.) rivière d'Asie, dans l'Indoustan, sur la route d'Agra à Patna. Elle se perd dans le Géméné. (D. J.)

SAINTE, adj. (Gramm. & Théolog.) ce nom qui signifie pur, innocent, parfait, convient particulièrement à Dieu qui est saint par essence.

Il a été communiqué aux hommes célèbres par leur vertu & leur piété: les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de Jesus-Christ. Dans la suite le nom de saint & de très-saint, a été donné & se donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres personnes d'une éminente piété. Mais on a particulièrement affecté le nom de saint, à ceux qui sont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'Eglise catholique, & aux personnes qui avoient vécu & qui étoient mortes saintement. Dans l'Eglise latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la sainteté étoit notoire. Depuis le xii. siècle on l'a réservé à ceux qui ont été canonisés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. Voyez CANONISATION.

Un des points qui divisent les Protestans d'avec les Catholiques, c'est que ceux-ci adressent aux saints des vœux & des prières pour obtenir leur intercession auprès de Dieu; ce que les Protestans condamnent

comme une idolâtrie, prétendant que c'est assez honorer les *saints*, que de proposer leurs exemples à imiter. Voyez **CULTE & INVOCATION**.

Le nombre des *saints* reconnus pour tel est presque infini ; le pere Papebrok en compte dix-sept ou dix-huit cens pour le premier jour de Juin seulement ; ce ne sont pas seulement les Protestans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuse de *saints*. Le savant pere Mabillon écrivain très-catholique, dans sa dissertation sur le culte des *saints* inconnus, observe qu'on rend des honneurs à des *saints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne fait pas même les noms, ou auxquels on adresse des prières sans savoir par aucun jugement de l'Eglise, s'ils sont dans le ciel. Mais l'Eglise, loin d'autoriser les superstitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoisse pour *saints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Rosweid, le pere Papebrock & autres jésuites, se sont attachés avec un zèle infatigable à ce travail, & ont publié vingt-quatre volumes *in-folio* pour les six premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ses continuateurs en ont encore donné plusieurs. Voyez **ACTES & BOLLANDISTES**.

SAINT LE, (*Hist. jud.*) dans l'Écriture, marque en particulier la partie du temple qui étoit entre le vestibule & le sanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de proposition.

Le *saint* ou les *saints*, *sancta*, se prend pour tout le temple, ou même pour le ciel : le Seigneur a regardé du haut de son saint, psal. c. j. v. 20. Louez le Seigneur dans son saint, ps. cl. v. 1.

Le *saint des saints*, ou le *sanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus sacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où personne n'entroit jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle. Voyez **EXPIATION & SANCTUAIRE**.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique sacrée.*) *ἀγιος, ὁσιος, ἁγιότης, ὁσιότης* ; sainteté signifie la pureté d'âme, Theff. iij. 13. la piété envers Dieu, Luc, j. 75. La sainteté, dit Platon, est cette partie de la justice qui consiste dans le service des dieux ; & celle qui consiste dans les devoirs des hommes envers les hommes, est la seconde partie de la justice. Mais la sainteté du temple dans l'Exode, c'est le temple de Jérusalem consacré au culte de Dieu seul. Les choses saintes sont les mystères de la Religion, Matt. vij. 6. La qualification de *saints*, se donne dans le vieux Testament aux anges, aux prophètes, aux patriarches, aux sacrificateurs, au peuple juif ; dans le nouveau-Testament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuse. (*D. J.*)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *saint* & *sainte*, ont été imposés en Géographie à plusieurs lieux où l'on a bâti des églises & des monasteres, auxquels on a donné le nom des *saints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces églises & ces monasteres ont été avec le tems accompagnés de quelques maisons, & ont vu se former à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs, ou des villes, qui ont ensuite pris le nom du *saint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *saint* ou de la *sainte*, dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *saint* dont l'église célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il est arrivé de cette maniere, que les noms de *saint* & de *sainte*, sont devenus assez ridiculement des noms géographiques ; de plus, ces noms géographiques en se multipliant prodigieusement, ont jeté une

grande confusion dans cette science ; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens disent *santo*, pour *saint* ; seulement au lieu de *santo* ; ils disent *sant* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *san* devant ceux qui commencent par une consonne, *sant' Ambrosio*, *sant' Agostino*, *san Paolo*. Cette regle est la même dans les noms de lieux imposés par les Espagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& seulement sous leurs noms propres) que les endroits un peu considérables, nommés par les François *saint*, par les Italiens & les Espagnols *santo*, *sant'* ou *san* ; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS culte des, (*Hist. eccléf.*) ce n'est pas mon dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du culte des *saints* ; mais le lecteur fera peut-être bien-aïse de trouver ici le morceau de M. Newton sur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choses, selon lui, donnerent occasion à ce culte ; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs ; 2°. la coutume de prier auprès de leurs sépulchres ; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nyffe rapporte que Grégoire évêque de Néocésarée & de Pont, s'étant aperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y divertît. On substitua bien-tôt après la fête de Noël aux bacchanales ; celle du premier Mai aux jeux de Flora ; celles de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du soleil dans quelque signe du zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un registre exact des actes des martyrs, afin d'en célébrer la mémoire ; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La coutume de s'assembler dans les cimetières où étoient les sépulchres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du tems de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du culte des *saints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetières des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimetières des vrais martyrs, alloient faire leurs prières auprès des sépulchres des martyrs hérétiques ; & l'an 324, un autre concile dénonça anathème à ceux qui par arrogance abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y faisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eût la liberté de bâtir des églises pour y célébrer le service divin, on s'assembloit dans les cimetières des martyrs ; on y faisoit tous les ans une commémoration de leur martyre ; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite sur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les corps des *saints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la suite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chasser les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes sortes de miracles ; c'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieusement leurs reliques ; on s'imagina que les *saints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin, on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premièrement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople, & dans les églises d'occident. Grégoire de Naziance adresse des prières à Athanase & à Basile; & il rapporte que Justine fut protégée miraculeusement, parce qu'elle invoquoit la sainte Vierge. Grégoire de Nysse implora le secours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Constantinople, l'invocation des *saints* fut inconnue jusqu'à l'année 379, que Grégoire de Naziance la leur enseigna: saint Chrysostome l'appuya fortement; mais l'empereur Théodose défendit quelque tems après, de déterrer les os des *saints* & des martyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vûes très-justes sur l'origine du culte des *saints*; & d'ailleurs il faut observer que ce beau génie n'avoit fait que jeter ces remarques sur le papier, sans y mettre la dernière main. (D. J.)

SAINTAUBINET, (*Marine.*) c'est un pont de cordes supporté par des bouts de mâts, posés en-travers sur le plat-bord, à l'avant des vaisseaux marchands. Voyez encore PONT DE CORDES.

SAINTE-BARBE, f. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des canoniers, parce qu'ils ont choisi *sainte Barbe* pour patronne. C'est un retranchement à l'arrière du vaisseau, au-dessus de la soute, & au-dessous de la chambre du capitaine. Voyez la *Marine*, Pl. IV. fig. 1. la *sainte-Barbe*, cotée 107. On l'appelle aussi *gardiennerie*, parce que le maître canonier y met une partie de ses ustensiles. Il y a ordinairement deux sabords pratiqués dans l'arcaste, pour battre par derrière, & le timon ou barre du gouvernail y passe.

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 17 degrés 36 minutes de latitude, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'est sud-est de Portorico, sa longueur est d'environ 9 lieues sur une largeur inégale; son terrain produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois est propre à construire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit sous la domination de la France, depuis l'établissement des Antilles, fut cédée vers le commencement du règne de Louis XV. aux Danois, qui y ont aujourd'hui une assez nombreuse colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE, (*Botan.*) espèce de cérifier sauvage. Voyez MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTE, ou **SAINCTES**, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Saintes*; ville de France, capitale de la Saintonge, sur la Charente, qu'on y passe sur un pont, à 16 lieues au sud est de la Rochelle, & à 25 au nord-est de Bourdeaux.

Cette ville, qui du tems d'Ammien Marcellin, étoit une des plus florissantes de l'Aquitaine, est aujourd'hui une petite & pauvre ville; ses rues sont étroites, & les maisons mal bâties. Il y a cependant une sénéchaussée, un présidial, & une élection, qui est de la généralité de la Rochelle. Les Jésuites y ont tenu un collège, & les Lazaristes y tiennent un séminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui passe pour un des plus anciens des Gaules, est suffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées. Il est composé de 565 églises, tant paroissiales que succursales; ces dernières sont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale est composé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, sont nommés par l'évêque, quoique le chapitre soit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes*; savoir en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'est dans ce dernier que

fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de bénédictines, fondée l'an 1047, sous le titre de *Notre-Dame*. Long. 37. 2. lat. 45. 39.

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule cisalpine, & elle avoit un amphithéâtre avec beaucoup d'autres marques de grandeur lorsqu'elle étoit située sur une montagne. Cette ville que les auteurs, jusqu'au cinquième siècle, appellent *Mediolanum*, ayant été entièrement ruinée par le passage des Vandales, & des autres barbares qui traversèrent les Gaules pour aller en Espagne, fut rebâtie dans une situation plus commode que l'ancienne, car elle est sur le bord de la Charente. Depuis ce tems-là, le nom *Mediolanum* n'a plus été en usage, on ne s'est servi que de celui du peuple *Santonnes*, d'où est venu le mot de *Saintes*.

Amelotte (*Denys*), pere de l'oratoire, naquit à *Saintes*, en 1606, & se montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'espérance d'obtenir un évêché. Il a donné une version du nouveau Testament en quatre volumes in-8°. qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette version n'est pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes assez grossières, principalement pour ce qui regarde la critique. Le pere Amelotte mourut en 1678, âgé de soixante-douze ans. (D. J.)

SAINTE, f. f. (*Gramm. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme saint, ou exempt de péché. Voyez PÉCHÉ.

Sainteté se dit aussi des personnes sacrées, & des choses destinées au service de Dieu & aux usages de la religion. Voyez SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce sens jours *saints*, ordonnances *saintes*, *sainte Bible*, *saint Evangile*, guerre *sainte*, &c. Les Catholiques romains appellent l'inquisition, le *saint office*, & le siege de Rome, le *saint siege*. Voyez INQUISITION, &c.

Sainte huile, eau *sainte*, &c. Voyez ONCTION, EAU, &c.

La Palestine est appelée par excellence la *Terre sainte*, & Jérusalem la *sainte cité*. Tel prince croyoit signaler sa religion en allant combattre pour la conquête de la *Terre sainte*. Voyez CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année est employé en fêtes ou jours *saints*. Il n'y a point d'autres jours *saints* en Ecosse, que le Dimanche.

Semaine *sainte*, est la dernière semaine du carême, que l'on appelle aussi *semaine de la passion*. Voyez CARÊME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'année *sainte*, à l'année du jubilé. Voyez JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & ensuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu saint, *sanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le saint des saints, *sanctum sanctorum*, ou le *sanctuaire*. Voyez SANCTUAIRE.

Le *saint* étoit séparé du *saint des saints* par un voile. L'arche de l'alliance étoit dans ce dernier. Voyez ARCHE.

Sainteté est un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majesté* aux rois. Voyez TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *sainteté* ou de *saint pere*, en latin, *sanctissime & beatissime pater*. Voyez PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *sainteté* à tous les évêques, comme on voit dans saint Augustin, Fortunat, Nicolas I. Cassiodore, &c. Saint Grégoire même en a appelé quelques-uns, votre *beauté* & votre *sainteté*.

Les empereurs grecs de Constantinople portoient le titre de *saint* & de *sainteté*, à cause de l'onction de leur sacre. Du Cange ajoute qu'on a aussi donné le nom

nom de *sainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont souvent refusé au pape.

SAINTEUR, f. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui se trouve dans la coutume d'Haynault, *ch. xxiiij.* où il est traité du rachat de servage, pour lequel est due quelque redevance à celui par lequel la personne a été affranchie. Un *sainteur* ou *saintier* étoit un serf d'église, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait serf d'un saint ou d'une sainte, patrons de cette église. Pour cet effet le *sainteur* se passoit la corde des cloches au cou, & mettoit sur sa tête, & quelquefois sur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens tems. Comme les servitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *sainteurs* ou *saintiers* des églises n'étoient pas serfs mainmortables & mor-taillables; ni hommes de corps.

SAINTE-GRAAL, (*Hist. des pierres précieuses. Litholog.*) vase précieux fait, à ce qu'on dit, d'une seule émeraude. On a béni & sanctifié ce vase sous le nom ridicule de *sainte-Graal*. Les chanoines de l'église cathédrale de Genes en font les dépositaires. Durant le séjour que Louis XII. fit à Genes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vase s'est toujours conservé dans le trésor de la métropole. Il est taillé en forme de plat d'un exagone régulier. Il a sept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diamètre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaisseur. On voit au-dessous du vase deux anses taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diamètre. Le vase pèse un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre est, au jour, d'un verd qui surpasse celui des autres émeraudes. A la lumière des flambeaux, elle est transparente, nette & brillante; on voit sur une de ses anses une entaille faite par un lapidaire, en présence de l'empereur Charles V. qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il est fort permis d'en douter.

Ce vase fut trouvé, disent les Génois, à la prise de Césarée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparèrent de l'argent; les Génois se contenterent de cette pierre. On lit dans un manuscrit de la métropole, que c'est le plat dans lequel Jésus-Christ mangea l'agneau pascal à la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres. La tradition de la république veut que ce soit le plat où fut présentée la tête de S. Jean-Baptiste.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation sérieuse; mais cette émeraude, si elle étoit vraie, seroit une pièce singulière. On ne la montre, pour le persuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en surplis & avec l'étole prend le vase, ayant passé au cou un cordon dont chaque bout est noué à chacune des anses. On ne la montre encore qu'aux personnes de distinction, & par un décret du sénat.

M. le chevalier de Crefnay, lieutenant général des armées navales, qui conduisit à Genes, par ordre du roi, madame infante, duchesse de Parme, sur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vase, & le vit avec tous les officiers de son escadre. M. de la Condamine l'a examiné de son côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINTE-LOUIS, ORDRE DE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis le Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître; & par l'édit de création, il a sous lui 8 grands croix, 24 commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création

d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740, on comptoit quatorze grands croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galères sont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine; cependant le tems du service n'est pas une règle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se fera distinguer par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les cloux, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit 1693*; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le just-au corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée, & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonnière avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV. donné au mois de Mars 1694, il est statué que « tous ceux qui seront admis » dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver » dans leurs armoiries ces ornemens: savoir, les » grands-croix, l'écusson accolé sur une croix d'or » à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu au-tour dudit écusson, » avec ces mots, *Bellicæ virtutis præmium*, écrits » sur ledit ruban, auquel sera attachée la croix dudit ordre; les commandeurs de même, à la réserve » de la croix sous l'écusson; & quant aux simples » chevaliers, il leur est permis de faire peindre ou » graver au bas de leur écusson une croix dudit ordre » attachée d'un petit ruban noué aussi de couleur de » feu ».

SAINTOIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèse de Toul en Lorraine, entre le Tulois & le Chaumontois. Ce petit pays est appelé dans les titres *Segontensis pagus*, ou *comitatus Segintensis*. Frédegairre parle d'un de ses comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont* sur la fin du xj. siècle, & l'empereur Périgéa en comté, séparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1473. (*D. J.*)

SAINTONGE, LA, (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a en

viron 25 lieues de long, & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & septentrionale. La première a Saintes, capitale, Marennes, Royan, Mortagne, &c. La seconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, &c.

Les *Saintongeois*, ainsi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célèbres dans les anciens auteurs, comme on le verra sous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes jusqu'à ce qu'Auguste les joignit à la seconde Aquitaine. César dans ses commentaires vante la fertilité de la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit son pays vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine s'en rendit le maître absolu. Eléonore de Guienne en étoit en possession lorsqu'elle épousa Henri roi d'Angleterre; il arriva de là que ce pays fut possédé par les Anglois en pleine souveraineté, jusqu'à ce que Charles V. la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis: car on ne voit pas que le don que Charles VII. en avoit fait à Jacques I. roi d'Ecosse, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois font ensemble le douzième gouvernement de France; mais l'Angoumois est du parlement de Paris, & la *Saintonge* est du parlement de Bordeaux. Ses finances sont médiocres. Le domaine est presque entièrement aliéné. Les douanes y sont très-considérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins; mais son principal commerce est le sel, qui est le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'est pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cause des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la basse *Saintonge* ne servent plus à-présent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivières qui traversent cette province, sont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-présent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoise, & en son tems un poète célèbre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquiert l'estime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux esprits de son tems. Ses sonnets & ses épigrammes sont les meilleurs de ses ouvrages. Il composa les épigrammes dans sa vieillesse; & ce qui paroît singulier, elles sont en général supérieures à ses sonnets, parmi lesquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Despréaux dite :

*A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,
En peut on admirer deux ou trois entre mille.*

Les vers de Gombault ont de la douceur, & sont tournés avec art; ce qui caractérise encore ce poète, c'est beaucoup de délicatesse. Il a fait des piéces de théâtre dont la constitution est dans le goût de son siècle, mais dont les détails méritent quelque estime.

Le dictionnaire & le supplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'est une pastorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'esprit, mais où l'on trouve aussi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La versification n'en est pas égale; c'est un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ses ouvrages un peu longs: il ne se soutient que dans ses petites poésies. Il étoit calviniste, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (D. J.)

SAINTE-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne est le plus beau, le plus vaste, & le

plus hardi qui soit dans le monde. Dix papes de suite contribuèrent à l'achèvement de la basilique de *Sainte-Pierre*.

Jules II. sous qui la Peinture & l'Architecture commencèrent à prendre de si nobles accroissemens, voulut que Rome eût un temple qui surpassât de beaucoup *Sainte-Sophie* de Constantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X. suivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X. eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de *S. Pierre*, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétextua une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à dessein d'en employer le produit à la construction de son nouveau temple.

Le plus singulier de cette basilique, c'est qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui surprenne à un certain point: la symétrie & les proportions y sont si bien gardées, toutes les parties y sont placées avec tant de justesse, que cet arrangement laisse l'esprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute sa magnificence. En voici seulement les principales dimensions.

Sa longueur est de 594 piés, sans compter le portique ni l'épaisseur des murs. La longueur de la croix est de 438 piés; le dôme a 143 piés de diamètre en dedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'église au haut de la croix qui surmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail est digne de la majesté du temple.

Ce sont d'abord plusieurs gros piliers qui soutiennent une vaste tribune; ces piliers forment sept arcades qui sont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune est aussi orné de colonnes, & d'une balustrade de marbre; au-dessus sont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout est terminé par une balustrade sur laquelle on a placé la statue de Notre-Seigneur & celles des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole est sans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne restoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande mosquée à Constantinople, autrefois *Sainte-Sophie*, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles assez élevées dans l'intérieur, étoient trop écrasées au-dehors. Le Brunelleschi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xiv. siècle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu du gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonarroti, donna le dessein des deux dômes de *Sainte-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voute est peinte en mosaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme est soutenu par quatre gros piliers, au bas desquels on a placé quatre statues de marbre blanc plus grandes que nature.

Urbain VIII. a fait construire pour sa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenses, & qui n'ont là qu'une juste propor-

tion : c'est le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons est directement sous le dôme : quatre colonnes de bronze torfes, ornées de festons, soutiennent un baldaquin de métal ; quatre anges de même matière plus grands que nature, posés sur chaque colonne ; & plusieurs petits anges distribués sur la corniche, donnent une majesté singulière à cet autel.

La confession de *Saint-Pierre*, qu'on suppose l'endroit où cet apôtre a été enterré, est directement dessous : ce lieu, qui est interdit aux femmes, est tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *Saint-Pierre de Rome* ; tous les piliers sont revêtus du marbre le plus poli ; toutes les voûtes sont de stuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le cavalier Lanfrant a peint la voûte de la première chapelle. On voit dans la seconde un saint Sébastien du Dominiquain. Dans la chapelle du saint Sacrement est un tableau de la Trinité de Pierre Cortone, &c.

Les morceaux de sculpture surpassent peut-être tout le reste : le plus considérable est la chaire de *S. Pierre*. Cette chaire, qui n'est que de bois, est enchâssée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & soutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Eglise, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, & saint Grégoire, dont les statues plus grandes que nature, sont posées sur des piédestaux de marbre. Le dessin de ce bel ouvrage est encore du cavalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* sont deux superbes mausolées, l'un d'Urban VIII. & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINTE-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hist. mod.*) ordre militaire d'Espagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonse VII. dit le batailleur, roi d'Arragon & de Castille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de Valence, en avoit confié la défense aux Templiers ; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne en 1311, on mit à *Montréal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon ; ils portoient sur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de S. Sauveur*. Mais après la destruction des Maures, cet ordre devint insensiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINTE-THOMAS ISLE DE, (*Géog. mod.*) petite île au nord des Antilles, que l'on range au nombre des vierges ; sa latitude est 18 degrés 22 minutes. Cette île appartient aux Danois qui y ont bâti une espèce de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon, ce lieu est fréquenté par les Hollandois de *S. Eustache*, & par les bâtimens interlopes qui font la traite sur la grande côte d'Espagne, il est d'ailleurs peu considérable.

SAINTE-THOMÉ, f. m. (*Com. Monnoie étrangère.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa ; elle vaut deux piastres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINTE-VINCENT ISLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 13 degrés 3 minutes de latitude au nord de l'équateur, entre *Sainte-Aloufie* & les Grenadins ; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, est possédée par deux sortes de sauvages distingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs ; les premiers sont les plus anciens ; leur taille est moyenne ; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front aplati par art, & les cheveux très-longs & presque droits ; les seconds, dont l'origine vient, selon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, sont grands, bien proportionnés ; leur couleur est d'un assez beau noir ; ils ont les cheveux crépus, & le front aplati à l'imitation des précé-

Tome XIV.

dens dont le nombre est considérablement diminué. Ces sauvages ont permis à quelques européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà desquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrain de *S. Vincent* est fort montagneux, très-bien boisé, & arrosé de petites rivières ; il produit beaucoup de tabac, du café, du coton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité septentrionale de l'île est une grosse montagne séparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu desquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien sensibles des torrens de soufre & de matières fondues, qui du sommet de la montagne coulerent jusqu'à la mer, lors de la fameuse irruption de son volcan en l'année 1719. Voyez SOUTRIERE.

SAINTS, plus communément **SAINTE**, **ISLES DES**, (*Géog. mod.*) ce sont trois petites îles situées en Amérique entre la pointe méridionale de la Guadeloupe, & la partie septentrionale de la Dominique, sous le vent de Marie-Galande.

Ces îles sont disposées de telle sorte qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode ; leur terrain quoique très-montagneux, produit du coton, du café, du tabac, du mahis & des légumes ; les habitans françois qui les occupent, élèvent des bestiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays est sain, à l'exception de quelques fièvres annuelles ; & il manque d'eau courante.

SAINTS ou **SAINTE**, épithète qui précède souvent le nom de plusieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été omis dans les volumes précédens.

Sainte-Aloufie, voyez LUSSIE ou LUCIE.

Sainte-Barthélemi, île appartenant aux François qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes ; elle est située par les 17 degrés 45 minutes, entre *Saint Martin* & *S. Christophe*.

Sainte-Christophe, cette île très-agréable qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, est restée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat est fort sain ; elle est située par les 17 degrés 26 minutes au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, voyez l'article SAINTE-CROIX.

Sainte-Eustache, île hollandaise. Voyez EUSTACHE.

Sainte-Jean, petite île, l'une des vierges appartenant aux Danois, voisines de *S. Thomas*. Cette île est très-médiocre.

Sainte-Martin, l'une des Antilles située par les 18 degrés de latitude au nord de l'équateur, entre l'Anguille & *S. Barthélemi*. Cette île est occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des fèves, & autres légumes dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTE, droit de *sainte* ou de *chainte* ou de *chambre*, (*Jurispud.*) les seigneurs ont ce droit sur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyères, en buisson ; il consiste à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, sur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN ou **SAYPAN**, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'île de *S. Joseph*. Île de l'Océan oriental, dans l'Archipel de *S. Lazare*, c'est une des îles Mariannes, & qui est la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & est toute montagneuse. Latit. selon le p. Gobien, 15. 20'. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, f. m. (*Hist. mod.*) dixième mois

V v v ij

des Georgiens ; il répond à notre mois d'Octobre.

SAIQUE, f. f. (*Marine.*) sorte de bâtiment grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mâ, lequel s'éleve avec son mâ de hune à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galubans & par un étai, qui répond à la pointe du mâ de hune sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du levant.

SAIRE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en basse-Normandie, au Cotentin. Elle a ses sources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & se jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la basse-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Sauès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux schoènes du Nil. La notice de Léon le sage, la met au rang des villes épiscopales de la basse-Egypte, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire est d'avoir donné la naissance à *Psammitichus*. La victoire qu'il remporta sur ses ennemis l'an 670 avant J. C. le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient soutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de son pays. Il fit élever ses sujets dans la connoissance des arts & des sciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant J. C. & fut enterré à *Sais* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) en général est un exploit fait par un huissier ou sergent, par lequel au nom du roi & de la justice, il arrête, & met sous la main du roi & de la justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délit, quasi-délits, chose privilégiée, ou qui soit équivalent.

Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

Il y a diverses especes de *saisies*, savoir, pour les meubles, la *saisie* & arrêt, la *saisie* & exécution, la *saisie* gagerie, & pour les immeubles, la *saisie* réelle.

Ces différentes sortes de *saisies*, & quelques autres qui sont propres à certains cas, vont être expliquées dans les divisions suivantes.

Il y a plusieurs choses qui ne sont pas saisissables, savoir :

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des soldats & officiers.

Les personnes constituées aux ordres sacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servans à leur usage nécessaire, de quelque valeur qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur seront laissés jusqu'à la somme de 150 liv.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente des dites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens

des professeurs des universités, les bourfes des secrétaires du roi, les gages des officiers de la maison du roi faisant le service ordinaire, les appointemens des commis des fermes & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies. (*A*)

SAISIE plus ample est une *saisie* réelle dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il est d'usage que la *saisie* réelle la plus ample prévaut sur celles qui le sont moins ; c'est-à-dire, que le créancier qui a fait la *saisie* la plus ample, est celui auquel on donne la poursuite de la *saisie* réelle. (*A*)

SAISIE ET ANNOTATION est celle qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie* & annotation, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis. (*A*)

SAISIE ET ARRÊT est celle que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne se point dessaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie* & arrêt se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers saisi pour affirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vider ses mains en celles du saisissant. Voyez ARRÊT, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (*A*)

SAISIE ET EXÉCUTION est une *saisie* de meubles meublans, & autres effets mobiliers, tendante à enlever les meubles, & à les faire vendre, pour sur le prix en provenant être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut saisir & exécuter sans avoir un titre paré & exécutoire contre celui sur lequel on saisit.

Cette *saisie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être observés dans cette *saisie*, il faut que l'exploit de *saisie* contienne élection du domicile du saisissant dans le lieu où l'on saisit ; & si c'est dans un lieu isolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huissiers & sergens doivent marquer si leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut aussi qu'ils soient assistés de deux records, qui doivent signer avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maison pour saisir, l'huissier doit appeler deux voisins pour y être présens, & leur faire signer son exploit ; & en cas de refus de leur part de venir ou de signer, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voisins, il faut, après la *saisie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maison sont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huissier doit en dresser procès-verbal, & se retirer devant le juge du lieu pour se faire autoriser à faire faire ouverture des portes en présence de deux personnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commissaire pour faire ouverture des portes.

La *saisie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermées, & que le débiteur refuse de les ouvrir, l'huissier peut se faire autoriser à les faire ouvrir pour saisir ce qui est dedans ; comme l'huissier doit établir un gardien aux choses saisies si le débiteur n'en offre pas un solvable, l'huissier peut laisser un de ses records en garnison, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs

à la garde de quelqu'un. *Voyez* COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles saisis ne peuvent être vendus que huitaine après la *saisie*.

S'il survient des oppositions à la vente, le saisissant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois après les oppositions jugées ou cessées.

Quand les *saisies* sont faites pour choses consistantes en espèce comme des grains, il faut surseoir la vente des meubles saisis jusqu'à ce que l'on ait apprécié les choses dûes.

L'huissier doit signifier au saisi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchérisseurs si bon lui semble.

La vente doit se faire au plus prochain marché public aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être assigné pour représenter les meubles, afin que l'huissier les puisse faire enlever & porter au marché.

Les choses saisies doivent être adjudgées au plus offrant & dernier enchérisseur, & le prix payé comptant, sinon l'huissier en est responsable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjudgés.

Les diamans, bijoux & vaisselle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huissier au saisissant jusqu'à concurrence de son dû, & le surplus au saisi, ou en cas d'opposition, à qui par justice sera ordonné. *Voyez* le titre XXXIII. de l'ordonn. de 1667, & les mots CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (A)

SAISIE GAGERIE est une simple *saisie* de meubles meublans qui se fait, soit par le seigneur censier pour les arrérages de cens à lui dûs, soit par le propriétaire d'une maison pour ses loyers, soit par le créancier d'une rente foncière pour les arrérages de sa rente. *Voyez* ci-devant GAGERIE. (A)

SAISIE FÉODALE est celle que le seigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *saisie* se fait en plusieurs cas, 1°. quand le fief est ouvert par succession, donation, vente, échange ou autrement, & que le vassal ne se présente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorsque le nouveau seigneur a fait assigner ses vassaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vassal ne donne pas son aveu dans le tems de la coutume. 4°. Faute par le vassal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du seigneur.

Quand le vassal a été reçu en foi, le seigneur n'a plus qu'une simple action pour les droits.

La *saisie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en saisissant le fond, on peut aussi saisir les fruits.

En cas de *saisie réelle* du fief, la *saisie féodale* est préférée.

L'usufruitier du fief dominant peut saisir pour les droits à lui dûs.

Les apanagistes peuvent aussi saisir en leur nom.

Mais les engagistes ne le peuvent faire qu'avec la fonction du procureur du roi.

Le tems après lequel le seigneur peut saisir est différent, selon les coutumes. A Paris, le délai est de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *saisie féodale*, il faut en général y observer celles qui sont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulières que la coutume du fief servant exigent.

La *saisie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commission spéciale du juge du seigneur; ou s'il n'a point

de justice, il faut s'adresser au juge royal du fief servant.

L'huissier doit se transporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiscal.

Quand la *saisie* est faite faute de foi & hommage, il n'est pas besoin d'établir commissaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le seigneur doit jouir par ses mains; mais dans les autres cas où la *saisie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commissaire.

La *saisie féodale* doit être signifiée au vassal en personne, ou domicile, ou au chef-lieu du fief servant, ou procureur-fiscal, receveur ou fermier.

On doit renouveler la *saisie féodale* tous les trois ans, à - moins que l'on ne soit en instance sur la *saisie*.

Si pendant que la *saisie* tient, il se trouve des arrière-fiefs ouverts, le seigneur suzerain les peut aussi saisir féodalement.

Le seigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'est-à-dire que par provision il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris sur les articles 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31.

SAISIE MOBILIAIRE est celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles sont toutes les *saisies* & arrêts de sommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *saisies* gagées, les *saisies* & exécution de meubles, à la différence de la *saisie réelle*, qui est une *saisie* immobilière, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voyez* SAISIE & ARRÊT, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (A)

SAISIE ET OPPOSITION est la même chose que *saisie* & arrêt. *Voyez* ci-devant ARRÊT & SAISIE ET ARRÊT. (A)

SAISIE RÉELLE est un exploit par lequel un huissier saisit & met sous la main de la justice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncières ou constituées dans les pays où elles sont réputées immeubles, offices, &c.

Il y a même certains meubles que l'on saisit réellement, tels que les vaisseaux & moulins sur bateaux.

On n'use point au contraire de *saisie réelle* pour les biens qui ne sont immeubles que par stipulation.

On appelle cette *saisie réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la distinguer des *saisies* mobilières qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *saisie réelle* avec les criées & le décret, quoique ce soient trois choses différentes; la *saisie réelle* est le premier acte pour parvenir à l'adjudication par décret, les criées sont des formalités subséquentes, & le décret est la fin de la *saisie réelle*.

Quelquefois aussi par le terme de *saisie réelle* on entend toute la poursuite, savoir la *saisie* même, les criées, le décret, & toute la procédure qui se fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saisies réelles*. *Voyez* SUBHASTATIONS.

La *saisie réelle* est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par décret, soit volontaire ou forcé.

Toute *saisie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saisie réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on fait un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on fait; mais quand on fait les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *saisie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des seigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorsque la justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saisie réelle* appartient naturellement à celui qui a fait le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saisie réelle* plus ample, il doit avoir la poursuite.

Il en seroit de même, si le premier saisissant étoit défintéressé, ou qu'il négligeât de suivre sa *saisie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le commissaire établi à la *saisie réelle* doit faire enregistrer la *saisie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saisie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un decret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le decret forcé, le commissaire à la *saisie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire; s'il y en a un, ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il survient des oppositions à la *saisie réelle*, soit afin d'annuler, soit afin de distraire ou afin de charge, afin de conserver ou en souffordre, on doit statuer sur les oppositions avant de passer outre à l'adjudication; & si la *saisie réelle* est confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'est-à-dire un jugement portant, que le bien saisi sera vendu & adjugé par decret au quarantième jour au plus offrant & dernier enchérisseur, qu'à cet effet les affiches seront apposées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le poursuivant met au greffe une enchère du bien saisi, appelée *enchère de quarantaine*, contenant le détail des biens saisis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'apposition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, sauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les enchères; & après trois ou quatre remises, l'on adjuge le bien saisi par decret au plus offrant & dernier enchérisseur.

Quand le decret est forcé, l'adjudicataire doit configner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les decrets volontaires, les oppositions afin de conserver sont converties en *saisies* & arrêts sur le prix. Voyez les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par decret* de M. d'Héricourt, & les mots CRIÉES, DECRET FORCÉ, DECRET VOLONTAIRE, OPPOSITION, POURSUIVANT, VENTE PAR DECRET. (A)

SAISIE VERBALE étoit la *saisie féodale*, que dans la coutume d'Angoumois le simple seigneur du fief qui n'a point de sergens, ni autres officiers, & n'a seulement que justice foncière, faisoit sous son sein privé & le sel de ses armes pour la faire signifier par un sergent emprunté. Voyez la *coutume d'Angoumois*, titre I. article 2. & Vigier sur cet article. (A)

SAISIE, dans le Commerce, se dit lorsque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandise, meuble ou autre matière, soit en conséquence de quelque arrêt obtenu en justice, ou par quelque ordre exprès du souverain.

Les marchandises de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleusement, ou que l'on a débarquées sans les faire entériner, ou que l'on a débarquées dans des endroits défendus, sont sujettes à la *saisie*. Voyez CONTREBANDE.

Dans les *saisies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorsque l'on saisissoit des toiles peintes, &c. on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conseil, que le tout seroit brûlé.

SAISINE, f. f. (*Gram. & Jurisp.*) signifie *possession*; ce terme est opposé à celui de *désaisine*, qui signifie *dévêtissement de possession*.

Coutume de *saisine*, voyez ci-devant au mot COUTUME.

Saisine en cas de nouvelleté, est la possession qui a été troublée nouvellement, c'est-à-dire lorsque l'on est encore dans l'an & jour du trouble.

Simple saisine, est lorsque le possesseur qui se plaint d'avoir été troublé, allégué seulement qu'il avoit la possession depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. Voyez le tit. 4. de la coutume de Paris, & les mots COMPLAINTTE, ENSAISENEMENT, NANTISSEMENTS, MISE DE FAIT, VEST & DEVEST. (A)

SAISINE, (*Marine.*) petite corde qui sert à en faire une autre.

SAISINE de beaupré, ou LIVRE, (*Marine.*) on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui tiennent l'ai-guille de l'éperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en possession, livrer. *Saisissez* cette occasion; *saisissez-vous* de cet homme; je l'ai *saisi* de cet objet; le mort *saisit* le vif; il a été *saisi* d'une colique; le froid le *saisit*; l'ambition l'a *saisi*; *saisi* de colère, d'enthousiasme, de fanatisme; il *saisit* facilement les choses les plus difficiles; faites *saisir* ses biens, pour assurer votre dette; le juge est *saisi* de la connoissance de cette affaire. Voyez SAISIE.

SAISIR, signifie arrêter, retenir quelque chose, comme marchandises, meubles, bestiaux, soit par autorité de justice, soit en conséquence des édits & déclarations du prince, soit enfin en vertu de ses ordres, ou de ceux de ses ministres. Voyez SAISIE.

SAISIR, (*Marine.*) c'est amarrer, voyez AMARRER.

SAISSANT, adj. (*Jurisp.*) est le créancier qui a fait une *saisie* sur son débiteur. Dans les *saisies* mobilières, le premier *saisissant* est préféré aux autres, à-moins qu'il n'y ait déconfiture. Voyez CONTRIBUTION, CRÉANCIER, DETTE, SAISIE. (A)

SAISSISEMENT, f. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur subite sur les personnes foibles. Cette nouvelle lui causa un *saisissement* mortel.

Saisissement se dit aussi de l'action de saisir; le *saisissement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-justice appelle *saisissement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui est abandonné.

SAISON, f. f. (*Cosmographie.*) on entend communément par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi, selon l'opinion générale, les *saisons* sont occasionnées par l'entrée & la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique; en sorte qu'on appelle *printems*, la *saison* où le soleil entre dans le premier degré du bélier, & cette *saison* dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence, & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver regne depuis le degré du capricorne, jusqu'au premier degré du bélier.

Il est évident que cette hypothèse des *saisons* n'est point admissible, parce qu'elle n'est pas vraie dans tous les lieux; mais seulement pour ceux qui sont au nord de l'équateur. En effet, au sud de l'équateur, le printemps dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la balance, jusqu'au premier degré du capricorne; l'été, depuis celui-ci jusqu'au premier degré du belier, & ainsi de suite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus, cette hypothèse de *saisons* ne convient point à la zone torride; la preuve en est palpable, car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux ciels, & dans les lieux situés sous l'équateur, il ne doit être ni printemps, ni automne, quand le soleil a passé le premier degré du belier, mais plutôt l'été; car alors le soleil passe sur ces lieux, & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'écreviffe ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'équateur & les tropiques, parce que le soleil y passe aussi, avant que d'arriver au premier degré de l'écreviffe ou du capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printemps & à l'automne sous la zone torride, puisqu'il paroît n'y avoir ni l'une, ni l'autre de ces deux *saisons*, sur-tout sous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *saisons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des *saisons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & sur-tout le froid & le chaud; quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique. Il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride, les *saisons* ne répondent point au tems que le soleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puisque le soleil en est alors plus proche; & tout au contraire, on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot, on y fait consister l'été dans un ciel clair; & l'hiver dans un tems humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des *saisons* diffèrent considérablement suivant les lieux; cependant voici ce qu'on peut établir de raisonnable.

1°. Puisque dans plusieurs lieux, comme sous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone tempérée, la chaleur & le froid ne suivent pas le mouvement du soleil; on ne doit pas penser que ce soit la chaleur & le froid qui font les *saisons*, à-moins qu'on ne distingue entre les *saisons* des ciels & celles de la terre. Je me fers de ces termes faute de meilleurs. Ainsi la *saison* de l'été terrestre d'un lieu, est le tems de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleste, est le tems où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cause de la position du soleil: raisonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terrestre que céleste, arrivent en plusieurs lieux dans le même tems de l'année, il y a pourtant des endroits sous la zone torride, où ils arrivent dans des tems différens. Il en faut dire autant du printemps & de l'automne, tant céleste que terrestre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terrestre diffèrent du céleste, par rapport au tems de l'année, & que le plus souvent ils arrivent dans le même tems; on doit donc appeler l'été, l'hiver, &c. céleste, simplement *été*, *hiver*, &c. sans y ajouter le mot de *céleste*; mais quand on veut parler des *saisons* terrestres, il faut ajouter en les nommant le mot *terrestre*, pour les distinguer de celles qu'on nomme simplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terrestre & la céleste.

L'été céleste d'un lieu est la *saison* dans laquelle le soleil approche le plus de son zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printemps est la *saison* qui est entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été; & l'automne se trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'est ainsi qu'il faut entendre ces quatre *saisons* dans tous les lieux; mais nous nous contenterons de remarquer ici que sous la zone tempérée & la zone glaciale, les quatre *saisons* célestes sont presque de la même longueur; & que sous la zone torride elles sont inégales, la même *saison* y étant différente selon les différens lieux.

La première partie de cette proposition est claire, parce que le soleil parcourt trois signes dans chaque *saison*; ainsi les tems seront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'est-à-dire que dans les lieux au nord, l'été est de 5 jours, & le printemps de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au sud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours sur le printemps, à cause de l'excentricité du soleil.

3°. Dans les lieux placés sous l'équateur, les *saisons* sont doubles; les deux étés sont fort courts, ainsi que les deux printemps qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printemps ont tout au plus 64 jours chacun, c'est-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'est-à-dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'est-à-dire près de 4 mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux sont proches de l'équateur, plus leur été est long, & leur hiver court; & l'automne & le printemps plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de six mois; & l'on peut calculer par les tables de déclinaison, la longueur de chaque *saison*.

Il seroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *saisons* arrivent sur la terre sous la zone torride, sous la zone glaciale, & sous la zone tempérée: Varenus vous en instruira complètement; je me borne à trois observations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la distance du soleil est si puissante, quand on la compare aux autres causes, que cette approche ou distance sont presque les seules choses qui reglent les *saisons*. En effet, dans la zone tempérée septentrionale, il y a printemps & automne quand le soleil parcourt les signes depuis le belier par le cancer, jusqu'à la balance; car alors il est plus proche de ces lieux: ensuite allant de la balance au belier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver; mais sous la zone tempérée méridionale, c'est tout le contraire, & les autres causes ne détruisent jamais entièrement l'effet de celle-ci, comme elles font sous la zone torride.

2°. Cependant les *saisons* diffèrent dans les divers endroits, de manière qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne diffèrent jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver: car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns sont proches, les autres sont loin de la mer; il y a des terres sablonneuses, d'autres sont argilleuses.

3°. La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une *saison* humide, à-peu-près semblable à celle de la zone torride. Ainsi dans la partie du Guzarate, qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été se change en un tems pluvieux: cependant il y fait plus chaud, à cause de la proximité du soleil, que dans la partie sèche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été,

par la sécheresse & de l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *saisons* sont fort différentes, quoique ces pays soient à-peu-près sous le même climat. Par exemple, l'air n'est pas si froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y referre point les bestiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie septentrionale de la zone tempérée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & presque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui est maintenant assez pour forte repouffer les insultes des Tartares.

C'en est assez sur ce sujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cause des différentes *saisons* qui regnent sur notre globe, en trouvera l'explication claire & solide à l'article PARALLÉLISME de l'axe de la terre. (D. J.)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poésie.*) les anciens avoient personnifié les *saisons*: les Grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec *ἄρα* est du genre féminin. Les Romains qui appelloient les *saisons* *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient souvent par de jeunes garçons qui avoient des aîles, ou par de très-petits enfans sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque *saison*. Le printems est couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *saison*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruits & une grappe, ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chauffé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *saisons*, conviennent non-seulement au tems, mais aussi à toutes ses parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *saisons* de l'année forment le sujet de la frise du couvercle de ce monument précieux. Elles y sont représentées sous autant de figures de femmes, que caractérisent la diversité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui sont devant elles. Le sculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contrastes, qui donne plus de force & plus de jeu à sa composition. Ainsi l'été & l'hiver, *saisons* diamétralement opposées par leur température, sont désignées par les figures des deux extrémités de la frise, l'une couchée de droit à gauche, & l'autre de gauche à droit; entre elles sont le printems & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies sont rangés de même.

La première figure couchée de droit à gauche, représente l'été; elle est à demi-nue, elle est couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui sont entassés dans sa corne d'abondance; le génie qui est devant elle, en touche aussi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui est à l'autre extrémité couchée de gauche à droit, paroît sous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête est même couverte avec un pan de sa robe; les fruits sur lesquels elle étend la main, sont des fruits d'hiver; le génie qui est devant elle n'a point d'aîles, & au-lieu d'être nud comme les autres, il est bien habillé; enfin il tient pour tout symbole un livre, parce que la chaste est

alors le seul exercice de la campagne.

L'automne est tournée du côté de l'été; elle est couronnée de pampre & de grappes de raisin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne; & son petit génie en agence aussi dans sa corne d'abondance; enfin elle est découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printems est adossé à l'automne sous la figure d'une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que son génie soutient en est pleine aussi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver, est encore avec sa chaussure; une partie de sa gorge est cachée, & elle n'en découvre que ce qui est du côté de l'été.

Toutes ces idées de sculpture sont fort ingénieuses; mais les descriptions que les Poètes ont fait des *saisons* ne sont pas moins pittoresques. Lisez seulement pour vous en convaincre celle d'Horace dans l'ode *diffugere nives*; elle est peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printems qui est dans l'ode *solvitur acris hiems*, mais elle est plus fournie de morale.

*Frigora mitescunt zephyris: ver proterit æstas,
Interitura, simul
Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox
Bruma recurret iners
Damna tamen celeres reparant cœlestia lunc.
Nos ubi decidimus
Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus
Pulvis & umbra sumus.*

« Les zéphirs succèdent aux frimats; l'été chasse » le printems pour finir lui-même, sitôt que l'au- » tomne viendra répandre ses fruits; & l'hiver tout » paresseux qu'il est, remplacera bien-tôt l'automne. » Cependant les mois recommençant toujours leur » carrière, se hâtent de réparer ces pertes, en rame- » nant tous les ans les *saisons* dans le même ordre. » L'homme seul périt pour ne plus renaître. Quand » une fois nous avons été joindre le pieux Enée, le » riche Tullus, & le vaillant Ancus, nous ne som- » mes plus qu'ombre & que poussière, & nous le » sommes pour toujours ».

Proterit æstas interitura, ces expressions figurées sont énergiques, & font un bel effet dans la poésie lyrique, qui permet, qui demande cette hardiesse. L'année est ici dépeinte comme un champ de bataille où les *saisons* se poursuivent, se combattent, & se détruisent. D'abord victorieuses, ensuite vaincues, elles périssent & renaissent tour-à-tour; l'homme seul périt pour ne plus renaître.

*Chaque saison lui dit:
Nous sommes revenues,
Vos beaux jours ne reviendront pas.*

Enfin j'ai lu depuis peu un charmant poème anglois sur les *saisons*, dont M. Thomson est l'auteur. Le génie, l'imagination, les grâces, le sentiment regnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens sous son heureux pinceau; mais ce qui le caractérise en particulier, c'est un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui respirent dans tout son ouvrage. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE, (*Médecine.*) ce sont celles dont la température ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une espèce favorable, & d'un pronostic aisé; au-contraire les *saisons* variables sont celles qui sont inconstantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement assuré.

Les *saisons* de l'année & leurs vicissitudes occasionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'observe, ce qui fait que l'on doit avoir

avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela est si vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent sur-tout à bien remarquer la différence des *saisons*, bien persuadés qu'elle influe infiniment sur le traitement des maladies, comme sur les tempéramens.

L'astronomie & la connoissance de l'air & des *saisons* est donc utile au médecin pour bien des raisons; 1°. pour connoître les causes des maladies & des différens symptômes; 2°. pour se mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire sur les tempéramens; 3°. pour savoir varier les remèdes, & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine constitution de la température des années & des *saisons*.

SAISON, (*Agric. mod.*) c'est une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laisse reposer les autres, ou qu'on les sème de menus grains. Les terres de France se partagent d'ordinaire en trois *saisons*; une année on y sème du blé; la deuxième année on y sème des menus grains; la troisième on laisse reposer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hist. des Egyptiens.*) on appelle *saites*, les rois d'Égypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta dans la basse Égypte; on en compte trois dynasties. La première fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jésus-Christ, & ne dura que 44 ans. La seconde eut pour chef Psammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant J. C. elle continua sous cinq de ses successeurs, & finit sous Psamménitus, qui fut vaincu par les Perses 525 ans avant Jésus-Christ. La troisième fut renouvelée par Amyrtheus, l'an du monde 3623, & le 412 avant Jésus-Christ, & ne dura que six ans, sous ce prince seul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géogr. mod.*) village d'Égypte, appelé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies est un grand champ sablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du moins Pline dit que les pyramides sont entre le Delta d'Égypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'est éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du sable tout-à-l'entour, & ce sable est d'une si grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrain solide en fouillant. Les momies sont sous deux des caves souterraines. Voyez MOMIE. (*D. J.*)

SAKÉA, f. f. (*Antiq. persanes.*) fête considérable des Cappadociens, qui se célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulsion des Sages; c'est le nom que les Perses donnoient aux Scythes. On solemnisoit la même fête en Perse, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaitis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans lesquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déesse en buvant sans ménagement. Ctésias, *Hist. de Perse, liv. II.* a parlé du *sakéa* des Perses, & Béroze appelle de même les saturnales qui se célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'esclave qui y faisoit le personnage de roi.

Dion Chrysostome, *ort. iv. de reg.* parle vraisemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des sacs*: « Ne vous souvenez-vous pas, dit-il, de la fête des sacs que les Perses célèbrent, & dans laquelle ils prennent un homme condamné à mort, le mettent sur le trône du roi, & après lui avoir fait goûter toutes sortes de plaisirs, le dépouillent de ses habits royaux, lui font donner le fouet, & le pendent ».

Mais Strabon est celui de tous les anciens qui paroit nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même tems à quelle divinité elle étoit consacrée; or comme il devoit être

très-instruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette solemnité, étant né en Cappadoce; je vais rapporter ce qu'il en dit. « Parmi les Scythes qui occupoient les environs de la mer Caspienne, il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Saques; ces Saques faisoient des courses dans la Perse, & pénétroient quelquefois si avant dans le pays, qu'ils allèrent jusques dans la Bactriane & dans l'Arménie, & se rendirent maîtres d'une partie de cette province, qu'ils appelèrent de leur nom *Sakafene*, d'où ensuite ils s'avancèrent dans la Cappadoce, qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célébroient une fête, le roi de Perse les ayant attaqués, les défit à plate couture. Pour éterniser la mémoire de cette victoire, les Perses éleverent un monceau de terre sur une pierre, dont ils formèrent une petite montagne, qu'ils environnèrent de murailles, & bâtirent dans l'enceinte un temple, qu'ils consacrerent à la déesse Anaitis, & aux dieux Amanus & Anaudratus, qui sont les génies des Perses, & établirent en leur honneur une fête appelée *saka*, qui se célèbre encore par ceux qui habitent le pays de Zéla, car c'est ainsi qu'ils nomment ce lieu. (*D. J.*)

SAKINAC, (*Géogr. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La rivière du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, se décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, LES, (*Géogr. mod.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; ils sont brutaux, voleurs, & bons chasseurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO ou ILHA DO SALE, (*Géogr. mod.*) en François *île de sel*, île d'Afrique, sur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-vert, entre lesquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au sud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle est toute pleine de marais salans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de sel qui s'y congele naturellement. La stérilité de son terroir est si grande qu'on n'y voit que quelques arbrustes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamingos, qui sont des oiseaux sauvages assez semblables aux hérons. *Latit. 16.* (*D. J.*)

SALA, LA, (*Géogr. mod.*) rivière d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source dans l'Eichtelberg en Franconie, où sont aussi les sources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Misnie, arrose le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weissenfels, Mersebourg, Halle, Bernebourg, & se perd enfin dans l'Elbe, entre Dessau & Barbi, aux confins de la basse Saxe. (*D. J.*)

SALA, f. f. *terme de Relation*, nom d'une oraison des Musulmans. Le vendredi, qui est le jour de repos des Turcs, ils font, sur les neuf heures du matin, une oraison de plus que les autres jours, & cette oraison s'appelle *sala*. Après cette oraison, les gens de condition s'amusement aux exercices des chevaux, & les artisans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir.* (*D. J.*)

SALACER, f. m. (*Mitholog.*) les plus savans Mithologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de ling. latinâ, lib. IV.* lui donne l'épithète de *divus pater*, & nous apprend seulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (*D. J.*)

SALACIA, f. f. (*Mitholog.*) furnom latin d'Amphitrite, ainsi nommé de l'eau salée; d'autres en font une Néréide, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

SALACIA, (*Géogr. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Espagne lusitanique, au pays des Turdétains, selon Ptolomée, *l. II. c. 5.* Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætoxbrix. Ses interprètes croyent que c'est Sétubal, & Clusius est

de ce sentiment ; mais d'autres savans croient que Sétubal , ville nouvelle , tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cæto-brix , & que *Salacia* est aujourd'hui *Alacer-do-sal*. Une inscription de Gruter , p. 13. n°. 26. montre que c'étoit un municipe ; & Pline , l. IV. c. 22. l'appelle ville impériale , *Salacia , cognominata urbs imperatoria*.

2°. *Salacia* , ancien lieu de l'Espagne tarragonnoise. Antonin le met sur la route de Bragues à Astorga , à vingt mille pas de la première. (*D. J.*)

SALADE, f. f. (*Cuisine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui se mangent avec le vinaigre , tant feuilles que racines. Les plus en usage sont la laitue , la chicorée blanche & sauvage , le pourpier , la pimprenelle , le cresson , le cochlearia , le cerfeuil , l'estragon , & toutes les plantes antiscorbutiques.

Les *salades* en général sont bonnes dans différentes maladies , & doivent être préférées aux remèdes pris en décoction , en infusion , ou autrement , parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *salade* redonnent de la vigueur à l'estomac , lui rendent son ressort , & enfin servent à empêcher les irritations , les spasmes & les mouvemens convulsifs de ce viscère.

C'est pourquoi le vinaigre est si utile dans les hoquets , les affections nerveuses de l'estomac , dans le relâchement & l'atonie de la tunique musculieuse. Mais il faut éviter de prescrire ce remède dans l'accescence des humeurs , & lorsque l'estomac est gorgé d'acide.

La *salade* de cresson , de chicorée sauvage , de cochlearia est la meilleure , parce que les parties volatiles de ces plantes , tempérées par l'acide du vinaigre , forment un sel neutre , très-utile pour les tempérans sanguins & humides.

SALADE , f. f. c'est , dans l'Art militaire , une espèce de casque léger , assez semblable au pot en tête. On lui donne aussi le nom de *bourguignone*. La *salade* étoit appelée *morion* dans l'infanterie.

On voit , par les commentaires de Montluc , & les autres écrits militaires du même tems , qu'on donnoit le nom de *salades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainsi , pour exprimer par exemple , qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poste ou dans un détachement , on disoit qu'on y avoit envoyé deux cens *salades*. (*Q*)

SALADIÈRE , f. m. (*Gram.*) plat de fayance ou de porcelaine , destiné à préparer & servir la *salade*.

SALADIÈRE à jour , f. m. (*terme de Vanier.*) sorte de petit panier à jour , haut d'un pié , avec un anse & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE , adj. (*Jurisprud.*) Voyez ci-devant au mot **DIXME** , l'article **DIXME SALADINE**.

SALADO , EL RIO , (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivières d'Espagne , dans l'Andalousie. L'une coule à une lieue de Xérès au midi , & se perd dans la baie de Cadix ; l'autre se jette dans le Xenil , entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE , f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) droit que quelques seigneurs ont de prendre une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passe chargé de sel dans leur seigneurie. (*A*)

SALAGOU , LA (*Géog. mod.*) petite rivière de France , en Languedoc. Elle a sa source dans le diocèse de Lodeve qu'elle arrose , & se perd dans la rivière de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM , (*Hist. nat. & superstition.*) c'est le nom que les Indiens donnent à une pierre coquillière ou remplie de coquilles fossiles , que l'on trouve dans la rivière de Gandica , qui se jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre , qui est réputée sacrée , est communément noire , quelquefois marbrée & de différentes couleurs , de forme ronde ou ovale. Les

Indiens croient qu'elle a été rongée par un ver , & que le dieu Vistnou , changé en ver , est cause de la figure qu'on y voit. Si l'on consulte le dessein qui nous est parvenu dans les lettres édifiantes , le *salagramam* n'est qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'ammon , & que l'on détache des roches de la rivière de Gandica. Les Indiens , plus superstitieux que physiciens , en distinguent différentes espèces , consacrées à des dieux différens , & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brahmes offrent des sacrifices de râclure de bois de fantal à cette pierre divine , & lui font des libations. Voyez les lettres édifiantes , tome XXVI. page 399.

SALAIRE , f. m. (*Gramm.*) est un paiement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en considération de son industrie , ou en récompense de ses peines & des services qu'il a rendus en quelque occasion. Il se dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercenaires pour leur travail.

SALAIRE , porte , (*Antiq. rom.*) *Salaria* ; une des portes de l'ancienne Rome , ainsi nommée parce que c'étoit par là que le sel entroit dans la ville ; on l'appelloit autrement *Quirinale* , *Agonale* & *Colline*. (*D. J.*)

SALAISSON , f. f. (*Commerce.*) ce mot se dit des choses propres à manger qui se salent avec du sel pour les pouvoir garder , & empêcher qu'elles ne se corrompent ; ainsi l'on dit faire la *salaison* des harengs , des saumons , des morues , des maquereaux , des sardines , des anchois. *Trévoux.* (*D. J.*)

SALAMANDRE , f. f. (*Zoologie.*) reptile assez semblable au lézard , & qui vit sur terre , de même que dans l'eau.

Les reptiles , espèces d'animaux les plus acrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule , & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaisirs , attirent au contraire les regards des Physiciens , avides de s'instruire jusques dans les plus petits sujets de l'infinité variété du mécanisme de la nature. Grâces à leurs recherches , les *salamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la classe des reptiles , ont été dépouillées des singulières propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur , & sont devenues en même tems un objet de curiosité. Justifions ces deux vérités par les observations de MM. du Verney , Maupertuis , du Fay & Wurf bainius.

Division des salamandres en terrestres & aquatiques. Tous les auteurs ont rangé les *salamandres* sous les deux classes générales de *terrestres* & d'*aquatiques* ; mais cette distinction paroît peu juste , parce que ces animaux sont réellement amphibies , & ne peuvent être appelés *aquatiques* , que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que sur terre ; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terrestres , lorsqu'on les ôte de l'eau ; & celles qu'on trouve sur terre vivent communément dans l'eau , lorsqu'on les y met ; mais les unes & les autres semblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puisse s'en rencontrer qui soient uniquement terrestres ; mais c'est ce dont aucun naturaliste n'a donné jusqu'à ce jour des expériences décisives. De plus , on est tombé dans deux excès opposés ; de ne pas assez distinguer des espèces différentes , ou de les trop multiplier. Il est vrai qu'il est difficile de statuer le nombre des espèces de *salamandres* , parce que le sexe & l'âge font de grandes variétés dans la même , & que pendant presque toute l'année on en trouve de tous les âges. La division faite par M. du Fay , des *salamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois espèces ; cette division , dis-je , peche en ce qu'elle n'est que particulière à une certaine étendue de pays ; c'est pourquoi sans rien statuer sur une énumération dont la fixation

nous manque encore, il nous suffira de décrire la *salamandre commune*, que tout le monde connoît & qui se trouve par-tout.

Description générale de la salamandre commune. Elle est longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un lézard, si ce n'est que le corps est plus gros, & que la queue est plate; sa peau n'est point écailleuse comme celle du lézard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle est brune sur le dos, jaune sous le ventre, & toute parsemée de bandelettes ou taches noires; ces taches sont peu apparentes sur le dos, mais très-distinctes sur le ventre, à cause de son jaune orangé.

Sa tête est plate & large comme celle de la grenouille; sa gueule est fort grande, garnie de petites dents; ses yeux sont assez gros & saillans. On voit au-dessus de la mâchoire supérieure deux très-petites ouvertures, qui sont les narines; ses pattes sont brunes par-dessus, jaunes par-dessous, & semées de taches noires comme le reste du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derrière en ont cinq. Sa queue, qui est environ longue comme la moitié de son corps, ressemble à celle du lézard, si ce n'est qu'elle est plus grosse & plus charnue.

On en peut distinguer le sexe à la vue. On ne peut pas facilement distinguer le sexe par les parties extérieures de la génération; elles sont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inspection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques sensibles qui distinguent les mâles. La plupart des auteurs les ont prises pour des marques caractéristiques d'espèces différentes, & en ont ainsi multiplié le nombre par de faux signes.

Les mâles ont sur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une scie, qui prend son origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & se termine à l'extrémité de la queue; elle est plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue; mais elle élargit tellement la queue, que les mâles paroissent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui désigne les mâles est une bande argentée qui est de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant jusqu'au bout. Cette bande est moins marquée lorsque les *salamandres* sont jeunes, mais elle devient plus sensible au bout de quelque tems; elle ne se voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des salamandres. On trouve par-tout des *salamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruisseaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux pieds des vieilles murailles, d'où elles sortent quand il pleut, soit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les insectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guère attraper qu'à demi noyées, &c. Au reste il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du lézard; elles sont au contraire, paresseuses & tristes.

De la rosée & du lait qui suinte de leur peau. Quoique leur peau soit quelquefois sèche comme celle du lézard, elle est le plus souvent enduite d'une espèce de rosée qui la rend comme vernie, sur-tout lorsqu'on la touche, elle passe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il se filtre sous le cuir une espèce de lait qui jaillit assez loin lorsqu'on presse l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont plusieurs sont sensibles à la vue sans le secours de la loupe, sur-tout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la première liqueur qui sert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroisse qu'un vernis transparent, elle pourroit

bien être la même que le lait dont nous parlons, mais répandue en gouttes si fines & en si petite quantité, qu'il ne paroît point de sa blancheur ordinaire.

Ce lait ressemble assez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il est d'une acreté & d'une stipticité insupportable; & quoique mis sur la langue, il ne cause aucun mal durable; on croiroit voir une plissure à l'endroit qu'il a touché: certains poissons ont mérité le nom d'*orties*, par la ressemblance qu'ils ont avec cette plante lorsqu'on la touche. Notre *salamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, si son lait étoit aussi corrosif; pris intérieurement; cependant lorsqu'on écrase ou qu'on presse ce reptile; il répand une singulière & mauvaise odeur.

Description anatomique de la salamandre. Mais ce ne seroit point connoître la *salamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'instruire, entrer dans les détails anatomiques de la structure des parties qui distinguent les deux sexes. Quoique le mystère de la génération soit des plus cachés chez ces sortes d'animaux, cette obscurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Physiciens, pour décider s'ils sont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *salamandre* se dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la dissectionne lorsqu'elle vient de s'en dépouiller, il est impossible de détacher de son corps une autre pellicule; si elle est prête à la quitter, elle s'enlève très-facilement. Cette peau étant vue au microscope, paroît n'être qu'un tissu de très-petites écailles, ou plutôt l'enveloppe des mamelons du cuir; au-dessous de cette peau on trouve le cuir qui est assez solide, & on le détache des muscles auxquels il est adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muscles distincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, sont les parties latérales; ayant détaché ces muscles, on découvre le péritoine, qui est adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde semble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur est au-dessus du foie, & appliqué immédiatement sur l'œsophage.

Le foie est très-grand, & séparé en deux lobes; sous le lobe droit est la vésicule du fiel, qui n'est attachée que par son canal; elle est transparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-dessous du foie on voit quelques replis des intestins; les fucs graisseux qui sont d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogastre on trouve la vessie adhérente au péritoine par un petit vaisseau: si on la souffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle est en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux espèces de vessies remplies d'air; elles sont très-minces, longues, & finissant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroissent lorsqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui sont plus cachées; le foie & les intestins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les fucs graisseux sont séparés en plusieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parsemée de vaisseaux sanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux enveloppes des testicules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la salamandre mâle. Pour suivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeler *canaux déférens*, qui sont plusieurs plis & replis; ils se terminent en devenant à rien par leur partie supérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutissent vers l'antis, à l'extrémité d'un

Petit faisceau de filets blancs, qu'on peut regarder comme les vésicules séminales. Ce petit faisceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ six à sept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les testicules de cet animal. Le plus souvent il n'y en a que deux, qui sont d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite fève, assez longs, & ayant chacun une espèce de petite glande plus blanche, & presque transparente, appliquée sur la partie supérieure; en sorte qu'elle semble ne faire qu'un corps avec le testicule, & qu'elle n'en est distinguée que par la couleur. Quelquefois les testicules sont en forme de poire assez irrégulière, & dont la pointe est tournée vers le bas. Assez souvent ils sont joints l'un à l'autre par une espèce de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve distinctement quatre testicules, dont les deux inférieurs sont plus petits que les supérieurs. On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes espèces de *salamandres* mâles.

La partie supérieure de chaque testicule est attachée au sac pulmonaire vers le milieu de sa longueur par un petit vaisseau ligamenteux; ou plutôt ce petit vaisseau ne fait que passer dans la membrane qui attache le sac pulmonaire, & va se perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent se trouve vers l'anus; dans cet endroit est un corps cartilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui selon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il est vraisemblable que la *salamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun physicien n'ait peut-être pas encore vu cet accouplement; mais ce qui doit persuader qu'il se fait, c'est que les *salamandres* sont vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vu une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis assure avoir vu une fois dans une *salamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, presque tous vivans, aussi bien formés & plus agiles que les grandes *salamandres*. Celui qui feroit une distinction & qui diroit que les *salamandres* terrestres sont vivipares, & par conséquent se doivent accoupler; mais que les aquatiques sont ovipares, & frayent seulement à la manière des poissons, on pourroit lui répondre que les organes paroissant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération se doit faire de la même manière.

Des parties de la génération de la salamandre femelle.

On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-sensibles, & les organes très-distingués; en ouvrant la capacité du ventre, on découvre les ovaires & les sacs graisseux. Lorsqu'on a enlevé les sacs graisseux, l'on voit que les ovaires sont composés de plusieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les sépare entr'eux, & les attache aux sacs graisseux, aux trompes, & aux sacs pulmonaires. Cette membrane est toute parsemée de vaisseaux sanguins, qui se partagent en de très-petites branches, sur la surface des ovaires. Les œufs ne sont point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adhèrent intérieurement, & vraisemblablement passent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faisant plusieurs plis & replis, elles se terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité supérieure, une espèce d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorsqu'ils sont entrés dans les trompes, ils acquièrent beaucoup plus de grosseur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorsqu'ils sont arrivés à l'extrémité inférieure, ils sortent par le canal commun.

Les trompes sont remplies dans toute leur lon-

gueur d'une liqueur épaisse, trouble, jaunâtre, en assez grande quantité, & qui ne sort point par le canal commun. Est-ce cette matière visqueuse qui entoure les œufs, & qui sert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes se terminent avec le rectum, & le col de la vessie, dans un gros muscle, auquel est attaché l'extrémité des reins qui adhèrent aux trompes, dans presque toute leur longueur; de sorte qu'en enlevant ce muscle, on enlève en même tems les reins, les trompes, l'intestin & la vessie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce sont les trompes qui en servent, puisqu'on y trouve quelquefois des petits tous formés.

La salamandre n'est ni dangereuse, ni venimeuse. Parlons maintenant des propriétés attribuées fausement à la *salamandre*, & de celles qu'elle possède réellement.

Les anciens, & plusieurs naturalistes modernes, ont regardé la *salamandre* comme un animal des plus dangereux; si on les en croyoit, des familles entières sont mortes, pour avoir bû de l'eau d'un puits où une *salamandre* étoit tombée. Non-seulement, ajoutent-ils, sa morsure est mortelle, comme celle des vipères, mais elle est même plus venimeuse, parce que sa chair, réduite en poudre, est un poison, au lieu que celle de la vipère est un remède.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, jusqu'à ce que des physiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expresses. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *salamandres* choisies; ils leur ont fait avaler des *salamandres* entières, coupées par morceaux, hachées, pulvérisées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *salamandres*. Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de son poison dans des plaies faites à dessein; & néanmoins, aucun accident n'est survenu de tous ces divers essais. En un mot, non-seulement la *salamandre* n'est plus un animal dangereux, de la morsure duquel on ne peut guérir, c'est au contraire l'animal du monde le moins nuisible, le plus timide, le plus patient, le plus sobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents sont petites & serrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, si la *salamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inspiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui supposoit, elle excitoit dans l'esprit d'autres personnes une espèce d'admiration, par la propriété singulière dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célèbres devises que tout le monde connoît; celle d'une *salamandre* dans le feu qu'avoit pris François I. avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis, & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame insensible à l'amour, avec ce mot espagnol, *mas yelo que fuego*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *salamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuse qu'en paroisse l'histoire, elle s'étoit si bien accréditée parmi les modernes, sur des mauvaises expériences, qu'on a été obligé de les répéter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il soit au physicien, de faire une expérience ridicule, c'est pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions, consacrées par des siècles: M. de Maupertuis a donc jetté plusieurs *salamandres* au feu: la plupart y périrent sur le champ; quelques-unes eurent la force d'en sortir à demi-brûlées, mais elles ne purent résister à une seconde épreuve.

Cependant il arrive quelque chose d'assez singulier lorsqu'on brûle la *salamandre*. A peine est-elle sur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui se raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ses petits réservoirs; il s'échappe de tous côtés, mais en abondance sur la tête, & sur tous les mamelons, & se durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'est cet écoulement qui a vraisemblablement donné lieu à la fable de la *salamandre*; toutefois il s'en faut beaucoup, que le lait dont il s'agit ici, sorte en assez grande quantité, pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu des tems, où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombustible. Ainsi, l'on auroit dû se dispenser de rapporter dans les *Transactions philosophiques*, n^o. 21. & dans l'abrégé de Lowthorp, vol. II. p. 86. la fautive expérience du chevalier Corvini, faite à Rome, sur une *salamandre* d'Italie, qui se garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de suite; la seconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce tems-là. Les ouvrages des sociétés, & sur-tout des sociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préserver des préjugés, bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-seulement les *salamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant assez long-tems, dans l'eau qui s'est glacée par le froid. A mesure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande provision dans leurs poulmons, tandis que l'eau se geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glaciers, des grenouilles qui vivoient encore: on rapporte aussi dans l'histoire de l'acad. des Sciences, année 1719, qu'on a vu dans le tronc bien sec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui sont peut-être faux, se trouvent un jour confirmés, cette propriété seroit commune à ces différens animaux.

Elle subsiste long-tems sans manger. Les *salamandres* peuvent vivre plus de six mois sans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'est pas qu'il eût dessein de les priver d'alimens, pour éprouver leur sobriété, mais il ne savoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles se font quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naissent ces petits lézards noirs, auxquels on voit pousser les pattes, dans le tems qu'ils ne sont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient sans avidité, & s'en passaient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *salamandres* qui sont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'espece qu'elles soient, changent de peau tous les quatre ou cinq jours au printems & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui est peut-être une chose particulière à cet animal; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour se dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entières, qui sont très-minces, flottantes sur l'eau. Cette peau étendue sur un verre plan, & vue au microscope, paroît transparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *salamandres* un accident particulier; il leur reste à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu se défaire: ce bout se corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe ensuite, & elle ne s'en porte pas plus mal; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouies qui s'effacent au bout d'un certain tems. Dans un certain tems de l'âge d'une *salamandre*, on lui voit, lorsqu'elle est dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui se

tiennent droites, placées des deux côtés de sa tête, précisément comme le sont les ouies des poissons; & ce sont en effet des ouies, des organes de la respiration; mais ce qui est très-singulier, au bout de trois semaines, ces organes s'effacent, disparaissent, & n'ont par conséquent plus de fonction. Il semble alors que les *salamandres* fassent plus d'effort pour fortir de l'eau, qui ne leur est plus si propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conservé pendant plusieurs mois, après la perte de leur ouies, dans de l'eau où il les avoit mises. Il est vrai qu'elles paroissent aimer mieux la terre, mais peut-être aussi cette nouvelle eau leur convenoit-elle moins que celles où elles étoient nées. Le lézard est le seul animal que l'on sache, qui perde ses ouies de poisson; mais il les perd pour devenir grenouille, & en se dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ses ouies étoient attachées; ce qui est bien différent de la *salamandre*.

Elle périt si on lui jette du sel sur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrêmement dure, on a trouvé le poisson qui leur est mortel, c'est du sel en poudre. Wurfbauius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a pour les tuer, qu'à leur jeter du sel pulvérisé sur le corps; on voit assez par les mouvemens qu'elles se donnent, combien elles en sont incommodées; il sort de toute leur peau, cette liqueur visqueuse, qu'on a cru qui les préservoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'histoire naturelle des salamandres demande de nouvelles recherches. La *salamandre* pourra sans doute fournir encore un grand nombre d'observations, & il y en avoit plusieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après sa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il, qui nous sont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel est, par exemple, celui de sa génération; s'il y a des *salamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas aussi d'ovipares? Des physiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres disent avoir vu des *salamandres* frayer à la maniere des poissons.

La salamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la science hermétique. Au reste, il n'étoit guere possible que la célébrité de cet animal ne vint à fournir des termes au langage des alchimistes & des chimistes, & c'est ce qui est arrivé. Ainsi, dans la philosophie hermétique, la *salamandre qui est conque & qui vit dans le feu*, dénote ou le soufre incombustible, ou la pierre parfaite au rouge, qui sont autant de mots inintelligibles. En chimie, le sang de la *salamandre*, désigne les vapeurs rouges, qui, dans la distillation de l'esprit de nitre, remplissent le récipient de nuées rouges; ce sont les parties les plus fixes & le plus fortes de l'esprit; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la distillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui se sont imaginés que la *salamandre* n'étoit pas sans quelque vertu médicinale, les uns l'ont mise au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ses cendres pour la cure des ulcères scrophuleux, en en saupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulsion des dents; mais il est inutile de faire une liste de puérités.

Auteurs. Ce n'est pas Aldrovandi, Gesner, Rondelet, Charlton, Jonston, &c. qu'il faut lire sur la *salamandre*; c'est Wurfbauius (*Jok Pauli salamandrologia*, Norib. 1683. in-4^o. avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui sont dans le recueil de l'acad. des Sciences, an-

années 1727 & 1729. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se font servi de ce nom pour désigner l'*amianthe*, à cause de la propriété qu'il a de ne souffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *salamandra lapidea*. Voyez LIN FOSSILE & AMIANTHE.

SALAMANDRE de pierre, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom d'*amianthe* ou de *lin fossile*.

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la rivière de Tormes, qu'on y passe sur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle est à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-ouest de Madrid. Long. suivant Harris, 18. 41. 45. lat. 41. 12.

C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, ornée d'églises magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouissent de grands privilèges. Les couvents y sont nombreux & très riches, sur-tout celui de S. Dominique, de S. François, & de S. Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduisoit à Mérida, & de-là à Séville; ce chemin fut réparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæsar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. cof. iij. restituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé sur la fin du vij. siècle, & détruit sous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui sur deux cent quarante paroisses, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'université de *Salamanque*, la plus fameuse de toute l'Espagne, fut fondée par Ferdinand III. vers le milieu du xij. siècle, des débris de celle de Palencia. Elle est composée, dit-on, de quatre-vingt professeurs, qui ont chacun mille écus de pension. Le recteur de cette université jouit de grands privilèges, & est assis sous un dais dans les assemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'université, est toujours ecclésiastique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'université est riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richesses & de splendeur apparentes, il ne sort pas de cette université un seul savant connu dans le reste de l'Europe; toutes les sciences qu'on y cultive, se bornent au droit canon, à la théologie, & à la philosophie scholastique; on enseigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, & celle de Jean Scot, le docteur subtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la sainte Vierge. La bibliothèque de cette université est presque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent sont tous enchaînés.

Aguirre, (Joseph Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins, naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une histoire des conciles d'Espagne. 2°. Une collection des conciles de la même nation. 3°. Une philosophie scholastique, en 3. vol. in-fol. 4°. Une défense de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique & politique. C'est cette défense qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans sa collection des conciles d'Espagne, il y a joint plusieurs dissertations pour soutenir les fausses décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cause insoutenable. Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, f. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Asie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, sous le nom d'Astarté. Voyez SAUMAISE, sur Lampridius, cap. vij. de la vie d'Héliogabale, & Selden, de diis Syriis syntagm. II. c. jv. (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Perse, sur la rive orientale du Tigre, à une journée de Mosal, en descendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe saronique, vis-à-vis d'Eleusine. Scylax dit, dans son périple: « Tout près de ce temple d'Eleusine, est *Salamine*, île, ville & port ». La longueur de cette île, selon Strabon, l. IX. étoit de soixante & dix ou quatre-vingt stades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double; l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & sur une presqu'île du côté de l'Attique. Sénèque, dans ses *Troades*, v. 844. lui donne le surnom de *vera*, la vraie *Salamine*, pour la distinguer de celle de Cypré, bâtie ensuite par Teucer, sur le modèle de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, l. VIII. nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria*, & *Pityusa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros; le troisième vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'est point de voyageur un peu curieux qui se trouvant dans le parage de cette île, *sinus Salaminicus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, portèrent la couronne; parce qu'elle est fameuse par la déroute de la nombreuse flotte de Xerxès, victoire de Thémistocle à jamais mémorable; & finalement pour avoir donné le jour au poète Euripide, dans la soixante-quinzième olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Asie mineure dans l'île de Cypré; c'est la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, ode 7. l. I.

*Nil desperandum, obside Teucro;
Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina futuram.*

« Teucer est à votre tête, il est votre garant; ne desespérez de rien. Apollon, toujours infailible dans ses oracles, nous offre une seconde patrie dans une terre étrangère; il nous y promet une autre *Salamine*, qui balancera un jour la gloire de celle que nous quittons ».

Teucer banni de son pays, prit son parti en homme de cœur, & il n'eut pas sujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduisit en Cypré, grande île au fond de la Méditerranée; Bélus qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où sa postérité régna depuis pendant plus de huit cens ans jusqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Isocrate.

Scylax, dans son périple, donne à *Salamine* de Cypré un port fermé & commode pour hiverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens stades de *Citium*. Son église étoit fort ancienne; S. Paul y vint avec S. Barnabé, & y convertit Sergius, act. xiiij. v. 5. aussi cette église se vançoit-elle de posséder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apostolique qu'Antioche: elle gagna son procès sur ce point au concile de Constantinople.

La ville fut ensuite nommée *Constantia*; & c'est sous ce nom qu'elle est qualifiée métropole de l'île de *Chypre*, dans les notices d'Hiéroclès & de Léon le sage: le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Constantia*, car il s'appelle *Porto-Constanza*.

Sozomène (*Hermias*), favant historien ecclésiastique du cinquième siècle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypré. Il fréquenta long-tems le barreau à Constantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reste de lui une histoire ecclésiastique en grec, depuis l'an 324 jusqu'à l'an 439. On trouve dans cette histoire imprimée au Louvre, l'usage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers siècles de l'église.

Mais c'est dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la soixante-quinzième olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puisque le génie annoblit tout? Il apprit la rhétorique sous Prodicus, la morale sous Socrate ou sous un autre philosophe, & la physique sous Anaxagoras; & quand il eut vu les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatifé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poésie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale & de la physique: ses ouvrages témoignent tout le contraire; & même il fit souvent paroître dans ses pièces, qu'il suivoit les opinions de son maître Anaxagoras.

Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées & pendant sa vie & après sa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poètes tragiques. Il fut nommé le philosophe du théâtre par les Athéniens. Vitruve le dit positivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Eusebe, le témoignent aussi.

Je n'ignore pas que les critiques sont fort partagés sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle, & d'Euripide. Chacun de ces poètes a des partisans qui lui donnent la première place; il se trouve aussi des connoisseurs qui ne veulent rien décider: Quintilien semble choisir ce parti; cependant il est aisé de voir qu'à tout prendre il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit assez bien, sans juger ce grand procès, que Sophocle représente les hommes tels qu'ils devoient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'ils sont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majesté & dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang.

Ceux qui croient que si les poètes de Rome n'ont guère parlé d'Euripide, c'est à cause que les syllabes de son nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraisemblable. Le dieu même de la poésie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux loix de la quantité: il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexamètre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de sorte que s'il n'eût su faire que des vers hexamètres, il auroit fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla le rang entre trois illustres personnages. Voici cette sentence célèbre, que Suidas nous a conservée, au mot σοφός.

Σοφός Σοφοκλῆς, σοφωτέρος κ' Εὐριπίδης.
Ἀνδρῶν ὁ ἀπαντῶν Σοκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques signifient: « Sophocle est sage, Euripide l'est encore plus; mais le plus sage de tous les hommes c'est Socrate ». C'est ainsi que la prêtresse de Delphes se vit obligée de déroger à la coutume d'user de l'hexamètre, parce que la nécessité n'a point de loi. Euripide & Socrate sont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muses en corps ne sauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être

plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poètes de la cour d'Auguste, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexamètres, & qu'à cause de cette impossibilité, il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyoit au-dessous de lui: mais les loix de la prosodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raison & de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal. « Combien » la rime a-t-elle engagé de gens à mentir »!

Tout le monde fait le service singulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux soldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abuserent de leur avantage avec la dernière cruauté; mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Plusieurs qui après s'être sauvés de la bataille ne savoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une ressource en chantant les vers de ce poète.

Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnaissance de ce que ses vers leur avoient sauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien poursuivi par des pirates, tâchoit de se sauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permission qu'après qu'on eût su qu'il y avoit des personnes sur ce bâtiment qui savoient des vers d'Euripide: il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savoient. Cette seule question signifie plus que je ne saurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un sentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces misérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ses vers avoient changé leur mauvais destin, & leur avoient plus servi que s'ils avoient eu un passeport signé de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poète qu'Euripide: mais que dirons-nous des Siciliens de ce tems-là? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens? Le mal est qu'un si bel exemple n'a point eu de suite, & qu'aujourd'hui telles histoires ne passeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appelée *mensongere*.

Quoique les pièces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuse, néanmoins elles remporteroient le prix assez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du sort des pièces. On peut voir dans Elie, *var. histor. liv. II. c. viij.* quelle est son indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pièces contre quatre pièces, lorsqu'on célébra la quatre-vingtième olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui causa peut-être moins de chagrin que les satyres & les railleries d'Aristophane, qui se plaisoit à le maltraiter dans ses comédies; mais Socrate n'assistoit qu'aux seules pièces d'Euripide.

S'il a introduit sur la scène quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, & il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'effaçoit point la note des médisances d'Aristophane, qui faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poète de *Salamine*.

Quoi qu'il en soit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & se retirer à la cour d'Archélaus, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les favans, & les attiroit par ses libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier ministre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizième olympiade. Archélaus le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que sa tombe étoit en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivières. La foudre tomba dans la suite sur le tombeau de ce poète; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille chose fût arrivée.

Les Athéniens envoyèrent une ambassade en Macédoine pour avoir ses os, & ne purent les obtenir; mais ils lui dressèrent un superbe cénotaphe, qui subsistoit encore du tems de Pausanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de sa mort. Un de ses amis nommé *Philémon* en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conservent le sentiment, comme quelques-uns l'assuroient, il se pendroit pour aller jouir de la vûe d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit composées, il ne nous en reste que dix-neuf, dont les éditions les plus estimées sont celles d'Alde en 1503, in-8°. de Plantin, en 1571, in-16. & de Paul Etienne, en 1604, in-4°. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, in fol. le docte Josué Barnès. Il a joint dans cette édition des scholies; il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-dessus de celle de Thomas Magister.

Les pièces d'Euripide sont pleines de sentences d'une excellente morale: autant de vers, autant de maximes, selon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illustre orateur eût toujours Euripide dans sa poche? les assassins qui le poursuivoient & qui le tuèrent, le trouverent lisant dans sa litte la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poète de *Salamine* l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques: on a trouvé nommément que son Hécube philosophe jusqu'à l'excès & à contretens.

Il y a plus; toutes ses maximes n'étoient pas bonnes: il en débita une sur la religion du serment, qui parut si cavalière, qu'on lui en fit un procès, dont il ne se tira que par un conflit de juridiction. Il introduit Hippolyte armé d'une restriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire son serment, dit, v. 612.

J'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.

Cependant M. Barnès observe entr'autres choses, pour justifier le poète, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatisa si gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chassé l'auteur, si l'auteur ne fût venu prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on soit content de cette sorte d'apologie: le même poète s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouverent mauvais qu'il représentât sur le théâtre un homme aussi impie & aussi méchant que celui-là. « Prenez garde, leur répondit-il, qu'avant que de le laisser disparaître, je l'attache sur une roue ».

Une autre fois, on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménéippe, qui sembloient attaquer l'existence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer; c'est ce que nous apprenons

de Plutarque: voici les deux vers dont il s'agit, suivant la traduction d'Amiot:

*O Jupiter; car de toi rien sinon
Je ne connois seulement que le nom.*

« Il se fioit fort de cette tragédie-là, ajoute Plutarque, comme étant magnifiquement & exquisément bien écrite; mais pour le tumulte & murmure qu'en fit le peuple, il changea les deux premiers vers ainsi comme il se lit maintenant:

*O Jupiter, combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.*

Au reste, il seroit absurde d'imputer à l'auteur d'une pièce dramatique, les sentimens qu'il met dans la bouche de ses personnages. Il falloit bien, pour soutenir le caractère de Sisyphus, qu'Euripide le fit raisonner comme un athée; & Plutarque a eu tort de trouver dans le discours de Sisyphus une ruse d'écrivain. Grotius a dit judicieusement: *multa in tragediis sunt ex poetæ sensu dicta, sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (Mythol.) Jupiter est quelquefois désigné sous ce nom, à cause du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grèce, vis-à-vis d'Eléusis. (D. J.)

SALANA, (Géog. mod.) petite rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arrose; elle se jette ensuite dans le phare de Messine, près du bourg de Siglio. (D. J.)

SALANCHES, (Géog. mod.) petite ville de Savoie, capitale du haut-Faucigny, à deux lieues au-dessus de Cluse, au sud-est. Ce n'est proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel passent deux ruisseaux du même nom, qui vont se perdre dans l'Arve. Long. 24. 20. lat. 45. 58. (D. J.)

SALANDRA, (Géog. mod.) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, à trois lieues de Tricarico, sur la petite rivière qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella*. La bourgade est bâtie sur les ruines d'*Acalandra*; la rivière est l'*Acalandrum* de Pline, l. I. c. xx. elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, *Cammentum*, & celle d'Agri, *Acyris*. (D. J.)

SALANDRELLA, (Géog. mod.) petite rivière d'Italie, au royaume de Naples; elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, & celle de l'Agri. (D. J.)

SALANGAN, (Hist. nat.) c'est le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiseau dont le nid est un manger si délicieux pour les Chinois; il est de la grosseur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache son nid aux rochers. Voyez NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (Géog. mod.) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui est la bonne orthographe; ville de la Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, au confluent de la Teisse, à 12 milles au nord-ouest de Belgrade. On dispute si l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, est *Salankemen*, Cametz, ou Peterwaradin. Long. 37. 43. lat. 45. 17.

Ce fut devant cette ville que se donna, en 1691, une fameuse bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que sages. Les Turcs avoient à leur tête, Mustapha Cuprogli, fils, petit-fils de grand visir, & parvenu lui-même à cette première dignité: il ne respiroit que la guerre, blâmant toute proposition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaise administration de sept ans, & par le rétablissement des finances. En ouvrant la campagne sous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la sévérité des mœurs; toutes les mosquées de Constantinople & les pavillons du camp, retentirent de prières; une foule de jeunes garçons qui

qui suivoient l'armée, affreux instrumens de débauche & de dépense, furent chassés sous peine de mort, s'ils reparoissoient; il ne s'agissoit plus que de rendre le courage aux troupes; le visir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le sabre de son pere Cuproglu.

Il avoit déjà remporté une victoire complete sur les Impériaux, soumis l'Albanie, la Bulgarie, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garnison de six mille hommes; enfin l'année suivante il vint camper devant *Salankemen*, sur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il sembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquèrent avec tant de fureur & de conduite, que sa perte paroissoit inévitable; le champ de bataille étoit déjà couvert de chrétiens expirans; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le visir, qui n'avoit guere joui de sa haute fortune, il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus nécessaire. L'aga des janissaires auroit pu le remplacer: un autre boulet l'étendit mort, & les infideles consternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre suite que la prise de Lippa, ville infortunée, sans cesse prise & reprise, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les sauvages dans les forêts sont plus heureux. *L'abbé Coyer. (D. J.)*

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux sont salées, & aux marais où l'on fait du sel. Voyez SEL, & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, selon Pline, *l. III. c. xj.* qui ajoute qu'elle est fameuse par l'amour qu'y fit Hannibal, à une beauté de cette ville. Il y a eü deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans sa première situation, avoit été bâtie par Diomède, & fut abandonnée à cause de l'air mal-sain; les habitans s'allèrent établir en un lieu plus sain, à quatre milles de là, vers la mer. La ville est détruite, & le lieu conserve le nom de *Salpe. (D. J.)*

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voisin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit son nom; Lucain, *l. V. v. 377.* en parle à l'occasion des barques que l'on amassa de tous les endroits:

*Quâ recipit Salapina palus, & subdita Sypus
Montibus.*

Vitruve, *l. I. c. jv.* dit que Marcus Hostilius, qui transporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municpe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI.* qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie; les uns prétendent qu'il faut dire *salaputium*, & d'autres encore *salicipium*. Vossius s'est finalement déclaré pour *salapitium*; sur cela il nous apprend que *salapitta*, dans les meilleures gloses, signifie un soufflet, & que de-là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner cent coups sur le visage pour divertir le peuple, ont été appellés *salpitones*, du mot grec *σαλπιττειν*, qui veut dire sonner de la trompette, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enflaient les joues de leur mieux, afin que les soufflets qu'ils recevoient, fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans; en un mot, Vossius tire de cette remarque, l'origine du mot bouffon, parce que bouffer & enfler signifient la même chose. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Espagne tarragonnoise, l'une au pays des Bastitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres semblablement; c'est Ptolomée qui les

Tome XIV.

distingue ainsi: *Salaria in Bastitanis, longitude 13; latit. 39. 20. Saluria in Oretanio. Longit. 9; 24; latit. 40.*

La dernière est entre la Guadiana & le Tage; les Espagnols croient que c'est présentement Cazorra. La première est aux environs du Xucar, selon les indices de Ptolomée. On a des inscriptions où on lit *Col. Jul. Salariaensis*, & Pline, *l. III. c. iij.* parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SALASSES, LES, (*Géog. anc.*) *Salassi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *liv. IV. p. 205.* en décrit aussi le pays. Le canton des *Salasses*, dit-il, est grand, dans une profonde vallée entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrain s'élève un peu vers les montagnes au-dessous desquelles est cette vallée. Il dit encore que la Doria traverse ce pays-là, & qu'elle est d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'est pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduisoient presque à rien cette riviere.

Lorsque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salasses* perdirent leur or, & la jouissance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salasses* qui conserverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faisoient beaucoup de mal à ceux qui traversoient leur pays, qui est un passage des Alpes. Lorsque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faisoit défilier son monde, ils lui firent payer tant par tête; & Messala, hivernant dans le voisinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage & des javelots de bois d'orme, pour exercer ses soldats.

Ils osèrent même piller la caisse militaire de César, & arrêterent des armées auprès des précipices, faisant semblant de raccommoder les chemins, ou de bâtir des ponts sur les rivières. Enfin César les subjuga, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivree, où l'on avoit mis une colonie romaine pour s'opposer aux courses des *Salasses*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-six mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguste envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu son camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Augusta Prætoria*; c'est aujourd'hui *Aoste* ou *Aouste*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maison de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source au sommet des Pyrénées, dans la montagne de Salau, passage d'Espagne, court dans le comté de Conserans, & se jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres paysans d'autour de S. Girons, s'occupent à ramasser, mais dont ils tirent à-peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALAYASIR, f. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite espece de canards connue, & qu'on trouve en quantité sur leurs lacs & leurs marais; ces sortes de canards ne sont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, f. f. pl. (*Hist. nat. Minéral.*) les minéralogistes allemands se servent de ce mot pour désigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui séparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en est point. On pourroit en françois rendre ce mot par *lisières* ou *ailles*, parce que ces *salbandes* terminent

Y y y

les côtés du filon, comme la lifiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *salbandes*, c'est-à-dire, quatre côtés par lesquels il se distingue de la roche qui l'environne; favoir, au-dessus & au-dessous de lui, & à ses deux côtés. Dans ces parties le filon est quelquefois tranché net, ou distingué de la roche comme si on lui eût taillé un canal avec le ciseau & le maillet: en un mot, les *salbandes* sont les parois du conduit dans lequel un filon est renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui sert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuse, que les mineurs allemands nomment *besteg* ou *bestieg*; ils la regardent comme un signe favorable qui annonce la présence d'une mine de bonne qualité. On regarde aussi comme un bon signe lorsque les *salbandes*, ou la pierre qui sert d'écorce & d'enveloppe au filon, est du spath ou du quartz, parce que les pierres sont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. Voyez FILONS, MINIERES, MINE, &c. (—)

SALCA, HUILE DE, (*Matiere médic. des anc.*) *salca oleum*, excellente huile qui se faisoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en composoit de plusieurs especes, dont *Ætius Tetrab. I. ferm. j.* a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appelée *Pegua de san Roman*, sur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* la nomme ainsi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie césarienne. Pline, *liv. V. c. ij.* nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguste, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Rufazis. La notice épiscopale d'Afrique met entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, Pascale de Salde, *Pascasus salditanis*. Quelques-uns croient que c'est Bugie, d'autres que c'est Alger. (*D. J.*)

SALDITS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante en forme d'arbrisseau de l'île de Madagascar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la grosseur & le goût du pignon. C'est un vomitif très-violent, & qui peut passer pour un poison. On assure que sa racine prise en poudre en est l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, sur la côte. Pline, *liv. III. c. j.* après avoir dit que *Barbesula* est accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en est de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville est Marbella, & que la riviere est Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gramm.*) mal propre, couvert d'ordure. Cette ville est *sale*. Du linge *sale*; un habit *sale*; du papier *sale*; une couleur *sale*. Il se dit aussi au figuré. Des paroles *sales*; des idées, des images *sales*; une parole *sale*.

SALÉ, adj. (*Gramm.*) en qui l'on remarque le goût du sel, soit qu'il en contienne ou non. De la viande *salée*, du pain *salé*, des eaux *salées*. Voyez SEL.

SALÉ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur la côte occidentale du royaume de Fez, & sous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville est remarquable par son antiquité; mais elle est encore plus connue par ses corsaires nommés *Saleins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes fortifications pour sa défense, & est divisée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un consul à *Salé*; mais ce caractère est assez infructueux, parce que celui qui en est revêtu n'est

guere moins exposé qu'un simple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille. Ils se qualifient *Andalous*, comme ceux de Tetouan. *Salé* est situé à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Long. 11. 6. lat. 34. 2.* (*D. J.*)

SALÉE, LA RIVIERE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Amérique, l'une dans la Guadeloupe, qu'elle sépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géog. sacrée.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Palestine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémmites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à huit milles de cette ville; il y avoit une troisième *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où S. Jean baptisoit. Les septante ont quelquefois appelé *Salem* la ville de Silo; enfin Jérusalem aussi nommée quelquefois par abréviation *Salem* dans l'écriture: par exemple, on lit au *pseaume lxxv.* sa demeure est dans *Salem*, & son temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur une montagne, à 18 milles au nord-est de Mazara. *Long. 50. 30. lat. 38. 5.*

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, selon Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne est *Saludy*.

SALENTIA, ou SALLENTIÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Messapiens, selon Etienne le géographe.

SALENTINS, LES, (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio*. Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum promontorium*. Léandre croit que le pays des *Salentins* répond à la terre d'Otrante; cela n'est pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, f. m. (*Diète & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuse, ou, pour mieux dire, gommeuse, dont la substance est entierement soluble dans la salive & dans les liqueurs aqueuses, qui est inodore, qui n'a d'autre faveur que celle des gommages & des mucilages, qui est fort en usage chez les Turcs, & dont on commence à se servir aussi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académie royale de Sciences pour l'année 1740.*

On a découvert, en examinant avec attention le *salep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une espece d'orchis ou satyrion. C'est une racine blanche ou rousâtre, selon qu'elle est plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient transparente avec un fil de coton. Elle est en usage pour rétablir les forces épuisées; c'est un restaurant pour les phtisiques; & on la donne avec succès dans les dysenteries bilieuses, selon Degnerus, qui a publié deux dissertations sur cette maladie, & qui se servoit du *salep* des Turcs comme d'un remede, pour ainsi dire, spécifique. Le même académicien a réussi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *salep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens sont inconnus. Voyez à l'article SATYRION, comme M. Geoffroi s'y est pris.

Quant à la maniere de se servir du *salep*, voici ce qui en est dit dans une lettre sur cette drogue, que le sieur Andri, droguiste de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine*, Septembre 1759. Suivant Albert Seba, les Chinois & les Persans en prennent la poudre, à la dose d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le soir à l'eau & avec du sucre; mais la plus saine partie, ainsi que l'euro péen, le prend au lait, à la dose d'une demi-once; on le pulvérise

dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du sucre pendant un demi-quart d'heure; il en résulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait son déjeuner; on peut y mettre quelques gouttes d'eau rose ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remède. On fait infuser un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude; on la fait dissoudre à une douce chaleur, on la passe ensuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes; la colature reçue dans un vase, se congèle, & forme une gelée mucilagineuse très-agréable: on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillerée, une cuillerée entière, plus ou moins, suivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, sur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remède dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau simple, dans du vin, dans de la tisane; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre: on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entièrement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-septiers d'eau; on est maître de rendre cette boisson plus agréable en y ajoutant du sucre, ou quelques légers parfums, ou quelques sirops convenables à la maladie, comme le sirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, &c. On peut aussi couper cette boisson avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la dose d'un gros, dans un bouillon. (b)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'est mêler du sel à quelque chose. On sale le pain, la viande, le beurre, le poisson.

SALER les cuirs, (*Tannerie.*) c'est les saupoudrer de sel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de dessus les animaux, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, jusqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary.* (*D. J.*)

SALERAN, s. m. (*Papeterie.*) on nomme ainsi dans nos papeteries, une espèce de maître ouvrier ou d'inspecteur, qui a soin de faire donner au papier tous ses apprêts, comme de le coller, presser, ficher, rogner, liser, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *saleran*, parce qu'il est le maître de la salle où l'on donne ces dernières façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, sur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au sud-est de Naples, & à égale distance au midi de Bénévent. *Long.* 32. 20. *latit.* 40. 46.

Cette ville est ancienne, & faisoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifièrent *Salerno* pour y mettre garnison, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, *l. XXXII. c. 29*, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays septentrionaux, les Lombards & les Goths se firent des établissemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit ressaisi d'une partie de l'Italie, sur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de se soutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formèrent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerno*, & tant d'autres villes qui étoient alors les résidences de

souverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques foudrifications à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruisit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces souverainetés, qui étoient subordonnées à l'empire d'Orient; ainsi, au commencement de l'onzième siècle, *Salerno* étoit capitale d'une principauté, dont le seigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerno*, regnoit de cette manière, lorsqu'une centaine de gentils-hommes normands délivrèrent cette ville des Sarazins qui étoient venus pour la piller.

« Ces François, partis en 983 des côtes de Normandie pour aller à Jérusalem, passèrent à leur retour sur la mer de Naples, & arrivèrent à *Salerno* dans le tems que cette ville venoit de se racheter à prix d'argent. Ils trouvèrent les *Salertins* occupés à rassembler le prix de leur rançon, & les vainqueurs livrés dans leur camp à la sécurité d'une joie brutale & de la débauche. Cette poignée d'étrangers, reproche aux assiégés la lâcheté de leur soumission; & dans l'instant marchant avec audace au milieu de la nuit, suivis de quelques *Salertins* qui osent les imiter, ils fondent dans le camp des Sarazins, les étonnent, les mettent en fuite, les forcent de remonter en désordre sur leurs vaisseaux, & non-seulement sauvent les trésors de *Salerno*, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis ».

Gisulphe, fils & successeur de Guaimare, se trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'assiégèrent, prirent sa ville, le chassèrent du pays, & le réduisirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerno*, ils la fortifièrent, & en formèrent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la postérité de Tancrede jouirent successivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé son commerce; ce port n'est plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaisseaux à l'abri des orages. Il ne reste plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire subsister. Ses rues sont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-dessus de laquelle est le château.

Salerno fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son université, aujourd'hui très-méprisée, a été autrefois fameuse pour la médecine.

C'est à *Salerno* qu'est mort en 1085 le pape Grégoire VII. qui avoit été si fier & si terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit avisé d'excommunier Robert, prince de *Salerno*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'absolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce tems là, est toujours demeurée au saint siége.

Bientôt après éclatèrent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV. & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1084, assiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appelé le *château Saint-Ange*. Robert accourt alors de la Dalmatie, où il faisoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne & l'emmena à *Salerno*, où ce pape, qui dépoisoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentil-homme normand.

Mafuccio, auteur du xv. siècle, peu connu, étoit de *Salerno*. On a de lui en italien cinquante nouvelles, dans le goût de celles de Boccace, c'est-à-dire, très-licentieuses. Elles ont été imprimées plusieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractère; témoin les *contes du monde aventureux*, imprimés à Paris en

1555 in-8°. La premiere édition du livre de Masuccio a pour titre *il novellino*, & parut à Naples en 1476, in-fol. Elle fut suivie de plusieurs autres, faites à Venise en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, in-8°. en 1531, in-8°. en 1535, in-8°. en 1541, in-8°. &c. Malgré toutes ces éditions, un satyrique d'Italie (Francesco Doni) a eu raison de se divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Masuccio commento sopra la prima giornata del Boccaccio*. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SALERNE, golphe de, (Géog. mod.) golphe de la Méditerranée, sur la côte orientale du royaume de Naples. C'est le *Pæstanus sinus* des anciens. (D. J.)

SALERON, f. m. (Orféverie.) c'est la partie d'une saliere où l'on met le sel. *Diç. de l'acad.* (D. J.)

SALERS, (Géog. mod.) petite ville ou bourgade de France, dans la basse-Auvergne, à six lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (D. J.)

SALESO, LE, (Géog. mod.) riviere d'Asie, dans l'Anatolie; elle arrose la partie orientale de la Caramanie, & se perd dans le golphe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (D. J.)

SALETÉ, f. f. (Gram.) ordure qui s'est attachée à quelque chose, & dont il faut la nettoyer. La *saleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui disent habituellement des *saletés*. Ce poëte n'a que sa *saleté*.

SALETIO, (Géog. anc.) & *Salisso* par Antonin, ancienne ville de la Germanie, sur le Rhein, à sept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que son nom moderne est *Selza*. (D. J.)

SALEUR, f. m. (Gram.) celui qui sale. Ce mot s'emploie dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *saleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *saleur*, à des especes de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils saupoudroient de sel. Cette especes de divination se désignoit par le nom de *saliffation*, *saliffatio*.

SALFELD, (Géog. mod.) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Misnie, sur la Sala, à environ sept lieues au-dessus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maison de Saxe-Gotha. L'ordre de S. Benoît y possédoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le tems de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long sur trois de large. C'est un pays de montagnes, où se trouvent quelques mines de cuivre, de plomb & de vitriol.

2°. *Salfeld*, petite ville du royaume de Prusse, dans la Poméranie, à cinq lieues de la petite ville de Holtz, vers le midi. (D. J.)

SALGANÉE, (Géog. anc.) ancienne ville de Grece dans la Béotie, sur l'Euripe, au passage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à présent *Salganico*; c'est une petite ville de la Livadie. (D. J.)

SALHBERG, ou SALBERG, (Géog. mod.) petite ville de Suede, en Westmanie, sur la riviere de Salha, près d'une montagne, où sont des mines d'argent, que les Russes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (D. J.)

SALIA, (Géog. anc.) riviere d'Espagne, dans l'Asturie, aux confins de la Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée semble nommer *Selini*: elle le don-

noit aussi au lieu *Salaniana*, dont parle Antonin dans son itinéraire. Cette riviere est aujourd'hui la *Saia*. C'est, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Plin. (D. J.)

SALIÆ, f. f. pl. on sous-entend *virgines*, (Hist. Rom.) filles qu'on prenoit à gage; elles servoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchaient en dansant.

SALIAN, f. m. (Hist. nat.) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan; il est de la grosseur d'un coq d'inde; il a le bec & les jambes d'une cigogne, & se sert de ses ailes avec aussi peu de facilité que l'autruche; mais il est si prompt à la course, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des pièges.

SALICAIRE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *salicaria*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales, disposés en rond dans les échancrures du calice qui est en forme de tuyau. Le pistil s'élève du fond du calice, & devient dans la suite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capsules, & qui renferme des semences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus souvent par le calice. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE*.

Tournefort compte dix especes de *salicaria*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *salicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis*. I. R. H. 253.

Sa racine est grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, vivace; elle pousse des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, jusqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuses, rameuses, rougeâtres. Ses feuilles sont entieres, oblongues, pointues, semblables à celles de la lysimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles sortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent ensemble la tige.

Ses fleurs sont petites, verticillées au milieu des branches, ramassées en épis, purpurines, composées chacune de six pétales, disposées en rose, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chute des fleurs, il leur succede des capsules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de semences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux, & le long des eaux; elle fleurit en Juin & Juillet. On l'estime détersive & rafraîchissante; mais elle est de peu d'usage.

M. de Tournefort est le premier qui ait nommé cette plante *salicaria*, soit parce qu'elle vient communément parmi les saules, *salices*, ou plutôt parce que ses feuilles ressemblent à celles du saule. (D. J.)

SALICITE, f. f. (Hist. nat. Litholog.) nom donné par quelques naturalistes à une pierre composée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant posées sur le tranchant, présentent une figure semblable à celle des feuilles d'un saule. C'est la même pierre que l'on appelle aussi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus*.

SALICOQUE. Voyez SQUILLE.

SALICORNIE, f. f. (Botan.) genre de plante dont voici les caractères; elle n'a qu'une feuille lisse, pleine de suc, semblable à un poireau, & composée d'écaillés articulées comme le bouis. Sa fleur est à pétale, nue, & croît dans les endroits où les écaillés s'unissent. Son fruit est une vessie qui contient une semence. Linnæus caractérise ainsi ce genre de plante: le calice est de forme tétragonale, ventruë, tronquée & subsiste; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine est un filet unique, simple & chevelu; la bosslette de l'étamine est arrondie; le germe du pistil

est de forme ovale, oblongue; le stile est placé sous l'étamine; le stigma est fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particulière au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une seule graine.

On ne compte qu'une espèce de *salicornie*, nommée par Tournefort *salicornia geniculata*, annua, coroll. 51. Ses cendres sont d'un grand usage dans les manufactures de savon & dans les verreries. (D. J.)

SALICOTS, terme de pêche, sorte de poissons. Description de leur pêche. La pêcherie du palais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Marennes, sur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poissons, qu'on appelle la *santé*, *salicots* ou *grand barbeau*, est particulière à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits sapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en carré, on les enfonce environ de deux piés, & on les dispose de manière qu'ils se trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une assiette plus ferme; ensuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverses une espèce de plancher que l'on couvre de broussailles & de branches d'osier; on fait aussi autour du carré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie est éloignée de la côte d'environ dix brasses à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui sont plusieurs sur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie; ces perches ont deux traverses qui conduisent au premier palais; la traverse d'en-bas sert aux pêcheurs de marche-piés; & celle d'en-haut de soutien & de guide, ce qu'on appelle le *chemin* ou la *galerie*.

Cette pêche ne se fait que de haute-mer, & seulement depuis le mois de Mars & d'Avril, jusqu'à la fin de Juillet; ce sont presque les femmes seules qui s'emploient à cette pêche; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formées de la même manière que celles des pêcheurs des monarts; elles mettent à côté de cet instrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du sac des cancre ou crabes dont on ôte l'écaille; la trullotte est amarrée par un bout de ligne passée au-travers du bout du boufon qui est le morceau de bois, au travers duquel passe la croisée où est amarrée le sac; la femme qui pêche, relève de tems en tems & successivement ses trullottes, pour en retirer la *santé* qui s'y peut trouver.

Les gros vents, surtout ceux d'ouest & du sud-ouest, détruisent souvent ces pêcheries, qui sont libres, & dont on est obligé de renouveler tous les ans les sapins; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive souvent des accidens, soit que les vents fassent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux se cassent quand elles y sont à pêcher.

Il faut du beau tems & du calme pour faire cette pêche avec succès, elle ne dure que deux heures seulement toutes les marées: savoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le jusant. Voyez nos Planches de Pêche, qui représentent ces sortes de pêcheries.

SALIENS, f. m. pl. (Hist. anc.) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, institués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plastron d'acier sur la poitrine.

On les appelloit *Salii*, du mot *saltare*, danser, parce que ces prêtres lorsqu'ils avoient fait leurs sacrifices, alloient par les rues en dansant; ils tenoient

à leur main gauche de petits boucliers, nommé *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence sur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou collèges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini*: les autres institués par Tullus Hostilius, se nommoient *Collini* ou *Agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux collèges de prêtres *Saliens*, institués par Numa, savoir les *Collini* & les *Quirinales*: & deux autres classes instituées par Tullus, savoir les *Pavorii* & les *Pallorii*, c'est-à-dire prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient aussi bien que la fièvre. Il est assez douteux que ces derniers fussent véritablement du collège des *Saliens*, puisque Plutarque assure que les véritables *Saliens* étoient les prêtres des dieux belliqueux, & la peur & la pâleur ne sont rien moins que des divinités guerrières: à moins qu'on ne dise que dans les combats elles sont connues des vaincus, & en ce cas l'office des *Pavoriens* & des *Palloriens* auroit été de les détourner des armées romaines.

Les *Saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanson ancienne, appelée *saliare carmen*; & après la cérémonie, ils faisoient entr'eux un grand festin, delà vint le mot de *saliare epulæ*, ou *saliare dapes*, pour signifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præsul* ou *magister saliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danse: les autres imitoient tous ses pas & toutes ses attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appelé *collegium saliorum*.

Festus Pompeius fait mention de filles *Saliennes*; *virgines saliares*; qui étoient gagées par les *Saliens* pour se joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une espèce d'habillement militaire, appelé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *Saliens*, & faisoient comme eux des sacrifices avec des pontifes dans le palais des rois: mais Rosin, l. III. des antiquités romaines, remarque que Festus est le seul auteur qui parle de ces prêtresses, & ne paroît pas adopter ce sentiment comme quelque chose de certain.

M. Patin, prétend qu'on voit la figure d'un prêtre *Salien* sur un médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un personnage aussi impétueux qu'étoient les *Saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle*: car le bouclier de la figure est entièrement rond, & n'est échancré nulle part. Enfin peut-on supposer qu'un prêtre de Mars qui est le dieu de la guerre, eût été représenté ayant en main un caducée qui est le symbole de la paix? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'est point celle d'un prêtre *salien*.

Au reste les *Saliens* avoient été en usage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ses *Saliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoient être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce collège, puisque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des vestales. Outre les anciens *Saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Augustales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres consacrés au culte de ces empereurs après leur apotheose.

SALIERE, f. f. (*ustensile de ménage*.) sorte de petit vaisseau de bois qu'on remplit de sel, & qu'on pend au jambage de la cheminée pour le faire sécher.

SALIERE, f. f. (*Gram.*) ustensile domestique, autre petit vaisseau plat de crystal, de verre, de fayance, d'or & d'argent, qu'on remplit de sel égrugé, & qu'on met sur la table.

SALIERE, (*Littérat.*) *salillum*, *salinum*, *concha salis*; les anciens mettoient le sel au rang des choses qui devoient être consacrées aux dieux; c'est dans ce sens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez sanctifier vos tables en y mettant les *salieres* & les statues des dieux, dit Arnobe. Aussi n'oublioit-on guere la *saliere* sur la table; & si l'on avoit oublié de la servir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais présage, aussi bien que si on la laissoit sur la table, & qu'on s'endormit ensuite. Festus rapporte à ce sujet l'histoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ses amis près de sa fournaise toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de sommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jeta la *saliere* au milieu de la fournaise, ce qui causa un tel embrasement, que le potier fut brûlé avec la maison. Cette superstition n'est point encore éteinte dans l'esprit de beaucoup de gens, qui sont affligés, si un laquais a oublié de mettre la *saliere* sur la table, ou si quelqu'un vient à la renverser. Les Romains avoient pris des Grecs ce scrupule ridicule qui a passé jusqu'à nous.

Festus nous apprend encore sur l'usage des *salieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *saliere* sur la table, avec l'assiette dans laquelle on présentoit aux dieux les prémices; sa remarque nous procure l'intelligence de ce passage de Tite-Live, *lib. XXVI, ch. xxxvj. Ut salinum, patellamque Deorum causâ habere possint. « Qu'ils puissent retenir une saliere & une assiette, à cause des dieux. »* C'est encore la même remarque qui sert à éclaircir ces vers de Perse, *satyre iij.*

Sed ruri paterno

*Est tibi far modicum, purum & sine labe salinum
Quid metuas? Cultrix que foci secunda patella.*

« Que craignez-vous? Vous avez un joli revenu de votre patrimoine; votre table n'est jamais sans une *saliere* propre, & sans l'assiette qui sert à présenter aux dieux les prémices. »

Souvent les *salieres* que les anciens mettoient sur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité. *Sacras facitis mensas salinorum appositu & simulacris Deorum.* Horace a dit de même.

Splendet mensa tenui salinum.

L'ancien commentateur a observé sur ce vers, que *salinum propriè est patella, in quâ diis primitiæ cum sale offerebantur*, Stace confirme cet usage.

Et exiguo placuerunt farre falina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut salinum patellamque deorum causâ habeant.* Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque, dit-il, patellam Deorum, & salinum habuit.*

Ce fait présupposé, il n'est plus surprenant que les Romains se soient imaginés que la divinité qui présidoit à la table, se tint offensée, lorsque sans respect on renversoit le sel; mais on doit s'étonner de ce que dans le christianisme, des personnes, d'ailleurs éclairées, soient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cause du renversement d'une *saliere*. (*D. J.*)

SALIERE, en terme de Diamantaire, c'est un ustensile de bois, monté sur une patte, & dont la partie supérieure un peu creusée en forme de *saliere*, reçoit dans un autre trou fait à son centre & qui descend assez bas, la coquille sur laquelle on monte le diamant en soudure. Voyez METTRE EN SOUDURE, &

la fig. Pl. du Diamantaire. R la *saliere*, S la coquille dans laquelle est monté un diamant.

SALIERES, (*Maréchal.*) Les *salieres* du cheval sont à un bon pouce au-dessus de ses yeux. Lorsque cet endroit est creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graisse, laquelle s'affaïsse en vieillissant, & devient creux à-peu-près comme celui d'une *saliere* où l'on met du sel.

SALIÉS, (*Géog. mod.*) bourgade de Gascogne, dans le Béarn; elle est remarquable par ses deux sources d'eau salée qui sont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célèbre pour avoir donné son nom à la maison dont étoit issu l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortalise sa mémoire. *Long. 18. 56. lat. 45. 38.* (*D. J.*)

SALIGNI, MARBRE, (*Lithol.*) Le marbre nommé *saligni*, est un certain marbre d'Italie, qui ressemble à une congélation. Il a le grain fort rude & fort gros, est un peu transparent, & jette un brillant semblable à celui qui paroît dans le sel, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

SALIGNON, f. m. (*Salines.*) pain de sel blanc qui se fait avec l'eau des fontaines salées, qu'on fait évaporer sur le feu. Ces sortes de pains se dressent dans des éclisses comme des fromages, avant qu'ils aient pris entièrement leur consistance; on en fait aussi dans des seilles de bois. Le sel de Franche-Comté & de Lorraine se fait en *salignon*. *Savary.* (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du sel, ou qui est de la nature du sel. Cette substance est *saline*. On trouve au sang un goût *salin*.

SALIN, f. m. (*terme de regratter de sel.*) Dans le commerce de sel à petite mesure, on appelle le *salin* une espece de bacquet de figure ovale, dans lequel les vendeuses renferment le sel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *sanier*. *Trévoux.* (*D. J.*)

SALINAS DE MENGRAVILLA, (*las*) (*Géog. mod.*) salines d'Espagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce sont des mines de sel fort singulieres. On y descend, dit-on, plus de cent degrés sous terre, & l'on entre dans une vaste caverne, soutenue par un pilier de sel crystalin, d'une grosseur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source aux montagnes près d'Ascoli, & se jette dans le golfe de Venise, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, usines où l'on fabrique le sel. Il y a les marais salans où tout le travail tend à tirer le sel des eaux de la mer; & les fontaines salantes, où tout le travail tend à tirer le sel marin des fontaines qui le tiennent en dissolution. Nous allons exposer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais salans.

Des marais salans. Pour la construction de ces sortes d'édifices, il faut une terre argilleuse ou terre glaise qui ne soit nullement pierreuse; si le fonds de cette terre tire sur le blanc, elle fera le sel blanc: ce sel est propre à la *saliere*: les Espagnols & les basques l'enlèvent.

Si le fond se trouve rougeâtre, le sel tirera sur la même couleur; mais le fonds du terrain sera plus ferme: il est propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le sel est verd, il vient d'un terrain verdâtre, il est propre à la salaison de la morue, du hareng & de toutes sortes de viandes; le sel gris que l'on

nomme *sel commun*, est le même sel que le véritable, mais il est plus chargé de vase.

Il faut toujours tâcher d'établir les marais en un lieu autant uni que faire se pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de passer dessus : il est très-important de faire cette observation avant que de construire les marais, sur-tout ceux qui sont au bord de la mer, les autres n'en ont pas besoin. Lorsque l'on a trouvé le terrain, comme on le desire, il faut observer de situer autant qu'il est possible, les marais, de manière à recevoir les vents du nord-est & un peu du nord-ouest. Car les vents les plus utiles sont depuis le nord-ouest, passant par le nord jusqu'à l'est-nord : les autres vents sont trop mous pour faire saler ; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font saler avec promptitude.

Pour construire un marais, l'on choisit la saison de l'hiver ; alors les laboureurs sont moins occupés, leurs terres sont ensemencées ; mais on peut les construire en tout tems, lorsqu'on a des ouvriers. Il est à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix se règle par livre de marais ; c'est l'entrepreneur qui paye ses ouvriers, à moins qu'un particulier ne fit travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoissance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuser le jas, & de poser la vareigne ; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puisse manquer d'eau en aucun tems ; c'est en quoi la plus grande partie des marais de la saline de Marenne pêche, faute d'expérience des constructeurs. Il seroit à souhaiter que tous les maîtres de marais fussent au fait de l'arpentage, & c'est ce qui n'est pas ; ils se contentent pour la plupart de mesurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le carré : cette méthode peut passer pour les terrains carrés, mais elle devient insuffisante quand la terre a plusieurs angles rentrants. On sent combien il est important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoisse le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir son jas à lui seul pour plus grande commodité ; on peut cependant les accoupler, comme il paroît sur notre plan, & sur celui de la prise du marais de Chatellars ; le marais en seroit toujours mieux, les fauniers seroient moins paresseux à fermer la vareigne ou écluse, & ne se remettroient pas de ce soin les uns aux autres, ce qui fait que bien souvent le marais manque d'eau. Il faut que la sole du jas ne soit élevée que de six pouces au plus, au-dessus du mort de l'eau ; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer ; il ne faut prendre que deux piés d'eau au plus, quoiqu'on en puisse prendre jusqu'à six dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà sur quoi on doit se régler. Pour la vareigne, elle auroit huit piés de haut sur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les fauniers en demandent toujours ; ce portillon est sujet à bien des inconvéniens, le faunier se fiant sur ce que le portillon doit se refermer de lui-même quand la mer se retire, ne veille pas à son écluse, cependant le portillon s'engage, le jas se vuide & devient hors d'état de saler, si c'est sur la fin de la maline ; lorsque la maline d'après vient, le faunier prend de l'eau de tous les côtés, cette eau est froide, elle échaude le marais qui par conséquent devient bien souvent hors d'état de saler de plus d'un mois & par delà ; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu, il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne se refroidiroit pas.

Ensuite on fait les conches à même niveau, & on place le gourmas entre les conches & le jas, com-

me il est figuré *AA*, & au plan à la lettre *P*. Le gourmas est une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches ; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité ; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau sur les conches, on le remet pour se servir ensuite des trous qui sont dessus le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre ; le gourmas est sous l'eau au niveau de la solle, du jas, & des conches ; on le referme avec des chevilles ; quand le faunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vite que par sa voie ordinaire, & par conséquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure est un petit canal d'un pié environ de largeur, marqué par la lettre *S* ; il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches ; lorsqu'il est au bout, il entre dans la table marquée *D*, & passe par divers pertuis marqués *dd* ; le pertuis est un morceau de planche percé de plusieurs trous, qui sont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau nécessaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau ; de la table il va au muant marqué *F*, où il conserve la même hauteur d'eau ; du muant il entre par l'endroit marqué *O* dans le brassour désigné par les lignes ponctuées.

On fait au bout du brassour, avec la cheville *V*, qui a un pié de long sur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres marqués *e, e, e, e*, au plan ; c'est par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le sel ; l'aire est de deux pouces plus bas que le brassour & le muant ; quand on voit qu'il y a assez d'eau dans les aires pour faire le sel, on referme les trous, en frottant le dedans du brassour avec une pelle marquée *T* ; on oblige les terres de se rapprocher & de boucher la superficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reste fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 piés de largeur ; la longueur n'est pas fixe ; les tables avec le maure 30 piés. On met quelquefois une velle marquée *H* aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des bossés ou morts. Les aires ont 18 à 19 piés de longueur, sur autant de largeur ; elles sont inégales aux croisures de la vie marquée *G*, qui a 4 ou 5 piés de longueur. Les velles des deux côtés des aires sont de 18 pouces, & en dedans de 17 piés. Ce sont les beaux marais qui sont faits sur ces proportions. Les aires des croisures qui sont les chemins de traversé qui servent à porter le sel sur la bosse, sont plus petites, attendu que leur largeur est prise sur les aires les plus proches de ces mêmes croisures. Cet inconvénient se pourroit corriger si on vouloit y prêter attention : il y a de largeur 180 piés. Celui des marais de Chatellars a dans son milieu 126 piés de large, & au bout 162 ; c'est pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore est-il gêné pour ses vivres. Sa longueur est de 195 toises. Quand on fait des marais, la longueur n'est pas déterminée, on se conforme au terrain ; observant cependant que le plus long est le meilleur.

Dans les anciens marais les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci est proportionnée au nombre de livres de marais : il a 19 toises. Les terres d'un jas de cette grandeur sont commodes à faire à cause du charroi ; l'étendue n'en étant pas considérable, rend le transport des terres facile. Les bossés entre jas & marais ont 8 toises ; elles seroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toises & demie. La longueur s'en fait aussi à-proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas marqués *P* sur une partie du marais mise en grand pour que l'on voie

mieux le cours des eaux qui entreat du même jas dans chaque gourmas ; ces conches, dis-je, sont séparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne soit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'un dans l'autre, les conches sont séparées, elles ont leurs eaux à part ; ces conches ont 182 piés de largeur, mais elles ont sur le côté du marais une petite conche de six toises de large, la longueur en est indéterminée au-moins pour les marais que l'on voudroit construire, car le jas, le marais & les conches qui sont sur ce plan font voir ce que l'on peut faire de livres de marais sur un terrain de 64362 toises quarrées, dont 900 font le journal. Les marais faits suivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le sont pas, font ensemble 38 livres une aire, savoir 20 carreaux à la livre ; chaque livre a sur les vivres du marais à-proportion comme sur les bosses, tables, muants, conches, jas & sarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut observer que beaucoup de jas servent à plusieurs marais ; ils ont un nombre d'écluses : celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui est devenu gaz, ou perdu, avoit, lorsqu'il servoit, 23 varaignes ; il fournissoit près de 200 livres de marais ; il n'étoit pas meilleur pour cela.

Les marais se mettent au coy au mois de Mars. Pour vuides les eaux par le coy, lettre *K* & *H*, on observe de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas ; on largue, ou vuides l'eau du muant, ensuite avec le boguet *P*, on commence à nettoyer celles des aires qui sont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy : c'est ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires sont nettoyées, on en fait autant au muant ; ensuite pour faire passer les eaux des tables au muant & par les brassours, on garnit les aires pour qu'elles ne sechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui se rend aux tables, & le marais est prêt à saler. Le saunier devoit aussi nettoyer les conches, les eaux en seroient plus nettes. On jette les boues sur les bosses avec un boguet *S* ; il commence quelquefois à saler au mois de Mai, mais c'est ordinairement au mois de Juin, ce qui dure jusqu'à la fin de Septembre, quelquefois même jusqu'au 10 ou au 15 Octobre, mais cela est rare. Dans toutes les malines qui sont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on se sert du gros de la mer qui est environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau ; les malines qui sont faites de façon que les marées sont à trois piés & demi au-dessus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de Juillet, tant par la faute des sauniers, que par la mauvaise construction des jas.

On connoît que le sel se forme quand l'eau rougit ; c'est en cet état qu'étant réchauffé par le soleil & par le vent, il se crême de l'épaisseur du verre : alors on le casse, il va au fond, & c'est ce qu'on nomme le *braser* ; il s'y forme en grains gros comme des pois, pour lors on l'approche de la vie *G* avec le rouable qui sert à nettoyer le marais ; ensuite on prend l'outil *Q*, qui se nomme le *servion* : il ne differe du rouable qu'en ce qu'il est un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en sert pour mettre le sel en pile sur la vie ; & lorsque le marais est tiré d'un bout à l'autre, on le porte sur les piles ou pilotes faits en cône ; il y a aussi des piles qui sont ovales par le pié, & qui vont en diminuant par le haut, telles qu'on les voit au côté du cartouche où je représente les charrois ; ces piles se nomment *vaches de sel*. A mesure qu'on tire le sel sur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à saler. Quand un marais commence à saler, il ne donne du sel que tous les huit jours ; & lorsqu'il s'échauffe, on en tire deux

& trois fois par semaine : il s'en est vû même, mais cela est rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il est bon d'observer que quand un *marais* est en train de saler, ou trop échauffé à saler, & qu'il passe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort ; le *marais* en sale beaucoup plus, parce qu'il anime la sole du *marais* ; & quand il ne mouille pas, on rafraichit le *marais* par les faux gourmas marqués *b* sur le plan ; ce qui empêche que l'eau dans sa course ne se refroidisse ; on abrege en outre son chemin par des petits canaux qui viennent de la table au muant, dont un est marqué *g g* ; ils sont rangés de distance en distance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas* : je n'en ai marqué que quelques-uns, pour éviter la quantité des lettres répétées ; j'ai fait de même pour les brassours marqués *O*, & j'ai seulement ponctué les autres pour faire connoître les petits canaux qui servent à faire entrer l'eau dans ceux qu'on nomme *porte-eau* de la table ; on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le sel sur la pile ; on se sert pour cela d'un sac garni de paille ; on le nomme *boureau Y*. Un homme le met sur ses épaules ; un second tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *seaugeoire*, longs de 8 pouces, sur 2 de large, avec une poignée, figure *b b*, s'en sert pour emplir le panier *X*, & le met sur le dos de celui qui a le sac ; celui-ci court toujours, & monte sur la pile. Quand il sale beaucoup, ces gens sont tourmentés par un mal qui leur vient aux piés, & que l'on nomme *seauverons* ; mais il n'est pas dangereux, quoiqu'il cause de vives douleurs ; il leur survient encore des crevasses en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du sel à l'usage de la table, on leve la crême qui se forme sur l'eau ; ce sel est d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorsqu'il ne sale plus, on laboure & on ensemence les terres : cet ouvrage se fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'usage du *marais*, on se sert d'un outil appelé *servion R*, que le saunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'est l'instrument le plus utile à sa construction. Il est d'égal grosseur d'un bout à l'autre ; & de plus il a des pointes à l'un de ses bouts qui vont en s'élargissant ; voilà sa vraie forme, & non celle que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donnée. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toises, quoiqu'elle ne soit que de 33 toises 4 piés ; en outre, sur leur plan, ils prennent la fosse du gourmas *R*, pour le jas ou jars ; ils posent la vareigne *T*, où elle ne peut être ; parce que où est *S*, doit être un morceau du jas, & non à l'endroit marqué *R*. Par conséquent ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'est celui qui doit répondre à l'écluse qui va au jas. Ces auteurs ont été mal instruits ; d'ailleurs tout leur *marais* est fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du brassour ouvert en correspondance des aires, ce qui n'est pas ; c'est avec le picquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs ; sa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus d'élevation ; & sa hauteur environ 5 piés ; les piles de sel doivent avoir 10 & 12 piés pour les plus hautes ; la leur seroit de 25 piés, ou suivant leur échelle de 25 toises ; ce qui ne peut être. On aura dans nos Planches la prise du *marais* de Chatelars qu'on a levée sur les lieux avec les mesures les plus justes ; on y voit où la vareigne est posée, le tour que les eaux font pour se rendre au muant ; c'est le vrai chenal, le jas, & tout ce qui en dépend. On apperçoit sur notre plan régulier, la course des eaux, à commencer à la vareigne, jusqu'à la coiment où elle va se rendre : l'eau parcourt 2380 toises sur un seul côté du *marais*, & autant, à quelque chose près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toises

toises 54 piés cubes d'eau, ou environ, en suppo-
sant que le jas a deux piés.

Explication des outils. 30. Le rouable est un mor-
ceau de planche long de 2 piés; & large de 3 pou-
ces & demi. Au milieu est une mortaise quarrée où
l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue*
du rouable, long de 10 à 11 piés; on s'en sert pour
nettoyer le *marais*, & pour pousser les boues ou fai-
gnes au bord du *marais*: il sert aussi à brasser le sel
quand il se forme, & à le pousser au bord de la vie.

40. Le servion est un morceau de planche, large
de dix pouces, sur un pié de haut mis en pente; le
manche a 4 piés & demi ou 5 piés de long; il a de
plus un support qui le traverse, & qui va aboutir par
un bout à l'autre extrémité de la planche; on s'en
sert à retirer le sel du bord de la vie; on met le sel
en pile dessus pour égoutter; c'est pour cela qu'il est
percé de plusieurs trous.

32. Le boguet est une pelle de deux morceaux,
comme on le voit au plan; le manche a 4 à 4 piés &
demi de long; on s'en sert pour jeter sur les côtés
des bossés les boues qui leur servent de fumier; ces
terres de *marais* étant grasses ou argilleuses sont aussi
très-légères, & par conséquent très-bonnes pour les
semences.

26. Les saugeoires sont deux petits morceaux de
planche longs de 9 à 10 pouces, sur 2 & demi de
large; sur le milieu de l'extrémité du haut sont cloués
deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces;
ils servent de manche pour les prendre de plat en
chaque main; c'est avec quoi on met le sel dans le
panier.

24. Le panier est grand de deux piés; il en a un
de largeur, & sept de profondeur; on en a plusieurs;
il sert à prendre le sel sur la vie pour le porter sur la
pile, pilot, cône, ou vache de sel.

27. Le bourreau est un sac où l'on met un peu de
paille; celui qui porte le sel le met sur son épaule
pour empêcher le panier de le blesser.

36. La ferrée R, que le sommier nomme *la clé du*
marais, sert à le construire, à boucher & déboucher
les pertuis, à raccommoder les velles lorsque l'eau
les gâte, ou à raccommoder les trous que les can-
cres pourroient faire au chantier des claires ou le-
vées.

V. Le picquet est un morceau de bois pointu, long
de 10 à 11 pouces, sur 10 à 11 lignes de diamètre;
il sert à faire les trous au bout du brassour, pour faire
entrer l'eau aux aires.

T. La patelle sert à reboucher la superficie des
trous du côté du brassour; elle sert aussi à déboucher
les lames d'eau qui prennent l'eau des tables au muant
& ailleurs.

41. La beche sert à donner le premier labour aux
bossés, le vrai terme est *rompre les bossés*; on se sert
au second labour d'un outil appelé *sesour* ou *marre*.

25. La pelle est d'un seul morceau, longue de 3
piés $\frac{1}{2}$; le bas est large de 9 pouces sur un pié de
long; elle est creusée en-dedans, & arrondie vers le
manche; elle sert à prendre le sel à la pile pour le
mettre dans des sacs, où se fait le charroi, & à bord
à jeter le sel de la barque à bord du navire, c'est ce
que l'on nomme *lempier*. Il tombe sur le pont, d'où on
le met dans le boisseau pour le mesurer, avant de le
laisser tomber dans le panneau du navire pour aller
à fond-de-cale; alors on se sert de pelles pour le jet-
ter également en avant & en arriere du navire pour
faire son chargement.

37. Le boisseau est une mesure qui peut avoir en
hauteur 17 pouces, sur $11 \frac{1}{2}$ de large par en-haut, &
11 pouces par en-bas; il tient, mesure de Brouage,
31 pintes $\frac{1}{2}$ d'eau, il est fait de mairain & cerclé
comme un tonneau; il a de plus deux oreilles, où
est attaché ou amarré un bout de corde long de 2

piés, que deux hommes tiennent pour le renverser
en présence d'un commis des fermes & du mesureur.
Le mesureur est un homme qui a prêté ferment à
l'amirauté en présence de deux négocians.

28. Les gaffes sont de divers grandeurs, il y en
a de 20 à 25 piés de long, elles servent au transport
du sel; les barques, par exemple, qui le transportent
s'en servent pour pousser, quand elles veulent
monter ou descendre d'un chenal; on dit *monter* un
chenal, pour dire y *entrer*, & *descendre* un chenal
pour en *sortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 piés
de long qui sert au bateau de la barque; 31. la four-
che sert au même usage.

Le salé ou trident est un instrument très-propre
à prendre des anguilles au jas & aux conches.

28. Le sard blanc est une herbe dont on nourrit
les chevaux, c'est celle que l'on met sur les huîtres
qu'on porte à Paris.

33. Sart ou felin est un sart qui est rond, plein
d'eau & de nœuds.

40. Autre espece qu'on appelle *sart brandier*; le
faunier en fait des balais pour nettoyer les aires où
il bat son grain.

35. Autre espece nommée *sart lisop*, il est bon
pour les douleurs & pour prendre les bains.

34. Le tamarin est une plante dont le bois brûle
tout verd, il sert aux fauniers pour se chauffer; ils
en font aussi des cercles pour les petits barils dans
lesquels ils portent leur boisson à l'ouvrage.

Du charroi du sel. Les piles de sel sont de diver-
ses formes; les unes sont rondes, les autres longues,
arrondies sur les bouts, & couvertes avec de la pail-
le dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui
vient dans les marais jas ou perdus que l'on nomme
ronche; on a soin de la tremper auparavant dans l'eau
salée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les
découvrir l'hiver; on ne découvre que le côté de la
pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de
la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd
moins de sel, si on est surpris par le mauvais tems;
c'est une précaution que doit avoir le juré; le juré
est le maître du charroi, c'est lui qui fait agir & qui
paye; il tient un livre cotté & paraphé qui se nom-
me *livre de retaillement*; il y écrit le jour qu'a com-
mencé & fini le charroi, la quantité de muids, de
bosses ou ras, & les sacs qui sont de surplus du muid;
ce livre fait foi en justice, parce que le juré a prêté
ferment.

Le charroi se fait en présence du commis des fer-
mes qui en prend compte, pour être d'accord avec
celui du bord du navire; il met un homme à bécher
le sel, un autre à remplir les sacs, & un troisieme
pour les charger & les arranger sur les chevaux dont
le nombre est limité par le juré, suivant le chemin
qu'il y a à faire; les chevaux sont conduits par des
jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *as-
niers*; l'endroit où on prend le sel se nomme *l'atte-
lier*; l'asnier à pié conduit les chevaux au bord de la
barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu
le sac & le laisse tomber dans une poche que lui pré-
sente un autre homme, pour pouvoir prendre le sac
de dessus le cheval sans qu'il soit lié; cela fait, un
troisieme vient par-derriere & renverse le sac sur
celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverse
se nomme le *pousse-cul*, & celui qui reçoit le sel dans
son pochon, le *porteur de gagne*. Le pousse-cul suit
le déchargeur sur la planche, & lorsqu'il est au bout,
il saisit les extremités du sac qu'il soutient; alors le
déchargeur largue ou lâche son bout, & tout le sel
tombe, aussi-tôt le pousse-cul rapporte le sac à l'â-
nien, qui monte sur le cheval & retourne en courant
à l'attelier.

On se sert de la planche O au plan pour aller de
la barque à terre & pour le charroi du sel; on la

nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 piés de long, sur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. Une barque à charge est une barque vuide ou qui vient de vuidier, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a plusieurs barques dans un seul chenal; on est quelquefois obligé de les haler, soit parce que le vent est contraire, soit parce qu'il n'en fait pas du tout; pour y suppléer, ces barques ont un petit bateau que le mouffe mene pour passer celui qui hale, lorsque la mer est haute & qu'il se rencontre un ruisseau qu'il ne sauroit passer sans ce secours, comme on le voit au plan; 15 la barque, 16 l'homme, 17 le bateau & le mouffe.

Un ruisseau est un petit chenal ou canal à l'usage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ses deux côtés.

Quand les barques sont chargées, elles mettent dehors du chenal; si le vent est bon, elles appareillent, c'est-à-dire qu'elles hissent ou haussent leurs voiles qui ne sont que deux, la grand voile & un faux focq. Dès qu'elles sont dehors du chenal, elles mouillent si le navire n'est pas prêt, & attendent qu'il soit arrivé pour vuidier. Quelquefois les barques sont chargées, & le navire est encore en Hollande; cela arrive lorsque le navire est obligé de relâcher pour quelque raison que ce soit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de son navire sitôt qu'il est hors du port, fait charger ses barques; & comme le navire est retardé dans son cours, il faut qu'elles attendent son arrivée; les marchands s'entre-aident en ces occasions en se donnant les uns aux autres du sel qu'ils se rendent ensuite.

Explication du marais, jas & conches. *A* Les bosses sont des terrains qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au faunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une espece de gabelles dessus, par exemple, une ou deux mesures de pois ou de fèves; cette mesure pese environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 $\frac{1}{2}$ d'huîtres; mais il n'en est pas de même du sel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & est sujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le faunier a son $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre son sel sans consulter le faunier, & le faunier ne peut en vendre sans un ordre de son maître; mais avec un ordre, il peut vendre & passer police avec les marchands. Plusieurs maîtres de marais laissent leur procuration à des personnes du lieu, qui ont soin de vendre le sel, de veiller sur les fauniers & de prendre leurs intérêts en tout.

B Le jas est le plus grand réservoir, on y met deux piés d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

E Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmas, en ne laissant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

S Le mors est un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table *D* par un pertuis; ce pertuis est un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui au moyen des petits trous qui y sont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laisse entrer dans la table qu'autant d'eau que le faunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant *F*; le muant qui est au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouses de large, nommés *brassour O*, & les brassours par le moyen d'un piquet en fournissent aux aires; l'aire est de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{1}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

G La vie du marais est un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 piés; c'est sur la vie qu'on retire le sel.

H Velles de marais ou de conches sont celles qui entourent les aires, ou qui séparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours nécessaires, & font qu'elles ne se communiquent que quand le faunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux se détournent, c'est ce qu'on nomme les *aviraifons*, ce qui signifie en terme de faunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 jusqu'à 13 & 14 pouces de large.

K Anternons sont des levées qui sont à la traversé des marais, elles sont aussi hautes que larges, c'est à ces passages qu'on met plusieurs pertuis. Il y a de distance en distance des levées plus larges, qu'on nomme *croisures*, elles sont aussi larges que les vies; on s'en fert pour porter le sel sur les bosses.

R Le coi est un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il sert à vuidier le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coi; mais cette ressource est mauvaise & defavantageuse pour le maître du marais, parce que cette eau est trop froide.

V b sont des gourmas faits comme celui qui est marqué *P*, on les appelle *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met plusieurs qui servent à rafraîchir le marais quand il sale trop, & que le sel n'est pas de qualité requise.

e e Les sarretieres.

h h est une loge ou cabane où couche le faunier pendant l'été.

ff Les clairées ou réservoirs sont ordinairement au-bas des sarretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à-moins que le maître ne les ait fait faire à ses dépens: le premier qui les a fait construire en est propriétaire, on les fait sans aucune mesure, elles couvrent un chantier élevé qui est entre les deux de chaque côté de 4 à 5 piés de large, sur 2 piés à 2 piés $\frac{1}{2}$ de haut. Tous les terrains paroissent les mêmes, mais ils ne sont pas tous les huîtres aussi bonnes, elles sont moins vertes dans une partie des sarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes elles sont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Lufac un peu meilleures; entre celui de Lufac & celui de Recoulenne, elles sont les meilleures de la saline: mais au-dessous du chenal des faux elles ne reverdissent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au-moins quatre clairées, dont on laisse une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres sur les sables & les rochers de daire, elles sont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 sols au plus, il ne faut pas qu'elles soient épaisses: on les porte dans une clairée où on les laisse deux ans; au bout de ce tems, on sépare celles qui sont en paquet, ce qui est commun, sans blesser les tais ou écailles, & on les met dans une seconde clairée où on les range une-à-une sans se toucher. Une chose fort surprenante est que quand vous les mettriez sens-sus-dessous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles se redressent au retour de la marée: à trois ans, elles sont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne sont pas aussi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'est le tems où elles sont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir si la mer n'a pas gâté les chantiers, & si les cancre ne font point de trous, afin de les raccommoier sur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, sur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles supporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à sec elles mourroient ou creveroient, comme disent les fauniers; l'autre dans le grand froid, où elles se géleroient; mais quand elles ont

2 piés ou 2 piés & demi d'eau, elles ne courent pas ce risque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne se gele pas. D'ailleurs la mer est moins sujette à geler que l'eau douce. Les huîtres sont sujettes à une maladie quand elles restent trop long-tems dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoisonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée, & la mettre à sec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à six jours pour laisser sécher ce limon; quand il est sec, le saunier le détache, on y laisse entrer l'eau qui le porte au-loin, & la clairée est en état d'en recevoir, quand le saunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année crainte d'accident; il fera plus sûr d'en mettre des petites qui ne risquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans: les sauniers mettent aussi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais aussi bonnes; les connoisseurs s'en apperçoivent bien; elles sont aisées à connoître par les écailles qui sont épaisses & qui paroissent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les sauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluse ou vareigne. a Boyart de haut est composé de deux piéces de bois, à deux piés de distance, séparés par quatre morceaux de bois *e*, qu'on appelle *traverses*.

b Boyart de bas qui ne differe de l'autre qu'en ce qu'il est plus grand; celui qui est sur le plan est tiré sur un véritable.

c Ces deux piéces se nomment *piéces droites*, quoiqu'elles soient courbes.

d Les poteaux, ils sont à coulisse en-dedans, la porte glisse dans une mortaise qui y est pratiquée d'un pouce & demi de profondeur sur autant de largeur.

e Traverses qui sont au tiers de haut en-dedans, pour assujettir les piéces nommées *droites* & pour retenir les terres; les piéces droites sont garnies de planches à cet effet.

f Soubarbe, c'est une traverse qui est vis-à-vis des deux poteaux, au ras de la chapelle ou son sur de dessous, elle a aussi une rainure où entre le bas de la porte. La soubarbe est de la même grosseur que les poteaux.

i Bordeneau ou porte à coulisse, il est très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du moins on est sûr que le saunier ne sauroit le négliger sans beaucoup de malice, au-lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à coulisse & contre la soubarbe n'est d'aucune utilité, il rend le saunier paresseux.

Les vareignes sont construites sans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au-lieu de cloux. Le fer ne sauroit durer, à cause du sel contenu dans les eaux qui le rongeroit bientôt.

Description abrégée de la maniere dont se font les sels blancs artificiels dans les sauneries de la basse Normandie. Les sauneries doivent être établies sur des bas fonds aux environs des vases & des embouchures des rivières, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puisse mieux saler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette sorte de sel, dont la préparation & la main-d'œuvre se font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves est mouillée plusieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, suivant que les sauneries sont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'est-à-dire tous les quinze jours.

Lorsque ceux qui veulent établir une saunerie ont

trouvé une place convenable, ils la brisent & la rendent la plus plate & horizontale qu'il est possible; soit que cette place soit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finissant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herse comme une autre terre, en l'unissant le plus qu'il est possible avec un instrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *saline* puisse y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle sale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de sable & de sédiment; ce qu'elle a fait aussi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *salines* toutes les grandes mers. Quand la greve est ainsi préparée, & que les chaleurs l'ont desséchée, on voit aux beaux tems clairs & de soleil vif, la superficie du sable ou greve toute blanche de sel, pour lors on relève cette superficie environ quelques lignes d'épaisseur, suivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on relève aussi le sable par ondées ou petits sillons que les sauniers nomment *havelées*; éloignés les unes des autres de six à sept piés au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'est déjà servi pour unir le fond à la première préparation, il faut une personne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramassées au bout des dernières ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mêlées*, éloignées les unes des autres de six à sept piés; après quoi on attelle un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus souvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre personnes, deux avant & deux arrière, ramassent ou chargent le sable des ételées dans le banneau, qu'un cinquième conduit au gros monceau, qui est le magasin des sauneries ou des salines.

Près du grand monceau est le quin, le réservoir ou bassin dans lequel les sauniers prennent l'eau dont ils lavent le sable; cette eau du quin est celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorsque les ételées sont relevées, on repasse de nouveau le haveau sur la greve, comme on l'a fait ci-devant à sa première préparation, & on continue la même manœuvre autant de tems que le soleil & la chaleur en font sortir le sel; les heures les plus propres sont depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les sauniers veulent faire leur eau de sel, ils prennent au gros monceau le sable que l'on met dans les fosses, qui sont de petits creux ronds d'environ deux piés & demi de diamètre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces fosses est cimenté de glaise & de foin haché, pour que l'eau qui coule dessus ne se dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque fosse au canal du réservoir, qui est la tonée de la saline; au-tour du fond il y a des petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la fosse, & sur lesquels sont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place sur les douves du glu de l'épaisseur d'environ un pouce, sur quoi on met le sable que l'on repasse en l'unissant autant qu'il est possible.

Quand la fosse est ainsi préparée & pleine de sable, on prend dans un tonneau ensoû à portée des fosses, de l'eau que l'on a tirée du sable pré-

cèdent de la seconde mouillée, c'est-à-dire, des fables que l'on a rechargé d'eau après que la première propre à faire le sel en a été tirée.

On charge les fosses ordinairement deux fois par jour; la première eau, qui est la franche saumure, où la bonne eau est quelquefois 4 à 6 heures à passer, suivant que le sable est bien uni & fort pressé, après quoi on appelle du relai la seconde eau que l'on fait passer sur le même sable des fosses, & qui devient la bonne eau au faunier des premières fosses que l'on recharge ensuite; l'eau filtre ainsi au-travers du glu du fond des fosses, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un tems sec & chaud; car on ne peut travailler aux greves, & ramasser le sable sans soleil & sans chaleur. Les fauniers font du sel toute l'année lorsqu'ils ont provision de sable; mais on n'en ramasse ordinairement que depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin d'Août, suivant que la saison est favorable.

On a dit que la première eau est la vraie saumure; elle coule directement par les canaux de chaque fosse dans le tonneau de la saline, qui est placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la seconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voisin des fosses; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruisent aussi les ha veleés & ételées des greves, qui sont ainsi entièrement perdues.

Quand on a tiré la saumure & le relai des greves, qui sont dans les fosses, il ne reste plus qu'une espèce de vase que les fauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier si la saumure est bonne & forte, on a une petite balle de plomb, grosse au plus comme une poste à loup, couverte de cire, qui la rend grosse comme une balle de mousquet; il faut qu'elle surnage sur cette eau ou première saumure; alors on la jette dans des plombs placés sur des fourneaux dans la saline; les plombs ou chaudières qui sont au nombre de trois (& même le plus souvent quelques sauneries n'en ont que deux) sont de forme parallélogramme, ayant $2\frac{1}{2}$ piés de long, sur deux piés de large, & le rebord 2 pouces d'épaisseur, & le tout environ 6 lignes d'épaisseur; ils sont peu élevés au-dessus de l'âtre du fourneau qui est enfoncé, & dont l'ouverture est par-devant. Ils ont chacun deux évens par derrière: le feu est continuel depuis le lundi, soleil levant, jusqu'au dimanche soleil levant.

Lorsque les fauniers font six jours de la semaine, ou au-moins, ils sont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le samedi de la semaine précédente.

Quand on commence la semaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de saumure que l'on fait bouillir sans discontinuer jusqu'à ce que le sel soit achevé, ce qui dure environ deux heures & demi, à trois heures au-plus; après que toute l'eau est évaporée, on ramasse promptement le sel avec un rabot, & on l'enlève avec une petite pelle semblable à celles avec lesquelles on leve le sable des havelées, & on jette le sel dans des corbeilles, que l'on nomme *marvaux à égoutter*; ces marvaux sont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les sucres; après que le sel est égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les fauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui sont porteurs des billets des commis; les pierres sont plusieurs mois à se former; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laisse égoutter le sel qu'on relève des plombs environ 5 ou 6 heures; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relai de sel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne for-

mant qu'un carte de plus de boisseau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au-moins pour les rebatre, & les repousser, parce que l'activité du feu & la crasse qui se forme sur les plombs les fait enfoncer, & qu'il faut les redresser & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aisément. Les fauniers appellent ce travail *corroyer les plombs*; ce qui se fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers se sont engraisés des écumes du sel; on en brise les matériaux le plus menu qu'il est possible, & on en met la valeur de deux corbeilles dans une mouquée ou relevée de sable dans les fosses, lorsque les fauniers s'aperçoivent qu'elle n'est pas assez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites buches & des fagots. Le bois de hêtre pour les buches & de chêne pour les fagots sont estimés les meilleurs bois dans les lieux où le bois est rare, on se sert au même usage de joncs marins.

Les fauniers se relaient les uns les autres pour veiller sur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la saumure des différens plombs; on écume le sel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramasse quand il est achevé.

L'usage des propriétaires de ces salines & des fauniers qui y travaillent est de partager; de cette manière le propriétaire fournit tous les ustensiles & instrumens & le sable, & les fauniers n'ont que la septième partie du prix de la vente; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boisseau & demi de sel au prix qu'il est quêté ou fixé, en outre les 4 sols pour livre du prix du boisseau & demi; mais cet usage est particulier à quelques salines.

Le sel fabriqué, comme nous venons de dire, doit se consommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guère que 4 à 5 lieues au plus. Il est de mauvaise qualité, ce qui se reconnoit sur-tout dans les chairs qui en sont préparées, & qui ne se peuvent bien conserver; c'est pourquoi quand on veut faire des salaisons d'une bonne qualité, on ne se sert quand on le peut que des sels de brouage qui sont bien plus doux, au-lieu que ceux-ci sont très-âcres & très-corrosifs.

Énumération des instrumens nécessaires aux Sauniers, fabricateurs de sel blanc ramassé des greves. Les charrues semblables à celles de terre; les herbes semblables. Les haveaux sont composés d'une planche d'environ 4 piés de long, de 10 à 12 pouces de haut posée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Dans cette planche sont emmanchés deux bâtons qui forment le brancart où on attelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui servent de poignées pour gouverner cette machine. *Voyez fig.*

Banneau ou tombereau, est un tombereau dont les côtés ou bords sont fort bas; le tombereau même est petit.

Les tonnes sont de grosses futailles qui sont enterées.

Rabot est une douve centrée du fond du tonneau qui est emmanché.

Les fourneaux sont très-bas, & sont presque posés à rez-de-chauffée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, forte de tiffard.

Les pics à démolir sont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir est un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les fauniers puisent de la saumure dans la tonnée pour en emplir les plombs; il

est pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le faunier prenne plus aisément de la faumure ; le manche est long pour qu'il puisse la renverser où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve est un petit baril de bois que l'on remplit de faumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire, dont nous avons parlé ; une tassée de faumure suffit pour cela.

Des fontaines salantes. On donne ce nom à des usines où l'on ramasse les eaux des fontaines salantes, où on les fait évaporer, & où l'on obtient par ce moyen du sel de la nature & de la qualité du sel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne soient pourvus de cette richesse naturelle. Le travail n'est pas le même par-tout. Nous allons parler des *salines* qui sont les plus à notre portée, décrivant sur quelques-unes toute la manœuvre, exposant seulement de quelques autres, ce qui leur est particulier.

Voici ce que nous savons des *salines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Rosieres, & des bâtimens de graduation construits en différens endroits. On peut compter sur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

SALINE DE MOYENVIC. Moyenvic est situé sur la rivière de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marsal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien sur la propriété de la *saline* avant l'an 1298, que Gerard, 68^e évêque de Metz, acquit de quelques seigneurs particuliers les *salines* de Marsal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76^e évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux, 60 muids de sel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremont. Conrad Bayer de Roppart, 77^e évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & son frere Théodoric Bayer arrêtés prisonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour sa liberté à l'évêque plusieurs seigneuries, & notamment les *salines*, que le duc lui restitua dans la suite. En 1571, le cardinal de Lorraine administrateur, & le cardinal de Guise, évêque, laisserent en fief au duc de Lorraine les *salines* de l'évêché, moyennant 4500 liv. monnoie de Lorraine, & 400 muids de sel. Les ducs devenus propriétaires des *salines*, étoient obligés suivant le 70^e article du traité des Pyrénées, de fournir le sel nécessaire à la consommation des évêchés, à raison de 16 liv. 6 sols le muid. Enfin celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12^e article de celui de 1661 ; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétablissement en 1673. Depuis ce tems, les charges se sont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne sont pas de notre objet.

Les eaux salées viennent de deux puits. Le sel gemme, dont il y a plusieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, est en abondance dans le terrain de Lorraine. Les eaux, en traversant ces carrieres, se chargent de parties de sel ; & plus le trajet est long, plus le degré de salure est considérable. Mais comme les amas de sel sont distribués par veines, par couches, par cantons, il arrive nécessairement qu'une source d'eau douce se trouve à côté d'une source d'eau salée. Les sources d'eau salées coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, selon que la saison est plus ou moins pluvieuse. On a observé, dit l'auteur instruit des mémoires qu'on nous a communiqués sur cette matière, que plus les sources sont abondantes, plus leurs eaux sont salées, ce qu'il faut attribuer à l'accroissement de vitesse & de volume avec lequel elles battent alors les sinuosités

qu'elles rencontrent dans les carrieres de sel qu'elles traversent.

Il y a plusieurs sources salées en différens endroits de la *saline* de Moyenvic. On les a rassemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de salure. Le sel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits sortent de sept sources différentes en qualité & en quantité. Leur mélange porte 14 à 15 degrés de salure.

Pour connoître le degré de salure, on prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu jusqu'à siccité, & le degré de salure s'estime par le rapport du poids du sel qui reste dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a mise en évaporation.

Autre moyen : c'est d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau salée, & dans lequel on laisse ensuite descendre un bâton de demi-calibre. Il est clair que l'eau pesant plus ou moins sous un pareil volume, qu'elle est plus ou moins chargée de parties salées, le bâton perd plus ou moins de son poids, & descend plus ou moins profondément.

Les sept sources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute sa circonférence & fournissent environ deux pouces quatre lignes d'eau ; c'est-à-dire, que, si l'on formoit un solide de ces eaux sortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diamètre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette estimation ne s'est pas faite avec beaucoup de précision ; & il n'est pas difficile de s'en appercevoir : car ce n'est pas assez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vitesse.

Ce puits a 52 piés de profondeur, sur 18 de diamètre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans est revêtu d'un double rang de madriers, derrière lesquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 piés d'épaisseur, & dont l'usage est d'empêcher l'infiltration des eaux douces. On voit la forme du puits, *Pl. a. b. c.*

On élève les eaux avec une chaîne sans fin qui se meut sur une poulie garnie de cornes de fer, appelée *bouc*. Elle est composée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuirs appelés *bouteilles*, qui remplissent le diamètre d'un cylindre de bois creux dans toute sa longueur, appelé *buse*, & posé perpendiculairement. Les cuirs forcent successivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle est conduite dans les bassins ou magasins d'eau.

La poulie appelée *bouc*, est attachée à une piece de bois posée horizontalement, ayant à son extrémité une lanterne dans laquelle une roue de 24 piés de diamètre & de 175 dents vient s'engrener ; ce rouage tourne sur son pivot, & est mis en mouvement par huit chevaux attelés deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot est posé sur sa crapaudine, & arrêté en-haut par un gros arbre placé horizontalement.

Le tirage se doit faire rapidement ; parce que les bouteilles ne remplissant pas exactement le diamètre de la buse, l'eau retomberoit, si le mouvement qui l'élève n'étoit plus grand que celui qu'elle recevrait de sa pesanteur, de sorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine est simple & fournit beaucoup : mais il est évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points : le premier, à mesurer l'extrême vitesse avec laquelle on est contraint de faire mouvoir la machine.

Le second, à éviter l'inconvénient dans lequel on

est quand il survient quelque accident à la machine, & qu'il faut approvisionner les baissiors.

Les bouteilles dont on se sert, sont composées de quatre morceaux de cuir, entre lesquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaisseur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traversent; mais quelque soin que l'on prenne pour les bien ajuster, le mouvement est si rapide, les chocs & les frottemens sont si violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps solide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose des patenotres de cuivre garnies de cuir. Ces patenotres seront composées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaisseur aux extrémités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une espèce de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel sera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de dessus qu'à celle de dessous. On laissera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes seulement, pour empêcher le corps de la busse d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouc. 8 l. de diamètre. Ces cuirs seront percés quarrément, afin que les deux platines puissent s'emboîter aisément au moyen d'un fer qui les traversera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pié cube d'eau salée pèse environ 75 liv. $\frac{2}{3}$.

Les baissiors choment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit construire une seconde busse en disposant la roue horizontale, de façon qu'elle fit mouvoir les chaînes des deux buses à-la-fois: ce qu'on voit exécuté, *fig. 2. Pl. a.*

Le pivot de la roue horizontale est placé vis-à-vis le milieu des deux buses; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuseaux de laquelle les dents de la roue horizontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boues.

En 1723 on rechercha les sources d'eaux salées, qui pouvoient se trouver dans l'intérieur de la *saline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve réitérée indiqua que la salure étoit de 22 degrés. Le conseil ordonna en 1724 la construction d'un puits pour ses eaux.

Ici l'élévation des eaux se fait par un équipage de pompes composé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aspirante. C'est un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits se rendent dans les baissiors, & fortifient celles du grand puits; de manière que leur mélange est de 15 degrés $\frac{1}{2}$ de salure.

On entend par *baissiors*, des réservoirs ou des magasins d'eau; le bâtis en est de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pièces de chêne d'environ un pié d'équarrissage, soutenus par de pareilles pièces de bois qui leur sont adossées par le milieu. La superficie de ces magasins est garnie & liée de poutres aussi de chêne, d'un pié d'épaisseur, & placées à un pié de distance les unes des autres. Les planches & madriers qui les composent sont garnis dans leurs joints de chantouilles de fer, de mousse & d'étoupe poussées à force & avec le ciseau, & gaudronnées.

Le bâtis est élevé au-dessus du niveau des poèles. Ce magasin d'eau est divisé en deux baissiors on parties inégales; la plus grande a 82 piés 4 pouces 8 lignes de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur; la petite,

48 piés 8 pouces de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 piés 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 piés 6 pouces d'eau dans les poèles, parce qu'ils sont percés à 5 pouc. du fond. Le toisé de ces baissiors donne 13645 piés cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échenal, l'eau y est toujours de niveau; ils abreuvent 5 poèles par dix conduits. *Voyez les fig. d. e.*

Ces poèles sont séparées par des murs mitoyens, de manière toutefois que la communication est facile d'une poêle à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 piés de longueur, sur 32, mesure de Lorraine, où le pié est de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poêle est composée depuis 260 jusqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 piés $\frac{1}{2}$ de longueur, sur 1 pié $\frac{1}{2}$ de largeur, & de 4 lignes d'épaisseur au milieu, & 2 lignes $\frac{1}{2}$ sur les bords: ces platines sont cousues ensemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poêle est garnie par-dessous de plusieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diamètre, appelés *happes*, où passent des crocs de fer de 2 piés $\frac{1}{2}$ de longueur, ou environ. Le croc est recourbé par l'extrémité de façon à entrer dans la happe qui lui sert d'anneau, en sorte qu'il est semi-circulaire. La pointe du haut, longue de cinq pouces ou environ, en est seulement abattue, & tient à de grosses pièces de sapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 piés de longueur, sur 6 pouces en quarré; il y en a 16 sur la longueur de la poêle, espacés de 6 en 6 pouces, & appuyés sur deux autres pièces de bois de chêne beaucoup plus grosses, posées sur les faces de la longueur de la poêle. Ces deux dernières pièces se nomment *machines*.

Une poêle ainsi armée est établie sur quatre murs, à l'angle de chacun desquels il y a un faumon de fonte de fer qui la soutient. Chaque faumon a environ un pié en quarré, & cinq piés de long.

Ces quatre murs ont environ cinq piés de hauteur, sur deux d'épaisseur, & forment le même quarré que la poêle; ils sont séparés en-dedans par un autre mur appelé *barange*, d'environ trois piés de hauteur, & ouverts sur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois piés de largeur, & sur le derrière de deux trouées de même hauteur, mais d'un pié & demi seulement de large. Celles-ci servent de cheminées; c'est par les autres qu'on jette le bois, les fascines, &c. & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend servent à la séparation des bois & des braises; ils sont faits de cailloutage & des pierres de sel qui se forment par le grand feu, lorsqu'il se fait des gouttières aux poèles, avec de la glaise mêlée de cendres & de crasse provenant des cuites; cette composition résiste à la violence du feu pendant plusieurs abattues.

Au derrière de chaque poêle, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poêlons de 8 à 10 piés de longueur, sur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun est composé de 28 platines: c'est dans ces poêlons que les conduits ou échenaux amènent les eaux des baissiors, d'où elles se rendent dans les poèles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poêle est servie par une brigade de 14 ouvriers; savoir deux maîtres, deux socqueurs, deux salineurs, quatre sujets, & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poèles par abattues, composées chacune de 18 tours, le tour est de 24 heures. Voilà le tems nécessaire à la formation des sels. Lorsqu'une abattue est finie, on laisse reposer la poêle pendant six jours, qu'on emploie à la raccommoder. Une poêle fournit ordinairement depuis 27, 28, jusqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poêle en feu, les maîtres, focqueurs & salineurs l'établissent sur son fourneau, & font dans l'usage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente sur le devant, parce que le feu de devant est toujours plus violent; ensuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduisent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *cliftrer une poêle*.

La poêle cliftrée, on passe les crocs dans les hapes, on les place sur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poêle des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diamètre ou environ, pour contenir la poêle & arrêter autant que faire se peut les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poêlons, & l'on charge la poêle d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jettés dessous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & se commence entre onze heures & midi; ensuite les salineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poêle d'eau jusqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue ensuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le salinage dure environ cinq heures, & consume à-peu-près huit cordes de bois; pendant ce tems la poêle bout toujours à grand feu, & est continuellement abreuvée de l'eau des poêlons. Quoique les poêlons fournissent sans cesse, cependant la poêle se trouve réduite après le tems du *salinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation causée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, est plus grande que le remplacement continu qui se fait par le secours des poêlons.

Il paroît dans ce tems une crème luisante sur la superficie de l'eau, à-peu-près comme il arrive sur un bassin de chaux fraîchement éteinte: alors on ferme entièrement les robinets; & les maîtres, les salineurs & les sujets remettent la poêle aux focqueurs. Ce passage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux focqueurs*.

Les focqueurs à qui les brouetteurs ont fait provision de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre reprises différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la première, la seconde, la troisième & la quatrième chaude; ces quatre chaudes donnent ordinairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poêle.

Sur les dix à onze heures du soir les focqueurs remuent d'heure en heure les braises du fourneau jusqu'à deux heures du matin, & plus souvent, lorsque les braises s'amortissent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'instrument que l'on emploie s'appelle *raille*: le raile n'est autre chose qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle est un morceau de planche.

La chaleur de ces braises donne à la mure presque le dernier degré de cuisson; & sur les deux heures, lorsque les braises sont amorties, les focqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois seize chers de fascines de 20 fagots chacun: après quoi ils remuent de nouveau ces braises jusqu'à quatre heures du matin, que se fait la brisée.

Quelquefois par des accidens, soit de vents contraires à cette opération, soit par la mauvaise qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal administrés dans l'intervalle du *salinage* ou du foccage, les ouvriers sont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la consommation ordinaire, pour hâter cette cuisson, sans quoi elle anticiperoit sur le tour suivant. C'est ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille*.

Lorsque le premier sel est formé, les salineurs &

les sujets le tirent de la poêle avec des pelles courbes, & le mettent égoutter sur deux claies appelées *cheyres*, qui sont posées au milieu des deux côtés de la poêle; & à mesure que le monceau grossit, on l'entoure avec des fangles pour le soutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du sel formé.

Après que le premier sel est tiré, les focqueurs jettent dans le fourneau environ 400 fascines à trois tems, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes*; & cette opération conduit au dernier degré de cuisson, ce qui reste dans la poêle. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de salure.

La formation de ce dernier sel ne finit que sur les dix heures du matin: on le met comme le premier sur les claies ou chevres, où ils restent l'un & l'autre pour se sécher & s'égoutter pendant le tems du tour suivant.

Il y a toujours un des 14 ouvriers de la brigade qui veille sur la poêle à tour de rôle pendant la nuit; ses fonctions consistent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poste & au travail qui leur est assigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'emploient à la fabrication du sel; supposons maintenant qu'une abattue soit finie, pour voir ce qui se passe jusqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit six jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce tems les maîtres & les focqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appelées *banasses*: ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (voyez plus bas ce que c'est); il en retire environ 800 livres par an. Ensuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en aplissant les bossies qui se font faites par les gouttières de la poêle, & les crasses qui en proviennent, ainsi que l'écume que la poêle a rendue pendant le tems de la formation, sont enlevées par les sujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *saline*, tant pour élever les endroits qui sont encore inondés par les eaux de la seille, que pour empêcher que les habitans ne se servent des crasses & écumes, dont ils tireroient une assez grande quantité de sel en les faisant recuire.

Pendant le tems de la cuisson, l'écume se tire avec six cuillères de fer appelées *augelots*, placées séparément entre les bourbons sur le derrière de la poêle. On a fait l'épreuve d'en mettre au-devant; mais ils ne se chargeoient que de sel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chassée à l'arrière, comme il arrive à un pot-au-feu. L'augelot est à demeure appuyé sur le fond de la poêle, & le mouvement de l'eau y porte les crasses, qui ensuite n'en sortent plus par l'effet de la composition de cet instrument. C'est une platine de fer dont les bords sont repliés de quatre pouces de haut; le fond en est plat, & peut avoir 18 pouces de long sur 10 de large. Ce qui est une fois jetté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reste jusqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux piés de long. On le retire ordinairement, quand les dernières chaudes du foccage sont données.

Les six jours d'intervalle d'une abattue à l'autre sont employés non-seulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils sont encore nécessaires à laisser reposer la poêle, à la visiter, à y réparer les crévasses & le dommage que le feu peut y avoir causés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les salineurs aidés des focqueurs & des sujets, étançonnet la poêle par-des-

sous, la détachent des crocs qui la soutiennent, ôtent les borbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les crasses: ce travail s'appelle *focquement des poëles*.

L'écaillage fuit le focquement. On commence par échauffer la poêle à sec, afin qu'elle résiste, sans se fendre, à la violence des coups qu'il est nécessaire de lui donner pour briser & détacher les écailles qui sont extrêmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaisseur. Le tout s'enlève ordinairement en trois quarts d'heure de tems; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tout-à-la-fois en divers endroits, à grands coups de massues de fer. Cependant il y a des écailles si opiniâtres qu'il faut les enlever au ciseau. Les Maréchaux rassurent ensuite les cloux étonnés, en remettent des neufs où il est nécessaire, & des pieces aux endroits défectueux.

Ces réparations faites, le directeur, les contrôleurs des bancs, & ceux des cuites en font la visite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poêle en feu peut produire de sel, & à combien le muid revient au fermier.

La poêle s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue est de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poêle fait 20 abattues par an, & son produit annuel est de 4800 muids.

Mais il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétusté des poëles & les tours en ont. Les premiers sont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids: les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, soit parce que la poêle n'est pas échauffée, soit parce que les gouttières ne sont pas encore étanchées; du 5^e. au 14^e. il se fait 15 à 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaillage de la poêle qui est alors forte & épaisse, affoiblit l'action du feu: ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poêle à 4400; sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour $\frac{1}{10}$, on peut assurer que la *saline* qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de sel.

Mais les dépenses en bois, en réparations, en poëles, poëlons, &c. se montent à 325369. 2. 7. ce qui divisé par 27654, quantité de muids de sel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369. 2. 7. sont les dépenses de ces deux années, donne le muid de sel à 11 l. 5 s. 3 d. (au reste tout a bien changé de prix depuis le tems que ces calculs ont été faits).

La chevre est une espece d'échaffaudage composé de deux pieces de bois de six piés de longueur, liées par deux barres d'environ cinq piés, posées sur les borbons qui se trouvent au milieu de la poêle. Cet échaffaud a une pente très-droite, & forme un talud glissant sur lequel est posée une claie soutenue à son extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échaffaud.

Lorsqu'il est question de procéder à la brisée, le contrôleur des cuites, celui qui est de semaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade se rassemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers détache la fangle qui soutient la chevre, ôte les rouleaux, & faisant sauter le pivot d'un coup de massue, donne un mouvement à la chevre qui coule par son propre poids, & se renverse sur le seuil du banc. Cette opération se fait en même tems des deux côtés de la poêle qui est chargée de deux chevres égales.

Le sel demeure dans les bancs pendant dix huit jours, au bout desquels on le porte dans les magasins, & ce n'est que lorsqu'il y est, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relevement se fait dans des especes de hottes de sapins appellées *tandelins* qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Cet étalonnage n'est pas juridique; il n'est que pour l'intérieur de la *saline*. Mais le vaxel est étalonné juridiquement en présence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice est déposée. Le vaxel est à-peu-près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de sel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, sel de magasin; car celui des bancs est plus léger, n'ayant point encore acquis son dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit se leve sur tous les sels qui sortent de la *saline* pour le fournissement des magasins, tant du département de Metz, que de celui de la *saline*, à raison de quatre francs deux gros pour chacun muid de sel. Il n'est point exigible sur les sels destinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alsace & sur ceux qui se délivrent en vente étrangère.

L'embauchure, c'est le fournissement général des ustensiles nécessaires pour le chargement des sels, l'entretien des poëles, &c. les dépenses de réparation des murs, des fourneaux, des atres, fourniture de borbons, claies, chevres, vaxels, &c.

Les fonctions principales du directeur receveur sont de régir la *saline*, de recevoir les fournitures pour les traites à faire, en l'absence des fermiers, ou de renouveler pour les voitures des sels, faire exploiter les bois affectés à la *saline*, & tenir la main à ce que les employés fassent leurs devoirs, distribuer le sel pour les entrepôts, &c.

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres sont au nombre de quatre: deux résident à la *saline*, les autres au-dehors. Ils ont inspection sur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre suffisant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Espagne devenus successivement possesseurs de la Franche-Comté, ont conservé l'usage & les différentes formes du sel en pain. Il s'en fabrique de neuf sortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros sel d'ordinaire. Ce pain pese 3 livres 8 onces; ce qui fait pour la charge, composée de 48 pains, 168 livres. Sa forme est ronde & un peu creusée dans le milieu; il est destiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit sel d'ordinaire. Ce pain pese environ deux livres & demie & la charge de 120 livres. Il est marqué de deux cercles qui regnent au-tour. Il est destiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit sel de poste d'ordinaire, pese communément 2 livres 10 onces, & par conséquent la charge est de 126 livres. C'est à l'usage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & destiné à subvenir aux besoins de ceux qui n'ont pas assez de sel d'ordinaire, doit peser 3 livres, & la charge 144. Sa figure est comme celle du gros sel d'ordinaire, il n'en diffère que par le poids.

Sel marque de redevance. La distribution s'en fait, suivant l'état du roi, aux parties qui y sont employées. Il doit peser 2 livres & $\frac{1}{2}$, & sa charge 120 livres. Sa forme est celle du sel de poste.

Sel rosier de redevance. Il se délivre pareillement, en conséquence de l'état du roi; le pain pese 3 livres $\frac{1}{8}$, & la charge 144.

Gros salé de la grande saline à 8 pour charge. Ces gros salés sont affectés aux propriétaires d'états de la grande *saline*, & aux cours supérieures de Comté. Chacun

Chacun de ces salés doit peser 12 livres $\frac{1}{8}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros salé de la grande saline à 12 pour charge. Même destination que ceux à 8 pour charge, dont ils ne diffèrent que de grosseur & de poids ; pèse 8 livres chacun.

Sel de Fribourg, se délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il ressemble au gros sel d'ordinaire ; pèse chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE appartenantes au canton de Berne, & celle de MOUTIERS en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeries, ou bâtimens de graduation.

La graduation est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 piés de haut sur plusieurs étages de fascines ; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 piés de largeur au lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le mécanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posséder à fond ; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement ; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La saline de Bexvieux & celle d'Aigle sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la saline de Bexvieux ; elle sort d'une montagne appelée le fondement. On l'a découverte en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets ; mais on n'est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure qu'en y creusant de tems en tems ; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continu des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle ; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 piés que le niveau du terrain où on l'a trouvée originairement, ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus ha-

biles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cimé du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 piés de diamètre, posée à plus de 800 piés de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher ; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure ; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pié cube en huit jours ; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 piés de large, & de 6 piés de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur, & de 7 millions 28000 piés cubes. La nature de ce travail, le tems, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujets d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuves du cas que l'état de Berne fait de son trésor, & du desir qu'il a de se passer de l'étranger.

Le degré de la source est variable : quand elle est à sa plus grande richesse, elle porte jusqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube ; son plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres pesant d'eau par quart-d'heure ; ces eaux sont conduites de la source, par sa pente naturelle, à la saline de Bexvieux, par des tuyaux de bois de sapin, dans une distance de $\frac{1}{2}$ de lieue, où elle est reçue dans des reservoirs, & de-là reprise par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appelées bâtimens de graduation, qui peuvent la fortifier jusqu'à 27 degrés ; de-là elle passe par sa pente naturelle dans les bernés ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre source, foible, qu'on sépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de sapin, jusqu'à l'Aigle, lieu distant de-là de deux lieues.

Cette source est fort chargée de soufre & de bitume ; l'odeur en est forte, & l'on en voit sortir l'exhalaison en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'issue des galeries qui donnent entrée dans la montagne. Les lampes des mineurs enflamoient quelquefois cette matiere, sur-tout dans les galeries en cul-de-sac, où il n'y a point d'air passant, alors elle chassoit avec impétuosité tout ce qui lui résistoit, bruloit, pénéroit les corps ; il y avoit des ouvriers blessés & étouffés de la sorte ; pour éviter cet inconvénient, on établit de distance en distance de gros soufflets de forge, que l'on agitoit sans cesse pour chasser cette vapeur. C'est ainsi qu'on en usoit lorsque M. Dupin visita ces travaux ; cependant le sel de cette source est beau, bon, sain, cristallin, & blanc comme la neige ; le soufre contribue à lui donner cette blancheur, sans lui laisser son odeur.

On associe à cette dernière source, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les reservoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles sont, jusqu'à 25 à 27 degrés de salure ; on pourroit les pousser plus loin, mais l'eau trop chargée de sel devient gluante, pâteuse, & ne coule plus aisément par les petits robinets destinés à la repandre en forme de pluie, sur différens étages de fascines qu'elle doit traverser pour arriver à son bassin ; elle s'y attache, se fige, empêche l'effet de l'air, & par conséquent de l'évaporation, quand le tems est convenable, c'est-à-dire gai & sec ; on pousse la graduation depuis un degré & demi jusqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux ; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il est inutile

d'insister sur l'importance d'économiser le bois.

Comme ce n'est point ici un système nouveau dont l'événement soit équivoque, ni de ces imaginations philosophiques, tant de fois proposées, souvent essayées, mais dont l'essai en grand a toujours trompé la promesse; que c'est au contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la saline de Slutz en Alsace, dans les deux salines de Suisse, & dans celle de Savoie, c'est refuser un avantage certain que de ne pas user d'une telle découverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la saline de Moutiers en Tarentaise; ce sont même les seuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos salines, non plus que le reste de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les services que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la saline de Moutiers, où il fit construire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 piés de large, sur 25 de haut, à prendre du rez-de-chauffée jusque sous la sablière. La masse d'épines par où les eaux se filtrent, a 6 piés de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le bassin ou cuve basse, jusqu'à la sablière; ces cuves basses sont fournies par le grand réservoir, dont les eaux sont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il est nécessaire, par plusieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Isère donne le mouvement; les eaux sont poussées par la graduation depuis 2 degrés, qui est leur état naturel, jusqu'à 25 & 27.

Le degré s'estime par la livre sur le cent, ainsi la salure est à 20 degrés si l'évaporation étant faite sur 100 livres, il en reste 20.

SALINE DE DIEUZE, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture superficielle seroit la même qu'aux anciens, c'est-à-dire de 28 piés sur 24; les côtés en talud, dont la ligne de pente seroit le côté d'un triangle équilatéral; la distance de l'aire à la poêle, inégale, savoir de 4 piés à l'embouchure, finissant à deux au plus, à l'endroit de la sortie; il n'y auroit qu'une ouverture de 2 piés de large, & de 4 piés de haut, pour jeter le bois; cette ouverture, avec un châssis ou huisserie de fer, à laquelle seroit suspendue une porte brisée de même matière, que l'on ouvreroit ou fermeroit selon le besoin; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poêle, tout son quarré seroit exactement fermé pour concentrer la chaleur; l'ouverture du derrière, ou la cheminée, auroit 2 piés de haut, sur 8 piés de large; ayant remarqué que la chaleur qui sort par cette ouverture étoit fort considérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 piés de large, sur 12 de long, finissant à 7 piés; l'on appliqueroit dessus un poëlon de même dimension; l'ouverture ou cheminée de ce second poëlon, donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troisième, à 7 piés de base, finissant à 4, sur 7 à 8 piés de long, ensorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons, ressembleroit à des cônes tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, destiné pour laisser échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pié de haut, sur 18 pouces de large, & pourroit se fermer par un registre. *Voyez le plan ci-dessus.* Dans les bâtimens qui auroient assez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvu qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y seroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il se répandroit moins au-dehors, il seroit moins diminué au-dedans par l'accès de l'air froid, &c.

On a exécuté ces idées à Dieuze, & c'est tout ce qu'il y a de remarquable; du reste, le sel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteaufalin.

SALINE DE ROZIERE, particularité des poëles de Roziere. Derrière les poëles il y a des poëlons qui ont 21 piés de long sur 5 de large, & derrière ces poëlons une table de plomb, à peu près de même longueur & largeur, sur laquelle sont établies plusieurs lames de plomb posées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment plusieurs circonwallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire*; la destination de l'exhalatoire est d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui sort par les tranchées ou cheminées de la grande poêle, & de dégorger l'eau avant qu'elle tombe dans la grande chaudière.

Particularités de la fabrication de sel au même endroit. Lorsque les maréchaux ont mis la poêle en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu sous le poëlon, avec des éclats de buches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle se rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire grasse, autant qu'il a été possible d'en ramasser, ce sont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du sel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue, a été abondante, elle suffit seule à l'opération; si on juge qu'il n'y en ait pas suffisamment, on jette dans le poëlon du sel de focquement: c'est ainsi que l'on appelle le dernier sel qui reste au fond de la poêle, qui est d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce sel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foiblesse des eaux est très-susceptible: le mauvais tems, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, &c. peuvent faire cesser & baisser la poêle à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire schlotter, tout se perdrait sans former du sel.

Lorsque l'eau, versée des exhalatoires dans le poëlon où est la muire ou le sel de focquement, se dispose à bouillir, on remplit entièrement de bois le fourneau de la grande poêle, en laissant des jours entre les buches que l'on croise à cet effet; on allume ce bucher, & sitôt que la poêle a pris chaleur, on l'arrose avec la composition du poëlon, que l'on puise avec des vaisseaux appelés *scillotes*.

Quand le fer de la poêle est bien chaud, & qu'il commence à être encrouté de sel formé par l'arrosement susdit, on y laisse entrer l'eau naturelle jusqu'à ce qu'elle soit à peu près pleine; ensuite on donne quatre chaudes consécutives, c'est-à-dire qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la dernière chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces especes de caisses de fer, avec une ancre, qui se posent aux angles & le long des côtés de la poêle, & dans lesquels le schlot se dépose.

Cette première opération se fait par le maître, le salineur & le bœuf; c'est ainsi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charrettes, le jette sur la poêle, & fait les autres menus services.

A trois heures après midi le focqueur se charge de la poêle, il donne la dernière chaude avec le salineur qui se retire à six heures; le focqueur rabat les braises, & laisse couler de nouvelle eau du poëlon dans la poêle, suivant la force de sa muire; on ne commence à tirer le sel que le 3^e ou 4^e jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois assez abondamment, suivant les accidens survenus pendant la cuisson.

On compte le salinage par abattues, les abattues par tour, le tour est de 24 heures, & il y en a 13 dans

une abattue ; chaque tour commence à 4 heures du matin : le produit en sel est plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *saline* que cinq ouvriers , parce qu'ils ne sont pas obligés à travailler le bois.

L'été est la saison la plus favorable au salinage , il y en a bien des raisons qui se présenteront.

mois.	abattues.	cordes de bois.	muids de sel.
Janv. 1737	15	2550	517
		5270	1097
	8 16	2720	580
Août	7 15	2550	
		5219	669
Mai	8 16	2669	1320
			661

On a choisi pour cette comparaison deux mois d'hiver , pendant lesquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à-peu-près le même que dans deux mois d'été.

Lorsque la muire ou l'eau des sources salées , a senti le feu pendant quelque tems , elle devient trouble & elle commence à déposer un corps étranger , de couleur cendrée , gras au toucher , grumeleux ; en continuant de le frotter entre les doigts , on le croiroit plein de sablon assez fin ; cette matiere se nomme *schlot* , ou *terre & crasse de poêle* ; c'est cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille ; elle se durcit sur le fond de la poêle , devient aussi solide que de la pierre commune , & lie le premier sel qui tombe sur fond ; son dépôt progressif est fini lorsque le grain de sel commence à paroître à la superficie de la muire.

Pour diminuer l'épaisseur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers , on se sert des augelets , le *schlot* s'y dépose ; on le jette , parce qu'on fait par expérience qu'il ne contient presque point de sel ; il fait périr les arbres , s'il pénètre jusqu'à la racine ; en le travaillant avec art & sans mélange , on en tire un sel pareil à celui d'Épse.

On en tire encore d'autres sels ; en l'examinant , il donne des cristaux depuis 6 jusqu'à 18 & 20 lignes de long , & depuis 1 jusqu'à $3\frac{1}{2}$ lignes de largeur ; ce sont des prismes à six pans irrégulièrement réguliers ; les deux surfaces du petit diamètre sont à-peu-près doubles de largeur des deux surfaces qui terminent chaque extrémité du grand diamètre ; chacun des deux bouts est terminé en pointe de diamans , par six triangles dont les bases sont égales aux deux plus larges superficies , & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation.
Pour former le sel de mer on dispose des aires ou bassins , qui ont beaucoup de superficie & peu de profondeur , dans lesquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles ; le soleil & l'air agissent sur cette eau , ils l'enlèvent , l'évaporent dans un espace de tems plus ou moins long , suivant l'ardeur du soleil , la qualité & l'activité du vent , étant à observer que la saison de l'été la plus chaude , est celle que l'on fait pour cette opération. Le sel , comme plus pesant que les parties aqueuses , demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit , l'action du soleil , les secousses & les ébranlemens de l'air , l'élevent seulement jusqu'à une hauteur de quelques piés , mais il retombe après quelques pirouetemens , ses parties se réunissent , se cristallisent , & forment enfin un corps solide , dont la figure est communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation ; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation ; celle de la nature se fait dans une disposition horizontale , celle de l'art dans une disposition verticale.

Les bâtimens de graduation sont à jour , élevés de 20 à 25 piés de la cuve à la sabliere ; on force l'eau

que l'on veut graduer , à monter par les pompes jusqu'au haut de ces bâtimens , d'où elle se distribue dans des augets de 4 à 5 pouces de largeur & autant de profondeur , disposés suivant la longueur du bâtiment , parsemés de petits robinets à six pouces de distance les uns des autres , qui ne laissent échapper l'eau que par gouttes , lesquelles rencontrant dans leur route une masse de falcines de 20 à 25 piés de haut , sur 10 de large , se subdivisent & multiplient leurs surfaces à l'infini ; en sorte que l'air auquel cette subdivision donne beaucoup de prise , emporte dans l'espace , comme une rosée , les parties douces de l'eau qui se sont trouvées soumises à son action , pendant que les parties qui demeurent chargées de sel , déterminées par le poids , décrivent constamment une perpendiculaire , & se précipitent dans le bassin destiné à les recevoir , d'où elles sont ensuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre division d'augets , pour retomber , par la même manœuvre que ci-devant , dans une autre division de bassin , & successivement jusqu'au dernier , le nombre étant proportionné au degré de la salure de l'eau. On donne aux plus foibles , telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés , jusqu'à sept divisions , & l'on peut les pousser jusqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne saison.

Plus la disposition des bâtimens est parfaite , plus les différentes économies sont sensibles. Leur forme , leur exposition , la maniere d'élever les eaux , l'attention au progrès de la salure pour éviter un travail inutile & ménager un tems précieux , le gouvernement des robinets qu'il faut conduire suivant les changemens & le caprice du vent , & mille autres détails que l'on croiroit indifférens , sont d'une importance extrême.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer une source salée , il en faut connoître avec précision la possibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale , de même que de l'économie qui en résulte , on dira que pour faire par le moyen de la graduation 7000 tonneaux de sel de 650 pesant chacun , avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour $\frac{1}{2}$, il faut 3000 piés de bâtiment & 5000 cordes de bois , & que sans cela , il en couteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne connoît point l'auteur de cette machine ; mais il est à présumer qu'elle est fort ancienne , & que la *saline* de Soultz en basse Alsace , a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la suite. C'est sûrement la plus ancienne. Celles de Suisse , de Savoie & d'Allemagne sont absolument modernes , & il est étonnant que l'on n'ait pas plutôt fait attention à celle de Soultz , qui est sur le grand chemin de Strasbourg à Mayence , & exposée à la vue de tout le monde. Il n'y a personne à Soultz ni aux environs , qui sache l'origine de cette *saline* ; le plus ancien titre qui existe est un contrat d'acquisition de 1665.

Elle subsistoit avant les guerres de Suede , pendant lesquelles elle fut ruinée. Rétablie à la paix , elle fut donnée à emphithéote par la maison de Fleckenstein à celle de Krug , moyennant le dixieme du produit en sel. Krug la rendit à Furst , qui la répara de nouveau. Cette *saline* peut fournir annuellement environ 140 muids , de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines salantes passent par des carrieres souterraines de sel gemme , où elles se chargent de parties de sel , & contractent un degré de salure plus ou moins fort , suivant qu'elles en parcourent sans interruption un plus ou moins long espace , étant à observer que ces roches sont par veines , par couches & par cantons ; & c'est la raison pour laquelle on voit côte à côte une source d'eau douce & une autre d'eau salée ; desorte que la terre étant extrêmement variée dans sa composition , les eaux qui en

Sortent participent de tous les différens modes, & elles se trouvent imprégnées de parties de sel à proportion des différences de leurs positions.

La mer est trop éloignée pour s'imaginer qu'elle soit la cause de la salure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un si long trajet, se dépouilleroit nécessairement de son sel, à-moins qu'on ne supposât qu'elles sont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large, ce qui s'oppose à la raison & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces sources vient par différentes embouchures, & qu'elles croissent ou diminuent suivant que la saison est sèche ou pluvieuse.

On remarque même que plus elles sont abondantes, plus elles sont salées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de vitesse, elles frappent avec plus de violence & émoussent avec plus de facilité les angles des sinuosités qu'elles parcourent, & en entraînent aussi les particules jusqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous restoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoissance suffisante de ce que c'est que les *fontaines salantes*; & les usines qu'on appelle *salines*. Voyez encore les articles SEL, SEL GEMINE, SEL MARIN, & l'art. suiv.

SALINES DE FRANCHE-COMTÉ, il y en a deux dont l'abondance des sources, la qualité des eaux, & le produit en sel sont fort différens. La *saline de Montmorrot* inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a sur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raison, elle a été oubliée pendant plusieurs siècles, & c'est seulement vers le milieu de celui-ci que l'on a pensé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *saline* de *Salins* subsiste, elle a toujours été entretenue avec un soin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les souverains à qui elle a appartenu. Elle est beaucoup plus considérable que l'autre, & c'est par elle que nous commencerons cet article.

SALINE DE SALINS, (a) elle est divisée en deux parties que l'on distingue par *grande* & *petite saline*. Il y a une voûte souterraine de 206 piés de longueur, 7 piés 5 pouces de haut, & 5 piés de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, en sorte qu'elles ne sont ensemble qu'une seule & même maison. Elle est située au centre de *Salins*, dans une gorge fort étroite. Le rempart la sépare de la rivière de *Furieuse*, & elle est fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naissance & le nom. Car *Salins* a commencé par quelques habitations construites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du sel.

Les eaux précieuses de cette *saline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que *S. Sigismond*, roi de *Bourgogne*, donna au commencement du vij. siècle, pour doter le monastere d'*Agaune*. Ce monastere posséda dès-lors *Salins* en toute propriété jusqu'en 943, que *Meinier*, abbé d'*A-*

(a) La ferme générale soustraitant depuis long-tems la *saline* de *Salins*, il y a deux régies dans cette *saline*: celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la suite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale consiste à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les sels formés; en faire faire les livraisons, percevoir le prix des sels d'ordinaire & *Rozieres*; des *Salaires*, *Bez* & *Pouffets*, & de payer les dépenses assignées sur le produit.

Ses employés sont un receveur général-inspecteur, un contrôleur des salines, un contrôleur à l'emplissage des bosses, un contrôleur au pesage, un contrôleur-géometre, deux contrôleurs aux passavants, huit guettes, faisant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrières qui sortent des salines; deux gardes attachés à la saline.

gaune, le donna en fief à *Albéric*, comte de *Bourgogne* & de *Mâcon*. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette saline est de beaucoup antérieur au vij. siècle. *Strabon* assure qu'on faisoit grand cas à *Rome* des chairs salées dans le pays des *Séquanois*; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la saline de *Salins* plutôt qu'à celle de *Lons-le-Saunier*, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La grande saline occupe un terrain irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La petite saline placée au septentrion de la grande, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette dernière renferme un puits appelé puits à miire. Il est à 66 piés de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 piés de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un carré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (b) qui dans 24 heures produisent 160 muids, mesure de *Paris*. L'eau claire, transparente, & à 17 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 piés de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent les eaux de 4 sources (c) une fois plus abondantes que les deux premières; mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées petites eaux. On en élève une partie pour des usages qui seront expliquées dans la suite.

En termes de saline, l'on entend par degrés la quantité de livres de sel renfermées dans cent livres d'eau; c'est-à-dire que 100 liv. pesant d'eau des deux premières sources qui sont à 17 degrés, rendront après l'évaporation, 17 liv. de sel; & par la même raison, 100 liv. des quatre dernières sources, ou petites eaux à 5 degrés, n'en rendront que 5 liv. La pinte de *Paris* des eaux à 17 degrés, contenant 48 pouces cubes, pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 degrés, pese 32 onces $\frac{1}{8}$.

On connoît le degré des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le degré. Sur cette opération, on a établi une éprouvette qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette éprouvette est un cylindre d'étain, d'argent, &c. que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matière rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les degrés, par le nombre des lignes qui s'aperçoivent au-dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'éprouvette soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un degré de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opé-

(b) Il y en a même trois: 1°. la bonne source a dix-sept degrés: 2°. le surcroît a dix-huit degrés deux tiers: 3°. le vieux puisoir; mais cette dernière source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premières que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie le vieux puisoir dans le puits des petites eaux.

(c) La première est le vieux puisoir dont on a parlé dans la note précédente: la seconde s'appelle le durillon; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

ration. L'étain paroît préférable à l'argent ; parce qu'il ne se charge pas de verd-de-gris ; & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en est servi, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici, qu'il n'y a que les matieres salines qui marquent à l'éprouvette ; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y infinue même jusqu'à une quantité assez considérable, sans la faire augmenter de volume ; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangères, si on la met à l'éprouvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en usage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'est-à-dire qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre ; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette saline, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore aujourd'hui suivant l'ancien usage.

La grande saline renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources, salées & douces. Le premier est appelé *puits d'amont* ; & le second, *puits agray* ; & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterraines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'amont* ; on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 piés de long, sur 15 piés de large, sous lequel se trouve un grand nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *Dict. de Commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (d), & couverte par des trapes qu'on l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (e) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipients ménagés dans un même bassin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins. (f) Elles fournissent par demi-heure

(d) Les cinq premières sources formées de différens filets, se réunissent dans le plus grand des deux récipients, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La première, dite *les trois anciennes*, est à onze degrés de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb* ; elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisième ou la *petite roue*, est à douze degrés.

La quatrième est nommée *la nouvelle source* ; les eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquième dite *la troisième changeante*, est à quatre degrés & demi.

(e) Il y a deux préposés pourvus d'office par le roi pour veiller à l'entretien du conroi qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des salines, lorsqu'ils vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline & l'autre pour la petite.

(f) La pinte de Salins contient 64 pouces cubes, & il faut 249 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins est donc de 1544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 degrés. Les autres, à l'exception de deux nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 degrés, ou même la plupart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *première & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisième changeante, sont à 2 degrés $\frac{2}{3}$. & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amène dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (g) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

La voûte en cet endroit a 39 piés de haut, à compter depuis le fond des récipients, jusques sous la clé des arcades, & 44 piés de largeur : le tout à une seule arcade & sans piliers. Elle est construite ainsi dans la longueur de 178 piés ; de-là elle n'a plus que 17 piés de haut sous clé, sur 20 de large, & 148 de longueur ; cette partie sert à communiquer aux sources dites *le puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 piés de large, sur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extrémité un plancher de 13 piés de large sur la longueur de 25 ; sous lequel sont sept petites sources salées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'amont*, & conduites par des rigoles de terre glaise dans un petit bassin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la source. De ce bassin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles sont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toises de longueur au récipient des eaux salées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il sort encore une source nommée *la chevre* ; elle est à 10 degrés, & se mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit observer que dans le nombre des sept premières sources, il y en a une, d'un produit peu considérable, qui tarit dans les tems de grande pluie, & ne reparoît que dans les tems de sécheresse. Autour du plancher qui les couvre, il se trouve encore huit ou dix petites sources presque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber ensemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les sources salées des trois puits fournissent dans 24 heures 527 muids, dont le mélange dans la cuve *du tripot* est ordinairement à 14 degrés. Elles sont mesurées le premier de chaque mois en présence des officiers de la juridiction des salines, & des préposés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-dessus ont été calculées, de même que le degré des eaux, sur le produit total de plusieurs années dont on a tiré le commun. Ces sources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe ; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les sources produisoient davantage. En général, plus le produit des sources augmente, & plus elles sont salées ; elles paroissent toutes venir du couchant, & passer sous la montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-André.

Les eaux salées & douces des deux salines sont élevées (h) avec des pompes aspirantes, au moyen

(g) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premières, lorsque l'on fait la reconnaissance juridique des sources. C'est à-peu-près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamans, y mêloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat & de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand-mère imbécille seroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule ?

(h) Quatre charpentiers attachés aux salines sont chargés de

d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux salées sont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appelé *tripot*; c'est une vaste cuve toute en pierres de taille asphaltée, & garnie en-dehors de terre glaise bien battue; elle contient 5568 muids, mesure de Paris. De-là ces eaux sont encore élevées avec des pompes, & distribuées par plusieurs cheneaux dans les nauds ou réservoirs, établis près des chaudières où elles sont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire ensuite lorsque la chaudière est remplie, les pompes qui élèvent les eaux douces ou peu salées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux salées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les sources douces de la grande *saline*, ainsi que les eaux qui ont servi aux machines hydrauliques, commence à l'extrémité de la voûte du *puits d'amont*. A cet endroit élevé de 10 piés au-dessus du niveau des sources salées; on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De-là le canal continue jusqu'à l'autre extrémité de la voûte dite le *puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique construite pour les pompes de la cuve du *tripot*; alors il est fait en voûte, & passe sous la ville de Salins, à 25 piés de profondeur. Il a 332 toises de longueur; 4 piés de large, sur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extrémité de la voûte du *puits à gray*, jusqu'à l'endroit où il jette ses eaux dans la rivière de Furieuse.

Les eaux douces ou peu salées du *puits amuré* à la *petite saline*, ainsi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élèvent, sont aussi reçues dans un canal de 53 toises de longueur, du même nom & de la même construction que celui de la *grande saline* auquel il se réunit.

Les voutes souterraines qui renferment les sources des puits *d'amon* & *agray*, regnent sous le pavé de la *grande saline*, du septentrion au midi; leur longueur totale est de 502 piés. On en attribue la construction aux seigneurs de la maison de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la personne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, sire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux salées de la *grande* & de la *petite saline*, se rassembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient distribuées dans les réservoirs établis près des chaudières.

Ces chaudières ou *poèles*, toutes désignées par un nom particulier (*i*), sont au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par-derrière. Il y en a deux à la *petite saline*, & sept à la *grande*. Chaque chaudière avec son *poëlon* a un emplacement séparé, & un réservoir ou *naud* fait de madriers de sapin pour y déposer les eaux nécessaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*); il a 64 piés de long sur 38 de large.

Toutes les *poèles* sont de figure ovale, & les *poëlons* de celle d'un carré long plus étroit dans le bout opposé à celui qui touche la chaudière. Les dimensions communes d'une *poêle* sont de 27 piés 2 pouces de longueur, 22 piés 8 pouces de largeur, & 1 pié 5 pouces de profondeur. Elle contient 90 muids d'eau; celles du *poëlon* sont de 18 piés de

entretien des rouages, & des ouvrages qui sont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les grosses réparations, sont au compte du roi.

(*i*) Les chaudières de la *grande saline* sont *beauregard*, *châtelain*, *comteffé*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet*, & *petit bief*. Celles qui sont à la *petite saline* s'appellent l'une chaudière du *creux*, & l'autre chaudière de *soupat*.

(*k*) Chaque *berne* est distinguée par le nom de la chaudière qu'elle renferme.

long, 10 piés 6 pouces de large, & 1 pié 3 pouces de profondeur; il contient 30 muids. L'un & l'autre sont composés de platines (*l*) de fer cousues ensemble avec de gros clous rivés, & sont suspendus sur un fourneau, la *poêle* par 135 barres de fer de 4 piés de longueur, & le *poëlon* par 20 autres barres longues de 6 piés. Ces barres appellées *chaines*, sont rivées par-dessous la chaudière, & accrochées dans le dessus à des anneaux de fer tenans à des pièces de bois de sapin (*m*), qui traversent la largeur de la *poêle*, & sont appuyées sur deux grosses poutres qui soutiennent quatre dés de maçonnerie appellés *pires*, qui s'élevent de 3 à 4 piés aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau est creusé dans le terrain en même longueur & en même largeur que la *poêle* & le *poëlon*. Le devant fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 piés 6 pouces de hauteur, sur 15 à 16 pouces de largeur. C'est par-là que l'on jette le bois sur une grille de 10 piés de long & de 4 piés de large, placée à 6 piés de distance de la gorge du fourneau, sous le milieu de la *poêle* dont elle est éloignée de 4 piés 6 pouces. Cette grille est composée de gros barreaux de fonte, distans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braise puisse tomber dans un fondrier de 3 piés 6 pouces de profondeur & de 4 piés de largeur, creusé depuis l'extrémité de la grille jusqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braises. Depuis les bords du fondrier, le terrain s'éleve en talud jusqu'aux côtés de la *poêle* (*n*); de façon qu'il n'en est plus qu'à 8 pouces de distance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille jusqu'à l'extrémité du *poëlon*, dont alors il ne se trouve plus éloigné que de 10 à 11 pouces. Le fourneau est fermé tout-au-tour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 soupiraux de 15 pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, suivant les besoins.

L'activité du feu se trouve dans le centre de la *poêle*: l'air fait couler la flamme sous le *poëlon* (*p*), & la fumée s'échappe derrière par une ouverture de 6 à 7 piés de largeur, sur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du sel se fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernés à-la-fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*): en sorte que les 16 cuites consécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même *poêle*. On fait dans le même tems 16 cuites au *poëlon*, & le sel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la *poêle* (*r*). La

(*l*) Les platines du fond s'appellent *tables*; celles des bords *versats*, dont le haut est terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toises*.

Les *poèles* sont composées de 350 tables; de 100 versats, de 145 chaines, & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pièces de bois est *traversiers*. Elles sont au nombre de 22, distantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarrissage. Les deux poutres sur lesquelles elles sont appuyées, s'appellent *pannes* ou *pesnières*.

(*n*) Les murs des côtés de la *poêle* se nomment *macelles*.

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la *poêle* s'appelle *rond*.

(*p*) Les *poëlons* ne sont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils sont en usage dans la *saline* de Salins. C'est M. Dupin, fermier général, qui les y a introduits. Il en résulte une épargne en bois considérable, & relative à la quantité d'eau que l'on bouillit au *poëlon*, sans augmenter sensiblement le feu de la *poêle*.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures; mais le sel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le tems de scheloter assez, ni le sel celui de se former. Aussi étoit-il sans consistance, & comme de la poussière.

(*r*) Les *fevres* ou *maréchaux* chargés de l'entretien des *poèles*, car on n'en fait jamais de neuves à Salins, étoient autrefois pourvus de leur office par le roi; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation, & étoit contre le bien du service. On a supprimé ces chargés, & les *maréchaux* sont à présent aux gages de l'entrepreneur, qui avec des appointemens fixes,

raison de cette différence est que l'on ne remplit jamais le poëlon déjà beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faisant plus vite, on puisse y remettre de l'eau pour la cuite suivante, pendant qu'il y a encore du feu sous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui soutiennent la poêle & le poëlon, c'est-à-dire, en les affujettissant toutes à porter également; 2°. en nattant avec de la filasse les joints & les fissures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux; 3°. en enduisant la surface de la poêle & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrêmement salée, appelée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du sel en grain: ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Ensuite, & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu sous la poêle pour faire sécher lentement la chaux, & on l'arrose avec cette même muire cuite; ce qui s'appelle *essaler*, pour que le tout forme un mastic capable de boucher exactement les fissures, & d'empêcher la poêle de couler (s).

Le travail d'une cuite est divisé en quatre opérations, connues sous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les secondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poêle les eaux de son réservoir; elle dure quatre heures, pendant lesquelles on fait du feu sous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle se remplit. Lorsqu'elle est pleine, le service des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par-dessus les bords; le service des secondes heures dure aussi quatre heures. Il consiste à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu-à-peu, afin que le sel, qui commence alors à se déclarer puisse se configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, dernière opération de la cuite, dure cinq heures, pendant lesquelles l'ouvrier jette peu de bois, & seulement pour entretenir le feu, jusqu'à ce que le sel soit entièrement formé, & qu'il ne reste que très-peu d'eau dans la poêle.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes nommées *tirari de sel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers ap-

leur accorde encore onze deniers par charge de toute espece de sel formé, afin de les intéresser par-là à apporter tous leurs soins à l'entretien des chaudières, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *salines* sont à présent au nombre de neuf; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(s) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau se portant contre le fond de la poêle, la tourmente, la bossue, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire passant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'est ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte sur les traverses de la poêle, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place ou la chaudiere est percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'est pendant le tems des *coulées* que se forment les *salaignes*. La chaleur du fourneau saisissant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le sel au fond de la poêle, où, lorsque la *coulée* est longue & considérable; il forme des especes de stalactites qui pesent jusqu'à 30 ou 40 livres; on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau est refroidi. Les petits morceaux de *salaignes* qui se trouvent dans les cendres des ouvriers ou des fourneaux, se nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la grosseur.

Il sembleroit aux chimistes que ces matieres exposées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conserver de salure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu, doit se dissiper entièrement, & laisser à nud la base alcaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les *salaignes* contiennent encore beaucoup de parties salines; les pigeons en sont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empressement cette espece de pétrification.

Les soins que l'on apporte aujourd'hui aux poêles de Salins empêchant presque entièrement les *coulées*, & par conséquent

pellés *aides*, l'enlèvent dans des gruaux (t) de bois, & le portent partie dans les magasins du sel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorsque tout le sel est enlevé, on remplit la poêle pour une seconde cuite, & ainsi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes sont attachés au service de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (u), travaillent ensemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Ensuite ils se relevent pour le travail de la cuite; en sorte que chacun d'eux faisant une de ces quatre opérations, se trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent aussi *femmes de berne*; l'une dite *tirari de feu*, est occupée à tirer quatre fois par cuite les braises qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle employe à cet usage une espece de pelle à feu longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fonds ont un pié d'élevation. Cette pelle est attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épit*. L'autre femme dite *steignari*, éteint la braise avec de l'eau, à mesure que la premiere l'a tirée. Toutes les deux sont encore chargées de tirer le sel aux bords du poëlon, lorsqu'il y est formé; les *tiraris de sel* dont on a parlé, ne sont que pour la chaudiere.

Les seize cuites consécutives qui composent une remandure, produisent communément 1200 quintaux de sel, & consomment environ 90 cordes de bois. Une corde a 8 piés de couche, sur 4 piés de hauteur; & la buche a 3 piés & demi de longueur. On fait année commune dans les salines de Salins 132 remandures, qui produisent autour de 158000 quintaux de sel blanc comme la neige, & agréable au gout, pour la formation desquels on consomme près de 11800 cordes de bois (x).

Après que la remandure est finie, on enleve le

la formation des *salaignes*, les fayanciers qui en faisoient grand usage pour leur fabrication, prennent pour y suppléer, des équilles des poêles. Ils les achètent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de sel. On vendoit les *salaignes* 15 liv. le quintal, ce qui étoit plus cher que le sel, & les équilles leur sont données pour 10 liv.

(t) Le portage des sels enlevés de la chaudiere se fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les *aides* qui en sont chargés ont chacun 13 sols 4 den. par remandure de la grande *saline*, & 1 liv. 2 sols 2 den. 2 tiers pour la petite *saline*.

Le montier de service compte les gruaux de sel sortis de la chaudiere, sur le pié de dix pour onze, qui sont effectivement portés dans les magasins. Le onzieme est retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, six à la grande *saline* & deux à la petite. Leurs fonctions sont de veiller sur toutes les parties du service de la formation des sels; suivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil sur l'entretien des rouages, enfin sur tout ce qui a rapport au bien du service.

Ils se relevent à la grande *saline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(u) Il y a trente-six ouvriers & dix-huit femmes de berne.

(x) L'entrepreneur avec qui la ferme générale soustraite pour la formation des sels, & toutes les opérations qui y sont relatives jusqu'à leur délivrance, est tenu tant par son traité (voyez celui de 1756 avec Jean Louis Soyer), que par les arrêts des 24 Mars 1744, & 30 Mars 1756, de réduire la consommation des bois nécessaires pour la cuite des sels; à la quantité de 15784 cordes; & de former par an 15973 quintaux 40 livres; ou 111684 charges en toute espece de sels; les charges évaluées sur le pié de 135 liv. Le prix lui en est payé à raison de 2 liv. 6 sols pour les sels en grains, & de 2 liv. 15 sols pour les sels en pains.

S'il excède la quantité de bois qui lui est accordée, il le paye à raison de 24 liv. la corde; & si la consommation est moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *saline* pour la cuite des muires, y sont entassés en piles fort élevées, parce que l'emplacement est étroit. Ces piles se nomment *chalets*; ceux qui les élèvent *enchaleurs*; & leur manœuvre *enchalage*.

peu d'eau qui reste dans la poêle (y), & l'on trouve au fond une croute blanchâtre appelée *équille*, depuis 1 jusqu'à 3 pouces d'épaisseur, & si dure qu'on ne peut la détacher qu'en la cassant avec des marteaux pointus. Elle est formée du premier sel qui, se précipitant au fond de la poêle, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve; la pureté de l'eau salée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matières étrangères; elles sont presque toutes enlevées par les bassins que l'on met dans la poêle, pour que l'ébullition de l'eau les y fasse déposer, & il s'y en mêle fort peu avec l'équille, dont 18 livres en rendent 17 d'un sel très-bon & très-pur. On la brise sous une meule; ensuite elle est fondue dans de grands bassins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui se chargent des parties de sel qu'elle contient. On met assez d'équilles pour que les eaux puissent acquérir quatorze degrés de salure, & alors elles sont aussi envoyées à la cuve du tripot.

Le sel en grains que l'on doit délivrer en cette nature est porté de la chaudière dans des magasins nommés *étuilles de sel trié*. Il y en a neuf (z) dans la grande *saline* pour contenir ces sels, & leur faire acquérir le dépôt de six semaines convenu par les traités avec les Suisses, auxquels ils sont destinés. Le tems du dépôt se compte du jour où l'étuille est remplie. Ces neuf magasins peuvent contenir ensemble 5 000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *saline*, où tout le sel en grain est ensuite formé en pains.

De ces neuf magasins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au-dessous: l'une est construite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égoût du sel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvième étuille n'a, au lieu de cuve, qu'un chéneau qui conduit son égoût au tripot. C'est cet égoût des sels que l'on nomme *muire cuite*; elle est ordinairement à 30 degrés (a). On la conduit dans une cuve particulière, où l'on amène aussi des *petites eaux* à 5 degrés du puits à muire, ainsi que les *changeantes* du puits d'amont, jusqu'à ce que le mélange total ne soit plus qu'à 14 degrés; alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du tripot.

Le sel en grains, que l'on destine à être formé en pains, est porté, au sortir de la chaudière, dans une grande salle appelée *ouvroir*. Chaque *berne* a le sien; l'*ouvroir* a environ 60 piés de long sur 30 de large: dans un coin de chacun sont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plan incliné s'appelle *sille*, & sert à déposer les sels en grains que l'on apporte de la poêle; l'autre partie, nommée *massou*, est faite avec des madriers creusés d'environ 6 pouces, & destinés pour y fabriquer les pains. Un petit bassin reçoit les muires qui s'égoûtent du sel déposé sur la *sille*; il y est attaché, & on l'appelle *l'auge du massou*. Cette muire sert pour paître le sel dans le *massou*, & aider ses parties à se ferrer plus aisément.

Quatre femmes (b) sont chargées de former & de

(y) Cette eau, qui est le résidu de 16 cuites, s'appelle *eau-muere*; elle est très-salée, mais chargée de parties grasses & huileuses. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(z) Les neuf étuilles des sels en grains ont chacune un nom particulier; étuille de Me François, Pierre vers comtesse; Pierre vers glapin; les Allemands vers comtesse; les Allemands vers glapin; beauregard; roziere; la potefne & les biefs.

Elles ont chacune deux serrures à clés différentes, dont l'une est entre les mains du contrôleur à l'emplissage des bossés, l'autre entre celles des moutiers.

(a) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de salure; lorsqu'on l'a portée à ce point, elle est saturée, & ne fond plus le sel qu'on lui présente.

(b) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix sous de fixe par remandure, & 10 livres 6 sous 8 deniers par 400 champs de sel de toute espèce; ce qui fait pour chaque ouvrière

fécher les pains de sel. Elles ont chacune leurs fonctions particulières: la première se nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuëlle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le sel qu'elle a paître.

La seconde se nomme *fassari*. C'est elle qui donne la dernière forme au pain en passant les mains par-dessus pour l'unir, & ôter le sel qui excède l'écuëlle; ensuite elle la renverse dans une autre plus grande, appelée *fiche*, qui est remplie de sel épuré, détache le pain du moule, & le porte sur le sel en grains qui est uni sur la *sille*.

C'est-là que les deux autres femmes, nommées *fécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font sécher sur la braise (c) qui est allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute sa longueur.

Six rangs de pains de sel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire sécher un de ces feux. C'est à cet usage que l'on emploie les braises tirées des fourneaux des bernés; mais elles ne suffisent pas, & l'on est encore obligé d'en acheter (d).

Après que les pains sont séchés, les *fécharis* les enlèvent de dessus les braises, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir*: ensuite vient un ouvrier qui les range dans une espèce de panier de la largeur du pain, & assez haut pour en contenir douze l'un sur l'autre. Il est construit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater*; celui qui la fait, *benatier* (e); le panier, *benaton*, & lorsqu'il est rempli de 12 pains de sel, *benate*, dont quatre font une charge. Lorsque ces sels sont *enbenatés*, on les porte au-dessus de l'*ouvroir* dans le magasin, appelé *étuille de sel en pains*.

Tous les sels formés dans les *salines* de Salins se délivrent tant aux cantons suisses, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du sel en pains, & le sel en grain, appelé *sel trié*, est uniquement destiné pour les Suisses.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps helvétique pour une fourniture au volume de 8250 bossés de sel en grains. La *bossé* (f) est un tonneau de sapin, qui a des mesures

re 2 deniers $\frac{27}{4}$ par 75 pains de sel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, sont au nombre de 40, dont 28 à la grande *saline*, & 12 à la petite.

(c) Lorsque les braises qui ont servi au dessèchement des pains de sel sont consumées, on en lessive les cendres pour en extraire les parties salines que les pains de sel y ont laissées. Cette opération a un inconvénient, c'est que si l'on retire le sel marin, on extrait en même tems le sel de cendre qui l'altère: on emploie à cet usage les petites eaux du puits à muire.

(d) Avant d'employer les petites braises au dessèchement des sels en pain, on les met sur un crible de fer, pour en séparer la poussière & toutes les parties trop menues; c'est cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en distingue de deux espèces dans la *saline* de Salins; le *chanci noir* est la criblure des braises qui sont amenées aux *salines*; & le *chanci blanc* est la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernés. Cette seconde espèce est beaucoup plus estimée & plus recherchée que la première: l'une & l'autre se donne en forme de gratification: la délivrance s'en fait dans des *besives* de bois.

(e) Le *benatier* est encore chargé de prendre les *benates* de sel sur la place, à mesure que les poulins les y apportent, & de les arranger sur les voitures des sauniers, après avoir vérifié le compte des charges des *benates*, & des pains délivrés pour chacune.

(f) Il y a deux espèces de bossés; les *longues* & les *courtes*: la dimension des premières est fixée à 1 pié 6 pouces 8 lignes de diamètre des fonds mesurés intérieurement à l'endroit des sables, ou traverses: 6 piés 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 piés 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les bossés *courtes* doivent avoir 1 pié 9 pouces de diamètre des fonds; 6 piés 8 pouces de circonférence, & 3 piés 1 fixes

fixes & déterminées. Elle est réputée contenir 560 livres de sel ; ainsi les 8250 *bosses* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces sels sont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magasins de Grandson & Yverdon en Suisse, où ils sont livrés à chaque canton à un prix fort au-dessous de ce qu'il en coûte pour la formation & pour la voiture (g).

On fournit de plus 4570 quintaux de sel en 816 *bosses* pour le remplissage, & pour les déchets que l'on suppose arriver dans la route. Cette quantité est délivrée *gratis* : ainsi le total des sels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, est de 50770 quintaux.

Indépendamment du sel en grain, on délivre en ponce 10 lignes de hauteur, mesurés de même que les longues.

La première espèce de *bosses* est la seule dont on se servoit précédemment ; mais la difficulté de trouver une quantité suffisante de douves assez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une espèce plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit sur la hauteur : ainsi les *bosses* longues & les courtes contiennent la même quantité de sel.

Le remplissage des *bosses* se fait par les manœuvres-aides au *poulinage* : ils chargent le sel du magasin dans des gruaux, & l'apportent dans la salle, où ils le versent dans la *bosse*. Après les quatre premiers gruaux versés, l'aide au *poulinage* destiné à la manœuvre du foulage, entre dans la *bosse*, foule le sel avec ses pieds, & continue ensuite la même chose de quatre en quatre mesures : cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorsque la *bosse* est remplie, on la laisse pendant huit jours sur son fonds, après lesquels l'aide au *poulinage* monte de nouveau sur la *bosse*, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de sel le vuide qui s'est formé ; ce qui s'appelle *fielina-gé*. Ce mot vient de l'allemand *vierling*, ou en l'écrivant comme il se prononce, *fieling*, quart, mesure de Berne. La *bosse* en doit contenir seize ; ensuite elle est fermée, numérotée, marquée, & mise en rang pour entrer dans les premiers péages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulin*s ont 16 deniers par *bosses*, pour y apporter le sel, les remplir & *fieliner*, suivant l'usage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi*, l'expédition de trois ou quatre cens *bosses* délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voient d'entrepôt en entrepôt jusqu'à Grandson & Yverdon.

Lorsqu'elles y sont arrivées, elles doivent encore y rester trois semaines en dépôt ; on les mesure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier passe pour déchet 9 pour 100 en dedans, c'est-à-dire qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, est tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux salles pour le remplissage des *bosses* ; l'une appelée la *grande salle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes ; la deuxième dite *salle de l'ancienne forge*, contient 400 *bosses* longues & 300 courtes.

Chaque salle a pour le pesage des *bosses* deux balances, dont l'une se meut par un balancier, & l'autre par un cric ; elle a aussi deux portes opposées pour la commodité des voitures, qui entrent par l'une afin de charger les *bosses*, sortent par l'autre : chaque porte a deux ferrures à clés différentes, qui sont comme celles des étuelles partagées entre le contrôleur à l'emplissage & le moutier.

On appelle *pousser* le sel qui se répand sur le plancher pendant le remplissage des *bosses*, & qui, foulé aux pieds par les ouvriers & les voituriers, ressemble à un sable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs bestiaux, & ils l'achètent dix livres dix sols le quintal : on en donne aussi par gratification aux voituriers qui les premiers frayent les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les *bosses*.

Quatorze ouvriers nommés *bossiers* travaillent à la fabrication des *bosses* dans un atelier qui est dans l'intérieur de la *saline*, & où on leur amène les douves, fonds & cercles nécessaires.

(g) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, payent la *bosse* de sel, 20 liv. 16 sols 4 den.

Fribourg, qui outre son sel en pains, a encore 1500 *bosses* de sel trié, le paye 23 liv. 6 sols 8 den. la *bosse*.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 sol 8 den.

Et le canton de Berne sur lequel on passe, & qui pour raison de ses péages, a 700 *bosses* de sel, les paye néanmoins beaucoup plus cher ; il en donne 28 liv. 5 sols.

Pour les 4300 charges de sels en pains qui sont fournis de plus à Fribourg, ce canton la paye à raison de 6 liv. la charge.

Tomc XIV.

core chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de sel en pain, du poids de 114 livres la charge, ce qui fait 4902 quintaux. Ce sel est levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paye non plus que fort au-dessous du prix de la formation.

Outre ces traités sur lesquels le roi donne une indemnité considérable à ses fermiers, il est encore fait par ceux-ci, suivant la possibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons protestans (h) pour 35 à 40 mille *bosses* : en sorte que la formation en sel de Salins pour les différens cantons suisses peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du sel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela est vrai, à l'exception des 164 quintaux de sel en grains distribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *salines*.

Avant l'établissement de la *saline* de Montmorot, celle de Salins fournisoit toute la province ; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de sel formé en pains.

Il y a neuf espèces de sel en pain ; & on les distingue par des marques particulières à chacune par leur grosseur & par leur poids. Tous les pains sont de forme ronde ; le dessous est à-peu-près convexe, & le dessus contient les marques distinctives. Les moules de chacune de ces espèces sont éralonnés sur des matrices qui restent au greffe des *salines*, & dont les originaux sont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces sels est faite une partie par charge ; la charge est composée de quatre *benates*, & la *benate* de douze pains ; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres : la destination & les prix en sont différens.

Des neuf espèces de sel rapportées ci-dessus, les trois premières, appelées *sel d'ordinaire* (i), sont accordées aux villes & communautés qui les font lever (k) chaque mois dans les *salines*. La quantité de

(h) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille *bosses* au volume, & au prix de 36 liv. 10 sols par *bosse*.

Elle a encore traité avec le canton de Berne pour lui fournir par an vingt quatre mille quintaux de sel trié, au prix de 6 liv. 10 sols par quintal. Une partie de cette fourniture est faite par la *saline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, sont de la même date. Ils sont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier Octobre 1744.

(i) Les trois espèces de sel d'ordinaire étant destinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne subsistoit anciennement dans cette province que trois bailliages, celui d'amont, celui d'aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles sous ces trois divisions, ainsi que les espèces de sel qui leur sont affectées.

Le *gros ordinaire* se délivre aux bailliages d'amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'aval.

Et le *sel de porte* à quelques communautés du voisinage de Salins, probablement pour les attacher au service des *salines*.

Quoique ces bailliages aient été supprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des sels aux villes & communautés, qui pour cette délivrance, sont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faisoient partie.

(k) C'est dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *saline* de Salins, ainsi que les magasiniers, y envoient lever les premières leur sel d'ordinaire, & les seconds le sel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces sels se nomment *fauniers*. Le receveur après avoir vu leur procuration, leur donne un billet de délivrance ; qu'ils vont porter à des employés établis sous le nom de *contrôleurs aux passavans*. Ces commis, au nombre de deux, enregistrent le billet, & expédient ensuite au nom de chaque communauté, avec celui du *faunier*, les *passavans*, qui le mois suivant, doivent être rapportés avec la décharge des échévins & des curés des lieux.

Les *passavans* sont donc des espèces de faux conduits qui

B B b

ce sel fut fixée en 1657 ; mais étant devenue insuffisante par l'accroissement des habitans , on y a suppléé par une quatrième espèce , dite *sel rosier* ou *d'extraordinaire*. Il en est formé différens magasins où chaque particulier va , suivant ses besoins , en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquième espèce de sel en pains est appelée *sel de Fribourg*. Voyez ci-dessus.

Les quatre dernières , dont deux sont en gros pains , appellés pour cela *gros salés* , se délivrent sous le titre de *sel de redevance* : 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des églises , communautés religieuses & hôpitaux de la province : 2°. pour une partie des *francs salés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement , de la chambre des comptes , des chancelleries , & d'autres officiers de la province ; on appelle *franc-salé* le droit qu'ils ont de lever , les uns *gratis* , & les autres à un prix très-modique , le sel qui leur est fixé : 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient sur les *salines*.

Ce droit étoit fort ancien : il venoit de ce que divers particuliers , au tems que les *salines* appartenoient aux seigneurs de Salins , s'étoient associés pour travailler aux voûtes qui renferment les sources. Pendant ce travail , ils avoient aussi découvert d'autres sources salées , & ils en avoient séparé quelques-unes qui se mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenser que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau salée qui se trouva divisée en 419 parts , lorsque les rois d'Espagne prirent possession de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellés *quartier* , & chaque *quartier* étoit de 30 feaux d'eau salée.

Les rois d'Espagne devenus maîtres des *salines* formerent le dessein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'église qui en possédoient la plus grande partie , vraisemblablement ensuite des dons qu'on leur en avoit fait. L'affaire fut portée à Rome , où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des ecclésiastiques. Leurs portions furent estimées , & l'on en créa des rentes & *redevances en sel* , comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce sont ces rentes & *redevances* , qu'on appelle *rachat de droit de muire*. (1)

Tous les bois qui se trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de la Salins ont été affectés pour la fourniture des *salines* , par un règlement de la cour du premier Avril 1727. Les forêts comprises dans ces quatre lieues , que l'on nomme *l'arrondissement des*

empêchent que ceux qui en sont munis , ne soient arrêtés par les gardes.

Les sauniers payent 13 deniers pour le chargement de chaque charge de sel levé à la grande saline , & 8 deniers seulement pour celui qu'ils lèvent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poullins* qui portent les sels au devant de la *saline* sur la place où l'on charge les voitures.

Le poullin auquel les sauniers donnent leurs billets de délivrance , les remet à mesure qu'il délivre la quantité de sel énoncée au guette , qui à la porte de la *saline* , compte sur un chapelet les charges que l'on en fort , & vérifie si elles quadrant avec l'énoncé du billet.

On oblige les sauniers d'amener à Salins douze mesures de blé , en venant lever leur sel ; faute de quoi il leur est refusé. Cette loi est très-sage pour prévenir les disettes auxquelles la ville seroit exposée sans cela.

(1) L'entrepreneur des *salines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés , dont voici les noms & les fonctions.

Deux *visiteurs des bois taillis* chargés de suivre l'exploitation des forêts appartenant tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs* , dont deux à la *saline* & un au chantier de la ville. Ils sont établis à l'entrée des deux *salines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures : si le voiturier est mécontent il fait mouler son bois.

Deux *buralistes* ; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs , & leur en donnent d'autres sur lesquels ils vont se faire payer du prix de leur voiture chez le *payeur des bois*.

salines (m) forment ensemble un total de 45340 arpens , dont environ les deux tiers sont au roi , & le reste appartient tant aux communautés qu'aux particuliers , qui ne sont pas les maîtres d'en disposer , & auxquels l'on n'accorde que le bois nécessaire à leurs usages. On leur paie le surplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 Janvier 1724 , un commissaire général pour l'administration & la police des bois , ainsi que pour les chemins & rivières de l'arrondissement. Cette administration est connue sous le nom de *réformation des salines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel , de toutes matières concernant la police & l'administration des forêts.

La réformation est composée d'un commissaire général , d'un subdélégué , d'un lieutenant , d'un procureur du roi , d'un substitut du procureur du roi , de deux gardes-marteaux , d'un ingénieur & directeur des ouvrages , d'un receveur des épices & amendes , de deux arpenteurs , d'un garde-général collecteur des amendes , de deux gardes-généraux , & de 38 autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *saline* une autre juridiction , à laquelle la maîtrise des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel , & sauf l'appel à la chambre des comptes de Dole , de tout ce qui concerne les gabelles , conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle est en même tems établie pour faire la visite des sources , & connoître de la police intérieure des *salines*. Cette juridiction a pour chef un juge visiteur des *salines* & maître particulier des eaux & forêts ; les autres officiers sont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *salines* de Salins peut être évalué , tous frais faits , aux environs de sept cents mille livres , dont quatre cents cinquante mille viennent de la Suisse. Il étoit plus considérable avant que la moitié de la Franche-Comté se fournît en sel de Montmorot.

SALINE DE MONTMOROT. Cette *saline* , remarquable par ses bâtimens de graduation , est située à 8 lieues sud ouest de Salins , dans une petite plaine , entre la ville de Lons-le-Saunier , & le village dont elle porte le nom.

Il y a déjà eu autrefois à Lons-le-Saunier des *salines* qui ont long-tems été les seules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles existoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue sous le nom latin *Lædo* , tiré du grec , qui veut dire *flux & reflux*. D'anciens mémoires assurent qu'on en observoit un dans les eaux salées du puits de Lons-le-Saunier , & que c'est de-là que cette ville a pris son nom. D'autres soutiennent que le mot de *Lons* , son ancienne dénomination françoise , à laquelle on a ajouté *le-Saunier* depuis trois siècles seulement , signifioit un *vaisseau* de 24 muids qui re-

Un *garde visiteur* ; il est chargé de faire des visites dans les maisons des villages , autour des forêts & des routes , d'empêcher le vol des bois , & remplacer au besoin les visiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts* ; ils font les fonctions de buralistes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de sapin* ; ils sont préposés à l'exploitation des futaies , & des bois taillis sous futaies ; font façonner les douves & bois de construction , réduire ce qui n'y est pas propre en bois de corde , & les délivrent aux voituriers.

(m) Par arrêt du 4 Août 1750 , les bois situés dans les deux lieues excédantes les quatre premières , furent encore mis sous la juridiction de la réformation , & affectés en cas de besoin , au service des *salines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée , à cause des différens ordres que le ministre a donnés pour y surseoir ; il y a même apparence que l'on pourra s'en passer toujours , si l'on continue à bien administrer les bois compris dans les quatre premières lieues de l'arrondissement.

cevoit les eaux salées, & duquel elles couloient dans les chaudières. Mais l'une de ces opinions n'est pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologistes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établissement de la nouvelle *saline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il est parlé. D'ailleurs le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lædo*, & c'est sans raison qu'on lui va chercher une étymologie particulière.

Si l'on ignore en quel tems les *salines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cause & l'époque de leur destruction ne sont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creufages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi brûlés, & l'on peut conjecturer de-là, que ces *salines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête présentée en 1650 au conseil des finances du roi d'Espagne, exposa que ses anciennes *salines* avoient été détruites en 1290, pour mettre celles de Salins en plus grande valeur; & qu'elle avoit obtenu sur ces dernières 96 charges de sel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V. son petit-fils; elle en avoit joui jusqu'aux guerres, & aux pestes des années 1636 & 1637; & elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle desiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'est pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à présent 1000 liv. par année pour les *salines* de Salins.

Cependant, quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier soit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il est certain qu'elle est postérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par son testament à Alais sa fille, abbësse de l'abbaye de Lons-le-Saunier 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbësses qui lui succédroient.

C'est au commencement du xiv. siècle qu'on peut vraisemblablement rapporter la destruction de ces *salines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en fasse mention.

Quoi qu'il en soit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouillissoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *saline* fait usage. Si elles n'eussent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépense trop considérable pour en tirer le sel; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *salines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les sources en les noyant dans les eaux douces; l'on n'a pu ensuite les en séparer entièrement; & c'est à ce mélange encore subsistant, que nous devons attribuer la foiblesse des eaux que Montmorot emploie à présent.

Ce n'est qu'en 1744, que cette nouvelle *saline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois aîles forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ses eaux salées, sont situées à différentes distances hors de son enceinte, ainsi que les bâtimens de graduation. Ce sont de véritables puits, dont les sources faillissent presque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux, & ne méritent pas que l'on en donne ici la description. Ils sont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainsi nommé parce qu'il se trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 jusqu'à 1700 muids d'eau seulement à 2 degrés. Elle est un peu chaude, & le thermomètre plongé dans ce puits monte de 4 degrés. Les eaux élevées par des pompes, sont conduites dans des canaux souterrains à la distance d'un quart

de lieue, jusqu'à l'aîle de graduation, dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornois est éloigné de 34 toises de l'aîle de graduation, à laquelle il donne son nom, & où ses eaux vont se rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes sources. L'une a 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures; & l'autre 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du Saloir renferme plusieurs sources salées, qui, par des canaux souterrains, sont conduits à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornois*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle se rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres sources à 3 & 4 degrés sortent du fond de ce même puits, & forment un mélange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 jusqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour submerger les sources salées, & c'est de-là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir*. Il fut creusé en 1733 à 57 piés 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où sortoit la principale source salée; & dès ce tems on établit là une *saline*, qui fournissoit environ dix mille quintaux de sel. Mais elle fut supprimée quand l'on construisit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de salure où sont ses eaux, fut mal construit dans les commencemens. Il est tout entouré d'eaux douces, qu'on n'en détourna pas avec assez de soin, en sorte qu'elles y pénétrèrent, & affoiblirent de beaucoup les sources salées. On leur a depuis creusé un puisard où elles vont se rendre près du puits à muire, & d'où elles sont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage nécessaire n'a pas rendu aux sources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & se trouve réduit à 8 ou à 9, encore n'est-on pas assuré qu'elles restent longtems dans le même état; elles varient beaucoup. La principale source, qui étoit entièrement perchée dans le roc, est descendue en partie, & pousse plus de sa moitié par le fond du puits. Plus bas est une source d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter sur elle-même pour la conduire au puisard. Il est fort à craindre que les sources salées continuent à descendre, & s'enfonçant davantage, ne se perdent entièrement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident, qui ébranleroit la *saline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles sources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on consommeroit en faisant entièrement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de salure; car sur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, si elles ne contiennent que 2 livres de sel. Si au-contre elles en renferment 16, il n'y aura que 84 livres d'eau à évaporer. Par conséquent dans ce dernier cas on brûlera un septième de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de sel.

Ainsi, supposons qu'il faille 3 piés de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 piés de bois pour avoir 16 muids de sel, si on se sert d'une eau à 16 degrés. Si au-contre elle n'est qu'à 2 seulement, pour avoir la même quantité de sel, il faudra brûler 2353 piés de bois. La raison en est sensible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de sel, il n'en reste que 84 à évaporer; mais dans le second, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de sel; & l'on a par conséquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de

plus, pour lesquels il faut consommer 2100 piés de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en se servant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul suffit pour démontrer que si l'on bouillissoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépense en bois excéderoit de beaucoup la valeur du sel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageusement, en les faisant passer par des bâtimens de graduations; ainsi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'est-à-dire, y acquièrent de nouveaux degré de salure, à mesure que l'air, emportant leurs parties douces, qui sont les plus légères, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la saline de Montmorot sont divisés en trois aîles, ou corps séparés, étendus sur quatre niveaux, & placés à différentes expositions.

L'aîle de Lons-le-Saunier, alignée de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, a 147 fermes, ou 1764 piés de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 piés renfermée entre deux piliers.

L'aîle du puits Cornoz, alignée du sud au nord, contient 78 fermes, ou 936 piés. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du Saloir.

L'aîle de Montmorot, alignée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, a sur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 piés: plus basse que les deux autres aîles, elle reçoit leurs eaux, déjà graduées en partie, & acheve de leur faire acquérir le dernier degré de salure qu'elles doivent avoir, pour être de-là renvoyées aux baifoirs ou bassins construits près des poëles.

Ces trois aîles ont ensemble 1944 piés de longueur, sur la hauteur commune de 25 piés, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduisent les eaux à-proportion des besoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un bassin ou réservoir construit en madriers de sapin joints & ferrés avec soin, pour recevoir & retenir les eaux salées. Il est posé horizontalement sur des piliers de pierre, & a 24 piés de largeur dans œuvre sur 1 pié 6 pouces de profondeur: les trois contiennent ensemble 17688 muids d'eau.

Au-dessus & dans le milieu des bassins sont élevées deux masses parallèles d'épines, distantes de trois piés l'une de l'autre; elles ont chacune 4 piés 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 piés 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 piés & demi de hauteur sur la même longueur que les bassins.

L'on a placé au sommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, sur un pié de largeur. Ils sont percés des deux côtés de 3 en 3 piés, & distribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creusés de 6 lignes, longs de 3 piés, sur 2 à 3 pouces de large, & crenelés par les bords. C'est par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte-à-goutte sur toutes les surfaces d'épines, dont les pointes les subdivisent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & sur le vuide qui se trouve entre les deux masses d'épines, est un plancher pour faire le service des graduations, ouvrir & fermer les robinets, suivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice est surmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de se mêler avec les salées.

Cinq rones de 28 piés de diamètres, que fait mouvoir successivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & poussent des balanciers, dont le mou-

vement prolongé jusque dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles sont dressées dans les bassins, d'où elles élèvent les eaux salées dans les cheneaux graduans, & leur en fournissent à-proportion de ce qu'ils en distribuent sur les épines.

L'art de *graduier* consiste donc à étendre les surfaces des eaux, & à les exposer à l'air, pour les faire tomber en pluie à-travers une longue masse d'épines. Par-là les parties les plus légères, qui sont les douces, se volatilisent & se dissipent, tandis que les autres, plus pesantes par le sel qu'elles contiennent, se précipitent dans le bassin, d'où elles sont remontées pour être de nouveau exposées à l'air, jusqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de salure que l'on se propose. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, est de 12 à 13; lorsqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le tems de se dégager entièrement des parties étrangères, grasses & terreuses, qui doivent tomber au fond de la poêle avant que le sel se déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de graduation 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900, ce qui feroit par 100 piés de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun sur l'année entière de 1759.

Il faut observer qu'il y a des tems, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *graduate* point du tout, parce que l'eau se gelant dans les pompes & sur les épines, feroit briser toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux, y supplée en les *graduans* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits de *Lons-le-saunier*, & l'on remplit les bassins avec celles des puits *Cornoz* & de *l'étang du Saloir*, qui sont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent qui se gèlent. Quand elles le sont, on casse la glace, & l'on renvoie aux *baifoirs*, ou réservoirs établis près des poëles, l'eau salée, qui dans les grands froids acquiert ainsi par la seule congélation, jusqu'à 4 & 5 degrés de plus. Mais le degré n'est pas égal dans tous les bassins; il est toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui sont les seules susceptibles de gèlée: en sorte que l'on acquiert quelquefois du degré sur les eaux foiblement salées, tandis qu'on n'en acquiert point de sensible sur celles qui le sont beaucoup.

Les tems les plus favorables pour la graduation, sont les tems secs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties salées & les douces. Lorsque l'air est très humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déjà. Elle se *graduate*, mais foiblement, par les tems presque calmes. L'air, comme un corps spongieux, passant sur les surfaces de l'eau, s'imbibe & se charge de leurs parties les plus légères. Aussi les grandes chaleurs ne produisent-elles pas la graduation la plus avantageuse, parce que l'air se trouvant alors condensé par les exhalaisons de la terre, perd de sa porosité, & conséquemment de son effet.

Nous pensons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend absolument la *gradation*. Il faudroit construire un bâtiment à trois rangs parallèles d'épines, où les vents les plus violens *gradueroient* toutes les eaux, sans les perdre. S'ils emportoient celles de la première & de la seconde ligne, ils les laisseroient tomber à la troisième, qui achevant de rompre leur impétuosité déjà affoiblie, ne leur laisseroit plus jeter au-dehors que les parties de l'eau les plus légères. Un second bâtiment à deux rangs d'épines, serviroit pour les tems où l'air est mé-

diocrement agité. Enfin il y en auroit un troisième à un seul rang, & c'est sur celui-ci que l'on gradueroit les eaux, lorsque l'air presque tranquille, ne pouvant agir qu'à-travers une seule masse d'épines, perdrait entièrement sa force s'il en rencontroit une seconde, & y laisseroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la première.

Les eaux en coulant sur les épines, y laissent une matière terreuse, sans salure & sans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus passer, on est obligé de les renouveler. Les épines de leur côté rendent l'eau graisseuse, & lui donnent une couleur rousse. C'est pour cette raison que dans les salines où il y des bâtimens de graduation, le sel n'est jamais si blanc que lorsqu'on bouillit les eaux telles qu'elles sortent de leurs sources.

Les eaux graduées au degré qu'on se propose, ou auquel l'on peut les amener, sont conduites par des tuyaux de sapin, dans deux réservoirs placés derrière les bernés, & de-là sont distribuées aux poêles qui y répondent. Ces bassins que l'on nomme *baifoirs*, forment un carré long de 44 piés, sur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a six poêles à Montmorot, dont chacune forme aussi un carré long de 26 piés, sur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'est dans les angles où l'eau ne bouillit jamais, que le *schelot* s'amasse en plus grande quantité. La première poêle est la seule qui ait derrière elle un poëlon: encore le sel que l'on y forme est-il si brun, & si chargé de parties étrangères, que l'on est ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne se divise dans cette saline, qu'en deux opérations; le *salinage* & le *focage*.

On entend par *salinage*, tout le tems qui est employé à faire réduire l'eau salée, jusqu'à ce que le sel commence à se déclarer à sa surface. Il s'opère toujours par un feu vif, & dure plus ou moins, ce qui va de 16 à 24 heures, suivant le degré de salure qu'ont les eaux. C'est pendant ce tems que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec soin, & que le *schelot*, c'est-à-dire que les matières terreuses, & autres parties étrangères renfermées dans les eaux, s'en dégagent & se précipitent au fond de la poêle. Mais il faut pour cela une forte ébullition: aussi dans les poêlons où l'eau ne bouillit point, l'on ne tire jamais de *schelot*. Il reste mêlé avec le sel, qui pour cette raison est plus brun, plus pesant & bien moins pur que celui formé dans les poêles. On y amasse toujours la quantité de 16 pouces de *muire brisante*, c'est-à-dire d'eau dont le sel commence à paroître; ce qui oblige de remplir la poêle à plusieurs reprises, lorsque l'ébullition a diminué le volume d'eau salée que l'on y avoit mise.

Le *schelot* que l'on tire des poêles dans de petits bassins nommés *angelots*, que l'on met sur les bords, & où il va se précipiter, parce que l'eau est plus tranquille, sert à former à Montmorot les sels purgatifs d'epsom & de glauber, & la potasse qui sert à la fusion des matières dans les verreries. Voyez SEL D'EPSOM, DE GLAUBER & POTASSE.

Le *focage* comprend tout le tems que le sel reste à se former. Il commence dès que l'eau qui bouillit dans la poêle est parvenue à 24 ou 25 degrés. C'est alors que la *muire brisante*, au-dessus de laquelle nagent de petites lames de sel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poêle. Plus le feu est lent pendant le *focage*, & plus le grain du sel est gros. Sa qualité en est meilleure aussi, parce qu'il se dégage plus exactement des graisses & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette seconde & dernière opération dure 16 heures pour les sels destinés à être mis en

grains, 20 heures pour les sels en grains ordinaires, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes espèces de sel sont les seules que l'on forme à Montmorot.

Lorsque le sel est formé, il reste encore au fond de la poêle des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-mères*. Elles sont amères, pleines de graisse, de bitume, & fort chargées de sel d'epsom & de glauber. Elles sont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand soin de ne pas mettre la poêle à siccité, pour qu'elles ne communiquent pas au sel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, suivant que les eaux salées dont l'on se sert sont plus ou moins pures. Le sel, au sortir de la poêle, est imbibé de ces eaux qu'il faut laisser égoutter. Lorsqu'elles sont sorties des sels, elles prennent le nom d'*eaux-grasses*; mais leur nature est toujours à-peu-près la même que celle des eaux-mères. L'une & l'autre sont très-vicieuses à Montmorot, & il seroit à désirer qu'on n'en fit aucun usage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, suivant l'espèce de sel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette saline, environ 60 mille quintaux de sel, dont la moitié est délivrée en pains, à différens cantons suisses, suivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié formée en pains, est vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suisses les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'ensuit toujours que cette dernière saline fait entrer en France environ 350 mille livres par année.

Le sel que Montmorot délivre à la province, étoit séché sur les braises, ainsi qu'on le pratique à Salins; mais il se trouvoit toujours une odeur fort désagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypse, beaucoup d'amertume, & fort peu de salure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à plusieurs remontrances de son parlement; le roi en conséquence envoya dans la province, en 1760, un commissaire pour examiner si les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyse des sels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette saline aucune matière pernicieuse; les sels en grains que l'on en tire sont très-bons, & les défauts dont l'on se plaignoit justement dans les sels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux grasses* à Montmorot contiennent beaucoup de sels d'epsom & de glauber, sont amères & chargées de graisse & de bitume. Cependant l'on s'en servoit pour paître les sels destinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de sel sur les braises, on les y pose sur le côté, en sorte que les eaux grasses dont ils étoient impregnés, descendant de la partie supérieure à la partie basse qui touche le brasier, s'y trouvoient saisies par la violence de la chaleur. Là les graisses dont elles sont chargées se brûloient, & par leur combustion donnoient une odeur insupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vides qu'elles y laissoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le sel d'epsom s'y desséchoit aussi; & au-lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il restoit adhérent au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des espèces de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a essayé de former à Montmorot les pains de sel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient paîtres avec l'eau grasse; mais tant qu'ils ont été séchés sur les braises, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur

dont nous avons parlé ; & l'on n'est parvenu à les en garantir entièrement que par le moyen des étuves faites pour leur desséchement. C'est un canal où l'on conduit le chaleur de la poêle à côté de laquelle il est construit. Il est couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & sur lesquelles on met les pains de sel, après y avoir fait une légère couche de cendre pour que le sel ne touche pas le fer.

Il y a à présent à Montmorot deux étuves divisées chacune en deux corps, & séchant ensemble cent charges de sel. Nous joignons ici le plan de celle qui est au deuxième ouvrir. Les pains de sel formés, non plus avec l'eau grasse, mais avec l'eau qui sort des bâtimens de graduation, & séchés doucement par la chaleur modérée des étuves, sont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume ; mais il ne souffre pas si bien le transport, & tombe plutôt en déliquescence. Les plaintes de la province ont cessé, & le sel en pains de Montmorot n'est plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il est beaucoup moins pénétrant ; & en général les fromages salés avec le sel de Montmorot ne sont pas si tôt faits, & ont besoin de plus de tems pour prendre le sel, que ceux que l'on sale avec celui de Salins. Au reste, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui est également bonne. Mais le préjugé contraire est si fort universel, qu'il auroit peut-être fallu le respecter, parce que les fromages sont une branche considérable du commerce de la Franche-Comté.

Explication des plans des nouvelles étuves établies aux salines de Montmorot.

1. Poêle à cuire les sels.
2. Ouvrir où l'on forme les sels en pains, & où on les faisoit dessécher étendus sur les braises.
- 3 & 4. Premier & second corps d'étuve nouvellement construites pour faire dessécher les sels en pains.
5. Entrée du fourneau sous la poêle.
6. Ouverture pour le passage de la fumée que l'on ferme ou que l'on ouvre par un empêlement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer.
7. Tranchées creusées de 15 à 18 pouces, sur la largeur de 5 piés, couvertes de larges pierres, soutenues au milieu par un petit mur marqué 8, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves.
8. Est encore un petit mur de brique construit dans la partie inférieure de l'étuve pour supporter les platines de fer, sur lesquelles sont placées sept rangées de pain de sels dans l'étuve du quatrième ouvrir, & six seulement dans celle du deuxième ouvrir ; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puisse s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve.
9. Désigne des tuyaux construits à l'extrémité de chaque corps d'étuve, pour passer la fumée ; le premier débouche dans la berne, à-travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le second est monté par-dessus les combles : on a pratiqué un glissoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrième ouvrir, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un seul corps d'étuve, suivant que l'exige le service.
10. Désigne, dans les plans de coupe, les terrains rapportés pour élever l'étuve quelques pouces au-dessus du niveau du dessous de la poêle, pour donner une légère montée à la fumée, & la faire tirer plus rapidement au débouché.
11. Sont des grands volets que l'on peut baisser ou élever, au moyen des poulies, suivant le degré d'évaporation qui se fait au commencement du desséchement, & pour tenir la chaleur concentrée, lorsque la grande évaporation est faite, & précipiter le desséchement des pains.

L'étuve au deuxième ouvrir est couverte dans les tems nécessaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le service se fait par les côtés sans qu'il soit besoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les sécharis puissent atteindre le milieu ; ce qui ne se pratique pas de même à l'étuve du quatrième ouvrir, où il est nécessaire d'entrer dans l'étuve, ce qui en rend le service moins prompt.

12. Trottoirs pour le service de l'étuve au second ouvrir.

13. Sille & massous.

14. Cuve qui reçoit l'égoût de la fille.

15. Autre cuve où les formari ou fassari prennent l'eau nécessaire lors de la formation.

La différence des deux étuves consiste en ce qu'au second ouvrir, chaque corps d'étuve a son canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poêle, où chaque canal a son empêlement, au lieu qu'à l'étuve du quatrième, le canal est commun pour les deux corps ; la première contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles sont de M. l'abbé FENOUILLOT.*

SALINES DES ÎLES ANTILLES, ce sont des étangs d'eau de mer, ou grands réservoirs formés par la nature au milieu des sables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la position se trouve ordinairement dans les parties méridionales de presque toutes les îles Antilles ; ces étangs sont souvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'est que dans la saison sèche ; c'est-à-dire vers les mois de Janvier & de Février que le sel se forme ; l'eau de la mer étant alors très-basse, & celle des étangs n'étant plus renouvelée, il s'en fait une si prodigieuse évaporation par l'excessive chaleur du soleil, que les parties salines n'ayant plus la quantité d'humidité nécessaire pour les tenir en dissolution, sont contraintes de se précipiter au fond & sur les bords des étangs, en beaux cristaux cubes, très-gros, un peu transparens & d'une grande blancheur. Il se rencontre des cantons dont l'atmosphère qui les environne est si chargée de molécules salines, qu'un bâton planté dans le sable à peu de distance des étangs, se trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits cristaux brillans, fort adhérens ; c'est ce qui a fait imaginer à quelques espagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes, & d'autres petits ouvrages curieux.

Les îles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Christophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles salines, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaison de plusieurs vaisseaux ; le sel qu'elles produisent est d'un usage journalier, mais il n'est pas propre aux salaisons des viandes qu'on veut conserver long-tems ; on prétend qu'il est un peu corrosif. *M. le Romain.*

SALINE, (*Commerce.*) ce mot se dit ordinairement des poissons de mer que l'on a fait saler pour les conserver. Il se fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-considérable de salines. Les poissons qui en sont le principal objet, sont la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la sardine.

SALINES, *la vallée des* (*Géogr. sacrée.*) vallée de la Palestine que les interpretes de l'Écriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax dans sa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de sel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine est environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il est assez vraisemblable que cette plaine de sel est la *vallée des salines* de l'Écriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, sur

le ruisseau de Forica, à six lieues au midi de Besançon. Elle est défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroisses & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un collège. Cette ville prend son nom du sel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suisse. Long. 23. latit. 46. 57.

Lifolas (François baron de) né à Salins en 1613, s'attacha aux intérêts de la maison d'Autriche, à laquelle il rendit de grands services par ses négociations & par ses écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importants, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage est intitulé *Bouclier d'état & de justice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV. prétendoit avoir sur divers états de la monarchie d'Espagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maison d'Autriche, & fut d'autant plus désagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ses prétentions. (D. J.)

SALINS, terme de Pêche; sorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'espece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils nomment *salins* sont de deux fortes; les plus larges mailles ont un pouce en carré, & les plus serrées ont seulement neuf lignes aussi en carré.

La pêche avec les rets nommés *salins* doit être regardée comme une espece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux; les pêcheurs qui s'en servent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze piés, comme sont les rets des hauts parcs; le bas du ret est aux deux côtés; sur la perche qui est près de terre est amaré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier instant que le jussant commence à se déclarer; les pêcheurs soit à pié, soit avec les filadières, levent aussitôt chaque bout du filet qu'ils amarent au haut des perches, au pié desquelles le ret est arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poisson que la marée a fait monter; on y prend des mulles, des lubines, des alofes, des galles & gasts, & autres semblables poissons ronds & longs.

Cette sorte de pêcherie ne se faisant ordinairement que durant les chaleurs des mois de Juin, Juillet & Août, est très-nuisible à la multiplication du poisson, sur-tout si on se sert de mailles serrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & sans enfouir le bas du filet. Cette espece de pêche pourroit être innocente; ce rets est de l'espece de ceux que les pêcheurs bas normands placent entre les rochers.

On appelle aussi *salins* des fortes de fouannes qui ont sept branches ou dents ébarbelées; celle du milieu l'est des deux côtés, & les six autres seulement du côté de dedans; elles ont une douille de fer, & sont emmanchées d'une perche d'environ deux brasses de long. Voyez FOUANNE, dont les *salins* sont une espece.

SALINS, cour des (Hist. de la Rochelle.) on nommoit autrefois à la Rochelle la cour des *salins*, une juridiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort sur les sels de Brouage & de l'île de Ré. La cour des *salins* fut supprimée quelque tems après; mais le droit subsiste encore presque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (Hist. mod.) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les lois *saliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inscriptions, en ont traité d'une maniere plus intéressante, nous tirerons de leurs mémoires sur ce sujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils se réunissent à penser que ce n'est pas précisément en vertu de la loi *salique* que les filles

de France sont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'est pas aisé de décider quel est l'auteur des lois *saliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Quelques historiens prétendent que la loi *salique* tire cette dénomination *salique* d'un certain seigneur appelé *Salegast*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillèrent à la compilation de cette loi. C'est le sentiment d'Othon de Frisingue, liv. IV. Avantin dans le IV. liv. de son histoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *salique* au mot latin *sala*, comme si les premières lois des Francs avoient été dressées dans les salles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appelée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plait, sur les rives de l'Yssel ou du Sal. Enfin on a eu recours jusqu'à des fontaines & des puits de sel, & de-là on n'a pas épargné les allégories sur la prudence des premiers François.

Mais il est plus naturel de rapporter l'épithete de *salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *saliciens*: *hac nobilissimi Francorum, qui salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean Basile Herold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en soit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes: *de terrâ vero salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad sexum virilem tota terrâ hereditas perveniat*; c'est-à-dire pour ce qui est de la terre *salique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'est de ce fameux article dont on fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette question, il est bon de remarquer que dans ce chapitre *lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoise & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les mâles, & des terres *saliques*, c'est-à-dire conquises par les Saliens, qui étoient comme des especes de bénéfices & de commanderies affectées aux seuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loi *salique*, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres *saliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *salique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du xv. siècle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyffel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France; ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car 1°. le paragraphe 6. de l'article 62. est le dernier d'un titre qui ne traite que des successions entre les particuliers, & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des paragraphes qui le précédent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux especes de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs

prérogatives; le royaume & le patrimoine des personnes privées? peut-on supposer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des sujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matière de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets? 2°. Le texte du code *salique* doit s'entendre privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules, en récompense du service militaire, & sous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espèce de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition sous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or il est certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'eussent aucun droit à la succession des terres *saliques*, elles y pouvoient cependant être rappelées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris sous le nom de terre *salique*, pourquoi au défaut de mâles les princesses n'auroient-elles pas été également rappelées à la succession à la couronne? Mais le contraire est démontré par un usage constant depuis l'établissement de la monarchie, & dont l'origine se perd dans les tenebres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la première race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admise à partager avec ses freres, & le roi des Wisigots qu'elle avoit épousé, ne reclama point la part de sa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme sa sœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I. selon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, selon Procope, subit le même sort. Théodebalde succéda seul à son pere Théodebert au préjudice de ses deux sœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodsinde & Chrotberge survécutent à Childebert leur pere; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épousé Clotinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de son beau-pere, Alboin ne prit aucunes mesures pour faire valoir les droits de sa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épousé la fille aînée de Caribert, qui ne laissa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, sans opposition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorsque se plaignant d'être sans enfans, il designa son neveu Childebert pour son successeur. Chilperic avoit perdu tous ses fils, Basine & Rigunthe lui restoient encore, lorsqu'il répondit aux ambassadeurs du même Childebert; « Puisque je n'ai point de postérité masculine, » le roi votre maître, fils de mon frere, doit être mon » seul héritier ». Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne; mais l'étoient-elles premièrement par la disposition de la loi *salique*?

M. de Foncemagne répond, que le chapitre lxij. du code *salique* peut avoir une application indirecte à la succession au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir tomber, pour ne servir d'une expression consacrée par son ancienneté, de lance en quenouille, il faut nécessairement conclure que telle devoit être à plus forte raison la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Mais la loi en question renferme seulement cette conséquence, elle ne la développe pas, & c'en est assez pour que nous puissions soutenir que les femmes ont toujours été exclues de la succession au royaume de France par la seule coutume, mais coutume immémoriale, qui sans être fondée sur aucune loi, a pu cependant être nommée loi *salique*.

que, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au sixième siècle, appelloit déjà cette coutume la loi du pays, *ωαρπις νομος*, & dès-lors elle étoit ancienne, puisque Clovis I. a eu préjudice de ses sœurs Alboflede & Lantilde avoit succédé seul à son pere Chilperic. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le tems de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes universellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faisoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme: *cætera similes*, dit cet historien, *uno differunt, quod femina dominatur; de morib. Germanor. in fine*, ou pour parler plus exactement, dès le tems de Tacite elle étoit observée par les François, que l'on comprenoit alors sous le nom de Germains, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apportèrent au-delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être usitée parmi eux, avant même qu'ils eussent connu l'usage des lettres. C'est ce qui faisoit dire au fameux Jérôme Bignon, qu'il faut bien que ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag. 286.

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62. concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du-moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquième siècle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la première & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62. qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris décidèrent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluient les filles de la couronne, & de même quand après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III. roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France. « Les douze pairs » de France & les barons s'assemblerent à Paris, dit » Froissart, liv I. chap. xxij. au plutôt qu'ils purent, » & donnerent le royaume d'un commun accord à » Messire Philippe de Valois, & en ôterent la reine » d'Angleterre & le roi son fils, par la raison de ce » qu'ils dient que le royaume de France est de si » grande noblesse qu'il ne doit mie par succession aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscrip. tom. II. Differt. de M. l'abbé de Vertot, sur l'origine des lois saliques, pag. 603 & suiv. pag. 610, 611, 615, & 617. & tom. VIII. Mém. hist. de M. de Foncemagne, pag. 490, 493, 495, & 496.*

SALIQUE, terre, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres,

terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passeroient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en terres saliques, & en bénéfices militaires. Les terres saliques, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires: les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques; les Gaulois de leur côté, réunis sous la même domination, continuèrent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (D. J.)

SALIR, v. act. (Gram.) c'est rendre sale. Voyez les articles SALE & SALETÉ. On salit une étoffe; on salit ses mains; les discours deshonnêtes salissent l'imagination.

SALIS D'OR, se dit en Peinture d'un fond d'or qu'on salit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'est proposé d'imiter. Les espaces d'or non salis sont les rehauts ou lumières; ces sortes d'ouvrages ne diffèrent du rehauté d'or que par la manœuvre, & produisent le même effet. Voyez REHAUT.

SALISBURY, (Géog. mod.) Salesbury, Sarisbury, ou New-Sarum; ville d'Angleterre, capitale du Wiltshire, sur l'Avon, à 70 milles au sud-ouest de Londres. C'est une des belles villes du royaume, remarquable en particulier par sa cathédrale d'architecture gothique. Salisbury a le titre de comté depuis Guillaume le Conquérant, & son évêché est suffragant de Cantorbéry. Long. 15. 53. lat. 51. 4.

On doit distinguer dans l'histoire deux villes de Salisbury, l'ancienne (Old Salisbury) & la moderne. L'ancienne étoit la Sorviadunum des Romains, & elle est nommée dans les chroniques bretonnes, Salesbiria, Saresbiria, Saerbiria, &c. Cette ancienne place fut abandonnée des habitans, sous le règne de Richard I, & l'on transporta la ville dans l'endroit où elle est aujourd'hui.

Bennet (Thomas), célèbre théologien du xviii^e siècle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liste de ses principaux ouvrages écrits en anglois. 1^o. Réponse aux raisons des non-conformistes sur leur séparation de l'église anglicane. 2^o. Réfutation du papisme. 3^o. Traité du schisme. 4^o. Réfutation du quakerisme. 5^o. Histoire de l'usage public des formulaires de prières. 6^o. Droits du clergé de l'église chrétienne. 7^o. Discours sur la Trinité, ou examen des sentimens du docteur Clarke sur cette matière. 8^o. Grammaire hébraïque.

Il s'est fait plusieurs éditions de la plupart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils sont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plupart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarke est rempli de témoignages d'honnêteté & de politesse: « je me rappelle, dit-il, que quand je vous témoignois par lettres, que je désapprouvois votre opinion, vous eûtes la bonté de souffrir ma sincérité, avec cette patience, cette candeur, cette douceur, qui éclate constamment dans toute votre conduite. »

Dilton (Homfroi), étoit aussi natif de Salisbury. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a

Tome XIV.

de lui un excellent ouvrage, intitulé, démonstration de la religion chrétienne, où il se propose de raisonner sur ce sujet, d'après la méthode des géomètres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Massinger (Philippe), poète dramatique, naquit à Salisbury, vers l'an 1585. Il a composé plusieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudissement. Langlaine en a rendu compte dans son livre, intitulé: *account of the dramatics english poets*, à Oxford 1691, in-8^o. Massinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repose Fletchers. (D. J.)

SALITIO, s. f. (Hist. anc.) exercice militaire, qui consistoit à voltiger sur un cheval de bois; on sautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. en Anatomie, ce qui est relatif à la salive. Le conduit salivaire de Nuck. Le conduit salivaire de Coschwiz. Le conduit salivaire de Stenon. Voyez NUCK, STENON, &c.

SALIVANT, adj. (Thérapeutique.) remède salivant, ou sialagogue, c'est-à-dire, remède excitant la salivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondante de la salive.

Les remèdes salivans sont de deux espèces, savoir: 1^o. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui séparent la salive, ou du moins à l'extrémité de leurs tuyaux excrétoires, en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remèdes sont connus dans l'art, sous le nom de masticatoire. Voyez MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapprocher alternativement les mâchoires, est une cause très efficace de l'écoulement de la salive, auquel une prétendue compression des glandes parotides, ne contribue en rien pour l'observer en passant. Voyez l'article SECRETION.

2^o. Les salivans sont des remèdes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce soit, dans les voies de la circulation, agissent par une détermination qui mérite éminemment le nom d'élective (Voyez REMÈDE & MÉDICAMENS), sur les organes excrétoires de la salive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne possède qu'un remède qui soit doué de cette vertu; savoir, le mercure & ses diverses préparations. Voyez MERCURE, matière médicale. Voyez SALIVATION. (b)

SALIVATION MERCURIELLE, (Physiolog.) Le mercure est de tous les corps celui qui produit la salivation la plus abondante. On demande avec curiosité pourquoi ce métal fluide, qui est entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes salivaires; voici les réponses les plus plausibles à cette question embarrassante.

D'abord, il faut observer que quoique le mercure agisse sur les glandes salivaires, il ne se porte pas plutôt vers ces glandes que vers les intestins. 2^o. Si le mercure se répand également par-tout, il faut chercher dans le seul tissu des glandes salivaires, la raison pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3^o. Le tissu des glandes salivaires peut être forcé plus facilement que celui des autres couloirs: ainsi le mercure dilate leurs conduits; les parties mercurielles qui viennent ensuite, les dilatent toujours davantage; cette dilatation étant faite, les humeurs se jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés, ainsi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raison, que la transpiration étant extraordinaire, le ventre est fort resserré. 4^o. Il y a un autre phénomène qui arrive dans l'usage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la salivation; c'est qu'il survient souvent

C C c c



Des gonflemens à la tête, or ces gonflemens n'arrivent que par les obstructions que le mercure cause dans les vaisseaux capillaires, ces obstructions ramassent le sang, & le sang ramassé pousse plus fortement & en plus grande quantité la *salive* dans les tuyaux sécrétoires; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impression sur le tissu de la bouche & dans les parties voisines; & comme les ramifications des nerfs sont très-nombreuses & très-sensibles dans la bouche & sur le visage, l'irritation y deviendra plus aisée & plus fréquente; cette raison jointe à celle que nous venons de donner peut servir à expliquer la *salivation* causée par le mercure.

Il résulte de toutes ces remarques, que selon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *salivation* dépend de deux qualités principales; savoir, sa grande divisibilité & sa figure sphérique qu'on trouve jusque dans ses petites molécules.

De la grande divisibilité & de la figure sphérique du mercure, il s'ensuit qu'il peut être porté jusqu'aux extrémités les plus reculées du corps; qu'il peut pénétrer la masse du sang & la lymphe, s'insinuer entre les molécules le plus étroitement condensées de ces liqueurs, & par conséquent les diviser. De plus, les molécules les plus grossières de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaisseaux; & étant mêlées avec des globules de mercure, elles sont brisées par la force de la contraction des vaisseaux, & par le mouvement continu de protrusion des liqueurs, elles sont divisées, & acquièrent enfin assez de fluidité pour pouvoir passer au-travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faisons attention aux émonctoires du corps par où peut passer la lymphe trop épaisse, nous n'en trouverons que de deux sortes; savoir les glandes intestinales & les salivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laisseront échapper que la lymphe la plus ténue, à cause de la petitesse des vaisseaux; c'est pourquoi les sudorifiques sont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chassent seulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent dissoudre celle qui est épaisse.

Mais les glandes salivaires & intestinales peuvent séparer les sucs épais; ainsi lorsque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaisse sort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux seulement, selon que la lymphe qui est dissoute se répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes salivaires versent cette lymphe, parce qu'ayant un sentiment plus vif & plus exquis que celles des intestins, elles sont ébranlées plus fortement par les picotemens que cause cette lymphe âcre, de sorte qu'elles expriment les sucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe se fait par les glandes salivaires ou intestinales, selon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes intestinales, on arrête la *salivation*, & l'humeur est portée hors du corps par les intestins. (D. J.)

SALIVE, f. f. (*Physiolog.*) humeur claire, transparente, abondante, fluide, qui ne s'épaissit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui est séparée par les glandes salivaires, d'un sang pur artériel. Elle devient fort écumeuse étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, détersive, résolutive quand on a long-tems jeuné. Elle augmente la fermentation dans les sucs des végétaux & dans les fyrops. Après une très-longue abstinence elle purge quelquefois le gosier, l'œsophage, l'estomac & les entrailles; les hommes & les animaux

l'avalent dans l'état sain, pendant le sommeil de même qu'en veillant.

De ces diverses propriétés de la *salive*, on peut déduire aisément la nature de cette liqueur; elle n'est à proprement parler qu'un savon fouetté; les tuyaux qui la séparent sont très-subtils, ils ne laissent point échapper de matière grossière, mais seulement une matière huileuse fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des sels & par le mouvement des artères, & enfin extrêmement raréfiée; après qu'elle a été déposée dans les cellules salivaires, elle est encore battue par le mouvement des artères voisines.

Il suit 1°. que la *salive* doit être fort délayée & fort transparente, car la division & le mélange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuse, car comme elle est un peu visqueuse à cause de son huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'assemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaissir sur le feu, car les parties huileuses étant fort divisées, elles s'élèvent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légères que l'air, au-lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuses & épaisses, qui laissent d'abord échapper l'eau à la première chaleur, & alors ses parties huileuses sont pressées encore davantage l'une contre l'autre par la pesanteur de l'atmosphère de l'air; de plus la *salive* contient beaucoup d'air qui se raréfie sur le feu, & écarte les parties qui composent la *salive*.

4°. La *salive* n'a presque ni goût ni odeur, car le sel qui s'y trouve est absorbé dans une matière huileuse & terreuse; mais cela ne se trouve ainsi que dans ceux qui se portent bien; car dans ceux qui sont malades, la chaleur alkalise, ou tend à alkaliser les sels; alors la *salive* peut avoir divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour règle les opérations chimiques qu'on peut faire sur la *salive*: outre que les matières décomposées forment avant la décomposition un assemblage bien différent de celui qu'elles nous présentent étant décomposées; nous venons de voir que les maladies peuvent y causer des altérations.

5°. La *salive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, détersive, & résolutive; alors la chaleur tend à alkaliser les liqueurs du corps, il faut en conséquence que la *salive* contracte quelque âcreté; comme on fait que le savon est un composé de sel & d'huile, il n'est pas surprenant que la *salive* qui est formée par les mêmes principes soit détersive; enfin elle doit être résolutive; car outre que par son action elle débouche les pores, elle agite en même tems les vaisseaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *salive* peut contribuer à la fermentation; car les sels étant volatilisés, peuvent se détacher facilement; ainsi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il se trouvera des matières propres à les décomposer.

7°. Ce que le microscope nous découvre dans la *salive*, n'est pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuses qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuses sont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *salive* est mauvais; comme les humeurs séjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conséquent la *salive* qui en est le produit, doit causer une impression désagréable; quand on ne sent plus de mauvais goût, c'est un signe que la santé renaît, car c'est une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'est sur ce principe que les Mé-

decins regardent souvent la langue, & sont attentifs aux impressions qu'y laissent les maladies.

9°. La *salive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroissent desagréables, parce que leurs molécules se mêlent avec celles de la *salive*.

Parlons à présent des usages de la *salive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut se rappeler qu'elle est composée d'eau, & d'une assez grande quantité d'esprits, d'un peu d'huile & de sel, qui mêlés ensemble, forment une matiere savonneuse.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la mastication, la *salive* qui s'exprime par cette même action, & se mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les assimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuses; 3°. produit la dissolution des matieres salines; 4°. la fermentation; 5°. un changement de goût & d'odeur; 6°. un mouvement intestinal; 7°. une réfection momentanée; 8°. quoiqu'insipide, c'est par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps favorables.

La *salive* étoit d'une absolue nécessité. 1°. Il étoit besoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le gosier pour faire avaler les alimens qui sans cela ne pourroient point glisser. 2°. Il falloit un fluide qui pût dissoudre les sels & les matieres huileuses, & c'est ce que peut faire la *salive* par sa partie aqueuse, par son sel & par son huile; si elle eût été entièrement huileuse, elle n'auroit point dissout les matieres salines; & si elle n'eût été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres grasses. 3°. Il étoit nécessaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuses, & celles qui sont aqueuses; une liqueur saline, aqueuse & savonneuse peut se faire parfaitement, parce que le savon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *salive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impossible que nous eussions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les sels n'agissent point qu'ils ne soient dissous; il a fallu un dissolvant qui fût toujours prêt dans la bouche; la *salive* passe encore dans la masse du sang avec les alimens, & peut-être qu'elle se perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puisque la *salive* ne se sépare d'un sang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, se déchargeant dans la bouche, & se mêlant aux alimens, on a tort de la rejeter.

La trop grande excrétion de *salive* trouble la première digestion, & conséquemment celles qui suivent, produit la soif, la sécheresse, l'atrabile, la consomption, l'atrophie. Mais si elle n'est point filtrée dans la bouche, ou du moins si elle l'est en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digestion sont empêchés, & la soif est en même tems augmentée.

L'écoulement de la *salive* augmente ou diminue, selon la différente position du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande salivaire, la filtration de la *salive* ne cesse pas d'abord, mais elle se fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *salive* coule en si grande abondance, que cet écoulement ressemble au reflux de bouche que donne le mercure; cela vient de ce que le sang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui sont dans les glandes qui filtrent la *salive*, se gonflent, battent plus fortement, & poussent par-là plus de liqueur dans les filtres salivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *salive* que durant le jour, parce que durant le sommeil les glandes ne sont pas agitées par les muscles & par la langue, comme elles sont quand nous veillons; d'ailleurs la transpiration qui augmen-

te durant la nuit, diminue l'écoulement de la *salive*; c'est pour la même raison que cet écoulement cesse durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *salive* coule en grande quantité; cela vient de ce que le sang trouvant des obstacles dans les vaisseaux mésentériques qui sont alors gonflés & remplis d'un sang épais, le sang se jette en plus grande quantité vers les parties supérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'esquinancie la *salive* coule en grande quantité, parce que les vaisseaux qui vont aux glandes, s'engorgent à cause de l'inflammation; ainsi l'irritation exprime plus de *salive*. 6°. Quand la mâchoire est luxée, on éprouve un grand écoulement de *salive*; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition sont dérangés. 7°. Dans les petites veroles confluentes, il arrive une grande sputation, parce que la transpiration étant arrêtée, les glandes salivaires reçoivent plus de *salive*. Ajoutez à cela les pustules qui se forment au gosier. 7°. Pour le crachement qui vient dans la phthisie commençante, il est produit par des obstacles qui empêchent le sang de circuler librement; on n'a qu'à se rappeler ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires, & on expliquera facilement tous les phénomènes de cette espece.

La salivation peut être causée par les matieres âcres; l'usage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup: ce que les purgatifs âcres produisent dans les intestins, le tabac le produit ici; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaisseaux capillaires: tout cela cause un engorgement qui pousse la *salive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité; en un mot, le tabac agit comme les vésicatoires; mais la matiere qui produit la salivation la plus abondante, c'est le mercure. Voyez SALIVATION mercurielle. (Physiol.)

Non-seulement la *salive* peut être plus ou moins abondante, suivant la disposition des corps, comme on l'a remarqué: non-seulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuse & contre nature par les glandes salivaires, mais de plus, la *salive* peut être viciée singulièrement dans différentes maladies. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade mit de sa *salive* sur la bouche d'un enfant, & qu'il survint d'abord à cet enfant plusieurs croutes galeuses sur les levres. On lit dans les Transactions philosophiques qu'une jeune femme ayant négligé de se faire têter, rendoit une *salive* toute laiteuse; & quand cela lui arriva, ses mammelles se désenflèrent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier malade & pituiteux crachoit une *salive* qui se coaguloit, & formoit une espece de chaux. (D. J.)

SALIVE maladies de la, (Médéc.) I. La *salive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le tems de la mastication, de la succion & du baillement, lorsqu'on se porte bien; 2°. quand on fait usage de quelques remèdes, comme de mercure, de mastich, de tabac, de jalape, de méchoacan, de remèdes antimoniaux, on rejette encore davantage de *salive*; & si cette évacuation ne procure pas la guérison de quelque maladie, elle prive le corps de l'humour savonneuse qui lui est naturelle, & retarde l'élaboration du chyle; 3°. lorsqu'au retour de la *salive* par les jugulaires, il se rencontre quelque obstacle dans l'angine, dans le gouëtre & les autres tumeurs du gosier, si on rejette trop de *salive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en dissipant la cause comprimante; 4°. la *salive* qui vient à la suite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, soulage rarement, & cause même d'autres maux qui naissent du défaut de sécrétion; 5°. dans le dégoût, la nausée, & les autres maladies

du ventricule, l'abondance de *salive* est un signe de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des stomachiques, en évacuant cet amas de mauvaises humeurs; 6°. dans les maladies hypocondriaques, hystériques, convulsives, la grande salivation est souvent une marque d'un paroxisme prochain; 7°. dans le scorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *salive* annonce d'ordinaire la colliquation, sans qu'on en ressent du soulagement; 8°. cette sécrétion est salutaire dans la petite vérole; souvent enfin elle est symptomatique.

II. Quand la *salive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la sécheresse & la malpropreté de la bouche, la soif & la difficulté de la déglutition; l'usage d'une boisson abondante acidulée diminue tous ces maux; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remèdes nitreux.

III. Une *salive* plus épaisse, plus tenace, plus glutineuse, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne sont pas assez tenues; il les faut diviser à l'aide des résolutifs, des délayans internes & d'une boisson abondante. La *salive* trop divisée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *salive* âcre, corrompue, fétide, acide, amère, salée, douçâtre, exige un traitement tiré de ces boissons dont on vient de faire mention.

V. La *salive* mêlée de pus marque quelque réservoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vider & déterger ensuite. (D. J.)

SALLAND LE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas, aux Provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overissel. Elle est située entre la Drente & la Trente, qui sont deux autres parties de la même province. Elle renferme plusieurs bourgs considérables, & entr'autres villes, Deventer, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* est composé de *Sal* & *land*. *Sal* est la même rivière que l'Issel, & *land* veut dire *pays*. Ainsi *Salland* désigne le *pays de l'Issel*, parce qu'en effet il est situé sur cette rivière. (D. J.)

SALLE, f. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'est la première, la plus grande pièce d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens disent *sala*.

Il y a des *salles* au rez-de-chauffée; il peut y en avoir à tous les étages où se trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois sortes de *salles* qu'il nomme *tétractiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *salles tétractiles* étoient des *salles* qui avoient quatre colonnes; on les faisoit carrées, & les colonnes servoient non-seulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais aussi à affermir l'étage de dessus.

Les *salles corinthiennes*, c'est-à-dire, selon la manière des Corinthiens, étoient de deux sortes; les unes avoient leurs colonnes simplement posées sur le pavé, les autres étoient assises sur des piédestaux; mais en ces deux manières les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens se faisoient de stuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes; les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou surbaissées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *salle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de stuc & de peinture. La longueur de ces *salles* seroit celle d'un carré & deux tiers de leur largeur.

Les *salles égyptiennes*, assez semblables aux basiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux basiliques, & sur ces colonnes il y avoit un entablement. L'espace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une balustrade tout-autour. Dessus ces mêmes colonnes il y avoit

un mur continu, avec des demi-colonnes en-dedans moindres d'un quart que celles d'en-bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *salle*. Les *salles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cause de l'ornement des colonnes, qu'à cause de leur hauteur, parce que le sofite ou plafond étoit au-dessus de la corniche du second ordre; il est aisé de juger combien ces *salles* étoient commodes & propres à faire des assemblées, & à donner toutes sortes de divertissemens.

SALLE, se dit aussi de certains lieux publics où les maîtres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danser, ou en fait d'armes; & c'est ce qu'on nomme *salle de danse*, *salle d'escrime*, &c.

Salle d'assemblée, est celle que l'on destine dans une maison pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, est chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où sont leurs gardes.

Salle d'audience, est une pièce du grand appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des ministres de princes étrangers, ou autres personnes.

Salle de bal, grande pièce qui sert pour les concerts & les danses, avec tribunes élevées pour la musique, comme celle du grand appartement du roi à Versailles. Il y a aussi des *salles* de ballets, des *salles* de comédie, des *salles* de machines, &c.

Salle à manger, pièce au rez-de-chauffée près du grand escalier, & séparée de l'appartement: ces sortes de *salles* étoient appelées *cyzicènes* chez les anciens.

Salle du commun, pièce près de la cuisine & de l'office où mangent les domestiques.

Salle de bain, c'est la principale pièce de l'appartement du bain, où sont la cuve & autres ustensiles nécessaires pour le bain.

Salle d'eau, espèce de fontaine plus basse que le rez-de-chauffée, où l'on descend par quelques degrés, & qui est pavée de compartimens de marbre avec divers jets d'eau, & entourée d'une balustrade, comme la *salle d'eau* de la vigne du pape Jules à Rome.

Salle de jardin, c'est un grand espace de figure régulière, bordé de treillage, & renfermé dans un bosquet, pour servir à donner des festins, ou à tenir bal dans la belle saison; comme la *salle* du bas du petit parc de Versailles, qui est entourée d'un amphithéâtre avec sièges de gazon, & un espace ovale au milieu un peu élevé & en manière d'arène, pour y pouvoir danser la nuit à la lumière des flambeaux.

Le mot de *salle*, selon Ménage, vient de l'allemand *salh* qui veut dire la même chose. Du Cange le dérive de *sala*, qui dans la basse latinité signifie une maison; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraisemblable. (D. J.)

SALLE, terme de relation, c'est le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les singes aux deux côtés de la mâchoire, où ils serrent ce qu'ils veulent garder. (D. J.)

SALLE-D'ARMES, (*Escrime.*) endroit où s'assemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'escrime. Dans une *salle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, voyez FLEURETS, un plastron, voyez PLASTRON, & des sandales: la sandale est un soulier dont l'empeigne est coupée au-dessous de la boucle, & laissée toute l'extrémité du pié découverte. Les escrimeurs mettent une de ces sandales au pié droit, afin qu'en frappant du pié à terre l'orteil ne se blesse point.

SALLIUS LAPIS, (*Hist. nat. Lithot.*) nom d'une pierre blanche, fort pesante & friable, qui guériffoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remède pour les maux d'yeux, lorsqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, f. m. (*Architect.*) grande piece située au milieu du corps d'une maison, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire est celle d'un rectangle, dont la longueur est à la largeur comme 4 à 3, ou tout-au-plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en symmétrie; & comme sa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croisées, l'enfoncement de son plafond doit être ceintré, ainsi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *sallons* quarrés comme celui de Clagny; de ronds & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *sallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richesse, est tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *Pl. VIII. & IX.* du tome I. du traité de la décoration des édifices, par M. Jacques-François Blondel.

C'est dans les *sallons* qu'on se repose lorsqu'on vient de la chasse, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conséquence. *Daviler. (D. J.)*

SALLON DE TREILLAGE, (*Jardinage.*) espece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *sallon de treillage* dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, LES, *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallycus*, (*Géog. anc.*) voyez ce dernier mot. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appelons aujourd'hui la Provence. Les Martellois ayant réclamé le secours des Romains contre ces peuples, le consul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627; il les défit, & en triompha. C'est le premier triomphe des Romains sur les Gaulois transalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconsul, & il acheva de les soumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville, qui, à cause de l'abondance de ses eaux & du nom de son fondateur, fut appelée *Aqua Sextia*; c'est Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de comté. Long. 23. 24'. lat. 50. 6. (*D. J.*)

SALM, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne dans l'Éistel & dans l'électorat de Trèves. Elle se jette dans la Moselle à 2 lieues au-dessous de Trèves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuse. Long. de l'une, selon Ptolomée, 70. 30. lat. 26. long. de l'autre, 63. 20. lat. 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Asie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle son nom. Cette fontaine avoit, disoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui buvoient de ses eaux. Strabon, l. XIV. plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriété; mais, selon lui, ce défaut de ceux qui en buvoient venoit de leurs richesses & de leur intempérance.

Vitruve, l. II. c. viij. en donne une autre raison. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit fausement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui se sont répandus par-tout. Il faut savoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'ensuite ils attirèrent des montagnes les barbares, les engagèrent à s'amollir, c'est-à-dire à adoucir la férocité

de leurs mœurs, & à se policer en se soumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins sauvage.

Festus en indique une raison bien différente; il avoue que cette fontaine étoit très-funeste à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'exposoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit passer entre des murs qui resserroient le chemin, & donnoient par-là occasion aux débauchés de surprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, sans qu'elles pussent leur échapper. Ovide, que l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embrassée.

Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

C'est ce qu'il dit dans le XV. liv. de ses métamorphoses vers 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, l. IV. fab. 11. (*D. J.*)

SALMACIS, f. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe tellement amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant surpris comme il se baignoit dans une fontaine de Carie, elle se jeta dedans & en l'embrassant étroitement, elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conservé le sexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis cette fontaine située près d'Halicarnasse fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANTICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie, chez les Véttons, selon Ptolomée, liv. XXI. c. v. Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'est une grande ville. Il est à croire que *Salmantica* ou *Salmanica* est Salamanque. (*D. J.*)

SALMASTRE, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans la Perse, résidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris & à vingt-huit d'Alep. C'est, dit Tavernier, l. III. c. iv. une jolie ville sur les frontieres de anciens Assyriens & des Medes, & la premiere de ce côté-là des états du roi de Perse. Les guerres du dernier siecle & de celui-ci ont vraisemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, f. m. (*Comm.*) en italien *salma*, mesure des liquides, dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *salme* est de dix stars, & le star de 32 pignatolis ou pots, qui font à-peu-près la pinte de Paris, ainsi le *salme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* est aussi un poids de 25 livres. *Salme*, c'est encore une mesure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. Voyez LAST. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SALMERO, f. m. (*Ichtyol.*) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovalaire, son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Brusche, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marfal, avec titre de comté. Long. 24. 56'. latit. 48. 35'. (*D. J.*)

SALMI, f. m. (*Cuisine.*) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier roties à la broche, dépecées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, des petits morceaux de pain, & autres ingrédients propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, f. m. (*Science étym.*) affaiffonnement composé de différentes choses. On disoit du tems de Rabelais *salmigondin*; à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appelé *salgamum* toutes sortes de légumes, comme raves, choux, concombres, &c. que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver; l'on s'est fervi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (*D. J.*)

SALMONE, (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèse, dans la Pisatide, selon Strabon, l. VIII. Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, f. m. (*Mythol.*) frere de Sisyphus, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit des torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. «*J'ai vu*, dit Enée, «*dans les horreurs d'un cruel supplice*, l'impie *Salmonée*, qui eut l'audace de vouloir imiter le foudre du maître du monde: armé de feux, ce prince parcouroit sur son char la ville d'Elis, exigeant de ses sujets les mêmes honneurs qu'on rend aux immortels. Insensé, qui par le vain bruit de ses chevaux & de son pont d'airain, croyoit contrefaire un bruit inimitable!» Mais Jupiter lança sur lui le véritable foudre, l'investit de flamme (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abîme du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) *σαλμῦντι*, ville maritime d'Asie, où Alexandre assista à des jeux de théâtre. Diodore de Sicile la met sur la mer Erythrée; mais cette mer s'étendoit au-delà du sein persique, & presque jusqu'à l'Indus. Plutarque semble la mettre dans la Gédrosie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE, (*Géog. mod.*) rivière de la Turquie européenne, en Albanie; elle a sa source dans les montagnes de la Chimera, & se jette dans le golphe de Venise. Les anciens l'ont connue sous les noms de *Celydnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *Salonis*, nom latin d'une rivière de l'Espagne tarragonoise. C'est aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu situé sur cette rivière, en fait mention, l. X. épig. 103.

*Municipes, angusta mihi quos Bilbilis acris
Monte creat, rapidis quos Salo cingit aquis.*

Il met, dans une autre épigramme, qui est la 104, cinq relais de Tarragone à Bilbilis & à *Salon*.

*Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forsitan essendo videbis.*

C'étoient les eaux de cette rivière qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faisoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Venise, au Bressan, sur le lac, & à quatre lieues au nord-ouest de Gardes. Elle communique son nom à tout le canton, qu'on nomme en italien *Riviera di Salo*; le mot de rivière se prend ici comme quand on dit la rivière du Levant, la rivière du Ponent, en parlant de la côte de Gènes. Comme ce canton est à couvert des vents du nord, à cause des montagnes, il est fertile en olives, citrons, grenades, oranges, &c. Ce canton est composé de trente-six

communautés, qui reglent par un conseil toutes les affaires qui s'y rapportent. Long. de la ville, 28. 7. latit. 45. 36.

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé historiographe de la république de Gènes, qui lui assigna une bonne pension pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état; mais il y parla si satyriquement de quelques illustres familles génoises, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches sur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en latin & en italien, *romano eloquio & etrusco precellens*. On a de lui des poésies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géog. mod.*) ou *Salobregna*, en latin *Selambina*, dans Ptolomée, l. II. c. 6. petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garnison. Long. 13. 51. latit. 36. 16. (*D. J.*)

SALOIR, f. m. (*Chaircuiterie.*) vaisseau de bois où l'on garde le sel. Les Chaircuitiers nomment aussi *saloir*, le vaisseau où ils salent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *saloirs* sont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a aussi des *saloirs* de terre cuite, dont l'ouverture est très-large. Les chairs salées se conservent mieux dans ces derniers; mais outre qu'ils se cassent aisément, ils ne sont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMON, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium*; il est à la pointe orientale de l'île de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

SALOMON, les îles de, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud, ainsi nommées par Alvaro de Mendocça, qui les découvrit en 1567. Les principales sont, dit-on, au nombre de dix-huit. La plus grande se nomme l'île *Isabelle*, à laquelle on donne plus de cent lieues de tour. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la plupart des îles de *Salomon* ne sont point découvertes, & que celles qui le sont, ne sont pas connues. Tout ce qu'on en fait, c'est qu'en général l'air y est assez tempéré; mais on ne connoît ni le terroir, ni les habitans de ces îles. Long. selon Dudley, 152. 204. latit. 7. 23. (*D. J.*)

SALOMON, les piscines de, (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La description qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jésuite, ne s'accordent pas ensemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piscines de Salomon*, dont une partie a été creusée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine scellée qui est plus haute. On ignore qui est l'auteur de ces sortes de réservoirs d'eau; mais c'est vraisemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traversée par un bras de la Durance, appelée la *fosse-Crapone*. *Salon* est à huit lieues au nord-ouest d'Aix, & dépend d'Arles pour le spirituel. On voit dans l'église des cordeliers le tombeau de Michel Nostradamus, qui est mort dans cette ville. Long. 22. 48. latit. 43. 40.

Crapone (Adam de), gentilhomme natif de *Salon* dans le xvj. siècle, se distingua singulièrement par ses connoissances de la mécanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les eaux croupissantes de Fré-

jus, ce qui rendit l'air de cette ville plus sain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appelé de son nom le *canal Crapone*; c'est un canal de six lieues au-dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes stériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II. avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée sur un méchant terrain, il fut empoisonné dans la quarantième année de son âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (D. J.)

SALONA, (Géog. mod.) ville de Grece, dans la Livadie, près du golphe du même nom, sur une petite riviere, à dix-huit lieues au nord-est de Lépante. Elle est habitée en partie par les Turcs, qui y ont sept mosquées, & par les Grecs, qui y ont six églises, avec un évêque suffragant d'Athènes.

Salona n'est point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'est *Amphisa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inscription latine, qu'il trouva dans une des églises de la ville; cette inscription étoit un rescrit du proconsul romain Decimus Secundinus, qu'il adressoit aux habitans d'Amphisa. Long. 40. 35. latit. 38. 50. (D. J.)

SALONE, *Salona*, (Géogr. anc. & mod.) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle est nommée *Colonia-Martia, Julia Salona*, dans une inscription rapportée par Gruter, p. 23. n°. 12.

Spon décrit ainsi les restes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, un ville fameuse dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que des masures, & il n'y a plus qu'une église avec quatre ou cinq moulins. Les villes périssent, aussi-bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit jusqu'à un petit golfe qui étoit son port, dans lequel va tomber la petite riviere qui passe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle est dans une égale distance de Glissa & de Spalatro, environ à 4 milles de l'un & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays disent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Clissa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inscription antique; Clissa a succédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien se retira à *Salone*, εν Σαλωνί, ville de Dalmatie où il étoit né; aussi un de nos poètes fait-il dire à cet empereur dans la tragédie de *Gabinie*.

Salone m'a vu naître, & me verra mourir.

On nous représente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & son regne comme un saint Barthelemi continuelle. C'est néanmoins ce qui est entièrement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans sous cet empereur, & ne furent maltraités sous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Eusebe & l'empereur Constantin imputent ces violences au seul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraisemblable qu'un homme assez philosophe pour renoncer à l'empire l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique. Concluons que l'ère des martyrs qui commence à l'avènement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'est la réflexion de l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire universelle*. (D. J.)

SALONIA, (Géog. anc.) ancienne ville de Bithynie, selon Etienne le Géographe. Elle est nommée simplement *Salon*, Σαλων, par Strabon, l. XII. p. 363, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâtura-

ges excellens, où l'on nourrissoit des troupeaux de vaches dont le lait feroit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage salonite*. (D. J.)

SALONICKI ou SALONICHI, (Géog. mod.) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au sud-ouest de Soophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue sous le nom de *Theffalonique*, est encore peuplée & marchande. Les Juifs font presque tout le commerce qui consiste en soie, laine, coton, cuirs, &c. ils y ont plusieurs synagogues; les Grecs y ont aussi quelques églises, avec un archevêque. Longitude, suivant le P. Feuillée, Lieutaud, Desplaces & Cassini, 40. 39'. 30". latit. 40. 41'. 10.

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & sa charge le met en haute considération à la porte. Dans le tems qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut prise par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint ensuite sous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, qui, pour s'unir à la république de Venise, lui céda les droits qu'il avoit sur *Salonicki*; mais Venise en jouit à peine deux ans. Le sultan turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foiblesse des habitans qui n'étoient pas en état de lui résister. Il envoya un de ses généraux s'emparer de cette ville, dont il est resté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint florissante. (D. J.)

SALONICKI, LE GOLPHE DE, (Géogr. moderne.) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'est le golfe Therméen des anciens, en latin *Thermeus* ou *Thermaicus sinus*. Il prend aujourd'hui son nom de la ville *Salonicki*, la seule qui soit sur ses bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par son exposition aux vents est périlleux pour ceux qui y naviguent. (D. J.)

SALONTA, f. f. (Hist. nat. Botan.) plante de l'île de Madagascar qui croît de la hauteur d'une toise. C'est une espece de tithimale qui n'a qu'une seule tige qui porte à sa cime douze ou quinze feuilles en bouquet semblables à celles du lauréole. Ses fleurs sont de couleur de chair.

SALOPIA, (Géog. anc.) 1°. nom latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment aussi *Salop*. 2°. Nom latin de Shropshire, que l'on appelle aussi la province de *Salop*. Ainsi ce nom latin sert également à cette province & à sa capitale. Voyez SHREWSBURI. (D. J.)

SALORGE, f. f. (Commerce de sel.) amas de sel ou especes des meules de sel destinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *salorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *salorges* à Nantes, & dans plusieurs autres lieux de la Bretagne, les magasins où les marchands qui font le commerce des sels ont coutume de mettre & conserver leurs sels. Il en est parlé dans la pancarte ou tarif de la prévôté de Nantes. *Dictionn. du Comm.* (D. J.)

SALPA, f. f. (Ichtiolog.) c'est un poisson de mer gros, long, & ressemblant à la merluche: il vit d'algue & de mousse marine. On le fait sécher jusqu'à le rendre aussi dur que du bois, en sorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque tems à coups de maillets. (D. J.)

SALPE, voyez SAUPE.

SALPÊTRE, f. m. (Chimie.) voyez l'article NITRE. Le *salpêtre* est un sel moyen dont on tire par l'analyse un alkali fixe assez semblable au sel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel.

Ces propriétés font de se crySTALLIFER en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, & de se décomposer par le contact d'un phlogistique allumé, auquel son acide s'unit & se dissipe avec bruit.

Ce sel se forme sur la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de substances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matières qui ont éprouvé l'action du feu, comme le plâtre & la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

L'air, suivant le célèbre M. Hellot, est l'agent principal qui forme ce sel, non qu'il en contienne en soi, mais comme développant par une sorte de fermentation qu'il excite dans ces matières, les principes prochains du nitre qui y sont renfermés; de même dans le suc des raisins ce n'est point l'air qui y dépose le spiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pu l'en tirer sans son entremise.

On peut augmenter la quantité du *salpêtre* que les terres produisent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres soient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui dissoudroit & entraîneroit le *salpêtre* à mesure qu'il se formeroit, & que le lieu soit frais, pour le condenser & lui faire prendre corps. Par la même raison les terres exposées à la pluie ne donnent aucun *salpêtre*: on n'y trouve en les lessivant & après l'évaporation, qu'une matière grasse & un peu de sel approchant du sel gemme.

Il faut aussi remuer souvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles seront remuées, plus elles produiront de *salpêtre*: dans celles qui ne le font point, il ne s'en forme qu'à la superficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *salpêtre*, & elles en acquièrent toujours jusqu'à ce qu'elles en soient entièrement rassasiées.

L'auteur de cet article vient de découvrir que le sel commun avoit aussi la propriété de produire du *salpêtre*: que son acide devenoit nitreux, & qu'il en acqueroit toutes les qualités par l'entremise de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en assurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement lessivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matière qu'un peu d'eau pure dont on l'a arrosé lorsque la terre a paru trop desséchée.

Le second a été laissé tel qu'il étoit sortant du jardin; on l'a seulement arrosé de tems en tems d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troisième a été différemment fois humecté d'urine.

Le quatrième a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait dissoudre du sel commun jusqu'à saturation.

Et le cinquième a été seulement humecté d'eau salée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la semaine pendant six mois; & au bout de ce tems les ayant lessivées, elles ont donné du *salpêtre* dans les proportions ci-après; savoir,

Le premier tas 1.

Le deuxième, 2.

Le troisième, 3.

Le quatrième, 6.

Et le cinquième, 4.

Ces expériences, qui prouvent une sorte de conversion du sel commun en *salpêtre*, font présumer que ces sels pourroient bien être les mêmes dans leur

principe, & qu'ils ne différent entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *salpêtre*.

Deux observations paroissent encore appuyer cette conjecture; la première est que le *salpêtre* se rapproche du sel commun à mesure qu'on le dépouille de son acide, & qu'il devient semblable à ce sel lorsqu'il en est presque entièrement dépouillé, & qu'au contraire le sel commun se nitre à mesure que la fermentation lui fournit cet esprit acide.

La seconde est qu'il ne se forme jamais de *salpêtre* sans sel commun, même dans la terre qui auroit été exactement lessivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces sels. Ces faits rendent assez probable l'opinion que le sel commun n'est qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établissant des halles ou angards, pour y former du *salpêtre* avec les matières & par les moyens qui viennent d'être indiqués: il couteroit peu d'en faire l'expérience dans un seul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit, on verroit quel seroit l'objet du produit du *salpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la chose se trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût se procurer à moins de frais la quantité de *salpêtre* que l'on voudroit, il en résulteroit encore les avantages ci-après.

1°. De ne plus tirer de *salpêtre* de l'étranger.

2°. Que les payfans ne seroient plus exposés à voir tous les lieux bas de leurs maisons bouleversés par les salpêtriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, sous prétexte que les terres ne sont pas bonnes.

3°. Que les terres salpêtreuses étant un excellent engrais, les payfans s'en serviroient très-utilement pour fertiliser leurs champs, s'ils en connoissoient la propriété, & s'ils savoient que de nouvelles terres mises à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, assez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais ils ne le soupçonnent pas; & si la chose avoit lieu, il faudroit les en instruire, les seigneurs décimateurs y seroient intéressés.

Le *salpêtre* se tire des terres par le moyen d'une lessive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au-devant du trou, une pièce de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras; on y met des cendres à-peu-près la sixième partie de la hauteur, en même tems qu'elles servent à dégraisser le *salpêtre*, elles fournissent à la partie acide l'alcali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'absorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres salpêtreuses, ou de platras broyés & passés à la claie. Lorsque c'est de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légèrement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût pressée, l'eau ne passeroit point, ou ne passeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorsqu'on la verse dessus; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre le *salpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la passe sur un second cuvier à mesure qu'elle s'écoule du premier, de même du second sur un troisième, & du troisième sur un quatrième. Elle est alors chargée de *salpêtre* autant qu'elle le peut être si les terres sont bonnes. De ce quatrième cuvier on la porte dans une chaudière sur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec soin, jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistance pour se congeler lorsqu'on en laisse tomber une goutte sur une assiette; alors on la

la transfuse dans un vaisseau appelé *rapuroir*, on l'y laisse une demi-heure pour qu'elle y dépose ses impuretés. Du *rapuroir*, & avant qu'elle soit refroidie, on la verse dans des bassins où le *salpêtre* se forme en cristaux dès qu'il est froid. On met égoutter les bassins le cinquième jour, & l'eau qui en sort appelée *eau-mère*, est portée avec les écumes sur les terres destinées à être lessivées, qu'elles bonifient; ce *salpêtre* est appelé de la *première cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de sel commun, qui se forme au fond de la chaudière, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le *rapuroir*.

Il est à remarquer que le sel commun lorsqu'il se trouve en grande quantité, comme dans la première cuite, se forme toujours avant le *salpêtre*; & que lorsqu'il se trouve en petite quantité, comme dans la deuxième & dans la troisième cuite, c'est le *salpêtre* qui se forme le premier, & le sel commun reste dissous dans l'eau mère de ces cuites; ou alors il se formeroit le premier si on cuisoit cette eau mère, attendu qu'il y seroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *salpêtre*. S'il arrivoit que le sel commun se formât constamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en dissolution, que pour y tenir le *salpêtre*, par la raison que le sel commun ne se dissout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide rassasiée de *salpêtre*, peut en dissoudre deux fois plus en la faisant chauffer. Mais pourquoi cette cause ayant son effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Serait-ce que la petite quantité de sel commun étant répandue dans une grande quantité de *salpêtre*, les parties de sel s'y trouvent trop éloignées & trop embarrassées dans celles du *salpêtre* pour se réunir & se cristalliser?

On purifie le *salpêtre* en le faisant fondre dans de l'eau & le faisant bouillir jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule dessus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la première cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte: c'est le meilleur procédé pour le dégraisser & le purifier. On y emploie aussi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verse dans des bassins où il se cristallise presque aussitôt: on le met égoutter le troisième jour, & l'eau qui en sort est jetée sur les terres.

La troisième cuite, ou seconde purification, se fait de même.

Avant que de décharger les cuiviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repasse de l'eau pure pour achever d'en enlever le *salpêtre*, & cette eau qu'on appelle le *lavage*, est employée pour le lessivage suivant qu'elle fortifie.

Les terres salpêtrées donnent communément un gros de *salpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaisseaux dans lesquels on forme & on purifie le *salpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en dissipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet se fait en raison de la surface de l'eau.

En raffinant le *salpêtre* on se propose d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il est possible de substances étrangères.

Le *salpêtre* brut, ou de la première cuite, tel qu'il sort des plâtres, contient quatre substances différentes, du *salpêtre*, du sel marin, une eau mère & une matière grasse.

De ces trois sels il n'y a que le *salpêtre* qui soit inflammable, & conséquemment il est aussi le seul qui soit propre à faire la poudre à canon.

Le sel, ou sel marin, n'étant point susceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre;

au contraire il lui est très-préjudiciable, non seulement parce qu'il diminue la quantité du *salpêtre* dans la poudre, mais sur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par-là la poudre humide & lui fait perdre son activité.

L'eau mère est une liqueur qui reste à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *salpêtre*, & qui ne se congèle, ou ne se cristallise point, comme font le *salpêtre* & le sel. Cette eau contient en solution un vrai sel moyen, tels que sont le *salpêtre* & le sel. Ce sel de l'eau mère est formé par l'union des esprits ou acides du *salpêtre*, & du sel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être desséchée par des ébullitions suivies; mais aussitôt qu'elle est exposée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & se résout entièrement. La poudre fabriquée avec un *salpêtre* qui contient de cette eau mère, devient humide très-facilement, ce qui est un défaut essentiel.

La matière grasse qui se trouve avec le *salpêtre*, quoique combustible, ne peut contribuer à l'inflammation du *salpêtre*: les huiles ou graisses ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux soient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matière grasse restant unie au *salpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de se sécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *salpêtre* brut ou d'une première cuite, à la quantité de 3600 livres, est dissous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en cristallisation ou congélation, le *salpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *salpêtre de deux cuites*.

Ce *salpêtre* d'une deuxième cuite, dissous de nouveau dans de l'eau, cuit, & clarifié à la colle, & mis à cristalliser, donnera un nouveau *salpêtre* qu'on appellera *salpêtre de la troisième cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *salpêtre* sera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera six heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs restantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, sont mises ensemble à cuire, clarifiées à la colle, & après avoir été congelées, si elles sont égouttées, elles donneront un *salpêtre*, brut ou de la première cuite. Ce *salpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une seconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *salpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxième affinage, on aura en même tems que le *salpêtre*, 427 livres de sel qui se cristalliseront au fond des chaudières. Les eaux étant bouillantes, le sel marin a la propriété de se congeler au fond des vaisseaux qui servent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *salpêtre* pour se congeler demande le refroidissement: l'un a donc profité des différentes propriétés de ces sels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congélation un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *salpêtre* de trois cuites, pesant 81 livres.

Si l'on cuit & congèle encore toutes les eaux restantes des derniers raffinages, elles donneront un pain de *salpêtre* brut de 67 livres. On pourroit poursuivre le raffinage de ce *salpêtre* jusqu'à zéro.

La quantité de sel provenu de ces derniers raffinages sera de 177 livres; & les écumes seront du poids de 171 livres.

La première observation que nous ayons à faire sur la fabrication du *salpêtre* par ces moyens, c'est qu'il sera bien préparé & fabriqué, les congélations en seront parfaites, les cristaux bien formés & très-gros, & donneront par conséquent des pains durs & solides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conserveront presque rien des eaux. Ce *salpêtre*

ainsi fabriqué, pourra se garder long-tems, & sera peu susceptible des impressions de l'air.

Parmi plusieurs moyens que la Chimie fournit pour connoître la quantité du sel marin contenue dans le *salpêtre*, il faut préférer la cristallisation qui est la voie la plus simple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences sur les *salpêtres* de différens affinages, se réduisent à les raffiner de nouveau en petit, pour en séparer le sel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites dissoudre une quantité donnée de *salpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre ensuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur restante, ou la solution de *salpêtre* de nouveau évaporée, & de-là mise à congeler, & que vous répétiez ainsi la cristallisation jusqu'à neuf fois, le *salpêtre* cristallisant de la sorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le sel se dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernières cristallisations suivant qu'il est plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la dernière cristallisation. Tel est le moyen que l'on emploie en Chimie pour avoir un *salpêtre* absolument pur.

Le *salpêtre* de trois cuites du premier affinage, dissous à une quantité comme dans l'eau, & cristallisé neuf fois, ne donnera dans la dernière cristallisation qu'un vestige de sel, c'est-à-dire à-peine quelques grains sensibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *salpêtre* qu'on vend à l'arsenal, où il y a souvent des cuites qui ne donnent aucun vestige d'eau mere.

Si le *salpêtre* de trois cuites du deuxième affinage est traité de même que celui du premier, le sel paroîtra à la dernière ou neuvième cristallisation, en quantité un peu moindre que dans le *salpêtre* du premier affinage; ce ne sera, pour ainsi dire, qu'une trace de sel, l'eau mere fera à-peine sensible.

Le *salpêtre* de trois cuites du troisième affinage, cristallisé comme les autres, le sel ne paroîtra qu'à la dernière cristallisation, à-peu-près en même quantité que celui du *salpêtre* du premier affinage; il n'y aura presque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *salpêtre*, & presque 6 onces de sel; le reste de la liqueur fera ce qu'on appelle l'eau mere, qui ne cristallise point.

Le tems employé pour les trois affinages sera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *salpêtre* de ces trois raffinages sera aussi parfait qu'il le puisse être, & l'on aura consommé 2638 liv. de bois: employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle: travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes: & obtenu 2461 liv. de *salpêtre* raffiné: de *salpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres: d'eaux meres restées des opérations, 28 liv. 8 onces: de sel produit net, 604 liv. enfin des écumes, 171 liv.

Le *salpêtre* doit être de la troisième cuite pour être employé à la composition de la poudre, & à celle des feux d'artifice; pour ce dernier usage on le pile dans un mortier, ou on le broie sur une table de bois dur avec une molette, & on le passe au tamis de soie; plus il est fin & sec, & plus il a d'effet; il est par lui-même incombustible, & lorsqu'il s'enflame & fuse, c'est à l'occasion de la matière à laquelle il touche, comme lorsqu'il est mis sur une planche ou sur des charbons, l'air subtil qu'il contient, se développant par l'action du feu, exalte les parties sulfureuses que ces matières contiennent, dont il pénètre les pores; elles se changent en flamme & emportent avec elles les parties du *salpêtre* que leur action a divisées; si au contraire il est mis sur quelque chose d'incombusti-

ble & dénuée de ce soufre, comme sur une pelle ou sur une tuile rougie au feu, il fond simplement sans s'enflammer & se réduit en liqueur, il prend corps en refroidissant & forme un sel plus dur & plus solide qu'il n'étoit auparavant, & qui est également propre aux mêmes usages, étant ce qu'on appelle *salpêtre* en roche, il se raffine même par cette fusion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chasse en le faisant fondre au feu & sans eau; on jette un peu de soufre dessus pendant qu'il est en fusion pour achever de le dégraisser, le soufre brûle avec ce qui peut y être resté de graisse, sans allumer le *salpêtre*; cette opération ne pourroit se réitérer sans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les esprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporerait beaucoup.

SALPÊTRE, à la Monnoie; on appelle affiner au *salpêtre* l'affinage de l'argent qui se fait avec ce sel ou nitre; l'affinage de l'argent par le *salpêtre* se fait ainsi. On se sert d'un fourneau à vent; on y met un creuset, on le charge d'environ 40 marcs de matière d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matière est en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuset, on brasse bien la matière en bain, voyez BRASSOIR, puis on retire le creuset du feu; on verse ensuite cette matière par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, on le retire, enfin on le casse, & on y trouve un culot dont le fond est d'argent fin, & le dessus de crasse de *salpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPÊTRIÈRE, f. m. (*Architect.*) grande salle d'un arsenal, au rez-de-chaussée, où sont ordinairement plusieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le *salpêtre*. Telle est la *salpêtrière* de l'arsenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, LES (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulturnus, pour faire la guerre aux Romains, selon Tite-Live, liv. III. (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, en Anatomie, épithète des muscles qui s'attachent à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se terminent à la ligne blanche du pharynx; c'est une portion du spheno-salpingo-pharyngien. Voyez PHARYNX & SPHENO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SALPINGO-STAPHILIN, en Anatomie, nom d'une paire de muscle de la luette, qui viennent en partie de l'os sphénoïde, & sur-tout de la partie postérieure & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & s'insèrent à la partie postérieure de la luette.

On les appelle aussi *petro-salpingo-staphilins* ou *péristaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, f. f. *smilax*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil de cette fleur devient dans la suite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une semence ordinairement ronde ou ovoïde. Tournefort, *inst. rei herb. app.* Voyez PLANTE.

SALSÈS, (*Géog. mod.*) en latin *Salsulæ*, forteresse de France, dans le Roussillon, aux confins du Languedoc, sur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salsès*, & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresse de *Salsès* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'est formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il est à quelque distance du fort, à 2 lieues au-deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Espagnols le reprirent en

1640, mais il a été soumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longitude* 20. 34'. *latitude* 43. 36'.

Salfes est célèbre par sa fontaine, qui porte le même nom, *fons Salfula*. Ce nom exprime la qualité de ses eaux. Elles étoient, selon Méla, plus salées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roseaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétoit. De là, dit-il, quelques auteurs grecs & latins avoient imaginé que les poissons qu'on y prenoit par diverses ouvertures, y croissoient dans la terre, idée absurde, ajoute Méla.

L'existence de ces sortes de poissons est constatée pour le Rouffillon par le témoignage des anciens. Athénée nous a conservé un passage de Polybe, qui en faisoit une mention particulière : cet auteur disoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaste plaine, qui s'étendoit jusqu'à la rivière de Narbonne, c'est-à-dire l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poissons ; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent ; que l'eau des rivières voisines y pénétoit sans peine ; que les poissons attirés par l'appât de ce chiendent s'y insinuoient, & que comme ils se répandoient dans toute la côte, on en faisoit une pêche abondante. Strabon en dit aussi quelque chose. (D. J.)

SALSETTE, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, sur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, 20 milles de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'île des Canarins*, à cause d'une célèbre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde ; mais ce sont les jésuites qui possèdent la meilleure partie de cette île, dont ils retirent un grand profit par le commerce du sucre & du riz qu'elle produit. (D. J.)

SALSIFI, f. m. Voyez *CERCIFI*.

SALSIFI ou *SERSIFI*, (*Diète & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *salsifi* sauvage ou des prés. Les racines de ces plantes sont en usage à titre d'aliment & à titre de remède. Elles ont la plus grande analogie avec la scorfonere, qui s'appelle aussi *salsifi* d'Espagne. On n'a observé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *salsifis*, & celles de la racine de scorfonere. Quant à l'usage pharmaceutique, les premières peuvent très-bien être substituées aux dernières, quoiqu'elles passent pour un peu plus foibles. Voyez *SCORSONERE*, *Diète & Mat. méd. (b)*

SALSO, LE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivières de ce nom en Sicile. L'une plus considérable, a sa source dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va se perdre dans la mer au golphe d'Alicata. L'autre rivière plus petite, a sa source dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & se jette dans la Platané. La première est l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les îles d'Éland, au midi d'Oregrund, & au nord-est d'Upsal.

SALSULÆ, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Gaule. Antonin le met sur la route d'Espagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'est aujourd'hui Salfes.

SALSUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) rivière d'Asie, dans l'Arabie. Son embouchure doit se trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, selon Pline, *liv. VI. ch. xxviiij*. Le P. Hardouin observe que le mot *Salsum*, n'est pas un adjectif dérivé de la salure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine barbare, ainsi que celui du fleuve Salfos. Il prétend aussi que cette rivière est le Gehon dont parle Moïse dans sa description du paradis terrestre. (D. J.)

Tome XIV.

SALTA, (*Géog. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tueman, sur une petite rivière, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Estreco. Quoique cette ville soit petite, elle commerce beaucoup & avantageusement avec le Pérou, en blé, en farine, en bétail, en vin, en chair salée, &c. *Latit. méridionale* 24. 56. (D. J.)

SALTARELLA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espèce de mouvement qui va comme en sautant, & qui se fait presque toujours en triple, en pointant la première de chaque mesure. *Brofsard*.

SALTATESQUIS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les nègres qui habitent le pays appelé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception est des plus singulières. Le candidat est assis sur une sellette de bois, la préfidant lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie ; il lui en frotte ensuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête, en prononçant le mot *sallatesqui* ; il le revêt d'une longue robe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *sallatesquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, f. m. (*Hist. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une espèce d'officier ou de domestique, chargé du soin des maisons de campagne, des terres, des bois & de la conservation des fruits, des remparts, &c. Voyez *FOREST*.

Dans le livre de Nehemie, *ch. ij. v. 8*. il est parlé d'un officier semblable, *custos saltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king forest* ; *garde de la forêt du roi*, leur traduction paroît exacte ; puisque cet officier nommé *Asaph*, devoit, par ordre d'Artaxerxe, fournir à Néhemie les bois de charpente nécessaires pour les tours, les portes de la ville, & la construction de sa propre maison ; matériaux qui ne se trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reste, il se peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maison : car *saltus* signifie proprement les *bois* ou les *jardins* qui font partie de l'ornement d'une maison de plaisance.

Dans les lois des Lombards, *saltuarius* signifie un officier chargé de la garde des frontières.

SALTIMBANQUE, f. m. (*Maladies.*) synonyme à *charlatan*, *empirique*. Voyez *l'un & l'autre*.

SALTUM, (*Géog. anc.*) il y a quatre sièges épiscopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Palestine, sous la métropole de Césarée, sur la mer ; le second & le troisième étoient en Arabie, sous deux métropoles différentes ; le quatrième étoit en Asie, & reconnoissoit Amasie pour métropole. (D. J.)

SALTUS, (*Géog. anc.*) mot latin qui a plusieurs significations. Premièrement, il veut dire un *saut*, & vient de *salio*, sauter. Outre cela, il signifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois : il se prend aussi pour un *détroit*, un *défilé*, un *passage* étroit entre des montagnes : de-là vient que dans les Historiens latins, on trouve ce mot employé en quelque un de ces sens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont exprimé en latin par *Saltuosa provincia*, qui en bonne latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois*. (D. J.)

SALTZ ou *SALTZACH*, (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Bavière. Elle a sa source dans les montagnes,

D D d d ij

au voisinage du Tirol, & finit par se perdre dans l'Inn. (D. J.)

SALTZA, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe, à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg; elle tire son nom des sources salées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque tems libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en est pas relevée. Long. 29. 35. lat. 52. 24. (D. J.)

SALTZBERG, (Géog. mod.) ville du royaume de Norvège, au gouvernement d'Aggerhus, sur le Drammen, à quatorze milles pas de Christiania, vers le couchant. Long. 26. 6. lat. 59. 4. (D. J.)

SALTZBOURG, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, siége archiepiscopal, & capitale d'un état souverain, possédé par l'archevêque de Salzbourg. Cette ville est sur la rivière de Saltz ou Saltzach, qui la traverse, & qu'on passe sur un pont de bois couvert, à 18 lieues au midi de Passau, & à 30 de Munich. Long. 30. 40. lat. 37. 42.

Il paroît que Salzbourg, en latin *Salisburgum*, a pris son nom de la rivière de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Bavière, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choisi en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses ambassadeurs, avec ceux de Nicéphore, empereur de Constantinople, qui y traitèrent des bornes des deux empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de tems après. L'archevêque Paris de London l'entoura de murailles.

Sa cathédrale est une des plus belles églises d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il consiste en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maison particulière,

Et laissent en leur lieu

A des chœurs gagés le soin de louer Dieu.

L'université de Salzbourg a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette université a pour professeurs des bénédictins, excepté pour le droit civil; le recteur est toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de Salzbourg est borné au nord, par la Bavière; au nord-est & à l'est, par l'Autriche; au midi, par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Bavière le déterminent à l'occident. Ce pays est plein de montagnes qui fournissent des eaux minérales; mais Salzbourg est l'unique ville qui s'y trouve. (D. J.)

SALVADOR, SAN, (Géog. mod.) nom commun à plusieurs lieux.

1^o. *San-Salvador*, ville d'Afrique, sur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, sur une montagne escarpée. Elle est le séjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais eussent changé son nom. Elle est aujourd'hui peuplée d'euro-péens. Les jésuites & les capucins y sont établis; l'évêque est suffragant de Lisbonne. *Latit. méridionale*, 5.

2^o. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du sud, à 40 de San-Jago, de Guatimala, dans un terrain fertile en fruits, & dans un air assez temperé. *Latit. septentrionale*, 13. 6.

3^o. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dont elle est la capitale. Elle est grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & située sur la baie de tous les Saints; Bahia de To-

dos los Santos; son assiette n'est pas avantageuse, parce qu'elle est haute & basse, & qu'elle n'a presque point de rues qui soient droites.

Comme on ne peut s'y servir d'aucunes voitures, les esclaves y font la fonction de chevaux, & transportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandises; ils portent aussi les habitans sur une espece de lit de coton à réseau, suspendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin est couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vu, & qui garantissent du soleil. On est fort à son aise dans ce lit; la tête repose sur un chevet, & le corps sur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la molesse extrême des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-seulement pour faire les visites, mais aussi pour se rendre à l'église.

San-Salvador, est la résidence du viceroy du Brésil, le siége d'un archevêque, d'un conseil souverain, & d'une cour des monnoies.

Les maisons y sont hautes, & presque toutes de pierre de taille & de brique. Les églises sont riches, & les communautés nombreuses; les jésuites seuls y font au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y possèdent une église & un college magnifique, où ils entretiennent six régens pour enseigner.

San-Salvador, est un lieu de grand abord pour les marchandises qui s'y trafiquent, telles que sont les toiles, les baies, les serges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, &c. les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, &c. Pour toutes ces choses, on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Brésil & autres; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de copahu, de l'ypécacuana, &c.

Cette ville si avantageuse pour les Portugais, est sur une hauteur de 80 toises, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur est très-difficile à grimper, & on s'y sert d'une espece de grue pour monter & descendre les marchandises du port à la ville.

San-Salvador est en général bien fortifiée, mais la garnison est aussi débauchée que mal disciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils sont voluptueux, ignorans, vains, & bigots. Ils marchent ordinairement un rosaire à la main, un chapelet au col, un S. Antoine sur l'estomac, un poignard sur le sein, un pistolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occasion en disant leurs chapelets, de se venger d'un ennemi. *Lat. méridionale*, 12. (D. J.)

SALVAGE, f. m. (*Droit de naufrage*.) c'est un droit qui se paye à ceux qui ont aidé à sauver des marchandises & autres choses qui périssent dans un naufrage: ce droit est ordinairement le dixieme de ce qu'on a sauvé. (D. J.)

SALVAGES ÎLES, (Géog. mod.) on nomme ainsi deux petites îles d'Afrique dans l'Océan atlantique, entre Madère au nord & les Canaries au midi; elles sont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce sont les îles de Junon, *Junonia insula*. (D. J.)

SALVATELLE, f. m. terme d'Anatomie, branche fameuse de la veine axillaire qui s'étend sur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. Voyez AXILLAIRE & VEINE.

Plusieurs medecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la saignée de la *salvatelle*, comme très-propre dans les fievres tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (Géog. mod.) il y a deux à

trois villes ou bourgs de ce nom en Espagne, & une en Portugal.

1^o. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne en Galice, sur le Minho, dont l'évêché est au nord-est de Tuy. Long. 10. 55. latit. 39. 45.

2^o. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne dans la Biscaye, province d'Alava, au pié d'une montagne. Long. 15. 30. latit. 42. 48.

3^o. *Salvatierra*, bourg d'Espagne, dans le comté d'Aragon, au confluent des petites rivières d'Aragon & de Véral, & à quatre lieues de Java.

4^o. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, est une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, sur la rivière d'Elia, à l'orient de Ségura. Long. 9. 5. latit. 39. 34. (D. J.)

SALVATIONS, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui sont faites en répliques à des réponses à griefs, à des réponses à causes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *salvations*, parce que l'objet de ces écritures est de sauver les premières écritures, c'est-à-dire, de soutenir les moyens qu'elles renferment.

(A)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la santé, soit en guérissant la maladie, soit en la prévenant; on dit la faculté *salubre*, les eaux *salubres*, des substances *salubres*.

SALUBRITÉ, f. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une chose saine & salubre: on dit la *salubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salucia*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquisat de même nom, au pié des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Fossano au couchant, à pareille distance du Mont-Viso, à 18 milles au sud-est de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi; son évêché est suffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Augusta Vagiennorum*. C'est une place très-importante au roi de Sardaigne. Long. 25. 20. latit. 44. 27.

Blandrata (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. siècle; il vint à Genève, & embrassa le Calvinisme. De Genève il se rendit en Pologne, où il combattit le mystère de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs; il fut d'abord arien, & ensuite embrassa les opinions de Paul de Samosate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la Médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigismond, d'Etienne, & de Christophe Battori, princes de Transylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'avisa sur la fin de ses jours de thésauriser, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriser les Jésuites. (D. J.)

SALUCES le marquisat de, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il est borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Fossano; au couchant par la vallée de Barcelonnette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui; il avoit ses marquis qui le tenoient en fief des dauphins, de sorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquisat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Bresse, le Bugey, les pays de Val-Romey & de Gex, qui sont en-deçà du Rhône. *Saluces* & *Carmagnoles*, sont les deux seules places importantes du marquisat de *Saluces*. (D. J.)

SALVE, f. f. (*Fortification.*) salut militaire, qui se fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même tems. Voyez SALUT.

Dans les Transactions philosophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet surprenant que produisit une *salve* ou quelques décharges de moutetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de manière que le centre se trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la première décharge le chien qui dormoit dans la maison couché auprès du feu, courut en-haut, & se cacha sous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la servante le battoit pour le faire descendre, lui qui n'avoit jamais monté l'escalier, on fit une seconde décharge, à laquelle le chien se leva, sortit de dessous le lit, & fit plusieurs tours dans la chambre, tremblant & frissonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troisième décharge, le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut sur le champ, en jettant du sang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *salves*, il est défendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, de charger les pièces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (q)

SALVETAT LA, ou SAUVETAT, (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une est dans le haut-Languedoc, au diocèse de Castres, sur l'Agoult; ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* est dans l'Agénois, sur la Seine, à cinq lieues à l'orient septentrional de la ville d'Agen; ce n'est qu'un bourg, mais bien illustré pour avoir été la patrie du ministre Claude, & du philosophe Régis.

Claude (Jean) l'un des plus habiles théologiens françois du dernier siècle, y naquit en 1619. Il fut ministre à Charenton depuis 1666 jusques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il se réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empressement, & commença par lui donner une pension. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant sa vie l'oracle de son parti, rival digne des Bossuet, des Arnauld, & des Nicole. Il l'a prouvé par sa réponse à la conférence de M. Bossuet; par sa défense de la réformation contre les préjugés légitimes de M. Nicole; par ses réponses au traité de la perpétuité; enfin, par ses divers livres de théologie & de controverse. Il joignoit à beaucoup d'esprit & d'érudition, un style mâle, exact, éloquent, & ferré: M. de la Deuze a écrit sa vie. Voyez SAUVETAT.

Régis (Pierre-Silvain), fut un des grands défenseurs du Cartésianisme; c'étoit beaucoup dans un tems où la physique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des Sciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (D. J.)

SALVE, terme d'église; c'est le premier mot d'une prière latine qu'on fait à la Vierge dans l'Eglise catholique, & qu'on chante sur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette prière a été composée par Pierre, évêque de Compostelle; que les Dominiquains l'adoptèrent vers l'an 1237, & que saint Bernard en a fait la fin. Il est fort vraisemblable que cette antienne doit son origine aux siècles d'ignorance; l'occasion dans laquelle on la chante, & le salut à la Vierge dans cette occasion, n'indiquent pas des siècles éclairés. (D. J.)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonstrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple a son salut: d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on salut: on salut Dieu, la Vierge, les saints par des prières & des gé-

inflexions ; les François se *saluent* en se découvrant la tête, & en s'inclinant ; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant seulement ; les Orientaux en posant la main sur la poitrine & s'inclinant aussi ; on va *saluer* un gouverneur, un seigneur ; on a *salué* le roi, les enfans de France, les ministres ; nous nous *saluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique sacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Testament *σπαρασιν*, par *saluer* ; c'est employer un terme trop foible ; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau ; au lieu que l'expression grecque signifie *aimer, estimer, honorer*. Ainsi *saluer extérieurement*, c'est marquer de l'estime, de la considération, du respect ; *intérieurement*, c'est en avoir. *Grotius. Beausobre. (D. J.)*

SALUER, (*Art milit.*) voyez **SALUT & SALVE**.

SALUER, (*Marine.*) c'est faire hommage, ou rendre honneur à un vaisseau. Voyez **SALUT**.

Saluer à boulet, c'est tirer le canon avec un boulet ; cela ne se pratique que pour les rois. Voyez **SALUT**, article 11.

Saluer de la mousqueterie, c'est tirer une ou trois salves de mousqueterie : ces salves n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques fêtes, & elles précèdent le salut du canon.

Saluer de la voix. C'est crier une ou trois fois : *Vive le roi* ; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *salue* ainsi, après avoir *salué* du canon, ou lorsqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. Voyez **SALUT**, art. 7.

Saluer des voiles. C'est amener les huniers à un mâât ou sur le ton. Voyez **SALUT**, art 7.

Saluer du canon. C'est tirer un nombre de coups de canon : trois, cinq, sept, neuf, &c. à boulet ou sans boulet, selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue*. Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair, & les galères par nombre pair. C'est ici le *salut* ordinaire ; & j'ajoute à cause de cela, que le vaisseau qui est sous le vent d'un autre, doit *saluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'est embrasser le pavillon, & le tenir contre son bâton, en sorte qu'il ne puisse voltiger ; ou l'amener & le cacher : cette maniere de *saluer* est la plus humble de toutes.

SALVETE, (*Littérat.*) Ce mot signifie *impertinini salutem*, quand on parle aux dieux. On disoit : *estote salvi*, lorsqu'on saluoit les hommes ; & quelquefois on disoit : *accipite salutem quam quis impertitur*, en saluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) *σαλβία*, ville de la Liburnie, dans les terres, selon Ptolomée. Ortelius soupçonne que c'est la *Salvia* d'Antonin, sur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la première, & à dix-huit mille pas de la seconde. (*D. J.*)

SALUM, (*Géog. mod.*) nom commun à une rivière & à un royaume d'Afrique.

La rivière est dans la Nigritie ; c'est un bras de la rivière de Gambie, qui elle-même est une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'est autre chose que le pays situé sur la rivière de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, f. f. (*Gramm.*) qualité d'une chose salée.

Salure de la mer, (*Physiq.*) Cette *salure* amère & singulière a donné lieu depuis long-temps à quelques questions curieuses, qui méritent d'être résolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *salure* de la mer. La cause la plus probable de la *salure* de l'Océan se trouve ainsi expliquée par le docteur Halley dans les *Transact. philos. n°.* 334. J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appelés pro-

prement tels, se trouvent salés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas présent peut aussi être regardé comme un lac ; puisque j'entends par le mot *lac* des eaux dormantes, dans lesquelles se jettent perpétuellement des rivières, & qui n'ont point d'issue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe ; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq : savoir, 1°. La mer Caspienne : 2°. la mer Morte, ou le lac Asphaltide : 3°. le lac sur lequel est située la ville de Mexique : 4°. un lac du Pérou appelé *Titicaca*, qui par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquième plus petit appelé le *lac de Paria* ; aucun de ces lacs n'a d'issue. La mer Caspienne qui est le plus grand de tous, est, à ce qu'on prétend, un peu moins salée que la mer Océane. Le lac Asphaltide l'est si prodigieusement, que ses eaux en sont entièrement rassasiées, & ne peuvent dissoudre presque rien autre chose ; aussi ses bords sont incrustés pendant l'été d'une grande abondance de sel desséché, d'une nature un peu plus piquante que le sel marin, & qui tient un peu du sel armo-

niac. Le lac du Mexique est, à proprement parler, un double lac divisé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle est construite sur des îles au milieu du lac, sans doute pour sa sûreté. Les premiers fondateurs ont vraisemblablement tiré cette idée des castors qui construisent leurs cabanes sur des écluses qu'ils bâtissent dans les rivières. La partie de ce lac qui est au nord de la ville & des grands chemins, reçoit une rivière considérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit saut ou cascade à son embouchure dans la partie méridionale du lac qui est plus bas. La partie la plus basse se trouve être salée ; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré ; cependant la partie plus élevée a ses eaux douces.

Le lac de *Titicaca* a près de quatre-vingt lieues de circonférence, & reçoit plusieurs rivières fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acosta, les eaux sont si faumaches, qu'on ne sauroit en boire, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait si salées que celles de l'Océan. On assure la même chose du lac de *Paria*, dans lequel celui de *Titicaca* lui-même se décharge en partie.

Or je conçois, que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivières, & n'ont aucune issue, il faut que leurs eaux s'élevent jusqu'à ce que leurs surfaces soient assez étendues pour perdre en vapeur autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivières ; & par conséquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, selon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainsi exhalées sont parfaitement douces ; de sorte que les particules salines apportées par les rivières restent, tandis que les douces s'évaporent ; d'où il est évident que le sel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus salées. Mais dans les lacs qui ont une issue, comme celui de *Généfareth*, autrement appelé le *lac de Tibériade*, dans le lac supérieur de Mexique & dans la plupart des autres ; l'eau étant perpétuellement courante, est remplacée par de nouvelle eau douce de rivière, dans laquelle il y a si peu de particules salines, qu'on ne s'en aperçoit point.

Or, si c'est-là la véritable raison de la *salure* de ces lacs, il est assez probable que l'Océan n'est devenu salé lui-même que par la même cause.

2°. On demande d'où procède la différence de *salure de la mer*, qui est d'autant moins salée qu'on

approche des poles, & qui l'est le plus sous l'équateur ou dans la Zone torride. Plusieurs raisons concourent à cette différence de *salure*.

1°. Le soleil étant plus chaud sous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats septentrionaux, & ces vapeurs sont toutes d'eaux douces; car les particules de sel ne s'évaporent pas si facilement à cause de leur pesanteur; par conséquent l'eau qui reste dans l'Océan doit être plus salée sous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du soleil y est plus foible.

La seconde cause est la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets salés, le font plus quand ils sont chauds que quand ils sont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguissent les particules de sel contenues dans ces viandes, & les séparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer est plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'ensuit que quand on supposeroit toutes les parties de l'Océan également salées, elles doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troisieme cause est la qualité plus ou moins grande de sel qui se trouve dans le bassin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de sel dans la terre, ni même une égale quantité de sel dans les endroits où on en rencontre, on doit supposer la même chose dans l'Océan, où il y a des côtes dont le lit n'est pas si plein de sel que d'autres. C'est pourquoi où il se rencontre une plus grande quantité de sel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus salée, parce qu'elle est plus imprégnée de ce minéral, comme il est aisé de le concevoir. Par cette raison l'eau de mer est extrêmement salée auprès de l'île d'Ormus, parce que cette île est toute de sel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de sel sous l'eau, sous la zone torride, que sous les poles? C'est ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'observations. Bien des gens pensent que cela est probable, à cause de la plus grande chaleur du soleil qui attire les particules douces: quoi qu'il en soit, cette raison me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cause est la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige: l'une & l'autre tombent fort souvent dans les pays septentrionaux; mais sous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines saisons de l'année, & elles sont continues dans les autres tems. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'est pas si salé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les saisons seches. Il y a même différens endroits aux Indes sur la côte de Malabar, où l'eau de la mer est assez douce dans la saison pluvieuse, à cause de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui se jette dans la mer. C'est la raison qui fait qu'en différens tems de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *salure*; mais comme il y a presque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays septentrionaux, la mer y est moins salée que sous la zone torride.

5°. La cinquieme cause est la différence de qualité que l'eau a de dissoudre le sel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude dissout le sel bien plus vite que la froide; & conséquemment quand il y auroit la même quantité de sel sous l'eau dans le bassin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y est plus froide ne peut pas sitôt le dissoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elle, que sous la zone torride, où l'eau est plus chaude.

6°. La sixieme cause est la quantité de rivières considérables qui se déchargent dans la mer; mais elles

ne font de changement que sur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en est que médiocrement affecté. Les marins rapportent que sur la côte du Brésil, où Rio de la Plata se jette dans la mer, l'Océan perd son goût salé jusqu'à près de quinze lieues de distance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan africain sur la côte de Congo, & dans plusieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'Inde, ainsi qu'on l'a observé ci-devant, &c. On peut ajouter à toutes ces causes les sources d'eau douce qui sortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces causes prises séparément ou toutes ensemble, mettent une grande différence de *salure* dans les différentes parties de l'Océan, & c'est par elles qu'on est en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raison, pourquoi l'eau de l'Océan germanique & de celui du nord ne donne pas tant de sel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Espagne, les îles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantité de sel, qu'ils transportent dans plusieurs pays septentrionaux? Parce que ces côtes sont plus voisines de la zone torride que les autres, quoique peut-être le bassin de la mer y contienne une égale quantité de sel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne en la faisant bouillir une seule fois un sel blanc aussi fin que le sucre, & tel que ni l'Océan espagnol, ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une seule opération.

On demande si l'eau de la mer est plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer?

On répond à ces questions que l'eau de la mer n'est pas plus douce au fond qu'à la surface, si ce n'est en quelques endroits particuliers où il se trouve apparemment des sources d'eau douce; car il est contre la nature que l'eau salée flotte au-dessus de l'eau douce, qui est moins pesante.

M. Hook a inventé un instrument pour découvrir quelle est la *salure* de la mer à quelque profondeur que ce soit. On le trouve décrit dans les *Transf. phil.* n°. 9. & n°. 24. ou dans l'abrégé de Lowthorp, vol. 2. p. 260.

On demande si l'on peut défalser l'eau de la mer; je réponds que la chose est possible.

M. Hanton a trouvé le premier le secret de rendre douce l'eau de la mer. Ce secret consiste d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais; ensuite il distille l'eau de mer: son fourneau tient fort peu de place, & est construit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut distiller vingt-quatre pots d'eau, mesure de France, en un jour; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire passer le tuyau par un vase plein d'eau, suivant la coutume, il le fait passer par un trou pratiqué exprès hors du vaisseau, & rentrer par un autre, de sorte que c'est l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainsi que l'embaras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troisieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau: cette filtration se fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau distillée, & enfin qu'il laisse se précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer distillée est assez salubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, sans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2°. Par la raison fondée sur ce que cette terre particuliere mêlée avec l'eau distillée, émousse les pointes des esprits volatils du sel; & leur servant pour ainsi dire d'étui,

emporte leur force & leur âpreté malfaisante en se précipitant. *Transact. philos.* par Lowthorp, vol. II. pag. 297.

Cependant des marins expérimentés, & sur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont assuré le public que l'eau de la mer rendue douce par la distillation, n'étanche point la soif; mais qu'après en avoir bû autant qu'ils pouvoient, ils étoient aussi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre, sont nécessaires pour la rendre nourrissante.

Plus ces imprégnations sont riches & sulphureuses, plus les eaux deviennent douces & bonnes: nous en avons un exemple dans la bonté & la salubrité de l'eau de la Tamise, au-dessous de Londres; sans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du sol & des boues des ruisseaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramassée au milieu de l'Océan venant des vapeurs que la mer exhale, est douce, au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer, soit en la faisant bouillir ou en la distillant, se trouve toujours salée?

Ceux qui ont étudié avec soin les secrets de la nature, je veux dire les habiles chimistes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont jusqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de distiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce; ce secret seroit pourtant fort beau, & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la distillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reste du sel au fond du vase, l'eau ainsi séparée ne laisse pas que d'être salée, & n'est point potable, ce qui surprend ceux qui en ignorent la cause: on l'enseigne en Chimie, qui est la véritable philosophie; on trouve que dans tous les corps deux sortes de sels, quoique parfaitement semblables pour le goût, différent beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artistes appellent l'un *sel fixe*, & l'autre *sel volatil*. Le sel fixe, à cause de sa pesanteur, ne s'évapore point dans la distillation, mais demeure au fond du vaisseau, au lieu que le sel volatil est spiritueux. En effet ce n'est rien qu'un esprit très-subtil qui s'exhale aisément sur un feu doux, & qui par conséquent montant dans la distillation avec l'eau douce, se mêle avec elle à cause de la subtilité de ses particules. Les Chimistes trouvent ce sel fixe & ce sel volatil non-seulement dans l'eau de mer, mais encore dans presque tous les corps, en plus ou moins grande quantité: les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage; les matières huileuses & insipides en ont moins. Ainsi la difficulté est de séparer ce sel volatil, ou l'esprit de sel d'avec l'eau; c'est ce qui a résisté jusqu'à-présent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie est-elle aussi douce sur l'Océan que sur terre, puisqu'elle est produite des exhalaisons attirées de la mer par la chaleur du soleil, ou exhalées par la force d'un feu souterrain; évaporation qui ne diffère en rien de la distillation? Il y en a, ce me semble, trois ou quatre raisons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus subtile, qui à la vérité contient aussi l'esprit du sel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation se fait par une forte chaleur. 2°. Le long espace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle se condense en pluie, pendant lequel passage il est bien possible que l'esprit salin se détache petit-à-petit des particules aqueuses. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui se trouvent dans l'air. 4°. Le refroidissement & la coagulation ou condensation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froi-

des, & se mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, se condensent & se changent en nuées. Dans le tems de cette réfrigération & condensation, les esprits salins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même chose n'arrive-t-elle pas dans la distillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & se condensent? En voici la raison. 1°. Dans ce court espace l'esprit salin demeure étroitement uni avec les particules aqueuses. 2°. La vapeur est conservée dans un vaisseau qui ne laisse à l'esprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géog. physiq.* (D. J.)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la séparation. Ce lieu est nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum*. (D. J.)

SALUS, déesse, (*Mythol.*) Les Romains avoient personnifié & déifié non-seulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, &c. mais aussi toutes les choses utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. *Ædes cereris salutis, de calo taða*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti sur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le tems de sa dictature, l'an 451 de Rome. (D. J.)

SALUT, f. m. (*Gramm.*) est l'action ou la cérémonie de saluer, & de rendre à quelqu'un le respect & la révérence. Voyez SALUER.

Il y a une grande variété dans les manières de saluer: on *salue* Dieu par des adorations, des prières, &c. En Angleterre on *salue* le roi par genuflexion; en Europe on se *salue* les uns les autres en se découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux saluent en découvrant leurs pieds & mettant les mains sur la poitrine.

Le pape ne *salue* personne que l'empereur, & c'est une grâce qu'il lui fait que de l'admettre à baiser sa bouche.

A l'armée, les officiers saluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'esponçon. Voyez SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la statue de Memnon qui étoit dans un temple d'Egypte, saluoit le soleil tous les matins à son lever. Cette erreur venoit de ce que la statue étant creusée, la chaleur du soleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air sortoit par la bouche en faisant un peu de bruit, que les prêtres disoient être une salutation que la statue faisoit au soleil.

Le *salut* sur mer est une marque de civilité, de devoir ou de soumission que les vaisseaux se rendent les uns aux autres, & aux forteresses devant lesquelles ils passent. Voyez SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critiq. sacr.*) Ce mot se prend, 1°. pour la conservation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la santé du corps; 3°. pour la prospérité; *Is. lx. 18.*; 4°. pour la victoire, *sagitta salutis, IV. des Rois, xiiij. 17.*, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo nostro. Apoc. xix. 1.* louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *salut* de civilité, d'affection & d'estime. Les juifs de ces cantons *saluent* leurs freres qui sont en Egypte, *salutem dicunt*, II. Macc. j. 4. Enfin le *salut* éternel; travaillez à votre *salut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiiij. 11.* (D. J.)

SALUT, *terme d'église*, partie de l'office divin qui se fait le soir après complies chez les Catholiques romains en l'honneur de la Vierge; ou pour quelque fête solennelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau *salut*

salut : la décoration souvent prophané ; les places retenues & payées ; des livres distribués comme au théâtre ; les entrevûes & les rendez-vous fréquens ; le murmure & les causeries étourdissantes ; quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familièrement, féchément, & sans autre zele que de rassembler le peuple, l'amuser jusqu'à ce qu'un orchestre & des voix qui concertent depuis long-tems se fassent entendre. Est-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maison du Seigneur me consume, & à tirer le voile léger qui couvre les mystères, témoin d'une telle indécence ? Quoi ! parce qu'on ne danse pas encore aux T T, me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle office divin ? (D. J.)

SALUT, LE, à la guerre, ou parmi les troupes, est une marque de soumission & de respect, ou un honneur qu'elles rendent au souverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puyfégur, dans son livre de *l'art de la guerre*, ne sauroient donner une plus grande marque de leur respect & de leur obéissance au roi, & à ceux qui le représentent dans les armées, quand ils sont à la tête des troupes, qu'en baissant les armes devant eux pour les saluer. Il ajoute, que le *salut* le plus simple est le plus noble pour des troupes.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à abaïsser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut* beaucoup plus composé que le précédent : il doit se faire en cinq tems, soit de pié ferme, ou en marchant.

« Au premier, lorsque la personne qu'on doit saluer sera à cinq pas de distance, on tournera le tranchant du sabre à gauche, prenant la poignée à pleine main, & étendant le pouce jusqu'à la garde, & on élèvera le sabre tout de suite, perpendiculaire, la pointe en-haut, la garde à hauteur & à un pié de distance de la cravatte, le coude un demi-pié plus bas que le poignet.

« Au deuxième, à trois pas de distance, on étendra le bras pour placer la main au-dessus du milieu de la poche de l'habit étant boutonné, & l'on baïssera la pointe du sabre à la hauteur du poignet, obsetant que la lame soit parallèle au corps du cheval.

« Au troisième, à un pas de distance élèvant un peu le poignet, & le tournant en-déhors, on baïssera la pointe du sabre fort doucement, & autant qu'il sera possible, sans forcer le poignet, tenant toujours la lame parallèle au corps du cheval, & l'on restera dans la même position jusqu'à ce que la personne que l'on salue soit éloignée de deux pas.

« Au quatrième, baïssant le pouce pour contenir la poignée, on relevera le sabre la pointe en-haut, le tenant perpendiculaire, la garde vis-à-vis & à six pouces de distance du teton droit, le coude à la hauteur du poignet.

« Au cinquième, on portera le sabre à l'épaule, comme il est prescrit pour les cavaliers ».

Quand les officiers doivent saluer de pié ferme, ils le font l'un après l'autre, en observant de garder les distances ci-dessus indiquées ; de manière que la pointe du sabre soit basse au moment du passage de la personne que l'on salue.

Le *salut* de l'étendard dont l'ordonnance du 22 Juin 1755 ne parle point, se fait en baïssant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue :

Si la simplicité du *salut* en fait la noblesse, comme le prétend M. le maréchal de Puyfégur, & comme il est difficile de ne pas en convenir, on peut juger aisément lequel des deux *saluts* précédens, savoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *salut* n'est que de convention, & que la manière d'y procéder est assez indifférente en elle-

même, nous ne ferons aucune observation particulière sur ce sujet ; nous passerons au *salut* de l'infanterie, ou de l'esponton ; auquel il est fort difficile de donner la même noblesse qu'avoit l'ancien *salut* de la cavalerie.

Pour le *salut* de l'esponton, lorsqu'il se fait de pié ferme, l'officier étant reposé sur cette arme, à la tête de sa troupe, doit faire le *salut* en quatre tems, suivant l'ordonnance du 14 Mai 1754.

« Au premier, il fera à droite, portant l'esponton de biais, le talon en-avant, élèvé à deux piés de terre seulement, le bras tendu à la hauteur de l'épaule, & la main gauche empoignera l'esponton environ trois piés au-dessus du talon.

« Au deuxième, la main droite quittant l'esponton, la gauche le fera tourner doucement jusqu'à ce que la lame soit baïssée en avant près de terre, & que le talon vienne joindre la main droite, qui sera toujours à la hauteur de l'épaule.

« Au troisième, il ramènera l'esponton dans la même situation où il étoit à la fin du premier tems.

« Au quatrième, il se remettra par un à-gauche, comme il étoit avant de saluer.

« Il ôtera ensuite son chapeau de la main gauche, & ne le remettra que quand celui qui reçoit le *salut* l'aura dépassé de quelques pas.

« L'officier qui salue doit avoir attention de commencer ses mouvemens assez à-tems pour que, lorsqu'il baïssera la lame de l'esponton, la personne à laquelle il rend le *salut* soit encore éloignée de trois pas, afin que quand elle sera vis-à-vis de lui, il soit remis à sa place ».

Pour saluer de l'esponton en marchant, lorsque l'officier, portant l'esponton sur le bras gauche, sera environ à trente pas de la personne à qui le *salut* est dû, il portera l'esponton sur l'épaule droite en trois tems.

« Au premier, il empoignera l'esponton de la main droite à la hauteur de l'œil.

« Au deuxième, il le portera devant lui sur la droite, le tenant perpendiculaire, le bras tendu en-avant.

« Au troisième, il le mettra sur l'épaule droite, le tenant plat, le coude à la hauteur de l'épaule ».

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renversant l'esponton sur son épaule, la lame ne puisse pas blesser les soldats qui le suivent.

Il doit continuer à marcher dans cette position d'un pas égal, jusqu'à ce qu'il soit à neuf ou dix pas de la personne qui devra être saluée, & alors le *salut* se fera en six tems.

« Au premier, en avançant le pié gauche, & effaçant le corps comme si l'on faisoit à-droite sur le talon droit ; on portera l'esponton devant soi, le tenant plat à la hauteur des épaules, la main gauche à trois piés du talon.

« Aux deuxième & troisième tems, en avançant successivement le pié droit & le pié gauche, on fera tourner l'esponton de la main gauche, comme il a été dit pour le *salut* de pié ferme, observant que l'esponton se trouve droit lorsque le pié droit arrivera à sa place, & que la lance soit près de terre lorsque le pié gauche arrivera à la sienne.

« Aux quatrième & cinquième tems, on fera les mouvemens contraires à ceux qui auront été faits aux deuxième & troisième, observant de même que l'esponton se trouve droit à la fin du pas qui sera fait du pié droit, & qu'il se trouve plat après qu'on y aura joint la main droite, le pié gauche arrivant à terre.

« Au sixième tems, en avançant le pié droit, on remettra l'esponton sur l'épaule droite ; ensuite avançant le pié gauche on ôtera le chapeau que

» l'on portera à la main à côté de soi, jusqu'à ce
 » qu'on ait dépassé tous ceux à qui on doit honneur :
 » après quoi on le remettra sur la tête, & à quelques
 » pas de-là on ôtera l'esponçon de dessus l'épaule,
 » pour le porter sur le bras gauche ».

Les capitaines & lieutenans de chaque division ne forment qu'un rang, pour saluer ensemble en marchant.

Le *salut* du fusil, dont les officiers sont armés depuis l'ordonnance du 31 Octobre 1758, doit se faire de la même manière qu'il avoit été réglé par celle du 14 Mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fusils.

Le *salut* du fusil de pié ferme se fait en quatre tems.

« Au premier, le fusil étant porté sur le bras gauche à l'ordinaire, faisant à-droite, on observera de bien empoigner le fusil de la main droite derrière le chien, tandis qu'on le quittera de la main gauche, & on le portera sur la droite, le bras tendu à la hauteur de l'épaule.

« Au deuxième, on baissera le bout du fusil à terre, le soutenant de la main gauche qu'on aura portée en avant, & sur laquelle on l'appuiera à deux travers de doigts de la fougarde.

« Au troisième, on se remettra comme on étoit à la fin du premier tems.

« Au quatrième, on se reposera par un à-gauche, & on joindra la main au fusil : après quoi on ôtera le chapeau de la main droite, & on le remettra comme il a été dit au *salut* de l'esponçon ».

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens assez-tôt pour que le *salut* du fusil se fasse trois pas en avant de la personne qu'on salue ; & si elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *salut* du fusil se fait de la même manière en marchant.

« Le premier tems se fera en avançant le pié gauche, dix pas avant d'être vis-à-vis de la personne qu'on devra saluer.

« Le deuxième, en faisant deux autres pas, de façon que le bout du fusil arrive près de terre, en même tems que le pié gauche posera en avant.

« Le troisième, en faisant le quatrième & le cinquième pas.

« Le quatrième, en avançant le pié droit ».

Pour faire le *salut* du drapeau, les enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'à près de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puyfégur observe sur les différentes formalités prescrites pour le *salut* de l'esponçon, qui rendent ce *salut* très-composé, que si l'on n'y cherche que de la justesse, il y en a rarement ; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune : & qu'ainsi le tems qu'on emploie à se former au *salut* de l'esponçon, est un tems perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *salut*, lui donner plus d'aisance, & par conséquent plus de grace & de noblesse, cet illustre maréchal pensoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en usage de son tems.

Pour cela, son sentiment étoit que lorsque le roi, les princes, ou les autres personnes que les troupes doivent saluer, passeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'esponçon à la main, de-

vroient au premier tems, sans bouger de leur place, baisser le fer de l'esponçon de la main droite devant eux, jusqu'à ce qu'il fût à un demi pié de terre ou environ ; au second tems, remettre l'esponçon comme il étoit d'abord ; & au troisième, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *salut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la noblesse. (Q)

SALUT, LE, est encore, parmi les troupes, une ou plusieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui se fait lorsqu'un prince du sang, un maréchal de France, &c. passe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le salue de plusieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. Voyez MARÉCHAL DE FRANCE. (Q)

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaisseaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui sont distingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence consiste à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premières & les plus nombreuses décharges de l'artillerie pour la salve ; à ferler quelques voiles, & sur-tout le grand hunier ; à envoyer quelques officiers à bord du plus considérable vaisseau, & à venir sous son pavillon, suivant que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui est réglé à cet égard pour nos vaisseaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaisseaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flâmes, salueront les places maritimes & principales forteresses des rois, le *salut* leur sera rendu coup-pour-coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, suivant la marque de commandement.

Les places & forteresses de tous autres princes & des républiques, salueront les premières l'amiral & le vice-amiral, & le *salut* leur sera rendu d'un moindre nombre de coups par l'amiral, & coup-pour-coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs salueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, seront saluées les premières par le vice-amiral. Au reste, nul vaisseau de guerre ne saluera une place maritime, qu'il ne soit assuré que le *salut* lui sera rendu.

2°. Les vaisseaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *salut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que se fasse la rencontre ; ce qui se pratiquera aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, à quoi les étrangers seront contraints par la force s'ils refusent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galères d'Espagne, salueront les premiers. Le vaisseau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galères, se fera saluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les escadres des galères de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Espagne, ne seront traitées que comme galères patronnes, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & seront saluées les premières par le contre-amiral ; mais le vice-amiral exigera d'elles le *salut*, & les contraindra à cette déférence, si elles refusent de la rendre ; la même chose aura lieu pour les galères, portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galère patronne de Gènes, tous les vaisseaux de guerre françois exigeront d'elle le *salut*.

4°. Les vaisseaux portant cornettes & flâmes, salueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & se contenteront qu'on leur réponde

quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaisseaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & salueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *salut* seulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France seront salués de la même manière, par les moindres états. Leur amiral saluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera son pavillon que pour l'amiral; en sorte que cette déférence de plier le pavillon, ne sera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou supérieurs.

Les vaisseaux du roi portant cornettes, salueront l'amiral des moindres états, & se feront saluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorsqu'on arborera le pavillon amiral, soit dans les ports ou à la mer, il sera salué par l'équipage du vaisseau sur lequel il sera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaisseaux le salueront en pliant leur pavillon, sans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral sera seulement salué par trois cris de tout son équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flâmes, elles ne seront pas saluées.

7°. Les vaisseaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le salueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaisseront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaisseaux de guerre, abordant le vice-amiral, le salueront seulement de la voix, en passant à l'arrière pour arriver sous le vent. Les vaisseaux de guerre qui ne porteront ni pavillons, ni cornettes, se rencontrant à la mer, ne se demanderont aucun *salut*.

9°. Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul commandant qui saluera.

10°. Il est défendu à tous commandans & capitaines françois, de saluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme aussi de tirer du canon dans les occasions de revues & de visites particulières, qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faisant leur première entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *salut*. Le roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur ses vaisseaux, sera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la première se fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci est tiré, un article concernant les galères.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galères, comme je l'ai déjà dit, voyez GÉNÉRAL DES GALÈRES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galères saluera le premier le pavillon, qui rendra coup-pour-coup; & l'étendard sera salué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral sera salué par la patronne des galères, à laquelle il répondra coup-pour-coup; & elle sera saluée par le contre-amiral; auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulières sur le *salut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'est qu'une chose de bien-séance ou de convention. Il est réglé qu'en général, les vaisseaux des républiques salueront les vaisseaux des têtes couronnées, s'ils sont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, suivant ce qui leur

est prescrit par leur souverain. A l'égard des républiques, elles se sont accordées à saluer les premières les vaisseaux de la république de Venise, parce qu'elle est la plus ancienne, & à exiger le *salut* des souverains qui sont au-dessous des rois.

SALUT, (*Escrime.*) le *salut* d'armes est une politesse réciproque que se font deux escrimeurs avant de commencer un assaut.

Il s'exécute ainsi; 1°. on prend son chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°. on leve le bras droit & son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même tems on frappe du pié droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arrière en commençant par faire passer le pié droit derrière le gauche, & ensuite le gauche devant le droit; 5°. on baisse la pointe de l'épée pour saluer les spectateurs qui se trouvent dans la sale, & on remet le bras droit dans sa première position; 6°. on remet son chapeau sur la tête; 7°. on frappe encore du pié droit dans la même place, & en même tems on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pié gauche que l'on fait passer devant le droit, & ensuite le droit derrière le gauche; 9°. on se remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens se font distinctement & sans se presser.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France; Charles VI. fit faire cette monnoie l'an 1421, sur la fin de son règne, & c'est le seul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 sols, ce qui seroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette espèce fut appelée *salut*, parce que la salutation angélique y étoit représentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, fit fabriquer des *saluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est utile, qui peut sauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvénient. L'usage de la raison est toujours *salutaire*. La connoissance de la vertu est toujours *salutaire*. Une réflexion, un conseil *salutaire*.

SALUTARIS, (*Géog. anc.*) ce nom a été donné par distinction à quelques provinces, en partie à cause des eaux saines & bienfaisantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom sont la Galatie, la Macédoine, la Palestine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ses provinces, faisoit une province particulière, que l'on distinguoit du reste par ce surnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Plin, &c. n'ont point connu ce nom distinctif: il est beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices ecclésiastiques. La notice de l'empire nomme la Palestine *salutaire*, & la Syrie *salutaire*, *sect. ij.* la Galatie *salutaire*, *sect. xvj.* la Phrygie *salutaire*, *sect. xv.* & la Macédoine *salutaire*, *sect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, s. f. (*Hist. des usages.*) signe extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de respect. Les Européens se saluent par des gestes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs se baissent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyssins ont une manière singulière de saluer; ils se prennent la main droite les uns aux autres, & se la portent mutuellement à la bouche; ils prennent aussi l'écharpe de celui qu'ils saluent, & ils se l'attachent au tour du corps, de sorte que ceux qu'on salue demeurent presque nus; car la plupart

ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (D. J.)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (Théolog.) est la prière qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'Eglise romaine, & qui est en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de salut que l'ange lui adressa lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation. Voyez **ANNONCIATION & AVE MARIA**.

SALUTH, voyez **SILURE**.

SALYENS, (Géog. anc.) en latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi*, *Salvii* & *Salluvii*; ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de son quatrième livre, dit: La côte est occupée par les Massiliens & les *Salyes* jusqu'à la Ligurie, & aux frontières de l'Italie, & jusqu'au Var. Ils n'avoient pas seulement le rivage de la mer, car il dit ensuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & se recule de la mer insensiblement.

Tite-Live, liv. XXI. ch. xxvi. parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec soixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & ensuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marseille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appelés *Gallo-Liguri*, mot qui semble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marseillois qu'il incommodoit, selon Florus, liv. III. c. ij. *Prima trans Alpes arma nostra sensere Salyii, cum de incursionibus eorum fidiissima atque amicitissima civitas Massilia quereretur.*

Ce fut la première guerre que les Romains firent au-delà des Alpes, en prenant ce mot au-delà par rapport à Rome. Pline, liv. III. ch. xvij. les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil possédée par les Libici, & fondée par les *Sallyes*: *Vercellæ Libicorum ex Sallyis ortæ*. Mais le même auteur, liv. III. ch. iv. les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ sextiæ Salluviorum*. Il les nomme, ch. v. les plus célèbres des Liguriens au-delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salluvii*.

L'abbé de Longuerue, *descrip. de la France*, part. I. p. 336. croit que les *Salyes* étoient subdivisés en plusieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voisins les Védiantiens, les Nérufiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il est impossible à présent de donner les limites. Les Décéates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, selon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Nérufiens étoient au-tour de Vence; les Sueltériens au-tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatili*. Les derniers étoient dans le territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (D. J.)

SALZTHAL, PIERRE DE, (Hist. nat. Litholog.) c'est une espèce de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur est souvent rempli par un spath blanc ou jaunâtre transparent. Cette pierre se trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunswick. Elle est très-dure au commencement; mais lorsqu'elle a été quelque tems exposée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle est parsemée de petits grains de pyrites qui se décomposent. Cette pierre ne se trouve qu'en fragmens; souvent on y découvre des dendrites, ou des herborisations singulières.

SAMACA, (Hist. nat. Botan.) arbuscule des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'île de Java,

& qui ressemble au citronnier. Son fruit est aqueux & aigrelet; mais l'on estime sur-tout ses feuilles que l'on confit dans le sucre, & qui passent pour un grand remède dans les fièvres chaudes, & dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (Géog. mod.) les Persans & les Arméniens écrivent *Schamakhi*; ville de Perse, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point sur l'orthographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Scamachie*, d'autres, *schumachie*, & d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente orthographe, fort commune en géographie, a trompé la mémoire de la Martinière, qui conséquemment sans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons sous le seul mot de **SCAMACHIE**. (D. J.)

SAMAGENDAH, (Géog. mod.) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (Géog. mod.) petite île de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du Nord. Elle est possédée par ses habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long sur une de large. Elle est située par les 23. 20. de latitude.

SAMANDRACHI, (Géog. mod.) île de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la distinguer de la Samos d'Ionie. Latit. 40. 30. (D. J.)

SAMANÉEN, f. m. (Hist. des relig. oriental.) les *Samanéens* étoient des philosophes indiens, qui formoient une classe différente de celle des Brachmanes, autre secte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megasthene, qui avoit composé des mémoires sur les Indiens, appelle les philosophes dont il s'agit, *Germanés*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec *σεμνός*, vénérable. Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamuan*, encore usité dans les Indes pour désigner ces philosophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jérôme, embrassèrent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croient être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *samanéen*. Mais quiconque desiroit entrer dans cette classe de philosophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien, même de sa femme & de ses enfans. Ces philosophes faisoient vœu de chasteté, comme les brachmanes ou gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maisons que le roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là uniquement occupés des choses célestes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient séparément sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir.

Ces *Samanéens* & les brachmanes étoient en si grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la destruction du corps, & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie

dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un dieu.

Il y avoit plusieurs branches de ces philosophes, entre autres celle des *hylobii*, ainsi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux deserts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faisoient jamais usage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection, & pouvoient aussi embrasser un genre de vie austère.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, est ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils sont deux sectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite ressemblance avec ces anciens *Samanéens*, sont les talapoins de Siam: comme eux retirés dans de riches cloîtres, ils ne possèdent rien en propre, & jouissent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus austères, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a aussi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* se trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voisins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui sous lequel ils sont connus à la Chine & au Japon, est celui des *bonzes*; dans le Tibet ils sont appelés *lamas*.

L'Inde est le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'est établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré jusque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *schammans*, qui sont les prêtres des Tungouses; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* se sont éloignés du lieu de leur origine, plus ils semblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enseigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Saranéens* se sont attachés plus particulièrement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuses qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractère de ceux chez lesquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Croze, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reste plus de traces sur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a succédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, selon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Vischnou*, qui dans sa sixième manifestation prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qu'ils traita ainsi, parce qu'ils blasphemoient ouvertement contre sa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverses tribus ou castes, détestoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût soumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement est arrivé il y a plus de six cents ans. Mais toutes ces traditions des Malabares sont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout tems dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près semblable à celle des *Samanéens*: c'est une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *samanéen* ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les *joghis*, les *vanaprasthas*, les *sanjassis* & les *avadoutas*, connus sous le nom général de *brachmes*, & qui comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les pré-

ceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Plusieurs historiens arabes qui ont eu connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Boudasf*. Beidawi, célèbre historien persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni*; les Chinois *Tche-kia* ou *Chekia-meouni*, qui est le même nom que *Schekemouni* de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui est une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom sous lequel il est plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prah-poudi-tchaou*, c'est-à-dire, le saint d'une haute origine, *samma khutama*, l'homme sans passion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot persan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie *Mercur*.

Il n'est pas aisé de dissiper les ténèbres qui obscurcissent l'histoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des historiens étrangers; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du tems & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo* ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les deserts, sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la transmigration des âmes. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipou* ou *nireupan*, c'est-à-dire, qu'il est anéanti, & devenu comme un dieu. En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusques-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernières paroles de *Fo* produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui consiste dans le culte des idoles; les autres choisirent la *doctrine intérieure*, c'est-à-dire qu'ils s'attachèrent à ce vuide & à ce néant, dont *Fo* les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours prosternés aux pieds de leurs dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent *Brahma*, *Vischnou*, *Eswara* & trois cents trente millions de divinités inférieures, font construire des temples en leur honneur, ont une singulière vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur âme va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *samanéen*. Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *samanéen*, qu'après avoir passé par tous les degrés de la météphysique.

Ainsi le vrai *samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expiation des fautes qui ont été lavées par les transmigrations antérieures; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple, ni d'adresser ses prières aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son âme étoit une partie détachée; car ils pensent que toutes les âmes forment ensemble l'être suprême, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprême est de toute éternité; il n'a aucune forme, il est invisible, incompréhensible; tout tire son origine de lui; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même; il est infiniment bon, juste & miséricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conserve tous: il ne peut être représenté par des idoles; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne désapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il est au-dessus de toute adoration: c'est pour cela que le *samanéen* toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'est pas en même tems athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'âme, mais ils désignent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le sein de la divinité, qui a tiré toutes choses du néant, & qui elle-même n'est point matière.

Cet être suprême des philosophes de l'Inde est l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choses: ainsi lorsqu'il a voulu créer la matière, comme il est un pur esprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de sa toute-puissance, il s'est donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une séparation des vertus masculine & féminine, qui jusqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient possible. Le *lingam* si respecté dans l'Inde, est le symbole de ce premier acte de la divinité; & tous ensemble, c'est-à-dire ces cinq principes, composent l'être suprême, qui se sert de leur ministère pour gouverner le monde; mais il viendra un tems qu'il les fera rentrer dans son sein.

Tels sont les principes des *samanéens* sur la Divinité. On passera sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premières émanations de l'être suprême, & le reste de la religion indienne, qui n'est plus celle des *samanéens*, mais celle du peuple, moins susceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des disciples de Buddha. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera seulement remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des *samanéens* & celle des Manichéens. (D. J.)

SAMANIDES, (*Hist. orientale.*) on appelle *samanides*, la dynastie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes; son fils rendit ses enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamon les avança, & Motamed donna à Nasser, petit-fils d'Assad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Transoxane.

Enfin, l'an 279, Ismaël, frère de Nasser, se rendit le maître absolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puissant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (D. J.)

SAMAR, (*Géog. mod.*) & *Samal* dans les lettres édifiantes; île de l'Océan oriental, entre les Philippines, au sud-est de celle de Luçon, dont elle est séparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit est d'environ 130 lieues; elle a dans cette enceinte plusieurs montagnes escarpées, & des plaines assez fertiles. *Latit.* septentrionale, 11. degrés jusqu'au 13. 30'. (D. J.)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie, au royaume de Cassan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'est-à-dire à l'orient du Wolga, sur le penchant & sur le haut d'un monticule, à 350 werstes de Casan. Ses maisons sont toutes de bois, & fort chétives.

SAMARA, *la*, (*Géog. mod.*) rivière d'Asie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire russe. Elle a son cours d'orient en occident, passe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, *s. m.* (*Hist. de l'inquisit.*) autrement dit *sambenito*, & *samiretta*, noms dignes de leur origine. Espèce de scapulaire ou dalmatique que les inquisiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *samara* est gris, avec la représentation d'une figure d'homme, posé sur des tisons allumés avec des flammes qui s'élèvent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce raffinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir sans peine brûler des malheureux, est peut-être encore plus exécrationnable que le tribunal même de l'inquisition, tout odieux, tout horrible qu'il est dans son principe. (D. J.)

SAMARACAN, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie orientale de l'île de Java, à 7 lieues au sud-ouest de Japara, avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée en Asie, assez près des frontières de la Turquie & de la Perse, en allant d'Ispahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit passer que pour un roman de son invention. (D. J.)

SAMARATH, *s. m.* (*Hist. mod.*) nom d'une secte de Benjans dans les Indes, qui croyent que leur dieu qu'ils nomment *Permissier*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'est le premier, a le soin d'envoyer les âmes dans les corps que *Permissier* lui désigne. Le second, nommé *Buffina*, enseigne aux hommes à vivre selon les commandemens de Dieu, que ces benjans conservent écrits en quatre livres. Il a aussi le soin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troisième s'appelle *Mais*; son pouvoir s'étend sur les morts, dont il examine les actions passées pour envoyer leurs âmes dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuse, suivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur première vie. Lorsque leur expiation est achevée, *Mais* renvoie ces âmes ainsi purifiées à *Permissier* qui les reçoit au nombre de ses serviteurs. Les femmes de cette secte persuadées que dans l'autre monde elles vivent sept fois autant, & ont sept fois plus de plaisir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de se jeter gaiement dans le bucher. Dès que les femmes sont accouchées, ont met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que *Buffina* veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permissier*. Si c'est un garçon, on y ajoute un arc & des flèches, comme un présage de sa